

Estudos de Cultura Clássica – 5

Les Idées Politiques et Morales de Pline l'Ancien

Francisco de Oliveira



(Página deixada propositadamente em branco)

Les Idées Politiques
et Morales de
Pline l'Ancien

(Página deixada propositadamente em branco)

Estudos de Cultura Clássica – 5

Les Idées Politiques et Morales de Pline l'Ancien

Francisco de Oliveira



Instituto Nacional de Investigação Científica

Centro de Estudos Clássicos e Humanísticos
da Universidade de Coimbra

Coimbra

1992

TÍTULO

LES IDÉES POLITIQUES ET MORALES DE PLINE L'ANCIEN

Série — Estudos de Cultura Clássica: 5

1.ª edição em francês: Setembro de 1992

ISBN 972-667-296-1

AUTOR

Francisco de Oliveira

EDIÇÃO

Tiragem: 1 000 exemplares

Instituto Nacional de Investigação Científica

CAPA

Motivo: pingente das abelhas, em ouro,
da Necrópole Real de Mallia, de cerca de 1700-1600 a. C.

Arranjo gráfico de MÁRIO VAZ

COMPOSIÇÃO E IMPRESSÃO

IMPRENSA DE COIMBRA, L.DA

Contribuinte n.º 500 137 625

Largo de S. Salvador, 1-3 — 3000 Coimbra

DISTRIBUIÇÃO

IMPRENSA NACIONAL — CASA DA MOEDA

R. Marquês de Sá da Bandeira, 16 — 1000 Lisboa

Depósito Legal n.º 59734/92

Copyright © FRANCISCO DE OLIVEIRA

PRÉFACE

Le présent volume sur les idées politiques et morales de Pline l'Ancien est l'aboutissement d'un projet d'investigation dans le but d'obtenir le grade de docteur en Histoire de la Culture Classique, sous l'orientation de Madame le Professeur Maria Helena da Rocha Pereira, de la Faculté des Lettres de l'Université de Coimbra, et de Monsieur le Professeur Jean Beaujeu, de l'Université de Paris IV (Sorbonne). D'ores et déjà, je tiens à adresser, à tous deux, mes remerciements les plus profonds.

Ce projet n'a pas été facile à réaliser et les spécialistes de Pline comprendront aisément qu'un travail de cette nature présupposait des indices englobant le champ sémantique étudié. Malheureusement, et comme me l'a fait remarquer G. Serbat, «Il manque aussi une concordance complète, qui fait cruellement défaut ...»

Après plusieurs années de recherche et d'élaboration, la thèse a été soutenue à l'Université de Coimbra et l'édition portugaise, par ailleurs déjà limitée, s'est très vite épuisée.

Lorsque s'est posé le problème de la réédition, l'Institut National d'Investigation Scientifique (INIC) a été d'avis que le travail méritait d'être divulgué dans une langue qui ouvrirait, dans ce domaine, des perspectives de connaissances plus vastes.

Pour diverses raisons, entre autres les études que j'avais suivies, mon choix s'est porté sur la langue française. A l'époque, gêné par des contraintes de gestion universitaire, d'enseignement et d'investigation, j'ai même pensé qu'il me serait relativement aisé d'achever la version française en temps utile et, en même temps, de mettre à jour toute la bibliographie, ce qui entraînerait tout naturellement une révision des notes. C'était sans compter sur les innombrables difficultés que j'allais devoir surmonter. La longue et pénible gestation de la version française qui, en de nombreux points, est le reflet, de toute façon, d'une révision du texte et non de la structure de l'ouvrage ainsi que des impératifs d'édition m'ont imposé, d'une manière générale, de rester plus proche

de l'original portugais que je n'en avais l'intention au départ. Aussi la bibliographie est-elle pratiquement la même que celle de l'édition portugaise, parue en 1986, si ce n'est quelques légères modifications dictées par l'importance d'un titre, paru entre-temps, et qu'il a été possible d'introduire au cours de la traduction et de la composition.

J'ose espérer que l'on ne me tiendra pas trop rigueur de certains choix qui m'ont été imposés par des considérations d'ordre divers. La traduction des citations latines est, en règle générale, celle de la collection Budé à laquelle j'adresse mes plus sincères remerciements. Ce n'est qu'à titre exceptionnel que cette traduction a été modifiée et ce, pour des raisons qui, de manière ponctuelle, s'avéreront légitimes. Il m'a paru utile de proposer la traduction française des passages en latin pour des spécialistes portugais de Philosophie et d'Histoire que certaines réformes scolaires malheureuses ont privés de la connaissance du latin et qui ont failli leur ôter tout contact avec des langues de culture aussi importantes que le français et l'anglais, pour ne pas citer l'allemand.

L'une des tâches les plus ardues a été d'établir la traduction la plus homogène possible pour la terminologie étudiée, dans la mesure où les nombreux traducteurs de l'édition française offraient une grande diversité de propositions. J'ai dû avoir recours au dictionnaire de Gaffiot et, tout naturellement, au dictionnaire étymologique de Ernout-Meillet; par ailleurs, j'ai étudié les solutions adoptées dans la meilleure bibliographie francophone sur des sujets semblables, notamment celles de J. Béranger, P. Grimal, J. Hellegouarc'h et A. Oltramare. Mon choix apparaîtra à côté du terme latin.

Outre celles déjà citées, nombreuses ont été les personnes et les institutions qui, grâce à leur soutien scientifique, institutionnel, affectif et financier m'ont permis d'élaborer cette édition.

Qu'il me soit permis d'en citer quelques-unes: mes professeurs de la Faculté des Lettres, Messieurs les Professeurs Américo da Costa Ramalho, Manuel Pulquério, Walter de Medeiros, Geraldés Freire et Jorge de Alarcão; Monsieur le Professeur Rosado Fernandes, de la Faculté des Lettres de l'Université de Lisbonne; des collègues et des amis parmi lesquels Messieurs les Professeurs Ludwig Scheidl, doyen de la Faculté des Lettres de Coimbra, Karl-Heinze Delille, Directeur de la Casa Alemã de Coimbra, et Louro Fonseca; Annie Loupiac, collègue de séminaire à la Sorbonne; les membres de ma famille, Alfred Opitz et Luisa Soares Opitz; ma femme, Maria Fernanda Oliveira, mes enfants, Mafalda et Francisco et tous les amis qui m'ont accompagné et aidé lors de mes séjours à l'étranger et de mes démarches auprès des bibliothèques, notamment en Allemagne, en Espagne et en France. Je ne voudrais

pas non plus oublier mes collaborateurs Luis Miranda et Maria Rosa Pinheiro Rodrigues et tout le personnel de l'Imprensa de Coimbra.

En ce qui concerne les institutions, je citerai l'Institut d'Études Classiques et le Centre d'Études Classiques et Humanistes de la Faculté des Lettres de l'Université de Coimbra, la Fondation Calouste Gulbenkian et, en particulier Monsieur le Professeur Ferrer Correia pour l'intérêt qu'il m'a porté, l'Institut National d'Investigation Scientifique (INIC), le Deutscher Akademische Austauschdienst (DAAD) et le Goethe-Institut, l'Institut d'Etudes Latines, de l'Université de Paris IV, dont le Directeur était à l'époque Monsieur le Professeur Pierre Grimal, qui a eu la gentillesse de m'accueillir.

Finalement, en ce qui concerne la préparation de la version française, je tiens à remercier Messieurs les Professeurs G. Serbat, de l'Université de Paris IV, L. Callebat, de l'Université à Caen, et P. Thiercy, de l'Université de Brest, pour leurs conseils et opinions qui, bien qu'occasionnels, n'en ont pas moins été déterminants. Pour le travail effectué à Coimbra, l'appui dévoué, dans des moments parfois difficiles, de Monsieur J. N. Lefilleul, en tant que Directeur de l'Alliance Française de Coimbra, de Madame Marie Simone Lopes et de Monsieur Claude Garcia, a été décisif.

Coimbra, le 12 juillet 1992

FRANCISCO DE OLIVEIRA

(Página deixada propositadamente em branco)

NOTES PRÉLIMINAIRES

Les éditions qui ont servi de base à l'étude de l'Histoire Naturelle ont été celles de Teubner et de Budé. En règle générale, c'est cette dernière qui a été utilisée pour les citations. Pour les livres qui n'ont pas encore été édités, c'est la première qui a été utilisée en ayant le souci d'uniformiser la graphie et la ponctuation en vigueur dans l'édition française.

Chaque fois qu'il sera fait référence aux introductions, à l'apparat critique ou aux notes des différentes éditions, nous indiquerons le nom de l'éditeur ou du commentateur, suivi de la mention du passage ou des pages en question.

En ce qui concerne la traduction française des extraits latins, nous avons obtenu l'autorisation d'utiliser les versions des oeuvres déjà éditées par la Société d'Éditions Les Belles Lettres (c) *Les Belles Lettres, Paris*, et, tout naturellement, leurs auteurs sont clairement mentionnés dans la Bibliographie, à la rubrique Éditions, Traductions et Commentaires.

Les abréviations des oeuvres et des auteurs anciens sont celles du Oxford Classical Dictionary (OLD) et du Greek-English Lexicon (Liddell-Scott), celles des revues sont extraites de *l'Année Philologique*.

Outre celles déjà mentionnées, on utilisera les abréviations suivantes:

Roemertum: *Roemertum*, hrsg. H. OPPERMAN, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1970.

RW: *Roemische Wertbegriffe*, hrsg. H. OPPERMAN, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1967.

SVF: *Stoicorum veterum fragmenta*, 4 vols., ed. I. VON ARNIM, Stuttgartiae, Teubner, 1903-1924 Nachd. 1978-1979.

(Página deixada propositadamente em branco)

I PARTIE

**LES FORMES
DE CONSTITUTION POLITIQUE**

(Página deixada propositadamente em branco)

LES FORMES TRADITIONNELLES DE CONSTITUTION POLITIQUE

En aucun point de l'*Histoire Naturelle*, Pline ne se propose de traiter les différentes formes de constitution politique. Il en énumère néanmoins certaines, dans un passage où il inclut, au catalogue des inventions humaines, la monarchie, la démocratie et la tyrannie (7.200):

...regiam ciuitatem Aegyptii, popularem Attici post Theseum. Tyrannus primus fuit Phalaris Agraganti.

La constitution monarchique remonte aux Egyptiens, la constitution démocratique aux Athéniens, après Thésée. Le premier tyran a été Phalaris d'Agrigente.

Comme on peut le voir, c'est une note qui, n'établissant aucune relation de causalité (raison du passage de la constitution royale à la tyrannie), ne nous apporte pas davantage d'élucidation sur la pensée de l'auteur. Elle permet toutefois d'éloigner le schéma polybien qui postulait une unité géographique et une succession temporelle claire. De fait, la théorie de l'*ἀναγκλωσις* implique un déterminisme historique aux lois de causalité de valeur universelle. Les formes de constitution simples de la tradition tracée chez Hérodote — monarchie, aristocratie et démocratie¹ — dégénèrent, en raison de leur intime instabilité découlant de l'inévitable déchaînement de passions humaines individuelles (*ἐπιθυμῖαι*, d'après Plb. 6.7.7), en autant d'autres formes décadentes de constitution: la tyrannie, l'oligarchie et l'ochlocratie. Le processus, selon Polybe, suit toujours l'ordre indiqué

¹ Pour la tradition antérieure, voir J. de Romilly (1959) 81-99, qui pense que la classification est déjà présente chez Pindare (*P.* 2.86-88.); F. W. Walbank (1972) esp. 131-132 et 142-143; et M. H. Rocha Pereira (1988) 491 n. 6. Cf. Arist. *Pol.* 1286b10.

(Plb. 6.9.10), de sorte que, en fin de compte, on devrait en revenir, sans la proposition d'une septième et nouvelle forme, la constitution mixte, à la monarchie. L'idée que c'est par la transmission d'une forme de constitution de père en fils que commencent à se manifester les symptômes de dégénérescence (cf. Plb. 6.7.6 et 6.8.4-6) implique, donc, une claire succession temporelle qui ne trouve pas d'expression chez Pline. L'unité géographique est un postulat naturel de ce qui fut exposé. Or, que ce soit ici ou dans tout autre passage, jamais le Naturaliste ne suggère de telles conceptions.

La terminologie utilisée, à son tour, peut nous apporter une aide plus positive. De fait, l'expression *regia ciuitas* 'Etat monarchique, monarchie', rare, ne trouve de parallèle, parmi les auteurs latins, que chez Cicéron². Il en va de même pour l'expression *popularis* (sc. *ciuitas* 'Etat démocratique; démocratie' dont l'Arpinate est le seul à illustrer ce concept³.

Par contre, *tyrannus* 'tyran' est un terme dont la présence, dans ce passage, ne suggère aucune piste. Mais il est significatif qu'il se démarque bien clairement de la forme de constitution royale⁴.

Il faut aussi souligner le fait que monarchie et tyrannie, comme formes de gouvernement d'un seul homme, s'opposent ici au gouvernement de

² Voir Cic. *Rep.* 2.51 à comparer à 2.65 (cf. 57-58 et, pour un usage synonyme de *res publica* 'Etat' ou *status* 'forme de constitution', 1.33, 49, 51; 2.43 et *Off.* 1.85). L'équivalence *ciuitas/πόλις* serait déjà présente dans Pl. *Aul.* 481; *Mer.* 841.

³ Cic. *Rep.* 1.42 écrit: *Illā autem est ciuitas popularis (sic enim appellant), in qua in populo sunt omnia* «quant à la cité démocratique, car tel est son nom, c'est celle où tout le pouvoir appartient au peuple» (cf. 1.45). La parenthèse suggère qu'il s'agit de la traduction latine du grec *δημοκρατία* 'démocratie': l'expression est donc un néologisme, d'après E. Bréguet, *ad loc.* Cf. Cic. *Rep.* 2.41. L'équivalence *ciuitas/res publica* est bien claire dans Cic. *Parad.* 27-28 et *Att.* 4.18.2.

⁴ Dans la littérature latine, le début d'une telle distinction remonte à Cicéron. Dans Cic. *Rep.* 1.50, dans sa défense de la monarchie, Scipion confirme, d'ailleurs anachroniquement, cette distinction entre *rex* et *tyrannus*. La distinction est à l'origine grecque. Elle s'affirmera au IV^e siècle av.J.-C., selon P. Carlier (1978) 155-156. P. Martin (1980), II, 703, rappelle: «Certes, cette distinction, depuis Hérodote, était familière aux Grecs; au travers d'une série d'oppositions, ethniques ou philosophiques, entre philosophe et tyran, royautés grecques et barbares, monarchie perse et tyrannie mède, nous la retrouvons chez Platon, Aristote et Épicure. Mais elle était loin d'être évidente aux esprits romains, qui englobaient dans la même réprobation toute forme de *regnum*, et qui utilisèrent longtemps indifféremment les termes de *rex* ou de *tyrannus* pour désigner Atrée, Thyeste... ou T. Tatius. Ce n'est qu'à partir de Cicéron, et grâce à lui, que les Romains — du moins certains d'entre eux — s'efforcèrent de faire la différence entre les deux termes». Dans la poésie romaine, l'équivalence *rex/tyrannus* était renforcée par le fait que le terme soit une fin idéale d'hexamètre, comme le dit J. Béranger (1935) 86.

plusieurs, la démocratie ou gouvernement populaire, les formes de gouvernement d'un petit nombre étant ignorées (oligarchie, aristocratie, ploutocratie). En effet, je ne trouve chez Pline aucune référence explicite à ces dernières formes de gouvernement. Dans *Nat.* 6.6, on pourra voir l'allusion à un élément aristocratique dans une constitution caractérisée par un certain mélange, mais pas un équilibre, de pouvoirs. Quant à la démocratie, la seule référence explicite se trouve dans 7.200.

Il est donc justifié que l'analyse des constitutions traditionnelles se limite aux formes de gouvernement monarchique. Après cette analyse, je tenterai de mettre en lumière l'image historique de la République Romaine dans *l'Histoire Naturelle*. Finalement, je chercherai à savoir si Pline se prononce directement sur le régime impérial en tant que régime.

MONARCHIE (REGNUM)

Les occurrences de *regnum* mettent en évidence diverses nuances qu'il convient de signaler: le terme signifie parfois simplement 'règne', se limitant à la durée, à l'exercice ou à la façon de gouverner d'un roi⁵, soit il exprime l'idée de 'royaume', plus centrée sur le territoire ou la nation soumis à une monarchie de type barbare⁶, soit il dénote la tendance à l'exercice d'un pouvoir au caractère personnel définissable comme régime monarchique ou proche de la tyrannie⁷.

Notons que la notion constitutionnelle de *regnum* 'monarchie' n'implique pas l'idée d'hérédité. Pour l'exprimer, il faut qu'elle soit explicitée, comme dans 6.89, où sont décrites les coutumes et les institutions de la Trapobane:

...eligi regem a populo senecta clementiaque liberos non habentem et, si postea gignat, abdicari, ne fiat hereditarium regnum.

...le peuple élit, en raison de son âge et de sa douceur, un roi sans enfants et, s'il en a plus tard, il le dépose, de peur que la royauté ne devienne héréditaire.

⁵ E.g. *Nat.* 5.16; 18.285; 25.6-7; 36.9. La même idée est exprimée par l'occurrence de *regnare* (6.105, 182; 13.84; 18.65; 33.52; 36.204; cf. *Liv.* 1.60.3 et *Vell.* 1.14.6).

⁶ Il n'est pas toujours facile de découvrir dans quelle mesure il s'agit d'un territoire ou d'une communauté. Dans *Nat.* 36.118, il semble qu'il s'agisse du premier cas. L'idée de territoire est plus évidente dans 5.129; 6.112 et 8.153.

⁷ Cf. *Nat.* 7.103; 10.47; 34.15 et 30. Dans 11.270 l'idée de domination ou de pouvoir

Les occurrences du terme *rex* 'roi' sont dominées par trois lignes de force principales: le paradigme de la nature, l'idée d'une monarchie primitive, l'expérience historique du contact avec les monarques étrangers.

L'EXEMPLE DES SOCIÉTÉS ANIMALES

D'une part, l'idée d'une monarchie primitive, de type providentiel et bénéfique, semble s'insinuer plusieurs fois. Cette monarchie primitive trouve son paradigme dans la société des abeilles, insecte considéré, à l'époque de Pline, comme étant d'origine divine et doué de raison⁸.

La tradition littéraire romaine consacre diverses descriptions à la société et aux coutumes (*mores*) des abeilles, descriptions dans lesquelles sont utilisés tous les concepts et toute la terminologie propres à décrire des faits humains. Le thème est particulièrement présent chez Virgile (livre IV des *Géorgiques*), chez Pline et Sénèque (*De clementia*), mais il ne faut pas non plus omettre Varron (*R.* 3.16.18), Ovide (*Fast.* 3.556) et Columelle (9.2.1 et suiv).

Le stoïcisme estime que les abeilles pourraient représenter l'idéalisation d'une société gouvernée par un système monarchique⁹. Mais Xénophon les avaient déjà utilisées pour illustrer l'une des caractéristiques du gouvernement idéal de Cyrus: les sujets lui obéissent comme les abeilles à leur reine (*Cyr.* 5.1.24).

Dans l'*Histoire Naturelle*, la reine (*rex*) apparaît comme résultat d'un consensus (11.51) et comme facteur et garant de l'unité de l'essaim (11.55-56). L'amour que ce dernier lui voue est emphatiquement signalé à diverses reprises:

11.50: ...*regemque iuuenem aequalis turba comitatur.*

...*le jeune roi est accompagné d'un essaim de son âge.*

ressort davantage, confirmée aussi par le contexte des occurrences de *regnare* (cf. 25.6-7; 33.52 et 151; 36.9). La forme passive apparaît dans 6.76 avec le sens d'être gouverné (par une reine).

⁸ *Apes enim ego diuinas bestias puto* «Quant aux abeilles, je les considère comme des bêtes divines», écrit Petr. 56, cité d'après A. B. Cook (1985) «The Bee in Greek Mythology» *JHS* 15 1. Cette idée apparaît aussi dans Verg. *G.* 4.220. Aristote attribuait déjà quelque chose de divin (*θειον*) aux abeilles, comme le rappelle G. Lloyd (1983) 29 n. 69. Voir J. Béranger (1975) 314 et suiv.; M.-H. Quet (1978) 67 et 72-73.

⁹ Cf. E. Bréhier (1971) 262, pour le stoïcisme. Pour l'antiquité en général, cf. Pl. *Polit.* 301; *R.* 520b; Cic. *Fin.* 3.63; *Off.* 1.157; cf. M. Ant. 5.1.2; 6.54; 9.9.6; 11.18.17.

11.52-53: *Mira plebei circa eum oboedientia. Cum procedit, una est totum examen circaque eum globatur, cingit, protegit, cerni non patitur.*

Merveilleuse est l'obéissance de la plèbe qui l'entoure. Quand il sort, tout l'essaim est avec lui, et se groupe autour de lui, l'enveloppe, le protège, le dérobe aux regards.

11.54: *Fessum umeris subleuant, ualidius fatigatum ex toto portant.*

...fatigué, elles le soutiennent sur leurs épaules; est-il à bout de forces, elles le portent tout à fait.

11.64: *Rege ea peste consumpto maeret plebes ignauo dolore...*

Si le roi est victime de l'épidémie, la plèbe demeure plongée dans une douleur inerte...

Cet amour trouve en la reine sa raison d'être. Elle s'impose par sa *maiestas* 'majesté' (11.52), et non par la force.

Le principal objectif de Pline est de démontrer que la reine se distingue par la clémence. Le Naturaliste confirme cette idée dans un passage où il semble se placer au-dessus des discussions des érudits, en adoptant l'opinion de Columelle contre Sénèque (11.52):

...non constat inter auctores, rex nullumne solus habeat aculeum, maiestate tantum armatus, an dederit quidem eum natura, sed usum eius illi tantum negauerit. Illud constat, imperatorem aculeo non uti.

...les auteurs ne sont pas d'accord pour décider si le roi seul est sans aiguillon, sans autre arme que sa majesté, ou si la nature lui en a bien donné un, mais s'est contentée de lui en refuser l'usage. Un fait certain, c'est que le roi ne se sert pas de l'aiguillon ¹⁰.

¹⁰ Columelle, 9.10.1, penche pour l'inexistence d'un aiguillon. En admettant qu'elles possèdent une pointe dans le ventre, elle ne s'en servent pourtant pas. Sén. *Cl.* 1.19.3 écrit, à son tour, que le roi n'a pas d'aiguillon. La question a trait à la polémique sur le sexe de la reine: Cf. G. Lloyd (1983) 102. Quant à son l'importance idéologique, voir H. Bardon (1968) 241-242; J. Béranger (1975) 323-324.

Le rapprochement avec l'étude du thème dans la IV^{ème} *Géorgique* de Virgile montre que le poète accentua, plus que le Naturaliste, l'idée de gouvernement monarchique. D'après H. Dahlmann¹¹: «ce que Virgile veut ici dire, n'est rien d'autre que ce que Sénèque explicite par les mots: *natura commenta est regem*». On mettrait ainsi en lumière le symbolisme politique évident dans la description virgilienne, qui prétendrait aussi illustrer «le fondement politico-philosophique de la légitimité théologique et naturelle du Principat».

E. Burck analyse lui aussi la IV^{ème} *Géorgique*. Pour cet auteur, chez Virgile, outre la représentation du principe du gouvernement monarchique, avec les notions annexes de cohésion civique, de devoirs de la communauté, du sens de l'ordre et de l'utilité commune, «...la structure interne de la communauté politique est anoblie à travers l'adduction d'éléments divins à un cosmos panthéiste».

Selon Y. Nadeau, Virgile propose le régime d'un seul homme, ce qui s'harmonise avec la vision, dans *G.* 4.149-218, d'un état parfait reposant sur les anciens idéaux romains¹².

Pline ne fait aucune allusion permettant de déceler une tentative visant à fonder philosophiquement ou théologiquement la monarchie. Mais, à travers l'emphase dans la représentation emblématique de ce modèle de registre idéologique si notoire, le principe du gouvernement d'un seul homme est bien évident. En fait, il s'agit d'une monocratie à laquelle l'auteur ne veut pas donner le nom de monarchie. En effet, dans l'*Histoire Naturelle*, la reine des abeilles est désignée de façon prédominante par *rex*, mais les titres *imperator* 'empereur' (11.52) et *dux* 'chef' (11.46 et 56) sont aussi employés. Si ce dernier terme, dont les nuances sont clairement militaires, peut évoquer l'image d'une colonne ou d'une armée en mouvement, pour le mot *imperator*, je ne vois pas de justification littéraire et je pense que l'auteur ne se limite pas au domaine de la justice militaire. Je crois plutôt que Pline a voulu mettre l'accent sur le symbolisme du moment pour la société de son époque, en introduisant ce terme de nature politico-militaire, à une époque où le régime ne pouvait pas, du moins officiellement, être désigné par *regnum* 'monarchie'¹³. Simultanément, le Naturaliste évoquait, avec une certaine

¹¹ H. Dahlmann (1955) 15 et 18.

¹² Voir, respectivement, E. Burck (1965) 48-83 (la citation est de la p. 61) et Y. Nadeau (1984) spéc. p. 78-79.

¹³ Chez Virgile également la présence de la terminologie propre de l'organisation sociale romaine est bien illustrative du symbolisme du passage. En effet, dès *G.* 4.4-5 Virgile chante: *magnanimosque duces totiusque ordine gentis // mores et studia et populos et*

ironie, la *clementia* ‘clémence’ de Sénèque comme *virtus imperatoria* ‘vertu du gouvernant’, telle qu’elle est exprimée dans Sen. *Cl.* 1.3.3 et 1.5.2 respectivement (cf. 1.8.7: *regia crudelitas*):

Nullum tamen clementia ex omnibus magis quam regem aut principem decet.

Cependant, il n’est personne à qui la clémence convienne plus qu’à un roi ou à un prince.

...clementia omnibus quidem hominibus secundum naturam, maxime tamen decora imperatoribus...

...la clémence est en vérité conforme à la nature de tous les hommes, mais elle sied particulièrement aux empereurs...

Mais, à mon avis, l’exaltation du gouvernement d’un seul homme est évidente chez Pline. Et il faut également signaler un aspect important qui rapproche Pline de Virgile et les éloigne tous deux de Sénèque. Pour ce dernier, la comparaison présentait l’intérêt de démontrer la primauté que le monarque doit donner à la vertu de la *clementia* (*Cl.* 1.19.1):

Excogitare nemo quicquam poterit, quod magis decorum regenti sit quam clementia...

Aucun mérite imaginable ne saurait faire plus d’honneur au souverain que la clémence...

proelia dicam «...Les chefs magnanimes et, point par point, // la nation tout entière avec ses mœurs, ses passions, ses peuples et ses combats». Voir *G.* 4.153-155: *Solae communis natos, consortia tecta // urbis habent, magnisque agitant sub legibus aevum, // et patriam solae et certos nouere penatis* «Seules, elles élèvent en commun une progéniture; seules, elles possèdent en commun les abris d’une cité et passent leur vie sous des lois imposantes; // seules, elles connaissent une patrie et des pénates fixes». Chez Pline, le processus est le même: des termes tels que *disciplina* (11.50), *concorde suffragio* (11.51), *plebei oboedientia* (11.52), *populus in labore, lictores, adsidui custodes auctoritatis* (11.53), *castra, in officio* (11.54) se détachent. On peut même établir l’existence d’une intertextualité si l’on considère l’occurrence de *duces, populos, custos, parua* et *castris* respectivement dans *G.* 4.4, 5, 215, 176 et 108, pour ne m’en tenir qu’à la terminologie de Pline. Sénèque renvoie lui aussi à Virgile en toute clarté: voyons la présence du terme *mores* dans *Cl.* 1.19.3, mais surtout l’affirmation *...est enim illi mos exercere se in paruis et ingentium rerum documenta minima largiri* «la nature, en effet, a coutume de se manifester dans les petits êtres et d’accumu-

Chez Sénèque, cette vertu suppose aussi un caractère providentiel et bénéfique correspondant à un système de gouvernement qui, en accord avec le même passage, trouve son modèle dans les lois de la nature, et

...quam non oportet noxiam esse, si ad naturae legem componitur.

...ne doit pas être malfaisant, s'il se règle sur les lois de la nature.

Virgile et Pline attachent une plus grande importance au vecteur social du paradigme qu'au vecteur politique. C'est la ligne d'exaltation des valeurs du travail (*labor*) et des notions correspondantes d'organisation et de hiérarchisation sociales, que tous deux, pour des raisons d'identification probable au régime en vigueur, ou par conviction personnelle, se proposaient de diffuser¹⁴.

Un autre exemple de souveraineté animale est évoqué à propos des coqs (10.47-48):

Imperitant suo generi et regnum in quacumque sunt domo exercent.

*Ils règnent sur leurs congénères et exercent leur souveraineté en quelque maison qu'ils soient*¹⁵.

Pour moi, l'occurrence d'*imperitare* 'régner' dévoile immédiatement la façon de gouverner qui est ici symbolisée. Effectivement, chez Pline, le terme *imperitare* semble vouloir prendre une connotation négative. Il peut exprimer la supériorité de l'hyène-mâle sur sa bande de femelles (8.108);

ler, dans les phénomènes les plus menus, des leçons applicables aux grandes choses», qui renvoie à Verg. *G.* 4.176.

¹⁴ Dans la description de la société des fourmis, Pline exalte de nouveau le *labor* (*Nat.* 1.108-109). Cette idée est déjà présente chez Aristote. Outre le fait de classer les abeilles parmi les animaux qui vivent en société, le Stagirite affirme qu'elles réalisent un travail en commun (*κοινὸν ἔργον*), mais avec répartition des tâches: cf. B. G. Whitfield (1956) 108.

¹⁵ Logiquement la nature pourrait avoir proposé d'autres exemples en plus de celui des abeilles, comme le dit Sén. *Cl.* 1.19.2. Mais le philosophe de Cordoue signale le fait qu'il n'existe qu'une simple analogie entre l'homme et l'animal (*Ep.* 90 et 124). Selon G. Lloyd (1983) 25 et n. 53, Aristote considère les références à l'organisation «politique» des animaux comme des métaphores. Outre les exemples mentionnés dans le texte, il faut rappeler celui des fourmis chez Plin. *Nat.* 11.108 et suiv., avec leur organisation politique.

se rapporter à la supériorité du lion qui entraîne le roi des animaux à *saeuire* 'sévir' ou l'incite à la *clementia*, s'il estime que la victime n'ajouterait rien à sa réputation supérieure (8.48); désigner aussi l'action du fouet avec lequel le cavalier conduit son cheval (28.93).

Selon 6.182, seule la guerre peut établir le principe de la domination signalé par le vocable:

Aegyptiorum bellis attrita est Aethiopia uicissim imperitando seruiendoque...

L'Éthiopie a été écrasée par les guerres des Égyptiens, dans des alternatives de conquête et de servitude.

Or *uictoria* 'victoire' et *seruitium* 'servitude', termes que nous trouvons dans 10.47, sont, respectivement, la source et l'un des résultats fréquents de la domination tyrannique (*imperitare*)¹⁶. La tendance des coqs à s'imposer, toujours d'après 10.47, passe également par la victoire au combat, en une dispute qui choisit entre la souveraineté et la servitude et fait prévaloir la loi du plus fort:

Quod si palma contingit, statim in uictoria canunt seque ipsi principes testantur; uictus occultatur silens aegreque seruitium patitur; et plebs tamen aeque superba graditur ardua ceruice, cristis celsa...

S'il y a victoire, les vainqueurs aussitôt chantent et proclament eux-mêmes leur souveraineté; le vaincu se cache en silence et souffre avec peine la servitude; cependant le peuple, non moins fier, marche la tête haute, la crête droite...

Le sens sémantique négatif des termes politiques *seruitium* et *superbus*, ajouté à l'opposition *in uictoria canunt* 'ils chantent victoire' / *uictus silens* 'le vaincu en silence' et *occultatur* 'il se cache' / *superba graditur* 'fier, il marche

¹⁶ Toutefois *imperitare* définit la domination de Juba sur les deux Mauritanies (5.16); d'ailleurs le terme n'a rien de spécifique, outre le fait qu'il se rattache à l'exercice d'un pouvoir monarchique féminin, si ce n'est qu'il s'agit d'un gouvernement de l'Inde (6.76). Dans Tac. *Ann.* 12.54, *imperitare* désigne des ordres impériaux qui impliquaient l'obéissance obligatoire, comme ceux que Caligula imposait aux Juifs. L'opposition *parere/imperitare* apparaît chez Liv. 4.5.5, qui connaît aussi, pour le terme, l'idée d'un gouvernement tyrannique (voir 21.1.3; cf. Curt. 4.7.1); dans Sall. *Hist.* 1.55.9, le terme s'oppose à *seruire*.

la tête haute', etc., traduit une opposition politique de modèle classique: le mimétisme de la plèbe suggère un type de domination où, contre l'aristocratie, le tyran s'appuie sur les couches sociales les plus basses.

Un dernier exemple tiré du règne animal est celui de l'éléphant, dans 8.1 présenté comme...

Maximum est elephans proximumque humanis sensibus, quippe intellectus illis sermonis patrii et imperiorum oboedientia...

Le plus grand est l'éléphant; c'est aussi le plus proche de l'homme par les sentiments: il a, en effet, l'intelligence du langage de sa patrie, l'obéissance aux commandements...

Dans 8.3, on parle de sa docilité envers le roi:

Nam quod ad docilitatem attinet, regem adorant, genua submitunt, coronas porrigunt.

Quant à la docilité, ils adorent le roi, s'agenouillent devant lui, lui présentent des couronnes.

Le rapport que l'éléphant établit avec le pouvoir ressemble à celui des abeilles. En effet, il existe des similitudes au niveau du vocabulaire, tel est le cas récurrent du terme *oboedientia* 'obéissance', entre les descriptions de ces deux sociétés. Elles semblent donc représenter ou figurer un système politique qui s'oppose, par essence, à la domination par la force et à la soumission des sujets. L'exemple des coqs illustre parfaitement cette opposition.

MONARCHIE PRIMITIVE

La persistance de la croyance en la «bonté foncière de la royauté primitive» dont parle P. Martin ¹⁷, est révélée chez Plinie, sur le plan historique, par les références aux rois romains, excepté Tarquin-le-Superbe, et par des affirmations de caractère général (e.g. 18.22; 25.22; 35.2). Ces dernières, en insistant sur le souvenir d'une légendaire royauté italique (10.41 et 17.50) ou des temps homériques (17.50), peuvent être incluses dans l'opposition passé/présent.

¹⁷ P. Martin (1980) II, 698.

Cette opposition est généralement signalée par des adverbes du type *antea* 'auparavant' et *quondam* 'autrefois'¹⁸.

De la même façon, que ce soit par transfert ou par utopie¹⁹, la même croyance peut être retrouvée dans les descriptions de certaines royautes barbares, exotiques ou incertaines²⁰.

Dans le passé lointain, parfois légendaire, Pline trouve motif à moraliser contre la dégénérescence des coutumes. De la sorte, à propos de l'esprit d'avarice et de cupidité qui, à son époque, s'étendait jusqu'aux arts, le Naturaliste rappelle un temps où même les rois préféreraient les arts (14.4):

Antea inclusis gentium imperiis intra ipsas adeoque et ingeniis, quadam sterilitate fortunae necesse erat animi bona exercere, regesque

¹⁸ Pour *antea*, voir 14.4; pour *quondam*, 35.2. L'opposition passé/présent, qui s'étend à divers domaines, est adverbialement réalisée par le dualisme *antea/nunc* (33.29); *primum/nunc* (2.125); *quondam/nunc*, (25.22 et 34.5); *tunc/nunc* (18.19-21 et 35.50). Mais le contraste est également visible dans l'opposition *antiqui/nunc* (33.26-27); *hodie, nunc/ueteres* (2.117-118); *maiores/nunc* (36.2); *nunc/proceres* (2.18); *prisci/nunc* (18.284 et 33.26).

¹⁹ Je me rapporte à la description des peuples de l'Inde, à propos desquels R. Lenoble (1969) 157, écrit: «Prudemment, Pline essaye de se faire une opinion raisonnable devant 'toutes les narrations divergentes et incroyables' qui, depuis le temps d'Alexandre se sont succédé jusqu'à l'essai récent de Sénèque». J'ai aussi à l'esprit la Taprobane, prise durant longtemps pour une autre terre (*ἀντίχθον*; *alter orbis*), ce qui, par une probable projection ou extrapolation, donne lieu à des tirades moralisantes sur l'identité des coutumes de la nature humaine, et l'Arabie, «qu'on a beaucoup plus admirée qu'explorée» (p. 160). Mais d'autres peuples pourraient être inclus, par exemple les Chauques, les Esséniens ou les Troglodytes. Dans ces descriptions, Pline fait un grand effort de rationalisme, en tentant de fuir au mirage exotique habituel dans une géographie rhétorique (cf. Bompaire (1958) 230). Mais, toute la science étant une vision du monde, le Naturaliste ne pouvait manquer d'être conditionné par des préjugés et des obstacles épistémologiques divers. C'est ce que R. Lenoble accentue, à la p. 163, à propos des monstres africains dont Pline admet l'existence: «Nous nous trouvons devant des archétypes contre lesquels la raison a eu à se défendre aussi longtemps que le monde n'a pas été inventorié». Rappelons la digression politique de la *Germanie* de Tacite, dont J.-M. André écrit (1982) 43: «Le monde german renvoie l'image du principat aboli par la monarchie absolue».

²⁰ L'expression «royauté barbare» ne veut qu'évoquer le classement aristotélicien des monarchies, dans *Pol.* 1284b et suiv. On pourrait éventuellement tenter d'y inclure les peuples orientaux, habitués à une domination servile mais respectant la loi (*κατὰ νόμον*); les cas de potentats comme celui de Juba, définis par le verbe *imperitare* (voir supra n. 16), ou même d'Alexandre, ce qui ne serait certainement pas accepté par Aristote; et, en général, les royautes non romaines. J'ai relégué la plupart de ces cas, surtout ceux qui sont postérieurs à la chute des Tarquins, au chapitre *L'image du rex étranger*. L'exemple de Taprobane, *κατὰ νόμον* et électif, ne peut être inclus dans la division aristotélicienne. Il a quelques traits de la *αἰσωνμήτεια*, une royauté élective, *κατὰ νόμον* mais tyrannique.

innumeri honore artium colebantur et in ostentatione has praeferebant opes, immortalitatem sibi per illas prorogari arbitantes, qua re abundabant et praemia et opera uitae.

Jadis les empires, et par conséquent les esprits, étant bornés aux frontières de leurs nations, le maigre champ laissé à l'aventure les amenait fatalement à cultiver les qualités de l'intelligence; des rois sans nombre étaient honorés de l'hommage des arts et, dans l'étalage de leurs richesses, mettaient ceux-ci au premier rang, pensant acquérir ainsi l'immortalité: aussi récompenses et travaux se multipliaient-ils.

De même, après avoir cité un antécédent homérique, l'auteur ajoute un exemple italique de dévouement royal à l'agriculture (17.50):

Iam apud Homerum regius senex agrum ita laetificans suis manibus reperitur. Augeas rex haec in Graecia excogitasse traditur, divulgasse uero Hercules. Italia regi suo Stercuto Fauni filio ob hoc inuentum immortalitatem tribuit.

Déjà dans Homère, on trouve un vieux roi fumant ainsi le champ de ses propres mains. La tradition veut qu'en Grèce, le roi Augias ait imaginé cette pratique et qu'Hercule l'ait répandue. Pour cette invention, l'Italie accorda l'immortalité à son roi Stercutus, fils de Faunus.

Dans 35.2, l'exemple des rois anciens est également utilisé comme argument en faveur de la nécessité de faire renaître l'art:

...primumque dicemus quae restant de pictura, arte quondam nobili — tunc cum expeteretur regibus populisque...

C'est ainsi que nous achèverons d'abord ce qui reste à dire sur la peinture, art illustre jadis — quand il était en vogue auprès des rois et des citoyens...

Dans la référence de 36.46, prise chez Homère, tout en reconnaissant la richesse des palais des rois primitifs, Pline les excuse en mentionnant qu'ils n'utilisaient pas le marbre.

Bien que ces minces références ne permettent pas de détecter tous les traits de ce qu'Aristote qualifie de «royauté des temps homériques», elles

expériment, néanmoins, certains de ses aspects fondamentaux, notamment l'évergétisme, signalé par l'intérêt pour l'agriculture. D'autre part, elles témoignent de la persistance d'une vision traditionnelle qui anoblit le passé lointain ²¹.

Cette image positive se répète à propos de la royauté romano-sabine, dont l'historicité était une donnée courante chez les auteurs antiques, bien que son action soit assez enveloppée d'un manteau de légendes et de fantaisies.

Romulus, mentionné une douzaine de fois, apparaît comme *conditor imperii* 'fondateur de l'empire' (15.77), ayant institué des collègues sacerdotaux (18.6), et comme organisateur de la hiérarchie sociale (33.35).

Titus Tatius est signalé de façon anodine (34.23).

Numa Pompilius, le légendaire sympathisant des pythagoriciens (cf. 13.84 et suiv. et 28.14), est surtout le législateur en matière religieuse ²². Cette image traditionnelle signale que même certains de ses actes découlant des fonctions juridico-religieuses étaient accompagnés de préoccupations sociales, visibles encore dans l'organisation juridique des *collegia aerarium fabrum* 'collèges des fondeurs de cuivre' (34.1) et *figulorum* 'des potiers' (35.159).

Tullus Hostilius, peu connaisseur des rituels (28.14), apparaît comme le guerrier vainqueur des Etrusques (9.136).

On ne signale, à propos d'Ancus Martius, que la réglementation des distributions de sel ²³.

On observera que le nombre restreint de commentaires sur Titus Tatius, Tullus Hostilius et Ancus Martius, comme chez Cicéron, contraste avec l'extension des références à Romulus et à Numa. En outre, chez Pline, ce dernier mérite une plus grande attention ²⁴. Un point distingue, encore, de façon significative les deux érudits: Cicéron insiste (*Rep.* 2.25, 31 et 33)

²¹ P. Martin (1980), II, 699 et notes correspondantes, écrit: «A ces rois «premiers», généralement d'une exceptionnelle longévité... sont attribués les mérites fondamentaux d'avoir provoqué ou favorisé l'octroi des bienfaits primordiaux de la civilisation, notamment l'agriculture (Arist. *Pol.* 1329b) et les fondements juridiques de la vie en communauté (Cic. *Rep.* 2.2; 2.14; *D.H.* 2.7.1-3). Ainsi, bien avant le *rex-augur* Romulus et le pieux Numa, défile sous nos yeux la sainte cohorte, dénombrée par Virgile, des rois-prêtres foncièrement bons». Une illustration de ce fait se trouverait dans *Ver. A.* 3.80-84 (Annius); 369 et suiv. (Hélénus); 45 et suiv. (Latinus); 8.102 et suiv., 359 et suiv. (Évandré).

²² Voir *Nat.* 13.87; 14.88; 18.7 et 284-285; 28.14; 32.20 et 34.33.

²³ *Nat.* 31.41 et 89. Les deux références sont élogieuses, en particulier la première.

²⁴ La raison pourrait être celle qui est proposée par E. Gabba (1984) 85: «The pseudo-historical reconstruction of the political measures of Numa is very late; the process was only completed by the historians and jurists of the first century; this indeed probably only occurred after Cicero».

sur le caractère électif, par les assemblées populaires, de la royauté romaine; Pline omet toute observation à cet égard.

A propos de l'histoire de la monarchie à Rome, rappelons les théories, controversées, de G. Dumézil, d'après qui la vieille superstructure idéologique indo-européenne survécut aux changements radicaux de la structure économique et sociale, en se réfugiant dans la mythologie et, comme c'est le cas de Rome, dans l'histoire des origines. En émettant les réserves qui s'imposent, la théorie de la tripartition fonctionnelle des sociétés indo-européennes, appliquée aux rois romano-sabins, est vraisemblable chez Cicéron et Pline. Chez ce dernier, on remarque le souci, probablement hérité des annalistes romains, de la réduction de Tullus Hostilius au type de roi militaire, et la permanence d'une stylisation de son impiété (cf. Tite-Live, 1.31.5-8) ²⁵.

Chez le Naturaliste, l'appréciation de la monarchie romano-sabine est, donc, globalement positive, surtout en raison de l'action de Romulus et de Numa. Et il ne se fait pas violence en rappelant, pour cette phase de l'histoire de Rome, la qualité de *rex* 'roi' ou l'existence de *regnum* 'monarchie'. Dans ce cas, les observations de J.-M. André sont sans fondement lorsqu'il affirme que Pline évite la terminologie monarchique, réservant l'utilisation des termes *rex* et *regnum* aux despotes passés et présents de l'Orient ²⁶. Si cela est vrai quand nous nous rapportons à la terminologie utilisée pour désigner la figure de l'empereur et le régime correspondant, il convient toutefois de signaler que *rex* et *regnum*, chez Pline, s'appliquent à des potentats d'Afrique, d'Arcadie, d'Illyrie, d'Etrurie ou de Tartessos (cf. *Nat.* 7.154-156) et sont fréquemment utilisés pour les rois romano-sabins ou romano-étrusques ²⁷.

²⁵ G. Dumézil (1969) 193-207. L'image des rois romains présentée dans le livre II de la *République* de Cicéron n'est pas très différente. Romulus y apparaît comme le fondateur (*Rep.* 2.4). Il est loué pour l'excellence du choix du site de Rome (2.5), comme l'organisateur de la société (2.14-15) et comme celui qui institua des lois (2.16). La fondation de collèges sacerdotaux permet l'exaltation de la fonction mythico-religieuse de Numa (2.26); son attachement au pythagorisme est nié pour des raisons de chronologie (2.28). Tullus Hostilius apparaît comme *excellens in re militari* «distingué par sa gloire militaire» (2.31) et fondateur du collège des *feciales*. Ancus Martius est le colonisateur (2.33), ce qui entraine le commentaire de Laelius: *Laudandus etiam iste rex* «Ce roi mérite aussi des éloges» (2.33). Titus Tatius apparaît comme simple associé au pouvoir (2.13-14).

²⁶ J.-M. André (1982) 24 et n. 169.

²⁷ Pour *rex*, enregistrons 14.88; 34.1; 35.159 (Numa); 16.11 et 28.14 (Tullus Hostilius); 31.89 (A. Martius); 9.136; 19.50; 33.9, 35; 34.17, 22, 28, 29 et 139 (pour les rois en général). Pour *regnum* nous avons 13.85 et 18.284 (Numa). Pour *regnare*, 13.84 (Numa).

La troisième piste que je me suis proposé de suivre, à la recherche de l'image de la monarchie primitive, est celle des monarchies distantes et peu connues.

Parmi les diverses références à des institutions monarchiques en vigueur chez les peuples lointains ou incertains, s'imposent naturellement à notre considération les passages où sont décrites celles de l'Inde et, tout particulièrement, celle de Taprobane.

L'Inde était, sans doute, une région avec laquelle Rome entretenait un commerce actif²⁸. Cependant, la connaissance qu'on pouvait en avoir restait encore assez liée aux descriptions du temps d'Alexandre²⁹. Et cela malgré des tentatives, telles que celles de Sénèque, que Pline cite dans 6.60, et des informations qui parvenaient à Rome, surtout véhiculées par des commerçants et des navigateurs³⁰: mais

²⁸ Pline rapporte maintes fois la présence de commerçants romains dans ces contrées (voir, entre autres, 6.88, 101 et 104). Auguste, *Anc.* 31.1 mentionne des contacts mis en place pour la première fois. L'Inde, selon Hor. *Carm.* 3.24.2 et 1.31.6, était une terre de richesses. A. Dihle (1964) 15 et 20, rappelle l'intensité du commerce des Grecs et des Romains avec le sud de l'Inde durant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Il existait même, au Cap Comorin, un temple consacré au culte de l'empereur romain. Pline se montrait extrêmement prudent à l'égard de l'hémorragie de devises provoquée par ce commerce à sens unique (*Nat.* 6.101). M. P. Charlesworth (1951) 131-143, résume les preuves de cet échange commercial: archéologiques, d'où émerge le site d'Arikamedu, qui atteste du commerce entre 23 et 96 av. J.-C.; littéraires (gréco-latines et tamiles) et légendaires. Pour le cadre général des relations, cf. R. E. Wheeler (1951); W. Schmitthenner (1979) 90-106.

²⁹ Plin. *Nat.* 6.61. Pour la période impériale, A. Dihle (1964) trouve trois sources écrites pour la connaissance de l'Inde: les littératures classique, parthique et chrétienne. Pour le premier cas, il remarque que Pline et les autres auteurs de la période impériale «took their information about India almost entirely from early Hellenistic sources, that is to say from the historians of Alexander's campaign and from Megasthenes and other ambassadors of his time (p. 17). Selon Dihle, «Certainly, it was the dominating part Alexander played in any kind of literary tradition that prevented his India from being transformed into the India of contemporary reality» (p. 20). Un tel tabou n'aurait été dépassé que par les sources chrétiennes, notamment par Clément d'Alexandrie (p. 23). Effectivement, une brève ébauche des sources de Pline montre la prédominance d'Alexandre et de ses compagnons.

³⁰ P. Paris (1951) 20 n. 1, rappelle le commentaire défavorable de Strabon, 15.1.2-5, sur l'intelligence et le scrupule scientifique des informations fournies par les commerçants. D'après Dihle (1964) 17, Pline et les auteurs contemporains auraient négligé de telles sources pour la connaissance de l'Inde ou les auraient utilisées «to conceal the Late Hellenistic source he was dependent on». Néanmoins, le parallèle avec 6.139-140 suggère que le Naturaliste n'aurait pas utilisé ce procédé. Dans 6.105 il prétend dater, grâce à des notes de l'histoire locale, les règnes de Caelothras et de Pandion, et présenter la théorie des moussons qui

ces derniers devaient trouver un intérêt certain à déformer la vérité ³¹.

Il en va de même à propos de la Taprobane. S'il est certain qu'entre Rome et elle il y eut des contacts officiels, néanmoins il ne faut pas oublier les incertitudes et les imprécisions des informations de Pline ³².

a abouti à un nouvel itinéraire permettant aux navigateurs de voyager entre l'Égypte et l'Inde. Le fondement de l'orgueil de l'auteur est démontré par R. E. M. Wheeler (1951) 345-381 (voir K. Sallman (1975) 150-151) et (1960), en particulier p. 159-164): en vérité. Pline transmet des connaissances récentes, puisque la fameuse découverte, par Hippalus, des vents des moussons (*Nat.* 6.100), qui ouvrit de nouvelles perspectives au niveau du commerce avec l'Inde, ne fut de connaissance publique qu'à l'époque d'Auguste. Certains des progrès qui en découlèrent furent même assez postérieurs. Pour le moins, Pline avait conscience de la relative nouveauté et de l'importance de l'information que l'on tenait des marins qui avaient progressivement trouvé de meilleurs itinéraires. Et, comme le dit F. F. Schwarz (1974) 32-33, «...the Roman encyclopaedist sometimes dared to break the limits of traditionally approved literature by referring to contemporary or at least very recent sources of information». L'opinion de A. Dihle est quelque peu reformulée aux p. 121-137, spéc. 132 et suiv., où l'auteur observe que le Naturaliste ne craint pas d'utiliser des sources non-littéraires contemporaines, mais sans les encadrer critiquement dans la tradition. Quoi qu'il en soit, ce qui a été dit n'amenuise en rien l'extraordinaire importance des sources littéraires chez Pline, même en comparaison avec Aristote ou Théophraste (cf. G. Lloyd (1983) 147-149).

³¹ Il va sans dire que les commerçants (*negotiatores/mercatores*) avaient tout intérêt à se réserver le commerce d'une telle région. En outre, la politique du secret n'était pas chose nouvelle dans l'antiquité, comme le dit R. Lenoble (1969) 164-165; «...la plupart d'entre eux sont avant tout des commerçants extrêmement positifs. Ils savent parfaitement de quoi il s'agit dès que s'offre l'occasion de rapporter une denrée précieuse, ou de découvrir un *Ersatz* prometteur de beaux bénéfices. Les fables ne les ont pas arrêtés et l'on peut même les soupçonner d'en avoir inventé quelques-unes: les merveilles à titre de réclame alléchante, et les griffons restaient toujours utiles pour écarter les timides des voies jalousement gardées». Dans *Nat.* 6.173, il peut y avoir une allusion à cette politique du secret.

³² L'existence de contacts commerciaux, si ce n'est même diplomatiques, entre Rome et Ceylan, est indéniable. F. F. Schwarz (1974) 21-48 examine en profondeur les preuves en méprisant le trésor numismatique bien connu, mais qui pourrait provenir du sud de l'Inde. En conjuguant la référence au voyage d'un affranchi de A. Plocamus (*Nat.* 6.84) avec l'inscription de Lysas, esclave de P. Annius, découverte à Wadi Menih (cf. D. Meredith (1953) 38-40) et avec une référence de la littérature pali (Mahavamsa; XXXIV, 46-48) qui parle d'une ambassade envoyée au pays des Romains (Romanukha), Schwarz (1974) propose, avec beaucoup de vraisemblance, la chronologie suivante: «First a *libertus* of a certain Plocamus came to Ceylon at about the Augustan age; secondly, at about the same time or a little later, King Bhātikābhaya sent some of his subjects to the West for red coral, and thirdly, an official embassy from Taprobane arrived at Rome during the reign of Claudius» (p. 38).

Quoi qu'il en soit, les négociants et les émissaires, soit par manque d'intérêt soit par besoin de diplomatie, n'étaient pas à même de faire connaître les institutions de telles contrées avec exactitude.

Ainsi, quant à moi, et en particulier pour ce qui est de la Taprobane, je considère que la description de Pline est caractérisée par une certaine subjectivité. Il est bien symptomatique que, dans la transition entre la description de l'Inde et celle de la Taprobane, le Naturaliste exprime une joyeuse hâte d'arriver à la Taprobane (6.79: *ad Taprobanen insulam festinante animo*)³³.

Parlons d'abord de l'Inde. Entre les divers royaumes qui la composent, il convient de rappeler celui qui a Pertalis pour capitale et, pour caractéristique, une rigoureuse spécialisation et division des classes sociales (6.66):

Namque uita mitioribus populis Indorum multipertita degitur...

Chez les peuples indiens civilisés, la population est divisée en plusieurs classes...

La civilisation de ce peuple est aussi caractérisée par une certaine mixité de la constitution politique, qui associe la surveillance des meilleurs et des plus riches au gouvernement royal (6.66):

...res publicas optumi ditissimique temperant, iudicia reddunt, regibus adsident.

...les meilleurs et les plus riches administrent les affaires publiques, rendent la justice et conseillent le roi.

L'élément de «mélange» constitutionnel est, d'après moi, évoqué par l'occurrence du terme *temperare*, dont le sens étymologique est 'mélanger,

³³ Bien que marquant un certain progrès dans la connaissance du monde (Schwarz (1974) 44), il existe plusieurs questions qui semblent incorrectes: l'existence d'une monarchie élective (C. G. Starr (1956) 29) et l'absence d'esclaves (Schwarz 47). La toponomie présentée par Pline, conjuguée à d'autres facteurs, a même mené à l'identification de sa Taprobane à Malaysia ou même à Sumatra (voir respectivement P. Paris (1951) 13-29 et J. Filliozat (1974) 119-130). Toutefois, F. F. Schwarz (1974) et «Ein singhalesischer Prinz in Rom (Beobachtungen zu Plinius, n.h. 6,81-91)», *RhM* 117 1974 166-176, semble établir définitivement la véracité de l'ambassade dont l'existence est corroborée par des sources de l'Inde antique.

mêler' et qui prend, par la suite, les acceptions de 'modérer, tempérer' ³⁴. En ce qui concerne *adsidere* 'conseiller', ce terme apparaît surtout dans des situations de nature juridique ³⁵. Il est permis de penser qu'il s'agit, ici, d'une espèce de *consilium* 'conseil' ayant simultanément des fonctions de surveillance de la constitution et de conseil ou de participation à l'administration de la justice.

Les termes *temperare* et *adsidere* font penser à l'occurrence de *rector* 'conducteur, pilote' dans 6.89-90, dans un passage déjà partiellement mentionné, à propos de la Taprobane:

...eligi regem a populo senecta clementiaque liberos non habentem et, si postea gignat, abdicari, ne fiat hereditarium regnum. Rectores ei a populo XXXX dari nec nisi plurium sententia quemquam capitis damnari...

...le peuple élit, en raison de son âge et de sa douceur, un roi sans enfants et, s'il en a plus tard, il le dépose, de peur que la royauté ne devienne héréditaire. Trente gouverneurs lui sont donnés par le peuple, et personne ne peut être condamné à mort sans un vote de la majorité...

D'après moi, dans ce passage, le terme *rector* désigne une fonction politique de conseil et la charge de morigéner des tendances à l'abus de la part du monarque. Ses fonctions et l'élection directe du roi par le peuple (*a populo*) donnent à de tels *rectores* plus de pouvoirs et d'importance qu'aux membres du *consilium principis* romain ³⁶. Cependant, leur action s'insère surtout dans le domaine du pouvoir judiciaire: le thème est présent dans les deux des-

³⁴ *Temperare* appartient à la terminologie politique: voir Cic. *Luc.* 3 et *Rep.* 1.69 (*moderator* et *temperator* apparaissent dans la terminologie de la rhétorique dans Cic. *Orat.* 70).

³⁵ C'est le cas de Tac. *Ann.* 1.75.

³⁶ J'enregistre les occurrences suivantes de *rector*: 2.12-13, où le terme s'applique au soleil; 2.18, à Vespasien; 8.3 et 15, au dompteur d'éléphants. La forme *rectrix* apparaît dans 37.201: *Italia, rectrix parensque mundi altera* «L'Italie, reine et seconde mère de l'univers». Les *rectores* de Taprobane peuvent être, comme le suggère F. F. Schwarz (1974) 39 et 47, chefs de régions (*ratiya* ou *ratika*) «or the *uparājas*, the subkings, or even the *parumakas*, the village rulers». Dans ce cas, la traduction de Pline ne serait aucunement déplacée: dans Tac. *Ann.* 12.54.3 et *CIL* 2.6278.42, le terme latin signifie gouverneur de province (cf. Suét. *Aug.* 89). Dans Luc. 9.194, il désigne la direction du Sénat, et dans Suét. *Tib.* 12.2, la fonction de guide et de conseiller.

criptions. L'occurrence de *clementia* 'clémence' évoquerait ici exactement, comme dans le *De clementia* de Sénèque, le pouvoir judiciaire du monarque ³⁷.

Cette même vertu caractériserait d'ailleurs les rapports de Taprobane avec les étrangers (6.84), auxquels il était concédé un accueil bienveillant.

Mais la description de cette société comprend encore d'autres traits importants, dont émergent le refus de la succession dynastique et, d'après 6.91, l'opposition à l'idée que le prince se trouve au-dessus des lois (*princeps legibus solutus*):

Regem, si quid delinquat, morte multari, nullo interemente, auersantibus cunctis et commercia etiam sermonis negantibus.

Si le roi commet un délit, il est condamné à mort, mais personne ne le tue, tous s'en détournent et refusent même de lui parler.

Dans ce sens, les *rectores* 'conducteurs, gouverneurs' exercent aussi, au nom du peuple qui les élit, une espèce de contrôle du pouvoir. Sans empêcher les abus et sans contrarier le principe monarchique, ils peuvent néanmoins agir sur le détenteur du pouvoir et provoquer leur remplacement punitif, empêchant ainsi toute tendance à transformer la monarchie en tyrannie.

Le passage laisse donc entendre que la peur de la punition constitue un dispositif de correction préventive des tendances tyranniques — idée qui, du reste, est bien présente dans la pratique criminelle romaine.

L'insistance sur le thème de la décision populaire et de la limitation du pouvoir royal est, sans aucun doute, significative, tout autant que la discrimination des conditions d'accès à la royauté. Ce n'est pas tant l'exactitude ou l'inexactitude des informations qui est importante dans ce passage. Ce qui est important, c'est le fait qu'il s'agisse d'une digression permettant à l'auteur d'inclure des informations qui, bien que ne correspondant pas aux desiderata immédiats du livre, sont forcément porteuses d'une signification plus profonde. En effet, objectivement, il eût suffi de dire que la Taprobane

³⁷ Voir la définition de Sén. *Cl.* 2.3.1: *Clementia est temperantia animi in potestate ulciscendi uel lenitas superioris aduersus inferiorem in constituendis poenis* «La clémence consiste à se maîtriser lorsque l'on a le pouvoir de punir; ou encore, c'est l'indulgence d'un supérieur au moment où il fixe la peine d'un inférieur» (cf. Cic. *Part.* 11: *in iudicio aut saeuitiam aut clementiam* «dans un jugement, ou la cruauté ou la clémence»; Quint. *Inst.* 7.4.18 et Tac. *Ann.* 11.3 (jugement de Valérius Asiaticus).

était gouvernée par un monarque, qu'elle était un *regnum*, comme ce fut tant de fois le cas dans des situations antérieures identiques.

Cependant, il n'y a ici, selon moi, contrairement à ce que prétend G. Starr, aucune utopie ou pamphlet d'opposition stoïcienne au Principat³⁸. Pline était certainement conditionné par des récits récents qu'il ne pouvait aucunement passer sous silence. A mon avis, le sens politique consiste en un refus catégorique d'une domination arbitraire, sans pour autant défendre un régime identique au régime cingalais : à dire vrai, le mécanisme de dissuasion du crime royal prouve qu'il ne s'agit pas d'une monarchie idéale. Le passage est à tel point subtil qu'il semble falloir se demander avec J.-M. André : «On ne crédite pas Pline, d'ordinaire, d'une grande profondeur de pensée. Mais à qui fera-t-on croire qu'il a cédé dans cette digression à la simple curiosité?».

Quoi qu'il en soit, je pense, comme K. Sallmann, qu'il est important de mettre aussi l'accent sur le ton critique et pédagogique de ce passage³⁹.

L'IMAGE DU ROI (REX) ÉTRANGER

Les observations de Pline, chaque fois qu'il se rapporte à des faits ou à des figures historiques, sont celles d'un érudit qui se croit bien informé⁴⁰. De ce fait, en général, ses commentaires ne sont pas systématiquement négatifs par rapport à certaines figures. Des considérations d'ordre moral le conduisent, à mon avis, à faire preuve d'antipathie, de sympathie ou de neutralité, en fonction de la teneur des actions mentionnées.

Nous n'allons pas faire ici l'inventaire des plus de deux cents occurrences du terme *rex*, pour ne pas mentionner les quelque cent figures de rois historiquement connus. Je me limiterai à chercher à savoir comment se trouvent associées à l'idée de royauté certaines notions au contenu négatif ou positif. En m'inspirant du livre de P. Martin, *Les Romains et l'idée de royauté*, ces thèmes seront réunis en deux ordres : facteurs de répulsion et facteurs d'attraction.

³⁸ G. Starr (1956) 27-30; J. André-J. Filliozat *ad loc.*

³⁹ Voir, respectivement, J.-M. André (1982) 24; K. Sallmann (1984) 114-115.

⁴⁰ Il est indéniable que, dans les observations portant sur les rois de Rome, l'auteur s'arroe fréquemment une autorité extérieure, pour ce qui est de l'annalistique romaine, en particulier pour Cassius Hémina. Sont également cités L. Calpurnius Piso, G. Sempromius Tuditanus, Valérius Antias, Trebius Niger, et encore Varron, Cornélius Nepos, Fénestella et l'inconnu Annius Feclialis.

FACTEURS DE RÉPULSION

1. Origine douteuse

L'image du roi étranger se trouve assez tributaire de l'expérience romaine de la domination étrusque, ressentie comme étrangère et, par conséquent, tyrannique. Il n'est donc pas surprenant que les références aux Tarquins soient surtout négatives.

L'exemple de Tarquin-le-Superbe est celui qui inspire le plus de répulsion. Néanmoins, le seul fait qui y contribue clairement est la politique de nivellement social au prix de la décapitation d'éventuels rivaux parmi ses sujets (19.169):

Tarquinius Superbus, qui legatis a filio missis decutiendo papavera in horto altissima sanguinarium illud responsum hac facti ambage reddidit.

Tarquin le Superbe, en abattant les plus hauts pavots de son jardin, rendit par le détour de ce geste aux députés envoyés par son fils la réponse sanguinaire que l'on sait.

L'allusion encore plus brève et plus concise de 19.50 est cependant plus riche de sens, lorsqu'elle sous-entend les traits typiques d'un tyran assoiffé de sang et de cruauté:

...quippe etiam Superbus nuntium illum saeuum atque sanguinarium filio remisit ex horto.

C'est en effet de son jardin que Tarquin le Superbe envoya à son fils le message cruel et sanguinaire ⁴¹.

A propos des versions diverses des légendes de Clélie et de Valerius Publicola, Pline reproduit celle de l'annaliste Annius Feccialis, semblant adopter la version selon laquelle les otages auraient été tués dans une embuscade de Tarquin (*interemptis Tarquinii insidiis*) ⁴².

⁴¹ Comme l'observe J. André *ad loc.*, l'anecdote apparaît chez Liv. 1.54; V. Max. 7.4.2, Ov. *Fast.* 2.703 et suiv. Je rappelle seulement que les auteurs cités puisent tous leurs exemples dans des sources grecques, et notamment chez Hérodote, 5.92.6. Comme l'observe M. Giraudeau (1984) 104, une telle parabole illustre la morale de la politique tyrannique.

⁴² *Nat.* 34.29. Pour les versions anciennes de la fable, voir F. Muenzer (1897) 167-168.

En effet, on constate que la famille des Tarquins, dont l'origine grecque est bien soulignée dans 33.9 et 35.16 et 152, semble être globalement mal vue. Un tel fait est surtout évident dans 36.106-107, où l'admiration pour la grandeur de la Cloaca Maxima, oeuvre de Tarquin l'Ancien, n'empêche pas Pline de le censurer pour sa cruauté:

Cum id opus Tarquinius Priscus plebis manibus faceret essetque labor incertum maior an longior, passim conscita nece Quiritibus taedium fugientibus, nouum, inexcogitatum ante posteaque remedium inuenit ille rex, ut omnium ita defunctorum corpora figeret cruci spectanda ciuibus simul et feris uolucribusque laceranda.

Tarquin l'Ancien faisait exécuter cet ouvrage par les mains de la plèbe et, ne sachant ce qui l'emportait de la grandeur du travail ou de sa durée, de toutes parts, pour échapper à la lassitude, les citoyens se donnaient la mort. A cela, le roi trouva un remède nouveau et que nul n'imaginait avant lui ni ne reprit: il fit clouer sur une croix le corps de tous ceux qui s'étaient donné la mort, pour en faire à la fois un spectacle pour les citoyens et une proie à déchirer pour les bêtes sauvages et les oiseaux.

L'image de Servius Tullius est enveloppée des rapports fabuleux sur la prédestination dont il était l'objet depuis son plus jeune âge (2.241 et 36.204), sur son origine mythique et servile et sur le caractère non électif de sa prise du pouvoir⁴³. Les références à sa réforme censitaire (33.43) ou à ses initiatives culturelles (36.163 et 204) sont obscurcies par son insertion dans des thèmes de la diatribe: parure (8.194 et 197); usage de statues et de bagues (33.9 et 24) et introduction, dans la numismatique romaine (18.12 et 33.43), du bronze marqué d'une empreinte (*aes signatum*).

De la sorte, l'image des Tarquins est souillée, comme celle des tyrans, des taches du sang versé, de la *saeuitia* 'férocité', des perfidies, de la mort. L'oppression et la crucifixion de citoyens qu'ils ont perpétrées sont ironique-

⁴³ Cf. Cic. *Rep.* 2.37-38, qui transmet une image favorable. Quant à son origine, et en rappelant que Pline, *Nat.* 36.204, ne le présente pas comme étant le fils d'une captive, servante de Tanaquil, J. Martinez-Pinna (1982). «Tarquino Prisco y Servio Tulio», *AEA* 55 35-63, pense qu'il s'agit d'un noble latin qui avait émigré à Rome, s'était exilé et s'était joint aux frères Vibenna puis était revenu à temps pour prendre le pouvoir après la mort de Tarquin.

ment désignées comme *remedium* 'remède': il faudrait plutôt leur donner le nom de *uenenum* 'poison' ⁴⁴.

La critique repose encore, et là aussi dans le cas de Servius Tullius, sur le langage traditionnel de l'invective politique au caractère aristocratique, dont les thèmes préférés sont l'ascendance humble et l'origine non romaine ⁴⁵.

2. Intempérance, excès (*intemperantia*)

Dans cette rubrique, se trouvent insérés les vices qui se traduisent par des excès de nourriture et de boisson ainsi que des formes de comportement impliquant un manque de modération, par exemple l'absence de sens des limitations de la condition humaine, ou pouvant indiquer un excès qui ressemble à une affection de l'âme, telle que la colère ⁴⁶. On ne trouve pas de référence directe au domaine sexuel.

Voyons les exemples: Alexandre le Grand lance, sur les autels, de l'encens *sine parsimonia* 'sans ménagement' (12.62) ⁴⁷. L'anecdote permet un renvoi à l'attitude future du grand conquérant. En plus, il est accusé d'avoir assassiné ses amis, poussé par son *intemperantia* dans la boisson (14.58).

⁴⁴ Le rapport *insidiae/uenenum/crimen* apparaît dans un passage de critique sociale où la cupidité et la débauche des médecins est mise en cause. P. Martin (1980), I, 361 et suiv., fait l'historique des phases de l'identification de l'image des Tarquins au type consacré du tyran grec.

⁴⁵ Voir I. Opelt (1965) 149-150.

⁴⁶ Il est fréquent de rattacher *intemperantia* au terme *libido* 'désir sexuel' (Plin. *Nat.* 10.100), parfois au pluriel (Cic. *Off.* 1.123), outre la consommation immodérée de vin ou de nourriture: Cic. *Dom.* 21 a su démontrer que ces excès sont à l'origine des crimes. Dans mon exposé, je considère le terme *intemperantia* comme une négation des valeurs de la *temperantia*, qui est, dans la littérature latine, liée à *sapientia* (Cic. *Agr.* 2.64), à *iustitia* (Liv. 25.36.16), à *modestia*, à *moderatio* (e.g. Cic. *Fin.* 2.60), à *continentia* (Liv. 30.14.5) et à *clementia* (Tac. *Ann.* 2.73). Je pense aussi à une autre phraséologie qui, chez Pline, conformément à ce qui est exposé infra p. 125, me conduit à établir une certaine équivalence avec le concept grec de *σωφροσύνη*: d'une conception populaire (domaine des sens, appétits et passions), on en arrive à un concept plus général de maîtrise de soi et à la perspective des implications politiques de l'existence, chez le gouvernant, d'une âme qui, comme celle du tyran, n'est pas *σώφρων*. Pour le sens général du concept, voir Cic. *Tusc.* 4.22 (*SVF* 3.379); pour le rapport avec la colère, Arist. *EN* 1149a21 et suiv.

⁴⁷ D'après Sén. *Ben.* 2.34.4, *Parsimonia est scientia uitandi sumptus superuacuos* «L'économie est l'art d'éviter les frais inutiles». En somme, en tant que l'une des vertus anciennes (Tac. *Ann.* 1.53), la *parsimonia* est certainement représentative d'une époque où l'économie reposait sur l'application minimale des investissements.

D'un autre côté, les emportements de son âme assoiffée de connaissance de la nature des animaux sont caractérisés par l'expression *inflammato cupidine animalium naturas noscendi* «brûlant de connaître la nature des animaux» (8.44).

Ce passage mérite d'être confronté avec 8.79, où l'occurrence de *concupere* 'désirer' se rapporte à l'ardeur que certains rois mettaient à voir un être monstrueux comme le basilic, ce terme pouvant dès lors être interprété comme péjoratif.

Dans 33.137, à propos des richesses excessives, le contexte où apparaît *cupere* est clairement négatif :

Quae, malum, amentia est id in uita cupere, quod aut et seruis contigerit aut ne in regibus quidem inuenerit finem!

Hélas, quelle est notre folie, si nous convoitons dans cette vie une chose qui, soit a été le lot même d'esclaves, soit n'a pas trouvé sa plénitude, même chez les rois!

Ainsi, bien que la liaison au désir de connaître puisse adoucir le sens péjoratif de *cupido/cupere/concupere*, l'occurrence de tels termes chez Pline sous-entend les idées de passion immodérée et de fureur (*furor*) qui sont suggérées, dans 8.44, par la métaphore du feu présente dans le terme *inflammatus*⁴⁸.

3. Orgueil, insolence (*superbia*)

Pline n'ignore pas les conceptions traditionnelles et populaires qui voyaient dans la condition royale une source de félicité⁴⁹. Cependant, le pouvoir, la puissance militaire, la richesse incommensurable peuvent être les sources d'un sentiment de supériorité conduisant le monarque, sûr de son bonheur et de sa fortune, à ne pas tenir compte du degré aléatoire des biens humains et de la fragilité de la condition humaine, faisant ainsi naître

⁴⁸ Voir infra p. 331 et n. 500 et 566.

⁴⁹ Cette vision populaire se reflète spécialement dans une anecdote sur Polycrate de Samos (*Nat.* 37.3) originaire de Hdt. 3.39 et suiv. (cf. Str. 14.1.16; V. Max. 6.9. ext. 5) et est mise en relief par le lien au culte de la *Fortuna* (e.g. *Nat.* 37.19 et 7.130). Cela a docn trait à la diatribe cynico-stoïcienne contre le pouvoir et la richesse. Voir L. Zieske (1972) 285 n. 2, et p. 288. Toutefois, le passage est principalement marqué par la notion grecque d'excès (*ὑβρις*; cf. latin *nimiam*), qui suppose l'idée de chute inhérente.

la *superbia*, trait typique du tyran⁵⁰. Comme le dit H. Haffter, tant dans le comportement privé que politique «*superbus* distingue l'arrogant, le superbe, celui qui ne se satisfait pas de la norme, celui qui méprise ce qui est tenu pour sûr et certain, celui qui, par entêtement, et guidé par des intentions égoïstes, cherche à se placer au-dessus du nombre». En somme, le mot *superbia* a une connotation morale fortement négative⁵¹.

Ce terme traduit en partie le concept grec de *ὕβρις*. R. Dunkle met directement en rapport la *superbia* et l'*ὕβρις* caractéristique du tyran grec⁵². A son tour, P. Martin insiste sur cette même correspondance, en remarquant que *superbia* exprime l'ambition de la supériorité par rapport aux hommes et aux dieux⁵³. Dans ce sens, le concept se rapproche d'*amentia* 'égarement' et surtout de *dementia* 'démence'⁵⁴.

⁵⁰ A titre d'exemple, voir, pour l'exercice du pouvoir, Tac. *Ann.* 2.36; pour la victoire, Juv. 12.125-126; l'idée de richesse apparaît dans Verg. *A.* 5.268; Liv. 1.53.9; 1.54.1; 1.59.9, qui présente la *superbia* comme une coutume des rois (cf. Sall. *Jug.* 64.5); Cic. *Rep.* 1.62, où l'expression *superbia Tarquinii* précède l'équivalent *superbia principum* 'la superbe des princes' de Plin. *Pan.* 22.2; et, finalement, Quint. *Inst.* 3.6.5-7. Pline ne connaît pas le rapprochement entre *superbia* et *potentia* présent dans Sen. *Ep.* 68.10. L'équivalence avec *crudelitas*, dans Cic. *Rab. Perd.* 13, n'apparaît pas non plus chez le Naturaliste. Gel. 6.3.14 explicite clairement le rapport entre *ὕβρις* et *superbia*, selon H. Haffter (1940-1946) 119; Xénophon signale déjà que, malgré ses énormes succès, Cyrus ne tombe jamais dans la *ὕβρις* (cf. *Cir.* 8.7.3); d'après Solon, la richesse entraîne *ὕβρις* (voir M. Wheeler (1951) 150). Pour la relation *superbia*/tyrannie, cf. L. Bruno (1966). «*Crimen regni e superbia in Tito Livio*», *GIF* 19 236-259.

⁵¹ H. Haffter (1956) 110. L'auteur étudie l'importance du concept dans le domaine de la politique extérieure. Il a consacré à la politique intérieure le titre «*Superbia Innenpolitisch*», *SIFC* 27-28 (1956) 135-142.

⁵² J. R. Dunkle (1967) 168.

⁵³ P. Martin (1980), II, 579.

⁵⁴ Le rapprochement entre *superbia* et *ὕβρις* est particulièrement notoire dans *Nat.* 7.3, qui se rapporte à la condition de l'homme comme *flens animal ceteris imperaturum* «tout en pleurs, lui, l'être destiné à commander aux autres». Après une telle affirmation, le Naturaliste s'exclame: *Heu dementia ab his initiis existimantium ad superbiam se genitos!* «Ah! quelle folie, après de pareils débuts, de se croire des droits à l'orgueil». Les sources de la superbe sont énumérées dans un passage dont l'intérêt est évident. Il s'agit de 2.25, qui parle de la condition humaine dans les mêmes termes, et où est observé que, parmi les animaux, l'homme est le seul qui se soucie de la gloire, de l'argent, de l'ambition (*de gloria, de pecunia, ambitione*). Je pense qu'il suffira ici d'ajouter la supériorité physique ou militaire, énoncée à propos des coqs (cf. 10.47: *uictoria*; 9.122, où l'exercice du pouvoir repose sur l'action de *superbire*). Le lien avec le terme *fastus* apparaît aussi (9.119 et 11.138). Il est évident que le surnom de Tarquin-le-Superbe n'est pas ici considéré (cf. 19.50). Je rappelle, cependant, l'expression ...*superbum cognomen Felicem* de Sylla (22.12). Le rapport avec

Dans 9.119 le terme *superbus* décrit le comportement de Cléopâtre entourée de luxe et d'apparat:

Haec, cum exquisitis cotidie Antonius saginaretur epulis, superbo simul ac procaci fastu, ut regina meretrix lautitiam eius omnem apparatusque obtrectans, quaerente eo quid adstrui magnificentiae posset, respondit una se cena centiens HS absumpturam.

Au temps où Antoine se gavait journellement de mets choisis, Cléopâtre, avec le dédain à la fois hautain et provocant d'une courtisane couronnée, dénigrait toute la somptuosité de ces apprêts. Il lui demanda ce qui pouvait être ajouté à la magnificence de sa table; elle répondit qu'en un seul dîner elle engloutirait dix millions de sesterces.

Après avoir énuméré les immenses richesses de Saulacès de la Colchide, l'auteur présente sa victoire militaire sur Sésostris comme une punition de l'arrogance (33.52):

Et illius aureae camarae, argenteae trabes et columnae atque parasiticae narrantur uicto Sesostris, Aegypti rege tam superbo, ut prodatur annis cuiusque sorte reges singulos e subiectis iungere ad currum solitus atque ita triumphare!

L'histoire parle aussi des plafonds en or de ce personnage, des poutres, des colonnes et des pilastres en argent qu'il tenait de sa victoire sur Sésostris, ce roi d'Egypte si orgueilleux que la tradition lui attribue la coutume de tirer au sort, tous les ans, l'un des rois qu'il avait soumis, de le faire atteler à son char et de triompher de la sorte!

L'histoire racontée dépeint la tyrannie de Sésostris comme une *dominatio* 'domination' qui, avec l'occurrence de *subiectus* 'soumis, assujetti', devient héritière d'une opposition superbe/liberté (*superbia/libertas*). Le sens péjoratif du concept de *superbia* est encore accentué par la mention de *currus* 'char, attelage'⁵⁵. Finalement, l'impression du sort du tyran qui résulte

tyrannus apparaît au chapitre correspondant. L'équivalence *amentia/dementia* est confirmée par Cic. *Tusc.* 3.10.

⁵⁵ D'après H. Haffter (1956) 136 et suiv., cet aspect est ancien dans la tradition politique romaine (cf. Plin. *Nat.* 34.19. Pour le rapport entre *superbia* et *dominatio*, voir Sal. *Cat.* 6.7. L'établissement d'une opposition avec *libertas* apparaît dans Liv. 9.46.8.

de la lecture de ce passage est négative: celui qui aura immodérément utilisé ses propres victoires sera voué à la ruine. Bien que non explicite, l'idée laisse transparaître le fait qu'il s'agit aussi de la ruine d'un état et qu'il n'est pas seulement question d'une punition individuelle.

4. La richesse: facteurs matériels de la puissance (*potentia*)

Les critiques à l'excès de luxe et de richesse et à l'inanité de l'ostentation sont de nature morale. Elles se répètent et tentent de démontrer leur absence de valeur en regard de la gloire. Cela est visible dans les diverses occasions où les biens matériels sont pris comme l'apanage de la condition royale.

Pline est conscient qu'il s'agit d'un des facteurs de la *potentia* du gouvernant. En effet, l'idée de richesse se trouve liée à l'occurrence de termes comme *apparatus* 'pompe, somptuosité', *diuitiae* 'richesses', *impendium* 'dépenses', *munus* 'présent', *opes* 'ressources', *opulentia* 'opulence', *pecunia* 'argent', *praedia* 'butin'. Bien caractéristique est encore l'attribut *regius/regalis* 'royal', qui renferme un sens spécial, puisqu'il se rapporte fréquemment non pas à des rois ou à des biens royaux, mais à des comportements propres d'un roi. De la sorte, la richesse devient un attribut typiquement monarchique. Pline a conscience des possibilités de son utilisation dans un but politique. D'ailleurs, il faut tenir compte de son importance traditionnelle dans la politique romaine.

Mais voyons les passages les plus expressifs à cet égard. Ils seront transcrits et encadrés dans le contexte lorsque cela sera nécessaire, ou tout simplement résumés:

7.151: ...*a Gyge rege tunc amplissimo terrarum consulti.*

...à Gygès, le roi le plus puissant du temps...

7.165: ...*pariterque domini ac serui gignuntur, reges et inopes.*

...la même étoile voit naître des maîtres et des esclaves, des rois et des indigents.

9.117-118 (sur les parures de Lollia Paulina): *Nec dona prodigi principis fuerant, sed auitae opes, prouinciarum scilicet spoliis partae.*

Hic est rapinarum exitus, hoc fuit quare M. Lollius infamatus regum muneribus in toto oriente...

Ce n'était pas là cadeaux d'un empereur prodigue, mais richesses ancestrales, c'est-à-dire tirées des provinces dépouillées. Voici le résultat de ces rapines! voici pourquoi M. Lollius, déshonoré par les présents obtenus des rois dans tout l'Orient...

25.7 (à propos du butin capturé à Mithridate qui comprenait des richesses intellectuelles): ...*Pompeius autem omni praeda regia potitus transferre ea sermone nostro libertum suum... iussit.*

Or, Pompée, qui s'était emparé de la totalité du trésor royal, chargea son affranchi ... de traduire ces écrits dans notre langue...

29.96: *Cantharides obiectae sunt Catoni Vticensi, ceu uenenum uendisset in auctione regia, quoniam eas HS LX addixerat.*

Les cantharides ont été la cause du reproche fait à Caton d'Utique d'avoir vendu du poison, parce que, dans une vente de biens royaux, il les avait adjugées pour soixante mille sesterces.

33.51: *Iam Midas et Croesus infinitum possederant, iam Cyrus deuicta Asia pondo XXIII inuenerat praeter uasa aurumque factum et in eo solium, platanum, uitem. Qua uictoria argenti D talentorum reportauit et craterem Semiramidis, cuius pondus XV talentorum colligebat.*

Déjà Midas et Crésus en avaient possédé une quantité illimitée, déjà Cyrus, après sa victoire sur l'Asie, avait trouvé dans ce pays 24 000 livres d'or, sans compter la vaisselle et les objets en or, notamment un trône, un platane et une vigne. De cette victoire il rapporta aussi 500 000 talents d'argent ainsi que la cratère de Sémiramis, dont le poids se montait à 15 talents.

33.52: *Iam regnauerat in Colchis Saulaces Aetae subolis, qui terram uirginem nactus plurimum auri argentiue eruisse dicitur in Suanorum gente, et alioqui uelleribus aureis incluto regno. Et illius aureae camarae, argenteae trabes et columnae atque parastaticae narrantur...*

Déjà la Colchide avait vu le règne de Saulacès, le descendant d'Aeétés, qui avait trouvé une terre vierge et en avait extrait, dit-on, une immense quantité d'or et d'argent au pays des Suanes; et du reste, ce royaume est célèbre par ses toisons d'or. L'histoire parle aussi des plafonds en or de ce personnage, des poutres, des colonnes et des pilastres d'argent...

33.136-137: *Congerant excedentes numerum opes, quota tamen portio erunt Ptolemaei, quem Varro tradit Pompeio res gerente circa Iudaeam octona milia equitum sua pecunia tolerauisse, mille conuiuas totidem aureis potoriis, mutantem ea uasa cum ferculis, saginasse! Quota uero ille ipse — neque enim de regibus loquor — portio fuerit Pythis Bithyni, qui platanum auream uitemque nobiles illas Dario regi donauit...*

Mais laissons-les amasser des richesses qui défient les chiffres: elles ne seront qu'une partie, combien minime, de celles de Ptolémée, qui, au témoignage de Varron, entretenait à ses frais huit mille cavaliers pendant les campagnes de Pompée dans les pays voisins de la Judée, et engraisa un millier de convives avec autant de coupes en or, en changeant la vaisselle à chaque plat. Et ce Ptolémée lui-même — pour ne pas parler des rois, — il n'aura été qu'une partie, combien minime, de Pythès le Bithynien, qui fit au roi Darius ces cadeaux célèbres, un platane et une vigne en or...

33.149 (plus que dans l'exemple précédent, la citation suivante montre mieux que la possession de biens royaux était un signe de lassitude des coutumes et d'ostentation): *Tum enim haec emendi Romae in auctionibus regis uerecundia exempta est urbis anno DCXXII, mediis LVII annis erudita ciuitate amare etiam, non solum admirari, opulentiam externam...*

Car dès lors il n'y eut plus, à Rome, de honte à se porter acquéreur aux ventes des biens royaux; c'était l'an 622 de la Ville et, dans l'intervalle de 57 ans, nos concitoyens avaient appris non seulement à admirer, mais aussi à aimer l'opulence étrangère.

35.24: le roi Attale achète un tableau du peintre Aristide pour 600.000 deniers.

36.110 (à propos du luxe des habitations romaines): *Computet in hac aestimatione qui uolet marmorum molem, opera pictorum, impendia regalia... Profecto incendia puniunt luxum...*

*Et, dans une telle estimation, si l'on veut, que l'on fasse rentrer en compte la masse des marbres employés, les oeuvres des peintres, les dépenses dignes de rois. ...Assurément, les incendies châtient ce gout du luxe...*⁵⁶

L'or est toutefois l'article dont la possession, en thésaurisation ou en objets de luxe, caractérise le plus la condition royale. Sa jouissance est parfois liée à la tendance aux plaisirs sexuels⁵⁷:

7.108: dans le butin de Darius pris à Alexandre le Grand, il y avait un «coffret à parfums, rehaussé d'or, de perles et de pierreries».

12.17: *Herodotus eam Aethiopiae intellegi maluit, in tributi uicem regibus Persidis e materia eius centenas phalangas tertio quoque anno pensitasse Aethiopus cum auro et ebore prodendo.*

Hérodote pourtant a laissé entendre qu'il appartenait plutôt à l'Ethiopie, lorsqu'il rapporte que les Ethiopiens fournissaient aux rois de Perse, à titre de tribut triennal, cent billes de ce bois, en plus de l'or et de l'ivoire.

33.48: *...rex Mithridates Aquilio duci capto aurum in os infudit. Haec parit habendi cupido!*

...c'est le roi Mithridate qui a fait verser de l'or fondu dans la bouche d'Aquilius, un général, son prisonnier. Voilà ce que produit la passion de posséder!

⁵⁶ Voir Juvénal, 14.305-310: la punition ne s'entend que pour les riches, puisque, d'après 308-310, *Dolia nudi || non ardent cynici; si fregeris, altera fiet || cras domus; atque eadem plumbo commissa manebit* «Mais la jarre où loge le Cynique nu est à l'abri du feu; si on la casse, il la remplacera demain par une autre maison semblable et, tout aussi bien, il gardera la même, raccommodée avec du plomb».

⁵⁷ La liaison entre la possession d'or et d'argent et la vie de plaisirs, telle qu'elle est présentée dans Plu. *Agis*. 3.1, mène Sparte à la décadence.

33.50: *Messala orator prodidit Antonium triumvirum aureis usum uasis in omnibus obscenis desideriis, pudendo crimine etiam Cleopatrae. Summa apud exteros licentiae fuerat Philippum regem poculo aureo puluinis subdito dormire solitum...*

L'orateur Messalla nous a rapporté qu'Antoine le triumvir se servait de vases en or pour tous ses besoins grossiers: voilà un reproche qui eût fait honte même à Cléopâtre. Chez les étrangers, le comble de la licence avait été l'habitude du roi Philippe, de placer une coupe d'or sous son oreiller avant de dormir...

33.51: extraordinaire richesse en or de Midas, Crésus et Cyrus; voir supra.

33.52: de même à propos de Saulacès; cf. supra p. 30.

33.54: pour être agréable à Tiridate, Néron recouvre d'or le Théâtre de Pompée.

33.136: référence aux richesses des rois en or; cf. supra p. 31.

34.41: *Duodecim annis tradunt effectum CCC talentis, quae contigerant ex apparatu regis Demetrii relicto morae taedio obsessa Rhodo.*

Elle coûta, dit-on, douze ans de travail et trois cents talents, produit de la vente du matériel abandonné par le roi Démétrios lorsqu'il leva par lassitude le siège de Rhodes.

Ces notes sont en concordance avec la notion populaire romaine selon laquelle les rois étaient immensément riches et puissants (voir en particulier l'opposition *reges/inopes* 'rois/indigents' dans 7.165). Nous allons retrouver cette même idée dans d'autres thèmes de la critique aux monarques, lesquels seront traités dans des alinéas qui leur sont spécifiques car ils s'identifient facilement à des thèmes de la diatribe, d'après la classification proposée par A. Oltramare dans son livre *Les origines de la diatribe romaine*.

5. Le luxe (*luxuria, luxus*)

En effet, dans les passages qui permettent de déceler la caractérisation du luxe royal, on constate la présence de plusieurs thèmes que l'on peut

facilement rapprocher de la diatribe cynico-stoïcienne. Ils seront présentés sommairement.

A — *Luxe de la construction*

(voir thème 35, contre le luxe des habitations)

Outre les références au luxe des palais, nous découvrons, spécialement dans le livre XXXVI, une série de grands travaux, visant, en général, l'ostentation et la vanité, quand il ne s'agit pas de simple propagande personnelle ou de manifestation du culte de la personnalité⁵⁸.

a) *Labyrinthes*

Leur construction est ressentie comme un monstrueux gaspillage et une preuve de vanité:

36.84 et suiv.: *Dicamus et labyrinthos, uel portentosissimum humani impendii opus...*

Parlons aussi des labyrinthes, catégorie d'ouvrages les plus prodigieux...

36.91: *Namque et Italicum dici conuenit, quem fecit sibi Porsina, rex Etruriae, sepulchri causa, simul ut externorum regum uanitas quoque Italis superetur.*

Il convient en effet de faire mention de ce dernier. Porsina, roi d'Etrurie, se le fit construire en guise de tombeau et avec le but, en même temps, de faire encore surpasser par les rois italiens la vaine somptuosité des rois étrangers.

b) *Obélisques*

Ils sont mentionnés comme de typiques entreprises de rivalité entre les rois, mais leur fonction n'est pas directement mise en cause. Peut-être avaient-ils été accueillis par les empereurs romains (36.71) en raison de leur finalité culturelle (36.64), utilitaire (36.72), ou parce qu'ils contenaient la philosophie égyptienne de la nature (36.71).

⁵⁸ On observe dans ces critiques le contraire de ce qu'Aristote définit comme le souci du tyran d'embellir la cité et de faire des ouvrages utiles. Cf. J. Endt (1902) 43-45.

Je ne transcris que le début du passage qui leurs est consacré (36.64):

Trabes ex eo fecere reges quodam certamine, obeliscos uocantes Solis numini sacratos.

Les rois, comme rivalisant entre eux, firent tirer de cette pierre des blocs en forme de poutres que l'on appelle «obélisques» et qui sont consacrés à la divinité du Soleil...

La vérité est que les dépenses qu'entraînait leur construction — pour celui de Ramsès on fit appel au travail de 120.000 hommes, selon 36.66 — pourraient avoir suscité une accusation identique à celle qui est portée contre la construction des pyramides.

c) *Pyramides*

Dans 36.75, Pline exprime clairement un avis négatif à leur propos:

Dicantur obiter et pyramides in eadem Aegypto, regum pecuniae otiosa ac stulta ostentatio, quippe cum faciendi eas causa a plerisque tradatur, ne pecuniam successoribus aut aemulis insidiantibus praeberent aut ne plebs esset otiosa.

Chemin faisant, parlons aussi des pyramides que connaît cette même Egypte, étalage inutile et sot de la richesse des rois, car voici les raisons que l'on donne généralement de leur construction: les rois voulaient ne pas laisser de l'argent devant les yeux de leurs successeurs ou de leurs rivaux qui complotaient; ou bien encore empêcher le peuple de demeurer oisif.

Le passage se rapporte clairement à un système de gouvernement au caractère tyrannique, dont se trouve éloigné le souci d'un avenir prospère, et peut-être éternel, de la communauté, et où le gouvernant semble s'allier à la plèbe contre ses rivaux.

La critique à l'excès de main d'oeuvre utilisée (360.000 hommes occupés durant 20 ans à la construction de la pyramide de Chéops; cf. 36.78), est, à ce niveau, contradictoire. Je pense qu'elle est conditionnée par le principe traditionnel de l'économie romaine, adopté par l'auteur, de la compression des dépenses⁵⁹, et par l'image négative que ce type de construction royale pouvait avoir, du point de vue historique.

⁵⁹ Voir infra n. 429.

Un autre passage où Pline commente l'oubli de la part des historiens du nom de ses constructeurs, est sans équivoque quant aux sentiments du Naturaliste à ce sujet (36.79):

...inter omnes eos non constat a quibus factae sint, iustissimo casu oblitteratis tantae uanitatis auctoribus.

Ils ne sont pas tous d'accord entre eux sur le nom des constructeurs, et c'est le plus juste des sorts qui a fait oublier les auteurs d'une telle vanité.

Finalement, dans 36.82, l'auteur rappelle, avec ironie, la pyramide de Rhodopis:

Haec sunt pyramidum miracula, supremumque illud ne quis regum opes miretur, minimam ex iis, sed laudatissimam, a Rhodopide meretricula factam.

Telles sont ces merveilleuses pyramides et voici mieux encore, après quoi il ne faudra plus s'étonner des richesses des rois; la plus petite d'entre elles, mais aussi la plus admirée, ce fut Rhodopis, une courtisane, qui la fit élever.

d) Sépulcres

Tout autant que pour certains monuments funéraires précédemment cités (cf. 36.84-91), on peut attendre de Pline un mépris à l'égard de telles édifications.

Pour reprendre l'expression de 7.5, «le soin de la sépulture» (*sepulturae cura*) comme pompe funéraire, lui semble, pour le moins, être cause d'infélicité. Mais, outre les deux cas cités ci-dessus, la mention des sépulcres de Cyrus (6.116) et de Psylle (7.14) ne suscite aucun commentaire.

B — Luxe des meubles (thème 37)

C'est une forme particulière de luxe, qui est mentionnée dans 13.91-93, à propos de la folie pour des tables de cédratier excessivement onéreuses (*arbor citri et mensarum insania*) qui appartenaient à Juba et à Ptolémée.

Nous pouvons englober ici la référence aux *triclinia* 'lits de table' d'or saisis en Orient et exposés par Pompée lors de son triomphe (37.12 et suiv.), et, peut-être, le raffinement d'Alexandre le Grand, dont la tente était soutenue par quatre statues (34.48).

C — *Luxe de la vaisselle* (thème 38)

On rappelle le luxe de Cléopâtre et, plus clairement, celui du roi Philippe (33.50).

D — *Luxe des vêtements* (thème 39)

A propos des tissus attaliques, tissés d'or, l'auteur observe qu'il s'agit d'une invention des rois d'Asie (33.63). Il explique que le roi Attale fut l'inventeur d'un tel symbole de luxe (8.196; cf. 36.115 et 37.12).

L'utilisation de substances colorantes (*pigmenta*) pour les vêtements de lin avait été rapportée de l'Inde par la flotte d'Alexandre, selon 19.22, qui mentionne aussi l'usage de voiles de couleur pourpre par Cléopâtre et Marc Antoine, à la bataille d'Actium. Toujours à ce propos, l'auteur révèle son point de vue, signalé par l'occurrence du terme péjoratif *insania* 'folie' (19.22):

Temptatum est tingui linum quoque, ut uestium insaniam acciperet...

On a essayé de teindre aussi le lin pour lui faire prendre la folie de nos vêtements...

Ce thème est important puisqu'il est signe de l'ostentation et de la dépense inutile et qu'il s'associe, éventuellement, à un processus de divinisation du gouvernant ⁶⁰.

E — *Luxe des bijoux* (thème 39a)

Caractéristique du luxe féminin, il n'est pas surprenant que l'attraction pour les bijoux s'étende en particulier aux reines. Cléopâtre est évidemment visée (9.119):

Nec haec summa luxuriae exempla sunt. Duo fuere maximi uniones per omne aeuum; utrumque possedit Cleopatra, Aegypti reginarum nouissima, per manus orientis regum sibi traditos.

Mais ces exemples de luxe sont dépassés. Il y avait deux perles, les plus grosses qui eussent jamais existé, l'une et l'autre propriété de Cléopâtre, dernière reine d'Egypte; elle les avait héritées des rois de l'Orient.

⁶⁰ Plu. *Demetr.* 41.6-8 signale bien que la parure riche était non seulement le propre du monarque, mais qu'elle pouvait aussi être associée au processus de sa divinisation (cf. Pol. 6.7.5-7). Voir K. Scott (1928) 236-238; L. Bieler (1967) 63.

En Egypte aussi, Arsinoé se voit offrir par son mari Ptolémée une statue de topaze, le plus grand des bijoux (*amplissima gemmarum*) (37.108-109), et Timaris consacre un poème à une gemme intitulée *paneros* (37.178).

Darius, amateur de pierreries (7.108), Alexandre le Grand (37.8 et 193), et encore Pyrrhus (37.5), tous, d'une façon ou d'une autre, eurent une préférence spéciale pour des bijoux ou des perles, qui intéressaient aussi beaucoup les mages (cf. 37.169 et 192), du fait qu'ils étaient aussi utilisés par ceux qui s'approchaient des monarques (37.169) dans l'intention de leur présenter des sollicitations. Mithridate, à son tour, porte aux bijoux un intérêt scientifique et pratique (37.169) et il les collectionne (37.11).

F — *Luxe des parfums* (thème 39d)

Parmi les objets de luxe, plus encore que, par exemple, les vêtements, se détachent les parfums (13.20):

Haec est materia luxus e cunctis maxime superuacui. Margaritae enim gemmaeque ad heredem tamen transeunt, uestes prorogant tempus: unguenta ilico expirant ac suis moriuntur horis.

Tel est cet objet de luxe, et de tous le plus superflu. Perles et pierreries en effet passent quand même aux héritiers, les étoffes durent un certain temps: les parfums s'évaporent instantanément, et, pour ainsi dire, meurent en naissant.

Pline parle aussi de son apparition dans la ville de Rome (13.24):

Quando id primum ad Romanos penetraverit, non facile dixerim. Certum est Antiocho rege Asiaeque deuictis... censores edixisse ne quis uenderet unguenta exotica; sic enim appellauerunt.

En quel temps s'introduisirent chez nous les parfums, il est difficile de le dire. C'est un fait certain qu'après la défaite d'Antiochus et la conquête de l'Asie Mineure... les censeurs... interdirent par un édit la vente des parfums «exotiques»: c'est le terme dont ils se servirent.

D'après 13.18, il existe même un parfum, dit royal, dont la désignation provient du fait qu'il est préparé par les rois de Perse. D'ailleurs, les Perses auraient été les inventeurs des parfums (13.3).

D'un autre côté, dans le butin de Darius, conquis par Alexandre (7.107-108), se trouvait un coffret aux parfums (*scrinium unguentorum*) qui est aussi signalé dans 13.3:

Primum, quod equidem inueniam, castris Darii regis expugnatis in reliquo eius apparatu Alexander cepit scrinium unguentorum.

La première mention que j'en retrouve, c'est qu'à la prise du camp de Darius, Alexandre s'empara, parmi tout l'appareil royal, d'une boîte à parfums.

6. Autoglorification: statues (thème 8)

Il y a encore dans l'image du roi deux traits négatifs saillants: le goût de la statuaire et le penchant pour la magie. La critique faite à la sculpture, entendue comme art, peut ici être analysée sous la perspective diatribique. Il convient néanmoins de signaler que l'invective porte seulement sur le désir d'autoglorification et de propagande, ainsi que sur les exagérations qui en découlent. L'utilisation de matières précieuses dans la statuaire est aussi critiquée dans 33.151.

Argenti usum in statuas primum diui Augusti temporum adulatione transisse falso existimatur. Iam enim triumpho Magni Pompei reperimus translatae Pharnacis, qui primus regnavit in Ponto, argenteam statuam, item Mithridatis Eupatoris et currus aureos argenteosque.

La première fois que l'emploi de l'argent fut étendu aux statues, était-ce pour celles du dieu Auguste, sous l'effet de l'adulation qui régnait alors? On le croit, mais c'est faux. Car nous découvrons que, dès le triomphe de Pompée le Grand, on fit défiler une statue en argent de Pharnace Ier, roi du Pont, une autre de Mithridate Eupator, ainsi que des chars d'or et d'argent.

Ici encore la critique peut tout autant être adressée aux aspects matériels et socio-économiques de la dépense inutile, qu'au côté idéologique de la question. En effet, l'occurrence d'*adulatio* 'adulation, flatterie' conduit K. Scott à considérer que Pline se rapporte à la concession d'honneurs divins aux empereurs. Dans le monde hellénique une telle distinction récompense

serait le monarque, considéré comme *εὐεργέτης* 'bienfaiteur', *κτίστης* 'fondateur' ou *σωτήρ* 'sauveur' ⁶¹. Le même auteur écrit, dans un autre article, qu'il «semblait habituel d'inclure à l'établissement du culte d'un souverain le fait de lui dédier une statue et, avec elle, la concession d'une couronne» ⁶². De la sorte, en plus de la condamnation au nom de la morale, on assiste ici à l'opposition du Naturaliste à la divinisation de l'empereur.

En outre, le recours politique à la statuaire, comme moyen de propagande, est tenu comme typiquement royal (34.29). Cependant, en tant qu'oeuvres au caractère personnel et politique, les statues sont sujettes aux contingences de la fortune, bourreau de la gloire (34.27):

Primus tamen honos coepit a Graecis, nullique arbitror plures statuas dicatas quam Phalereo Demetrio Athenis, siquidem CCCLX statuere, nondum anno hunc numerum dierum excedente, quas mox lacerauere.

C'est du reste la Grèce qui est à l'origine de ces honneurs, et il n'est personne, je pense, à qui l'on dressa plus de statues qu'Athènes n'en éleva à Démétrios de Phalère; car on lui en éleva trois cent soixante — l'année ne comptant pas encore un plus grand nombre de jours — que bientôt on mit en pièces.

Par cette brève note, l'auteur dévoile son scepticisme, son incrédulité envers les valeurs qu'une telle coutume prétendait véhiculer.

7. Penchant pour la magie (thème 94)

Le L. XXX signale divers facteurs qui montrent l'importance que les rois accordent à la magie. Voyons, par exemple, 30.2:

...in tantum fastigii adoleuit, ut hodieque etiam in magna parte gentium praeualeat et in Oriente regum regibus imperet.

...la magie a atteint un tel sommet qu'aujourd'hui même elle prévaut dans une grande partie des nations et, en Orient, commande aux rois des rois.

⁶¹ K. Scott (1931) 101 et 107.

⁶² K. Scott (1928) 156; (1932) 162.

Et plus loin, Pline censure cet art qui finit par devenir une peste universelle (30.8):

Primus, quod exstet, ut equidem inuenio, commentatus est de ea Osthanes Xerxen regem Persarum bello quod is Graeciae intulit, comitatus ac uelut semina artis portentosae sparsit obiter infecto, quacumque commeauerat, mundo.

Le premier qui, d'après mes recherches, ait traité ce sujet et dont les écrits subsistent, est Ostanès; il accompagna le roi de Perse Xerxès dans la guerre qu'il fit aux Grecs.

L'intérêt porté à la magie est typique des rois de Perse, comme on le rappelle dans 24.162 et 165 et 26.18-19. Même Alexandre ne dédaigne pas, d'après 30.11, la compagnie des mages:

Non leuem et Alexandri Magni temporibus auctoritatem addidit professioni secundus Osthanes comitatu eius exornatus, planeque, quod nemo dubitet, orbem terrarum peragrauit.

En outre une autorité non négligeable fut donnée à la magie, au temps d'Alexandre le Grand, par le second Ostanès qui eut l'honneur d'accompagner ce roi et qui, ce dont nul ne saurait douter, parcourut presque toute la terre.

La suite de ce passage comprend une virulente attaque contre Néron, en raison de ses rapports avec Tiridate (30.16):

Magus ad eum Tiridates uenerat Armeniacum de se triumphum adferens et ideo prouinciis grauis.

Le mage Tiridate était venu lui apporter en sa personne le triomphe de la guerre d'Arménie, et par là opprimant les provinces sur son passage.

L'attitude des rois à l'égard de la magie est encore mentionnée dans 37.147, à propos d'une plante dont les mages ont besoin pour introniser un roi (...*necessariam Magis regem constituentibus*).

Ainsi, comme le souligne Della Corte par rapport à 30.16, la condamnation de la magie assume chez Pline un caractère essentiellement politique⁶³.

⁶³ F. Della Corte (1981) 348.

C'est ce que, du reste, on avait déjà pu déduire dans 37.169, cité plus haut à propos du thème 39a, où se profile aussi l'idée que les gouvernants qui s'y vouent cèdent fréquemment à l'arbitraire.

8. Violence, cruauté (*saeuitia*, *crudelitas*)

L'usage de la cruauté, que ce soit à la guerre, dans l'exercice de la justice ou dans les simples rapports avec les autres de son espèce, est présenté, dans 7.5, comme une maladie morale, comme une rage (*rabies*)⁶⁴ et comme un signe d'inhumanité, d'animalité (*feritas*). Cette ligne de pensée est proche de celle de Cicéron (*Off.* 3.46):

...est enim hominum naturae quam sequi debemus, maxime inimica crudelitatis.

...en effet, pour la nature humaine, que nous devons suivre, le plus grand ennemi, c'est la cruauté.

Dans *Nat.* 8.15, sous le signe de la *crudelitas*, on rapporte une anecdote qui met en parallèle le caractère féroce du roi Bocchus et le tempérament pacifique des éléphants:

...idem diuinationem quandam iustitiae, cum Bocchus rex triginta elephantis totidem, in quos saeuire instituerat, stipitibus adligatos obiecisset, procurstantibus inter eos qui lacesserent, nec potuisse effici ut crudelitatis alienae ministerio fungerentur.

Il leur attribue également un certain instinct de justice: le roi Bocchus ayant fait attacher à des poteaux trente éléphants contre lesquels il avait résolu de sévir, et les ayant exposés à trente autres des leurs, on eut beau charger ceux-ci pour les exciter, on ne put les résoudre à se mettre au service de la cruauté d'autrui.

Ce passage enregistre ce que J. Aymard décrit comme une vision contraire à celle des philosophes grecs, pour qui l'animal représentait un être inférieur ou un instrument, alors que pour les Latins «...la Tieréthologie

⁶⁴ *Rabies* apparaît comme affection de l'âme correspondant à *furor* (33.48): *...exarsit rabie quadam non iam auaritia, sed fames auri* «un besoin furieux qui n'était plus de la cupidité mais la faim de l'or».

apparaît, au contraire, comme une variante, un *duplicata*, parfois même un modèle de l'éthique humaine»⁶⁵. En effet, l'exemple des éléphants est proposé ici comme étant emblématique d'une vertu sociale signifiée par l'occurrence du terme *iustitia* 'justice': il a pour finalité de souligner antithétiquement le vice caractéristique de la *crudelitas* royale.

Cette comparaison introduit un domaine du langage de l'invective politique, qui est celui de la métaphore de l'animal sauvage. Le ton de l'invective, du reste, s'intègre dans une vision plus vaste de la condition humaine, parfois tenue pour inférieure à la condition animale. C'est le cas de 7.5: les hommes dépassent fréquemment en sauvagerie (*saeuire*) les attaques des fauves et la férocité des lions (*leonum feritas*).

On peut considérer qu'Alexandre le Grand (8.54 et 14.58) et Tarquin le Superbe (19.50 et 169; 34.29) présentent le même vice.

La cruauté d'Alexandre est liée à la démesure dont il fait preuve en matière de boisson. D'ailleurs, le cas d'Alexandre le Grand est exemplaire de la critique portée à la vie privée du monarque. En effet, l'un des actes de criminalité que lui impute l'opposition est d'être un assassin de ses amis (*amicorum interfector*)⁶⁶.

Quoi qu'il en soit, on tire deux conclusions de la rareté de références à la *saeuitia* ou *crudelitas* royale. D'une part, Pline considère qu'une telle critique ne se rapportait pas fatalement au terme *rex*, d'autre part, on est de nouveau confronté à une vision moins théorique, mais plus romaine, populaire et traditionnelle de l'image du roi. Effectivement, comme l'observe E. Rawson, «aux dires de Plaute, lorsqu'on entendait le mot, on pensait davantage à richesse et aventures fabuleuses qu'à superbe et cruauté»⁶⁷.

FACTEURS D'ATTRACTION

Tout n'est cependant pas négatif dans l'image du roi — et je ne vais pas insister ici sur ce qui se rapporte à la monarchie primitive⁶⁸. Je m'en tiendrai aux facteurs d'attraction que l'on peut trouver dans les références ayant trait aux rois étrangers.

⁶⁵ J. Aymard (1960) 123.

⁶⁶ Il n'y a pas ici de référence directe à l'utilisation du meurtre comme arme politique, trait spécifique de la cruauté. Sur le thème, voir J. R. Dunkle (1967) 169.

⁶⁷ E. Rawson (1975) 151.

⁶⁸ Cf. supra p. 12-22 et notes correspondantes, notamment n. 21.

1. Élargissement des connaissances géographiques

Dans l'analyse que je vais présenter, et à l'inverse de G. Grueninger ⁶⁹, je n'éprouve nul besoin de distinguer les découvertes faites par le personnage lui-même et les découvertes issues de l'initiative d'un quelconque général ou gouvernant.

Alexandre le Grand apparaît fréquemment, de façon directe ou indirecte, comme l'instigateur de la connaissance géographique, notamment de l'Arménie, de la Caspienne et de l'Inde. En effet, les campagnes d'Alexandre constituaient encore la source principale de la connaissance de nombreuses régions orientales ⁷⁰. Il n'est donc guère surprenant que Pline suive, dans la description de l'Inde, les traces d'Alexandre le Grand (6.61). Effectivement, selon 6.58, l'Inde fut révélée par les armes d'Alexandre et d'autres rois :

Etenim patefacta est non modo Alexandri Magni armis regumque qui successere ei ...uerum et aliis auctoribus Graecis ...sicut Megasthenes et Dionysius a Philadelpho missus ex ea causa...

En effet, l'Inde a été révélée par les campagnes d'Alexandre le Grand et des rois, ses successeurs ...mais aussi par d'autres auteurs grecs ...comme Mégasthène, Dionysius, envoyé par Philadelphe à cet effet...

Du reste, Philadelphe intervient directement dans des expéditions géographiques, en accord avec 6.167 où il est signalé qu'il fut le premier à explorer la Troglodytique.

Pour en revenir à Alexandre, on mentionne le préfet de son escadre, Timosténès (6.183). On rappelle, d'autre part, celui qui franchit le fleuve Tanaïs, limite de l'expédition d'Alexandre :

Transcendit eum amnem Demodamas, Seleuci et Antiochi regum dux, quem maxime sequimur in his...

Ce fleuve fut traversé par Demodamas, général des rois Séleucus et Antiochus, que nous suivons de préférence dans cette partie.

Mais c'est surtout le roi Juba qui est le plus cité, en raison des oeuvres qu'il écrivit sur des régions inconnues d'Afrique, et, en particulier, de l'Ethio-

⁶⁹ G. Grueninger (1976) 62.

⁷⁰ Cf. supra n. 41. Je ne prétends pas affirmer que la connaissance des sources hellénistiques fût directe: Varron aurait pu en être l'intermédiaire.

pie et de l'Arabie (32.10) ⁷¹. En effet, Juba II pourrait avoir été l'intermédiaire qui fournit à Pline les données se rapportant aux découvertes d'Alexandre (cf. 6.96).

2. Appui à l'agriculture

Par l'exemple des rois, Pline cherche à exalter la littérature technique sur l'agriculture (18.22):

Igitur de cultura agri praecipere principale fuit etiam apud exteros, siquidem et reges fecere, Hiero, Philometor, Attalus, Archelaus, et duces, Xenophon et Poenus etiam Mago...

Aussi appartient-il aux hommes du plus haut rang de donner des préceptes sur l'agriculture, même à l'étranger, puisque des rois eux-mêmes l'ont fait: Hiéron, Philométor, Attale, Archélaus, et des généraux comme Xénophon et aussi Magon le Carthaginois.

Ce passage sert à justifier les diverses citations de Hiéron et, comme le dit H. le Bonniec (introduction, p. 27), «pour montrer de quel prestige l'agriculture jouissait chez les anciens». Un intérêt identique démontré par les monarques légendaires et les rois homériques avait déjà été rapporté (17.50) ⁷².

Mais d'autres passages méritent d'être signalés. Dans 12.55-57, Pline censure l'intérêt relatif que manifestent les Latins à l'égard de certaines plantes qui avaient attiré l'attention des Ptolémée et des rois d'Asie, et il rappelle que ces derniers s'étaient intéressés à la culture du cinnamome.

Pline rappelle aussi le cas de Séleucus, dans 16.135:

Non ferunt amomi nardique deliciae, ne in Arabia quidem, ex India et naue peregrinari; temptavit enim Seleucus rex.

L'amome et le nard, qui font nos délices, ne supportent pas l'exil, même en Arabie, même amenés de l'Inde par mer. Le roi Séleucus en a fait l'expérience.

⁷¹ La référence se répète presque *ipsis uerbis* dans 12.56 et 6.141. La découverte des sources du Nil lui est attribuée (5.51). Parmi les rois on pourrait encore citer Séleucus, Antiochus (6.49) et Ptolémée Philadelphie (6.58).

⁷² Ces mêmes érudits observent que Pline dédoubla en deux souverains le roi Attale III Philométor de Pergame (cf. F. Muenzer (1987) 377, note). Hiéron et Archélaus de Cappadoce sont cités plusieurs fois comme sources.

Le Naturaliste prend soin de souligner que ces tentatives d'acclimatation de plantes exotiques furent un échec.

3. Développement des sciences

Les qualités intellectuelles de Mithridate et de Juba sont maintes fois exaltées d'une manière spéciale ⁷³.

Ainsi, le premier apparaît comme *studiorum claritate memorabilior etiam quam regno* «encore plus mémorable par sa réputation de savant que par son règne» (5.16). Dans le même passage, ses connaissances géographiques et botanico-médicinales sont encore soulignées.

De même, Mithridate, «extrêmement intéressé par les problèmes de la vie» (*diligentissimus uitae argumentis*), est loué pour l'étendue de ses dons de polyglotte et pour l'utilité des connaissances qu'il a acquises et dont il assura la transmission (25.7):

Is ergo in reliqua ingeni magnitudine medicinae peculiariter curiosus et ab omnibus subiectis, qui fuere magna pars terrarum, singula exquirens scrinium commentationum harum et exemplaria effectusque in arcanis suis reliquit...

Ayant, donc, parmi les éminentes qualités de son esprit, un goût particulier pour la médecine et recherchant des renseignements auprès de tous ses sujets, qui occupaient une partie importante du monde, il laissa dans ses archives un coffret contenant des mémoires sur cette matière, ainsi que les originaux des recettes et la description de leurs effets.

Il est intéressant d'observer que Pline avait déjà eu à coeur, dès le début du portrait (25.5), de mettre en relief la grandeur du personnage, en qualifiant Mithridate de plus grand des rois de son époque (*maximus sua aetate regum*).

⁷³ Mithridate est très considéré par Vell. 2.18: *...bello acerrimus, uirtute eximius, aliquando fortuna, semper animo maximus, consiliis dux, miles manu...* «...très ardent à la guerre, d'une valeur personnelle tout à fait remarquable, le plus grand parfois par la fortune, toujours par le courage, un chef dans la décision, un soldat dans l'action».

L'éloge de sa personnalité politique va de pair avec le renseignement sur son oeuvre littéraire (23.149):

In sanctuariis Mithridatis, maximi regis, deuicti Cn. Pompeius inuenit in peculiari commentario ipsius manu conpositionem antidoti...

Après la défaite du puissant roi Mithridate, Cn. Pompée trouva dans ses archives sur un carnet personnel, écrite de sa propre main, la recette d'un antidote...

Il semble donc que l'auteur veuille suggérer que ni le nombre de vassaux, de sujets ou de citoyens, ni l'extension territoriale du royaume ou de l'empire ne doivent empêcher le gouvernant de se consacrer aussi à la science. Même durant les activités militaires, il peut exister un espace pour la découverte, comme le fit Ptolémée qui, d'après 31.78, a découvert des mines de sel pendant la construction d'un campement.

Mais, énumérons rapidement d'autres cas: pour la météorologie, on signale Eole, fils d'Hellen, comme étant celui qui découvrit la *rationem uentorum* 'théorie des vents' (7.203); Typhon se serait consacré à l'astronomie et aurait découvert une comète (2.91); Ptolémée, Philippe, Alexandre et Mithridate apparaissent comme *iudices artium* 'arbitres des arts', en particulier dans le domaine de la médecine (7.123-125; cf. 29.5); Alexandre le Grand fait connaître de nouveaux arbres (12.21) et diffuse le papyrus (13.68).

Dans le domaine de la botanique, fréquemment indissociable de la pharmacologie et de la médecine, on trouve également l'exemple de hauts personnages qui s'y intéressèrent (25.22):

Fuit quidem et hic quondam ambitus nominibus suis eas adoptandi, ut docebimus fecisse reges. Tanta res uidebatur herbam inuenire, uitam iuuare...

On avait aussi autrefois l'ambition d'adopter les plantes en leur donnant son nom; ainsi ont fait des rois, comme nous le montrerons. On estimait si important de découvrir une herbe et d'aider le genre humain...

En plus d'Alexandre le Grand, dont les expéditions élargirent la connaissance botanique tout autant que géographique (cf. 13.140), d'autres rois, comme Antigone (12.56-57), Juba ou Mithridate, grands érudits, s'illustrèrent par leurs connaissances en matière de botanique ou par le fait qu'ils

recherchaient la gloire par le truchement de la science. Les noms de certains, tels que ces deux derniers, restent liés à une découverte. C'est aussi le cas de ceux qui sont mentionnés au livre XXV: Pharnace (25.33), Philétère (25.64), Eupator (25.65), Clymène (25.70), Gentius (25.71) et Lysimaque (25.72).

A titre d'illustration, je ne transcris qu'un passage (25.62-63):

*Ipsi Mithridati Crateuas adscripsit unam, Mithridatiam uocatam.
...alteram Lenaeus, scordotim siue scordion, ipsius manu descriptam...*

Cratévas a attribué à Mithridate lui-même une plante appelée mithridatia. ... Lénaeus lui en a attribué une seconde, le scordotis ou scordion, dessinée de sa main même...

Le fait que Pline trouve qu'il s'agisse d'un sujet donnant matière à louange et même à intérêt public, est bien illustré par l'avant-dernier passage transcrit, avec l'occurrence d'idées telles que *iuuare* 'aider', *uita* 'vie', *salus* 'salut, conservation'. D'autre part, l'omission, dans ces cas, du rapport de la botanique avec la magie, qui apparaît dans un autre passage du livre XXV, semble constituer l'indice clairement révélateur d'une disposition favorable. Effectivement, dans ce livre, l'attaque portée contre la superstition et aux pratiques de sorcellerie est une constante. Or, quand le Naturaliste commence à rapporter quelques faits incroyables (*incredibilia dictu*) qui furent accueillis par les anciens et des auteurs comme Juba, il prend soin d'observer (25.14):

*Quae etiamsi fide carent, admirationem tamen implent coguntque
confiteri multum esse quod uero supersit.*

Ces merveilles, si incroyables soient-elles, excitent pourtant l'admiration et forcent d'avouer qu'il y reste beaucoup de vrai.

L'ancienneté et l'autorité des auteurs qu'il citait méritaient donc son respect, malgré l'aspect ennuyeux du sujet ⁷⁴.

⁷⁴ Cf. *Nat.* 34.167.

4. Intérêt pour la culture

A propos de l'admiration qu'Alexandre voue à Homère, Pindare et Aristote, le Naturaliste affirme clairement l'excellence du jugement des hauts personnages (7.108):

...etenim insignibus iudiciis optime citraque inuidiam tam superba censura peragetur...

...car seuls des juges illustres seront pleinement qualifiés pour arbitrer, en dehors de toute envie, un débat aussi élevé...

Ce passage est corroboré dans 37.8, qui confirme l'excellence du jugement artistique (*ingenii censura*) d'Alexandre le Grand.

Quant au roi Lysandre, c'est Liber pater qui le choisit pour rendre possible la sépulture de Sophocle, le poète tragique, préféré du roi (7.109).

Sophoclem tragici cothurni principem defunctum sepelire Liber pater iussit, obsidentibus moenia Lacedaemoniis, Lysandro eorum rege in quiete saepius admonito ut pateretur humari delicias suas.

Quand Sophocle, le prince du théâtre tragique, mourut, il fut enterré sur l'ordre de Liber pater qui, pendant que les Lacédémoniens assiégeaient Athènes, avertit plus d'une fois, en songe, leur roi Lysandre de permettre l'inhumation de son poète préféré.

Comme on peut le constater, la coïncidence de goût entre Pline et Liber pater, par l'intermédiaire de Lysandre, est symptomatique⁷⁵. La suite du texte cité permet d'affirmer que cet aspect, bien que plus caractéristique du bon roi, peut aussi être observé chez les tyrans. C'est ce qu'il est donné

⁷⁵ Comme l'observe R. Schilling, p. 180 n. 4 *ad loc.*, il existe ici une imprécision et un anachronisme. Sophocle serait en effet mort deux ans avant le siège et le roi n'était pas Lysandre en cette phase de la Guerre du Péloponnèse, mais Navarque. A mon avis, cette observation n'infirme en rien le raisonnement en cours. L'essentiel est que le Naturaliste ait accueilli la version de l'histoire qui plaçait une haute personnalité politique comme protecteur de la littérature. Quant à la coïncidence de goût entre Pline et les illustres gouvernants, je pense que ce n'est qu'en partie qu'elle pourra être interprétée dans le sens de G. Grueninger (1976) 59: «Plinius stellt ausdruecklich die Urteile dieser Maenner als das fuer ihn gueltige Auswahlkriterium hin».

de constater à l'occasion de la réception enthousiaste faite par Denys de Syracuse à Platon (7.110). Dans ce cas, néanmoins, le jugement favorable est entaché d'allusions péjoratives. Quoi qu'il en soit, Pline ne pouvait oblitérer un fait aussi marquant que l'attrait exercé par la cour de Syracuse sur des intellectuels tels que Platon, Epicharme, Eschyle.

Il est intéressant d'observer que, dans cette action, le gouvernant se voit investi d'une mission au caractère divin. En effet, il est symptomatique que le répertoire englobe une intervention directe d'Apollon contre les assassins d'Archiloque (7.109).

D'autre part, l'importance du sujet dérive du fait que la littérature est un des moyens de perpétuer la mémoire. C'est pourquoi l'auteur rappelle (13.70) que la rivalité entre Ptolémée et Eumène, à cause de leurs bibliothèques respectives, conduisit à l'invention du parchemin, sur lequel repose l'immortalité des hommes (*qua constat immortalitas hominum*).

5. Initiative de grands travaux

Nous avons déjà vu que Pline condamne les initiatives de travaux monumentaux et onéreux dictées par calcul politique et n'ayant pour finalité que la propagande personnelle ⁷⁶. Il nous reste à savoir dans quelle mesure et pourquoi d'autres travaux d'envergure analogue peuvent susciter des jugements différents.

Dans l'*Histoire Naturelle*, il existe un ensemble de références à l'amélioration des voies de communication, notamment des voies de communications maritimes. De la sorte, dans le catalogue des inventions, Erythras, Sémiramis, Alexandre le Grand, Ptolémée Soter, Démétrius, Ptolémée Philadelphe, Ptolémée Philopator et Minos sont cités comme inventeurs certains ou présumés de moyens de navigation (7.206-209). L'auteur n'y fait aucun commentaire négatif. Quant aux références à la construction ou au projet de construction de ponts sur initiative royale de Pyrrhus (3.101), de Xerxès (4.75: la célèbre traversée de l'Hellespont), le Séleucus (5.86) ou d'Alexandre le Grand (34.150; cf. 5.117), elles sont, elles aussi, anodines. Seul le premier de ces passages semble suggérer qu'il s'agit bien d'une *cura* 'charge' du gouvernant, d'autres charges pouvant toutefois être prioritaires.

La construction du phare de Pharos, devant Alexandrie, sur l'initiative du roi Ptolémée, est mentionnée dans un contexte qui est assez favorable au monarque (36.83). Par contre, le projet d'ouverture de canaux reliant

⁷⁶ Voir supra p. 34-36, ce qui se rapporte au thème diatribique n. 35.

des mers, des bras de mer, de simples golfes ou baies, ne semble pas être très bien accueilli si l'on considère la signification douteuse des passages y faisant allusion.

Voyons l'exemple qui illustre le mieux cet état de choses, celui qui se rapporte aux diverses tentatives de creuser l'isthme de Corinthe (4.10):

Quam ob causam perfodere navigabili alueo angustias eas temptauere Demetrius rex, dictator Caesar, Gaius princeps, Domitius Nero, nefasto, ut omnium exitu patuit, incepto.

Aussi le dessein de le couper par un canal navigable a-t-il été conçu par le roi Démétrius (Poliorcète), le dictateur César, les empereurs Caligula et Néron; dessein malheureux, ainsi que l'a montré le sort de tous ceux qui ont tenté cette entreprise.

L'aversion portée à ces travaux en particulier peut être conditionnée par une prédisposition négative à l'égard de César, de Néron et de Caligula, et trouver son origine dans une conception grecque qui considérait comme $\delta\beta\rho\iota\varsigma$ le fait de tenter d'altérer le cours de la nature. C'est ce dont on a accusé Xerxès lorsqu'il a construit un passage sur l'Hellespont (cf. *A. Pers.* 65-72; 720-726; 743-751).

Mais cela peut aussi avoir trait à des préjugés ataviques qui se traduisent dans la croyance à une opposition surnaturelle à de tels projets manifestée par des mauvais augures, des présages négatifs (*nefasto inceptu*), d'effrayantes menaces de la nature, des morts inopportunes. Effectivement, Pline raconte que l'ouverture d'un canal du port de Daénon jusqu'au Nil, dont le projet revient à Sésostris et à Darius et dont les travaux commencèrent sous Ptolémée, n'eut pas de suite en raison de la crainte d'inondations (6.165-166: *deterruit inundationis metus*). La mention du canal projeté par Séleucus Nicator est apparemment associée au meurtre du monarque (6.31). D'autre part, un travail identique d'Alexandre ne suscite aucun commentaire négatif (5.116-117).

L'explication de telles oscillations de jugement peut, une fois encore, résider dans l'héritage d'un préjugé aristocratique gardant l'image du tyran comme promoteur de grands travaux, outre le rapprochement de la mise en oeuvre de grands travaux publics à Rome, à la figure des Tarquins et des politiques *populares* ⁷⁷.

⁷⁷ P. A. Brunt (1980) 96-97.

TYRANNIE

La *saeuitia*, comme forme de *crudelitas*, est, chez Pline, un des traits les plus saillants et négatifs de l'image du tyran. Le rapprochement de ces deux termes permet de classer la *saeuitia* comme un vice opposé à la vertu de *clementia*. Cela est notoire dans 8.48, à propos du lion :

Leoni tantum ex feris clementia in supplices; prostratis parcit et, ubi saeuit...

Le lion est le seul fauve qui montre de la clémence envers les suppliants; il épargne ceux qu'il a terrassés, sa fureur s'exerce...

Une telle antinomie s'établit également à travers le terme *mitis* 'doux' dans un passage qui vise l'empereur Néron (30.15):

Nulla profecto sacra, barbari licet ferique ritus, non mitiora quam cogitationes eius fuissent. Saeuius sic nos repleuit umbris.

Il n'est assurément pas de sacrifices, de rite aussi barbare et sauvage qu'on l'imagine, qui n'eussent été plus doux que les pensées qui l'agitaient. C'est ainsi qu'avec plus de cruauté il a rempli Rome des ombres (sc. de ses victimes) ⁷⁸.

Pour la plupart des Romains, l'accusation de tyrannie se traduisait dans des expressions stéréotypées, auxquelles était fréquemment associée l'idée de cruauté: «En effet, méfiance, précautions excessives, cruauté sont les traits traditionnels du *tyrannus*» ⁷⁹. D'ailleurs, continue J. Béranger, l'auteur de la citation précédente, le mot *tyrannus* peut avoir une notion accessoire de 'mauvais roi'. D'autre part, pour Cicéron, dans le sillage de la rhétorique grecque, *tyrannus* 'tyran' est équivalent à *crudelis* 'cruel' ⁸⁰.

⁷⁸ Dans 37.16 l'occurrence de *saeuus* est accompagnée du terme *ira*.

⁷⁹ J. Béranger (1935) 92-93.

⁸⁰ J. Béranger (1935) 86. Sen. *Cl.* 2.4.2 affirme: *...non esse hanc crudelitatem, sed feritatem, cui uoluptati saeuitia est* «...c'est être plus que cruel, c'est être féroce que de prendre plaisir à faire du mal». L'influence rhétorique est notoire dans Sen. *Ben.* 2.18.6: *tyrannus crudelis et iracundus* «de tyran cruel et colère», et dans *Cl.* 1.12.1.

Mais voyons le traitement qui est réservé à la figure du tyran dans l'*Histoire Naturelle*.

Lorsque Pline, dans 7.200, déjà cité au début du chapitre, distingue le tyran du roi, il ne tient compte que du facteur chronologique; par contre 7.43-44 est sans équivoque quant à l'aversion de l'auteur pour la tyrannie, quand il considère l'humble origine de l'être humain:

Miseret atque etiam pudet aestimantem quam sit friuola animalium superbissimi origo, cum plerisque abortus causa odor a lucernarum fiat extinctu. His principiis nascuntur tyranni, his carnifex animus!

La pitié et même la honte vous saisissent, si vous réfléchissez à l'origine précaire du plus superbe des êtres vivants: très souvent, l'odeur d'une lampe qu'on vient d'éteindre, suffit à provoquer l'avortement. Voilà les débuts des tyrans, des coeurs sanguinaires!

Les termes *carnifex* et *saeuitia* se trouvent également rapprochés, bien que dans un contexte différent, à propos du célèbre médecin Archagatus (29.13):

Volnerarium eum fuisse e re dictum, mireque gratum aduentum eius initio, mox a saeuitia secandi urendique transisse nomen in carnificem...

Il fut appelé, d'après son talent, le «vulnérable», et au début sa venue fut extrêmement appréciée; mais bientôt sa cruauté à trancher et à bruler lui valut le surnom de bourreau...

Le même passage du Livre VII, dont la signification politique est indéniable, suggère encore que l'*imperatoria mens* annonce un esprit qui se croit supérieur, caractérisé donc par l'*ὕβρις*, et, tel que le signale la métaphore présente dans *tumens* 'gonflé, enflé', par la dégénérescence physique et morale, probablement suggérée aussi par le sens étymologique de *saeuitia* (7.44):

...tu cuius imperatoria est mens, tu qui te deum credis aliquo successu tumens...

...toi, qui as l'âme dominatrice, toi, qui, enflé par quelque succès, te crois un dieu...

A mon avis, il est, finalement, légitime d'insérer ce passage dans le thème diatribique 78c qui condamne l'apothéose du gouvernant.

Pour les raisons mentionnées il n'est pas surprenant que, avec une certaine fréquence, le terme *superbia* soit lié à *tyrannus* (7.110):

Platoni sapientiae antistiti Dionysius tyrannus alias saeuitiae superbiaeque natus, uittatam nauem misit obuiam...

Le tyran Denys, qui était pourtant enclin à la cruauté et à l'orgueil, envoya un vaisseau orné de bandelettes à la rencontre de Platon, ce prêtre de la sagesse...

Tout autant que celle de Phalaris, l'image de Denys était un des exemples extrêmes de tyrannie dans les déclamations rhétoriques⁸¹.

La condition de tyran trouvait, par la richesse et le bonheur, un certain fondement pour le sentiment de sécurité et de supériorité auquel la plupart de ces gouvernants étaient conduits. A ce propos, il convient de rappeler l'anecdote concernant le tyran Polycrate de Samos, lequel, se trouvant trop heureux, essaie d'exorciser ses angoisses en sacrifiant, à la volubilité de la fortune, une pierre précieuse (37.3):

His initiis coepit auctoritas in tantum amorem elata, ut Polycrati Samio, insularum ac litorum tyranno, felicitatis suae, quam nimiam fatebatur etiam ipse qui felix erat, satis piamenti in unius gemmae uoluntario damno uideretur, si cum Fortunae uolubilitate paria fecisset, planeque ab inuidia eius abunde se redimi putaret, si hoc unum doluisset, adsiduo gaudio lassus.

Ainsi commença la vogue des pierreries; elle devint en grandissant une passion telle que Polycrate de Samos, souverain des îles et des côtes, pour expier son bonheur dont il reconnaissait lui-même l'excès, lui souverain fortuné, crut l'expier assez en sacrifiant volontairement une seule pierrerie, s'il balançait ainsi ses comptes avec l'inconstance de la Fortune, et pensa bien se racheter pleinement de l'animosité de la déesse, s'il souffrait cet unique chagrin, lui qui était las d'une constante béatitude⁸².

⁸¹ Cf. J. Béranger (1935) 87; J. Bompaire (1958) 167. Selon P. N. Ure (1962) 32, considéré comme le tyran sicilien par excellence, Denys de Syracuse semble avoir dominé la conception romaine du tyran grec. De même, dans la littérature grecque, Denys représente le modèle militaire et démagogique de la tyrannie, le tyran par excellence de la tradition grecque du IV^e siècle av. J.-C., au dire de C. Mossé (1969) 15-20. Sur les deux espèces de tyrannie, voir T. Sinclair (1967) 164-165.

⁸² Cf. *Nat.* 33.27. Polycrate de Samos serait mort aux alentours de 522 av. J.-C. P. N. Ure (1962) 70 n. 3, énumère les utilisations de cette anecdote, qui semble avoir hérité

Mais revenons à la cruauté caractéristique du tyran, qui se traduit par un sadisme avide de persécution et acharné à imposer des tortures excessives.

La tradition des *exempla* grecs dans l'art oratoire romain fournissait un matériel suffisant, y compris, naturellement, les histoires se rapportant aux tyrannicides⁸³. L'attitude de Pline envers le tyrannicide n'est pas celle d'accusation, comme on le verra dans 7.87; 34.16-17, 70, 72 et 86. Les cas, particulièrement ceux de Leaena et d'Anaxarque, exemples de *patientia corporis* 'résistance à la douleur', contrastent favorablement avec l'image des tyrans qui les torturaient.

Dans 7.87, on fait même l'éloge de la courtisane Leaena et de sa répulsion à l'égard de la tyrannie...

...quae torta non indicavit Harmodium et Aristogitonem tyrannidas, in uiris Anaxarchi, qui, simili de causa cum torqueretur, praerosam dentibus linguam unamque spem indicii in tyranni os expuit.

...qui, malgré les tortures, ne dénonça pas les tyrannicides Harmodius et Aristogiton; chez les hommes, celui d'Anaxarque, qui, torturé pour une raison analogue, se coupa la langue avec les dents et la cracha au visage au tyran: il lui enlevait ainsi le seul espoir d'une dénonciation.

La lourdeur extrême des tortures que Leaena a subies est bien accentuée ailleurs (34.72):

Consilia eorum de tyrannicidio usque in mortem excruciat a tyrannis non prodidit...

...torturée jusqu'à la mort par les tyrans, elle ne trahit pas le complot des tyrannicides...

d'une tradition où était mise en valeur, pour ce qui est de la figure du tyran, l'idée de la richesse, visible dans ses constructions, dans son lien à l'industrie, dans l'idée d'un empire maritime et dans de nombreux travaux publics, rapportés avec emphase par Hérodote et par Aristote. Sur Polycrate en particulier, cf. A. Andrewes (1971) 119 et suiv.

⁸³ Voir H. Bornecque (1967); S. Bonner (1969) 33-34 et 107; J. Fairweather (1981) 163, qui confronte Sén. *Con.* 1.7.12 avec 1.8.7. Le thème du tyrannicide est très fréquent dans des déclamations: cf. Sén. *Con.* 2.5; 3.6; 4.7; 7.6; 9.4; Quint. *Decl.* 253; 267; 269; 282; 288; 293; 329; 345; 352; 374; 382; Calp. *Decl.* 1; 13; 22.

D'autre part, dans 34.16-17, les statues des tyrannicides Harmodius et Aristogiton, dressées sur décision officielle, appartiennent à une époque où...

Effigies hominum non solebant exprimi nisi aliqua inlustri causa perpetuitatem merentium...

On avait coutume de reproduire seulement l'image des hommes qui méritaient l'immortalité par quelque action d'éclat...

Ce passage nous permet de déduire, par contraste avec l'*inlustri causa* 'action d'éclat', un net mépris pour la tyrannie. En effet, Pline exprime avec longueur la haine qu'il voue au tyran cruel et aux collaborateurs de ses sévices. Je transcris une anecdote bien connue de la littérature ancienne concernant le tyran Périllos, mais qui a trait aussi à l'image de Phalaris, exemple suprême de cruauté et symbole majeur de la tyrannie (34.89):

Perillum nemo laudet saeuiolem Phalaride tyranno, cui taurum fecit, mugitus hominis pollicitus igni subdito et primus expertus cruciatum eum iustiore saeuitia. Huc a simulacris deorum hominumque deuocauerat humanissimam artem! Ideo tot conditores eius laborauerant, ut ex ea tormenta fierent! Itaque una de causa seruantur opera eius, ut quisquis illa uideat, oderit manus!

Mais personne ne saurait louer Périllos, qui, plus cruel que le tyran Phalaris, fit pour lui un taureau, en promettant qu'un brasier allumé dessous ferait mugir l'homme qu'on y enfermerait, et qui, par une cruauté juste cette fois, fit le premier l'épreuve du supplice. C'est à cela que, le détournant de la représentation des dieux et des hommes, il avait ravalé le plus humain de tous les arts! Était-ce donc pour qu'il procurât des instruments de supplice, que tant d'hommes avaient travaillé à le créer? Aussi les oeuvres de Périllos sont-elles conservées seulement pour qu'en les voyant chacun haïsse la main qui les a faites.

Cet extrait est extrêmement curieux, non seulement parce qu'il allie, dans le concept d'*humanitas*, les valeurs intellectuelles aux valeurs humanitaires, mais aussi parce qu'il contient une justification plinienne d'un lieu-commun: la perpétuation de la mémoire d'une oeuvre^m abhorrée est consentie par analogie avec la transmission, par la rhétorique, d'exemples à éviter.

En effet, l'oeuvre d'art est rappelée dans l'intention moralisante de dissuader de la cruauté⁸⁴.

Dans la légende même des Tarquins le thème des injures d'un tyran apparaît dans 35.16, où est rappelée l'histoire de Damaratus, qui fuit Corinthe pour échapper aux outrages du tyran Cypsélos⁸⁵.

Bien qu'aux §§ 99 et 107 du même livre apparaisse un tyran, Mnason, qui récompense l'art, on ne manque pas moins d'enregistrer la tendance à la colère, typiquement tyrannique, lorsque sont narrées les tribulations du peintre Nicomaque, fils et disciple d'Aristide (35.109), face au tyran Aristarque:

Tradunt namque conduxisse pingendum ab Aristrato, Sicyoniorum tyranno, quod is faciebat Telesti poetae monimentum praefinito die, intra quem perageretur, nec multo ante uenisse, tyranno in poenam accenso, paucisque diebus absoluisse et celeritate et arte mira.

En effet on raconte que le tyran de Sicyone, Aristrate, lui passa commande de peintures pour orner le monument qu'il élevait au poète Téléstès, avec un délai de rigueur pour l'exécution. Or le peintre n'arriva que peu de temps avant le terme, à la grande colère du tyran, qui voulait le punir; mais, en l'espace de quelques jours, il acheva son oeuvre avec une rapidité et une habileté remarquables.

Le pardon du tyran, sans tenir compte de la futilité de la cause, est assombri par le rappel de sa tendance à la fureur, évoquée par la métaphore *accensus* et la suggestion de sa sévérité (*poena*).

⁸⁴ Sur Phalaris, exemple suprême de la cruauté et symbole de la tyrannie, voir Plu. *Mor.* 778 et 821; P. Ure (1962) 274-278, et spéc. p. 275 n. 1 et 2 (cette dernière pour le supplice du taureau). Notons que, dans Cic. *Rep.* 1.44, dans l'exposé de Scipion en faveur de la monarchie ou *dominatus unius*, l'exemple grec choisi pour montrer les dangers de sa dégénérescence en tyrannie est celui de Phalaris (cf. Sen. *Cl.* 2.4.3). Selon C. Mossé (1969) 80-81, il doit à sa cruauté de ne pas être tombé dans l'oubli. C'est là le trait caractéristique qui permet le contraste avec Crésus, présenté comme étant humain et vertueux chez Pindare, *P.* 1.95 et suiv. (cf. A. Andrewes (1971) 129; K. Buechner (1984) 130 *ad loc.*).

⁸⁵ Cypsélos apparaît comme l'exemple du tyran démagogue. Cf. P. Ure (1962) 187-189, 139 et suiv.; A. Andrewes (1971) 45-46 (tradition hostile et tradition favorable au tyran). La nature de l'injure ici rapportée peut être vue comme une réaction aux impôts établis et non pas comme une persécution personnelle. L'histoire de Damaratus est discutée par P. Ure, *op. cit.*, p. 239 et suiv.; cf. J.-M. Croisille *ad* 35.152.

Voilà un mélange significatif de lumière et d'ombre, que nous avons déjà trouvé plus haut, à propos de la distinction accordée par le tyran Denys à Platon (7.110).

Somme toute, l'image du tyran est tracée par le recours à la richesse étymologique de termes tels que *crudus/crudelitas*, qui signifie, selon Ernout-Meillet, «...à la fois saignant, sanglant ...et l'action qui fait saigner, couler le sang».

ASPIRATION À LA MONARCHIE

(ADFECTIONE REGNI)

L'accusation d'*adfectatio regni* n'apparaît chez Pline, explicitement, qu'à propos de Sp. Cassius et de Capitolinus.

Dans 7.103, le dénombrement des hauts faits militaires de Capitolinus est contrebalancé par des remarques irrémédiablement négatives :

Haud minora forent Capitolini decora, ni perdidisset illa exitu uitae. Ante XVII annos bina ceperat spolia. Primus omnium eques muralem acceperat coronam, sex ciuicas, XXXVII dona, XXIII cicatrices aduerso corpore exceperat, P. Seruilium magistrum equitum seruauerat, ipse uulneratus umerum, femur. Super omnia Capitolium summamque rem in eo solus a Gallis seruauerat, si non regno suo seruasset.

Non moins grands seraient les titres de gloire militaire de Capitolinus, s'il ne les avait effacés par la fin de sa vie. Avant sa dix-septième année, il avait enlevé deux dépouilles à l'ennemi. Le premier de tous les cavaliers, il avait obtenu la couronne murale, six couronnes civiques et trente-sept récompenses; il avait reçu vingt-trois blessures par devant, avait sauvé la vie à P. Servilius, maître de la cavalerie, bien qu'il fût blessé lui-même à l'épaule et à la cuisse. Il serait au-dessus de tout éloge pour avoir, seul contre les Gaulois, sauvé le Capitole et du même coup toute la situation, s'il ne l'avait fait pour établir son propre règne.

Dans 34.15, le Naturaliste rappelle l'existence d'une statue de Cérés érigée par Sp. Cassius :

Romae simulacrum ex aere factum Cereri primum reperio ex peculio Sp. Cassi, quem regnum adfectantem pater ipsius interemerit.

Je trouve que la première statue en bronze, faite à Rome, est celle de Cérès; les frais en furent couverts par les biens de Sp. Cassius que son propre père avait fait mourir pour le punir d'avoir prétendu à la royauté.

S'il n'est pas ici possible d'attribuer à l'auteur un jugement négatif, il est aisément légitime, dans 34.30, de déduire une position de cette teneur. Il y est rappelé que dans la censure de P. Cornelius Scipion et de M. Popilius, ces magistrats avaient ordonné que fussent retirées du forum toutes les statues qui n'y avaient pas été placées sur décision du Sénat ou de l'Assemblée de la Plèbe. Parmi elles, l'auteur en inclut une...

...quam apud aedem Telluris statuisset sibi Sp. Cassius, qui regnum adfectauerat, etiam conflata a censoribus.

...celle que Sp. Cassius — celui qui avait prétendu à la royauté — s'était élevé à lui-même auprès du temple de Tellus, les censeurs n'hésitèrent pas à la faire fondre.

Le fait que la statue de Sp. Cassius soit placée près de l'autel de *Tellus*, dans le temple de Cérès, déesse de la plèbe, peut évoquer la tradition qui en faisait un démagogue détenteur de grandes richesses. De la sorte, Pline semble rejoindre l'opinion de Cicéron, *Rep.* 2.60:

Quo in statu rei publicae Sp. Cassium de occupando regno molientem, summa apud populum gratia florentem...

Au moment où la république se trouvait dans cette situation, Spurius Cassius, qui intriguait pour devenir roi et jouissait d'une très grande faveur populaire...

Le Naturaliste se rapporte encore à l'une des trois autres figures traditionnellement visées par cette accusation, mais il le fait d'une manière peu explicite (18.15):

L. Minicius Augurinus, qui Spurium Maelium coarguerat, farris pretium in trinis nundinis ad assem rededit...

L. Minucius Augurinus, qui avait démasqué Spurius Maelius, abaisse à un as le prix du blé pour trois marchés...

Ainsi, riches et démagogues, tant Cassius que Maelius seraient en opposition à Capitolinus, le représentant de la tendance à la tyrannie reposant sur la force militaire ⁸⁶.

Ces considérations me conduisent à voir dans l'accusation d'*afectatio regni* l'expression de la crainte de la monarchie en général, tel que cela est suggéré par l'insertion de la référence à la statue de Sp. Cassius (34.30) dans les thèmes de la diatribe (thèse n. 8, généralement utilisée dans la caractérisation négative de l'image du roi ⁸⁷), et de la crainte de la tyrannie en particulier, ce qui est en accord avec la version grecque des événements ⁸⁸.

Mais on ne saurait omettre l'interprétation de W. Suerbaum, selon lequel l'accusation de *regnum* est utilisée contre les détenteurs ou contre ceux qui aspirent à des pouvoirs inconstitutionnels, et n'implique pas nécessairement le désir de mettre en place une constitution monarchique ⁸⁹.

⁸⁶ Les haut faits de Capitolinus sont rappelés dans 7.103 et 16.14. Dans Liv. 6.19.2 il apparaît comme *publicus hostis* 'ennemi public'.

⁸⁷ Voir supra p. 39-40.

⁸⁸ Cf. D.H. 12.1.1. et suiv. et D.S. 12.37.1. L'équivalence entre l'accusation de tyrannie et celle de *dominatio* ou de *regnum* est signalée par L. R. Taylor (1968) 23; C. Wirszubski (1968) 62.

⁸⁹ W. Suerbaum (1977) 45-46; cf. C. Wirszubski (1968) 64. Pour une approche du thème, voir R. Schoener (1881) 481; P. Ure (1962) 228-230. Selon J. R. Dunkle (1967) 157, à Rome «The charge of *regnum* is probably as old as the Republic itself».

PLINE ET LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

C'est avec une certaine fréquence que Pline fait mention de la République Romaine.

Selon le Naturaliste, à une époque où elle présentait un épanouissement notoire aurait succédé une période de décadence inexorable. Mais il n'existe pas d'explicitation d'une croyance en un devenir cyclique de l'histoire. Un présupposé de cette théorie semble toutefois exister. Salluste, dans *Cat.* 6.3, présente cette idée de déclin :

Sed postquam res eorum civibus moribus agris aucta satis prospera satisque pollens uidebatur, sicuti pleraque mortalium habentur, invidia ex opulentia orta est.

Mais lorsque leur Etat se fut accru de citoyens, de coutumes, de terres, comme il paraissait avoir atteint un certain degré de puissance et de prospérité, suivant le cours ordinaire des choses humaines, son opulence fit naître l'envie.

Le lien étroit entre la dégénérescence des coutumes et des institutions et la richesse ou l'apogée du pouvoir est une ligne de pensée d'origine hellénique qui assume pratiquement, au IV^{ème} siècle av.J.-C., un caractère d'axiome politique. Dans le monde romain, avec le grec Polybe et avec Cicéron, ce trait s'affirme comme présupposé de la tentative de trouver une forme de constitution qui permette d'évincer le danger de corruption. Or, comme l'observe L. A. Sussman, déclin de la moralité et histoire cyclique étaient profondément liés. Pour sa part, V. Poeschl met en relief le rapport de cette façon de voir avec le penchant éthique de la pensée historique latine⁹⁰.

⁹⁰ Citations de L. A. Sussman (1978) 148, qui signale la présence de la perspective cyclique dans les *Controverses* de Sénèque le Père; et V. Poeschl (1956) 316.

LA RÉPUBLIQUE FLORISSANTE

Les tendances moralisatrices de l'auteur tendent à rechercher dans le passé des solutions pour le présent. De la sorte, toute l'introduction du livre XVIII exalte, dans une ligne de pensée traditionnelle et courante, les vertus d'une société agraire tendant à la suffisance et à l'autarcie, en opposition aux époques où s'épanouissent à Rome des formes d'investissement de type capitaliste, spécialement avec la naissance des grandes propriétés (*latifundia*).

Voyons ce qu'écrit l'auteur, en se rapportant à l'époque de Romulus et de Numa (18.7):

Bina tunc iugera p. R. satis erant, nullique maiorem modum adtribuit, quo seruorum paulo ante principis Neronis contento huius spatii uiridariis?

Deux jugères par citoyen suffisaient alors au peuple romain et Romulus n'attribua à personne une part plus grande: est-il aujourd'hui un frais affranchi de l'empereur Néron qui se contenterait d'un parc de cette étendue?

Il était question d'une époque où les honneurs et les distinctions avaient un caractère agraire, et, ajoute-t-il, de son ton satirique (18.11 et 14), où «On se reposait et on dormait sur la paille».

Plinie semble prendre le devant sur d'éventuelles critiques à sa vision des choses en laissant sous-entendre qu'un tel système de valeurs n'empêchait ni la floraison de l'Etat ni la possibilité d'expansion territoriale (18.18):

Luxuriantis iam rei p. fuit ista mensura. Mani quidem Curi post triumphos inmensumque terrarum adiectum imperio nota contio est: perniciosum intellegi ciuem, cui septem iugera non essent satis. Haec autem mensura plebei post exactos reges adsignata est.

Mais la république était déjà florissante quand on fixa cette limite. On connaît en effet le discours de Manius Curius après ses triomphes et d'immenses conquêtes ajoutées à l'empire: «Il faut tenir pour dangereux le citoyen à qui sept jugères ne suffisent pas». C'était la mesure assignée à la plèbe après l'expulsion des rois.

Il en découle peut-être que la suite du passage met l'accent sur la mention des grands héros d'autrefois, Serranus et Cincinnatus.

Nous pouvons donc constater que, dans cette introduction du livre XVIII, les références à la République Romaine intègrent une vision d'un passé historiquement vraisemblable où les citoyens s'imposaient par les vertus de la frugalité, de la *temperantia* et du dévouement à la cause publique. Comme le signale J. Vogt⁹¹, à la suite de ses commentaires à propos du livre II du traité *De la République*, les coutumes des citoyens, qui avaient vécu durant la période de grandeur de l'histoire constitutionnelle présentée par Cicéron, étaient tout à fait paradigmatiques et correspondaient donc à la condition de l'Etat idéal existant.

Du reste, comme l'affirme H. Kornhardt à propos de l'utilisation du passé durant le Haut-Empire, les *exempla* anciens étaient le critère sur lequel tous s'alignaient. Ou, comme l'écrit le même auteur, à l'avis duquel se range H.-P. Buetler, «sous l'Empire, le plus grand éloge que l'on pouvait attribuer à un fait, était de le comparer à des exemples anciens»⁹².

Mais en aucune façon, on ne voit Pline prôner la République Romaine en tant que forme d'organisation politique idéale: les vertus mentionnées se retrouvaient aussi au temps de la monarchie. Comme le remarque G. Lloyd à propos du domaine scientifique, ici aussi l'éloge du passé est un lieu-commun de la rhétorique⁹³.

D'ailleurs, ce qui me semble le plus digne d'être signalé, lorsque j'observe les occurrences de *res publica*, est le fait que le terme se trouve en rapport soit avec l'occurrence de *uita*⁹⁴, soit avec l'établissement d'une tension entre le concept de *res publica* dans le sens abstrait d'Etat et les notions concrètes de propriété privée et d'intérêt individuel⁹⁵.

Res publica, dans l'acception d'Etat ou d'organisation politique d'une société, peut tout autant se référer à l'organisation des abeilles, présentée

⁹¹ J. Vogt (1933) 19.

⁹² Voir respectivement H. Kornhardt (1936) 22; H.-P. Buetler (1970) 92 n. 28.

⁹³ G. E. R. Lloyd (1983) 137.

⁹⁴ En général, *uita* signifie les conditions sanitaires de l'humanité (25.7); J. André traduit par «genre humain». Si l'on considère 18.39, *uita* se rapporte aux moyens de subsistance et *res publica* est directement liée à la question même des patrimoines individuels. Ce rapprochement concerne davantage la garantie de l'approvisionnement, dépendante de la rentabilité et de la culture des champs privés que la prédominance des intérêts individuels. En conséquence, pour éviter le retour des généraux à leurs champs, en raison de la mort de l'intendant, l'Etat assumait lui-même la culture de ceux-là.

⁹⁵ Cf. H. Drexler, «Res Publica», in: *RW*, p. 111-119; R. Stark, «Res Publica», in: *RW*, p. 42-110; W. Suerbaum (1977) 1-70.

sous la forme d'une monarchie élective et providentielle, dans 11.11 et suiv., ou à celle des fourmis, qui, d'après 11.109, n'a pas de constitution très définie, que se rapporter concrètement à la République Romaine⁹⁶, à l'Etat romain à la fin de la République et durant l'Empire (33.34), ou, simplement, à l'Etat dans sa configuration impériale (*Praef.* 3).

La prédominance de la notion abstraite d'Etat, chose publique, affaires publiques, est mise en évidence par l'utilisation du pluriel dans 6.66, et par l'emploi métaphorique dans 35.10. Mais ce sens est présent dans de nombreux cas qui se rapportent à l'Etat romain durant la période de la République, et où l'on peut simplement traduire par 'intérêt public'⁹⁷.

LA DÉCADENCE DE LA RÉPUBLIQUE

L'idée de décadence semble représenter, chez Pline, une loi générale valable pour tous les empires ou Etats qui atteignent un jour le sommet du pouvoir ou de l'expansion territoriale.

De la sorte, à l'exemple de ce qui se passe avec les individus, nous voyons que la *nimia potentia* 'puissance excessive' porte en soi les germes de la décadence, tant pour la Macédoine (4.39), que pour Tyr, fondatrice de Carthage (5.76), ou même pour Chypre (5.129) ou la Judée (12.111-112). Néanmoins, je ne découvre pas, chez le Naturaliste, de points qui permettent d'affirmer la présence d'une vision biologique de l'histoire⁹⁸. L'occurrence, dans 2.118,

⁹⁶ Je crois que, dans le passage transcrit (18.18: voir p. 62), *perniciosus* 'dangereux' doit être compris dans le sens purement politique, puisque la richesse était l'une des caractéristiques du tyran: la mesure aurait donc eu pour finalité de préserver la forme de constitution républicaine contre la monarchie et la tyrannie.

⁹⁷ E.g. 7.96, 122; cf. J. Béranger (1960) 490-491. Pour le sens générique d'Etat, voir 18.18, 39; 33.34, 44, 45, 48; 34.24.

⁹⁸ La similitude de la destinée de l'homme et de la cité est exprimée dans le cadre d'une conception stoïcienne générale dans Sen. *Ep.* 71.15, où le luxe fait son apparition et est tenu pour cause de la ruine. Catulle a pleine conscience du fait lorsqu'il considère que *lotium* détruit tout autant les hommes que les cités (*Cat.* 51.13-16). La comparaison entre le destin individuel et celui d'un peuple se retrouve aussi chez Varron, dans son *De uita populi Romani*. A son tour, Liv. 2.44.8 rappelle la croyance étrusque selon laquelle le pouvoir Romain serait éternel s'il ne succombait pas à la sédition. Selon J. Kuehnen (1962) 81, cette conception trouverait ses origines chez Polybe et aurait été véhiculée par Cicéron. Cf. V. Poeschl (1956) 315-316; M. T. Griffin (1976) 196.

de l'expression *mores senuere* 'les mœurs ont déchu' dans le sens de 'se détériorer, affaiblir' (cf. *OLD*), n'implique pas nécessairement cette perspective.

Il convient donc d'analyser, pour le cas spécifique de Rome, quels sont les symptômes qui annoncent l'effondrement de sa grandeur. Tout d'abord, il est intéressant d'observer le caractère moral de cette décadence et, plus intéressant encore, de noter que, à chaque phase de l'expansion de Rome, c'est-à-dire, à chaque moment précis où Rome semble atteindre l'apogée de son pouvoir, correspond un nouvel élément de décadence sous une forme particulière de luxe. Comme chez Cicéron et Caton-le-Censeur, c'est la crainte atavique des influences externes que Pline rapporte dans 24.5, en citant le cas spécifique de la médecine, dans un passage de saveur horacienne:

Ita est profecto, magnitudine populus R. perdidit ritus, uincendoque uicti sumus. Paremus externis et una artium imperatoribus quoque imperauerunt.

Il est avéré que le peuple Romain, en étendant ses conquêtes, a perdu ses mœurs; vainqueurs, nous avons été vaincus. Nous obéissons à des étrangers et, grâce à une seule profession, ils sont devenus aussi les maîtres de leurs maîtres⁹⁹.

Dans 14.5, la décadence est également liée à l'abondance de biens matériels qui font que le talent s'étirole:

Posteris laxitas mundi et rerum amplitudo damno fuit.

L'extension du monde et l'immensité des richesses causèrent la déchéance des générations suivantes.

Le luxe et la richesse, résultant de l'expansion et qui sont interdépendants, si ce n'est interchangeables, sont les deux principales causes de la décadence morale.

Le rapport entre l'expansion de l'empire et la décadence, *topos* habituel de la littérature latine, aurait fait son apparition au II^{ème} siècle av. J.-C.,

⁹⁹ Pour Cicéron, *Rep.* 2.7, l'un des motifs de louange pour le lieu choisi par Romulus pour la fondation de Rome, est sa position légèrement éloignée des routes de l'influence externe, puisque Rome se trouvait particulièrement à l'abri des inconvénients des villes maritimes.

selon l'avis de A. W. Lintott, qui situe ses origines dans la propagande des Gracques¹⁰⁰. Un tel lien est repris par Salluste et se trouve présent chez Cicéron. Il est particulièrement net chez Lucain qui, dans 1.160-165, dénonce clairement la conquête étrangère comme source de luxe et de corruption des coutumes¹⁰¹.

LE LUXE (LVXVRIA) ET LA DÉCADENCE DES MOEURS

Cette conscience claire du rapport existant entre l'extension de l'empire et la décadence est exprimée par le Naturaliste dans une perspective historique bien tracée, où sont chronologiquement soulignées les phases les plus significatives de l'expansion romaine (37.12):

Victoria tamen illa Pompei primum ad margaritas gemmasque mores inclinavit, sicut L. Scipionis et Cn. Manli ad caelatum argentum et uestes Attalicas et triclinia aerata, sicut L. Mummi ad Corinthia et tabulas pictas.

Néanmoins c'est la victoire de Pompée qui créa la vogue des perles et des gemmes; comme celles de L. Scipion et de Cn. Manlius, la vogue de l'argenterie ciselée, des tissus Attaliques et des lits de table ornés de bronze; comme celle de L. Mummius, la vogue des vases de Corinthe et des tableaux.

On y retrouve les deux grandes sources qui sont à l'origine de la décadence, comme l'auteur le répète à plusieurs reprises: l'Asie et la Grèce.

Pour l'Asie, nous avons les références suivantes:

13.24 (191-190-189 av. J.-C.): *Quando id primum ad Romanos penetraverit, non facile dixerim. Certum est Antiocho rege Asiaque deuictis, Urbis anno DLXV, P. Licinium Crassum L. Iulium Caesarem censores edixisse ne quis uenderet unguenta exotica...*

En quel temps s'introduisirent chez nous les parfums, il est difficile de le dire. C'est un fait certain qu'après la défaite d'Antiochus et

¹⁰⁰ A. W. Lintott (1972) 638; (1971) 495-496. L'autre problème subséquent est celui du rapport entre la paix et la décadence: voir O. Murray (1965) 169; S. des Bouvrie (1984) 98-99.

¹⁰¹ Cf. J. Brisset (1964) 41-42; L. A. Sussman (1978) 142 n. 16; J. v. Ungern-Sternberg (1982) 262-263.

la conquête de l'Asie Mineure, l'an de Rome 565, les censeurs Publius Licinius Crassus et Lucius Julius César interdirent par un édit la vente des parfums «exotiques»: c'est le terme dont ils se servirent.

33.148 (189 et 133 av. J.-C.): *Asia primum deuicta luxuriam misit in Italiam, siquidem L. Scipio in triumpho transtulit argenti caelati pondo MCCCC et uasorum aureorum pondo MD anno conditae urbis DLXV. At eadem Asia donata multo etiam grauius adflixit mores, inutiliorque uictoria illa hereditas Attalo rege mortuo fuit.*

Nos premières victoires sur l'Asie introduisirent le luxe en Italie, puisque L. Scipion fit porter dans son triomphe 1.400 livres d'argenterie ciselée et 1.500 livres de vaisselle d'or, l'an 565 ae la fondation de la Ville. Mais la donation qui nous fut faite de cette même Asie porta aux moeurs un coup encore bien plus rude, et l'héritage que nous reçûmes à la mort d'Attale nous fit plus de mal que la victoire de jadis.

34.14 (187 av. J.-C.): *Nam triclinia aerata abacosque et monopodia Cn. Manlium Asia deuicta primum inuexisse triumpho suo quem duxit anno urbis DLXVII L. Piso auctor est...*

Quant aux lits de table, aux dressoirs et aux guéridons garnis de bronze, ce fut Cn. Manlius, à en croire L. Pison, qui, après sa conquête de l'Asie, les introduisit à Rome...

34.34 (187 av. J.-C.): *Mirumque mihi uidetur, cum statuarum origo tam uetus Italiae sit, lignea potius aut fictilia deorum simulacra in delubris dicata usque ad deuictam Asiam, unde luxuria.*

Il me paraît surprenant, puisque la statuaire a des origines si anciennes en Italie, qu'on ait dédié de préférence, dans les sanctuaires, des statues divines de bois ou de terre cuite jusqu'à la conquête de l'Asie, d'où nous vint le luxe.

34.36 (74 av. J.-C.): *Lucullus rapporte d'innombrables statues d'Asie.*

37.11 (victoire et triomphe de Pompée sur Mithridate, en 62-61 av. J.-C.): *Gemmas plures primus omnium Romae habuit — quod peregrino appellat nomine dactylithecam — priuignus Sullae Scaurus, diuque nulla alia fuit, donec Pompeius Magnus eam quae Mithridatis regis fuerat inter dona in Capitolio dicaret...*

Le premier qui eut à Rome une collection de pierreries — qu'on appelle d'un nom étranger dactylithèque — fut Scaurus, beau-fils de Sylla. Longtemps il n'y en eut pas d'autre, jusqu'à ce que Pompée le Grand consacra au Capitole, entre autres dons, celle du roi Mithridate...

37.12 (cité plus haut, p. 66).

37.18 (61 av. J.-C.): *Eadem uictoria primum in urbem myrrhina inuexit, primusque Pompeius capides et pocula ex eo triumpho Capitolino Ioui dicauit; quae protinus ad hominum usum transiere, abacis etiam escariisque uasis expetitis; et crescit in dies eius luxuria.*

La même victoire importa pour la première fois à Rome les vases murrhins, et, le premier, Pompée consacra des patères et des coupes murrhines à Jupiter Capitolin, à la suite de ce triomphe; cette vaisselle devint tout de suite d'un usage profane, et l'on rechercha même des crédences et des plats de cette matière; cette sorte de luxe croît de jour en jour...

L'autre source signalée est la Grèce, comme on peut le voir dans les extraits suivants:

33.149 (132 av. J.-C.): *Tum enim haec emendi Romae in auctionibus regis uerecundia exempta est urbis anno DCXXII, mediis LVII annis erudita ciuitate amare etiam, non solum admirari, opulentiam externam, inmenso et Achaicae uictoriae momento ad impellendos mores, quae et ipsa in hoc interuallo anno urbis DCVIII parta signa et tabulas pictas inuexit, ne quid deesset...*

Car dès lors il n'y eut plus, à Rome, de honte à se porter acquéreur aux ventes des biens royaux; c'était l'an 622 de la Ville et, dans l'intervalle de 57 ans, nos concitoyens avaient appris non seulement à admirer, mais aussi à aimer l'opulence étrangère. La victoire sur l'Achaïe, elle aussi, fut d'un poids considérable dans cet ébranlement des moeurs;

remportée précisément dans cet intervalle de temps, l'an 608 de la Ville, elle nous amena les statues et les tableaux, pour que rien ne nous fût épargné...

34.12 (146 av. J.-C.): *Sed cum esse nulla Corinthia candelabra constet, nomen id praecipue in his celebratur, quoniam Mummi uictoria Corinthum quidem diruit, sed e compluribus Achaiae oppidis simul aera dispersit.*

Du reste, bien qu'il soit certain qu'il n'existe pas de candélabres «Corinthiens», cette qualification est particulièrement répandue pour les candélabres, à cause de la victoire de Mummius qui détruisit Corinthe; mais on oublie qu'il dispersa en même temps les bronzes provenant de nombreuses villes grecques.

34.13 (167 av. J.-C.): *Inuenio et a Cn. Octauio, qui de Perseo rege naualem triumphum egit, factam porticum duplicem ad circum Flaminium, quae Corinthia sit appellata a capitulis aereis columnarum...*

Je trouve que Cn. Octavius, qui célébra un triomphe naval sur le roi Persée, fit élever près du cirque Flaminius un portique double, appelé Corinthien à cause des chapiteaux de colonnes, qui étaient en bronze...

34.36 (146 av. J.-C.; à propos des statues): *Mummius Achaia deuicta repleuit urbem, non relicturus filiae dotem; cur enim non cum excusatione ponatur?*

Mummius, après la conquête de la Grèce, en remplit Rome, lui qui ne devait pas laisser de dot à sa fille; car pourquoi ne pas citer ce trait à sa décharge?

35.24 (146 av. J.-C.): *Tabulis autem externis auctoritatem Romae publice fecit primus omnium L. Mummius, cui cognomen Achaici uictoria dedit.*

Mais le premier à Rome à conférer une valeur officielle à des tableaux étrangers fut L. Mummius à qui sa victoire valut le surnom d'«Achaïque».

37.12 (cité supra p. 66: résumé des étapes de l'importation du luxe).

Bien que moins soulignée, une référence à deux autres sources de l'invasion du luxe apparaît néanmoins dans certains passages. Il s'agit de Carthage et de Numance:

33.57 (142 av. J.-C.): *Laquearia, quae nunc et in priuatis domibus auro teguntur, post Carthaginem euersam primo in Capitolio inaurata sunt censura L. Mummi.*

Les lambris, que l'on couvre maintenant d'or même dans les maisons particulières, ont été dorés pour la première fois au Capitole après la destruction de Carthage, sous la censure de L. Mummius.

33.141 (146 et 132 av. J.-C.): *Libras XXXII argenti Africanus sequens heredi reliquit idemque, cum de Poenis triumpharet, IIIICCLXX pondo transtulit. Hoc argenti tota Carthago habuit illa terrarum aemula, quot mensarum postea apparatu uicta! Numantia quidem deleta idem Africanus in triumpho militibus $\frac{V}{X}$ VII dedit. O uiros illo imperatore dignos, quibus hoc satis fuit!*

Le Second Africain laissa à son héritier 32 livres d'argent, lui qui dans son triomphe sur les Carthaginois en avait fait porter 4.370 livres. C'était ce que possédait en argent Carthage tout entière, cette rivale pour l'empire du monde, qui fut vaincue plus tard par le faste de tant de nos tables! Et après la destruction de Numance, le même Africain distribua, lors de son triomphe, 7 deniers par tête à ses soldats, — guerriers dignes d'un tel chef, qui se contentèrent de cette somme!

33.150 (146 av. J.-C.): *pariterque luxuria nata est et Carthago sublata, ita congruentibus fatis, ut et liberet amplecti uitia et liceret.*

...et la naissance du luxe alla de pair avec la destruction de Carthage, par une coïncidence du destin qui nous donna en même temps le plaisir et le loisir d'accueillir les vices.

Comme on peut le remarquer, il existe un rapport étroit entre les victoires et l'apparition de la *luxuria* ¹⁰². Plus encore: le luxe étant considéré dans ses aspects particuliers, le moment de ses premières manifes-

¹⁰² Voir 13.24; 33.57, 148, 149, 150; 34.13, 14, 34, 36; 35.24; 37.12, 18.

tations est établi avec exactitude, ce qui est signalé par l'occurrence de *primus/primum* ¹⁰³.

En général, le grand moment où le luxe fait son irruption coïncide avec le milieu du II^e siècle av. J.-C. ¹⁰⁴, c'est-à-dire, avec les victoires sur Antiochus et l'Asie, l'héritage du royaume de Pergame (33.148), le pillage de Corinthe, la destruction de Carthage et de Numance. Selon 33.148-149, la grande crise morale aurait eu lieu entre 189 et 132 av. J.-C., durant une période de 57 ans qui vit arriver toutes les formes de luxe oriental. De même, les cas signalés dans 33.142-143 comme illustrant la traditionnelle parcimonie romaine, sont datables d'une période allant de 275 à 169 av. J.-C.

Cette chronologie se présente dans la suite de la tradition des annalistes romains. Elle est soutenue par Tite-Live, qui insiste sur la date du retour d'Asie de Gn. Manlius, soit 189-187 av. J.-C. C'est à cette époque que Rome aurait eu la révélation du luxe oriental que les lois somptuaires, comme l'écrit J.-C. Richard, n'empêchèrent pas de se développer ¹⁰⁵.

Mais il existe un autre moment important, celui de la victoire de Sylla (33.144-146), qui se prolonge jusqu'aux derniers temps de la République romaine, signalé par les campagnes de Lucullus, par la victoire de Pompée sur Mithridate, dont le triomphe fut célébré en 61 av. J.-C., et par l'édilité de Scaurus en 56 av. J.-C.

Les références de Pline à des manifestations plus anciennes de goût pour la richesse ou le luxe sont voilées d'un certain doute. C'est le cas de la prise de Volsinii, «une des plus riches villes de Toscane» selon 2.139, commentée dans 34.34, à propos de ce qu'il appelle *signa Tuscanica*, de la façon suivante:

Deorum tantum putarem ea fuisse, ni Metrodorus Scepsius, cui cognomen a Romani nominis odio inditum est, propter MM statuarum Volsinios expugnatos obiceret.

Je serais porté à croire que ces statues ne représentaient que des divinités, si Métrodoros de Scépsis, qui dut son surnom à sa haine

¹⁰³ E.g. 13.24; 33.148; 34.14; 35.24; 37.11, 12, 18.

¹⁰⁴ Cf. *Nat.* 17.244, qui semble adopter l'avis de Pison sur le début de l'effondrement des mœurs, la censure de Messalla et de C. Cassius, dès 154 av. J.-C. Sur ce passage, voir F. Muenzer (1897) 205-206; E. Schmaehling (1938) 81; A. Novara (1982), I, 65-66.

¹⁰⁵ J.-C. Richard (1974) 667-668. Notons toutefois que Tite-Live, 25.40, accorde aussi de l'importance aux conséquences de la prise de Syracuse en 212 av. J.-C. (cf. J.-C. Croisille *ad* 35.24). La question est aussi soulevée par U. Knoche (1962) 108-109; D. Earl (1967) 17-18; J. Griffin (1976) 91; T. N. Mitchell (1984) 21-41.

de Rome, ne nous reprochait d'avoir pris Volsinies pour ses deux mille statues ¹⁰⁶.

Le fait, s'il est vrai, serait datable de 265 av. J.-C. Néanmoins, il n'empêche aucunement que soit désigné de façon prédominante, je dirais même exclusive, le milieu du même siècle av. J.-C. comme point de changement décisif. Il n'y a toutefois aucune coloration philosophique explicite dans l'opinion que j'attribue à l'auteur. Il est cependant conditionné par des facteurs historiques et idéologiques.

De la sorte, la provenance orientale du luxe, que le préjugé antihellénique et l'aversion atavique au lointain et à l'exotique se plaisent à mettre en relief ¹⁰⁷, a pour coadjuvant la réalité historique de la moindre thésaurisation à Carthage et de l'ignorance du luxe, probablement, à Numance ¹⁰⁸.

La mention de Carthage dans les trois cas sus-mentionnés qui, du reste, se réduiraient à deux si, avec H. Zehnacker, *ad loc.*, dans 33.57 (cf. cependant 33.150), nous ne considérons pas *Carthaginem* comme un lapsus de Pline pour *Corinthum*, est une intromission d'un registre idéologique différent, présent chez Posidonius et Salluste. Le rapport, dans ces cas, entre conquête, importation de richesses et d'objets de luxe, fait naître, chez ces auteurs, l'idée que l'effacement du *metus Punicus* entraîna la désagrégation du tissu social et du sens civique qui cimentaient et préservaient les vertus traditionnelles ¹⁰⁹.

¹⁰⁶ Pour ce qui est de la statuaire étrusque voir 35.157. Sur l'opulence de Volsinii, considérer Liv. 5.22.8.

¹⁰⁷ Les écrivains qui situent le déclin des mœurs à une époque postérieure, comme Salluste, ont tendance à ne pas mettre l'accent sur l'influence de la Grèce. Cf. N. Petrochilos (1974) 69-71.

¹⁰⁸ Pour le moins aux même et même siècles av. J.-C., qui sont ceux qui nous intéressent, la numismatique carthaginoise atteste les difficultés d'approvisionnement en or: les pièces de métal précieux subissent une diminution du pourcentage d'or passant de 72 à 30% en 264 av. J.-C., situation qui ne s'améliorera pas par la suite, et qui correspond ainsi à l'appauvrissement de Carthage. Cf. *De Carthage à Kairouan. 2000 ans d'art et d'histoire en Tunisie*, Paris, 1983, particulièrement p. 87-95. Pour le cas de Numance, rappelons sa pauvreté en mobilier et la quasi absence d'articles d'importation. Ses productions les plus connues sont les manteaux de laine et la céramique. Voir A. Schulten (1936). «Numantia», in: *RE* 33 col. 1254-1270; C. Sutherland (1971). *The Romans in Spain*, New York, 1939 repr., p. 7-8.

¹⁰⁹ Voir U. Knoche (1962) 108-109; L. A. Sussman (1978) 142; J. v. Ungern-Sternberg (1982) 263-264. Sur la position spécifique de Salluste, cf. A. Novara (1983), II, p. 616-617; T. Mitchell (1984) 24 et suiv. (*metus hostilis*).

Il est clair que la personnalité des généraux intervenants est aussi porteuse d'influence. Je pense, toutefois, que l'idéalisation cicéronienne de Scipion Emilien, qui est nettement visible dans 33.141, ne contribue pas explicitement à réduire l'influence négative de l'Occident dans la dégénérescence des coutumes. S'il en était autrement, cela conduirait Pline, à l'image du *De Officiis* de Cicéron, à en établir le début à une date postérieure à 129 av. J.-C., année de la mort de l'Africain.

Quoi qu'il en soit, l'observation de 33.150, à propos de l'entrée progressive du luxe à Rome, après la destruction de la rivale punique, «par une coïncidence du destin qui nous donna en même temps le plaisir et le loisir d'accueillir les vices», me semble assez claire. Elle indique la confluence de deux types de sources de la décadence des coutumes et des institutions: les causes internes, signifiées par la volonté individuelle de se laisser aller au vice, et les causes externes, les circonstances matérielles favorables découlant de la conquête des pays et des richesses étrangères. Simultanément, il est suggéré que l'oisiveté subséquente à la destruction finale de la grande émule de Rome permet d'accueillir et de cultiver une vie de relâchement, la *τροφή* hellénistique.

Ces observations vont dans le sens de l'amointrissement de l'influence des généraux et des dirigeants au profit de la causalité historique. En effet, les conséquences des victoires et de l'expansion de l'empire sur les coutumes sont invariablement tenues pour négatives, spécialement dans 33.148-150, où l'héritage reçu à la mort d'Attale est considéré comme tout à fait pernicieux.

C'est surtout sur le plan de l'éthique, représenté par le recours au terme *mores* 'mœurs' dans 37.12; 33.148 et 149, que cette décadence devient notoire. Il existe, d'ailleurs, une réflexion qui réserve au domaine individuel les germes les plus dangereux de la décadence. C'est que celle-ci se révèle sous la forme de luxe privé, héritier ou usurpateur de l'ostentation publique officielle, qui se manifeste, de façon particulière, par des actes rituels et des monuments: cf. 37.18 et 33.57¹¹⁰.

¹¹⁰ D'autres exemples: selon 17.6, Crassus utilise six colonnes de marbre d'Hymette pour la décoration de la scène d'un théâtre et les déplace ensuite dans sa propre demeure; 21.3-11 décrit l'évolution des coutumes: le port de couronnes, réservé à l'origine aux sacrifices et aux récompenses militaires, devient l'apanage le plus recherché du luxe féminin; 34.13: première apparition d'un portique triomphal de colonnes aux chapiteaux de bronze, matériau qui fut aussi employé pour la construction d'une statue de Vesta, et rapidement utilisé par la *priuata opulentia* 'opulence des particuliers'; 34.15: les statues de bronze, à l'origine consacrées seulement aux divinités, commencent à être dédiées à des hommes; 34.17: les statues, initialement érigées par l'Etat en l'honneur de héros nationaux, commencent à

Un autre aspect dont il faut tenir compte est l'idée de punition. A l'inverse de Lucain, pour qui l'expiation du luxe était le fruit du destin ¹¹¹, il ne semble pas y avoir chez Pline d'allusion à une volonté surnaturelle de la fortune ou des dieux. Le plus qu'on puisse avancer, quant au Naturaliste, est la nécessité, pour ne pas parler de causalité découlant des lois générales de l'évolution historique. La faible importance des individualités comme agents d'expiation ou de punition en est peut-être la preuve. Le mécanisme de la ruine, tant pour l'individu que pour la collectivité, prend une forme tragique: l'excès ou la démesure impliquent nécessairement l'anéantissement. Dans d'autres cas, l'explication prend une forme psychologique ou sociologique: c'est la perversité intime de l'homme ou la négligence des coutumes qui entraîne la punition, sous forme d'incendie, de déchéance ou de guerre civile ou sociale.

faire leur apparition pour rendre hommage aux bienfaiteurs locaux, et sont placées sur le forum ou dans des résidences particulières; 36.5: à propos de l'édilité de M. Scaurus, avec ses manifestations publiques de luxe, le Naturaliste pose la question: *Aut qua magis uia inreput uitia quam publica? Quo enim alio modo in priuatos usus uenere ebora, aurum, gemmae? Aut quid omnino diis reliquimus?* «Par quelle voie les vices font-ils mieux leurs insinuations progrès que par la voie officielle? En effet, de quelle autre façon les ivoires, l'or, les pierres précieuses sont-ils entrés dans l'usage des particuliers? Et qu'avons-nous laissé aux dieux en possession exclusive?» Il est certain que ce processus de prolifération du luxe est régi par les lois sociologiques de l'imitation. Déjà Xénophon, *Cyr.* 8.8.5 en a conscience lorsqu'il parle du pouvoir corrupteur des vices du souverain sur ses sujets. La même notion, dans le domaine du luxe et de la morale, apparaît chez deux auteurs latins antérieurs au nôtre. Cic. *Leg.* 3.31 dit: *...quaecumque mutatio morum in principibus extiterit, eandem in populo secutam* «...tout changement moral qui se produit chez les chefs se poursuit chez le reste du peuple»; et Vell. 2.1.2, à propos des portiques construits par Scipion Nasica, observe que «...la magnificence publique entraîne le faste des particuliers» (*...publicamque magnificentia secuta priuata luxuria est*). Alors que dans le préambule des Lois de Carondas, il est prescrit que nulle propriété privée ne pourra dépasser en beauté et en magnificence les édifices publics, il ne semble exister aucune loi semblable dans la législation romaine. De la sorte, à Rome, le luxe public prend plutôt la forme d'un précédent légal pour le luxe privé, précédent d'autant plus fort que la tradition lui était favorable. Rappelons Cic. *Mur.* 76: *Odit populus Romanus priuatam luxuriam, publicam magnificentiam diligit* «Le peuple romain a horreur du luxe chez les particuliers mais il aime sa magnificence publique».

¹¹¹ Cf. J. Brisset (1964) 74: «Pour Lucain, César a de tout temps été choisi par le Destin pour jouer le rôle de sacrificateur de l'expiation collective ... Le conflit entre la fortune de César et celles de Pompée et de Rome réunies n'est donc pas dans la *Pharsale* qu'une apparence: César, Pompée et Rome jouent simplement chacun le rôle qui leur a été assigné dans l'expiation irrévocablement décidée par le Destin».

Ainsi, dans 33.144-145, après avoir mentionné l'introduction d'ornements sur les lits et l'argenterie, Pline observe :

Quae omnia expiauit bellum ciuile Sullanum ...Erubescant annales, qui bellum ciuile illud talibus uitiiis inputauere; nostra aetas fortior fuit.

*La guerre civile de Sylla a fait expier tout cela ...Quelle honte pour nos annales, qui ont imputé cette guerre civile à de tels vices; mais notre époque a fait mieux*¹¹².

L'ironie amère fait que Pline estime que le luxe, à son époque, loin de diminuer, ne faisait que s'accroître. Cela est visible dans certaines tirades qui montrent bien un esprit satirique mordant. Voyons, e.g., 22.14.

Sed quis non mores iure castiget? Addidere uiuendi pretia deliciae luxusque; numquam fuit uitae cupido maior nec minor cura.

Mais qui n'aurait raison de s'élever contre les moeurs? Les raffinements et le luxe ont augmenté le prix de la vie: jamais on n'eut plus envie de vivre et jamais on n'en prit moins de soin.

Dans 37.18, à propos des *uasa myrrhina* 'vases murrhins' introduits à l'occasion du triomphe asiatique de Pompée, il observe que le luxe croît de jour en jour¹¹³.

De la sorte, l'idée d'expiation, porteuse, d'une certaine façon, d'une pointe d'espoir et d'optimisme, n'est pas ici implicite dans la rigueur de la punition qui découle nécessairement, comme conséquence naturelle, du développement des passions, notamment de la jalousie et de l'ambition.

¹¹² Outre la condamnation de la guerre en général, Pline se plaît à déclarer son horreur de la guerre civile, surtout à cause des luttes et des crimes fratricides (cf. Sén. *Ben.* 5.15.3-5), qui sont contraires au principe de la sympathie naturelle entre les animaux de la même espèce. Etant particulièrement évocateurs de l'horreur éprouvée envers la guerre civile, citons les passages qui se rapportent aux massacres provoqués par César (7.92) et par Sylla (22.12; 33.144). Les passages 2.174-175 sont eux aussi très éclairants (cf. 33.1 et 34.138) ainsi que 2.199, qui rapproche la Guerre Sociale des guerres civiles et condamne son caractère néfaste. D'autres références à des guerres civiles: 2.92; 7.148-149; 8.55; 9.173; 15.121; 16.7; 17.243-244; 18-182; 19.40; 21.12; 32.3; 33.56, 135, 145; 36.116.

¹¹³ Voir infra n. 337 sur le thème *luxuria*.

De là, peut-être, l'observation qui rattache l'origine de la Guerre Sociale à des inimitiés causées par une pierre précieuse (33.20):

Inter Caepionem quoque et Drusum ex anulo in auctione uenali inimitiae coepere, unde origo socialis belli et exitia rerum.

C'est aussi par une bague vendue aux enchères que commença l'inimitié entre Caepio et Drusus; de là l'origine de la Guerre Sociale et de tous nos désastres.

Pour Pline, comme pour Juvénal¹¹⁴, il semble aussi que la punition du luxe par l'incendie soit inefficace ou même porteuse d'effets contraires, au moins du point de vue individuel. Ainsi, dans 36.110, malgré les incendies, l'aveuglement humain se maintient:

Profecto incendia puniunt luxum, nec tamen effici potest ut mores aliquid ipso homine mortalius esse intellegant.

Assurément, les incendies châtient ce goût du luxe, mais rien ne peut faire comprendre aux moeurs qu'il est quelque chose de plus mortel que l'homme lui-même.

De même, dans 35.3, l'auteur dit à propos des décorations murales, dans un passage où se dévoile une certaine distance à l'égard de la morale cynique:

Montium haec subsidia deficientium, nec cessat luxuria id agere, ut quam plurimum incendiis perdat.

C'est ainsi que l'on supplée à la défaillance des montagnes et le luxe ne cesse de continuer en cette voie, de telle sorte que l'on subisse, s'il y a un incendie, la plus grande perte possible.

¹¹⁴ Juvénal, 3.220-222, après avoir décrit le cas du pauvre qui ne peut attendre ni aide ni salvation après un incendie dévastateur, nous montre l'âpreté de l'homme riche, qui, alors qu'il voit ses énormes richesses dévorées par les flammes, projette déjà une nouvelle demeure encore plus riche, comme s'il avait lui-même été à l'origine de l'incendie. L'idée de la punition est néanmoins reprise sous l'angle de la morale cynique (14.303-310) pour opposer les craintes nocturnes du riche qui redoute les incendies et le repos du pauvre qui, n'ayant rien à perdre, ne craint rien. A ce propos, voir F. Bellandi (1980) 42 et suiv.

Du thème de l'incendie n'est retenue (cf. 35.118) que la perte de patrimoines de plus en plus importants.

En somme, le Naturaliste stigmatise l'immoralité comme cause principale de la décadence. Le fait que la *luxuria* privée se trouve à la source de l'*ἕβρις* et entraîne la ruine, la corruption et le désordre, est un courant de pensée fréquent dans l'antiquité, explicite tant dans la tragédie *Octavia* (v. 431-435) que dans les frs. 8 et 20 de Musonius Rufus, thème habituel de la diatribe cynico-stoïcienne, et également habituel dans les écoles de rhétorique, chez les poètes satiriques, les annalistes et les historiens romains ¹¹⁵.

LA DÉCADENCE DES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES

Si Pline choisit clairement le milieu du II^e siècle av. J.-C. pour dater le début de la décadence des coutumes, la décadence des institutions lui semble, cependant, postérieure.

Le caractère dispersé des allusions, n'ayant fréquemment lieu qu'à des fins de datation, en particulier pour ce qui a trait à certaines magistratures ou à leur exercice ¹¹⁶, ne permet pas de tirer de grandes conclusions quant au jugement que portait Pline sur les institutions républicaines. Mais quelques éléments nous permettent d'entrevoir sa position.

1. Le Sénat

Le Sénat républicain ne suscite, en général, aucune manifestation de désagrément de la part de Pline ¹¹⁷. Bien au contraire: que ce soit dans 18.20-21, où règne une atmosphère de solennité et de respect envers cette institution archaïque, ou aux § 22 ou 39, où il est évoqué avec tendresse, ou encore dans certaines tirades dans lesquelles Pline soutient la législation

¹¹⁵ Cf. A. Passerini (1934) 35-36; H. North (1966) 275 et 285 et suiv.; M. A. Levi (1966) 363; J. de Romilly (1977) 59-60.

¹¹⁶ C'est le cas particulier de fréquentes références au Consulat, mais aussi à l'Édilité et à la Censure.

¹¹⁷ Pour les occurrences de *senatus* où l'on perçoit un jugement favorable, qui provient fréquemment d'une identité de points de vue au niveau de la critique ou de la répression d'actes qui tombent dans le domaine de la condamnation diatribique, citons les passages suivants: 7.120, 133, 140, 141, 143; 8.64, 135; 18.20, 21, 22, 39; 21.8; 22.7, 10; 29.20 (à souligner); 30.12; 33.11 et 34. Pour les occurrences de *patres*, cf. 3.138 et 33.78. Sur la défense du *mos maiorum*, voir infra la rubrique du même nom, p. 129-130.

somptuaire ou les sanctions appliquées par le Sénat¹¹⁸, ou même lorsque le Naturaliste se rapporte aux récompenses qu'il pouvait attribuer¹¹⁹, il me semble qu'une attitude favorable existe dans tous ces passages. Une telle position est d'ailleurs clairement exprimée dans 29.20, à propos des attaques portées par Caton contre la médecine grecque :

Non deseram Catonem tam ambitiosae artis inuidiae a me obiectum aut senatum illum qui ita censebat, idque non criminibus artis arreptis, ut aliquis exspectauerit.

Je ne quitterai pas Caton, exposé par moi à la haine d'une profession si ambitieuse, ni ce sénat qui pensait comme lui, et je le ferai sans rapporter, comme on pourrait s'y attendre, les crimes de la médecine¹²⁰.

Dès le départ, Pline oppose, au nom de la moralité, ce zèle sénatorial à l'immoralité régnant à son époque dans la demeure des princes, où les impératrices pratiquaient l'adultère avec les médecins.

Comme on peut le constater, cette louange ne peut être séparée de l'opposition passé/présent. Il faut de même tenir compte du fait que les passages que j'ai cités se rapportent au Sénat d'une époque antérieure au milieu du II^{ème} siècle av. J.-C. Ce Sénat, d'après 15.120-121, commença à dépérir après la Guerre Sociale (91-89 av. J.-C.). C'est ce que l'auteur rappelle, en évoquant l'histoire de deux myrtes sacrés qui avaient existé devant le sanctuaire de Quirinus. L'un d'eux était appelé patricien, l'autre, plébéien (15.121).

Patricia multis annis praeualuit exuberans ac laeta; quamdiu senatus quoque floruit, illa ingens, plebeia retorrída ac squalida; quae postquam eualuit flauescens patricia, a Marsico bello languida auctoritas patrum facta est ac paulatim in sterilitatem emarcuit maiestas.

Le patricien fut pendant de nombreuses années le plus beau, vigoureux et prospère; tant que le sénat aussi fut florissant, il fut énorme, et

¹¹⁸ L'exemple le plus clair de sanction est 21.8. Mais on parle d'interdits et de prohibitions dans 3.138; 8.64 et 135; 30.12 et 33.78.

¹¹⁹ Ce sont les cas de 7.19, 120; 18.22, 22.7, 10; 34.24 et 30. Soulignons, cependant, 34.26.

¹²⁰ Cf. 29.27-28: après avoir censuré la corruption des mœurs causée par la médecine, Pline exalte la prévoyance de Caton.

le plébéien souffreteux et rabougri: quand ce dernier prit de la vigueur, tandis que le patricien se mettait à jaunir, à partir de la guerre des Marse, l'autorité des sénateurs s'affaiblit et peu à peu ce corps majestueux se flétrit et devint stérile.

On constate, donc, que le ton général des allusions est positif, sans manquer de signaler toutefois une décadence du Sénat républicain, postérieure à la dégénérescence des coutumes provoquée par l'invasion du luxe oriental. Cette observation renvoie, d'une part, à une perspective livienne de la décadence, telle qu'elle est exposée dans la préface de l'*Ab urbe condita*, où est tracé un rapprochement entre la dissolution de la moralité et l'effondrement politique qui en découlera; d'autre part, elle permet de ne pas tomber dans la tentation d'en déduire une identification de Pline avec l'opposition stoïcienne au Principat.

En effet, s'il est certain, comme l'écrit E. Wistrand à propos de l'éloge d'un premier âge d'or par les stoïciens, que cette vision d'un passé idéal s'oppose clairement à l'idéologie officielle du Principat¹²¹, il est aussi évident que Pline trace la limite de l'opposition passé/présent à une frontière non contemporaine. De la sorte, quant à moi, on ne saurait y voir aucun signe de républicanisme.

2. Le Tribunat de la Plèbe

En contraste avec le haut intérêt porté à la majesté du Sénat républicain, le mécontentement éprouvé à l'égard du Tribunat de la Plèbe, tel qu'il a existé à certaines époques, est certain. Il y a, cependant, un portrait favorable, qui est celui de L. Siccus Dentatus, exemple de *fortitudo* 'courage' (7.101). Il faut, dans ce cas, tenir compte du fait que ce personnage se situe au milieu du vème siècle av. J.-C. En effet, pour les époques postérieures, l'image des tribuns est, en général, négative. Examinons donc des exemples, les uns plus clairs que les autres.

L'histoire de Sérapion est liée à l'occurrence de l'attribut *gratus* 'favori, agréable' (21.10), évocateur d'un profil démagogique. Le sens péjoratif du terme est mis en évidence par l'occurrence de *gratia* 'reconnaissance, faveur' dans 36.120.

Dans ce même passage, Pline lance une invective très vive contre les Assemblées Populaires, qui accueillent favorablement les extravagances les

¹²¹ E. Wistrand (1979) 5.

plus folles, comme c'est le cas du consentement donné à Curion afin de construire des théâtres jumeaux suspendus :

Et per hoc quaeritur tribuniciis contionibus gratia ut pensiles tribus quatiat, in rostris quid non ausurus apud eos quibus hoc persuaserit!

Et celui qui va demander aux assemblées tribuniciennes la permission de secouer avec un tel appareil les tribus suspendues dans les airs, que n'osera-t-il du haut des rostres auprès de ceux à qui il aura fait accepter une telle proposition!

On peut appliquer à ce passage, où il faut signaler l'occurrence du sens passif de *gratia*, ce que J. Hellegouarc'h observe à propos de l'emploi du terme *largitio*, qui «apparaît surtout comme l'équivalent de la deuxième forme de la *liberalitas*, c'est-à-dire qu'il désigne les dons ou les faveurs accordés au peuple pour acquérir la *gratia*»¹²². Ce que Pline condamne, c'est donc la perspective de l'intérêt personnel et du calcul politique, qui semblent être inhérents à la condition de tribun et au caractère irrationnel de la faveur ou du soutien politiques concédés par la plèbe en échange de divertissements extravagants. En effet, on ne trouve aucune tonalité péjorative dans l'occurrence du sens actif de 'bénéfice', dans 2.19, qui rappelle l'habitude ancestrale de récompenser les bons gouvernants :

Hic est uetustissimus referendi bene merentibus gratiam mos, ut tales numinibus adscribant;

Il n'y a pas de plus ancienne coutume pour récompenser les bienfaiteurs, que de les élever au rang des puissances divines.

De même, l'idée selon laquelle *gratia* se rapporte à une action de bienfaisance, qui, du reste, vise directement le peuple, est signalée dans 34.25 : la Vestale G. Taracia, ou Fufétia, fut honorée d'une statue «pour avoir fait don au peuple (*gratificata ... populo*) du Champ du Tibre».

Dans ces deux cas, la perspective est, de façon significative, celle du *beneficium*, c'est-à-dire celle de la bonne action sans considération de calcul politique, pour ne pas dire d'intention préalable¹²³.

¹²² J. Hellegouarc'h (1972) 219; cf. C. Manning (1985) 76-78. Le sens péjoratif de *largitio* apparaît dans Plin. *Nat.* 33.138.

¹²³ Sur le sens politique du terme *gratia*, voir J. Hellegouarc'h (1972) 202-208, et

Du reste, les références à l'exercice du Tribunal, dans lesquelles existe un sens de rejet moral, sont prédominantes. C'est le cas de C. Atinius Labéon, tribun en 131 av. J.-C. environ, qui aurait de manière discrétionnaire utilisé ses pouvoirs pour exercer une vengeance personnelle (7.143 et suiv.); de Gn. Aufidius, qui, en 84 av. J.-C., promut, contre le Sénat, l'adoption, en Assemblée Populaire, d'une législation permettant d'importer des panthères d'Afrique pour les jeux du cirque (8.64); de G. Gracque, présenté, dans 14.55, comme fauteur du soulèvement de la plébe (*tribunus plebem seditionibus agitans*). Ce passage renvoie immédiatement à 16.8, où, après avoir comparé les *rostra* ou tribune aux harangues du forum à une couronne posée sur la tête du peuple romain, l'auteur commente:

Postquam uero tribuniciiis seditionibus calcari ac pollui coepere, postquam uires ex publico in priuatum agi singulisque ciuium quaeri et sacrosancti omnia profana facere, tum a pedibus eorum subiere in capita ciuium rostra.

Mais depuis qu'ils ont été foulés et souillés par les séditions tribuniennes, depuis que le pouvoir a servi non plus l'intérêt public, mais les intérêts particuliers, depuis qu'il a été réclamé pour des individus qui, devenus sacro-saints, ont tout profané, les rostres ont passé des pieds des citoyens sur leurs têtes.

Une telle invective se rapporte certainement à la période allant de Tibère Gracque à Drusus, lorsque la faveur populaire commence à être utilisée comme moyen de promotion personnelle et d'engrenage de la lutte pour le pouvoir ¹²⁴.

Plus que l'occurrence d'une terminologie typique du vocabulaire politique des *optimates* de l'époque postérieure à la période des Gracques, il faut ici mettre l'accent sur la répugnance de Pline envers la révolte factieuse, contraire à la légalité et destructrice de la concorde. C'est avec justesse que J.-L. Ferrary écrit que *seditio* 'sédition' est un concept qui s'oppose à l'idéal cicéronien de *consensus*. En effet, l'action du tribun se présente comme fauteuse de

A. Weische (1966) 87-91. Pour l'étude du concept, cf. C. Moussy (1966). *Gratia et sa famille*, Paris. Du même auteur, voir (1964) 389-400.

¹²⁴ Pour l'image des Gracques, cf. F. J. Kuehnen (1962); A. H. Bernstein (1978); C. Nicolet (1979). «Varron et la politique de Caius Gracchus», *Historia* 28 276-300; G. H. Andres (1983) 293-308.

discordia 'discorde', en rappelant l'invective patricienne dirigée contre des tribuns par Tite-Live qui, dans 3.19.5, les considérait comme responsables de la discorde (*semina discordiarum*)¹²⁵. De fait, cette interprétation trouve une base d'appui dans 33.34:

Iudicum autem appellatione separare eum ordinem primi omnium instituire Gracchi discordi popularitate in contumeliam senatus, mox debellata auctoritas nominis uario seditionum euentu...

Les Gracques furent les premiers de tous à établir la distinction de cet ordre sur le titre de juge: <ils cherchaient> une popularité fondée sur la discorde et voulaient faire un affront au Sénat. Dans la suite ce titre perdit son prestige par les conséquences diverses des séditions politiques...

Ce caractère politique et factieux est surtout visible dans les références à Drusus, tribun en 91 av. J.-C., que Pline présente dans 25.52:

Drusum quoque apud nos, tribunorum popularium clarissimum, cui ante omnis plebs astans plausit, optimates uero bellum Marsicum inputauere...

...et que, chez nous, Drusus aussi, le plus célèbre des tribuns du peuple, qui reçut les applaudissements de la plèbe entière debout devant lui, et à qui les aristocrates imputèrent la guerre des Marse...

On perçoit clairement l'opposition entre les deux factions, les *populares* et les *optimates*. Et, sous l'apparence anodine d'une note simplement explicative, où l'auteur semble ne pas vouloir prendre position, se dissimule une antipathie qui est, je le suppose, révélée dans 28.148, lorsqu'une tradition hostile au tribun n'est pas réfutée, et surtout dans 33.141, où il est l'objet d'une critique pour avoir possédé, du temps de son tribunat, dix mille livres d'argent, somme inouïe pour l'époque¹²⁶.

¹²⁵ Cf. J.-L. Ferrary (1980) 313-337, qui présuppose que se trouvent aussi inclus dans cette occurrence de *seditio* les événements de 88-82 av. J.-C., quand Sylla rend au Sénat les pouvoirs judiciaires des *equites*. Sur la problématique du concept, voir J. Hellegouarc'h (1972) 136; I. Opelt (1965) 136-137 et 126 n. 4, où je puise la citation de Tite-Live.

¹²⁶ Chez Sénèque, l'action politique du tribun, dont la mort était le thème des écoles

On retrouve ce même processus subtil de dénigrement dans le portrait de Marius Gratidianus, tribun en 87 av. J.-C. (33.132 et 34.27); de G. Aelius, qui, au début du même siècle (34.32), avait ouvert le précédent condamnable d'établir des liens de clientèle personnelle, signe de tyrannie, au préjudice de l'Etat, en acceptant une statue et une couronne d'or des habitants de Thurioi; et surtout, de Gn. Flavius, tribun de la plèbe à la fin du IV^{ème} siècle (33.17-18):

Hic namque publicatis diebus fastis, quos populus a paucis principum cotidie petebat, tantam gratiam plebei adeptus est — libertino patre alioqui genitus et ipse scriba Appi Caeci, cuius hortatu exceperat eos dies consultando assidue sagaci ingenio promulgaratque —, ut aedilis curulis crearetur cum Q. Anicio Praenestino, qui paucis ante annis hostis fuisset, praeteritis C. Poetelio et Domitio, quorum patres consules fuerant. Additum Flavio, ut simul et tribunus plebei esset, quo facto tanta indignatio exarsit, ut anulos abiectos in antiquissimis reperiatur annalibus.

Comme on le sait, celui-ci publia la liste des jours fastes, que le peuple demandait quotidiennement à quelques-uns des grands de la cité. Du reste, Flavius était né d'un père fils d'affranchi, et il était lui-même le secrétaire d'Appius Caecus; c'est ce dernier qui l'engagea à recueillir les jours fastes en consultant de façon assidue et en réfléchissant avec sagacité, puis à les publier. Cela lui valut une telle faveur auprès de la plèbe qu'il fut créé édile curule avec Q. Anicius de Préneste, qui peu d'années auparavant était encore un ennemi de Rome, alors qu'on repoussa les candidatures de C. Poetelius et de Domitius, dont les pères avaient été consuls. De surcroît, Flavius obtint en même temps le tribunat de la plèbe. Ce fait souleva une telle indignation que «l'on déposa les anneaux», d'après ce qu'on lit dans les plus anciennes annales.

Dans l'histoire présentée nous retrouvons tous les éléments suffisants à une caractérisation négative: c'est son rapport avec Appius Claudius Caecus, dont Mommsen suppose qu'il aspirait à la tyrannie; ce sont les péjoratifs *gratia plebei* 'faveur auprès de la plèbe' et *sagaci ingenio* 'avec sagacité';

de rhétorique, est condamnée dans une perspective aristocratique (cf. L. R. Taylor (1968) 45-46; F. J. Kuehnen (1962) 54 et suiv.

c'est l'allusion à son ascendance servile; la souche douteuse de son collègue; la promotion apparemment illégale; la prétérition de la hiérarchie de valeurs établies; la conséquente explosion violente de l'indignation (*indignatio exarsit*) et de la *discordia* ¹²⁷.

Ce tableau résume donc la vision négative du Naturaliste sur le Tribunalat de la Plèbe durant la période républicaine.

¹²⁷ Avis de Mommsen *apud* P. N. Ure (1962) 233. On retrouve le sens péjoratif de *sagax* dans 9.39; 26.12 et 29.53 (cf. Cic. *Catil.* 1.19). Par contre, dans le cas de 2.57, *sagacitas* n'a aucune connotation négative, contrairement à Cic. *Verr.* 1.105 et 7.29, qui mérite la comparaison avec Sén. *Ep.* 90.11.

PLINE ET LE RÉGIME IMPERIAL

De l'analyse de la terminologie utilisée — *imperium*, *imperator*, *princeps*, *principatus*, *Caesar*, *Augustus*, *Divus*, nous pouvons d'ores et déjà avancer que, bien que l'existence du système impérial soit assumée comme un fait défini par des termes propres, exactement *principatus* et *imperium*, ce n'est pas l'étude de la terminologie qui nous conduira le plus explicitement aux idées de Pline sur le régime.

IMPERIUM 'EMPIRE, COMMANDEMENT, POUVOIR SOUVERAIN'

La première constatation est que, à l'exemple de *regnum*, les occurrences d'*imperium* privilégient le sens traditionnel d' 'empire' comme étendue territoriale, 'puissance' ou simplement 'pouvoir', en particulier le pouvoir romain à partir du moment où Romulus avait lancé ses fondements. Comme l'écrit J. Béranger, et mises à part d'autres acceptions, «*imperium* est le territoire sur lequel s'exerce l'autorité romaine, et ceci dès la naissance de Rome»¹²⁸.

L'idée de puissance, qui associe la notion de souveraineté à celle de l'extension territoriale, apparaît dans 5.88; 7.117; 10.41, 49; 12.19 et 98; 14.24; 22.10. Dans une perspective historique, elle exprime la nostalgie des temps idéalisés de la fondation de Rome et les faits mythiques de sa consolidation, comme il ressort d'un certain nombre de passages: 15.77 (*conditores imperii* «les fondateurs de l'empire»); 15.78 (*imperii fundamenta* «les bases de l'empire»); 18.18 (*immensumque terrarum adiectum imperio* «immenses conquêtes ajoutées à l'empire»); 22.5 (*auctores imperii Romani conditoresque* «les créateurs et les fondateurs de l'empire Romain») et 36.111 (...*sic habitauerant illi qui hoc imperium fecere tantum*: «Telles avaient été sans doute les demeures des grands hommes qui avaient rendu si grand notre empire...»).

¹²⁸ J. Béranger (1977) 337. Sur le concept d'*imperium*, voir W. Suerbaum (1977) en particulier 49-62.

Imperium comme domination exercée sur d'autres peuples, apparaît dans 4.39, mais se rapporte à l'Empire Macédonien et à son hégémonie ¹²⁹. L'idée de domination est liée à celle de supériorité ou de victoire par les armes. Ce point de vue est certainement présent, à propos des Romains, dans 2.190; 5.88; 7.95 et suiv.; 18.18 et 36.111. Dans 6.101 il sert à mettre en opposition Rome et l'Inde.

Il y a trois passages revêtant un certain intérêt qui méritent un regard plus attentif.

Dans *Praef.* 2-3, avec l'occurrence d'*imperium*, bien qu'on ne puisse pas totalement rejeter l'acception antérieure, car le triomphe de Titus sur la Judée y est, dès le départ, rappelé, on évoque comme un tout le corps des citoyens et son organisation sous le régime de Vespasien. En effet, le contexte semble rendre le terme équivalent à *res publica*:

...ut in quaedam acta exeat sciantque omnes quam ex aequo tecum uiuat imperium. Triumphalis et censorius tu sexiesque consul ac tribuniciae potestatis particeps et, quod his nobilius fecisti, dum illud patri pariter et equestri ordini praestas, praefectus praetorii eius omniaque haec rei publicae es...

...je veux qu'elle aboutisse à des résultats et que tout le monde sache sur quel pied d'égalité l'empire vit avec toi. Triomphateur, censeur, six fois consul, associé à la puissance tribunicienne et, service encore plus signalé, puisque tu le rends à la fois à ton père et à l'ordre équestre, préfet de son prétoire, voilà tout ce que tu es pour l'Etat...

Dans ce sens, certains passages présentent la notion de collectivité ou de *patria*, en opposition à celle d'individu. C'est le cas de 7.95 et, d'une certaine façon, de 9.118 et de 29.26.

L'ambiguïté est plus grande dans 2.92, où l'accent peut être mis tant sur l'idée d'héritage patrimonial que sur celle de pouvoir suprême transmis par succession, ou plus exactement, dans ce cas, par usurpation. Le passage,

¹²⁹ *Nat.* 4.39: *Haec est Macedonia terrarum imperio potita quondam...* «Telle est la Macédoine, qui s'est emparée jadis de l'empire du monde». Dans ce passage, où je signale l'occurrence du terme *uictrix* qui qualifie l'Italie, l'idée d'une succession d'empires peut être sous-jacente. Cf. M. Pani (1975). «Troia resurgens. Mito troiano e ideologia del principato», *AFLB* 19 65-85.

dont la connotation sémantique négative démontre une claire aversion pour Néron, parle de l'apparition de comètes...

...circa ueneficium, quo Claudius Caesar imperium reliquit Domitio Neroni, ac deinde principatu eius adsiduum prope ac saeuum.

...vers le temps de l'empoisonnement qui assura à Domitius Néron la succession de l'empereur Claude César, et ensuite durant son règne, où le phénomène fut presque continuel et funeste.

J. Béranger traduit ce passage de la façon suivante: «à notre âge aussi vers le temps de l'empoisonnement qui laissa l'empire de Claude César à Domitius Néron, et ensuite durant son principat...»¹³⁰. Une telle traduction, qui interprète *imperium* comme pouvoir personnel et même comme règne, ne me semble pas reposer de façon catégorique sur l'emploi que Pline fait du terme. Je préfère les traductions de Littré et de Beaujeu, qui accentuent plutôt l'idée de pouvoir suprême transmis par succession.

Cette même idée d'*imperium* comme pouvoir suprême ou ensemble des pouvoirs impériaux peut trouver sa confirmation dans 11.190:

Diuo Augusto Spoleti sacrificanti primo potestatis suae die sex uictimarum iocinera replicata intrinsecus ab ima fibra reperta sunt, responsumque duplicaturum intra annum imperium.

Pendant un sacrifice offert par le dieu Auguste à Spolète, le premier jour de son pouvoir, on trouva dans six victimes le foie replié sur lui-même à partir du lobe inférieur, ce qu'on interpréta en lui répondant qu'il doublerait sa puissance au cours de l'année.

D'ailleurs, J. Béranger rappelle également que l'*imperium* que «Tibère reçoit, n'est plus un *imperium* concret, mais le pouvoir suprême qui émane des *imperia*, impossibles parfois à isoler...»¹³¹.

En revanche, dans 13.126, le terme me semble signifier, avec une certaine clarté, la forme de gouvernement spécifique de la période en question. Dans ce passage, la formule *initio imperii* est comparable à *initio regni* dans l'acception de 'au début de son règne'. De la sorte, *imperium* devient l'équivalent de

¹³⁰ J. Béranger (1977) 334-335.

¹³¹ J. Béranger (1953) 72; et (1977) 334, pour le sens collectif.

regnum, comme cela ressort de la comparaison avec 36.204¹³². Toutefois, aucun des passages en question ne permet d'y voir autre chose que l'occurrence d'une terminologie qui est en voie d'assumer de nouvelles acceptions spécialisées. Aucune déclaration contre le principe de la domination ou la nouvelle forme de gouvernement ne figure dans ces passages.

Bien qu'*imperium* soit employé dans des acceptions proches de *regnum*, il n'est cependant jamais remplacé par ce terme.

PRINCIPATVS 'PREMIER RANG, PRIMAUTÉ, PRINCIPAT'

Le répertoire de ce terme permet de vérifier que *principatus*, en utilisation absolue, ne désigne jamais le système impérial en soi. Lorsqu'il apparaît isolément, il prend le sens de 'primauté', de 'premier', et n'appartient jamais au domaine de la terminologie politique¹³³. Le sens de 'période de gouvernement d'un empereur donné' est toujours accompagné d'un déterminatif nominal ou pronominal.

A l'exception de Caligula et de Vitellius, avec une seule incidence pour chacun d'eux, respectivement 14.56 et 35.163, et d'Auguste, avec deux, soit 9.137 et 10.60, l'indice des occurrences du terme est d'environ une dizaine pour Tibère, Claude et Néron; le terme n'est pas utilisé pour Vespasien.

L'idée de 'durée' ou de 'déroulement du gouvernement' d'un empereur ou d'un *princeps* est surtout visible dans des passages comme 7.46 (*toto principatu* «pendant tout son principat»); 26.3 (*Ti Claudi Caesaris principatu medio* «au milieu du principat de l'empereur Néron»); 33.32 (*Tiberii demum principatu nonno anno* «Ce fut seulement la neuvième année du principat de Tibère»); 33.146 (*nouissimo Tiberii Caesaris principatu* «à la fin du principat de l'Empereur Tibère»); et 34.62 (*inter initia principatus* «au début de son principat»).

¹³² Cf. J. Béranger (1977) 334-336. Suet. *Dom.* 20, dit à propos de l'empereur: *Liberalia studia imperii initio neglexit* «Les études libérales furent négligées par lui dès le commencement de son principat». Sur le concept de *regnum*, voir supra p. 5 et suiv. et notes correspondantes.

¹³³ C'est le cas de 9.68, qui décrit la primauté conférée à un poisson par la gastronomie; de 11.11, qui établit le primat de l'abeille entre les insectes; de 13.74, qui détermine la meilleure qualité de papier. D'autres occurrences: 16.156 fait l'éloge du bambou comme principal arbuste «aquatique»; 18.63 signale l'excellence de la production de blé en Béotie (bien qu'inférieure à celle de l'Italie); 19.136: importance du chou parmi les autres végétaux; 21.46: suprématie du jaune sur les autres couleurs; dans 37.85 on se rapporte aux pierres précieuses. *Principatus* marque aussi la primauté de l'Italie au niveau de la production d'huile d'olive (15.8) et exalte l'excellence et la supériorité de l'Italie *rectrix parensque mundi altera* «reine et seconde mère de l'univers» (37.201).

Il est parfaitement admissible que, servant de processus de datation, la formule (*in principatu* 'pendant son principat' n'apparaisse pas autant pour le cas d'événements et de figures contemporaines, et moins encore pour le règne d'un empereur encore vivant.

Il convient d'ajouter l'existence de la sensation d'une certaine équivalence entre les expressions (*in principatu (suo)*) et (*in regno (suo)*), ce qui est particulièrement visible si l'on établit un parallèle semblable entre *initia regni* et *initia imperii*. De la sorte, dans 34.62, qui se réfère au début du principat de Tibère (*inter initia principatus*)¹³⁴, il s'agit seulement de parallélisme puisque, en effet, 26.9 explicite, en toute clarté, que *principatus* est le gouvernement d'un *imperator*:

Ti. Caesaris principatu inrepsit id malum, nec quisquam id prior imperatore ipso sensit...

Cette affection se répandit sous le principat de l'empereur Tibère, qui en fut lui-même atteint le premier...

Dans ce passage, l'hypothèse d'opposition théorique entre *princeps* et *imperator* semble être exclue, une équivalence pratique des deux termes étant suggérée. D'autre part, selon 7.46 (*paulo ante principe et tot principatu suo* «...prince naguère et pendant tout son principat»); 33.32 et 33.41, *principatus* est la période de gouvernement d'un *princeps*. De la sorte, il nous est loisible de dire, de même que J. Béranger, que chez Pline aussi «c'est le *princeps* qui caractérise le *principatus*». Cela revient à dire que la figure du gouvernant a la primauté sur la perspective historique et politique.

Le concept de *principatus* comme forme de gouvernement semble même inconnu de Pline. En effet, comme on l'a affirmé, le terme n'est jamais utilisé isolément pour signifier le système en soi, à l'inverse de ce qui a lieu, par exemple, chez Pline-le-Jeune. Il n'existe donc aucun contraste accentué ou nettement marqué entre *princeps* et *imperator*. Ce que l'on constate, c'est que *principatus* prend le sens technique de 'période ou durée du gouvernement d'un *princeps*' qui, selon J. Béranger, aurait été courant depuis 54 ap. J.-C.¹³⁵

¹³⁴ Cf. *Nat.* 5.38 (*initiiis Vespasiani Imperatoris*) et 13.126 (*Nero Caesar ... initio imperi*). Voir supra n. 132.

¹³⁵ J. Béranger (1953) 55.

IMPERATOR 'GÉNÉRAL, TRIOMPHATEUR, EMPEREUR'

L'usage d'*imperator* met aussi en évidence la lente et progressive utilisation du terme comme titre des détenteurs du pouvoir suprême à Rome.

Effectivement, le sens habituel de 'général' prévaut chez Pline. Il s'agit presque toujours du général vainqueur et célèbre par le triomphe. Pour la période impériale, la preuve catégorique de cette signification est dans 15.137. D'après ce passage, à l'occasion du triomphe, tous les empereurs victorieux (*imperatores Caesares cuncti*) portaient, depuis Auguste, un rameau et une couronne de laurier¹³⁶.

Ce qui nous intéresse, cependant, c'est l'acception de 'gouvernant', jouissant peut-être du pouvoir suprême, de 'chef d'un pays ou d'un peuple', tel que cela apparaît dans certains passages, e.g. dans 2.54 et 7.111, qui se rapportent à Nicias et à Thucydide, et même de 'seigneur absolu', sens qu'on peut trouver dans 24.5; 29.11 et 36.120. Dans 36.120 on est en présence d'une éventuelle survie de l'équivalence *imperator*/*rex*:

Nec fuit rex Curio aut gentium imperator...

*Et Curion n'était pas roi ni empereur des nations...*¹³⁷

L'utilisation, très rare, d'*imperator* comme l'équivalent de *princeps* peut découler de ce sens général.

Quoi qu'il en soit, selon R. Syme, le sens de «leader or commander» est ancien en latin, «being in no way an innovation created by the revolutionary epoch of the great *imperatores*, the extensive *imperia* and the monarchic dynasts»¹³⁸.

Soulignons néanmoins que, n'apparaissant pas à propos d'Auguste, de Claude et de Vitellius, et ne se présentant qu'une seule fois pour Tibère

¹³⁶ C'est le sens initial d'*imperator*: voir 7.96, 100, 102, 140; 8.21, 36, 221; 14.91; 16.7, 192; 17.81; 18.9, 19, 21; 19.87; 22.3, 7; 28.39; 33.141, 153; 35.108; 36.112. D. Kienast (1961) 408, observe que «urspruenglich jeder *imperium* — Traeger *imperator* nennen durfte». Cf. R. Syme (1958) 179.

¹³⁷ Sur l'équivalence, cf. J. Béranger (1953) 50; D. Kienast (1961) 405 et 412; et E. Rawson (1975) 155, qui affirme: «...it seems to be the case that the title *imperator* was used at once as a proud contrast, and in a sense as equivalent, to that of King».

¹³⁸ R. Syme (1958) 180. Cependant, la transition de l'*imperator* républicain à l'*imperator* impérial n'est pas totalement élucidée, comme l'observe J. Béranger (1975) 123. Sur le sujet, voir R. Combès (1966); J. Deininger (1972) 982-997.

(26.9) et Caligula (32.4), et apparemment comme alternative stylistique à *principatus* et *princeps*, de même qu'une seule fois à propos de Néron (37.20), ainsi qu'une autre où il est appliqué à Galba (3.37), le terme est largement utilisé pour Vespasien et pour Titus ¹³⁹.

J. Béranger parle d'une tendance à la permutabilité des termes *princeps* et *imperator*, suivie de la disparition de la distinction entre qualités civiles et qualités militaires, à partir de la seconde moitié du I^{er} siècle ¹⁴⁰. L'emphase donnée par Cicéron aux qualités morales justifiant le titre, corroborée par l'octroi de ce dernier à Claude en 37 ap. J.-C. par le Sénat, hors de tout contexte militaire, sont des raisons qui militent en sa faveur. Cette thèse pourrait d'ailleurs s'appuyer sur l'utilisation ancienne du terme ¹⁴¹.

D'autres auteurs, cependant, s'attardent sur le caractère éminemment militaire du terme ¹⁴², rare pour Auguste, refusé pour Tibère et Caligula. Même pour Claude il n'apparaît pas, selon M. Grant, comme prénom (*praenomen*) ¹⁴³.

L'opposition entre les deux aspects serait particulièrement visible chez D.C. (57.8) et chez Pline-le-Jeune (*Pan.* 22.3), occurrences que J. Béranger sous-estime. M. Grant écrit toutefois: «cette antithèse était un propos voulu d'Auguste. Le témoignage de ses pièces est corroboré par d'autres faits. Par exemple, le substantif *imperator* ne lui est pas une seule fois appliqué par la propagande officielle, en vers ou en prose, de l'époque. Même les poètes dont les mètres en eussent permis l'usage, l'ignorent totalement, et le verbe correspondant n'est pas utilisé pour le gouvernant avant l'époque flavienne» ¹⁴⁴.

En vérité, l'avis de J. Béranger ne saurait être appliqué au Naturaliste sans commentaire. Il est pour le moins significatif que, pour les Flaviens, le terme *princeps* n'apparaisse que dans 33.41, où une double occurrence se

¹³⁹ C'est le cas de 3.66; 7.162; 12.94, 111; 35.120 et 36.58, où le titre apparaît en tant que *praenomen*. Dans les cas de 3.30; 5.20, 38, 69; 33.41; 36.27 et 102 il est mentionné comme surnom. Cf. L. Lesuisse (1961) 415-428.

¹⁴⁰ J. Béranger (1953) 38.

¹⁴¹ Voir U. Knoche (1935) 20; A. Michel (1969) 27, qui insiste sur le caractère «civil» du terme *princeps*; J. Béranger (1975) 123-124.

¹⁴² Cf. R. Syme (1958) 181.

¹⁴³ M. Grant (1969) 440-442.

¹⁴⁴ M. Grant (1969) 441-442. D'autre part, R. Syme (1958) 183, signale que l'habitude de n'utiliser que deux noms faisait s'étendre les formes *Caesar Augustus* et *Augustus Caesar* au détriment d'*imperator*. De plus, au début du Principat, «the Praenomen «Imp.» ...is redolent of the age of the despots».

rapporte à Claude et à Vespasien, et dans 2.117 et 34.84, alors qu'*imperator* est utilisé seize fois, englobant évidemment la qualité de gouvernant suprême.

En effet, la formule *Imperator Vespasianus Augustus* est employée dans 12.94; 35.120 et 36.58, et se trouve liée à la consécration du Temple de la Paix. Pour sa part, l'alternative *Vespasianus Imperator (Augustus)* est la plus habituelle. Elle est associée tantôt à des faits militaires (3.30 et 5.38), tantôt à des faits civils (5.20; 33.41, et peut-être 5.69), particulièrement aux travaux du Temple de la Paix (36.27 et 102).

On peut finalement observer que la formule *imperatores Vespasiani*, qui évoque la corégence de Titus, est un cas de pur repère chronologique dans 2.57, se rapportant peut-être au caractère civil dans 3.66 et 7.162, et à l'évocation du triomphe dans 12.111.

L'utilisation du terme, à quatre reprises, dans l'expression *Imperatores Vespasiani*, et encore comme vocatif dans la lettre de la préface adressée à Titus (*Praef.* 1 et 6), simple corégent, d'ailleurs en alternative à l'en-tête même de la lettre, qui est adressée à VESPASIANO CAESARI SVO, laisse supposer qu'*imperator* avait pris le pas, ou tendait à le faire, non seulement sur *Caesar*, mais même sur *princeps*, bien qu'il maintînt une certaine équivalence avec ce dernier, comme on peut le constater dans 33.41.

Comment expliquer ce fait? Quant à moi, Pline recourt en quelque sorte, dans ce cas, à l'opposition ancienne entre *imperator* et *princeps*. Par le biais de l'évocation d'une telle dualité historique, Pline aurait l'intention de s'aligner sur l'idéologie flavienne, qui soulignait la composante militaire de la nouvelle dynastie comme forme de légitimation du pouvoir. Seule cette emphase donnée à l'origine militaire du pouvoir de Vespasien et, donc, l'évocation de son triomphe et de sa qualité de triomphateur, me semble pouvoir expliquer son application à Titus, dans une perspective clairement dynastique.

A ce propos, signalons, en outre, que nous nous trouvons devant la nouveauté typiquement flavienne de désigner le corégent et successeur comme *imperator*, titre appliqué à Titus, en conjonction ou non avec celui de *Caesar*. C'est le cas de 2.89 (*Titus Imperator Caesar*), qui se rapporte au 5ème Consulat, et donc, à 76 ap. J.-C.; et du livre I, qui, parmi les sources du livre II, se se réfère à *Tito Caesare Imperatore*; de 34.55 et de 36.37, où n'apparaît que la formule *Titus Imperator*¹⁴⁵.

¹⁴⁵ Sur la nouveauté du titre, cf. B. Parsi (1963) 55-56. La référence au 5ème consulat soutient l'hypothèse selon laquelle l'*Histoire Naturelle* fut publiée, ou tout du moins terminée, à une date non postérieure à 77: cf. C. Nailis (1942/1943) 65-77.

Mon hypothèse n'entraîne pas nécessairement l'existence d'un contraste idéologique entre *princeps* et *imperator* (cf. 33.41) ou la primauté des qualités militaires personnelles du gouvernant, et moins encore une perspective militariste. Le plus souvent, le fait a trait à des références à l'idéologie de la paix (*Pax*) et indique plutôt une rupture avec les habitudes de la terminologie jusqu'alors dominantes.

Remarquons, finalement, que, tout en fournissant quelques indications ne manquant pas d'intérêt, ces passages ne présentent aucun commentaire positif ou négatif explicite quant au régime impérial en soi. Il n'en reste pas moins que l'ironie permet d'entrevoir que, pour Pline, un *imperator*, *princeps* et *pater patriae* 'père de la patrie' devrait être un gouvernant idéal (37.20; cf. 26.9 et 32.4). Le terme n'est donc porteur, en soi, d'aucune connotation négative, le régime n'étant pas refusé, mais accepté comme un fait inéluctable.

PRINCEPS 'PREMIER, PRINCE'

Au même titre que *principatus*, que nous avons traité précédemment, *princeps* part aussi du sens fondamental de 'premier', que ce soit le premier au niveau d'un art (2.13: Homère *principi litterarum* «prince des lettres»; 7.109: Sophocle *tragici cothurni principem* «prince du théâtre tragique»; cf. 12.85; 35.71), d'une qualité (36.28: Alcibiade *principem forma* «prince de la beauté») ou d'une vertu (7.115: A. Pollion *principe oratore et ciue* «le premier dans l'éloquence et dans la cité»; 14.51: Sénèque *principe tum eruditorum ac potentia* «le premier des savants de son époque et le premier en puissance»), ou le premier au point de vue chronologique (7.209, 213) ou dans la hiérarchie (35.21; cf. 20.215).

On peut rattacher à la dernière acception le cas où la nuance politique est présente, comme dans les expressions *princeps senatus* 'le prince du Sénat', *princeps ciuitatis* 'le prince de la cité', nombreuses mais sans intérêt direct pour l'analyse.

Je ne tiendrai donc compte que des significations du titre adopté par Auguste et utilisé par de futurs empereurs. Ce titre apparaît en tant que surnom dans la plupart des cas, mais une seule fois pour Auguste et Vespasien¹⁴⁶. Pour la dynastie des Julio-Claudiens, sa fréquence augmente à mesure que les empereurs se succèdent: il y a une dizaine et demie d'occur-

¹⁴⁶ Pour Auguste, 9.25 (*Diuo Augusto principe*; mais voir aussi 14.61 et 25.4). Pour Vespasien, 34.84 (*Vespasiano principe*; cf. 2.117 et 23.41).

rences pour Tibère, une légère progression pour Caligula et Claude, et presque le triple pour Néron¹⁴⁷. Avec ce personnage a lieu une inversion significative. En effet, dans quelques rares passages *princeps* apparaît comme prénom (*praenomen*):

6.181: *Certe solitudines nuper renuntiauere principi Neroni missi ab eo milites praetoriani cum tribuno ad explorandum, inter reliqua bella et Aethiopicum cogitanti.*

Toujours est-il que des soldats prétoriens, envoyés avec un tribun militaire, ont, dans ces derniers temps, annoncé n'avoir trouvé que des déserts, à l'empereur Néron, qui, entre autres guerres, songeait à une expédition en Ethiopie.

18.7: *Bina tunc iugera p. R. satis erant, nullique maiorem modum adtribuit, quo seruorum paulo ante principis Neronis contento huius spatii uiridiariis?*

Deux jugères par citoyen suffisaient alors au peuple romain et Romulus n'attribua à personne une part plus grande: est-il aujourd'hui un frais affranchi de l'empereur Néron qui se contenterait d'un parc de cette étendue?

19.24: *Vela nuper et colore caeli, stellata, per rudente iere etiam in amphitheatris principis Neronis.*

Tout récemment des toiles azurées et semées d'étoiles furent tendues aussi à l'aide de câbles dans les amphithéâtres de l'empereur Néron.

19.108: *Et de porro in hac cognatione dici conueniat, praesertim cum sectiuo auctoritatem nuper fecerit princeps Nero uocis gratia ex oleo statis mensum omnium diebus nihilque aliud ac ne pane quidem uescendo.*

¹⁴⁷ Tibère: 9.9, 10; 10.121; 13.89, 94; 14.144, 145; 15.54, 135; 19.64, 90, 110; 34.62; 35.70; 36.195 (cf. 33.32). Caligula: 4.10; 7.39, 45; 9.67, 117; 11.144, 189, 245; 12.10; 13.22; 16.201; 32.4; 33.33, 53, 79; 35.18; 36.74, 111; 37.17. Claude: 2.99; 5.11, 58; 6.17; 7.74, 158; 8.22, 37; 9.14, 62; 10.5, 84; 11.144; 12.12; 16.202; 22.92; 29.22, 54; 33.63. Néron: 2.199, 232; 6.40, 181; 7.45, 46, 58; 8.21, 22, 196; 12.19, 83; 13.22; 16.200, 236; 17.5, 245; 18.7, 35; 19.24, 39, 108; 28.183; 29.93; 30.14; 31.40; 33.47, 90, 140; 34.45, 48, 63, 82, 166; 35.51, 168; 36.74, 111, 163; 37.17, 20, 45, 64.

Il conviendrait aussi de parler du poireau dans ce groupe de plantes apparentées, d'autant plus que l'empereur Néron a récemment donné la célébrité au poireau à couper : il en mangeait à l'huile pour sa voix chaque mois à jours fixes, sans rien prendre d'autre, même du pain.

30.14 (sur les pratiques de magie): *quae omnia aetate nostra princeps Nero uana falsaque comperit...*

...toutes pratiques dont, de notre temps, l'empereur Néron fournit la preuve qu'elles n'étaient que songes creux et mensonges...

Il n'est pas aisé d'émettre une quelconque hypothèse convaincante face à une telle constatation. Quoi qu'il en soit, il me semble que l'objectif du déplacement est de mettre en relief la qualité de gouvernant et le caractère du personnage, dont les actes, qui sont tous commentés avec ironie, ne sont pas conformes à la conduite d'un gouvernant. En effet, on serait en droit d'attendre une conduite modèle de la part d'un *princeps*. En conséquence, Pline envisagerait de dissocier dans ces passages la figure de Néron du concept de gouvernant idéal, ce qui est aussi visible dans l'ironie mordante de 17.5, 11.262, 34.45 et surtout 34.166, passage que je transcris :

Nero, quoniam ita placuit diis, princeps, lamna pectori inposita, sub ea cantica exclamans alendis uocibus demonstrauit rationem.

Néron, empereur, puisque les dieux l'ont permis, se mettait, pour chanter des soli, une plaque de plomb sur la poitrine et il a démontré l'efficacité de cette méthode pour amplifier la voix.

Dans cette ligne d'interprétation, on pourrait citer 36.111, où Néron et Caligula sont blâmés en raison de leur manie des constructions et des ornements en or. L'inversion a aussi lieu dans 8.22, sur un ton plus neutre, à propos de Claude et de Néron.

La désignation de *princeps* ayant couramment pris le sens d' 'empereur régnant', tel que cela est évident dans 14.145, à propos de Tibère (cf. 34.62), son usage tendrait à se détacher de la fonction de titre pour prendre une tournure isolée. Cet emploi absolu fait son apparition dans 2.117, pour Vespasien (cf. 33.41); dans 14.61, pour les princes postérieurs à Auguste (*secuti principes*), exactement comme dans 37.8; 19.56 (*apud omnes principes*)

«auprès de tous les princes») et 29.7, et 20, dont la valeur est également générale, tout comme dans 33.47. Ultérieurement, suivi du nom du gouvernant, *princeps* aurait tendance, comme *imperator*, à être éventuellement utilisé comme *praenomen* ¹⁴⁸.

Ce qui est sûr, c'est que l'inversion met en relief *princeps* ¹⁴⁹. De plus, aucune des tentatives d'explication ne contredit la possibilité du fait que *princeps* puisse parfois traduire l'attente d'un gouvernement idéal. Cet aspect peut être constaté dans les trois passages où le terme est utilisé à propos de Vespasien :

2.117: *...nunc uero pace tam festa, tam gaudente prouentu rerum artiumque principe, omnino nihil addisci noua inquisitione, immo ne ueterum quidem inuenta perdisci.*

...et de nos jours, où règne une paix si heureuse, sous un prince qui se réjouit tant de la prospérité générale et du progrès des arts, bien loin d'entreprendre aucune recherche originale, on ne se pénètre même pas des découvertes des anciens.

33.41: *Fuit et alia Claudii principatu differentia insolens iis, quibus admissiones liberae ius dedissent imaginem principis ex auro in anulo gerendi, magna criminum occasione, quae omnia salutaris exortus Vespasiani imperatoris aboleuit aequaliter publicando principem.*

Le principat de Claude vit naître aussi une autre distinction peu commune, en faveur de ceux à qui le privilège de libre audience avait donné le droit de porter à leur bague une effigie en or du prince. C'était l'occasion d'accusations fréquentes, qu'à son avènement salutaire l'empereur Vespasien a toutes supprimées, en décrétant que l'image du prince appartenait de façon égale à tous.

34.84: *Atque ex omnibus quae rettuli clarissima quaeque in urbe iam sunt dicata a Vespasiano principe in templo Pacis aliisque eius*

¹⁴⁸ Cf. R. Syme (1958) 174: «That a cognomen should be taken and exploited as a *praenomen* is not so outrageous an operation as it might on the surface appear» (voir p. 177 et 183).

¹⁴⁹ Il en va de même pour la formule *Augustus Caesar* au lieu de *Caesar Augustus*, dont R. Syme (1958) 183 écrit: «The inverted form *Augustus Caesar* throws the word *Augustus* into sharp relief».

operibus, uiolentia Neronis in urbem conuecta et in sellariis domus aureae disposita.

De toutes les oeuvres que j'ai citées, les plus célèbres sont aujourd'hui à Rome, dédiées par l'empereur Vespasien dans le temple de la Paix et dans les autres édifices qu'il a fait élever; ce sont les rapines de Néron qui les avaient réunies à Rome où il les avait disposées dans les salons de sa Maison Dorée.

Comme il est donné de le constater, le terme apparaît à des moments où, en faveur de Vespasien, une opposition s'établit entre le bon et le mauvais gouvernant, en s'approchant de l'idée de paix (*Pax*) dans 2.117 et 34.84, et s'écartant ici de l'idée de violence (*uiolentia*), et, dans 33.41, de celle de crime (*crimen*); dans ce passage lui est aussi subordonnée l'idée de salut (*salus*). La liaison à *prouentus* 'naissance, croissance' suggère un renouveau après la fin d'un cycle de décadence. Mais ce renouveau, à l'exemple de ce qui a été dit à propos de l'expression *mores senuere* 'les moeurs ont déchu' (cf. supra p. 64-65), n'implique aucune conception cyclique ou biologique de l'histoire. En effet, le sens figuré d'*exortus* 'lever, avènement' (cf. *exoriens* dans 7.96, à propos des débuts de la carrière de Pompée) évoque davantage l'émergence d'un astre qui se dresse et apparaît.

L'opposition de ce portrait à l'image du mauvais gouvernant est clairement voulue, si nous la comparons avec 7.46:

Neronem quoque, paulo ante principem et toto principatu suo hostem generis humani...

Néron lui aussi, qui a régné naguère et s'est conduit pendant tout son règne en ennemi de l'humanité...

De la sorte, plus que les connotations se rattachant à un terme définissant une conception théorique, qui n'est probablement que sous-jacente au texte, ce sont les situations concrètes et l'image, réelle ou forgée, du gouvernant qui conditionnent le jugement de Pline et émaillent les acceptions dans lesquelles le terme *princeps* est utilisé.

CAESAR 'CÉSAR'

La progression du terme *Caesar*, utilisé pour la plupart des empereurs, soit comme surnom soit, plus rarement, d'une manière isolée, est, à n'en

pas douter, significative¹⁵⁰. Ses fréquences démontrent néanmoins une augmentation de l'ordre de 7, pour Auguste, à 19 pour Tibère, 7 pour Caligula, 26 pour Claude, et une décroissance postérieure qui est presque une disparition.

De la sorte, il ne fait sa réapparition qu'un fois pour Vespasien, dans 7.162. Mais, dans ce cas, il a tout autant trait à la personne du gouvernant qu'à celle du corégent Titus:

...*Imperatores Caesares Vespasiani pater filiusque censores...*

...*les empereurs Vespasien et Titus, en leur qualité de censeurs*¹⁵¹.

Cette façon de s'exprimer atteste l'habitude qui s'introduit progressivement avec les Flaviens, d'utiliser *Caesar* comme qualificatif pour le dauphin, de pair avec *imperator*. C'est l'adoption de Trajan par Nerva qui marque la restriction de l'usage du terme *Caesar* à l'empereur désigné ou successeur. Jusqu'alors, le terme n'était appliqué qu'aux agnats masculins de la famille impériale, comme le confirment *Nat.* 10.120 (*Caesares iuvenes*), les sources du Livre XXXIII, où il s'applique à Domitien, et les fréquentes références à Drusus Caesar, Germanicus Caesar, C. Caesar, toujours nommé fils d'Auguste (*Augusti filius*).

Quoi qu'il en soit, *Imperator Caesar* est associé au titre habituel de l'empereur Vespasien. Mais, en raison certainement de sa position de successeur, la formule est appliquée très tôt à Titus, comme on peut le voir dans 2.89, où l'expression *Titus Imperator Caesar* se rapporte à une époque antérieure à la succession¹⁵².

Le manque de précision du terme, qui pouvait être appliqué à d'autres membres de la famille impériale (voir 8.4, 155; 6.160; 10.120; 14.56, 145; 19.137,

¹⁵⁰ Remarquons, à titre d'exemple, que le génitif apparaît pour déterminer des propriétés de la maison impériale, certainement bien connues, comme *Caesaris piscinis* (9.167); *villa Caesarum...* *Ad Gallinas* (15.137); *Caesaris uillis* (32.16); *Caesaris domus* (35.83 e 36.38); le laurier connu comme *ianitrix Caesarum* (15.127); cf. *Caesariana classis* d'Auguste (22.3). Voyons les occurrences du terme *Caesar*: pour Auguste, 2.98; 9.55, 167; 15.136, 137; 16.7; 36.183; pour Tibère, *Praef.* 25; 2.200; 10.154; 11.143; 14.16, 64; 15.83; 16.190, 200; 19.145; 21.18; 26.3, 9; 28.23; 30.13; 33.146; 35.28, 131; 36.197; pour Caligula, 5.2, 11; 11.245; 14.56, 64; 36.70, 122; pour Claude, outre les trois occurrences du livre I, où l'empereur est indiqué comme source des livres V, XII et XIII, voir 2.92; 5.2, 75; 6.8; 7.35, 159; 8.160; 10.120, 172; 11.143; 12.78; 13.79; 26.3; 29.8; 31.5, 23; 33.33; 34.40; 35.201; 36.57, 60; 37.85; finalement, pour Néron, 13.126.

¹⁵¹ Quoi qu'il en soit, l'ordre des mots est peu habituel: le gentilice *Caesar* apparaît à la suite du *praenomen* et *Vespasianus* fonctionne comme *agnomen*. Mais, dans 12.111, *imperatores* évoque directement la victoire de Vespasien et de Titus sur la Judée.

¹⁵² Cf. L. Lesuisse (1961) 415-428; B. Parsi (1963) 53-54 et 59.

29.20), conduit au fait que, comme surnom, il soit assez fréquemment renforcé par *principatus*, qui indique, naturellement, qu'il s'agit d'un César régnant.

Dans 36.60, il apparaît comme *praenomen* dans l'expression «Calliste, affranchi de Claude» (...*Callistus Caesaris Claudii libertorum*...). Cette inversion mérite peut-être d'être mise en parallèle avec 35.131, qui se rapporte à Auguste. Nous assistons donc, d'une façon hésitante, comme il est visible dans le double traitement réservé à Titus, dit *Caesar* dans *Praef.* 1 et *imperator* au §6, à l'isolement progressif de la terminologie qui, en termes d'utilisation absolue, et à l'exemple de *princeps*, sera réservée au détenteur du pouvoir suprême.

AVGVSTVS 'AUGUSTE' DIVVS 'DIVIN'

Le premier des empereurs est, dans 90% des cas (plus de soixante occurrences), mentionné comme *Diuus Augustus*, et seulement une quinzaine de fois par *Augustus*. Il est dit *Caesar Augustus* dans 35.131, et *Augustus Caesar* dans 2.98 et 36.183. Ce n'est qu'avec Vespasien que réapparaît le surnom d'*Augustus*. Il s'agit, à n'en point douter, d'une épithète divine, à propos de laquelle Pline ne fait aucun commentaire, à l'inverse de Sénèque, qui la met en cause, justement avec celle de *Magnus* et *Felix*, dans *Cl.* 1.14.2. *Diuus* est réservé à Auguste et à Claude, sans doute pour rappeler leur apothéose¹⁵³.

J. R. Fears considère *Augustus* comme une épithète sacrée provenant de la période républicaine. A l'époque impériale, elle aurait été entendue «as qualifying the sphere, i. e. the person and activities of the emperor, in which the god performed his function»¹⁵⁴. R. Syme y voit un surnom (*cognomen*) particulier de César Auguste qui, en tant que tel, était sujet à une possible inversion. A dire vrai, il ne sera repris que par Vespasien, comme cela est attesté dans 2.18; 3.30; 12.94; 35.120; 36.58 et 102¹⁵⁵.

Il n'y a donc, dans les passages où le titre fait son apparition, ni louange ni dénigrement de ce qu'il représente, spécifiquement dans le domaine de l'apothéose du gouvernant. Si une chose est certaine, là aussi dans ce cas, c'est que Pline reflète ou anticipe des préférences pour des terminologies typiques de certaine époques.

¹⁵³ Pour l'étude des formules *Diuus* et *Augustus*, cf. E. Van't Dack (1974) 857-888, particulièrement 870 et suiv. Pline parle aussi du *Diuus Iulius*: voir 9.116; 14.66; 15.78; 19.144; l'auteur ne compte pas au nombre des empereurs celui auquel il donne normalement le titre de *dictator* (cf. 11.143-144, où César est exclu de la liste des princes).

¹⁵⁴ J. R. Fears (1981) 889. Pour C. Wirszubski (1968) 115, *Augustus* signifiait que le détenteur «was in some way above ordinary human standards».

¹⁵⁵ R. Syme (1958) 185; cf. A. Alföldi (1980) 205.

CONCLUSION

On ne voit apparaître, chez Pline, aucune discussion théorique sur les formes de constitution connues des théories politiques antérieures. Il existe néanmoins un éventail d'informations et de références à des formes de gouvernement d'une seule personne, et un certain nombre d'observations sur la République Romaine et sur le régime impérial.

De la sorte, quant aux formes de gouvernement d'un seul, on perçoit la vision d'une monarchie primitive et providentielle qui trouve son équivalent dans la société des abeilles, où le gouvernement d'un seul être — *rex, dux* ou *imperator* — repose sur le consensus, sur l'amour, sur un savant mélange de clémence (*clementia*) du gouvernant et d'obéissance (*oboedientia*) des gouvernés.

L'histoire romaine, avec les rois romano-sabins, fournit au Naturaliste des exemples de cette bonté primitive, qui est aussi visible dans des sociétés légendaires, telle que celle de Taprobane, où aurait existé un système de monarchie élective avec quelques tonalités de régime mixte.

Cependant, les termes *rex* 'roi' et *regnum* 'monarchie, royauté' ont encore une connotation négative accentuée. En effet, les rois romano-étrusques, friands de pièges et de cruautés, préfigurent certains vices présents chez des rois étrangers avec lesquels Rome avait eu des contacts, surtout à partir des siècles de plus grande expansion.

Les vices royaux sont l'intempérance et le luxe, l'amour de l'or, l'orgueil, l'insolence, la superbe (*superbia*), la cruauté, la passion des constructions onéreuses mais inutiles, le plaisir des statues, le penchant pour l'autoglorification et la propagande, le vice de la magie. En général, la satisfaction de leurs propres intérêts et des plaisirs individuels prédomine chez les rois.

La cruauté et la superbe sont, à leur tour, les traits dominants de la figure du tyran, dont l'affection caractéristique est la colère, comme l'établissait la typologie rhétorique.

Les accusations d'aspiration à la royauté (*adfectatio regni*) ont pour pierre de touche la critique faite à la primauté donnée à la satisfaction de l'intérêt individuel.

Mais tout n'est pas négatif dans l'image des rois et tyrans. En effet, il y a des monarques qui se dédient à la littérature et à la science, en élargissant les connaissances géographiques, en s'intéressant à l'agriculture, à la médecine ou à la botanique, domaines où ils recherchaient la gloire et l'immortalité, ou même simplement en prétendant être utiles, aider la vie, c'est-à-dire *uitam iuuare*, donnant ainsi une grande valeur à la sauvegarde de l'intérêt et du bien collectifs. Ce thème est encore visible de par l'importance qu'ils attribuent à de grands projets en faveur de la communauté.

D'autre part, le fait de protéger la culture permet, dans certains cas, d'oublier ou de nuancer la condamnation de la tyrannie.

En somme, on peut déduire que Pline attache une plus grande importance à l'action et au caractère du gouvernant qu'aux formes de constitution. De par ce fait, sur le plan de l'invective politique, la différence entre *rex* et *tyrannus*, bien que n'étant pas inexistante, est surtout un problème de gradation. Il semble que l'on puisse appliquer ici l'opinion de Sénèque (*Cl.* 1.12.1):

Tyrannus autem a rege factis distat, non nomine.

Le tyran diffère du roi non par son titre, mais par ses actes.

D'autre part, on ne trouve chez Pline aucune louange directe de la monarchie, en tant que forme de constitution, dans le style de celle qui est prononcée par Scipion Emilien chez Cicéron (*Rep.* 1.56), ou un éloge quelconque d'un idéal monarchique au caractère stoïcien comme celui qui est présent chez Musonius Rufus, fr. 8, et qui trouve ses antécédents chez Platon (*R.* 473d).

Quand à la République Romaine, Pline s'exprime comme un historien qui observe l'évolution d'une forme spécifique de constitution au long de plusieurs siècles.

Dans une première phase, il ressort un certain nombre de héros traditionnels, de Cincinnatus à Serranus et V. Publicola, cultivant la frugalité, la tempérance et le dévouement à la cause publique, à une époque où l'idée d'autosuffisance de l'Etat correspond à une société agraire qui prône la petite propriété.

Cependant, avec la dégénérescence des coutumes due à la croissance de l'envie et à l'amoncellement des richesses provenant de l'expansion de l'Empire, on entre dans une phase de décadence qui s'étend à des institutions telles que le Sénat. Cette décadence s'accroît avec la perte d'un consensus

qui donnait la primauté à l'institution sénatoriale et à l'intérêt collectif. Le pouvoir personnel, la division de la société en factions, dont le Tribunal de la Plèbe semblait responsable, les passions politiques et la discorde en naquirent.

De la sorte, une fois analysée la perspective de Pline par rapport aux deux institutions républicaines où se trouvaient confrontées des positions idéologiques extrêmes, c'est-à-dire le Sénat et le Tribunal de la Plèbe¹⁵⁶, nous pouvons conclure à l'inexistence d'un attachement inconditionnel à la constitution républicaine. A dire vrai, il existe même une claire antipathie à l'égard de la plèbe, un de ses facteurs politiques les plus importants, dans une sorte d'anticipation du platonisme de l'époque de Trajan, qui établit comme dogme l'incapacité politique des masses, conclusion empirique tirée par Tacite¹⁵⁷.

Il est, dès lors, compréhensible que la République Romaine ne soit jamais présentée comme une forme idéale de constitution, ce qu'il faudrait entendre en termes d'une constitution mixte et tempérée, dans la ligne tracée par Polybe et par Cicéron. D'ailleurs, cet idéal est considéré chez Tacite (*Ann.* 4.33) comme difficile à réaliser :

Nam cunctas nationes et urbes populus aut primores aut singuli regunt : delecta ex iis et consociata rei publicae forma laudari facilius quam euenire, uel, si euenit, haud diuturna esse potest.

Toutes les nations et villes sont régies soit par le peuple, soit par les grands, soit par un seul : une forme d'Etat, composée d'un mélange bien dosé de ces divers pouvoirs, est plus facile à louer qu'à établir, et, si elle s'établit, elle ne saurait être durable.

Cette conscience précise de l'instabilité historique et de l'irréversible décadence de la République, fait acquis et irrévocable, est bien présente chez Pline. Quant aux éloges de la République, même dans les cercles d'opposition stoïcienne, ils revêtaient surtout une nature morale. Dans les cercles littéraires, le républicanisme était plutôt conventionnel¹⁵⁸.

Pour ce qui est du régime impérial, l'examen de la terminologie signale

¹⁵⁶ On remarque déjà chez Cicéron une bipartition essentielle entre le peuple et le Sénat : cf. J.-L. Ferrary (1984) 92-93.

¹⁵⁷ Citation de J.-M. André (1982) 30 ; cf. E. Cizek (1982) 277.

¹⁵⁸ Voir G. Boissier (1885) ; C. Wirszubski (1968) 128-129 ; J. Melmoux (1975). «C. Helvidius Priscus», *PP* 30 26-27 ; T. Adam (1978) 63-72 ; L. A. Sussman (1978) 31-33 ; P. A. Brunt (1983) 65-66.

une certaine imprécision pour désigner cette forme de gouvernement. Le terme *principatus* 'principat', courant chez Pline-le Jeune (e.g. *Pan.* 45.3) et chez Tacite (*Ag.* 3), n'est pas présent, dans cette acception, chez Pline. Pour indiquer la figure du gouvernant, il existe une hésitation entre les désignations *Caesar* et *princeps*, auxquelles Pline préfère *imperator* dans le cas de Vespasien.

L'utilisation de ces termes ne démontre aucun mépris pour la forme de gouvernement à laquelle ils se rapportent. Quand ironie il y a, elle rejaillit sur le personnage de l'empereur dont les actes contredisent le comportement que l'on attend d'un détenteur du pouvoir suprême.

D'autre part, le dénigrement individuel des empereurs ne signifie pas une quelconque forme d'opposition au régime. Il s'agissait même d'une modalité d'auto-affirmation et de propagande. Cela est bien évident dans l'*Apocolocyntosis* de Sénèque et dans le *Panégirique de Trajan* de Pline-le-Jeune. Tacite (*Hist.* 1.16.9) laisse à Galba le soin de donner le conseil suivant à Pison:

«Vtilissimus idem ac breuissimus bonarum malarumque rerum dilectus est, cogitare quid aut uolueris sub alio principe aut nolueris...»

On a un moyen très pratique et très prompt de se décider entre le bien et le mal, c'est de songer à ce qu'on a souhaité ou condamné sous un autre prince.

La critique des prédécesseurs est un exercice salutaire de réflexion, une prise de conscience politique ou même, comme le rappelle Segurado e Campos, une «forme d'opposition anticipée». Etant une des lois du panégyrique, elle n'atteint pas le prince régnant. Elle aurait plutôt tendance à l'exalter¹⁵⁹.

Que ce soit en raison du sentiment de répulsion qu'il soulèverait chez ses lecteurs, ou pour se dérober à la controverse, Pline fuit toute identification, qui est implicite chez Tacite (*Ann.* 4.33), du régime du Principat à celui de la monarchie. Il se distingue en cela nettement de Sénèque qui, dans divers passages du *De clementia*, rapproche *princeps* et *rex*, et en arrive même à expliciter que l'identification ne répugne pas (*Cl.* 1.4.3):

Ideo principes regesque et quocumque alio nomine sunt tutores status publici...

Voilà pourquoi les princes et les rois et, quels que soient les noms qu'ils portent, ceux dont la fonction est de veiller sur l'Etat...

¹⁵⁹ Voir J. Béranger (1975) 264. Cf. Segurado e Campos (1972), I, p. 230-231; S. Ramage (1985) 230-233.

Tout comme on ne trouve aucun passage qui débâte explicitement les avantages d'une forme de constitution établie ou qui propose une forme idéale de gouvernement, on ne trouve pas non plus chez Pline un quelconque passage semblable à Cicéron (*Rep.* 2.51), où l'on traite la meilleure désignation à donner au gouvernant idéal. Pline ne donne pas au terme *rector* le sens théorique, concédé par la plupart des auteurs. La désignation de *dominus* 'maître, seigneur' n'apparaît pas, non plus. L'épithète *optimus* 'le meilleur', tellement importante soit dans le *Panégyrique de Trajan*, soit dans l'épisode de l'adoption de Pison par Galba chez Tacite (*Hist.* 1.14 et suiv.), ou même chez Sénèque (e.g. *Cl.* 1.19.9), est inconnue de l'*Histoire Naturelle*. Le titre de *pater (patriae)*, au contraire, mérite une grande attention, à l'exemple de Sénèque (*Cl.* 1.14.2), de Musonius Rufus (fr. 8) et de Pline-le-Jeune (*Pan.* 84.6.).

Nous concluons, donc, que les conceptions pliniennes sur le meilleur gouvernement privilégient un modèle familial traditionnel. Il s'agit d'une perspective plus émotive que philosophique. Quant aux critères de jugement, ce sont essentiellement ceux de la moralité et de l'utilité sociale.

II PARTIE

L'IMAGE DU GOUVERNANT

(Página deixada propositadamente em branco)

LE PROBLÈME DE LA CONDUITE POLITIQUE

Sans vouloir brosser un tableau panoramique des conceptions politiques antérieures, en général, pour ce qui a trait aux formes de constitution, et en particulier à la monarchie, il convient de rappeler quelques idées essentielles de l'histoire de la pensée antique, en ce qui concerne le problème de la conduite politique, et en particulier pour ce qui est de la primauté de l'homme supérieur.

Le vème siècle av. J.-C. connut à Athènes l'expérience politique hors pair et richissime de la valorisation de la souveraineté du peuple (*δημος*). La démocratie d'alors reposait sur le paiement du service rendu par le citoyen à la communauté, comme garantie d'une participation réelle à l'activité délibérative et judiciaire, et sur le principe de l'égalité arithmétique symbolisé par le tirage au sort¹⁶⁰.

Mais ce même système connut aussi le problème de la nécessité d'une direction personnalisée, en instituant l'élection comme moyen de récompenser ou de sélectionner les plus capables.

La comédie *Les Cavaliers* d'Aristophane est un portrait aigu de l'empressement des ambitieux qui désirent ardemment atteindre et garder une charge politique ou une magistrature qui, en principe, est une délégation de pouvoir. Le mépris de l'éducation traditionnelle se présente comme condition préalable de tout apprentissage politique, forme concise de singer la prétention sophistique de former une couche dirigeante destinée à réaliser ses propres ambitions personnelles¹⁶¹.

¹⁶⁰ Voir J. de Romilly (1975), en particulier p. 9-18.

¹⁶¹ Ar. *Eg.* 188 et suiv.; cf. *Nu.* 964 sq.; 1353 et suiv. A mon avis, Aristophane prétend porter atteinte à la fausse éducation des démagogues, qui refusaient les valeurs signifiées par l'occurrence de *μουσική* 'musique', l'une des branches de l'éducation traditionnelle (cf. Pi. *O.* 1.15; Pl. *Prt.* 312b; R. 376e, 401d et suiv.; Lg. 812e).

La série des facéties et des péripéties entre le Paphlagonien, le caporal à détronner, et le Charcutier, le chef régénérateur en ascension, illustre, en fin de compte, le vrai problème de la démocratie de l'époque, celui de l'éducation de la classe dirigeante¹⁶², du besoin de faire appel à des citoyens de premier plan, capables de conquérir le pouvoir et de gouverner, en appliquant des programmes politiques concrets au lieu de multiplier les assemblées générales¹⁶³. Mais l'exercice de la souveraineté du peuple (*δημος*) ne se limite pas à ces dernières, étant donné qu'on le salue partout ailleurs comme le Roi des Hellènes (*Eq.* 1333).

C'était la seule manière d'enrayer le mépris aristocratique pour la démocratie, concept discutable et discuté, du reste, par le militariste Lamachos dans les *Acharniens*¹⁶⁴.

Dans la naïveté de sa parodie, Aristophane révèle, à dire vrai, ce que les théoriciens d'un régime modéré oligo-démocratique défendront, et montre avoir conscience du fait que le problème du recours aux meilleurs citoyens pour l'exercice du pouvoir était une réalité dont même un régime démocratique aurait dû tenir compte. De la sorte, l'égalité arithmétique, pour le bien de la communauté, devrait dans une certaine mesure céder le pas à l'égalité géométrique¹⁶⁵, mais sous réserve que les imposteurs n'assumassent pas le rôle de meilleurs, dénaturant ainsi le sens du principe démocratique de l'élection, si cher à la pratique politique grecque.

Mais Aristophane, malgré la valeur indéniable et unique de ses documents, n'est pas un théoricien. Il n'a peut-être fait que répercuter quelques-unes des idées dont d'autres faisaient la propagande.

¹⁶² Le problème de l'éducation de la classe dirigeante est traité en détail dans les livres II, III, VI et VII de la *République* de Platon et dans le livre VII de la *Politique* d'Aristote.

¹⁶³ Régénéré, Demos présente au Charcutier un programme concret, accompagné de la promesse qu'il ne sera pas altéré par influence des démagogues. Notons que cette présentation a lieu hors de toute assemblée.

¹⁶⁴ *Ach.* 595-625 est un passage hautement ironique, une satire de la présomption et de l'arrivisme d'une certaine aristocratie. Sans faire pour autant l'apologie d'un quelconque projet démocratique radical, il y est démontré que les chevaliers de l'industrie, les magnats et les généraux avides de gloire militaire ou les arrivistes aux noms pompeux ne sont pas forcément supérieurs à la population qui accomplit un travail honnête.

¹⁶⁵ Voir en particulier *Ar. Ach.* 611. L'idée de l'égalité géométrique ou proportionnelle faisait partie des débats politiques dès le vème siècle av. J.-C.; elle existait peut-être déjà chez Solon, fr. 34 West. L'éventuelle origine pythagoricienne du concept est discutée par W. Burkert (1972) 78 n. 156; J. de Romilly (1975) 51. Sur le pythagorisme en général, l'état actuel de la question est traité par M. H. Rocha Pereira, «Pitagorismo», in: *Enciclopedia Verbo*.

Passons, donc, au domaine de la théorie politique, et arrêtons-nous sur les deux grands noms de l'antiquité, Platon et Aristote, dont les doctrines sont si connues qu'il est inutile de les rapporter en détail.

Le fondateur de l'Académie cherchait à créer une cité idéale (*πόλις*), selon le modèle de l'âme humaine, où la partie rationnelle exercerait une influence dominante. Il en découle, par analogie, que la supériorité morale confère le droit d'exercer le pouvoir. Dans son traité *La République*, Platon propose la formation d'une caste de gouvernants d'où pourrait sortir le monarque idéal. Dans le *Politique*, à son tour, la souveraineté absolue apparaît comme l'apanage de celui qui possède l'art royal (*βασιλική ἐπιστήμη*)¹⁶⁶.

Aristote, quant à lui, lorsqu'il dresse le tableau des constitutions connues, et en tentant de systématiser leurs caractéristiques, ne manque pas de souligner l'importance du facteur humain, tout autant que l'importance de la loi. La restriction de l'exercice de la politique à une partie des citoyens, et de la citoyenneté à une partie de la population met de la même façon en évidence un désir de valoriser les personnalités qui s'intéressent aux faits publics¹⁶⁷. D'ailleurs, qu'il s'agisse de l'importance attribuée à la figure du nomothète, même pris dans un sens large¹⁶⁸, ou de la non exclusion de la possibilité d'une royauté idéale, l'exaltation des personnalités exceptionnelles est mise en évidence. Retenons, comme exemplaire à cet égard, le passage de *La Politique* où est discutée la position sociale des hommes ou de l'homme dont la supériorité justifierait le droit indéniable de gouverner. Le passage est suffisamment long pour mériter d'être mis en relief, malgré l'impossibilité de généralisation, qui ne trouverait pas d'appui ailleurs, en raison de l'inachèvement et du manque d'organisation de l'oeuvre du Stagyrite¹⁶⁹.

En même temps qu'est diffusée l'idée de la monarchie en Grèce, dans le cadre culturel de la première moitié du IV^e siècle av. J.-C.¹⁷⁰, une grande emphase est donnée à l'exaltation de la figure et de l'oeuvre de certains souverains, dont l'image, réelle ou idéalisée, sera présentée comme modèle du

¹⁶⁶ Voir, en résumé, *R.* 428e-429a.

¹⁶⁷ Cf. *Arist. Pol.* 1275a-1278b. Du reste, la limitation de la citoyenneté n'est pas une invention du Stagyrite: voir J. de Romilly (1975) 57.

¹⁶⁸ R. Bodéüs (1982) 129.

¹⁶⁹ Je me rapporte à *Pol.* 1283b-1284b34, passage qui, selon J. de Romilly (1975) 66-71 s'inscrit dans une perspective de valorisation de la décision collective.

¹⁷⁰ Cf. K. Bringmann (1965) 109; G. Mathieu (1966) 131-132; J. R. Ferreira (1983), I, 513.

gouvernant. Tant Isocrate que Xénophon estiment que l'exemple des chefs d'Etat conditionne le caractère de la constitution politique¹⁷¹.

Xénophon, auteur dont l'influence est certaine dans le monde romain¹⁷², outre le fait qu'il exalte le spartiate Agésilas, brosse de Cyrus le portrait d'un bon roi, tel qu'il apparaissait déjà dans la tragédie grecque¹⁷³. Comme le souligne W. Weathers, il est bien clair que, de la proposition idéalisée d'un modèle éthique et intellectuel, émerge la notion qu'un gouvernement idéal ne saurait être que le résultat de l'oeuvre et de la valeur des hommes. Il est symptomatique, en effet, de constater qu'à la mort de Cyrus, l'empire persan s'effondre¹⁷⁴.

Isocrate cherchera une figure susceptible d'incarner son idéal de gouvernant et de concrétiser son aspiration à un programme politique panhellénique contre les Barbares¹⁷⁵. Il manifeste, dans ses tentatives, une tendance à attribuer aux personnalités éminentes un rôle prépondérant, même en démocratie¹⁷⁶. La base idéologique est exprimée dans son *Philippe*, 150. Comme l'observe G. Mathieu, la façon d'agir de la divinité sur le plan politique consiste à choisir certains individus, appelés à exercer un ascendant sur les autres. La conséquence en est, chez Isocrate, l'exaltation de l'image du gouvernant idéal, en la personne de Nicoclès¹⁷⁷.

Les grands systèmes hellénistiques permettent, eux aussi, une réflexion intéressante en la matière. La théologie naturaliste du stoïcisme préconisait que le gouvernement fût placé entre les mains de celui qui détiendrait le savoir et serait, par conséquent, βασιλικός, σοφός ou sapiens, en somme, un détenteur de la science royale ou βασιλική ἐπιστήμη¹⁷⁸.

¹⁷¹ G. Mathieu (1966) 184 et 187.

¹⁷² M. H. Rocha Pereira (1990) 53, rappelle Cic. *Q. fr.* 1.1.8.23: Scipion Emilien ne se séparait pas de la *Cyropédie* de Xénophon, le manuel du prince parfait de l'Antiquité.

¹⁷³ Cf. J. Bompain (1958) 166-167; K. W. Welwei (1963) 135; P. Carlier (1978) 137 et suiv.

¹⁷⁴ W. Weathers (1953) 317 et 319. J. R. Ferreira (1983) 486-487 signale la phase durant laquelle Xénophon «espère l'unité et la rénovation politique de l'hellénisme de l'action d'un prince»; renvoi à J. Luccioni (1947) 69 et 196 et suiv.

¹⁷⁵ Cf. K. Bringmann (1965) 108; J. R. Ferreira (1983) 500-524.

¹⁷⁶ G. Mathieu (1966) 95-96, qui fournit également la prochaine citation. Cf. C. Eucken (1983) 226-227.

¹⁷⁷ J. F. Gardner (1974) p. XXI écrit à ce propos: «...his companion works, *To Nicoles and Nicoles* adressed to Evagoras' son, are a kind of handbook on the duties of a model ruler, and the advantages of a monarchy for its subjects».

¹⁷⁸ Voir e.g. *SVF* 3.332, 621, 622; Musonius Rufus, fr. 8.

Cette position n'impliquait pas que tout βασιλικός fût roi de fait, mais seulement que le roi devait être βασιλικός, et que tout *sapiens* se trouvait apte à exercer le pouvoir. C'est une subtilité que l'on trouve déjà chez Platon¹⁷⁹.

Le stoïcisme consacrait de la sorte la restriction du pouvoir politique à une minorité, réelle ou utopique. Que la solution constitutionnelle fût un régime monarchique ou une constitution mixte à forte dominante aristocratique, telle qu'elle est postulée par Panaetius, par Polybe et par Cicéron, il s'agit là de spécifications qui n'infirmement aucunement l'importance donnée à la personnalité du gouvernant ou des gouvernants¹⁸⁰.

Passons maintenant à l'école d'Epicure où prédominait une relation d'affectueuse amitié entre les disciples et le maître¹⁸¹. Dans ses écrits, le fondateur du Jardin utilisait rarement la première personne, comme s'il recherchait la vérité avec l'ensemble de ses lecteurs¹⁸². Il est, en outre, suggéré que la communauté épicurienne primitive illustre un état de parfaite harmonie¹⁸³. Mais quelles conclusions tirer de la suprématie qu'y assumera la figure ou la mémoire du fondateur, chanté par Lucrèce comme un dieu¹⁸⁴? Que ce culte puisse, comme le pensent M. Schrijvers et P. Grimal, correspondre à l'évhémérisme de l'époque ou à l'idée que «les grands hommes» aient pu jouer le rôle d'inspirateurs¹⁸⁵, sont des explications qui gravitent autour du culte de la personnalité, même si elles ne se situent pas nécessairement dans le domaine de la politique.

D'autre part, les rapports que Lucrèce établit avec Memmius, mécène d'un cercle qui entretint des rapports politiques avec César, peuvent, de ce fait, sembler étranges. Cependant, P. Grimal chercha à les situer à une

¹⁷⁹ Pl., *Plt.* 292e, cité par K. W. Welwei (1963) 130-131.

¹⁸⁰ F. E. Devine (1970) 332.

¹⁸¹ A. Long (1974) 16.

¹⁸² D. Furley (1978) 6-7.

¹⁸³ Cf. G. Aalders (1975) 44, qui s'appuie sur Eusèbe, *PE* 14.5.3, et corrige B. Farrington (1967). *The Faith of Epicurus*, London, p. 77, dont la traduction du passage est «was the model of a true political society».

¹⁸⁴ Lucr. 1.62-79; 3.1-13 et spécialement 5.1-54: les trois évocations d'Epicure passent, par le biais d'une gradation: du grec génial, il devient un génie innovateur et, finalement, il mérite un éloge en forme d'apothéose de l'inventeur (cf. 5.9: *deus ille fuit, deus* «celui-là fut un dieu, oui un dieu»). Rappelons le testament d'Epicure (D.L. 10.18), qui prescrivait la célébration de l'anniversaire de sa naissance, ce qui est blâmé par Cicéron (*Fin.* 2.101; cf. *Epicurus* (1975) 410 *ad loc.*).

¹⁸⁵ Voir respectivement, p. 266 et 267 de la discussion à propos de l'exposé de P. Grimal (1978) 233-270.

époque où la défense de la loi et la haine de l'anarchie pourraient justifier certaines positions politiques. En effet, divers épicuriens auraient apporté leur soutien à César, notamment Philodème de Gadara ¹⁸⁶.

L'oeuvre de ce dernier signale la non répugnance de l'école pour l'existence d'une figure dominante dans l'Etat. S'il n'est pas certain qu'Epicure lui-même, comme le croit Diogène Laërce, 10.28, ait écrit un traité *περὶ βασιλείας* 'Sur la royauté', il est indéniable que Philodème l'ait fait ¹⁸⁷. L'hypothèse qu'une telle oeuvre ait été écrite comme «a kind of Fuerstenspiegel, destined for Roman magnates aspiring at political power» ¹⁸⁸, n'infirme pas, bien au contraire, l'idée que l'exaltation de la valeur de l'individu capable d'assumer la direction politique suprême, au moins dans des circonstances bien précises, ne répugnait pas à l'épicurisme.

L'histoire de l'humanité relatée dans Lucr. 5.925 et suiv., commence par présenter l'homme primitif livré à lui-même (v. 961), ne connaissant pas le bien commun (v. 958), établissant des relations avec les autres hommes, particulièrement avec les femmes, par la *uiolentia* 'violence' (v. 964). Il parvient ensuite à une phase pré-sociale où la *superbia* 'superbe' (v. 1018) cède la place à l'*amicitia* 'amitié' (v. 1019), à la *misericordia* 'compassion, pitié' (v. 1023), enfin à l'établissement de rapports évitant des préjudices mutuels, où le facteur d'utilité est déterminant. C'est ainsi que naît la *concordia* 'concorde' (v. 1024), fondée sur des *foedera* 'traités, pactes, accords' (v. 1025) dont l'élite (*bona magna pars*) garantissait l'accomplissement ¹⁸⁹.

Ce n'est qu'après l'apparition du langage et du feu qu'auraient surgi les formes d'organisation que tous pouvaient, à proprement parler, qualifier de formes d'organisation politique (v. 1105 et suiv.). Et c'est alors que serait

¹⁸⁶ P. Grimal (1978) 234-246; cf. G. Aalders (1975) 45 et suiv. Toutefois, K. Sallmann (1985) e.g. p. 443, émet quelques réserves à cette interprétation.

¹⁸⁷ P. Grimal (1966) 254-285 considère l'oeuvre comme un manifeste politique qui, en attaquant Marc Antoine, était favorable à César; cf. G. Aalders (1975) 45-48. Pour Epicure, voir D.L. 10.121b5, où il est affirmé que le sage pourrait vénérer un monarque, si l'occasion se présentait; et 10.20: Epicure affirme bien clairement qu'il lui revient de désigner un successeur à la tête de l'école.

¹⁸⁸ C. J. D. Aalders (1975) 46-47, dans la suite de O. Murray (1965) 161-182, notamment 178.

¹⁸⁹ Sur le passage, voir le commentaire érudit de C. Bailey, III, *ad loc.*, en particulier p. 1473; la description plinienne des origines de l'humanité ressemble à celle de Diodore Siculus, 1.8. L'importance du thème et son rapport avec le concept de progrès sont bien signalés par L. Edelstein (1967) 21 et suiv., 133 et suiv., 160 et suiv.; E. R. Dodds (1973) 9-11, 94 et suiv.; M. H. Rocha Pereira (1990) 110 et suiv.

abruptement apparue la monarchie qui organise la défense commune et exerce une justice géométrique. Néanmoins, la découverte de l'or et des richesses, et le surgissement de l'*invidia* 'haine' et de l'*ambitio* 'ambition' conduisent à la destruction de ce gouvernement.

La suite des événements est rapide: à la monarchie, dans laquelle on aperçoit une phase tyrannique ¹⁹⁰, succède un régime d'ochlocratie, caractérisé par l'ambition personnelle, par l'*inimicitia* 'inimitié' (v. 1146), par l'*ira* 'colère' (v. 1148) par la *uis* 'violence' et par l'*iniuria* 'injustice' (v. 1152). Une telle situation provoque un état de sédition permanent et ne trouve son terme que par l'intervention d'une minorité (*partim*) qui enseigne à établir la primauté des lois (v. 1143-1144):

*Inde magistratum partim docuere creare
iuraque constituere, ut uellent legibus uti.*

*Alors une élite apprend aux autres à créer des magistrats,
à fonder les principes du droit pour les amener à faire usage de lois.*

D'après G. Aalders, cette idée de la construction d'un Etat de droit sur une situation d'anarchie ne trouve pas de parallèle dans la théorie politique grecque. A son tour, C. Bailey estime que Lucrece a en vue l'histoire de Rome ¹⁹¹.

Il ressort de cette description, d'une part, l'importance donnée à des facteurs tels que la force, le génie ou la beauté considérés comme des charismes capables de justifier soit la distinction, soit la primauté sociale de certains individus destinés à apporter des bénéfices et à protéger; d'autre part, il semble que l'idée d'une monarchie bienveillante appartienne à une phase révolue et irrévocable. En conséquence, pour évincer l'intervention de la

¹⁹⁰ L'expression *sceptra superba* «des spectres hautains» du v. 1137 mérite d'être comparée à *regesque superbi* «rois orgueilleux» du v. 1222: on devine ici la conception romaine de tyrannie. A cet égard, je pense que la description, bien qu'une «trattazione generica, eccessivamente sommaria ed arbitraria, dell'evoluzione dell'umanità» (*Lucreti De rerum natura*, ed. H. Paratore, comm. H. Pizzani, Romae, 1960, p. 430), présente, néanmoins, d'autres thèmes bien romains: le respect de la loi; la crainte de la peine; le dédain de la plèbe; la peur des mouvements séditioneux. Elle n'est donc pas pleinement tributaire des sources.

¹⁹¹ Voir respectivement C. J. D. Aalders (1975) 49-50; C. Bailey, III, *ad loc.*: ce dernier estime (p. 1504), que dans les v. 1143-1147, on décrit une phase de démocratie constitutionnelle, postérieure à l'anarchie; cf. K. Sallmann (1985) 458 et suiv.

populace, on prône un gouvernement où une faction impose un nombre réduit de magistrats comme garants du pacte social. Il va sans dire que, à l'exemple des premiers rois, «gli uomini piu dotati», ou de la meilleure partie (*bona magna pars*) primitive, on suppose aussi, en cette phase, qu'une telle faction et que de tels magistrats seront des personnalités dotées d'excellence morale et politique¹⁹².

Il convient maintenant de rappeler les vecteurs principaux des théories pythagoriciennes, en partant de la présupposition que ce n'est que par le truchement de sources non antérieures au IV^e siècle av. J.-C. que l'on pourra tracer leur influence politique¹⁹³.

En effet, soucieux d'insérer l'individu dans la *πόλις*, les pythagoriciens manifestèrent, dès l'époque du fondateur, un intérêt particulier pour l'action politique, puisque, selon J. Barnes, en accord avec les sources les plus anciennes, Pythagore faisait montre d'intérêts intellectuels, tout autant que politiques et religieux¹⁹⁴. D'ailleurs, la tradition rhétorique fera de Pythagore un libérateur de cités, en lui attribuant une hécatombe de tyrans, l'absolvant ainsi de l'accusation de tyrannie répandue par une tradition adverse¹⁹⁵.

Bien qu'existe la possibilité qu'aient été anachroniquement attribués à Pythagore des actes, des théories ou des lignes de conduite, qui en vérité devraient être imputés à ceux qui proclamaient être ses partisans, et en décomptant l'insuffisance de preuves, il me semble que le refus de P. Gordman d'admettre des tendances aristocratiques, voire même tyranniques, comme étant inhérentes aux doctrines de Pythagore est contrarié par l'érudit lui-même. En effet, après avoir affirmé que la société de Crotona, bien qu'elle ne fût pas gouvernée démocratiquement, inspira la révolte des éléments libres des cités italiennes, l'auteur continue: «C'était une prérogative de Pythagore, le sage, que d'avoir l'autorité absolue dans la société, puisque ses partisans ne détenaient pas son degré d'expérience ou de connaissance. Il s'agissait, en fin de compte, d'un procédé volontaire, car les membres acceptaient de se joindre à la société et d'en observer les règles»¹⁹⁶. Cette justification pourrait, quant à moi, être souscrite par tout ancien théoricien de la politique pour justifier la monarchie primitive.

¹⁹² Cf. Lucreti *De rerum natura*, ed. H. Paratore, comm. H. Pizzani, p. 453.

¹⁹³ E. Barker (1967) 57; W. Burkert (1972) 109.

¹⁹⁴ J. Barnes (1979), I, 102.

¹⁹⁵ Voir, respectivement, J. Bompaigne (1958) 177; W. Burkert (1972) 118-119.

¹⁹⁶ P. Gordman (1979) 102.

Il semble peu plausible que cette tendance antidémocratique n'ait pas été transportée au-delà de la secte si nous examinons ce que l'on sait de telles organisations ou écoles philosophiques. Rappelons ce qu'écrit W. Burkert: «In fact, cult society and political club are in origin virtually identical. Every organized group expresses itself in terms of a common workshop, and every cult society is active politically as an *ἐταιρεία*. Pythagoreanism fits in this picture as can be seen to have firm rootage in the social and political conditions of the time»¹⁹⁷.

Les frs. 268, 269, 270 et 272 Kirk-Raven-Schofield ne semblent laisser subsister aucun doute quant aux tendances aristocratiques des expériences de gouvernement des premiers pythagoriciens, avis déjà soutenu par A. Delatte, ou même quant aux tentations de pouvoirs personnels dont les partisans furent féconds, comme le met en évidence W. Burkert¹⁹⁸.

De fait, je me demande comment il aurait pu en être autrement dans une secte dont l'organisation interne était si rigoureuse quant à la hiérarchie et à l'isolement du maître par rapport à la masse de ceux qui ne pouvaient encore le voir directement, et où le culte du fondateur revêtait des formes d'apparat et une cérémonie digne de la cour persane. Que des traités pythagoriciens postérieurs aient défendu une monarchie au caractère providentiel et théologique, où la personnalité du gouvernant est élevée bien au-dessus du commun, me semble en être une suite naturelle¹⁹⁹. Et, sans vouloir débattre ici le célèbre pythagorisme du roi Numa, rappelons simplement la réapparition de l'école à Rome au I^{er} siècle av. J.-C., au moment où allait naître de la crise de la République une forme de gouvernement monocratique, auquel, d'après A. Michel, le pythagorisme pourrait avoir fourni l'un des cadres idéologiques de référence²⁰⁰.

Mais, outre cette arrière-garde théorique, Pline avait des raisons bien plus prosaïques et romaines de privilégier le rôle des figures individuelles, en considération de l'influence qu'elles avaient toujours exercée à Rome et, comme l'a signalé T. Mitchell, de la conception généralisée dans l'antiquité d'une histoire faite de façon prédominante par les personnalités de premier

¹⁹⁷ A. Delatte (1979) 9 et 11; W. Burkert (1972) 119.

¹⁹⁸ Respectivement, A. Delatte (1922) 11-21 et 55-56, et p. 123 et 160, où l'auteur conclut à l'existence de tendances oligarchiques dans les traités d'Archytas et d'Hyppodamos; et W. Burkert (1972) 109 et suiv.

¹⁹⁹ Cf. A. Delatte (1942).

²⁰⁰ A. Michel (1969) 24 et suiv.

plan ²⁰¹. Cela n'invalide en rien une autre constante, fréquemment répétée, qui est la primauté théorique de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel.

Signalons quelques repères d'une telle influence. L'exaltation et même la divinisation de la figure de Romulus ainsi que la vénération portée aux actes d'autres rois primitifs se trouvaient associées aux légendes de la fondation de la cité et de la monarchie primitive romaine. En outre, la tradition constitutionnelle romaine ne fut jamais de refuser l'attribution de pouvoirs extraordinaires, en période de crise, à des individualités de premier plan. Prenons, pour exemples, l'institution de la dictature, le *Senatus consultum ultimum* et, pour ne pas m'étendre davantage, le fameux artifice de la *Lex Gabinia de bello piratico*, de 67 av. J.-C., complétée l'année suivante par la *Lex Manilia de imperio Cn. Pompei*, qui consacrait un généralat permanent doté de pouvoirs civils étendus au profit de Pompée ²⁰². De la *Lex Gabinia* Vell. 2.31.3 écrivait déjà :

Quo senatus consulto paene totius terrarum orbis imperium uni uiro deferebatur.

Ce sénatus-consulte plaçait presque toute la terre sous l'empire d'un seul homme.

L'histoire même du consulat romain, avec ses vastes pouvoirs, accentue ce que Polybe décrit comme un élément monarchique de la constitution mixte, typique de la République romaine ²⁰³.

²⁰¹ T. N. Mitchell (1984) 22-23; cf. C. Wirszubski (1968) 35; Segurado e Campos, I, p. 276-277.

²⁰² Rappelons, comme antécédents, bien que rares, l'*imperium* proconsulaire attribué par le peuple, en 210 av. J.-C., à Scipion l'Africain, qui n'était alors qu'un simple *priuatus*. En 147 av. J.-C. Scipion Emilien est élu consul, sans avoir l'âge légalement requis. En 82, la *Lex Valeria* attribuait à Sylla une dictature sans limite de temps, approuvée en dehors du cadre juridique traditionnel et avec des pouvoirs de réforme constitutionnelle; l'expérience du consulat sans collègue de Pompée date de 52; L. Taylor (1968) 149, la qualifie de contradiction constitutionnelle; la dictature annuelle de César, de 47, qui lui est accordée pour une durée de dix ans en 45, annonce l'exercice du consulat sans collègue et l'acceptation d'une dictature perpétuelle; cf. Wirszubski (1950) 61-65.

²⁰³ Voir Plb. 6.11.11-13. Rappelons aussi Cic. *Leg.* 3.8, à propos des magistratures: *Regio imperio duo sunt, itque a praeuendo iudicando consulendo praetores iudices consules appellamino* «Qu'ils soient deux ayant le pouvoir royal, et parce qu'ils ont priorité, justice, conseil, qu'ils soient appelés: préteurs, juges, consuls». Cf. Wirszubski (1968) 21; E. Rawson (1975) 148-159.

D'autre part, je propose qu'on prenne spécialement en considération la structure profonde de la mentalité romaine, dépendante d'une conception sociale où la primauté du *pater familias* avait fixé des racines durables. Outre les conceptions de nature philosophique ou strictement religieuse, la naissance et l'affirmation d'une idéologie qui faisait des Romains un *populus princeps* 'peuple-roi', et de l'Italie le gouverneur et seconde mère du monde *rectrix parensque mundi altera* ²⁰⁴, étaient un facteur idéologique de la politique extérieure qui ne pouvait que se refléter sur la politique intérieure et sur les modèles d'organisation politique. En effet, une telle conception fournissait un net tableau idéologique de référence à l'idée d'un empire gouverné par une seule tête ²⁰⁵.

On ne saurait ignorer non plus la réalité historique récente, qui imposait le gouvernement d'un seul homme, fût-ce en raison des conditions sociologiques créées, la diversité et la dimension de l'empire supposant un gouvernement centralisé, dirigé par un être supérieur — fût-ce en raison de la crise découlant du discrédit et de l'effondrement des institutions républicaines, pour lesquelles il n'existait ni parallèle contemporain alternatif, ni modèle théorique de remplacement autre qu'un régime de monarchie ²⁰⁶.

A tout ceci, s'ajoute un facteur qui englobe tous les autres: la perspective éthique dont la politique était, au niveau théorique, indissociable, conditionnait toute tentative d'établir un modèle de gouvernement ²⁰⁷. Or, si

²⁰⁴ Voir Plin. *Nat.* 3.41-42; 14.2; 15.76; 16.4; 27.3, et encore 37.201, où la domination romaine se trouve justifiée par des raisons géopolitiques et géo-anthropologiques, dans la ligne de la médecine hippocratique, de Strabon, de Vitruve et de Sénèque (cf. P. Grimal (1979) 158-159; P. Martin (1980), II, p. 607 et III, p. 721 et 728; J.-M. André (1982) 56-57 et 65). L'affirmation de l'excellence du site de Rome et de son destin impérial apparaît chez Cic. *Rep.* 2.5 et suiv.; Verg. *A.* e.g. 1.531 et 3.164 (dans ce cas, à propos de l'Italie: cf. 6.847-853); Tite-Live (cf. H. Drexler (1959b) 93, n. 65). Sur la question, voir W. Gernentz (1918); J. Vogt (1935); L. Krattinger (1944) spéc. p. 11-17 et 72-73; C. Koch (1969) 23-67; D. Thompson (1971); J. R. Fears (1981) 882-884.

²⁰⁵ Mais la conception de l'empire comme un corps, que J. Béranger (1953) 218 et suiv. met en évidence, n'est pas explicite chez Pline, bien que l'on puisse la deviner (cf. 14.2-4).

²⁰⁶ Pour la justification du Principat, cf. C. Wirszubski (1968) 62; M. Pohlenz (1978), I, 277-278; A. Michel (1969) 29; R. Syme (1970b) 119-140; Segurado e Campos, I, p. 582; E. Meyer (1980) 219 et suiv.; P. Grimal (1979) 166; P. Martin (1980), III, 890.

²⁰⁷ Parmi les anciens, jamais la politique ne fut séparée de la morale, comme le rappelle P.-A. Janet (1971), I, e.g. p. 96, 143, 160-162. Cf. G. Aalders (1969) 317 et n. 4; D. Earl (1967) 17-19, pour le cas de Rome; R. Bodéüs (1982) 80 et 92, qui se rapporte à Aristote.

la vertu était l'apanage de rares personnes, pourquoi le fait de gouverner eût-il dû être l'oeuvre de plusieurs?

En outre, au niveau personnel, Pline avait une vision fort pessimiste de la condition humaine en général, et de l'action politique de la plèbe en particulier ²⁰⁸. Comment eût-il pu concevoir avec optimisme ou divulguer une politique de participation de la majorité anonyme et anodine?

Il me paraît que se trouve ainsi justifiée l'importance que l'on donnera, dans une tentative visant à définir les idées politiques de l'auteur, à la recherche des traits de la caractérisation des figures prédominantes de la politique romaine. Il en sortira, du moins est-ce mon souhait, l'image du gouvernant idéal chez Pline. Il s'agira d'une image composite, qui englobera les traits idéaux du chef politique, ou censurera les tares typiques du mauvais gouvernant, indépendamment de leur rattachement immédiat à une perspective constitutionnelle définie. A dire vrai, même au niveau de la terminologie, ce rattachement n'est pas obligatoire. Comme l'observe E. Rawson, «It was possible then for a Roman to feel that he was «really» a king, without having a kingdom» ²⁰⁹.

D'autre part, la fréquence des *exempla*, et spécifiquement des *exempla* historiques chez Pline, peut tout autant se rapporter à l'existence de recueils à l'usage du grand public qu'à l'influence des écoles de rhétorique ²¹⁰. D'un point de vue philosophique, le recours à l'*exemplum* correspond à la tentative de montrer, en des situations et des exemples bien perceptibles, les vertus qui, d'après les philosophes, pouvaient être atteintes par tous ²¹¹. Sénèque illustre très bien cette idée (*Ep.* 1.6.5):

...longum iter est per praecepta, breue et efficax per exempla.

...longue est la voie des préceptes; courte et infaillible, celle des exemples.

Or, la mention des dits ou des faits de hautes personnalités, que ce soit dans une perspective critique ou dans un but laudatif, est, d'une part, un

²⁰⁸ Le pessimisme envers l'homme, qui est classé comme *flens animal*, apparaît surtout dans *Nat.* 7.1-5, 43-44. C'est un *topos* qui se répète fréquemment (voir 2.14-17; 25.23-25). Sur le plan spécifiquement politique, cf. supra p. 53.

²⁰⁹ E. Rawson (1975) 154.

²¹⁰ Voir J. Bompaire (1958) 380-381; H. Kornhardt (1963) 86 et n. 52.

²¹¹ H. Kornhardt (1963) 21. Pour le cas d'*exemplum* comme figure rhétorique, cf. M. Erren (1983) 55 et suiv.

processus visant à donner à tout exemple la force d'une preuve logique, mais surtout le poids d'une autorité; d'autre part, leur utilisation comme arme politique était fortement enracinée, ce qui, spécifiquement dans les cas des exemples du passé, empêche que le fait ne puisse être vu que comme une simple nostalgie de temps révolus²¹². Cette argumentation m'incite à suggérer que les *exempla* eurent chez Pline une fonction pédagogique et politique, et, par la règle de leur application à des cas semblables ou à des circonstances identiques, ceux qui ont trait à des personnalités qui occupèrent les hautes charges de l'Etat, et ce sont les plus nombreux, ne sauraient, par conséquent, que servir pleinement à une application aux plus hautes instances du gouvernement impérial.

En l'absence ou par le peu d'importance de textes doctrinaires, c'est dans ces *exempla*, anecdotes, allusions, critiques, jugements, sentences, notes polémiques et excursus à propos de personnages historiques de la période impériale ou de la période républicaine, que l'on cherchera des éléments qui nous aideront à brosser le portrait du gouvernant chez Pline.

La constante de ces passages ou de ces références est l'importance accordée aux qualités privées ou personnelles du gouvernant. Or, selon H. Kornhardt, ce fait, de même que la partition en exemples moralement bons ou moralement mauvais, est typiquement impérial²¹³. En effet, durant la période républicaine, on exaltait de préférence les vertus de la vie politique (*uita publica*).

Le fait que le point de vue de la morale privée l'emporte, en'est en aucun cas apolitique. C'est plutôt une preuve de la liaison entre morale et politique, et de la primauté de la figure du gouvernant vis-à-vis des questions idéologiques et de la discussion théorique sur les formes de gouvernement²¹⁴.

Un signe de cette prédominance de la morale semble être rattaché à l'image du *uir bonus* 'homme de bien, citoyen idéal', épurée ici de toute charge partisane propre de l'époque des guerres civiles républicaines²¹⁵ et réfractaire à la valorisation des vertus militaires ou des vertus d'action. Pline semble

²¹² Je partage l'opinion de M. Griffin (1976) 210-211 qui reproche à K. Kuehnen (1962) le fait qu'il n'ait pas considéré que la critique morale revêt un intérêt politique, et qu'il n'ait pas tenu compte de la consistance et de la cohésion idéologique que certaines séries d'*exempla* révèlent. Voir, à ce propos, U. Knoche (1935) 74 et suiv.; H. Kornhardt (1963) 68 et suiv. et 87.

²¹³ H. Kornhardt (1963) 23.

²¹⁴ Cf. M. Griffin (1976) 210-211.

²¹⁵ Cf. L. Berlinger (1935) 93.

contrarier le concept traditionnel de *uir fortis* 'homme de courage' ou *fortis uir sapiensque* 'homme courageux et sage', c'est-à-dire, le citoyen qui se distinguait particulièrement par ses vertus guerrières, tel qu'il est évoqué dans les épitaphes des Scipions ou par Caton-le-Censeur, que Pline cite dans 18.26 ²¹⁶.

Le concept de *uir bonus* évoque la formule cicéronienne du *uir praestans*, l'homme remarquable, éminent, à la rectitude immaculée, dont les qualités morales le destinent à devenir un modèle de vertu ²¹⁷. L'idée qui se dessine est que l'individu voué à la primauté politique doit être un *uir bonus*, c'est-à-dire, doué de supériorité morale.

Pour confirmer cette hypothèse, je me reporte à l'ironie de Pline dans l'allusion au double échec électoral de la candidature de Scipion Nasica à la censure. Il s'agit d'un passage où sont énumérées les qualités morales (*animi bona*):

Vir optimus semel a condito aevo iudicatus est Scipio Nasica a iurato senatu, idem in toga candida bis repulsa notatus a populo. In summa ei in patria mori non licuit, non Hercule magis quam extra uincula illi sapientissimo ab Apolline iudicato Socrati.

Depuis le début de l'ère romaine, le titre de «meilleur des hommes» a été décerné une seule fois par le sénat sous la foi du serment, en faveur de Scipion Nasica, le même qui subit, sous la toge de candidat, l'humiliation d'un double échec de la part du peuple. En fin de compte, il n'a pas pu mourir dans sa patrie, parbleu, pas plus que Socrate, jugé le plus sage par Apollon, n'a pu mourir en dehors des chaînes ²¹⁸.

²¹⁶ Références dans U. Knoche (1962) 100-101 et 107; U. Klima (1971) 61. Sur le concept de *uir bonus*, voir particulièrement: Th. Sinko (1903). «De Romanorum uiro bono», *Anzeiger der Akademie der Wissenschaften in Krakau* 5 76-79; J. Vogt (1933) 84-92; P. Grenade (1940) 44-46; H. Homeyer (1956) 301-318; M. Pohlenz (1978), I, 272.

²¹⁷ Cf. P. Grenade (1940) 45-46; d'après P. Krarup (1956) 201, le terme, tout autant que *prudens* et *sapiens*, évoque, chez Cicéron, le grec βασιλικός ou πολιτικός ἀνὴρ. Dans Quint. *Inst.* 3.7.25, on peut lire: ...*orator, id est uir bonus, numquam faciet, nisi forte communi utilitate ducetur.*

²¹⁸ *Nat.* 7.120. Selon J. Vogt (1933) 87 et suiv., le passage signale l'entrée de l'idéal éthique hellénistique de l'ἀριστος ἀνὴρ qui, pour les contemporains de Nasica, contredisait la traditionnelle louange romaine du *uir fortis*, *uir bonus* ou *bonus ciuis*. La présence de l'idéal grec de καλοκάγαθία dans l'épitaphe de L. Scipion Barbatus ne peut pas être attribuée avec une certitude absolue à une date antérieure à 204 av. J.-C., année du choix de Nasica. A. Ernout lui-même (1966). *Recueil de textes latins archaïques*, Paris, 3.ème éd.,

L'existence d'une lutte partisane entre le peuple (*populus*) et le sénat (*senatus*) empêcha que, par le biais de la magistrature, en somme du pouvoir, fût reconnu et politiquement récompensé le mérite moral.

Le passage peut encore sous-entendre la reprise du concept de *uir bonus* dans un sens politique, mais non partisan, ce qui, selon Th. Sinko, aurait eu lieu à partir de Quintilien ²¹⁹.

D'autre part, le mépris du caractère factieux des intérêts politiques pourrait prétendre à une mise en valeur de la cause de l'intérêt collectif, que ces derniers contrariaient. Il s'agit là du second vecteur, dans la perspective du Naturaliste, et en termes d'importance, qui sera analysé dans la III Partie, consacrée aux facteurs définissant l'action du gouvernant.

Mais, avant de ce faire, penchons-nous sur les qualités personnelles et sur la formation du gouvernant.

p. 12-14, accepte que tout ce qui vient après le *titulus* de l'építaphe doit être postérieur à 200 av. J.-C.; F. Muenzer (1897) 322-323, note la confluence, chez Nasica, de faits qui doivent être attribués à plusieurs (cf. R. Schilling *ad loc.*).

²¹⁹ T. Sinko, *op. cit.*, 79. Rappelons la définition du citoyen idéal par Horace, dans *Ep.* 1.16.40-14: ...*uir bonus est quis?* // «*Qui consulta patrum, qui leges iuraque seruat*» «L'homme de bien, quel est-il? «Celui qui observe les décrets du sénat, les lois et les droits». L'identification entre *orator* et *uir bonus* chez Quintilien est bien connue (cf. *Inst.* 2.21.12; et 3.8.70, où la fonction politique de l'art oratoire est clairement présentée).

LE CARACTÈRE DU GOUVERNANT

QUALITÉS PERSONNELLES

PIETAS: AFFECTION FAMILIALE ET PIÉTÉ RELIGIEUSE

Chez Pline, le terme *pietas*, hormis en tant qu'abstraction personnifiée, apparaît très rarement.

Des trois aspects qui sont traditionnellement désignés comme définissant le concept, nous n'en retiendrons que deux dans l'immédiat: l'affection familiale (*pietas erga parentes*) et la piété envers les dieux (*pietas erga deos*). La *pietas erga patriam* 'amour de la patrie' sera l'objet d'une analyse en temps voulu, à propos de l'action du bon gouvernant.

Quoi qu'il en soit, conformément à la tradition proposée par la légende du *clupeus uirtutis* offert par le Sénat à Auguste en 27 av. J.-C. et connu tout autant par le texte des *Res Gestae diui Augusti* que par une réplique découverte à Arles, la *pietas*, à l'exemple des trois autres vertus, était, d'après M. Charlesworth, généralement considérée comme étant une vertu cardinale du gouvernant ²²⁰.

²²⁰ M. P. Charlesworth (1937) 114. Rappelons Cic. *Rep.* 6.16: *...iustitiam cole et pietatem, quae cum magna in parentibus et propinquis, tum in patria maxima est* «...pratique la justice et les devoirs de la piété; ils sont considérables, quand il s'agit des parents et des proches; mais ils sont les plus grands de tous, quand il s'agit de la patrie». Il existe ici une bipartition qui n'est dictée que par la considération de la vertu comme «Relationsbegriff», pour utiliser l'expression de V. Poeschl (1980) 1-17. La dimension correspondant au grec *εὐσέβεια* est bien présente dans l'*Enéide* et dans l'*Ara pacis Augustae*. Pour son traitement dans l'*Enéide*, cf. M. H. Rocha Pereira (1990) 328-332. La tripartition du concept est signalée par K. Meister, in: *RW*, p. 1-22; par D. Earl (1967) 68-69, et par J. R. Fears (1981) 880 et n. 237. La perspective politique fut au départ étudiée par T. Ulrich (1930).

1. Affection familiale (*pietas erga parentes*)

Il existe quelques cas où sont loués certains actes qui peuvent être rattachés à cette vertu. On tient compte ici des attitudes qui mettent en évidence l'affection du gouvernant à l'égard des siens: les parents, l'épouse, les enfants, les frères.

De la sorte, Scipion l'Africain refuse la couronne civique pour avoir sauvé son père (16.14) et, dans 35.22, on rappelle sa tristesse lors de l'emprisonnement de son fils en Asie. Dans 7.122, parmi les exemples de *pietas*, sont cités Tibère Sempronius Gracchus, père des Gracques, qui s'empresse de mourir pour sa femme; M. Lepidus, qui meurt d'amour, après avoir répudié l'épouse aimée; P. Rutilius, qui succombe en apprenant que son frère a subi un échec aux élections pour le Consulat.

A son tour, Auguste consacre une statue de Vénus au tombeau de César (35.91) et un édicule à colonnes en l'honneur de son père naturel (36.36): mais ces faits ne suscitent pas de commentaires.

Il en va de même pour Tibère qui, en un jour et une nuit accourt au chevet de son frère Drusus, malade en Germanie (7.84), et qui consacre à César Auguste le tableau que ce dernier avait préféré de son vivant (35.131).

Mais, dans d'autres passages, le Naturaliste laisse transparaître une certaine critique: envers Curion, pour avoir transformé les funérailles de son père en un moment d'ostentation et de luxe (36.116); envers Auguste, pour la relégation d'Agrippa (7.149) et peut-être en raison de sa duplicité dans l'interprétation du *Sidus Iulium* (2.93-94); et encore envers Néron, pour la haine qu'il nourrit à l'égard de Claude (36.124).

L'amour que porte Titus à son père et à son frère est, tout au contraire, clairement l'objet d'éloge (*Praef.* 5):

Fulgurare in nullo unquam uerius dicta uis eloquentiae, tribunicia potestas facundiae; quanto tu ore patris laudes tonas! Quanto fratris amas!

Jamais, pour qui que ce fût, on n'a avec plus de justesse qualifié de fulgurant le pouvoir de la parole, la «puissance tribunicienne» de l'éloquence. Comme ta voix tonne pour les louanges d'un père! Comme elle se plaît à celles d'un frère!

Même sans tenir compte de la nature et du contexte des références préalablement citées, ce simple passage, qui rattache la *pietas* familiale à l'exercice

du pouvoir de tribun et à des cérémonies officielles, suffirait à lui imprimer une importance politique indéniable, bien signalée par R. Syme ²²¹.

Dans ce sens, peut-être convient-il de considérer 7.147 comme une critique voilée à César, en raison du fait qu'il ait soutenu Lepidus contre le jeune Octave.

2. Piété religieuse: (*pietas erga deos*)

Il s'agit d'un point sur lequel Pline n'émet aucun jugement, bien qu'il présente plusieurs références où il aurait pu le faire.

Pline mentionne divers actes d'observance rituelle normalement à propos de présages éminemment funestes pour ceux qui les accomplissaient. C'est le cas de M. Marcellus et de Marius (11.189), de César (11.186), de Caligula et de Claude (11.189). Auguste est une exception (11.190 et 195).

D'autre part, César est présenté comme un exemple de particulière vénération envers Vénus *Genitrix* ²²². Quant à Pompée, il existe une référence à la dédicace du Temple de Vénus *Victrix* (8.20) et d'une dactylothèque au Capitole (37.11). Auguste apparaît associé au temple de Janus (36.28) et à celui de la Concorde (36.196), alors que Tibère apprécie le tableau qui représente un prêtre de Cybèle (35.70), que l'empereur possède dans sa propre chambre.

On associe Claude à Jupiter (34.40), et Vespasien, de préférence, à des abstractions personnifiées, telles que la Paix, l'Honneur et la Vertu (35.120). On peut encore déduire qu'il aurait dédié au Soleil le colosse de Néron (34.45).

Mais de telles références, bien que significatives de par leur valeur historique, ne suscitent aucun commentaire de l'auteur qui démontre, de la sorte, ne porter que peu d'intérêt au thème. Seul, émerge le ton laudatif à propos du Temple de la Paix de Vespasien, mais ce ton est plus civique que religieux ²²³.

Les références à Néron constituent des exceptions. Ironiquement, il apparaît comme contempteur des dieux (*contemptor deum*), dans un passage où il est visé en raison de l'intérêt qu'il portait aux arts magiques (30.14-15):

*...primumque imperare dis concupiuit nec quicquam generosius uoluit...
utinamque inferos potius et quoscumque de suspicionibus suis deos*

²²¹ R. Syme (1971) e.g. p. 157.

²²² Voir 7.126; 8.155; 9.116; 35.26, 136 et 156; 37.11.

²²³ E.g. 12.94; 34.84; 36.27, 58, 102. Cf. 35.74, 102, 109.

consulisset quam lupanaribus atque prostitutis mandasset inquisitiones eas!

...sa principale ambition fut de commander aux dieux, et il n'eut point de dessein plus magnanime ...et que n'a-t-il consulté sur ses soupçons les Enfers et n'importe quels dieux plutôt que d'avoir confié ses enquêtes aux lupanars et aux prostituées!

Le Naturaliste condamne aussi les attitudes de M. Antoine et de Sylla, qui se sont respectivement approprié une statue d'Apollon et des colonnes du Temple de Jupiter Olympien à Athènes (34.58 et 36.45).

De la sorte, la *pietas erga deos* est pratiquement ignorée comme vertu personnelle du gouvernant. Il semble, cependant, qu'elle ait eu une expression au niveau de la religion de l'Etat, par le culte officiel de certaines divinités, ou à travers l'exaltation de certaines abstractions personnifiées ayant, en général, une valeur morale et politique.

En outre, l'absence de *pietas erga deos* constitue un trait typique de l'image du tyran qui permet de rapprocher Néron de Mézence.

TEMPERANTIA (TEMPÉRANCE, VIE FRUGALE)

Mais, pour ce qui est de l'éthique individuelle, Pline est avant tout sensible aux vertus dans le domaine de la tempérance et de la modération, exprimées par des termes tels que *clementia*, *continentia*, *frugalitas*, *moderatio*, *modestia*, *simplicitas* mais surtout *temperantia*, correspondant à la vertu grecque de la *σωφροσύνη*, selon la définition de Cicéron (*Tusc.* 3.16):

...temperans, quem Graeci σώφρονα appellant eamque uirtutem σωφροσύνην uocant, quam soleo equidem tum temperantiam, tum moderationem appellare, non numquam etiam modestiam.

L'homme tempérant est appelé par les Grecs σώφρων, la vertu correspondante σωφροσύνη, et pour mon compte je la désigne tantôt par tempérance, tantôt par modération, quelques fois même par sens de la mesure.

Il s'agit ici de prôner un comportement où prédomine la raison contre les appétits ou les plaisirs, contre la colère ou la concupiscence ²²⁴.

²²⁴ Cf. V. Poeschl (1940) 61 n. 1; H. North (1966b) spéc. p. 258-311.

Retenons ici la *σωφροσύνη* comme vertu du gouvernant. K. W. Welwei observe que, en supposant la domination sur les autres, comme on le voit déjà chez Platon, on attendait tout particulièrement cette vertu de la part d'un gouvernant ²²⁵.

Les expressions qui signalent directement cette vertu, ou qui, au contraire, expriment l'absence de celle-ci, sont les suivantes: pour ce qui est du domaine de l'amour, *imperium sui* 'contrôle de soi' et *ipse se uicit* 'victoire sur soi-même' dans 35.86-87, et *intemperantia libidinis* 'intempérance sexuelle', dans 34.58; pour ce qui a trait à la convoitise des biens d'autrui, *temperare sibi* 'se maîtriser' et *imperiosus sui* 'empire sur lui-même', dans 34.62; en matière de nourriture, *temperantia in cibis* 'modération à table', dans (28.56); quant à la boisson, apparaît *intemperantia* 'intempérance' dans 14.58.

Toutefois, une louange explicite est néanmoins rare à l'égard de tout personnage dans ce domaine. Je ne trouve que deux exemples qui correspondent, d'ailleurs, à des attitudes exceptionnelles et non durables. De la sorte, d'après 35.86-87, lorsqu'Alexandre remarqua qu'Apelle s'était épris de sa favorite, qui servait de modèle au peintre, il la lui céda, faisant ainsi preuve d'une grande maîtrise de soi:

...magnus animo, maior imperio sui nec minor hoc facto quam uictoria aliqua.

...preuve de magnanimité, d'un contrôle de soi plus grand encore, cet acte ne l'illustra pas moins qu'une quelconque victoire.

Tibère est également admonesté par le peuple en raison de l'*intemperantia* qui le conduisit à détourner une statue de Lysippe, l'*Apoxyomenon* (34.62). Cependant, Pline loue la modération dont il a fait preuve au début de son règne:

Non quiuit temperare sibi in eo, quamquam imperiosus sui inter initia principatus, transtulitque in cubiculum alio signo substituto...

Ne pouvant résister à la tentation, malgré l'empire qu'il avait sur lui-même au début de son règne, il le fit transporter dans sa chambre à coucher après lui avoir substitué une autre statue...

²²⁵ Pl. *Grg.* 491d; cf. K. W. Welwei (1963) 149. Une idée semblable apparaît chez Xénophon: cf. M. P. Charlesworth (1937) 115-116; J. R. Fears (1981) 890-891 n. 293.

Par contre, d'autres attitudes, qualifiées de *exempla romana*, prêchent le retour aux vertus des ancêtres en ce qui concerne la non convoitise des biens matériels ²²⁶.

1. Les vertus des anciens romains

Les *exempla romana* sont caractérisés par leur ancienneté. Ils sont, à l'exception de Regulus, antérieurs aux Guerres Puniées. Comme chez Sénèque, ces exemples sont plus rares que ceux qui se rapportent à la période de la fin de la République et aux débuts de l'Empire ²²⁷. Ce sont des exemples historiques certainement antérieurs, tout du moins indépendants de la tradition de la rhétorique grecque à Rome, mais qui en ont probablement fait partie ²²⁸.

Quoi qu'il en soit, la louange des temps anciens réaffirme la notion selon laquelle la décadence était postérieure à la limite que j'ai signalée supra (p. 66 et suiv.).

D'autre part, il convient d'ajouter que ces mêmes exemples trouvent leur place dans la sériation des thèses de la diatribe, spécialement dans son thème 33. On y fait autant l'éloge de la frugalité et de la modération dans les marques extérieures du niveau social, de la richesse et de l'habitation, que de la mesure en matière de nourriture et de la vaisselle utilisée.

Voyons les passages les plus significatifs:

18.20: Cincinnatus et Serranus, malgré les grands honneurs publics, semaient leurs petits champs comme le plus simple des laboureurs.

9.118: on compare le brancard rempli de richesses, transporté lors du triomphe de Fabricius, au luxe de Lollia Paulina.

²²⁶ Pour l'utilisation de l'exemple historique, déjà présent chez Aristote, cf. H. Bornecque (1967) 94-95; E. Rolland (1906) 47 et suiv.; S. C. Gastaldi (1975). «Historia, retorica e politica in Aristoteles», *RIL* 109 390. Pour le cas spécifique des *exempla romana*, voir A. Oltramare (1926) 177 et suiv.; U. Knoche (1935) 74; S. F. Bonner (1969) 23 et 28; J. Fairweather (1981) 184.

²²⁷ Cf. J. Kuehnen (1962) 49; M. Griffin (1976) 176-177.

²²⁸ Voir H. Kornhardt (1936) 21-22. L'auteur attache de l'importance à la tradition familiale (*laudes maiorum*) et aux disputes philosophiques où les vertus grecques étaient opposées aux vertus romaines (p. 13 et suiv.).

33.153: *Fabricius, qui bellicos imperatores plus quam pateram et salinum habere ex argento uetabat, uideret hinc dona fortium fieri aut in haec frangi! Heu mores, Fabrici nos pudet!*

Ce Fabricius, qui interdisait aux généraux en campagne d'emporter plus qu'une coupe et une salière en argent, s'il voyait que les décorations des braves se font avec ces objets, ou qu'on les brise pour en faire de tels objets! Voilà bien nos moeurs: Fabricius nous fait honte!

9.118: simplicité du triomphe de M. Curius.

16.185: M. Curius, dit-on, jura qu'il n'avait gardé pour lui, du butin pris à l'ennemi, qu'une coupe de hêtre.

18.18: référence au discours de M. Curius sur l'extension de terrain que chaque citoyen devait posséder, à savoir, sept *iugera*.

19.87 (sur la prédilection portée aux raves en Grèce): *Scires non ibi genitum M'. Curium imperatorem, quem ab hostium legatis aurum repudiaturum adferentibus rapum torrentem in foco inuentum annales nostri prodidere.*

Ce n'est pas en Grèce, bien sûr, qu'était né l'impérator Manius Curius, que les ambassadeurs des ennemis, comme l'ont rapporté nos annales, trouvèrent occupé à rôtir une rave à son foyer, quand ils lui apportaient un or qu'il allait refuser.

33.142: *...item Catum Aelium, cum legati Aetolorum in consulatu prandentem in fictilibus adissent, missa ab iis uasa argentea non accepisse neque aliud habuisse argenti ad supremum uitae diem quam duo pocula, quae L. Paulus socer ei ob uirtutem deuicto Perseo rege donauisset.*

...comme l'histoire d'Aelius Catus: pendant son consulat, les ambassadeurs des Etoliens le trouvèrent en train de déjeuner dans de la vaisselle de terre; ils lui envoyèrent de la vaisselle d'argent qu'il n'accepta pas, et jusqu'à son dernier jour il ne posséda pas d'autre objet en argent que deux coupes dont son beau-père L. Paullus lui avait fait cadeau pour récompenser son courage, après la victoire sur le roi Persée.

36.112: la maison triomphale de P. Valerius Publicola ne se distinguait des autres que par le fait qu'il lui ait été permis que les portes s'ouvrent sur l'extérieur:

Hoc erat clarissimum isigne inter triumphales quoque domos.

Telle était la marque d'honneur la plus insigne pour distinguer certaines des demeures triomphales elles-mêmes.

2. Défense des coutumes des ancêtres: (*mos maiorum*)

Dans une perspective de critique sociale ou *castigatio*, Pline censure les coutumes contemporaines, en leur opposant la défense ou l'éloge du *mos maiorum*²²⁹, en faisant coïncider la tradition moiale romaine avec les thèmes de la diatribe cynico-stoïcienne et en célébrant la législation somptuaire romaine²³⁰.

Les promoteurs de ce *mos maiorum*, en lutte contre le vice, sont la tradition annalistique (*Annales*), de caractère moralisant (cf. 8.209-210; 19.87; 29.12; 33.145), le Sénat (33.78), et les lois censoriales telles que celles de M. Scavrus (8.223) et surtout de Caton-le-Censeur qui vécut à une époque n'ayant pas encore connu, d'après 7.113, le déplorable bouleversement des moeurs (*morum commutatio*)²³¹.

Caton est le symbole de la lutte du gouvernant se battant pour la morale et, par conséquent, pour la santé des institutions. Contre l'invasion de tissus luxueux, de toiles (*uela*) richement décorées recouvrant l'amphithéâtre, à l'occasion des jeux offerts par l'empereur Néron, ou le *forum*, dans une

²²⁹ Pour le ton satirique, voir *Nat.* 7.146; 11.158; 22.14; 29.26; 34.12; 36.110. Défense du passé: e.g. 18.39. Eloge des coutumes anciennes: 12.2; 17.7-8; 19.49; 29.12. L'éloge du passé (*antiquus, antiquitas, maiores, priscus*) apparaît dans de nombreux passages: 17.7-8; 18.35-37; 19.49; 23.112; 25.1; 27.1, 4; 29.24; 33.26; 35.6, 14, 118 (devises fréquentes: *cura, diligentia, prudentia, innocentia*).

²³⁰ Ce point de vue fut pressenti par V. Poeschl (1940) 55 n. 1. Pour une analyse plus détaillée, voir *infra* p. 160-169.

²³¹ Décadence des moeurs: *Nat.* 2.118 (*mores senuere*); 8.209-210 (*ad emendationem morum*; cf. 36.6-8); 9.104 (*populatio morum atque luxuria*); 11.78 (*discessere mores*); 19.24 (*mutatis moribus*); 23.33 (*eo uenere mores*; cf. 25.2; 26.43); 29.27 (*lues morum*); 33.148 (*adfligit mores*); 33.149 (*ad inpellendos mores*); 36.1 (*morum insania*); 36.113 (*prostrauerit mores*); 37.12 (*mores inclinavit*).

initiative identique partant de l'édile Marcellus, le Naturaliste commente, dans 19.24:

...quantum mutatis moribus Catonis censorii, qui sternendum quoque forum muricibus censuerat.

Quel changement dans les mœurs depuis le temps de Caton le Censeur, qui voulait que le Forum aussi fût pavé de cailloux pointus!

C'est Caton également qui mène le combat contre la médecine grecque et les pratiques abusives des médecins (cf. 29.12-17 et 24.27). Cette attitude est considérée comme une action politique, comme le prouve l'occurrence de *censuerat* avec le sens technique de 'exprimer un avis dans le sénat', qui traduit un acte de *providentia* 'providence, prévoyance' (29.24 et 26), en accord avec les hautes vertus nationales (29.16) et avec la *Romana grauitas* 'gravité Romaine' (29.17).

De la sorte, en tant que défenseur du *mos maiorum*, Caton préfigure, en particulier tout au long du livre XVIII, l'image du bon gouvernant ²³².

VICES DU GOUVERNANT

THÈMES DE LA DIATRIBE

Plutôt que de présenter de rares exemples de tempérance ou de vie frugale, Pline préfère brosser le tableau de l'intempérance et du luxe.

Pour des besoins d'analyse et d'économie je suivrai une fois de plus le classement des thèses de la diatribe proposé par A. Oltramare. J'ai tenté d'enregistrer et d'interpréter les références de Pline au comportement des individus ayant occupé une charge politique importante.

Quant à la méthode suivie, rappelons ce que dit Oltramare lui-même: le plan global du classement n'est extrait d'aucun texte ancien; ne s'y trouvent

²³² L'éloge du passé, aux fins moralisantes, n'est pas total. Voir 26.16 (*rudis*), 20 (*credulitas*); 34.58 (*rudis antiquitas*) et surtout 36.6, 8 et 117, passages qui font de sévères critiques au passé récent, en particulier à la magnificence des travaux de l'édile Curion: *Operae pretium est scire quid inuenerit et gaudere moribus nostris ac uerso modo nos uocare maiores* «Il vaut la peine de savoir ce qu'il inventa et nous devrions nous réjouir de nos mœurs actuelles et, retournant l'expression, nous appeler nous-mêmes des Anciens».

inclus que des thèmes ayant trait à l'exhortation morale; le plan ne prétend aucunement fournir à la philosophie populaire l'apparence d'une systématisation logique, qui n'a, de fait, jamais existé ²³³.

On trouvera dans cette liste quelques exemples historiques se rapportant à l'époque de la République. Certains d'entre eux ont même une certaine ancienneté. C'est le cas de Caton-le-Censeur et de L. Papirius. Mais ceux qui prédominent sont ceux qui se rapportent à la fin de la République, notamment César et Pompée.

Néanmoins, les exemples contemporains ou ceux de l'histoire récente sont particulièrement abondants. Il s'agit de cas vécus ou entendus par l'auteur, en une confluence du traitement rhétorique et de la diatribe ²³⁴.

L'utilisation de ces exemples contemporains se distingue aussi de celle des exemples historiques cités précédemment par le fait qu'une vision négative, et quelque peu satirique, brosse un tableau moral critique de la société impériale, y prévale ²³⁵.

1. Intempérance (*intemperantia, libido*)

Ces devises typiques de l'invective politique suscitent un double commentaire: il existe, d'une part, un élément innovateur, typiquement romain, qui est celui de la découverte des glaces; et, d'autre part, un certain oubli des thèmes du domaine sexuel, qui est d'ailleurs commun à la plupart des auteurs latins.

Thème 31 (satisfaire la faim avec simplicité)

10.52: attaque à l'art culinaire, auquel se consacrait Scipion Metellus, un personnage consulaire.

19.59: en louant les surnoms de grands personnages, on rappelle les Lactucins, de la famille Valéria, qui appréciaient la frugalité.

²³³ A. Oltramare (1926) 43-44. Le classement des thèses de la diatribe grecque apparaît aux p. 44-65; aux p. 263-292 on met en ordre les concepts diatribiques formulés par Sénèque. A ce propos, il convient de consulter J. Bompaire (1958).

²³⁴ E. Norden (1909) I, 308-309, estime déjà que de nombreuses tirades diatribiques de Sénèque proviennent directement des écoles de rhétorique.

²³⁵ Pour l'utilisation d'exemples contemporains, déjà présente dans la *Rhétorique à Hérennius* (cf. M. A. Levi (1966) 360-364), et son importance comme miroir social, voir S. Bonner (1969) 33 et 36-37.

Diverses références à Tibère démontrent qu'il prônait l'utilisation d'aliments simples et naturels. Il est en effet connu comme appréciateur de divers légumes et fruits: les raisins secs d'Afrique (14.16); une certaine qualité de poires à laquelle il a donné son nom (15.54); le concombre (dans 19.64, on note sa consommation quotidienne); le *siser* de Germanie (19.90). Le goût porté à ces aliments fait peut-être partie de l'aversion générale pour une gastronomie trop élaborée dont Apicius est le représentant, dédaigné par l'empereur du fait qu'il n'apprécie pas les brocoli ²³⁶.

Thème 31c (s'abstenir de gourmandises)

8.170: Mécène institue l'habitude de manger des ânonns.

8.210-211: L. Lucullus (cf. 9.170) et Q. Hortensius créent des élevages de sangliers, dont la viande était à la mode.

9.67: Asinius Celer, un consulaire, achète un surmulet pour la somme de 8.000 sesterces.

9.119: Marc Antoine participe à de fastueux banquets avec Cléopâtre.

9.168-70: la gourmandise conduit même à l'invention de l'aquiculture, domaine dans lequel Lucullus se distingue particulièrement.

9.171-172: à l'occasion d'un banquet, César utilise 6.000 murènes qui lui avaient été cédées, à titre de prêt. Amour d'Hortensius pour une murène.

Thème 31e (s'abstenir de vin)

Il s'agit d'un thème qui était depuis longtemps utilisé pour caractériser le tyran, puisque nous le trouvons déjà chez Aristote ²³⁷. A Rome, cette accusation fut surtout utilisée contre Marc Antoine. Certaines critiques envers Alexandre le Grand s'en faisaient aussi l'écho.

Il est intéressant d'observer que les personnalités visées à cet égard représentent des formes de comportement qui s'opposent aux exemples de

²³⁶ *Nat.* 19.137. Signalons que l'illustre gastronome romain ne mentionne pas le *siser* (J. André *ad* 19.90 l'identifie au panais). Sur le thème de l'alimentation, voir J. André (1961).

²³⁷ *Arist. Pol.* 1312a6, cité par J. Endt (1902) 51-52. Cf. *Liv.* 44.30.5; 9.18.4-8. Sur l'accusation de *temulentia* ou *ebrietas*, voir I. Opelt (1965) 157-158.

L. Papius, général lors de la Guerre contre les Samnites, et de Caton-le-Censeur, qui buvait le même vin que ses soldats (14.91).

14.58: Andocydès écrit à Alexandre le Grand pour censurer, en vain, son intempérance: *Quibus praeceptis ille si obtemperauisset, profecto amicos in temulentia non interemisset...*

S'il avait écouté ces conseils, il n'eut assurément pas, dans l'ivresse, assassiné ses amis...

14.61: Auguste préfère le vin de Sétia.

14.66: César place en quatrième position le vin Mamertin.

14.96-97: Grâce à Lucullus et à Jules César, les vins grecs connurent la vogue.

14.144-145: Diatribe contre Alcibiade, L. Pison, Tibère et Drusus. Influence néfaste de l'ébriété.

14.148: à propos de Marc Antoine: *...quanta mala per temulentiam terrarum orbi intulisset ...ebrius iam sanguine ciuim et tanto magis eum sitiens.*

...la grandeur des maux que dut l'univers à son ivresse... ivre déjà du sang de ses concitoyens, il en était d'autant plus altéré.

37.20: Néron ridiculisé pour avoir fait l'acquisition d'une coupe myrrhine pour un million de sesterces: *Memoranda res tanti imperatorem patremque patriae bibisse!*

Fait mémorable que l'empereur, que le père de la patrie ait payé si cher pour boire!

Thème 31f (ne pas rafraîchir les boissons avec de la neige)

31.40: *Neronis principis inuentum est decoquere aquam uitroque demissam in niues refrigerare; ita uoluptas frigoris contingit sine uitii niuis.*

C'est une invention de l'empereur Néron de faire bouillir l'eau, de la mettre dans des flacons de verre et de la refroidir dans la neige. On a ainsi le plaisir de la fraîcheur sans les inconvénients de la neige.

Thème 32 (satisfaire simplement les besoins sexuels)

L'accusation d'intempérance dans le domaine des vices les plus bas est l'une des attaques typiques de l'invective politique contre les mauvais rois et les tyrans ²³⁸:

33.50: *Messala orator prodidit Antonium triumvirum aureis usum uasis in omnibus obscenis desideriis...*

L'orateur Messala nous a rapporté qu'Antoine le triumvir se servait de vases en or pour tous ses besoins grossiers...

Dans ce chapitre, il faut encore tenir compte de la condamnation des adultères qui ont lieu jusque dans les palais des princes (cf. thème 32a: 29.20). Les thèmes 32b et 32c sont peut être implicites dans l'attaque portée contre Néron, dans 30.14-15.

2. Luxe, opulence (luxuria, opulentia)

Luxe de la construction

Tout comme Sénèque, Pline condamne surtout les habitations démesurément grandes et les dépenses excessives.

Thème 35 (contre le luxe des habitations)

9.170: la villa de Lucullus, à Naples, est démesurément grande (cf. 18.32).

33.54: critique à l'étendue de la Maison Dorée, qui englobait la ville de Rome.

36.103: prix exorbitant de la demeure de Clodius.

36.111: Néron et Caligula sont visés de par le fait que leur seul boudoir (*sellaria*) soit plus vaste que toutes les demeures des *imperatores* 'généraux' d'autrefois.

²³⁸ Voir P. Martin (1980), II, 583-584. Sous une perspective plus générale, le thème est traité par A. Passerini (1952) 35-56. Pour le monde romain, cf. I. Opelt (1965) 154-157 et 174-175; J. R. Dunkle (1967) 161-162 et 168.

36.115: M. Scaurus détourne, pour sa villa de Tusculum, les richesses utilisées dans son théâtre provisoire ²³⁹.

36.109-110: en son temps, la demeure de Lepidus était considérée comme étant la plus belle. Mais elle fut rapidement dépassée par des édifications qui se distinguaient par leurs marbres, leurs peintures et les dépenses dignes de rois, ce qui pourrait aussi faire partie de l'invective contre les agissements du gouvernant en termes financiers ²⁴⁰.

Thème 35a (contre le luxe des colonnes de marbre)

Ce thème s'appliquera spécifiquement à la critique de l'usage des colonnes de marbre. A dire vrai, on englobera génériquement les divers éléments de décoration: chapiteaux, colonnes, portes. On pourra constater le rapport entre ces éléments dans le premier passage cité:

34.13: Camille est accusé de posséder des portes en bronze, preuve de l'opulence d'un particulier (*priuata opulentia*).

36.5 et suiv.: Scaurus utilise des colonnes pour des constructions privées.

36.7: les six colonnes de marbre d'Hymette de la demeure de L. Crassus, censeur et orateur, font que M. Brutus lui donne le surnom de Vénus Palatine.

36.48: la demeure de Mamurra, personnage indigne, ne possède que des colonnes de marbre.

Thème 35b (contre le luxe des murs richement ornés)

36.48: Mamurra, préfet des ouvriers de César en Gaule, couvre de plaques d'or les murs de sa maison «pour que la honte fût complète».

36.50: M. Scaurus est le premier à faire bâtir une scène aux murs de marbre (cf. §.189).

²³⁹ Comme dans d'autres passages, il se peut que l'invective utilise ici la métaphore criminelle du vol: cf. I. Opelt (1965) 153. D'un point de vue général, on pouvait aussi l'accuser d'être injuste.

²⁴⁰ I. Opelt (1965) 151-152.

Thème 35c (contre le luxe des mosaïques)

36.189: Sylla introduit l'usage de *lithostrota*, qui passent des temples aux demeures privées.

36.49: M. Lepidus reçoit de sévères critiques pour avoir fait construire des seuils en marbre.

Les bains

Encore une fois, à l'exemple de Sénèque, ces thèmes sont fortement romanisés. Dans 14.139 et 29.26 on trouve la critique contre la mode des bains chauds. Dans 33.40 et 152-153, il s'agit de blâmer l'ostentation et la promiscuité.

Thème 36 (contre le luxe des bains amollissants)

Dans les passages que je vais indiquer, la critique prend pour cible des personnages politiques importants, et elle se présente sous forme d'attaque contre les raffinements de la mode et contre la soumission à la tyrannie de la médecine grecque (cf. 26.16 et 29.23 et 26).

13.22: Néron et Caligula aspergent les bains de parfum.

28.183: contre les bains de lait d'ânesse de Poppée.

29.10: Sénèque rend compte de la mode des bains froids qui est même adoptée par des personnages consulaires.

Luxe du mobilier

Le mobilier (*suppelex, suppelectiles*), en fonction de ce qu'établissait la morale traditionnelle, explicite dans 18.39, n'admettait pas que le poids d'objets en argent dépassât dix livres (cf. 37.17).

Thème 37 (contre le luxe des meubles)

13.91-92: Cicéron achète une table en bois de citre.

13.94: Tibère en possédait une lui aussi, quoique plus petite.

34.14: Gn. Manlius introduit les lits de table, les dressoirs et les guéridons garnis de bronze.

37.14: Pompée présente lui aussi des lits de table en or à l'occasion de son triomphe asiatique.

La vaisselle

Pline critique la mode de la vaisselle en s'acharnant particulièrement contre les vases myrrhins, article de luxe oriental d'importation récente (cf. 37.12 et suiv.).

Thème 38 (contre le luxe des coupes ou uasa potoria)

33.150: après la victoire sur les Cimbres, Marius boit dans une coupe à deux anses.

37.18: la victoire de Pompée sur l'Asie introduit des vases myrrhins, matériau dont on commence d'ailleurs déjà à faire des assiettes.

37.19-20: Néron s'empare des coupes myrrhines appartenant aux enfants d'un ancien consul et en achète une autre à un prix élevé.

37.20: Pétrone brise une coupe myrrhine.

37.29: Néron, se voyant perdu, «brisa, dans un suprême accès de colère, deux coupes de cristal en les jetant à terre».

Thème 38a (il faut se contenter de coupes en terre cuite).

34.6: M. Antoine proscriit Verrès car ce dernier se refuse à lui céder ses vases de Corinthe, qui, entre autres usages, servaient à table.

35.163-165: *At, Hercules, Vitellius in principatu suo [X] HS condidit patinam, cui faciendae fornax in campis exaedificata erat, quoniam eo peruenit luxuria, ut etiam fictilia pluris constant quam murrina.*

Mais, par Hercule, Vitellius, pendant son règne, fit faire un plat qui valut 1.000.000 de sesterces, pour la fabrication duquel il avait fallu construire un four en plein air: ainsi le goût du luxe en arriva à faire payer plus cher des vases de terre que des vases myrrhins.

Luxe des vêtements

Ce thème est important car il est lié à la condamnation du luxe et en raison du fait qu'il évoque l'idée de cérémonial, d'éloignement du gouvernant, de distance vis-à-vis de l'homme commun, donc, de culte du souverain. Tite-Live (9.18.4) en est une excellente illustration ²⁴¹.

²⁴¹ Voir K. Scott (1928) 236-237; H.-P. Buetler (1970) 70.

Thème 39 (contre le luxe des vêtements)

Il me semble que la romanisation du thème, qui englobe les tissus en général et l'usage qui en est fait (cf. 8.194 et suiv.), est particulièrement visible dans 19.23-24, transcrit ci-dessous, et dans l'attaque portée contre la folie du pourpre dans 9.124-127.

8.195: Torquatus est critiqué par Lucilius car il portait une toge faite d'une étoffe d'un tissu serré.

19.22: Marc Antoine navigue jusqu'à Actium d'où il prend la fuite avec un voile de pourpre, en compagnie de Cléopâtre.

19.23-24: César couvre le forum d'un voile, ce qui confirme un changement de moeurs depuis Caton-le-Censeur.

33.90: Néron se montre en public vêtu de couleurs dorées.

37.12: L. Scipion et Gn. Manlius introduisent, avec leurs victoires, les tissus Attaliques.

37.17: Caligula aurait porté des vêtements parés de perles.

Thème 39a (contre le luxe des bijoux)

Si l'on tient compte de la réalité économique de l'époque, cette rubrique revêtait la plus haute importance puisqu'elle comprenait les articles de luxe coûtant le plus cher, comme le souligne D. Detlefsen ²⁴².

9.119: à l'occasion d'un banquet avec Marc Antoine, Cléopâtre boit des perles.

37.11: Pompée, César et Marcellus consacrent des dactylothèques. M. Scaurus est le premier à posséder une dactylothèque privée.

37.12: la victoire asiatique de Pompée introduit l'usage de perles et de bijoux. Un buste fait de perles le représentant défile à l'occasion de son triomphe (37.14).

37.19: Caligula porte des sabots couverts de perles. Le sceptre et les litières de Néron en sont aussi ornés.

37.64: Néron assiste à des combats de gladiateurs à travers une émeraude ²⁴³.

²⁴² D. Detlefsen (1900) spéc. 587 et suiv.

²⁴³ Sa myopie, passée sous silence, en était la vraie raison. Quant aux perles, mentionnées dans la citation antérieure, on peut voir chez Sén. *Ben.* 2.12.1-2, que la satire politique se servait de cette mode.

37.82: Marc Antoine établit des proscriptions à cause d'une opale.

37.85: Scipion l'Africain introduit l'usage des sardoines. L'empereur Claude porte des émeraudes et des sardoines.

Thème 39b (contre les raffinements de toilette)

On devine ici une opposition traditionnelle au luxe féminin. En outre, Pline blâme le comportement de Caligula et de Néron.

13.22: Néron se vernit les ongles des pieds, imitant la mode lancée par Othon.

13.126: Néron se couvre le visage de thapsia pour effacer les marques de la débauche nocturne.

33.39: Brutus mérite l'éloge lorsqu'il combat le luxe au sein de l'armée; il est cependant critiqué pour sa condescendance envers le luxe féminin.

37.17: raffinements de la tenue et des objets personnels de Caligula et de Néron.

37.50: dans un poème, Néron compare les cheveux de Poppée à l'ambre. La mode des cheveux blonds en découlera.

Thème 39d (contre le luxe des parfums)

Pour ce qui est de la mentalité économique romaine traditionnelle (cf. 13.20), qui réprovoque les importations, surtout lorsqu'il s'agit de produits exotiques, ce thème peut être considéré comme plus sensible encore que celui des bijoux.

12.82-83: Néron fait brûler des quantités exorbitantes d'encens à l'occasion des funérailles de Poppée (...*in morte luxuria* 'luxe dans la mort»).

13.22: Néron asperge de parfums les bains (cf. supra 136).

13.24-25: P. Licinius et Jules César interdisent la vente de parfums exotiques.

13.25: Lucius Plotius, frère du consul et censeur Lucius Plancus, est trahi, dans sa cachette, par son parfum.

17.38: Cicéron fait l'éloge des parfums qui sentent la terre et condamne les parfums exotiques.

Excès de serviteurs (thème 40)

C'est l'excès, et non pas l'existence de serviteurs, qui est condamné par le Naturaliste dans 33.26 et 135. Le thème est romanisé sous forme d'une condamnation du travail des champs effectué par des esclaves enchaînés (18.21 et 36). Pline, en effet, critique surtout le désir de richesse et la *potentia* 'puissance' de quelques esclaves (cf. 33.137 et 145) et affranchis de Claude et de Néron (33.134-135), comme nous le verrons plus loin, à propos de l'or, et de la richesse.

3. Contre l'apothéose des gouvernants (thème 78)

Chez Pline, ce n'est pas tant le culte du souverain ou l'apothéose des empereurs que les diverses formes d'adulation et de flatterie que l'on voit condamner. Il s'agit surtout de blâmer l'habitude d'ériger des statues, spécialement des statues en or, en l'honneur des hauts dignitaires.

Ce thème ne manque pas d'être polémique, puisque cette forme d'*adulatio* qui, d'après Pline, serait antérieure à l'époque d'Auguste, signifiait l'attribution d'honneurs excessifs. Selon K. Scott, Auguste aurait refusé des statues publiques faites de métaux précieux sous prétexte qu'il tenait à être considéré comme un prince constitutionnel²⁴⁴.

On ne considère ici que l'aspect politique ou de propagande de son usage, et non pas l'attaque à la sculpture en tant qu'art libéral. Par conséquent, on rappellera les cas où la personnalité en cause acceptait et promouvait des honneurs qui lui étaient destinés.

César, selon 34.18, suivit la tradition romaine en se laissant dédier une statue portant la cuirasse (*loricata*). Le contexte du passage met en relief le caractère éphémère de la manifestation.

Chez Cicéron déjà, par exemple dans *Deiot.* 33, on retrouve l'écho de la perspective monarchique de tels honneurs; dans *Dom.* 108 et suiv., le fait que soit érigée une statue en l'honneur de Clodius permet de lui imputer un acte propre d'un tyran.

La statue que Pompée plaça dans le trophée des Alpes (cf. 7.96) n'est pas censurée, mais Pline regrette le fait que le Grand ait permis qu'un de ses bustes fait de perles défilât à l'occasion du cortège triomphal asiatique (37.14-17).

²⁴⁴ K. Scott (1931) 112. En faisant l'historique de la position de divers empereurs, cet auteur affirme que Vespasien, en réaction contre Caligula et Néron, aurait interdit ces statues (p. 118).

Auguste fait graver sur sa statue de triomphateur un char tiré par six chevaux ou par des éléphants (34.19), et Néron est rappelé par une effigie cuirassée faite de jaspe (37.118).

Si, pour la plupart, ces représentations ne méritent pas de remarques, car elles sont liées aux traditions militaires et aux rituels romains, par contre, l'utilisation de matériaux de luxe est mise en cause, tout autant que l'exagération de la taille, comme le rapportera 34.45-47 (cf. 34.84), à propos de la statue colossale de Néron. Dans ce cas, l'auteur estime que c'est surtout l'intention de propagande qui mérite d'être soulignée, car il ne trouve pas condamnable que Vespasien consacre ce colosse au Soleil, après la condamnation des crimes de Néron.

Ce même Vespasien est loué pour la statue qui représente le Nil dans le Temple de la Paix (34.84), alors que Néron est lié à une vision négative de l'art de la statuaire qu'il parraine, conformément à 34.63 et 35.51.

4. Contre les oracles et les devins (thème 94)

Dans l'*Histoire Naturelle*, ce thème apparaît sous forme d'attaque contre la magie.

En supprimant les druides (30.13 et suiv.), Tibère met fin à des pratiques aberrantes et inhumaines qui avaient déjà été interdites à Rome par Cornelius Lentulus et P. Licinius Crassus (30.12). Cette suppression est l'une des mesures pour lesquelles l'humanité est en dette avec les Romains, qui, à cet égard, se distinguaient des Perses.

Claude, lui aussi, dans 29.54, s'insurge contre ces pratiques lorsqu'il condamne à mort le chevalier romain qui portait sur la poitrine un oeuf de serpent (*ouum anguinum*), une amulette typiquement gauloise, capable de faire gagner des procès et de faciliter l'accès auprès des rois (*regum aditus*).

Néron est le paradigme de celui qui se livre entièrement aux pratiques magiques, notamment celles d'influence orientale (30.14 et suiv.):

...quae omnia aetate nostra princeps Nero uana falsaque comperit; quippe non citharae tragique cantus libido illi maior fuit, fortuna rerum humanarum summa gestiente in profundis animi uitiiis, primumque imperare dis concupiuit nec quicquam generosius uoluit.

...toutes pratiques dont, de notre temps, l'empereur Néron fournit la preuve qu'elles n'étaient que songes creux et mensonges, car sa passion pour la magie ne fut pas moindre que pour les chants «accom-

pagnés» de la cithare et les récitations tragiques, la plus haute fortune humaine exaltant en lui les vices profonds de l'âme; sa principale ambition fut de commander aux dieux, et il n'eut point de dessein plus magnanime.

Cette façon de s'adonner sans retenue à la magie, avec tous les moyens dont Néron disposait, est, par son échec final, la preuve ultime, pour Pline, de l'inanité de la magie (cf. 33.13). Ce thème lui permet, et fort bien, d'être extrêmement ironique envers le personnage de Néron, que ce soit vis-à-vis de ses affaires d'Etat les plus importantes, comme la guerre contre Tiridate (30.16 et suiv.), ou jusque dans ses rêves enfantins, tel que celui d'ingérer une potion d'excréments de sanglier pour s'attirer les faveurs des auriges (28.238).

Que ce thème fût susceptible d'être politiquement exploité, indépendamment du cas particulier de Néron, est prouvé par des passages tels que 37.169 et 29.54 déjà cités. Du reste, selon M. Pani, l'histoire des persécutions dont furent l'objet les mathématiciens et les magiciens (*mathematici* et *magi*) à Rome, se trouve liée à la crainte de la révolution ou de la sédition (*res nouae*). D'autre part, puisque les *magi* auraient constitué un élément important de l'investiture et de la reconnaissance de la royauté (*βασιλεία*) dans le monde iranien, ce thème peut sous-entendre l'accusation de royauté²⁴⁵.

5. Avidité d'or et de richesses (*auaritia*)

En dehors des thèmes de la diatribe, nous pouvons considérer l'attaque générale portée contre la convoitise et l'avidité d'or et de richesses, comme attributs royaux et tyranniques²⁴⁶. Les principaux personnages visés sont Sylla, Aquilius, Jules César, Crassus, Marc Antoine, Caligula, Claude et Néron:

Sylla est dénommé *diuitissimus*, encore plus riche que Crassus (33.134).

D'après 33.48, Aquilius est l'exemple de l'avidité: *...nec iam Quiritium aliquis, sed uniuerso nomine Romano infami rex Mithridates Aquilio duci capto aurum in os infudit. Haec parit habendi cupido!*

Puis, devant la réprobation universelle attachée au nom romain, ce n'est plus l'un des Quirites, c'est le roi Mithridate qui a fait verser de l'or fondu dans la bouche d'Aquilius, un général, son prisonnier. Voilà ce que produit la passion de posséder!

²⁴⁵ M. Pani (1979) 94-95 et 87.

²⁴⁶ Cf. supra p. 29-33 et notes correspondantes.

De Jules César, Pline rappelle la mainmise sur le trésor public (19.40 et 33.56), la *magnificentia* 'magnificence' de ses jeux (7.93-94), l'invention de l'usage de l'argent dans les arènes (33.53), l'excès des dépenses destinées à la construction de son forum (36.103): *Pyramidas regum miramur, cum solum tantum foro exstruendo HS [M] Caesar dictator emerit...*

Nous sommes pleins d'admiration pour les pyramides royales, alors que, le simple terrain nécessaire à la construction de son Forum, César, au cours de sa dictature, l'a payé cent millions de sesterces.

Passons au triumvir Crassus, dont il est dit, dans 21.6 qu'il «fut le premier qui fit faire avec des feuilles d'argent et d'or des couronnes artificielles»²⁴⁷, et, dans 33.134, que...: *In agris HS [MM] possedit Quiritium post Sullam diuitissimus, nec fuit satis nisi totum Parthorum usurpasset aurum; atque ut memoriam quidem opum occupauerit — iuuat enim insectari inexplebilem istam habendi cupidinem —: multos postea cognouimus seruitute liberatos opulentiores...*

...Il était le plus riche des Quirites, après Sylla, et possédait 200.000.000 de sesterces en terres; mais ce n'était pas assez à son gré, s'il ne mettait la main sur tout l'or des Parthes. Et s'il a été le premier à prendre place dans les annales de l'opulence, — car on a plaisir à stigmatiser cette soif inextinguible de posséder — nous avons connu par la suite beaucoup d'affranchis plus opulents que lui.

Quant à Marc Antoine, son goût de l'or est comparé à celui du Roi Philippe et de Hagnon de Téos, commandant de l'escadre d'Alexandre le Grand (33.50). Un contraste est établi entre lui et Spartacus, qui interdit l'or dans son campement.

A son tour, Caligula était, d'après 33.79, extrêmement avide d'or (*principem auidissimum auri*).

²⁴⁷ Il doit s'agir ici d'un des membres des Licinii Crassi qui, depuis P. Licinius Crassus Diues, probablement dès le début du même siècle av. J.-C., utilisaient *Diues* comme surnom (cf. H. Zehnacker *ad* 133 et 134).

Dans le contexte de la condamnation générale de l'usage de l'or, Pline rappelle, dans 33.41, la décision de Claude d'autoriser le port d'une bague en or à l'effigie du prince par ceux qui avaient le droit de libre admission auprès de l'empereur; en outre, il est dit qu'il portait de manière ostentatoire de riches couronnes en or lors de son triomphe (33.54).

La passion de Néron pour l'or est maintes fois censurée ²⁴⁸.

Cette critique systématique du vice semble révéler que, dans l'esprit du Naturaliste, l'intempérant ne saurait commettre qu'injustice et crime. La qualité morale de son âme conditionnerait son comportement, qu'il s'agisse de politique intérieure ou de politique extérieure.

Cette façon de penser est manifeste dans les liaisons établies dans les passages précédemment cités, où il nous est donné de voir qu'Aquilius et Crassus sont animés, durant leurs campagnes, d'un insatiable désir de richesses (33.48 et 33.134), et que Marc Antoine (14.148), à l'exemple d'Alexandre le Grand (14.58), agissait sous l'emprise de l'alcool ou, d'après 34.6 et 37.82, proscrivait ceux dont il convoitait les biens. Néron imite cet arbitraire (37.19-20); et Tibère, sous l'influence de l'ébriété, fait preuve de favoritisme à l'occasion du choix des magistrats (14.144-145). Caligula, finalement, spolie les temples de leurs statues (35.18).

Ainsi, quant à moi, Pline postule pour le gouvernant idéal une âme saine et vertueuse comme garantie d'un gouvernement juste.

Il existe une certaine concomitance entre l'utilisation des *exempla* de la rhétorique et la présence des thèmes de la diatribe cynico-stoïcienne, ce qui accentue le penchant moraliste de la pensée politique de l'auteur.

De la sorte, il est licite, à propos d'une constatation identique, de formuler la question posée par M. Griffin à l'égard de Sénèque: eut-il une conception morale du Principat différente de sa conception morale du *Princeps*? ²⁴⁹

Notons, encore, que le choix présenté permet d'avoir une vision générale de la caractérisation de certains personnages marquants de la politique romaine. On y perçoit l'image négative de Jules César, Marc Antoine, Caligula et Néron, et l'éloge de Caton, Scipion, Cicéron, M. Agrippa, Auguste, Vespasien et Titus.

²⁴⁸ Par exemple 33.47, 54, 90; 34.63. Se souvenir de la *Domus Aurea*.

²⁴⁹ M. T. Griffin (1976) 211

LE GOUVERNANT ET SON ENTOURAGE

Le point de vue que nous nous proposons d'analyser rappelle un trait de l'idéologie du Principat qui tenait compte du fait que le gouvernant devait s'apparenter à ses concitoyens en se présentant comme un *ciuis* 'citoyen' ou comme un *priuatus cum imperio* 'simple particulier muni de pouvoir'. Cette expression ne prétend pas tant évoquer l'idée d'un *primus inter pares*, ou la défense cicéronienne de l'attribution du pouvoir à un particulier, ou même la légitimation de l'intervention d'un particulier dans l'intérêt de l'Etat, que celle de proposer l'interprétation selon laquelle le détenteur du pouvoir doit être un *uir optimus* 'homme parfait', digne de gouverner en raison de qualités et de mérites personnels justifiant qu'on lui remette le pouvoir. Elle préfigure, d'autre part, l'opposition entre le gouvernant *ciuilis* 'citoyen', bienfaisant, et celui qui ne cherche que l'oppression tyrannique de ses sujets ou de ses concitoyens²⁵⁰. Plus proche de la fiction que de la réalité, cette idéologie, si clairement exprimée dans Velleius Paterculus (2.142.2), Lucain (8.813-815 et 9.194-195), Pline-le-Jeune (*Pan.* 64.4), évoque, selon A. Wallace-Hadrill, le comportement d'un dirigeant qui est encore un citoyen parmi d'autres citoyens²⁵¹. Elle peut également évoquer un souvenir du passé: l'Etat faisait lui-même appel au citoyen. Cincinnatus est un exemple illustratif qui s'oppose au citoyen qui mettait tout en oeuvre pour atteindre le pouvoir. On véhiculerait ainsi une espèce de détachement, quelque peu évocateur du refus du pouvoir durant l'Empire. *Nat.* 18.20 est l'écho de cette situation:

Aranti quattuor sua iugera in Vaticano, quae prata Quintia appellantur, Cincinnato uiator attulit dictaturam et quidem, ut traditur, nudo plenoque nuntius morarum: «Vela corpus, inquit, ut perferam senatus populique Romani mandata». Tales tum etiam uiatores erant, quod ipsum nomen inditum est subinde ex agris senatum ducesque arcesentibus.

Cincinnatus labourait ses quatre jugères sur le Vatican, au lieu-dit Près Quintiens, lorsqu'un courrier lui apporta la dictature, et à vrai dire il était en tenue légère et plein d'hésitations: «Habille-toi, dit le messenger, pour que je te transmette les ordres du Sénat et du peuple

²⁵⁰ Voir J. Béranger (1975) 243-258; et (1953) 15.

²⁵¹ A. Wallace-Hadrill (1982) 42-43; cf. C. Wirszubski (1968) 115; J. Crook (1955) 106; H. Kloft (1984) 322.

romain». Voilà quel était, en ce temps-là, l'esprit des courriers eux-mêmes, qui devaient précisément leur nom au fait que souvent ils allaient chercher aux champs les sénateurs et les généraux.

Gardons aussi présent à l'esprit l'éloge de Pompée, simple chevalier, déjà engagé, toutefois, dans la défense de la cause publique (7.96).

D'autre part, dans 18.39, Pline fait l'éloge de ceux qui ayant détenu le pouvoir retournent à la vie civile, célébrés également pour leur engagement dans les activités quotidiennes (16.234).

La qualité de citoyen et la courtoisie, c'est-à-dire la *ciuilitas*, sont englobées dans le concept plus vaste d'*humanitas*, dont on trouvera quelques variantes dans 7.88 (L. Scipion, à l'exemple de Cyrus, parvenait à désigner par leur nom tous les citoyens) et dans 14.91 (Caton-le-Censeur buvait le même vin que ses soldats).

Mais il s'agit là de références à un passé idéal. Par rapport à la période impériale, et au niveau de la terminologie, l'idée semble sous-jacente dans 35.28, qui fait une vague allusion à l'affabilité (*comitas*) de Tibère ²⁵².

L'analyse qui suit n'a pas tant pour but de prouver l'existence de cette idéologie chez Pline que de signaler et de caractériser ce que le Naturaliste estime devoir être le comportement privé, la conduite même du gouvernant, celle de son entourage, de ses collaborateurs et de ses relations, et la façon dont il permet ou exerce le contact avec les gouvernés. On remarque cependant, d'ores et déjà, que les références nous placent plutôt dans une ambiance de cour que face à une relation gouvernant/sujet.

LA MAISON DU GOUVERNANT (FAMILIA, FAMILIARES)

Il semblerait que le gouvernant idéal, élevé au-dessus des autres citoyens, doive faire preuve d'une supériorité évidente dans son éducation, son comportement, ses amitiés, à l'égard de ses serviteurs, à l'exemple de tout *pater familias*, maître ou patron. Les vertus du gouvernant devront se refléter donc chez les siens, que ce soit par la force de l'exemple ou par l'action éducative.

Bien que le thème apparaisse surtout chez les auteurs de la période de l'Empire, certainement parce qu'ils ont sous les yeux la réalité de la maison impériale, l'influence des serviteurs, des impératrices et conseillers ou *amici*, et le problème de la légitimation de la succession, me semblent présenter

²⁵² Pour le cas de Tibère, voir Suet. *Tib.* 32.2; cf. Vell. 2.122.1.

des aspects qui sont liés aux traditions romaines ²⁵³. En effet, le sentiment de l'interdépendance entre l'individu et sa *gens* y était fort, à tel point que les hauts faits de l'un doivent augmenter la gloire de toute la lignée, de même que celle-ci palliera l'inexistence de titres individuels si besoin est ²⁵⁴. La *familia* assumait à Rome un rôle qui n'était pas seulement celui de la cellule sociale de base. C'était un élément important dans la politique, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut (p. 123-124), et qui se confirme par le fait que le lien familial apparaisse comme source de puissance (*potentia*): voir 12.12. Il s'agit d'un aspect d'une si grande importance que Pline refuse de soutenir des thèmes de la diatribe tels que 73, 73b et 73c, à l'exemple de Musonius Rufus (cf. fr. 12, 13a et 13b, et surtout 14 et 15).

Passons maintenant aux références pliniennes. Caton-le-Censeur est l'exemple du Romain qui cherche à garantir et à suivre l'éducation de son fils en lui léguant ses préceptes (*praecepta*) ²⁵⁵.

Les préoccupations d'Auguste l'obligent à veiller à la bonne conduite de sa fille Julie (21.9) et de sa petite-fille du même nom (7.149), toutes deux connues pour leurs moeurs dissolues, et à surveiller Agrippa (23.58). Quoi qu'il en soit, l'impudicité (*impudicitia*) de Julie, qui pouvait être interprétée comme une contestation de la politique d'Auguste, principalement de sa législation morale, s'ajoute, dans 7.149, au soupçon de projet d'assassinat de l'empereur ²⁵⁶.

Tibère désapprouve la glotonnerie de Drusus qui, influencé par Apicius (19.137), refuse de manger des brocoli.

D'autre part, à des fins d'attaque politique ou morale, Pline semble signaler dans la dissolution des moeurs et le luxe un signe ou une conséquence

²⁵³ Comme l'écrit A. Michel (1969) 65, «...la succession dynastique ne suffit pas, il importe de donner l'Empire au plus digne, *uir optimus*».

²⁵⁴ Divers exemples de cette perspective sont cités dans l'article de H. Roloff, in: *RW*, p. 274-322, dont je prends, pour le premier cas, l'inscription funéraire de Gneus Cornélius Scipion Hispanus, préteur en 139 av. J.-C. (*CIL* 1.2.15: *maiorum optenui laudem, ut sibi me esse creatum laetentur: stirpem nobilitavit honor*). Pour le second, je cite celle de *CIL* 1.2.12, du fils de Scipion l'Asiatique, de la première moitié du même siècle av. J.-C. U. Knoche, lui aussi, commente l'esprit combatif de P. Scipion, désireux de dépasser en gloire ses aïeux. Cette interdépendance entre les mérites familiaux et les mérites personnels est signalée par Pline dans 7.104, où le courage militaire (*uirtus*) de M. Sergius est exalté, bien que son arrière petit-fils Catilina portât atteinte à son prestige.

²⁵⁵ *Nat.* 7.171. De la même façon, Paul Emile, après sa victoire sur Persée, a cherché à Athènes un philosophe pour l'éducation de ses fils (35.135; cf. J.-M. Croisille *ad loc.*).

²⁵⁶ Voir E. Meise (1969) 18 et 48; E. Pani (1979).

de dégénérescence héréditaire. C'est le cas de M. Scaurus, le beau-fils de Sylla, introducteur à Rome de dactylothèques privées (37.11), dont l'édilité fut marquée, selon 36.113-116), par le luxe et la folie (*luxuria* et *insania*). Et c'est la raison pour laquelle Pline le caractérise par rapport à Sylla (36.113):

...cuius nescio an aedilitas maxime prostrauerit mores maiusque sit Sullae malum tanta priuigni potentia quam proscriptio tot milium.

...dont l'édilité sans doute fut ce qui contribua le plus à ruiner les mœurs et Sylla fit plus de mal encore en donnant une telle puissance à son beau-fils qu'en proscrivant tant de milliers de citoyens.

Or, comme si cette amitié entre des êtres semblables, mais mauvais, ne suffisait pas, Pline tient à souligner l'origine douteuse de nombreuses richesses, en justifiant que Curion ne pouvait rivaliser avec Scaurus dans l'ostentation de biens matériels ou dans l'excès des dépenses (36.116):

...unde enim illi uitricus Sulla et Metella mater proscriptionum sectrix? unde M. Scaurus pater, totiens princeps ciuitatis et Mariani sodalicii rapinarum prouincialium sinus?

...comment eût-il pu avoir en effet pour beau-père un Sylla, pour mère une Métella acheteuse de bien des proscrits, comment, pour père, un M. Scaurus, tant de fois le premier de la cité et le recéleur des rapines provinciales du parti marianiste?

Sylla apparaît ici comme un homme d'Etat incapable de dominer son entourage et, plus particulièrement, ses familiers. Ces derniers sont l'objet d'une invective par le biais du recours au thème général du luxe et, spécifiquement, des rapines des provinces ²⁵⁷.

Ce même trait est lancé contre Lollia Paulina, l'épouse de Caligula, à propos du luxe exagéré de son richissime habillement, dont Pline explique l'origine et le prix par un trait d'humour (9.117-118):

Nec dona prodigi principis fuerant, sed auitae opes, prouinciarum scilicet spoliis partae. Hic est rapinarum exitus, hoc fuit quare

²⁵⁷ R. T. Ridley (1975) 83-108, spéc. p. 89, 92 et 105, observe que, malgré le ton du *Pro S. Roscio Amerino*, e.g. 25-26, Cicéron accuse le dictateur de ne pas contrôler ses subordonnés. Pour le thème du pillage des provinces, voir Cic. *Off.* 2.27-28 et 75-76; Sen. *Ben.* 1.9.5; I. Opelt (1965) 146-147.

M. Lollius infamatus regum muneribus in toto oriente interdicta amicitia a Gaio Caesare Augusti filio uenenum biberet, ut neptis eius quadringentiens HS operta spectaretur ad lucernas!

Voici le résultat de ces rapines! voici pourquoi M. Lollius, déshonoré par les présents obtenus des rois dans tout l'Orient, et exclu de l'amitié de Caius César, fils d'Auguste, but du poison: c'était pour que sa petite-fille s'exhibât, à la lueur des flambeaux, sous quarante millions de sesterces!

Agrippa mérite une attention particulière. Comme le souligne Pline, le fameux entrepreneur était né, comme tous ses ascendants et descendants, les pieds en avant, ce qui était le présage de malheur. Or, subtilement, Pline marque bien qu'il fut le seul homme heureux de toute sa lignée. De cette façon, il l'excuse d'être un ancêtre de bien des monstres:

Quamquam is quoque aduersa pedum ualitudine, misera iuuenta, exercito aeuo inter arma mortisque ac noxio successu, infelici terris stirpe omni, sed per utrasque Agrippinas maxime, quae Gaium, quae Domitium Neronem principes genuere totidem faces generis humani...

Et encore, il fut affligé de la goutte, eut une jeunesse malheureuse, passa son existence au milieu des armes et des morts et ne laissa qu'une succession funeste: toute sa descendance a été néfaste au monde, en particulier les deux Agrippines, qui donnèrent respectivement naissance aux empereurs Caligula et Domitius Néron, tous deux des fléaux du genre humain... 258

Pline semble attacher une certaine importance au choix, par l'empereur, de l'épouse ou des compagnies féminines, mais, comme on peut s'en douter dans les trois exemples plus haut cités, le rôle qui est réservé à la femme du dirigeant dans l'*Histoire Naturelle* ne lui est pas favorable.

²⁵⁸ *Nat.* 7.45, passage mis en relief par M. A. Burns (1963-1964) 253-258, comme preuve d'une valorisation positive de l'image d'Agrippa, par contraste avec l'image d'Auguste. K. Sallmann (1975) est plus sensible à l'ascension d'un homme auquel les augures n'étaient pas favorables. Ajoutons que ce passage fait ressortir un pessimisme tout personnel à l'égard de la condition humaine. Sur Agrippa, voir R. Daniel (1933). *M. Vipsanius Agrippa. Eine Monographie*, Breslau, et bibliographie citée par J.-M. Croisille *ad* 35.36.

Ayant conscience du fait qu'à Rome la femme ait toujours joui d'une position supérieure à celle qu'elle occupait dans d'autres sociétés indo-européennes, et n'ignorant pas l'importance de la femme dans la prise de décisions politiques au plus haut niveau, particulièrement à l'époque de Claude, Pline laisse cependant entrevoir la traditionnelle misogynie romaine quant à la participation de la femme dans la vie politique ²⁵⁹.

De la sorte, dans 15.136-137, Livie, alors fiancée d'Auguste, apparaît dans l'anecdote étiologique sur la *Villa ad Galinas* comme exemple de *pietas*, par l'accomplissement scrupuleux des rites ordonnés par les haruspices, ou par sa piété (37.27). Son activité politique est au contraire entachée de quelques ombres. En réalité, dans 7.147-150, les charges, soucis, inquiétudes (*curae* et *sollicitudines*) d'Auguste englobent ceux qui sont provoqués par l'intervention de Livie dans les affaires de l'Etat et s'ajoutent à toute une série de drames familiaux qui pourraient très bien illustrer le thème de la décadence d'une lignée ²⁶⁰.

Agrippine est directement accusée d'ostentation (10.84 et 33.63) et surtout d'intromission dans les affaires politiques, soit en raison de son intervention au Sénat pour favoriser l'accès des affranchis aux insignes de préteur (35.201) soit en raison du crime d'empoisonnement de Claude ²⁶¹. C'est avec une profonde ironie que Pline la cite (7.46) pour montrer que Néron est véritablement un ennemi de l'humanité (*hostem generis humani*).

L'attaque contre les mœurs des impératrices apparaît encore dans 9.117-118, qui blâme le luxe de Lollia Paulina, dans 10.171-172, qui ironise sur le fait que Messaline, femme de l'empereur Claude, considère comme royale, digne d'une impératrice, la palme de la prostitution. Dans 29.8 la même Messaline est citée pour adultère avec le médecin Vettius Valens.

Reste Poppée, qui recherchait la beauté éternelle dans un bain du lait de ses cinq cents ânesses (11.238 et 28.183), et dont les funérailles donnèrent lieu à une pompe exorbitante (12.83): on y brûla plus d'encens que celui.

²⁵⁹ Prenons un seul exemple: Sén. *Cl.* 1.5.5. Voir C. Herrmann (1964). *Le rôle judiciaire et politique des femmes sous la République Romaine*, Bruxelles; E. Meise (1969) spéc. 218-221; R. MacMullen (1980). «Woman in Public in the Roman Empire», *Historia* 29 216; pour le problème de la misogynie, M. Pohlenz (1978), I, spéc. p. 140; G. Boulvert (1970).

²⁶⁰ A propos de l'intervention politique de Livie et des scandales féminins de la famille impériale, cf. J. P. V. D. Balsdon (1968) 90-95 et 73-88.

²⁶¹ *Nat.* 22.92; cf. Segurado e Campos, I, 305 et suiv.; E. Cizec (1972) 38 et 118-119; M. A. Levi (1973) 85 et 106-108. Sur le personnage, cf. E. Meise (1969) 237 et suiv., et M. Pani (1979) 73-74.

qui était destiné aux dieux. De même, selon 33.140, ses mules étaient ferrées d'or. Il s'agit de thèmes exploités par le filon de la critique diatribique ²⁶². L'auteur, et à la différence de Tacite, n'attribue qu'un rôle décoratif au personnage, à l'exemple de Suétone ²⁶³.

Il convient de souligner qu'il n'y a aucune référence à la vie matrimoniale ou amoureuse de Titus ou de Vespasien. La raison en est sans doute que, comme l'observe J. Balsdon, la cour des Flaviens, exception faite de la liaison entre Titus et Bérénice, ne comptait pas une seule femme intéressante ²⁶⁴.

Tout est différent en ce qui concerne ses relations familiales, présentées comme étant exemplaires, particulièrement dans *Praef.* 5. En effet, d'après *Praef.* 3, Titus contribue avec son père au bien de la concorde sociale. C'est aussi dans la fonction de coresponsable que nous le retrouvons comme censeur (7.162), comme triomphateur (12.111) et comme collègue de Consulat (2.57). Cette coopération et cette harmonie familiales dont l'importance avait déjà été signalée par Aristote, contrastent grandement avec les relations entre Auguste et Marcellus, Julie, Tibère, Agrippa Postumus et même M. Agrippa ²⁶⁵. Elles symbolisent la *Concordia Augusta*, devise importante durant toute la période Julio-Claudienne ²⁶⁶.

LES COLLABORATEURS

Dans le gouvernement, les décisions n'appartiennent pas à une seule personne et ne peuvent être exécutées par les dirigeants: ce n'est d'ailleurs pas leur fonction, comme le souligne bien le fondateur de l'Académie, dans *Plt.* 308 et suiv. En y comparant la science royale au tissage, il affirme que la fonction de l'homme politique, de même que celle du tisserand chef, est de distribuer les tâches aux subordonnés ²⁶⁷.

Pline n'explicite pas ces idées, que nous retrouvons d'une certaine façon chez Sénèque (*Ben.* 5.4.2-3 et 6.30-32), mais il est évident qu'il en a tenu compte.

²⁶² La condamnation du luxe funèbre a lieu dans un passage de Cicéron (*Leg.* 2.54-57).

²⁶³ Sur Poppée, voir Segurado e Campos, I, p. 332 et 335; E. Cizek (1972) spéc. p. 161-162; M. A. Levi (1973) e.g. p. 152 et suiv.

²⁶⁴ J. P. V. D. Balsdon (1968) 131.

²⁶⁵ Cf. *Nat.* 7.147-150. Pour Aristote, cf. J. Endt (1902) 65. Sur l'image d'Auguste chez Pline, consulter H. Traenkle (1969) 108-130; R. Till (1977) 127-137; E. Noè (1979) 391-407.

²⁶⁶ J. R. Fears (1981) 895; cf. P. Rogers (1980) 89-90.

²⁶⁷ Dans *Plt.* 259-261, Platon insiste sur le caractère théorique et directif de la science politique, qu'il compare à celle de l'architecte.

Outre le fait qu'elles détiennent une base théorique solide, la réalité imposait au prince un entourage spécialisé de collaborateurs et de fonctionnaires, esclaves, affranchis ou citoyens libres.

Un prince ne peut pas vivre dans l'isolement: d'où le geste caricatural de Néron qui ingurgite des excréments de sanglier pour se faire des amis parmi les auriges (28.238). De même, Auguste craint que Fabius ne révèle des secrets connus d'eux seuls (7.150). Mithridate cherche à connaître toutes les langues parlées par ses sujets afin de pouvoir communiquer directement avec eux (25.6). Finalement, Pline nous présente l'éloge de Titus, que le Naturaliste peut traiter avec une familiarité propre à des amis de vieille date (*Praef.* 3-4):

...nobis quidem qualis in castrensi contubernio, nec quicquam in te mutavit fortunae amplitudo, nisi ut prodesse tantundem posses et uelles. Itaque cum ceteris in uenerationem tui pateant omnia illa, nobis ad colendum te familiarius audacia sola superest...

...mais pour nous, tu es resté le même que dans la camaraderie des camps, et la grandeur de la fortune n'a apporté aucun changement en toi, sinon le pouvoir de faire autant de bien que tu veux. Aussi tandis que toutes ces voies s'ouvrent devant les autres pour te révérer, nous n'avons que l'audace pour te témoigner un respect plus familier...

Mentionnons également diverses références à des personnages bien connus pour leur attachement spécial à certains dirigeants: Atticus, le grand ami et confident de Cicéron (35.11); M. Lollius, exclu, pour corruption, de l'amitié de Caius César (9.118); G. Matius (12.13) et G. Proculeius (36.183), respectivement connus pour leur amitié et leur familiarité avec Auguste; Cossinus (29.93), dont la notoriété venait du dévouement que lui portait Néron. Bien qu'il ne s'agisse pas spécifiquement ici du *consilium Principis*, certains des personnages mentionnés sont des amis bien connus du prince (*amici principis*): c'est le cas de M. Lollius, G. Matius, G. Proculeius et Cossinus. Les passages mentionnés mettent en relief le dévouement spécial des princes à l'égard de certains d'entre eux, et l'existence de précédents républicains aux temps de Scipion et de Cicéron. L'équivalent hellénistique des amis du prince est rapporté dans 7.108, à propos d'Alexandre le Grand ²⁶⁸.

²⁶⁸ Sur l'expression technique *amici principis*, voir J. Crook (1955). Pour la période hellénistique, cf. S. Le Bohec (1985) «Les philoi des rois Antigonides», *REG* 99 93-124.

Cependant, plutôt que d'enregistrer ces passages, il nous semble plus important d'analyser la qualité morale que Pline attribue aux personnalités qui, à titre d'entourage ou à titre officiel, gravitent autour de certains dirigeants. Dans le cas du Principat, comme l'observe J. Crook, la différence entre un mauvais et un bon gouvernement était fréquemment basée sur l'importance et le conseil des *amici* ²⁶⁹.

Pour la période républicaine, Pline nous raconte que Scipion Emilien avait pour compagnon (*comes*) Polybe, auteur très scrupuleux (*diligentissimus auctor*: 8.47), et Marius comptait, comme légats dans la guerre contre Jugurtha (33.21), sur Manilius et Calpurnius qui, à l'image de leur supérieur (cf. 33.12), préféraient l'anneau de fer à l'anneau d'or.

Pour César, on mentionne son préfet des ouvriers en Gaule, Mamurra, le premier romain à revêtir de marbre les murs de sa demeure (36.48 et 116), et G. Curion, «qui mourut au cours de la guerre civile dans les rangs du parti césarien». Pour ce dernier, ce sont sa folie (*insania*) et les excentricités de son esprit prodigue qui sont mentionnées ²⁷⁰.

Parlons maintenant de la période impériale. Auguste récompense, pour sa valeur militaire, L. Tarius Rufus, d'ailleurs descendant d'une famille dont la parcimonie est connue (18.37).

Tibère est cité (19.110) pour avoir demandé des comptes à son procureur Méla, qui se suicida à la suite de cette exigence, et pour avoir rendu à Héliopolis une statue apparemment usurpée par le préfet d'Égypte, Séius ²⁷¹.

Claude reçoit en présent du procureur de l'Égypte, V. Pollion, une nouvelle qualité de marbre (36.57).

Néron, tout comme Auguste, est en contact avec son procureur de l'Afrique, qui l'informe sur des récoltes de blé exceptionnelles (18.94), mais

²⁶⁹ La citation appartient à J. Crook (1955) 26, qui a trait aux *amici principis* et qui, à titre d'exemple, rappelle Suet. *Tit.* 7.4; cf. P. R. C. Weaver (1972) 17: «The *Familia Caesaris* was an essential part of the power structure of the empire until the increasing militarisation of the third century swept its power away». Dans Tac. *Hist.* 4.7.7, nous trouvons cette phrase lapidaire: *Nullum maius boni imperii instrumentum quam bonos amicos esse*: «Le plus précieux instrument du pouvoir, ce sont, pour les bons princes, de bons amis».

²⁷⁰ *Nat.* 36.116. W. C. McDermott (1983) 292-307, refuse l'identification avec Varron, et accentue le caractère d'invective contre le luxe, dans ce passage qui proviendrait de Cornélius Népos. L'auteur rappelle Cic. *Att.* 7.76, où l'attaque faite à Mamurra est certainement dirigée contre César lui-même (p. 292-293).

²⁷¹ *Nat.* 36.197. Selon J. André, il s'agirait de L. Séius Strabon, père de Séjan, *amicus* d'Auguste et de Tibère, qui fut Préfet du Prétoire (cf. J. Crook (1955) n. 296 de l'indice prosopographique).

son préfet des vigiliants (*praefectus uigilum*) meurt empoisonné par des champignons, dangereuse friandise (22.96), alors que son curateur Julianus (37.45) importe du succin ou ambre jaune pour les jeux des gladiateurs: cet article de luxe entraîne la critique faite à Néron dans 37.50 ²⁷².

Une partie du personnel, que l'on désignerait aujourd'hui sous le nom de fonctionnaires, était composée d'esclaves ou d'affranchis impériaux. En effet, les circonstances mêmes dans lesquelles l'empire est né rendent difficile la distinction entre la fortune privée de l'empereur et le trésor public (*aerarium*), ce qui explique que la *Familia Caesaris* ait été appelée à exercer des fonctions publiques ²⁷³.

Voyons donc quels jugements Pline émet à propos de ce personnel. Il nous faut toutefois, auparavant, faire quelques références aux affranchis de hautes personnalités de la période républicaine, pour dire que Laurea Tullius, affranchi de Cicéron, a su perpétuer le génie de son patron, à tel point que sa *pietas* lui a dicté des vers où il faisait l'éloge de l'illustre maître de la langue latine (31.6-8).

Il en va de même, dans un certain sens, avec Pompée: son affranchi Lénaeus est un grammairien et un érudit d'une certaine importance (25.7).

Asinius Pollion (*Praef.* 31) semble lui aussi avoir des affranchis lettrés qui pourront publier ses discours à titre posthume.

En termes généraux, Pline a une vision très négative et dédaigneuse des affranchis impériaux. Une telle attitude pourrait être expliquée par les abus que certains d'entre eux ont commis. Il semble, cependant, que Pline s'oppose à une mobilité qui ébranlerait les fondements traditionnels de la société romaine. Comme l'observe Segurado e Campos, à propos de l'*Apolococytosis* de Sénèque, «cette oeuvre donne bien la mesure de ce que fut la réaction, à la mort de Claude, des couches de l'aristocratie, humiliées dans leurs titres sociaux, contre ces affranchis fameux» ²⁷⁴.

Tel est, en effet, le cas des affranchis qui, sous Claude, se sont rendus célèbres, non pas par les lettres mais par la richesse, par le luxe, par l'excès de puissance (*potentia*). En fait, quand il se rapporte à des particuliers proches du pouvoir suprême, le terme *potentia* revêt chez Pline un sens péjoratif

²⁷² Sur l'expédition de Julianus, voir J. Kolendo (1981).

²⁷³ P. R. C. Weaver (1972) 5. La difficulté de la distinction entre *fiscus* et *aerarium* est bien expliquée par G. Boulvert (1970) et (1974) 44 et suiv.; cf. H. Kloft (1970) 130-131; Segurado e Campos, I, p. 578-579; M. A. Levi (1975) 195.

²⁷⁴ Voir *Nat.* 35.200-201. Citations de Segurado e Campos, I, p. 220; cf. M. A. Levi (1973) 132-133.

très net, sans doute pour évoquer les idées de népotisme, d'adulation et d'arbitraire, et se rapproche de *dominatio* 'domination'. Ainsi, dans 2.222, *potentia* se situe dans le cadre de la tyrannie, en suggérant la répulsion au moment de la chute du tyran; dans 24.162, le terme est en rapport avec l'idée de monarchie orientale, la monarchie persane; dans 36.113, il concerne Sylla et ses proscriptions.

Mais c'est surtout dans le cas des affranchis que ce ton négatif émerge davantage, dans des passages où fréquemment la *potentia* est associée à la richesse. Ainsi, d'après 12.12, un eunuque richissime cherche à compléter l'influence de sa fortune par l'insertion dans la *Familia Caesaris*; et dans 36.60, on rappelle l'exemple de Calliste. Cependant, 35.200-201 est le passage le plus remarquable, qui permet au Naturaliste de manifester davantage son courroux envers cette influence néfaste consentie par un excès de puissance soutenu par Agrippine, et clairement visible dans l'expression *potiri rerum*, employée également dans 33.134-135 ²⁷⁵.

Après avoir examiné dans le détail les données relatives au personnel ayant des fonctions diverses, j'enregistre celles-ci :

7.129: Dans la guerre contre Tiridates une rançon de 13.000.000 de sesterces est exigée pour un intendant de Néron.

9.62: Optatus eut la charge de préfet d'escadre sous Claude et introduisit dans les eaux de la côte occidentale de la Campanie, jusqu'à Ostie, un poisson rapporté de la Méditerranée orientale afin d'offrir à la gourmandise une saveur nouvelle.

12.12: référence à un affranchi de Marcellus Aeserninus... *sed qui se potentiae causa Caesaris libertis adoptasset, spado Thessalicus praediues...*

...mais qui par ambition s'était fait admettre parmi les affranchis adoptifs de César (c'était un eunuque thessalien immensément riche)...

Cet affranchi, à l'exemple du tyran Denys de Syracuse, rapporte une variété de platanes en Italie. Pline, opposé aux acclimata-

²⁷⁵ Sur le concept, voir H. Drexler (1959b) spéc. p. 67. Cf. Plin. *Nat.* 14.5-6; 14.51 et 29.7-8; outre le rattachement à des individus, il existe plusieurs cas où le terme se rapporte à des noms de cités ou de pays, e.g. 6.68, 182; 2.169; 18.65. Dans ces cas, Pline semble être plus sensible à la richesse qu'à la force militaire comme origine de la *potentia*, pour le moins en ce qui concerne le monde romain et surtout la période impériale (33.134-135 est extrêmement significatif).

tions, les qualifie de *portenta* 'monstruosités'. Par ce terme péjoratif, il accentue encore la répulsion éprouvée pour le personnage, répulsion qu'il avait déjà exprimée par la connotation sémantique négative de *spado* et de *praediues* ²⁷⁶.

18.7: les affranchis de Néron sont avides de terres...

31.5: Posides, affranchi de Claude, donne son nom à des eaux thermales.

33.134-135: Calliste, Pallas et Narcisse, richissimes affranchis de Claude, et d'autres que Pline ose à peine mentionner, comme s'ils détenaient encore le pouvoir (...*tamquam adhuc rerum potiantur*...).

33.145: Drusilianus, intendant de Claude en Espagne Citérieure, possède un service d'argenterie pour l'exécution duquel une officine a spécialement été montée.

35.52: un affranchi de Néron expose des portraits de gladiateurs et de spectateurs des jeux sous les portiques publics d'Antium.

35.167-168: Patrobius, affranchi de Néron, importe du sable du Nil, probablement ...«non pas pour résister à la mer et en briser les flots, mais pour dompter les corps par les exercices de la palestre».

36.60: Calliste, connu par sa puissance, possédait dans sa salle à manger trente colonnes en onyx (cette référence vient grossir le filon de la critique diatribique).

Nous voyons donc que, généralement, la qualité morale des collaborateurs et des familiers semble refléter les vertus et les défauts des dirigeants, en une espèce d'attraction de semblables ²⁷⁷. Cela vaut pour César, pour Caligula et surtout pour Claude et Néron.

L'influence démesurée de leurs affranchis est politiquement combattue par le biais d'un portrait négatif qui s'appuie, explicitement ou implicitement, sur les thèmes habituels de la diatribe contre la richesse, le luxe et la débauche.

Mais la critique évoque aussi un vocabulaire d'invective fortement politique puisque l'expression *rerum potiri* peut signifier l'idée d'une *dominatio*

²⁷⁶ Le passage cité confirme la conclusion de P. R. C. Weaver (1972) 295 à propos de l'attrait exercé: «The literary sources show clearly that the *Familia Caesaris* in general was an élite among the slave and freedman classes of Imperial Society».

²⁷⁷ Pour Pline-le-Jeune aussi, la similitude des moeurs (*morum similitudo*) est un facteur d'importance dans l'amitié: voir H. P. Buetler (1970) 97 et suiv.

tyrannique. Le terme *potentia*, d'après H. Drexler, pourrait être employé dans le même sens ²⁷⁸.

De même, Pline refuse d'accorder à la femme, spécialement en tant que *regina* 'épouse du plus haut dirigeant', une place dans la politique. Cela est surtout évident dans les attaques dirigées contre Agrippine.

ACCÈS AU GOUVERNANT

L'expression 'accès au gouvernant' m'incite à traiter les rapports que le gouvernant doit entretenir avec les autres citoyens, avec les gouvernés ou ses sujets en général.

Il est vrai que, durant la période républicaine, le candidat aux magistratures recherchait les grâces des électeurs en se rapprochant d'eux, en les appelant par leur nom. C'est le cas de L. Scipion l'Asiatique (7.88). Cela était évidemment impensable sous le régime impérial. En effet, ce geste avait trait au système électoral républicain ²⁷⁹.

Dans la préface de son oeuvre, Pline met néanmoins l'accent sur le fait que le très gracieux Titus (*iucundissimus*), bien qu'il ait atteint le sommet de la fortune, continue à se comporter envers le Naturaliste avec la même familiarité que lorsqu'ils n'étaient que de simples compagnons de tente.

Iucundus 'plaisant, agréable', se rapporte étymologiquement à *iuare* 'faire plaisir, aider' (cf. Cic. *Fin.* 2.14), dans le sens de philanthropie (cf. Ernout-Meillet et Walde-Hofmann, qui cite Cic. *Att.* 16, 16b, 17). Dans le passage en question, il ne s'agit toutefois pas de mettre spécifiquement en relief l'aspect de l'évergétisme traditionnel, éventuellement considéré comme action ou mission divine du gouvernant. Il s'agit plutôt, avec le terme *familiaris* 'familier' et avec son antécédent *contubernium* 'camaraderie', de suggérer des nuances plus affectives, un sentiment de fraternité, d'humanité, y compris l'existence d'un rapport facile, agréable, partant de la supposition d'une

²⁷⁸ H. Drexler (1959b) 67: «Fuer das Ergreifen oder den Besitz der Macht im Sinne einer *dominatio* ist *rerum potiri* ein geläufiger Ausdruck, den zu belegen unnoetig ist (Lucr. 3.1027; Suet. *Jul.* 72). Aber auch das Substantiv *potentia* findet sich in diesem Sinn, d. h. fuer monarchische, insbesondere kaiserliche Macht, haeufiger als im bisherigen, deshalb offenbar, weil sie sinnfaelliger und unbestrittener ist als irgendeine Macht republikanischer Zeit».

²⁷⁹ L'attitude de Scipion l'Asiatique avait certainement des visées politiques, ce qui trouve un parallèle dans les jeux qu'il offrit en 186 av. J.-C., pour commémorer la victoire sur Antiochus: cf. A. E. Astin (1967) 339.

certaine égalité entre les êtres humains, qui rapproche les supérieurs des inférieurs ²⁸⁰.

La référence à ce traitement familial, accueillant et amical, est emphatiquement signalée par l'énumération des hautes charges incombant à Titus. Ce thème de la propagande officielle doit être connu de tous (*Praef.* 2):

...sciantque omnes quam ex aequo tecum uiuat imperium.

...et que tout le monde sache sur quel pied d'égalité l'empire vit avec toi.

Outre l'évidente extension universelle de la spécificité de la relation particulière entre Pline et Titus, le passage transforme un trait de caractère en vertu propre, dans le sens de «attitude équitable ou même favorable», comme le signale J. Hellegouarc'h à propos de l'occurrence d'*aequitas* 'équité, égalité' déjà chez Cicéron et Tite-Live ²⁸¹. Il s'agit, à n'en pas douter, d'une demande de clémence (*clementia*) ²⁸², qui introduit métaphoriquement le thème du jugement sur le talent ou le génie (*iudicium ingenii*). L'audace utilisée par Pline, dans la manière dont il s'adresse à Titus, exprime toute l'assurance de l'inculpé et, donc, la certitude d'un accueil facile et bienveillant de la part du gouvernant. La référence au fait que Tite se trouvait au sommet de la fortune pourrait ne constituer qu'un simple lieu-commun du thème de l'amitié et de la camaraderie: les vrais amis ne fuient pas devant le malheur et n'oublient pas les autres dans la prospérité; pour eux, la différence d'échelon social et donc, l'inégalité, ne détruisent pas les liens affectifs.

La référence aux audiences (*admissiones*) est plus explicite que cette simple note. Pline critique avec véhémence le contrôle qui, à cet égard, avait été institué par Claude et annulé par Vespasien (33.41):

Fuit et alia Claudii principatu differentia insolens iis, quibus admissiones liberae ius dedissent imaginem principis ex auro in anulo gerendi,

²⁸⁰ Th. Koeves-Zulauf (1973) 159 et suiv., particulièrement 168 et suiv., met l'accent sur le premier aspect. Mais le second ne me semble pas moins net, ne serait-ce que par la similitude avec l'usage de *commilitones*, autre terme militaire.

²⁸¹ J. Hellegouarc'h (1972) 267 et 150 respectivement.

²⁸² Cf. J. Cousin (1969) en part. p. 266, étude qui porte exactement sur l'évolution de l'opposition *iustum/aequum* dans le sens d'une morale plus sociale (cf. Cic. *Off.* 1.64). Pour renforcer mon hypothèse, selon laquelle le Naturaliste prétend introduire la méta-

magna criminum occasione, quae omnia salutaris exortus Vespasiani imperatoris aboleuit aequaliter publicando principem.

Le principat de Claude vit naître aussi une autre distinction peu commune, en faveur de ceux à qui le privilège de libre audience avait donné le droit de porter à leur bague une effigie en or du prince. C'était l'occasion d'accusations fréquentes, qu'à son avènement salutaire l'empereur Vespasien a toutes supprimées, en décrétant que l'image du prince appartenait de façon égale à tous ²⁸³.

La possibilité d'accès au gouvernant (*aditus*) par audience, tout en suscitant l'espoir d'un bon accueil, faisait naître la crainte et la peur de l'incertitude, dans la conscience de l'infériorité face à un pouvoir supérieur (cf. 37.124, 169; 29.54). Quoi qu'il en soit, le fait que l'accès au gouvernant soit rendu aisé est, d'après Cicéron (*Man.* 41 ou *Off.* 1.88-89), une vertu qui pourra être dénommée *facilitas*, c'est-à-dire, facilité d'abord, affabilité. Une telle qualité s'insère dans l'opposition à la colère et à l'irascibilité (*ira* et *iracundia*). C'est aussi exactement l'idée que nous pouvons retenir chez Sénèque (*Ben.* 6.34.1):

Consuetudo ista uetus est regibus regesque simultantibus populum amicorum describere, et proprium superbiae magno aestimare introitum ac tactum sui liminis...

C'est un vieil usage chez les rois et ceux qui veulent le paraître de diviser en classes tout un peuple «d'amis»; et un trait propre à l'orgueil, de mettre à haut prix le droit de franchir ou même de toucher son seuil...

Mais l'affirmation de ces qualités, sous la forme du concept d'*aequitas*, donne au passage un sens politique précis puisque, selon V. Poeschl, *aequitas*, qui s'oppose à *superbia*, se manifeste par un comportement égal envers tous les citoyens, indépendamment de leur statut social ²⁸⁴. Comme l'écrit Cicéron

phore de la censure littéraire, je fais appel au parallèle avec Varron, *L.* 6.71. Voir L. Krattinger (1944) 34.

²⁸³ Cf. Th. Mommsen, cité par H. Zehnacker *ad loc.*, et P. Crook (1955) 23.

²⁸⁴ V. Poeschl (1940) 62. Sur les nuances politiques liées au concept, voir L. Krattinger (1944) 35; A. Wallace-Hadrill (1981) 311.

(*Off.* 1.89), *aequitas* est une vertu importante du gouvernant (*uirtus imperatoria*):

...est optandumque, ut ii, qui praesunt rei publicae, legum similes sint quae ad puniendum non iracundia, sed aequitate ducuntur.

...souhaiter que ceux qui sont à la tête de l'Etat, soient semblables aux lois qui sont amenées à punir, non point par colère mais par équité.

Il me paraît donc loisible d'admettre l'intention de donner, dans le dit passage de l'*Histoire Naturelle* (33.41), l'image du bon gouvernant, celui qui n'est pas l'esclave de passions et ne permet pas l'insolence, celui qui n'utilise pas le pouvoir comme forme de violence et de contrainte. On attribue de la sorte à Vespasien une qualité politique plus générale, puisqu'il ne se limitait pas à établir une certaine égalité de traitement et de prérogatives entre sénateurs et chevaliers, mais entre tous les citoyens ²⁸⁵.

LE GOUVERNANT ET LA CVRA MORVM

Comme je l'ai déjà affirmé, presque à titre de conclusion, le postulat de l'excellence morale du gouvernant semble s'affirmer dans toutes les perspectives analysées.

De cette excellence découlera la capacité et le devoir d'imposer des normes de conduite, que ce soit aux membres de sa famille et aux collaborateurs, dont certains, à dire vrai, étaient inclus dans la *familia* du gouvernant, en particulier sous l'Empire, ou, au niveau du gouvernement, aux sujets et aux citoyens, par le biais de la censure (*censura* ou *cura morum*).

Le scandale que représente pour Pline le refus de l'élection de Scipion Nasica comme censeur, lui qui avait été choisi par le Sénat comme le meilleur des hommes ou *uir optimus* ²⁸⁶, est révélateur du lien entre le mérite ou vertu

²⁸⁵ Voir M. Stahl (1983) 202-220. La question des audiences est déjà posée, dans une autre perspective, par Xénophon dans la *Cyropédie*: cf. P. Carlier (1978) 149-150.

²⁸⁶ *Nat.* 7.120. *Vir optimus* se rapporte ici à la possession de mérites dans le domaine de la morale privée, comme le suggère le contexte. Pour l'interprétation du passage, voir supra p. 119-121 et n. 218, et encore E. Schmaehling (1938) 6-7 et 81. D'ailleurs, l'oubli de l'échec à la candidature au consulat, que R. Schilling *ad loc.*, rappelle, semble donner une certaine emphase à mon point de vue, du fait qu'il signifie, pour Pline, qu'un lien plus étroit se trouvait établi entre le détenteur de la vertu et celui qui méritait la censure — la *cura morum* par excellence.

et l'exercice de la *cura morum*, tout autant que l'éloge répété de Caton, le célèbre censeur, considéré comme le maître de toutes les sciences (*omnium bonarum artium magister*), d'après 25.4: par son honnêteté personnelle, il est désigné pour arbitrer, aux élections, les questions de corruption électorale (*de ambitu*)²⁸⁷.

De la même façon, dans 7.142-146, nous assistons à la révolte amère de Pline contre le sort de Q. Metellus Macedonicus, qui mourut «victime de son courage et de son devoir de censeur» (*uirtutis suae opera et censurae*: 7.143). En effet, ayant exclu du sénat C. Atinius Labéon, celui-ci se vengea en le faisant précipiter de la roche Tarpéienne. L'action ignoble du tribun C. Atinius restera impunie malgré l'influence extraordinaire des Metelli.

Pline semble donc considérer l'exercice de la censure comme découlant nécessairement de l'excellence morale ou de la supériorité personnelle du censeur. C'est ce que l'on peut déduire de l'utilisation métaphorique du terme dans les passages suivants:

7.108: *Itaque Alexander Magnus — etenim insignibus iudiciis optime citraque inuidiam tam superba censura peragetur...*

D'où cette réflexion d'Alexandre le Grand — car seuls des juges illustres seront pleinement qualifiés pour arbitrer, en dehors de toute envie, un débat aussi élevé...

32.62: *Haec sint dicta de corpore; dicemus et de nationibus, ne fraudentur gloria sua litora, sed dicemus aliena lingua quaeque peritissima huius censurae in nostro aeuo fuit. Sunt ergo Muciani uerba...*

Voilà ce que nous avons à dire de la chair de l'huître; nous parlerons aussi de ses habitats, pour qu'aucun rivage ne soit frustré de la gloire qui lui appartient; mais nous en parlerons par la voix d'un autre, qui fut la plus habile de notre temps à porter en cela un jugement de valeur. Ce sont donc les paroles de Mucien que je vais alléguer...

La lutte de Mucien contre le luxe de Vitellius est également rappelée dans 35.164.

A l'opposé, le Naturaliste condamne L. Crassus et Cn. Domitius Ahénobarbus, dont la dissimilitude de caractères et le mode de vie douteux con-

²⁸⁷ *Praef.* 9-10 et 30; cf. 7.112, 171; 8.210; 14.44; 29.13.

duisent à ce que leur censure se traduise par des disputes personnelles. Le passage est extrêmement significatif car ces querelles révèlent que, déjà dans la pensée traditionnelle, le censeur devait être un exemple de vertu. L'orateur L. Licinius Crassus, censeur en 92 av. J.-C. avec Domitius Ahénobarbus habitait une luxueuse demeure ²⁸⁸. Il était, pour cette raison, critiqué par son collègue qui proclamait être prêt à en donner six millions de sesterces. Il pensait ainsi fournir la preuve inéquivoque de la justesse de sa critique. Mais Crassus, esprit fin, le prit au mot: il acceptait l'affaire, sous réserve de conserver six arbres pour lui. Bon prétexte pour que l'autre revienne sur sa proposition: sans les arbres, il ne donnerait même pas un denier pour la demeure. Domitius était tombé dans le piège, comme on peut le constater par la réplique du célèbre orateur (17.4):

«Vtrumne igitur ego sum, inquit, quaeso, Domiti, exemplo grauis e ab ipsa mea censura notandus, qui domo, quae mihi hereditate obuenerit, comiter habitem, an tu, qui sex arbores |LX| aestimes?»

«Est-ce donc moi, je t'en prie, Domitius, dit-il, qui donne un mauvais exemple et mérite d'être blâmé par ma propre censure, moi qui habite sans prétention une maison reçue en héritage, ou toi qui estimes six arbres six millions de sesterces?»

La construction du passage est clairement rhétorique, ne sélectionnant, par partialité ou par habitude d'école, que les éléments antithétiques. Pour mieux marquer l'opposition de caractères, Pline met l'accent, pour Crassus, sur une disposition d'esprit contraire au luxe. L'occupation d'une villa luxueuse est justifiée par le respect traditionnel du patrimoine familial, et le Naturaliste n'ose pas interférer dans le tableau en mentionnant les six colonnes de marbre d'Hymette, signalées tardivement au §6. De la sorte, le personnage peut servir d'antithèse à l'image de Domitius, dénigré pour son tempérament «emporté de nature et de plus enflammé par la haine» (*uehemens natura, accensus odio*) et, toujours d'après ce même §6, animé d'inimitié (*inimicitia*).

La formule *exemplo grauis* 'mauvais exemple', au sens clairement péjoratif, comme il ressort de la référence au fait qu'il méritait d'être blâmé par la note du censeur, suscite un commentaire.

²⁸⁸ Sur les personnages et leur action en tant que censeurs, voir E. Schmaehling (1938) 132 et 136-137.

Le terme *gravis* a ici, quant à moi, le sens figuré védique de ‘pénible, dur, mauvais’, mais où l’on suppose déjà un développement dans une nouvelle direction tournée «vers... le déclenchement d’un mouvement»²⁸⁹. Or, cette faculté de promouvoir un mouvement, auquel il fournit le modèle, est une caractéristique de la gravité des censeurs (*grauitas censoria*), qui s’applique au rôle joué par les censeurs en tant que garants de la morale de la cité²⁹⁰. Cette interprétation semble être réaffirmée par l’utilisation du terme *exemplum* dans l’acception de *παράδειγμα* ‘paradigme’, usage typiquement rhétorique²⁹¹. En effet, en se proposant comme modèle à suivre, Crassus suggère immédiatement, avec son interrogation rhétorique, que Domitius est le modèle à éviter. Cette interprétation est stylistiquement confirmée par la suggestion, ironique, que la *grauitas*, attribut salutaire et lumineux que l’on était en droit d’attendre d’un censeur, n’était rien d’autre chez Crassus que *comitas*.

Or, le fait est que, en règle générale, Pline rattache l’existence de lois censoriales à la préservation des bonnes coutumes et des traditions, et met en relief l’image et l’action des censeurs comme promoteurs de la moralité ou comme responsables de sa disparition. C’est ce que l’on peut constater dans 17.244 :

...*M. Messalae C. Cassii censorum lustrum, a quo tempore pudicitiam subuersam Piso grauis auctor prodidit.*

...*lors de la purification qui termina la censure de M. Messala et de C. Cassius, période à partir de laquelle, selon Pison, auteur digne de foi, la pureté des mœurs fut ruinée.*

²⁸⁹ Cf. G. Dumézil (1969) respectivement p. 145 et 147. Walde-Hofmann lui donne le sens fondamental de «schwer, gewichtig, drueckend». Pour le sens premier du terme, «lourd» et ses dérivés, voir, par exemple, 6.90; 7.147; 17.243; 18.12; 23.58 (*grauimorbo*: cf. 25.23); 30.16 et 37.16. Dans le domaine intellectuel, il apparaît dans l’expression *grauis auctor* ‘auteur dont l’autorité et la compétence sont reconnues’ (e.g. 17.244 et 30.103). *Gravitas* classe en outre un style de peinture, se rapprochant ainsi de *seuerus* (35.120).

²⁹⁰ J. Hellegouarc’h (1972) 281-282. Remarquons l’occurrence de *grauiter*, qui sert à classer l’intervention d’un censeur (17.3). Tout le passage évoque la notion d’*auctoritas*, comme cela émerge, dans son utilisation littéraire, de la comparaison avec 30.103 et particulièrement 6.90.

²⁹¹ Voir H. Kornhardt (1936) 34-35. Mettre en parallèle avec l’occurrence de *luxuriae exemplum*, e.g. dans *Nat.* 9.118-119.

D'après 18.11, l'intervention des censeurs allait même jusqu'aux activités économiques :

Agrum male colere censorium probrum iudicabatur, atque, ut refert Cato, cum uirum laudantes bonum agricolam bonumque colonum dixissent, amplissime laudasse existimabatur.

Mal cultiver son champ méritait le blâme des censeurs et, comme le rapporte Caton, quand, faisant l'éloge de quelqu'un, on avait dit: «C'est un bon cultivateur et un bon fermier», on passait pour avoir fait le plus bel éloge.

D'autre part, dans 8.210, Pline constate que le blâme et l'ignominie lancés par Caton-le-Censeur et par les *Annales* contre le luxe gastronomique, qui prenait toute son ampleur par la consommation de sangliers, mets fort en vogue à l'époque de Cicéron, peuvent corriger les coutumes :

Et hoc Annales notarunt, horum scilicet ad emendationem morum quibus non tota quidem cena, sed in principio bini ternique pariter manduntur apri.

Les Annales ont aussi noté ce fait, sans doute afin d'amender les mœurs des gens qui mangent deux ou trois sangliers à la fois, et ce non dans tout le repas, mais comme entrée.

Le fait que les lois censoriales puissent être un élément de correction et de parénèse me semble confirmé par les références à la législation somptuaire romaine qui sont étroitement associées aux thèmes de la diatribe ²⁹² :

Contre le luxe gastronomique (thème 31)

8.209: existence de lois censoriales contre les gourmandises préparées avec de la viande de porc.

8.223: M. Scaurus est visé par des lois censoriales contre un mets de loirs.

²⁹² G. Rotondi (1966) 98-99, énumère des lois somptuaires avec lesquelles une confrontation pourra certainement être établie; E. Schmaehling (1938) fournit aussi des pistes intéressantes.

14.95: P. Licinius Crassus et L. Jules César, censeurs, interdisent la vente de vin grec à moins de huit as le quadrantal.

Contre le luxe des habitations (thème 35)

18.32: ...cum uilla Scaeuolae fructus non caperet, uillam Luculli ager, quo in genere censoria castigatio erat minus arare quam uerrere.

...puisque la ferme de Scaevola ne pouvait contenir ses récoltes, tandis que la terre de Lucullus ne pouvait contenir sa ferme; dans ce dernier cas on encourageait <autrefois> le blâme des censeurs, pour avoir moins à labourer qu'à balayer.

Contre le luxe de la vaisselle (thème 38a)

33.142: à propos de Q. Fabius Maximus Allobrogicus: *Nam propter quinque pondo notatum a censoribus triumphalem senem fabulosum iam uidetur...*

Et de fait, qu'un vieillard qui avait mérité le triomphe se soit vu infliger la nota des censeurs à cause de cinq livres d'argent, cela paraît maintenant relever de la fable...

Contre le luxe des vêtements (thème 39)

35.197-198: ...*Vmblica non nisi poliendis uestibus adsumitur. Neque enim pigebit hanc quoque partem adtingere, cum lex Metilia extet fullonibus dicta, quam C. Flaminius L. Aemilius censores dedere ad populum ferendam. Adeo omnia maioribus curae fuere.*

L'ombrienne ne sert que pour donner du lustre aux étoffes. Or il ne sera pas hors de propos de dire quelques mots sur ce sujet: en effet il existe toujours la loi Metilia, qui a trait aux foulons et que les censeurs C. Flaminius et L. Aemilius firent passer devant le peuple. Tant nos ancêtres mettaient de soin à toute chose.

Contre la richesse (thème 20)

33.78: *Italiae parci uetere interdicto patrum diximus; ...Extat lex censoria Victumularum aurifodinae in Vercellensi agro, qua caue-*

batur ne plus quinque milia hominum in opere publicani haberent.

Nous avons déjà dit que l'Italie n'était pas exploitée en raison d'une antique interdiction du Sénat. ...On a encore le texte de la loi censoriale relative à la mine d'or de Victimulae dans le territoire de Verceil, qui interdisait aux fermiers de l'Etat d'employer plus de cinq mille hommes à l'exploitation ²⁹³.

Pline regrette même l'inexistence de lois censoriales dans certains domaines, tels que celui des mets exotiques (thème 31c):

36.4: Ingens ista reputantem subit etiam antiquitatis rubor. Exstant censoriae leges glandia in cenis, glires et alia dictu minora adponi uetantes. Marmora inuehi, maria huius rei causa transiri quae uetaret lex nulla lata est.

A ces pensées vous pénètre un profond sentiment de honte qui s'applique même aux temps anciens. Il existe bien des interdits portés par des censeurs, qui défendent de servir dans les repas des languiers, des loirs ou d'autres mets de moindre d'importance. Aucune loi n'a été proposée pour interdire d'importer des marbres ou de traverser les mers à cette fin.

Après avoir censuré le luxe privé, spécifiquement les énormes colonnes de marbre de M. Scaurus, l'auteur se plaint du silence des lois en la matière (thème 35a):

36.6: Non ergo in tam malo exemplo moribus caueri utilius fuerat? Tacuere tantas moles in priuatam domum trahi praeter fictilia deorum fastigia!

N'eût-il pas été donc plus avantageux, devant un si mauvais exemple, de prendre des dispositions pour veiller sur les mœurs? On s'est tu quand, passant devant les faites d'argile des dieux, de telles masses étaient traînées vers la demeure d'un particulier!

²⁹³ E. Pais (1918). «Perchè i Romani limitarono e poi impedirono lo sfruttamento delle miniere in Italia», in: *Ricerche sulla storia e sull diritto romano*, II, Roma, p. 595-623, observe que le gouvernement romain rechigna toujours à utiliser l'or comme monnaie, préférant même obliger les Carthaginois au paiement d'un tribut en argent (p. 608). Le

Dans 29.18, à propos de l'ignorance de certains médecins, le Naturaliste commente:

Nulla praeterea lex quae puniat inscitiam capitalem, nullum exemplum uindictae.

Aucune loi d'autre part ne punit l'ignorance meurtrière; il n'est pas d'exemple qu'elle ait été châtiée.

Comme on peut le constater, les violentes invectives contre la médecine de son temps n'étaient pas considérées comme dissuasives des pratiques condamnables. Le Naturaliste connaissait bien, je suppose, la nullité d'identiques tirades de Caton. Il n'ignorait pas, tout du moins, le courant qui défendait qu'il valait mieux s'abstenir de légiférer que de promulguer de vaines lois. Rappelons ce qu'il dit à propos de l'usage du marbre par des particuliers (36.8):

Nimirum ista omisere moribus uictis, frustraue interdicta quae uetuerant cernentes nullas potius quam inritas esse leges maluerunt.

Sans doute, devant la décadence des mœurs, laissa-t-on faire, et, voyant l'inefficacité des interdits déjà posés, préféra-t-on l'absence de lois à leur vanité.

Sans doute savait-il que la législation morale à Rome «était, en tout cas, plus facile à décréter qu'à faire appliquer», comme le dit J. Griffin ²⁹⁴. En tout cas, la sévérité et le courroux de Pline le poussent à revendiquer des lois qui puissent corriger et punir. L'absence de législation morale lui semble d'autant plus grave que, dans d'autres cas, on tombe dans l'excès de réglementation et de formalisme (29.18):

Sed decuriae pro more censuris principum examinantur, inquisitio per parietes agitur, et qui de nummo iudicet a Gadibus columnisque Herculis arcessitur, de exilio uero non nisi XLV electis uiris datur tabella: at de iudice ipso quales in consilium eunt statim occisuri!

Pourtant les juges des décuries sont examinés conformément à la tradition par la censure impériale, on enquête jusque dans leurs demeures

but de l'interdiction aurait été économique: obliger à la culture des terres fertiles du Pô, en développant l'agriculture, fondement économique et moral de la société romaine (p. 619).

²⁹⁴ J. Griffin (1976) 100.

res, on espionne à travers leurs murs; pour une affaire d'un sesterce on fait venir un juge de Cadix ou des colonnes d'Hercule; on ne peut prononcer l'exil qu'après avoir élu quarante-cinq jurés et leur avoir distribué les tablettes de vote. Mais lorsque la vie du juge lui-même est en cause, de quelles gens est composé le conseil qui peut le mettre à mort immédiatement?

En somme, l'excellence morale qui est postulée pour le gouvernant permettrait qu'il puisse servir de modèle mais rendrait surtout légitime l'exercice d'une censure et l'imposition de lois et de sanctions rigoureuses, nécessaires à la correction des moeurs. L'importance donnée à cette fonction de surveillance des moeurs (*custodia morum*) correspond aux préceptes formulés chez Cicéron (*Leg.* 3.46-47 et *Rep.* 4.6). Mais, à la différence de la censure républicaine qui se limitait au châtement de l'opprobre public ou de l'ignominie, la *cura morum* ou préfecture des moeurs impériale aurait aussi dû avoir, conformément à ce que l'on déduit du dernier passage cité, la capacité de punir, dépassant ainsi la simple réprimande ou *castigatio* ²⁹⁵.

A ce sujet, il est possible que le Naturaliste ait jugé bon de prendre parti dans la dispute entre les adeptes du mode de vie représenté par Mucianus et Titus, et ceux qui suivaient l'exemple plus austère de Vespasien qui insistait sur la nécessité de sauvegarder les coutumes anciennes ²⁹⁶.

En conclusion: dans le domaine de la *pietas*, les rares références semblent indiquer le besoin de l'amour et de la coopération entre les membres de la famille du dirigeant, en ayant pour objectif suprême le bien de la patrie.

La *temperantia* en matière de nourriture, de boisson et de besoins sexuels, et le refus d'une vie de luxe et de plaisir, doivent imposer l'image d'un gouvernant qui, en tant qu'individu, ne se laisse dominer ni par le luxe, ni par la débauche, ni par la convoitise (*luxuria, libido, avaritia*).

Mais cette même *temperantia* n'a de sens politique que dans la mesure où elle signifie la tendance à donner la préférence au bien commun au détriment des intérêts individuels, ou dans la mesure où elle permet d'éviter la pratique de l'injustice.

D'autre part, la présence de ces qualités, visible aussi chez les personnes qui composent son entourage ou son personnel, de la famille aux collabora-

²⁹⁵ Voir E. Schmaehling (1938) 162-167. L'idée de réformer les moeurs par les lois et par l'éducation apparaît déjà chez Hor. *Carm.* 3.24.

²⁹⁶ F. Grelle (1980) 345-346 et 354-359.

teurs, semble supposer l'idée d'un gouvernant idéal comme modèle de vertu, dont l'aura ne suffit néanmoins pas à créer une société à son image: le correctif d'une *cura morum* avec des sanctions appropriées, dans une ligne d'évolution de la *censura* républicaine, peut être déduit comme conséquence logique.

Mais, si la supériorité morale lui confère le droit de dominer, cela n'infirme pas que le gouvernant doit continuer à avoir des rapports simples avec les autres citoyens.

LA FORMATION DU GOUVERNEMENT

L'un des aspects les plus intéressants de l'histoire romaine est sans doute la formation du gouvernement. On a vu comment, à l'origine, le pouvoir était exercé par un conseil de citoyens, le *comitatus*, qui se réunissait à l'occasion de la guerre ou de la célébration des fêtes. Ce conseil était composé de citoyens de tous les ordres, mais il était présidé par le roi ou le consul. C'est de ce conseil que naquit le Sénat, qui devint le conseil suprême de l'État.

Le Sénat, qui était à l'origine un conseil de citoyens, devint peu à peu un organe permanent de gouvernement. Il était composé de membres élus pour une durée déterminée, et il avait le droit de proposer des lois et de voter sur elles. Le Sénat était également responsable de la gestion des affaires publiques et de la surveillance des fonctionnaires.

Le Sénat, qui était à l'origine un conseil de citoyens, devint peu à peu un organe permanent de gouvernement. Il était composé de membres élus pour une durée déterminée, et il avait le droit de proposer des lois et de voter sur elles. Le Sénat était également responsable de la gestion des affaires publiques et de la surveillance des fonctionnaires.

LE GOUVERNEMENT

Les deux formes principales de gouvernement sont la production scientifique ou littéraire par un homme et la production des arts ou métiers. Dans le domaine de la production personnelle, on considère en général les individus comme des producteurs indépendants.

Autour de ces producteurs personnels qui s'exercent en partie dans l'auto-éducation et la culture, s'établit la structure de la société. Les individus sont groupés en fonction de leur profession ou de leur activité principale.

¹⁰⁰ Voir supra p. 127; le mot *senatus* a son origine dans les tribunaux de la République romaine et le dérivé de *senex* qui veut dire « vieillard ». L'évolution d'une communauté de citoyens à une communauté de citoyens professionnels est un processus qui se déroule sur la durée. (Cf. Tacite, *Annales*, I, 10.)

LA FORMATION DU GOUVERNANT

L'un des traits les plus intéressants chez Pline est, quant à moi, l'insistance avec laquelle les qualités morales et les capacités intellectuelles prennent le pas sur les autres aspects, tant dans la recherche de la gloire que dans la sphère de l'action.

En effet, dès la préface, d'une part, l'éloge du mérite littéraire, notamment poétique, de Titus, est révélé; d'autre part, sa capacité d'arbitrage littéraire est placée avant son action militaire, invoquée sous forme de souvenirs d'une ancienne camaraderie d'armes ²⁹⁷.

De la sorte, outre la mise en valeur de la production et de la transmission de la connaissance, nous pouvons voir que la culture s'impose comme un facteur important du portrait du dirigeant ²⁹⁸.

COMPOSANTE LITTÉRAIRE

Les deux pôles d'intérêt du gouvernant sont la production scientifique ou littéraire personnelle et la protection des arts ou mécénat. Dans le domaine de la production personnelle, on considère ici la production littéraire, notamment celle qui revêt un caractère historique.

Animé par un sentiment patriotique qui s'inscrit en partie dans l'anti-hellénisme et le conduit à s'opposer à la littérature et à la médecine grecques, Caton-le-Censeur se consacre à une intense activité litté-

²⁹⁷ Voir supra p. 157: le motif sert à justifier le ton familier ainsi qu'à introduire le thème du *iudicium ingenii* et la demande de clémence qui y correspond. L'évocation d'une camaraderie d'armes (*ἐταιρεία* militaire) est aussi en accord avec le modèle grec de l'amitié, qui implique des échanges de biens spirituels et matériels. Sur le sujet, cf. J.-C. Fraisse (1974). *Philia*, Paris.

²⁹⁸ Dans *Praef.* 14 on parle d'*ἐγγύκλιος παιδεία*. Pour l'occurrence de *humanitas* au sens proposé, voir 13.68.

raire ²⁹⁹. Dans 14.44, Pline considère que la gloire de son génie est supérieure à la renommée atteinte par son activité civique et militaire :

Catonum ille primus, triumpho et censura super cetera insignis, magis tamen etiamnum claritate litterarum praeceptisque omnium rerum expetendarum datis generi Romano, inter prima uero agrum colendi...

Caton l'Ancien, que son triomphe et sa censure surtout ont rendu célèbre, mais plus encore sa gloire littéraire et les préceptes qu'il donne à la nation romaine sur tous les sujets d'utilité et principalement sur l'agriculture...

On met, de même, en relief, dans 15.74-75, sa *cura ingenii*. Ici, l'idée de la supériorité intellectuelle est liée au souci de l'avenir politique de Rome et elle apparaît comme une forme de prévoyance ou providence (*providentia*) ³⁰⁰.

S'il est vrai que le génie s'apparente à une arme politique, il n'en reste pas moins que cette même arme acquiert un champ d'action extraordinairement plus vaste, lorsqu'elle est mise en action à chaque séance du sénat — à savoir, devant les représentants de la nation romaine (§74), et pour une cause pour laquelle on affronte Carthage, la cité «qui avait disputé l'empire du monde» (*de terrarum orbe ...aemulam*: §76). La nation entière est concernée par le sujet car la survie du nom romain est mise en cause (§76).

On pourra en dire autant à propos du passage cité plus haut (14.44), où la référence à la race romaine (*generi Romano*) donne une portée nationale au travail littéraire.

²⁹⁹ L'anti-hellénisme de Caton, dont les motivations sociologiques sont analysées par A. E. Astin (1978) 157-181 (cf. H. Hafster (1967) 158-192; F. Della Corte (1969). *Catone Censore. La vita e la fortuna*, Firenze, p. 89 et suiv.; N. Petrochilos (1974) 166 et suiv., qui voit dans les attitudes de Caton un souci sélectif et utilitaire; D. Kienast (1979); H. Kloft (1984) 310; M. H. Rocha Pereira (1990) 177-185), est particulièrement ressenti dans 29.14 et suiv.: *Dicam de istis Graecis suo loco, M. fili, quid Athenis exquisitum habeam et quod bonum sit illorum litteras inspicere, non perdiscere. Vincam nequissimum et indocile genus illorum...* «Je te parlerai de ces Grecs, Marcus mon fils, en temps et lieu; je te dirai ce que je trouve d'excellent à Athènes et que, s'il est bon de jeter un oeil sur leur littérature, il ne faut pas l'étudier à fond. Je te prouverai que c'est une race perverse et indocile...». Mais cette citation sous-entend que le Censeur ne méconnaissait pas les lettres grecques.

³⁰⁰ Afin de fournir des preuves, G. Grueninger (1976) 67 et 70 n. 69 et 70, fait appel à l'expression *pernicioli odio Carthaginis flagrans nepotumque securitatis anxius* «brûlant d'une haine mortelle contre Carthage, inquiet pour la sécurité des futurs Romains» (15.74), et aux occurrences de *providere* (29.24 et 26).

C'est surtout avec Cicéron qu'est explicitement exaltée l'excellence du génie mis au service de la cause publique (7.116-117). R. Wolverson souligne une triple perspective dans ce passage: éloge de Cicéron pour la suppression de Catilina; reconnaissance de sa suprématie dans la littérature et l'art oratoire romains; admiration pour son opposition à Marc Antoine ³⁰¹. Bien que ce soit surtout le mérite oratoire qui soit mis en relief, il existe des expressions qui situent l'apostrophe de 7.116-117 dans le domaine général des lettres latines, mises au service du génie romain. Ce sont les suivantes:

...primus in toga triumphum linguaeque lauream merite...

...toi qui, le premier as remporté, sous la toge, le triomphe et les lauriers de l'éloquence...

...quanto plus est ingenii Romani terminos in tantum promouisse quam imperii.

...dans la mesure même où il y a plus de gloire à déplacer aussi loin les frontières du génie romain que les frontières de l'empire.

Comme l'écrit G. Grueninger, on établit ici une équivalence entre les faits politiques et les faits intellectuels ³⁰².

La même emphase apparaît à propos de la *uilla* à laquelle Cicéron donnait le nom d'Académie (31.6 et suiv.):

...ab exemplo Athenarum, ibi compositis uoluminibus eiusdem nominis, in qua et monumenta sibi instaurauerat, ceu uero non et in toto terrarum orbe fecisset.

...à l'exemple de celle d'Athènes; il y avait composé ses livres du même nom et s'y était même élevé un monument — comme s'il ne l'avait pas fait aussi dans le monde entier.

³⁰¹ R. Wolverson (1964) 161. Tout en étant d'accord avec l'auteur quant à l'importance donnée à Cicéron comparativement à Ennius, Virgile et Varron, je ne partage néanmoins pas l'opinion selon laquelle cette mise en relief se trouve accentuée par le fait que «No statesman however, is mentioned in connection with Cicero's fame...» (p. 163). Bien au contraire, César est explicitement cité comme preuve favorable, preuve de poids, d'autant plus forte qu'il ne s'agissait ni d'un ami ni d'un protecteur, mais d'un rival politique. Sur l'image de Cicéron, voir W. Richter (1968) 161-197; L. A. Sussmann (1978) 32 n. 66.

³⁰² G. Grueninger (1976) 80: «Das von Plinius referierte Lob Caesars fuer Cicero drueckt nun am entschiedensten die Gleichsetzung von politischer und geistiger Tat aus...».

Bien que placée dans un contexte d'attaque contre le luxe, et en particulier contre l'usage de parfums exotiques, l'expression *lux doctrinarum altera* 'la seconde lumière des doctrines', qui, dans 17.38, situe Cicéron par rapport à Homère, n'a pas seulement trait au domaine moral. Si l'utilisation du terme *doctrina* 'enseignement, science, culture scientifique ou philosophique' est en accord avec l'importance attribuée à Homère comme véhicule de l'éducation et de la morale ³⁰³ et comme source de tous les génies (*fons ingeniorum*: 17.37), le caractère élaboré du passage renvoie spécifiquement à la valeur littéraire des auteurs cités. Si dans le livre XXV, lorsqu'est introduit un panorama historique de la littérature médico-botanique, Homère est classé comme «ancêtre des doctrines et des traditions antiques» (*primus doctrinarum et antiquitatis parens*: §11), Pline présente déjà, dans 2.13, Homère comme prince des lettres (*principi litterarum*).

Comme on peut le constater, la comparaison Cicéron/Homère est soutenue au niveau du recours au vocabulaire et prétend unifier deux vecteurs importants en mettant l'accent sur le fait que le génie littéraire, dont tous deux sont les représentants par excellence, doit être mis au service de la communauté, notamment par le biais d'un magistère moral comme celui qui fut cité ³⁰⁴.

Mais l'admiration que Pline voue à Cicéron est illimitée, comme il nous est donné de l'observer dans *Praef.* 7, où il le considère placé, pour son génie, dans une position de suprématie incontestable. Une telle admiration nous renvoie, une fois de plus, à l'intervention politique de l'homme de lettres et fait reprendre l'idée selon laquelle l'écrivain doit être utile à la patrie. C'est ce que l'on entend de la censure faite à Tite-Live (*Praef.* 16):

...et profiteor mirari me T. Livium, auctorem celeberrimum, in historiarum suarum, quas repetit ab origine urbis, quodam uolumine sic orsum: «iam sibi satis gloriae quaesitum, et potuisse se desiderare, ni animus inquires pasceretur opere». Profecto enim populi gentium uictoris et Romani nominis gloriae, non suae, composuisse illa decuit;

³⁰³ E. A. Havelock (1963) situe le fait dans un mouvement spirituel plus vaste qui faisait reposer toute la culture pré-platonicienne sur la transmission orale de la tradition poétique. Quoi qu'il en soit, pour le cas présent, ne citons que Xénophon, *Smp.* 4.6.

³⁰⁴ La comparaison de Cicéron avec Homère est inusitée. Effectivement la coutume voulait que soit établie une confrontation genre à genre, et, de ce fait, il serait plus en accord avec les pratiques habituelles de comparer Ennius ou Virgile à Homère, et Cicéron à Démosthène, Isocrate ou Platon (cf. Quint. *Inst.* 10.1.46, 85, 108 et 123). Voir p. 189-190 et n. 332.

maius meritum esset operis amore, non animi causa, perseuerasse et hoc populo Romano praestitisse, non sibi.

...et je m'étonne, j'en conviens, de voir un auteur aussi illustre que Tite-Live commencer un volume de son «Histoire de Rome depuis sa fondation» en disant «qu'une gloire suffisante lui était déjà acquise et qu'il se serait arrêté, si son esprit ennemi du repos ne trouvait son aliment dans le travail». Car il eût certainement mieux fait d'écrire ces livres pour la gloire du nom romain et du peuple vainqueur des peuples, que pour la sienne propre; il eût été plus méritoire d'avoir persévéré par amour pour l'oeuvre, non par satisfaction personnelle, et d'avoir fait ce travail pour le peuple romain et non pour lui-même.

L'idée de l'utilité est la clef de voûte de toutes ces considérations. Elle explique la haute valeur qu'assume la production intellectuelle quand elle est mise au service de la communauté, désidérata que le Naturaliste lui-même tente de mener à bien avec son *Histoire Naturelle*, et dont la composition, d'après *Praef.* 16, «préfère le mérite de faire oeuvre utile (*utilitatem iuuandi*) ... à l'avantage de plaire (*gratiae placendi*)». En d'autres termes, dans 23.32, lorsqu'il aborde la médecine, le Naturaliste promet d'avancer dans la matière «en homme qui veut enseigner à sauver la vie humaine»³⁰⁵.

Cette même intention prévaut dans 37.50 où, apparemment pour des raisons morales, les mérites poétiques de Néron sont condamnés:

Domitius Nero in ceteris uitae suae portentis capillos quoque Poppaeae coniugis suae in hoc nomen adoptauerat quodam etiam carmine succinos appellando, quoniam nullis uitiis desunt pretiosa nomina; ex eo tertius quidam hic colos coepit expeti matronis.

*Domitius Néron, entre autres extravagances de sa vie, avait emprunté ce nom de succins pour les cheveux de sa femme Poppée, les appelant même ainsi dans un poème; car on n'est jamais à court de noms choisis pour désigner des défauts; depuis lors cette manière de troisième couleur commença à être recherchée par les dames*³⁰⁶.

³⁰⁵ Sur le sens politique et philosophique du concept de *iuuare* et son rapport avec *utilitas*, voir G. Grueninger (1976) 18-21; S. C. Marchetti (1982) 124-148; G. Pascucci (1980) 23.

³⁰⁶ Ce passage a déjà été traité dans les thèses de la diatribe, à propos de la caractérisation des qualités du gouvernant (supra p. 139). Rappelons que lorsque les activités littéraires,

Comme Caton et Cicéron, Titus a une qualité propre, le génie, à laquelle se réfère la récurrence du terme *ingenium* dans *Praef.* 4 et 6:

...longius etiam summoues ingenii fascibus...

...tu fais reculer plus loin avec les faisceaux de ton génie...

...ingenii tui iudicium...

...le jugement de ton génie...

Parmi les divers aspects de la fécondité de son esprit, on constate la présence de la veine poétique. Tout le début de la préface se meut, d'ailleurs, en une gracieuse ambivalence vocabulaire et idéologique entre le mérite militaire et la capacité poétique et rhétorique qui connaît un point culminant dans *Praef.* 5: «Quelle grandeur tu atteins dans la poésie!»: *Quantus in poetica es!*). Cette exclamation de Pline se trouve confirmée dans 2.89, à propos d'une comète du type *acontia*, apparue en l'an 76, sous son quinzième consulat. Titus décrira cet astre errant au goût alexandrin dans une composition de haut mérite.

Le thème de la comète mérite une comparaison avec 2.92 et suiv., où l'on décrit des apparitions de caractère néfaste durant la dynastie des Julio-Claudiens. Pour cette dynastie, comme on peut le voir dans la référence au *Sidus Iulium*, dans 2.93-94, son utilisation à des fins de propagande était traditionnelle, notamment dans le domaine de la divinisation des empereurs. K. Scott écrit même que le *Sidus Iulium* était le modèle de l'apothéose, de la plus haute importance pour des divinisations postérieures³⁰⁷.

scéniques ou musicales de Néron sont soulignées, la critique se fonde principalement sur des raisons de moralité. Mais, parfois, des divergences esthétiques sont prises en considération. C'est le cas de 35.51, pour la peinture; de 34.63, pour la statuaire; et de 37.50 pour la littérature (*pretiosa nomina*). Par contre, si nous prenons le traitement de Néron dans *Octavie*, comme le remarque Segurado e Campos (1982), I, 443-444, on constate que les éléments artistiques sont omis.

³⁰⁷ K. Scott (1941) 272; cf. A. Alföldi (1980) 192. Quant au poème de Titus, Koeves-Zulauf (1973) 172 n. 94, estime qu'il fut l'occasion d'une expression de loyauté envers Vespasien.

Or, d'après Pline, Titus semble s'être limité à donner une perspective scientifique au poème sur la comète. Sa sympathie pour le sujet est revêtue d'un goût pour l'érudition que Pline lui-même signale dans *Praef.* 11 :

Te quidem in excelsissimo generis humani fastigio positum, summa eloquentia, summa eruditione praeditum, religiose adiri etiam a salutantibus scio...

Toi qui es placé au faite le plus élevé de l'humanité, toi qui es doué de la plus haute éloquence, du plus haut savoir, tu n'es approché qu'avec un respect religieux, je le sais, même par ceux qui viennent t'offrir leurs hommages... 308

Le second aspect, dont il faut tenir compte, est celui de la protection des lettres ou mécénat.

Le thème apparaît à propos de Scipion l'Africain, dans 7.114. Il s'agit de la question, qui fit l'objet de maints débats, des rapports entre l'Africain et Ennius, et, plus concrètement, de la véracité de l'inclusion de la statuette du poète dans le tombeau du général. Le Naturaliste défend l'opinion positive et vante le goût de Scipion pour les lettres, en se référant à l'inscription tumulaire :

Sed et nostrorum gloriam percenseamus. Prior Africanus Q. Enii statuum sepulcro suo inponi iussit clarumque illud nomen, immo uero spoliū ex tertia orbis parte raptum, in cinere supremo cum poetae titulo legi.

Mais passons aussi en revue nos propres gloires. Le premier Africain fit placer la statue de Q. Ennius sur son tombeau; il voulait que l'épithaphe gravée au-dessus de ses cendres funéraires associât à son nom illustre, véritable dépouille qu'il avait prise à la troisième partie du monde, la mémoire du poète 309.

³⁰⁸ H. Bardon (1940) 275-278, rappelle l'ampleur de la culture de Titus, et le fait que Pline le place parmi les sources latines du livre II. Son oeuvre d'écrivain, en grec et en latin, serait, pour la plupart, antérieure à son accession au pouvoir. L'attention portée à la comète fait partie d'un genre cultivé par Germanicus et avait des antécédents hellénistiques (cf. H. Bengtson (1979) 147 et, sur les dons intellectuels du corégent, p. 159).

³⁰⁹ La nouvelle de Pline est proche de celle de Val. Max. 8.14.1, et découle certainement de Cic. *Arch.* 22. Pour la tradition concernant la statue d'Ennius dans le tombeau

La famille des Scipions est encore mentionnée dans 5.9 et 8.47, mais les rapports entre Polybe et Scipion Emilien me semblent davantage appartenir au type de rapports pouvant exister entre un philosophe et un général, ou même entre un homme de lettres et érudit et un général. Tout du moins, dans le premier passage où Polybe est présenté comme annaliste. En effet, en 150 av. J.-C., ainsi que les autres otages aquéens, Polybe vit son exil prendre fin. De la sorte, sa participation à la guerre contre Carthage, en 149, ne peut être comprise que si l'on tient compte de sa capacité d'intervention et de conseiller en affaires militaires et politiques car il ne faisait certainement pas partie de la suite normale de Scipion. C'est donc, en tant que collaborateur et protégé, qu'il réalisa le voyage d'exploration océanique que Pline rappelle dans 5.9 ³¹⁰.

COMPOSANTE ARTISTIQUE

Le mécénat est une réalité du domaine artistique qui constitue un objet d'intérêt et que nous allons, sans plus attendre, présenter.

Dans 35.118, après quelques références à la peinture pariétale, Pline observe, dans une tirade proche de la diatribe:

Sed nulla gloria artificum est nisi qui tabulas pinxere. Eo uenerabilior antiquitatis prudentia apparet. Non enim parietes excolebant dominis tantum nec domos uno in loco mansuras, quae ex incendiis rapi non possent. Casa Protogenes contentus erat in hortulo suo; nulla in Apellis tectoriis pictura erat. Nondum libebat parietes totos tinguere; omnium eorum ars urbibus excubabat, pictorque res communis terrarum erat.

Mais il n'est de gloire artistique que pour ceux qui ont peint des tableaux de chevalet. C'est ce qui rend, à l'évidence, d'autant plus respectable la sagesse de l'antiquité; en effet on ne décorait pas alors les parois au seul usage des propriétaires et on n'ornait pas des demeures destinées à rester en place sans pouvoir être sauvées de l'incendie. Protogène se contentait d'un pavillon dans son petit jardin; chez Apelle

de l'Africain, voir M. H. Rocha Pereira (1990) 62, n. 21; W. Suerbaum (1968) 210 et suiv., considère la légende comme «eine blosser Vermutung der ciceronisch-augusteische Zeit».

³¹⁰ F. W. Walbank (1972). *Polybios*, Berkeley, p. 8, écrit à propos du séjour de Polybe à Rome: «There he very soon established himself as the intimate friend and, one might say, tutor of Scipio Aemilianus».

aucune peinture ne se trouvait sur le revêtement mural. Ce n'était pas encore la mode de colorer des parois entières; tous ces gens-là ne mobilisaient leur art que pour leurs cités et le peintre était le bien commun de l'univers.

La même idée avait déjà été évoquée dans 35.26 où Pline fait l'éloge du discours d'Agrippa sur la nécessité du fait que soient exposés en des lieux publics tous les tableaux et toutes les statues:

Sed praecipuam auctoritatem publice tabulis fecit Caesar dictator Aiace et Media ante Veneris Genetricis aedem dicatis, post eum M. Agrippa, uir rusticitati propior quam deliciis. Exstat certe eius oratio magna et maximo civium digna de tabulis omnibus signisque publicandis, quod fieri satius fuisset quam uillarum exilia pelli.

Mais celui qui fut le principal artisan de la renommée officielle attribuée à des tableaux fut César, une fois dictateur: il dédia l'Ajax et la Médée devant le sanctuaire de Vénus Génétrix; après lui, il y eut M. Agrippa, personnage aux goûts rustiques plus que raffinés. En tout cas, on conserve de ce dernier un discours magnifique et digne du plus grand des citoyens, selon lequel il fallait verser dans le domaine public tous les tableaux et toutes les statues, ce qui eût été bien préférable à leur envoi en exil dans des maisons de campagne.

On doit, de la sorte, percevoir comme favorable la mention de l'activité des dirigeants romains qui promurent l'exposition publique d'oeuvres d'art, déjà clairement commencée par César, comme nous l'avons vu dans le passage cité, et poursuivie par Auguste (35.27), Tibère, «un prince des moins avenants» (*minime comis imperator*, d'après 35.28) et qui, pour ce qui est de la peinture étrangère, venait déjà de L. Mummius.

Soulignons, néanmoins, que, dans 35.24-28, l'auteur se trouve probablement dans une position délicate, c'est-à-dire, prisonnier entre la nécessité d'émettre, à l'exemple de Caton-le-Censeur, des réserves envers un art qui venait d'Orient et qui conduisait à de terribles exagérations, suscitant la passion des collectionneurs, la dépense des patrimoines ou provoquant des crimes, et le fait de louer certains actes de ces personnages ayant, malgré tout, osé, à un moment donné, transformer l'art en patrimoine public ³¹¹.

³¹¹ La condamnation de Caton est au fr. 98 M., cité par G. Letta (1984). «L'Italia dei mores romani», *Mnemosyne* 62 20-21. Voir, aussi, G. Gualandi (1982) 259-278.

Entreprenons, à titre d'exemple, une brève incursion aux références, appartenant, généralement, à une vision négative, faites à l'une de ces individualités, L. Mummius. D'après 33.149, il avait rapporté d'Asie «l'opulence étrangère ... les statues et les tableaux, pour que rien ne nous fût épargné»; par la notice de 34.12, il répandit la mode des bronzes de Corinthe; si l'on en croit 35.24, il fut le premier «à conférer une valeur officielle à des tableaux étrangers».

S'il est vrai que ce passage peut, dans une certaine mesure, comme le prétend G. Gualandi, être interprété comme étant «clairement élogieux», à condition qu'il soit inséré dans la transformation de l'art en bien public, il n'en reste pas moins qu'il contient également une diatribe indéniable car, en accord avec 37.12, la victoire de Mummius détermina la vogue des vases de Corinthe et des tableaux. La perspective critique ressort du fait qu'il ait introduit les dorures des lambris (33.57), ou de son rapport avec les bronzes, objet de l'envie de particuliers (cf. 34.6), ou encore, d'après 34.36, passage que je tiens pour ironique, contrairement à N. Petrochilos, de par le fait qu'il ait fourni une ample matière à l'ostentation publique³¹².

Pour avoir pris conscience que l'importation de peinture étrangère pourrait provoquer une réaction négative, l'auteur éprouva le besoin d'expliquer, mais simplement pour excuser Agrippa, que ce dernier ne s'adonnait pas à de telles frivolités (voir infra p. 183-184). Son action n'obéissait pas à un quelconque but personnel, il s'agissait d'une orientation politique générale, au caractère moralisant, en accord avec son célèbre discours.

En effet, c'est à l'époque d'Auguste que se situe, dans les plus hautes instances, le débat sur la valeur de la peinture, sujet qui, pour Pline, mérite d'être rappelé, car il s'agit d'une affaire publique, débat qui avait pour propos d'institutionnaliser à Rome un art noble (35.21)³¹³:

Fuit et principum uirorum non omittendum de pictura celebre consilium, cum Q. Pedius, nepos Q. Pedii consularis triumphalisque et a

³¹² Les références sont respectivement de G. Gualandi (1982) 261-262 et de N. Petrochilos (1974) 82. Cet auteur se base probablement sur le manque d'intérêt personnel de Mummius envers l'art, déjà signalé par Cicéron et par Tite-Live (p. 78: son ignorance est mentionnée dans *Nat.* 35.24). Quant à moi, j'insiste sur le contexte et le rapport avec d'autres passages, qui ont recours à une terminologie et à des thèmes dépréciatifs, comme l'incapacité de pourvoir sa fille d'une dot. En effet, la dot était, depuis fort longtemps, une obligation du *pater familias* (cf. M. Kaser (1972). *Roemisches Privatrecht*, Muenchen, p. 232; voir aussi J. Guillén (1977) 143-147) et faisait l'objet d'une nombreuse législation.

³¹³ L'importance publique est reconnue parce qu'il s'agit d'un *consilium* sans doute officialisé et spécialisé dans des fonctions politiques: l'occurrence de *censuit* conduit à

Caesare dictatore coheredis Augusto dati, natura mutus esset. In eo Messala orator, ex cuius familia pueri auia fuerat, picturam docendum censuit, idque etiam diuus Augustus comprobauit.

Certains personnages de premier rang formulèrent aussi un avis demeuré célèbre sur l'art pictural, avis que je ne saurais passer sous silence : ce fut à propos de Q. Pedius, petit-fils de Q. Pedius, ancien consul honoré au triomphe et donné comme cohéritier à Auguste par César, une fois dictateur ; l'enfant était muet de naissance : l'orateur Messala, à la famille de qui appartenait son aïeule, fut d'avis de lui enseigner la peinture et le divin Auguste lui donna même son approbation...

Comme on peut le constater, en même temps que l'importance donnée au fait en soi, Pline prend bien soin de souligner la structure sociale des participants au conseil. Il en va de même dans 7.115, lorsqu'il exalte le mécénat et l'activité en faveur de la culture développés par Asinius Pollion, le prince des orateurs et des citoyens de son temps. Néanmoins, à des époques antérieures, les dirigeants romains avaient montré à Rome des scènes peintes évoquant leurs hauts faits, à l'occasion des cortèges triomphaux. Ainsi, dans 35.135 on peut voir Paul Emile, après sa victoire sur Persée, ramener, en même temps qu'un philosophe pour l'éducation de ses enfants, un peintre pour orner son triomphe. Un usage identique de la peinture avait été fait par Valerius Maximus Messalla, Scipion Asiaticus, ou L. Hostilius Mancinus (35.22-24). En exposant au public une toile faisant allusion à son entrée dans Carthage, à la tête du reste des troupes, Mancinus exhibait un atout électoral important car, en accord avec 35.23, cette affabilité (*comitas*) «lui permit d'obtenir le Consulat aux comices suivants»³¹⁴.

l'hypothèse d'une commission sénatoriale, ce qui pourrait être confirmé par le fait que Messalla, bien que sénateur, ne soit pas connu comme *amicus principis*.

³¹⁴ Les termes *proponere* (35.22), *exponere* (35.52) et *publicare* (cf. 35.24-26), plus que *ponere* (cf., e.g., 35.22, 27 et, en particulier, 24 et 28) semblent désigner spécifiquement l'intention d'exposition publique d'oeuvres d'art. L'association à *dicare* (36.27-28 ; cf. 7.126 ; 34.38 et 35.26), à *contemplatio* et à *admiratio* (36.27) suggère, comme dans 34.62 et 84, le même propos ; ou, pour le moins, elle atteste que l'exposition d'oeuvres d'art avait lieu dans des temples ou dans des ensembles monumentaux annexes, comme c'est le cas des portiques. Voir les références à la bibliothèque d'Asinius Pollion (7.115 et 35.10) et à ses *monimenta* (36.33).

L'art surgit ainsi dans le domaine de la politique. Le fait, d'après C. Nicolet, est particulièrement caractéristique du II^e siècle av. J.-C. ³¹⁵.

Cependant, Pline n'approuve pas l'utilisation de l'art à des fins de propagande, en particulier lorsqu'il est mis au service du culte de la personnalité et transformé en luxe et ostentation. C'est pourquoi la statue colossale de Néron, commandée par ce dernier à Zénodoros, dont Pline ne nie pas les qualités artistiques, est subrepticement convertie en symbole du caractère transitoire de l'homme et en figure de proue des crimes du prince lui-même (34.45):

...destinatum illius principis simulacro colossum fecit CXIX pedum longitudine, qui dicatus Soli uenerationi est, damnatis sceleribus illius principis.

...il fit le colosse haut de cent dix-neuf pieds destiné à représenter l'empereur; consacrée au Soleil, cette statue est un objet de vénération, maintenant que les crimes de ce prince ont été condamnés.

La statuette en bronze que Néron portait sur lui est évoquée dans 34.82 et 48, où Verrès est de même mentionné. Le fait qu'il s'agisse d'un bronze de Corinthe entraîne la totale réprobation de Pline. Ce même Néron tente de recouvrir d'or une statue d'Alexandre enfant, lui retirant ainsi tout son charme (34.63). Finalement, d'après 35.51, c'est Néron qui inaugure les portraits colossaux:

Et nostrae aetatis insaniam in pictura non omittam. Nero princeps iusserat colosseum se pingui CXX pedum linteo, incognitum ad hoc tempus.

Je ne passerai pas non plus sous silence une folie de notre époque dans le domaine pictural. L'empereur Néron s'était fait peindre en des proportions colossales sur une toile de lin de 120 pieds: acte inouï jusqu'alors.

C'est encore Néron qui, suivant les traces de Caligula, se lance dans la construction de la Maison Dorée, néfaste symbole du luxe.

Ce sont de tels abus qui conduisent Pline à considérer, dans 35.5, que, à son époque, l'art était mort victime de la mollesse (*artes desidia perdidit*) ³¹⁶.

³¹⁵ C. Nicolet (1976) 467-468.

³¹⁶ Les raisons étaient de nature morale, ce qui est bien visible dans 14.2-6, passage qui conduit G. Williams (1978) 16-17, à conclure que, pour la décadence en général, Pline

Tout en convenant qu'il revient au dirigeant d'encourager les arts, Pline n'en reste pas moins conscient du fait que, dans ce domaine, le mécénat a des limites. Dès lors, ni l'or ni l'argent que Néron était disposé à dépenser ne suffisaient à restaurer l'art de la fonderie du bronze (34.46), pas plus que l'encouragement général et les prix institués par Vespasien n'étaient à même de ramener à la recherche et aux arts les génies qui s'en étaient éloignés (2.116-118).

Le rôle possible et obligatoire du dirigeant est d'assurer la jouissance collective des oeuvres d'art, comme Agrippa l'avait proposé, même si les circonstances ne sont pas toujours favorables et si le public n'est pas réceptif³¹⁷; son rôle est encore de sanctionner l'enseignement artistique et d'éviter la folie dans la peinture (*insaniam in pictura*: 35.51). Il s'agit, en quelque sorte, d'une fonction de promotion et de censure.

Cette position reprend une caractéristique courante des idées de la fin de la République, que nous pouvons trouver chez Cicéron, dans un passage (*Verr.* 4.126) où la possession d'objets artistiques par des particuliers est considérée comme *luxuria*. Dans *Verr.* 4.1, l'auteur rappelle que ses propres amis qualifiaient la passion de Verrès de maladie et folie (*morbum et insaniam*)³¹⁸.

C'est donc dans le goût des collections particulières, dont les exemples républicains sont Lucullus et Verrès, et dans la dilapidation du patrimoine, la rapine et l'injustice, que les agissements du dirigeant sont condamnables. Ainsi, Marc Antoine proscrit à cause d'une gemme (37.82) et vole à Ephèse une statue d'Apollon, qu'Auguste restituera (34.58). Mais ce dernier, lui aussi, à l'occasion de la prise d'Alexandrie, dérobe une statue de Hyacinthe,

optait pour la raison morale, dont l'explication était d'ordre social et économique: «This formulation goes further than any other yet in another way: it explains moral decline in terms of politics and economics, and supplies the causal chain of explanation that was missing in the younger Seneca». Pour le thème spécifique de la décadence néronienne, voir J. Isager (1971) 49-62, qui pose comme base du jugement de Pline ses préférences politiques; et G. Gualandi (1982) 274 (Pline contre les interventions, je dirais même contre les innovations modificatrices).

³¹⁷ Rappelons 36.27: *Romae quidem multitudo operum et iam obliteratio ac magis officiorum negotiorumque acerui omnes a contemplatione tamen abducunt, quoniam otiosorum et in magno loci silentio talis admiratio est*: «Mais à Rome la multiplicité des oeuvres d'art, l'oubli également et plus encore toute la masse des obligations et des affaires empêchent la foule de la contempler, puisque l'admiration d'un tel chef d'oeuvre requiert l'oisiveté et le silence parfait du lieu».

³¹⁸ Cf. N. Petrochilos (1974) 80.

qui lui sera dédiée, dans un temple, par son successeur (35.131). Ce même Tibère détourne des statues des thermes pour ses logements privés (34.62) où, du reste, il possède une statue d'un prêtre de Cybèle (35.70). Caligula, à son tour, projette de dérober d'un temple de Lanuvium des tableaux d'Atalante et d'Hélène (35.17-18), alors que Claude montre avoir conscience de la valeur de propagande de la peinture, en remplaçant les têtes d'Alexandre par celles d'Auguste (35.93-94). Néron, outre sa passion pour les bronzes de Corinthe (34.48), a recours à la rapine pour augmenter sa collection particulière et remplir sa Maison Dorée (34.84). Vespasien, néanmoins, d'après 34.84, remet ces oeuvres au culte, dans le Temple de la Paix.

Le désir de transformer l'oeuvre d'art en bien public est édifiant ³¹⁹, à l'exemple de ce que firent César, Pompée, Agrippa, Auguste et Vespasien lorsqu'ils placèrent leurs oeuvres d'art dans les grands monuments publics, portiques, théâtres, temples ou thermes ³²⁰. Il est sans doute digne d'éloge de préférer les exposer au public que de les envoyer en exil dans les villas (35.26). Mais Pline exalte surtout la fonction moralisatrice de l'art comme élément perpétuant les traditions familiales, par le truchement des portraits des ancêtres placés dans l'atrium (*imagines maiorum*: 35.6-8), et garants d'un idéal héroïque de vertu, et il condamne le fait de ne comprendre l'art que comme une simple marchandise (cf. 35.4, 7 et 50).

Ces distinctions sont exprimées exactement dans 35.26, où, après l'éloge d'Agrippa, que M.A.T. Burns tient pour le grand héros de Pline, on peut considérer comme digne de censure son attitude contradictoire ci-dessous mentionnée:

Verum eadem illa toruitas tabulas duas Aiakis et Veneris mercata est a Cyzicenis HS [XII].

Ce même esprit sourcilieux n'en acheta pas moins aux habitants du Cyzique deux tableaux, un Ajax et une Vénus, pour 1.200.000 sesterces.

³¹⁹ L'idée reprend ce que Pline écrit à propos de l'ouverture de la première bibliothèque publique: ce geste ... «fit des génies que l'humanité a connus une propriété publique» (...*dicando ingenia hominum rem publicam fecit*: 35.10); et encore: «le peintre était le bien commun de l'univers» (...*pictorque res communis terrarum erat*: 35.118). On parle aussi de la connaissance de l'astronomie comme élément d'un patrimoine culturel (2.95); selon 18.22-23 le Sénat romain donne l'exemple du développement de la culture en ordonnant la traduction des livres de Magon et la distribution aux rois voisins des bibliothèques prises à Carthage.

³²⁰ Bien qu'antérieures (voir supra p. 177 et suiv. n. correspondantes), c'est en particulier sous le régime impérial que peut être tracée l'histoire de ces collections, surtout des

Ainsi, en quelque sorte, Pline place Agrippa comme un «personnage aux goûts rustiques plus que raffinés», au même niveau que Mummius et César pour ce qui est de l'importance de l'art en tant qu'investissement et de l'intérêt, occasionnel dans le cas d'Agrippa (voir supra p. 179), pour les *deliciae* ³²¹. La valeur péjorative du terme *deliciae* semble échapper à Burns, lorsqu'il traduit le passage par «M. Agrippa, a man more accustomed to rustic pursuits than to culture». Du reste, dès le début du livre, le terme sert à clore la critique de l'art contemporain (35.3). Et, en montrant l'exemple des ancêtres, l'auteur affirme, dans 35.6, qu'ils n'avaient pas de statues d'artistes étrangers ³²².

COMPOSANTE PHILOSOPHIQUE

Au «Siècle des Scipions», par influence hellénistique, les grands personnages, généraux et hommes politiques, ont coutume d'avoir dans leur suite des philosophes grecs, éventuellement d'anciens otages ou des prisonniers de guerre. Ce n'était pas seulement par amour de la philosophie, cela va sans dire, mais par besoin de conseils spécialisés de connaisseurs des affaires de l'Orient que les Romains, animés par des sentiments philhelléniques ou

collections impériales. Il existait des responsables appelés *a pinacothecis* (cf. Plin. *Nat.* 34.31; 35.4, 5, 148). Bibliographie sur le sujet dans G. Gualandi (1982).

³²¹ *Deliciae* sont les choses superflues et ce n'est que lorsque c'est la nature qui les fournit qu'elles ne sont pas condamnables (16.1; 17.1; 22.16; 23.2; cf. 35.1; 37.203). Dans les autres cas, le terme *deliciae* apparaît comme une variante stylistique de *luxus/luxuria* (voir 22.14) et a un sens fortement négatif, tout en désignant les objets qui sont la cible habituelle de la diatribe: 2.157; 9.112; 10.54; 12.84; 13.17, 100; 16.135; 17.1; 19.20; 50; 20.186; 22.99, 118; 25.22; 29.19; 33.1, 49; 35.3, 26; 37.1 et 36.115. Ce dernier passage englobe dans les *deliciae* les vêtements attaliques... et la peinture. Voir, cependant, 7.109.

³²² Cette simple censure invalide, d'une certaine façon, la proposition de M. A. T. Burns (1963-1964) 253-258, spécialement p. 256, qui voit en Agrippa le héros du Naturaliste. A mon avis, le passage rapproche Agrippa de Pompée, qui succomba lui aussi à l'attrait du luxe, en consentant qu'un portrait sien, fait de perles, puisse défilé lors du triomphe asiatique (*Nat.* 37.14). Si l'on voulait chercher un idéal pour Pline, on pourrait penser à Caton ou à Cicéron pour des raisons identiques. Pour le moins émotivement, par ex. par le biais des apostrophes à de tels personnages, et même par les citations, cette autre hypothèse aurait une explication. Je ne peux pas accepter que dans 36.189 le ton soit élogieux: l'usage du verre, d'ailleurs simple hypothèse, ne signifie pas de façon catégorique la négation du luxe, comme cela est prouvé par 36.195 (cf. 36.114). Sur le traitement de l'image d'Agrippa chez Pline, voir G. Grueninger (1976) 81-86, qui met l'accent sur l'activité de nature scientifique dans le portrait du personnage.

par des mobiles expansionnistes ou stratégiques, les voyaient naturellement liés à leur sphère d'action. Même en ce qui concerne l'Occident, comme l'observe Momigliano, la tradition culturelle grecque fournissait aux Romains les instruments de compréhension et de conquête nécessaires ³²³.

Pline présente la traditionnelle lutte permanente entre la répulsion et l'adhésion à l'influence grecque ³²⁴. Et il n'est pas évident, à cet égard, qu'il défende la nécessité que le dirigeant politique et militaire s'intéresse à la philosophie. Il est donc difficile de discerner jusqu'à quel point Pline abhorrait l'influence des philosophes sur les hommes politiques. En effet, voyons comment il rapporte l'attitude de Caton-le-Censeur vis-à-vis de la célèbre ambassade des philosophes (7.112):

Cato censorius in illa nobili trium sapientiae procerum ab Athenis legatione audito Carneade quam primum legatos eos censuit dimittendos, quoniam illo uiro argumentate quid ueri esset haud facile discerni posset.

Caton le censeur, qui avait entendu Carnéade, au cours de la fameuse ambassade des trois grands philosophes envoyés par Athènes, se prononça pour le renvoi immédiat des ambassadeurs, sous prétexte que la dialectique d'un tel homme ne permettait plus guère de discerner la vérité.

Ici, l'avis exprimé par Caton au Sénat ne provenait apparemment pas de son opposition à la philosophie en soi: il était davantage motivé par l'opposition à une certaine école, dont l'effet dévastateur sur une société

³²³ L'expression «Siècle des Scipions», qui désigne la période qui va de 241 à 146 av. J.-C., reprend le titre du livre de P. Grimal (1975). *Le Siècle des Scipions*, Paris, 2.^e ed. Sur le rapport entre philosophes et rois, voir T. Adam (1978) 81 n. 65 (période hellénistique); M. Pohlenz (1978) 139-140 (stoïcisme ancien). Pour le philhellénisme et son rapport avec la politique orientale, cf. Th. Mommsen (1970) 34-39; E. Badian (1970). *Titus Quinctius Flaminius. Philhellenism and Realpolitik*, Cincinatti, p. 28-57. Cf. A. Momigliano (1975) 48-49 et 65 et suiv.

³²⁴ On trouve une bonne analyse de la question, dans le domaine de la philosophie, chez N. Petrochilos (1974) 186-196; cf. p. 141 et suiv. pour la position des Romains à l'égard de la culture grecque. J.-M. André (1977). *La philosophie à Rome*, Paris, p. 11 voit, lui aussi, dans la morale pragmatique traditionnelle et dans l'empirisme anti-scientifique les raisons d'une résistance romaine à la philosophie, considérée comme *doctrina aduenticia* ou «culture d'importation».

habituée à de fermes critères de valeurs, nous est rapporté par Cicéron au Livre III du *De Republica* ³²⁵.

Il est clair que l'avis favorable à l'expulsion des philosophes ne saurait être compris s'il était discriminatoire, c'est-à-dire, s'il ne portait que sur l'un des éléments de l'ambassade. Il serait même tout aussi inacceptable que leur expulsion en bloc. Néanmoins, seul l'un des membres aurait motivé une attitude aussi draconienne.

Mais, dans quelle mesure, tout du moins chez Pline, l'expulsion pourrait-elle exprimer une aversion à l'immixtion des philosophes dans la politique? A dire vrai, la suite du passage ne me semble pas être favorable à la cohabitation de la philosophie et de la politique, dont le représentant emblématique est Caton d'Utique. En effet, je pense que l'expression *Quanta morum commutatio!*: «Quel bouleversement dans les mœurs», qui introduit, dans 7.113, la comparaison entre les deux Caton, est indéniablement péjorative ³²⁶:

Ille semper alioquin uniuersos ex Italia pellendos censuit Graecos, at pronepos eius Vticensis Cato unum ex tribunatu militum philosophum, alterum ex Cypria legatione deportauit, eandemque linguam ex duobus Catonibus in illo abegisse, in hoc importasse memorabile est.

Le vieux Caton ne cessa de se prononcer toujours pour l'expulsion des Grecs en bloc hors de l'Italie, mais son arrière-petit-fils, Caton d'Utique, ramena un philosophe, à l'issue de son tribunat militaire, et un autre, à l'issue de sa légation à Chypre; c'est un fait mémorable que la même langue a été bannie par le premier des Catons et introduite par le second.

³²⁵ Opinion contraire à celle de Plu. *Cat. Mat.* 23, qui parle d'une aversion générale à la philosophie, aux arts et à la culture grecs. Le fait qu'il s'agit ici d'un avis exprimé au Sénat, est démontré par l'occurrence de *censuit*: «Dans le domaine des discussions sénatoriales, le verbe par lequel le sénateur exprime sa *sententia* est *censere*», écrit J. Hellegouarc'h (1972) 119. L'impression que Carnéade a produite est racontée par Cic. *Rep.* 3.32 (Non. p. 323.18; 324.15) en des termes qui suggèrent surtout le rejet moral.

³²⁶ Pour la notion de *morum commutatio*, se reporter à 11.78; 19.23-24; 29.27; 36.113; 37.12 (voir supra p. 129 et suiv. n. correspondantes). Le passage cité, de nature hyperbolique, représente l'ironie évidente dans d'autres références et le mécanisme de défense à l'égard d'autres cultures dont parle A. D. Leeman (1983) 347-355. Voir l'affirmation de Sen. *Ben.* 7.23.2: *Numquam tantum sperat hyperbole, quantum audet, sea incredibilia adfirmat, ut ad credibilia perueniat* «Jamais l'hyperbole n'escompte un effet proportionné à son audace, mais elle affirme l'incroyable pour atteindre au croyable».

Le sens péjoratif réapparaît dans l'anecdote reproduite ailleurs (34.92):

Non aere captus nec arte, unam tantum Zenonis statuam Cypria expeditione non uendidit Cato, sed quia philosophi erat, ut obiter hoc quoque noscatur tam inane exemplum.

Si Caton, au cours de sa mission de Chypre, excepta de la vente une seule statue, celle de Zénon, ce n'est pas qu'il ait été séduit par la beauté du bronze ou du travail artistique, mais c'est qu'il s'agissait d'un philosophe — ceci dit pour mentionner en passant un trait si futile ³²⁷.

La condamnation du culte de la personnalité est, quant à moi, sous-jacente à cette référence, à l'exemple de 35.5. Et même si l'on préfère, comme Ian-Mayhoff, *insigne* 'distingué' à *inane* 'futile, vain', correction déjà proposée par Pintianus en 1544, il n'en reste pas moins que le passage est revêtu d'un sens laudatif, qui n'est pas nécessairement lié à ce terme, comme on peut le constater dans 35.201 (à opposer, toutefois, à 14.44). Du reste, l'option *insigne* serait une récurrence par rapport au début du premier paragraphe où le terme est appliqué à propos d'un surnom dont Pline conteste l'intention laudative.

Praef. 9 est un passage de mise en valeur et d'exaltation de Caton d'Utique, où l'auteur fait l'éloge de son impartialité et de sa probité (*innocentia*) qui sont de tel ordre que les candidats au Consulat en faisaient l'arbitre de leurs bonnes intentions et le garant du refus de pratiquer la corruption électorale (*ambitus*). Or, il est vrai que le passage est un éloge, du reste à travers la citation de Cicéron:

Inde illa nobilis M. Ciceronis suspiratio: «O te felicem, M. Porci, a quo rem improbam petere nemo audet!»

De là ce fameux soupir de M. Cicéron: «O bienheureux M. Porcius, à qui personne n'ose demander une chose malhonnête!

Mais il est aussi symptomatique que ce comportement, guidé par des principes philosophiques, soit celui de quelqu'un qui se met un peu à l'écart

³²⁷ Selon T. Lorenz (1965) 50-51, de tels faits peuvent signaler le désir de «ein philosophisches Dasein mit politischer Taetigkeit in Einklang zu bringen» (cf. p. 66-67, Anhang VI).

de la politique active et en arrive au point de dédaigner la faveur des assemblées qui étaient représentatives du mode de vie républicain (*Praef.* 9):

...*Catonem, illum ambitus hostem et repulsis tamquam honoribus inemptis gaudentem...*

...*Caton, cet ennemi de la brigade qui se réjouissait d'un échec électoral comme d'un honneur gratuit...* ³²⁸

Contre cette interprétation, soulignons le début de 7.112, qui décrit une visite de Pompée à Posidonius:

Perhibuere et Romani proceres etiam exteris testimonia. Cn. Pompeius confecto Mithridatico bello intraturus Posidonii sapientiae professione clari domum forem perculti de more a lictore uetuit et fasces litterarum ianuae summisit is cui se oriens occidentesque sum miserat.

Les dirigeants romains aussi rendirent hommage même à des étrangers. Cn. Pompée, qui se disposait, après l'achèvement de la guerre contre Mithridate, à entrer dans la maison de Posidonius, célèbre par son enseignement de la philosophie, interdit au licteur de frapper à la porte, selon l'usage: l'homme, qui avait vu l'Orient et l'Occident s'incliner devant sa personne, fit incliner ses faisceaux devant la porte de la science.

L'objection pourrait se baser sur le fait que soit employée l'expression *sapientiae professione*, si l'on traduit *sapientia* par 'philosophie' ³²⁹. Mais déjà chez Ennius, *Ann.* 248 et suiv. Skutsch (= 248 et suiv. Vahlen) et 268 et suiv. (= 234 et suiv. Vahlen), le terme représente un idéal civique de l'orateur que Cicéron reprendra. Et même chez Pline, *sapientia* a presque le même

³²⁸ Voir L. R. Taylor (1968) 119-139; M. Pohlenz (1978), I, 266; T. Adam (1978) 69 et 71.

³²⁹ C'est probablement le cas de 7.79-80, 110, 118, 180; 8.59; 18.274; 25.13; 34.26. Selon H. Homeyer (1956) 313, «Plinius verwendet es Z. B. in nicht weniger als fuenf verschiedenen Bedeutungen». Pour le sens de «philosophische Weisheit», Homeyer cite les trois passages que j'ai signalés en premier lieu. L'acception de *philosophia/philosophus* est un des deux grands vecteurs du terme chez Tacite comme, d'ailleurs, chez la plupart des écrivains depuis Auguste: voir U. Klima (1971) qui, cependant, ne tient pas compte des occurrences chez Pline.

sens que *eruditio* 'savoir, science', comme on peut le constater dans 7.118; 9.183; 14.58; 18.23.

Il me semble, de plus, que l'auteur a pris soin de minimiser la liaison à la philosophie en plaçant le tableau dans un joli cadre, plus général et plus consacré, le *topos* de l'opposition *arma/toga*. La notion spécifique de philosophie est ainsi diluée au profit d'une allusion plus générale aux lettres (*litterarum ianuae*). Effectivement, cette dernière façon de s'exprimer peut se rapporter à l'activité de Posidonius en tant qu'écrivain, historien et érudit. Le rapport aurait été évident pour un lecteur contemporain un tant soit peu averti, puisque Posidonius d'Apamée se distingua en philosophie et en sciences positives, notamment l'histoire, la physique et les mathématiques³³⁰.

Du reste, cela s'efface un peu devant l'image de Pompée comme protecteur des arts et des lettres, à l'exemple de *Nat.* 25.5-7. S'il est certain que, quatre ans avant le passage par Rhodes, Pompée avait suivi à Athènes les leçons de Posidonius, il ne faut pas non plus oublier qu'il comptait parmi ses relations l'érudit Varron, le grammairien Lénaeus et, comme compagnon dans les campagnes de l'Orient et historien de ses hauts faits, l'influent Théophanes de Mitylène³³¹. Or, l'une des intentions de la visite aurait pu être celle de motiver Posidonius à relater les exploits de Pompée en Orient.

D'autre part, l'exemple de Cicéron mentionné dans 31.6-7 est tout à fait favorable à son activité philosophique, d'autant plus qu'il y est établi un parallèle avec Platon :

Dignum memoratu, uilla est ab Auerno lacu Puteolos tendentibus inposita litori, celebrata porticu ac nemore, quam uocabat M. Cicero Academiam ab exemplo Athenarum, ibi compositis uoluminibus eiusdem nominis...

L'histoire vaut d'être rappelée: quand on va du lac Averne à Poussoles, il y a une villa bâtie sur la côte, renommée pour son portique et son

³³⁰ M. Laffranque (1964) 100-102, énumère le tableau de sa production, dont je retire, comme étant particulièrement adaptées à mon interprétation du passage de Pline, les *Histoires*, qui continuaient l'oeuvre de Polybe, et une histoire de la campagne de Pompée en Orient. Voir M. Pohlenz (1978), I; A. Nock, «Poseidonius», *JSR* 49 (1959) 1-15; J. M. Rist (1969). *Stoic Philosophy*, Cambridge; A. A. Long (1974) 115 et 216-222; F. H. Sandbach (1975). *The Stoics*, London, spéc. p. 129-139; M. H. Rocha Pereira (1990) 99-101.

³³¹ Cf. M. Gelzer (1949) 84 et 116 et suiv.; J. Leach (1978) 78 et suiv.

parc; Cicéron l'appelait «Académie» à l'exemple de celle d'Athènes; il y avait composé ses livres du même nom...³³².

Il convient d'observer que le contexte ne comporte aucune référence à l'activité politique de Cicéron et que l'exemple utilisé est tiré de la Grèce classique.

Ajoutons que, pour le Principat, je ne trouve aucune manifestation de l'intérêt ou de la répulsion des gouvernants envers la philosophie. L'omission peut néanmoins avoir une certaine signification.

COMPOSANTE ORATOIRE

L'importance de l'art oratoire, en tant que partie de la formation du chef politique, est un aspect traité par Pline dans 7.110-111, à propos d'Eschine, d'Isocrate, de Démosthène et surtout de Thucydide.

La notice de 7.139-140 nous permet de déduire qu'à Rome cet aspect faisait déjà partie de l'image du gouvernant idéal depuis le même siècle av. J.-C. Dans cette notice, l'éloge funèbre (*laudatio*) de Lucius Caecilius Metellus prononcé par son fils Quintus décrit les dix objectifs suprêmes (*decem maximas res optimasque*) qu'un grand Romain devait réaliser. Il y inclut le devoir de devenir le meilleur orateur et le général le plus courageux (*optimum oratorem, fortissimum imperatorem*). Dans 7.133, l'orateur est loué aux côtés du prince du Sénat.

C'est l'idéologie des Scipions et de Caton-le-Censeur, telle qu'elle est exprimée dans la trilogie énoncée dans 7.100:

Cato primus Porciae gentis tres summas in homine res praestitisse existimatur, ut esset optimus orator, optimus imperator, optimus senator, quae mihi omnia, etiamsi non prius, attamen clarius fulsisse in Scipione Aemiliano uidentur, dempto praeterea plurimorum odio, quo Cato laborauit.

Caton, le premier en date de la famille Porcia, passe pour avoir possédé trois qualités éminentes chez l'homme: il a été excellent orateur,

³³² Quint. *Inst.* 10.1.123: ...*M. Tullius, qui ubique, etiam in hoc opere Platonis aemulus extitit* «Cicéron qui, partout, même ici, s'est montré le rival de Platon» semble montrer plus d'enthousiasme que Plin. *Praef.* 22: ...*Tulliana simplicitate, qui de Republica Platonis se comitem profiteur*... «...la franchise de Cicéron qui, dans son livre «Sur la République», se déclare disciple de Platon».

excellent général, excellent sénateur; ces qualités ont brillé, sinon avant lui, du moins avec plus d'éclat, à mon avis, chez Scipion Emilien, qui eut l'avantage de ne pas connaître les innombrables haines dont Caton eut à souffrir.

Pline insère ainsi la capacité oratoire entre les excellences ou les mérites (*uirtutes*) du dirigeant. En effet, dans l'*Histoire Naturelle*, le *princeps* républicain, c'est-à-dire le citoyen prééminent, apparaît fréquemment comme orateur. Prenons les cas de C. Asinius Pollion et de Valerius Maximus Messala ³³³.

Mais le grand éloge de la capacité d'intervention politique, basée sur la force de l'art oratoire, ressort de l'action de Cicéron comme consul. L'évocation qui nous apparaît dans 7.116-117 est littérairement élaborée et hautement émotive. En se limitant aux faits de son consulat, comme le rappelle Pline lui-même, notre érudit met en relief l'action de la parole à l'image d'une arme, par laquelle un gouvernant peut affirmer sa capacité (*uirtus*) dans la politique intérieure:

Te dicente legem agrariam, hoc est alimenta sua, abdicarunt tribus; te suadente Roscio theatralis auctori legis ignouerunt notatasque se discrimine sedis aequo animo tulerunt; te orante proscriptorum liberos honores petere pudit. Tuum Catilina fugit ingenium; tu M. Antonium proscripsisti.

Tu prends la parole et les tribuns renoncent à la loi agraire, c'est-à-dire à leur propre subsistance; tu conseilles et Roscius, l'auteur de la loi sur le théâtre, obtient le pardon des tribus, qui se résignent de bon gré à l'humiliation que leur vaut la séparation des places: tu élèves la voix et les fils des proscrits rougissent de briguer les magistratures. C'est ton génie, qui a fait fuir Catilina; c'est toi, qui as proscrit Marc-Antoine.

³³³ Le sens premier de *princeps* (voir supra p. 93) apparaît dans l'équivalence avec *primus omnium* (7.209, 213). Dans 6.85, dans la légation envoyée par le roi de Ceylan, *princeps* désigne celui qui est hiérarchiquement supérieur. Le terme se rapporte aussi directement aux citoyens les plus importants de la période républicaine et, en particulier, à Scipion Emilien, César et Pompée (10.123 et 36.120). Dans d'autres passages, il signale le *princeps ciuitatis* (2.144; 7.128) ou le *princeps senatus* (7.133). Asinius Pollion et Messalla sont ainsi désignés (7.115 et 35.22).

La suite du paragraphe semble vouloir imposer l'idée que c'est le pouvoir de l'art oratoire (*triumphus linguae*) qui a valu à l'homme d'Arpinum le titre de Père de la Patrie (*parens patriae*).

Cet éloge de Cicéron me semble servir de modèle à celui de Titus, dans la préface de l'*Histoire Naturelle* (*Praef.* 4):

...longius etiam summoues ingenii fascibus. Fulgurare in nullo umquam uerius dicta uis eloquentiae, tibunicia potestas facundiae; quanto tu ore patris laudes tonas! Quanto fratris amas!

...et tu me fais reculer encore plus loin avec les faisceaux de ton génie. Jamais, pour qui que ce fût, on n'a avec plus de justesse qualifié de fulgurant le pouvoir de la parole, la «puissance tribunicienne» de l'éloquence. Comme ta voix tonne pour les louanges d'un père! Comme elle se plaît à celles d'un frère!

Nous sommes également confrontés à cette même idée dans *Praef.* 11:

Te quidem in excelsissimo generis humani fastigio positum, summa eloquentia, summa eruditione praeditum...

Toi qui es placé au faite le plus élevé de l'humanité, toi qui es doué de la plus haute éloquence, du plus haut savoir...

Avec ce double exemple, où l'usage de l'apostrophe accentue le parallélisme avec l'interpellation de Cicéron, citée ci-dessus, l'auteur signale l'importance politique de l'art oratoire dans la formation de l'homme d'Etat, que ce fût en période républicaine ou impériale. Mais il ébauche, en même temps, un tableau antithétique de la valeur de l'éloquence pendant ces deux périodes de l'histoire de Rome.

Dans le premier cas (7.116-117), il existe une correspondance entre le caractère contondant et vif du style et la sériation d'initiatives dynamiques, visualisées à travers la valeur factitive de l'énumération: *abdicarunt* 'renoncent'; *ignouerunt* 'pardonnent', *tulerunt* 'se résignent'; *petere puduit* 'rougissent de briguer', *fugit* 'fait fuir'; *proscripsisti* 'a proscrit'. Certains verbes se rapportent aux réactions des gens concernés et d'autres se réfèrent à l'action de l'orateur qu'une terminologie technique décrivant les compétences diverses d'un haut magistrat républicain met en évidence: *te dicente* «tu prends la parole», *te suadente* «tu conseilles», *te orante* «tu élèves la voix».

Dans le second cas, et malgré la présence des termes *ingenium* 'génie', *eloquentia* 'éloquence', *eruditio* 'savoir' et *facundia* 'pouvoir de la parole' dans *Praef.* 5 et 11, et les procédés de style et d'amplification rhétorique, la louange de Titus (*Praef.* 4) est plus statique et contemplative dans la mesure où elle décrit des qualités et des attitudes dont le résultat se réduirait simplement à l'extériorisation du mouvement intérieur: *tonas* 'ta voix tonne', *amas* 'tu aimes', *es* 'tu es', *excogitasti* 'tu as imaginé'. L'énumération se limite à des variations hyperboliques de la même idée. Il faut rappeler que l'essentiel de l'éloquence républicaine, c'est-à-dire la possibilité d'agir et de remplir les plus hautes fonctions publiques, s'était perdu.

Si, comme tout l'indique, Titus était un excellent orateur, l'hypothèse que nous soyons face à une simple louange est laissée à l'écart, ce qui confirmera l'intérêt véritable des Flaviens pour l'art oratoire. Ainsi, contrairement à l'interprétation de H. Bardon, les libéralités de Vespasien à l'égard des rhéteurs ne se limiteraient pas à une stratégie politique ³³⁴.

COMPOSANTE SCIENTIFIQUE

Le problème du dévouement du gouvernant à la science est d'intérêt secondaire par rapport à ses initiatives en faveur du développement de la science et du progrès technologique.

Pline accorde une très grande importance à ce point, abordé avec une emphase particulière dans la préface des livres XIV, XXV et XXVII, où il s'insurge contre le désintérêt, l'oubli ou l'occultation volontaire de certaines découvertes qui pouvaient être importantes pour le bien-être ou pour le progrès de la civilisation. La diatribe contre les moeurs contemporaines s'accompagne également d'un éloge du passé.

Le Naturaliste prône, par exemple, dans 23.112, le souci et la diligence des anciens qui, dans leurs recherches, ont tout essayé (*nihil intemptatum reliquerunt*).

³³⁴ H. Bardon (1940) 300-301. Le même auteur (1981) I, p. 175-194, reformule quelques-unes de ses idées sur les rapports des Flaviens avec la culture. Cf. H.-I. Marrou (1965) 434 et suiv.; A. Garzetti (1974) 241-243; S. Bonner (1977) 161; H. Bergtson (1979) 106-110. J. Béranger (1975) 368, rappelle l'importance accordée par Cicéron à l'éloquence dans la formation de l'homme politique, la parole pouvant apaiser les conflits et concilier les esprits, c'est-à-dire, fomentier la concorde. En ce qui concerne l'importance de l'art oratoire sous le Principat, cf. S. Bonner (1969) 27-50; G. Picone (1978) 159-160; B. Zucchelli (1981). «Quintiliano e i Flavi», in: *Atti del Congr. int. di st. vespasianeae*, II, Rieti, p. 571-591.

Cette louange est reprise dans 25.1, à propos de l'art de guérir par les plantes:

...in admirationem curae priscorum diligentiaeque animum agit. Nihil ergo intemptatum inexpertumque illis fuit, nihil deinde occultatum quodque non prodesse posteris uellent. At nos elaborata his abscondere ac supprimere cupimus et fraudare uitam etiam alienis bonis. Ita certe reconduunt qui pauca aliqua nouere, inuidentes aliis, et neminem docere in auctoritatem scientiae est.

...inspire de l'admiration pour les soins diligents des anciens. Il n'est donc rien qu'ils n'aient éprouvé et essayé, rien qu'ils aient ensuite caché et dont ils aient voulu dérober l'utilité à la postérité. Nous, au contraire, nous souhaitons dissimuler et supprimer leurs travaux et frustrer le genre humain de biens qui ne lui appartiennent même pas. C'est ainsi assurément que ceux qui possèdent quelques connaissances les cachent jalousement, et n'instruire personne est une garantie de savoir.

Comme on peut le remarquer, c'est un passage où l'éloge des ancêtres est, d'une certaine façon, par un procédé cher au stoïcisme, opposé à la corruption des moeurs contemporaines³³⁵. On observe surtout à quel point l'idée d'utilité pour la postérité (*prodesse posteris*) est présente. Dans d'autres passages, l'intérêt des anciens pour la science, que les rois eux-mêmes cultivaient, est mis en relief³³⁶. D'ailleurs, l'importance du zèle scientifique des notabilités pour le développement de la science est bien signalée dans 5.12, dans la critique adressée contre certains procureurs d'Afrique qui déclarent que l'Atlas est facilement accessible...

...sed id plerumque fallacissimum experimentoprehenditur, quia dignitates, cum indagare uera pigeat, ignorantiae pudore mentiri non piget, haut alio fidei proniore lapsu quam ubi falsae rei grauis auctor existit.

...mais cette impression est dénoncée en général par l'expérience comme tout à fait trompeuse: c'est que les dignitaires, s'ils répugnent

³³⁵ Perspective de E. Wistrand (1979) 5.

³³⁶ Voir en particulier *Nat.* 14.4. Les exemples illustratifs sont cités supra p. 47-48. Le passage transcrit contient également une censure à la politique du secret (cf. 5.12; 25.1 et 16).

à dépister la vérité, ne répugnent pas au mensonge par honte de leur ignorance, alors qu'il n'est pas d'erreur qui nous incline davantage à l'adhésion que celle dont la fausseté a pour garant un homme de poids.

Le préambule du livre XIV est entièrement orienté vers la décadence des sciences. Sa conclusion mérite notre attention (14.6):

*...passim uero etiam egregii aliena uitia quam bona sua colere malle.
Ergo Hercules uoluptas uiuere coepit, uita ipsa desiit.*

Souvent, en vérité, même des hommes distingués aiment mieux cultiver les vices d'autrui que leurs propres qualités. Ainsi, sur ma foi, la volupté a commencé à vivre, la vie elle-même a cessé.

A mon avis, c'est à l'intérieur de cette ligne d'exaltation du dévouement à la science que l'on peut comprendre les nombreuses remarques de l'auteur. Ce qui prédomine dans ces tirades, ainsi que dans celles qui ont été ci-dessus citées, c'est une vision moraliste de la science qui présente la raison morale comme étant la cause de la décadence des sciences et des arts. Celle-ci s'accroît de deux façons: d'une part, il existe un désintéret général dû au fait que la recherche de la gloire utilise de nouveaux moyens, d'autre part, les gens s'adonnent (scientifiquement) au plaisir, ce qui est manifeste dans le caractère des inventions enregistrées, fruit du luxe (*luxuria*) ou de la convoitise (*auaritia*)³³⁷.

³³⁷ Des expressions du genre *luxuria inuenit* ou *excogitauit, mira uitiorum sollertia* apparaissent fréquemment: 8.31, 197; 9.39, 62-63, 139-140; 14.138; 16.233; 19.53, 54-56; 21.26; 31.40; 33.139-140; 35.3, 163-165; 36.48, 51); pour la liaison à *auaritia*, voir e.g. 9.168; 14.3-6; 16.56; 33.48-49. On trouve résumés ces deux ordres de raisons complémentaires: *...mores hominum senuere, non fructus... nauigat, sed lucri, non scientiae, gratia* «Ce sont les moeurs qui ont déchu, non les profits ... la foule qui navigue le fait pour l'amour du gain et non de la science» (2.118). Les passions de l'âme sont directement citées comme cause de la décadence (35.50). Pline représente, à ce propos, l'unanimité «among Roman writers of the early Empire: most of them (including some of the greatest Roman writers) express the filling that they live in a period of cultural decadence» — comme l'observe G. Williams (1978) 6 et suiv. Dans ces pages, cet historien établit le sommaire des positions génériquement convergentes de Sénèque le Père, Paterculus, Pétrone, dont Pline se rapproche beaucoup, Sénèque le Philosophe, Pline l'Ancien, Longin et Tacite. Pour ma part, j'ajouterais encore Pline-le-Jeune (cf. Buetler (1970) e.g. 138 n. 36 et p. 142-143. R. Lenoble (1969) 172-174, met en relief d'autres aspects: «Non seulement le snobisme a ruiné le goût des artistes, mais certaines techniques de fabrication ont été perdues: celle de la fonderie des beaux

Tout d'abord, il faut observer qu'il est certain que l'intérêt des généraux pour la botanique ou pour la zoologie assume des fonctions évidentes de propagande, manifestes dans le désir d'émulation que Pline montre bien à propos des jeux triomphaux. Comme exemple, on rappelle le livre VIII, où de nombreux signes indiquent une émulation entre César et Pompée quant aux animaux présentés lors de leurs jeux triomphaux ³³⁸.

Pompée est le premier à montrer des éléphants attelés (8.4), le loup-cervier (*chama*) de la Gaule, le *κίτρος* d'Éthiopie (8.70), le rhinocéros (8.71); César apporte le chameau-léopard (*camelopardalis*) d'Éthiopie (8.69) et, pour la première fois, il présente des courses de taureaux selon les coutumes de la Thessalie, où la tauromachie se faisait à cheval et où le taureau était pris par les cornes (8.182). Pompée va jusqu'à offrir le nombre étonnant de 410 panthères (8.64), 600 lions, dont 315 avec crinière, contre 400 de César (8.53). Tous les deux présentent des combats d'éléphants (8.20-21).

D'autre part, l'étendue des connaissances géographiques est naturellement liée à des raisons commerciales ou militaires.

Quoi qu'il en soit, un tel intérêt est un trait caractéristique de l'époque. La preuve est que Pompée, selon Pline, est l'initiateur de l'habitude de montrer des arbres lors des triomphes (12.111) et il s'intéresse aux prodiges et aux miracles (*mirabilia*); en effet, d'après 7.34, «il fit placer, parmi les décorations de son théâtre, les portraits des personnages qui avaient étonné l'opinion».

A l'occasion de la dédicace du même théâtre, Pompée présente la mime Galeria Copiola *pro miraculo*, dû à sa longévité (7.158).

Ceci lui permettait naturellement de satisfaire la même curiosité générale qui conduit Tibère à montrer, comme chose étonnante, prodigieuse (*propter miraculum*) l'arbre qui était considéré comme le plus grand qui existât (16.200), ou que M. Agrippa satisfait lorsqu'il laisse une énorme poutre en exposition *miraculi causa* (16.201), ou qui incite Auguste à montrer au public, aussi *miraculi causa*, le navire qui avait transporté le premier obélisque (36.70) et à conserver chez lui des nains, pour les délices de sa petite-fille et de sa femme (7.74-75) ³³⁹.

bronzes..., celle des couleurs heureuses..., celle des miroirs de verre»; cf. N. Petrochilos (1974) 69 et suiv.; I. Lana (1980) 21-43.

³³⁸ Pour l'importance idéologique et de propagande des *ludi*, voir Z. Yavetz (1969); C. Nicolet (1976) 467-472 et 479-494; P. Veyne (1976); A. Wallace-Hadrill (1982) 38.

³³⁹ R. Schilling écrit, dans son introduction au livre VII, p. XII-XIII: «A coup sûr, ce goût du *prodigiosum* ou du *mirabile* ne lui est pas entièrement personnel. Les anciens, et en particulier les Romains, ont manifesté le même engouement, si l'on en juge par les titres des ouvrages en vogue. Le grand érudit Varron n'avait-il pas consacré un de ses traités

Par contre, Claude semble ne pas attacher une très grande importance à ces faits (36.70).

Vespasien ne répugne pas non plus à montrer à Rome, durant son triomphe, le baume apporté de Judée (11.111), comme Pompée avait montré l'ébénier (12.20).

Cependant Néron, dans un passage où le terme *portentum* 'chose merveilleuse, monstre, monstruosité' a une connotation péjorative, est méprisé car il se fait transporter par des mules hermaphrodites (11.262):

...*ceu plane uisenda res esset principem terrarum insidere portentis.*

...*comme si c'était un spectacle à contempler que le maître du monde traîné par des monstres.*

Le «prodige terrestre gigantesque» (*ingens terrarum portentum*), relaté dans 2.199, est inséré dans un contexte défavorable, à l'exemple du prodige qui, selon 17.245, est survenu lors de la chute de Néron ³⁴⁰.

A propos des plantes médicinales, Pline se complait à observer, contre la tendance contemporaine à les faire tomber dans l'oubli, que Caton-le-Censeur (25.4) s'est intéressé à elles; G. Valgius a dédié un livre sur la matière à Auguste (25.4; cf. 29.6); et Pompée Lénaeus, affranchi du Grand Pompée, était un représentant de cette même littérature (25.5). C'est ce même Pompée qui, une fois les dépouilles de Mithridate capturées, décide de perpétuer,

aux *Admiranda*? Après lui, Valère-Maxime avait composé tout un recueil de *Facta et dicta memorabilia*. A son tour, R. Lenoble (1969) 185 et suiv., tente d'expliquer cette psychologie du prodige. Voir aussi J. Bompaire (1958) 457 et suiv.; F. Della Corte (1982) 24 et 38; O. Gigon (1982) 43.

³⁴⁰ Plin. *Nat.* 11.262 (cf. 37.50). L'auteur distingue le *miraculum* du *portentum*, rendant ce dernier susceptible de considération négative. Entre les deux termes se trouverait *prodigium* (confronter 11.262 avec 7.74). *Fabulosum* est aussi généralement péjoratif. Voyons une espèce de définition de *miraculum*: *Aut quid non miraculo est, cum primum in notitiam uenit?* «Qu'est-ce qui ne paraît pas merveilleux, quand on en prend connaissance pour la première fois?» (7.6). Ayant conscience de la limitation des connaissances, Pline transcrit certains phénomènes ou certaines opinions extravagantes, étant donné qu'ils avaient mérité une publication antérieure. Du reste, le recours à ces exemples illustratifs, tirés d'une espèce de fond commun, était une caractéristique culturelle contemporaine, selon H.-I. Marrou (1958) e.g. p. 116 et 132-133. M. Frederiksen (1980) 97, trouve des raisons sociologiques à ce fait.

pour le bien de l'humanité, les écrits du roi oriental se référant à la médecine, en les faisant traduire en latin ³⁴¹.

Dans le domaine de la zoologie, cette curiosité est encore plus vive, surtout à cause des jeux du cirque. L'émulation habitait les généraux victorieux qui tenaient, comme nous l'avons déjà expliqué, à présenter des espèces jamais vues ou en plus grand nombre que le rival ou le prédécesseur.

M. Vegetti observe, à juste titre, que le cirque et le triomphe fonctionnent comme «des sélectionneurs et des ordonnateurs du discours plinien» ³⁴².

A mon avis, il faut aussi considérer, dans la présentation de certains animaux aux jeux du triomphe, leur valeur en tant qu'illustration symbolique de certaines contrées. Par conséquent, la zoologie apparaît assurément comme une alliée de l'histrionisme du pouvoir, telle la volonté de Vegetti, mais aussi comme un adjuvant de la localisation et de la description géographiques et, par conséquent, moteur de connaissance.

Par ailleurs, ne discordant pas du schéma «nature/cirque/pouvoir» habilement présenté par Vegetti, je pense qu'il faudrait, de même, signaler le triangle «nature/cirque/spectateurs». Ainsi, s'il est vrai que le cirque ou le triomphe sont des éléments sélectifs, ils le sont dans la mesure où, à travers eux, la nature est présentée, sans aucun doute, par le pouvoir, ainsi que par Pline, aux spectateurs et aux lecteurs de l'oeuvre. De cette façon, d'une part on peut comprendre l'utilisation politique des jeux; d'autre part, on peut excuser le Naturaliste d'offrir, lui aussi, des prodiges (*mirabilia*) et ne pas oublier que nous sommes devant un trait caractéristique de l'esprit encyclopédique plinien qui est de vouloir divulguer au plus grand nombre possible de lecteurs, même s'il doit faire des concessions pour atteindre cet objectif. Finalement, au même titre que les gouvernants, sous peine de tomber dans l'excès dont Vegetti les accuse, Pline a aussi couru le risque d'être considéré comme privé d'esprit critique et doté d'un esprit antiscientifique ³⁴³.

³⁴¹ Plin. *Nat.* 25.7 (cf. 33.149). Lénaeus Pompée, ici nommé *grammaticae artis*, est une figure importante dans la littérature médicale romaine. Pline le cite comme source romaine pour les livres XIV, XV et XX-XXVII. Voir J. Christes (1979). *Sklaven und Freigelassene*, Wiesbaden, p. 57-61.

³⁴² M. Vegetti (1981) 111-125. La citation est de la p. 116.

³⁴³ Une fois dépassée la dépendance des jugements négatifs de la *Quellenkritik*, l'*Histoire Naturelle* a commencé à être évaluée comme encyclopédie et ouvrage de divulgation, et comme témoin de l'état de la connaissance de son temps. La méthodologie même de l'auteur, notamment dans le domaine de la taxonomie, a été perçue sous une lumière plus favorable. Simultanément, l'insertion du Naturaliste dans l'esprit de son époque a révélé des facettes qui, sans être parfaites, ne ternissent néanmoins pas son image. Je ne vais pas énumérer ici les innombrables questions posées et les opinions qui ont été prises à

Ceci n'empêche pas, comme Vegetti le remarque à la p. 123, que Pline blâme les excès commis par César (7.93-94) et par Pompée (37.14-16).

ce propos. J'en ai abordé quelques-unes en notes (voir supra n. 19, 30, 337, 339, 340, infra 429, 533). Je me bornerai à démontrer, dans le texte même de l'auteur, l'existence de passages où se révèle une position de relative indépendance, peut-être même une critique des sources et des opinions courantes. A dire vrai, lorsqu'il l'entend ainsi à un moment donné, Pline n'hésite pas à classer les doctrines plus ou moins consacrées. Il parle de *falsum* (3.127-129; 4.83; 9.87; 15.45; 16.81-82; 27.141; 37.52-53, 61); *error* (4.83; 5.59; 9.123; 13.59; 16.148-149; 31.59-61; 33.58-59); *fabulosum*, *mendacia*, *portentum*, *prodigiosum* (5.3-4, 8-9; 11.232; 12.11, 20; 24.17-19; 26.99-100; 27.31; 29.80-81; 37.92), ou utilise d'autres expressions également dépréciatives (5.12; 18.82; 24.33; 25.69; 27.107; 29.76). Pline censure aussi l'*aviditas* (5.4), la *credulitas* (8.82), la fureur (*furor*: 2.3-4), la *leuitas* (26.15), la *subtilitas* (2.84, 247; 29.25 et 35.13; mais le terme a aussi un sens positif: 2.165; 22.111) et la *uanitas* (3.152; 19.86; 28.112; 37.31). Par contre, il fait l'éloge de l'*auctoritas*, de la *cura*, de la *diligentia*, de la *grauitas* (voir notamment 23.32 et 29.17), de la *prouidentia* et de la *prudencia*. En cas d'hésitation, l'auteur manifeste clairement son doute ou sa perplexité (6.79-80; 8.130-131; 11.165; 24.17-19). L'une des situations les plus significatives est celle où il se trouve devant une diversité d'opinions. Dans ce cas s'il n'ose pas avancer avec ses propres idées, soit il se limite à énumérer les diverses opinions (e.g. 6.51, 72, 124; 7.8, 205; 17.188-190; 18.213 et suiv., 301 et suiv.; 24.142-150; 29.93), soit il résout la perplexité en tentant d'extraire ce qu'il y a de commun, et en mettant en valeur le *consensus* (20.17), soit il admet l'existence d'hypothèses explicatives diverses (17.19 et suiv.; 36.71-73) ou bien encore il retient le minimum de ce qui lui semble exact et acceptable (11.48; 37.25). L'*inconstantia* ou la *diuersitas* des auteurs l'incitent à réfléchir et à chercher une explication qui le tire de l'indécision et de la perplexité. Parfois il la trouve dans les insuffisances de la méthode utilisée (24.177; 27.67), ou dans le fait que les observations aient été prises dans des circonstances difficiles (6.51) ou dans de lieux différents (18.210-213; 32.152-153); Mais il existe des cas où l'auteur sait parfaitement qu'il ne se trouve pas devant une simple diversité, mais plutôt devant une divergence profonde et même une contradiction ou une controverse (*quaestio*). Dans ce cas, il ne s'esquive pas à une prise de position, s'il estime devoir en prendre une (2.214; 6.3; 21.115-116, 151-153; 31.32-34; 37.30-46; sur l'origine de l'ambre). Bien que les arguments de l'antiquité ou antériorité et de l'autorité représentent un poids certain, je ne trouve pas chez Pline de soumission aux auteurs qu'il admire le plus. Il reste même l'impression que, dans certains cas, le Naturaliste se complait à faire montre de son indépendance et à corriger, à compléter ou à réfuter des autorités comme Aristote (8.44; 9.16-19) et Caton-le-Censeur, qu'il admire beaucoup (14.44-46; 15.44-46; 28.21), ou encore Démocrite (18.321; 27.141; 28.118), Sophocle (37.40-41), Hippocrate (26.123), Théophraste, *auctor alioqui grauis* (26.99-100; 37.52-53), Métrodore (37.61), Varron (13.84), Virgile (14.7; 18.321), Columelle (18.70), Fabien (18.275-277) et Mucianus (13.88). Un autre aspect important, que j'ai mentionné un certain nombre de fois, est celui du critère de l'utilité qui le conduit à vouloir être utile (*iuuare*/utilitas/prodesse) et non à transmettre l'inutile (*superuacuum*). Cette intention représente un désir d'enseigner, de révéler la fausseté de la magie, de la médecine grecque, ou des manipulations et adulations (*adulterare*) de produits par des commerçants peu scrupuleux. Un tel dessein est fréquemment signalé par la récurrence du verbe *docere* (e.g. 7.180; 11.6; 12.8; 15.8; 18.82; 29.25; 30.96; 33.116; 34.6; 35.14; 36.113; 37.59), qui marque son intention didactique.

Dans le domaine de la géographie, la curiosité scientifique se manifeste sous la forme de représentation allégorique, dans les cortèges triomphaux ou dans l'architecture, ou par la présentation d'animaux, de productions, de types humains, d'otages, d'affiches avec des inscriptions allusives et explicatives, des peintures évocatrices des faits et des régions conquises, ou encore, sous la forme d'expéditions et de rassemblement d'informations directement conduites ou inspirées et ordonnées par des dirigeants romains ³⁴⁴.

Comme sources écrites de connaissance géographique, Pline cite avec insistance Agrippa dans les livres III à VI, et Auguste pour la description de l'Italie, par exemple dans 3.46, 49, 62, outre qu'il l'indique de façon générale entre les sources des livres III et IV.

Nous pouvons maintenant sérier les passages où les dirigeants romains apparaissent comme des promoteurs de la connaissance géographique:

2.167: navigations dans la mer du Nord sous les auspices du divin Auguste (*auspiciis Diui Augusti*).

2.180: Corbulon relate une éclipse qu'il avait observée pendant qu'il commandait en Arménie (*dux in Armenia*).

3.17: *...Agrippam quidem in tanta uiri diligentia praeterque in hoc opere cura, cum orbem terrarum orbi spectandum propositurus esset, errasse quis credat et cum eo Diuum Augustum? Is namque complexam eum porticum ex destinatione et commentariis M. Agrippae a sorore eius inchoatam peregit.*

Qui pourrait penser qu'Agrippa, homme d'une si grande exactitude, et en outre occupé du soin de mettre sous les yeux de l'univers le tableau de l'univers même, se soit trompé comme il l'a fait, et que cette erreur ait été répétée par le dieu Auguste?

³⁴⁴ G. Grueninger (1976) 59-61, met en relief l'intérêt militaire comme principale motivation des expéditions relatées par le Naturaliste: «Nach seinen Mitteilungen scheint weitaus das meiste in Folge militaerischer Unternehmungen (*per bella*) unter den Auspicien von Feldherren und Staatsmaennern entdeckt worden zu sein» (p. 61). Il passe ensuite au classement des passages tirés des livres II-IV. A son tour, R. K. Sherk (1974) 535-537, met l'accent sur l'importance de l'*imitatio Alexandri*, dont l'expédition orientale devient le modèle de l'alliance de l'aventure militaire et de l'exploration géographique.

3.18: *Citerioris Hispaniae sicut conplurium prouinciarum aliquantum uetus forma mutata est, utpote cum Pompeius Magnus tropaeis suis, quae statuebat in Pyrenaeo, DCCCLXVI oppida ab Alpibus ad fines Hispaniae ulterioris in dicionem ab se redacta testatus sit.*

L'ancienne forme de l'Espagne citérieure, ainsi que de plusieurs provinces, a été un peu changée; car Pompée le Grand, dans les trophées élevés par lui sur les Pyrénées, atteste que, des Alpes aux frontières de l'Espagne ultérieure, il a soumis 876 villes.

3.136-137: transcription des inscriptions du Trophée alpin d'Auguste, qui énuméraient les peuples vaincus sous ses ordres et sous ses auspices (*EIVS DVCTV AVSPICISQVE*).

4.97: îles de la mer du Nord au-delà du promontoire des Cimbres, dans la péninsule du Jutland, découvertes par l'armée romaine (*Romanis armis*).

4.98-99: la divergence des auteurs (*prodentium discordia*) sur la Rhétie et le Norique est corrigée grâce aux informations d'Agrippa.

4.102: îles Britanniques explorées par l'armée romaine jusqu'à la forêt Calédonienne.

5.9: *Scipione Aemiliano res in Africa gerente Polybius annalium conditor, ab eo accepta classe scrutandi illius orbis gratia circumuectus, prodidit...*

Alors que Scipion Emilien exerçait le commandement en Afrique, Polybe l'annaliste exécuta un périple avec une flotte que celui-ci lui avait confiée pour reconnaître le contour de ce continent ³⁴⁵.

5.14: Suétonius Paulinus est le premier chef romain (*primus Romanorum ducum*) à conduire une expédition militaire à travers l'Atlas, qu'il décrit minutieusement.

³⁴⁵ R. K. Sherk (1974) 537, décrit ce dernier comme «the earliest example of a Roman campaign used to further scientific knowledge...» et classe le fait qu'un Grec et un Romain travaillent ensemble comme la naissance d'un nouvel esprit de coopération et de compréhension mutuelle.

5.36-37: Cornélius Balbus, provincial, chevalier de Gadès, obtient, par les armes romaines (*armis Romanis*), le triomphe sur le pays des Garamantes et présente les noms et les images des peuples et des villes (*gentium urbiumque nomina ac simulacra*). En outre, un écriteau (*titulus*) précédait l'image du mont Giri.

5.38: une guerre conduit à la découverte d'un nouvel itinéraire vers le pays des Garamantes, au temps de Vespasien.

5.83: Corbulon écrit sur les sources de l'Euphrate, qu'il avait observées durant les campagnes en Arménie.

6.23-24: Domitius Corbulon permet à Pline de corriger et de compléter la description de la Cappadoce, de l'Arménie et du Caucase:

...multa aliter ac ueteres proditurum me non eo infitias, anxia perquisita cura rebus nuper in eo situ gestis a Domitio Corbulone regibusque inde missis supplicibus aut regum liberis obsidibus.

...ma description différera en beaucoup de points de celles des anciens; mais je me suis mis avec soin au courant des connaissances acquises sur ces contrées, tant par les guerres que Domitius Corbulon a faites récemment de ce côté, que par l'arrivée à Rome de rois qui venaient en suppliants, ou de fils de rois qui étaient envoyés en otage.

6.40: *Corrigendus est in hoc loco error multorum, etiam qui in Armenia res proxime cum Corbulone gessere. Namque ii Caspias appellauerunt portas Hiberiae, quas Caucasias diximus uocari, situsque depicti et inde missi hoc nomen inscriptum habent. Et Neronis principis comminatio ad Caspias portas tendere dicebatur, cum peteret illas, quae per Hiberiam in Sarmatas tendunt, uix ullo propter oppositos montes aditu ad Caspium mare. Sunt autem aliae Caspiis gentibus iunctae, quod dinosci non potest nisi comitatu rerum Alexandri Magni.*

Corrigeons ici une erreur commise par beaucoup d'auteurs, même par ceux qui ont dernièrement fait avec Corbulon la guerre en Arménie: ils ont appelé Caspiennes les portes de l'Ibérie, que nous avons dit s'appeler Caucasiennes; les plans qui ont été levés sur les lieux, et envoyés à Rome, ont ce dernier nom inscrit: et l'expédition projetée par Néron, que l'on disait devoir se diriger vers les portes Caspiennes, se dirigeait réellement vers celles qui mènent par l'Ibérie chez les

Sarmates: les montagnes empêchent presque absolument qu'on arrive sur les bords de la mer Caspienne. Il y a bien des portes Caspiennes près des nations Caspiennes; mais on ne peut le reconnaître que par le récit de ceux qui ont accompagné Alexandre le Grand.

6.51: *Haustum ipsius maris dulcem esse et Alexander Magnus prodidit et M. Varro talem perlatum Pompeio iuxta res gerenti Mithridatico bello, magnitudine haud dubie influentium annuum uicto sale.*

Alexandre le Grand a rapporté que l'eau puisée dans la Caspienne était douce, et M. Varron que telle était celle qu'on apporta à Pompée lors de ses opérations dans le voisinage pendant la guerre contre Mithridate.

6.52: *Adicit idem Pompei ductu exploratum in Bactros septem diebus ex India perueniri ad Bactrum flumen quod in Oxum influat, et ex eo per Caspium in Cyrum subuectos, et V non amplius dierum terreno itinere ad Phasim in Pontum Indicas posse deuehi merces.*

Ce même auteur ajoute qu'il fut reconnu sous Pompée qu'on va en sept jours de l'Inde en Bactriane sur les bords de la rivière Bactrus, qui est un affluent de l'Oxus, et que les marchandises indiennes transportées de là par la Caspienne dans le Cyrus peuvent être portées par voie de terre en cinq jours au plus jusqu'au Phase pour gagner le Pont.

6.120: Oruros, la limite de l'empire Romain sous l'expédition du Grand Pompée.

6.141: Denys, auteur très récent, explore l'Arabie par ordre d'Auguste et prépare l'expédition de Caius César en Parthie et en Arabie:

...in hac tamen parte arma Romana sequi placet nobis Iubamque regem, ad eundem Gaium Caesarem scriptis uoluminibus de eadem expeditione Arabica.

...cependant pour cette partie j'aime mieux suivre les expéditions romaines et le roi Juba, qui a adressé à ce fils d'Auguste, C. César, un livre sur cette même expédition d'Arabie.

6.160-161: *Romana arma solus in eam terram adhuc intulit Aelius Gallus ex equestri ordine, nam C. Caesar Augusti filius prospexit tantum Arabiam. Gallus oppida diruit, non nominata auctoribus qui ante scripserunt...*

Jusqu'à ce jour les armes romaines n'ont été portées dans l'Arabie que par Aelius Gallus, de l'ordre équestre; car C. César, fils d'Auguste, ne fit que voir de loin l'Arabie. Gallus détruisit des villes qui n'avaient pas été nommées par les auteurs antérieurs...

6.181: *Haec sunt prodita usque Meroen, ex quibus hoc tempore nullum prope utroque latere exstat. Certe solitudines nuper renuntiauerunt principi Neroni missi ab eo milites praetoriani cum tribuno ad explorandum, inter reliqua bella et Aethiopicum cogitanti. Intrauerunt autem et eo arma Romana Diui Augusti temporibus duce P. Petronio, et ipso equestris ordinis praefecto Aegypti.*

Voilà les villes qu'on a citées jusqu'à Méroé; aujourd'hui il n'en existe presque plus aucune, ni sur l'un ni sur l'autre côté. Toujours est-il que des soldats prétoriens, envoyés avec un tribun militaire, ont, dans ces derniers temps, annoncé n'avoir trouvé que des déserts, à l'empereur Néron, qui, entre autres guerres, songeait à une expédition en Ethiopie. Les armes romaines y ont aussi pénétré du temps du dieu Auguste, sous la conduite de P. Pétronius, appartenant à l'ordre équestre, et préfet de l'Egypte.

6.183-184: Néron envoie en Ethiopie des explorateurs qui établissent définitivement les distances et l'étendue du pays.

7.97-98: résumé des victoires de Pompée dont il a fait graver les titres de gloire énumérés dans l'inscription sur le temple de Minerve.

9.116: Jules César consacre à Vénus *Genitrix* une cuirasse faite de perles britanniques, comme il l'avait lui-même signalé.

12.19: les initiatives de Néron font connaître l'Ethiopie.

12.56: Juba dédie à Caius César, qui s'intéressait à tout ce qui concernait l'Arabie, un livre sur la région.

36.41: statues des Quatorze Nations représentatives des victoires de Pompée placées dans son théâtre.

37.12-17: objets de luxe oriental présentés dans le cortège du triomphe de Pompée sur l'Asie dont les Actes sont textuellement cités par Pline.

37.45: la recherche du baume pour les jeux de Néron conduit un chevalier romain à déterminer avec plus d'exactitude la route de l'ambre ³⁴⁶.

Il ressort de cette sériation que la science est aussi un sujet qui intéresse le gouvernement. A ce propos, il faut observer, spécialement dans le domaine de la géographie, que les explorations militaires, de la connaissance des plus hautes sphères du pouvoir, ont énormément contribué à l'élargissement des horizons, en permettant de corriger les croyances erronées et de mettre fin à la discorde parmi les érudits ³⁴⁷. Parmi ces explorations, se distingue le nombre d'actions attribuées à Auguste et à Pompée, ce qui est en accord avec l'exaltation de ce dernier dans 7.93-99 comme bâtisseur d'empire (*propagator imperii*) ³⁴⁸. Néron apparaît avec une certaine insistance et sa con-

³⁴⁶ Voir J. Kolendo (1981).

³⁴⁷ «Not only did Roman arms pacify, unite and open up vast territories for geographical exploration, but also the Roman commanders were themselves often directly involved in the dissemination of the newly acquired facts. Their reports and memoirs formed permanent storehouses of raw material for the future use of geographers and other men of science». C'est la conclusion que R. H. Sherk (1974) 543 tire de l'analyse de quatorze exemples d'expéditions militaires romaines. Dans cet article, il insiste aussi sur l'importance, pour la naissance de la géographie, des rapports des commandants, qui avaient certainement entrevu très tôt la possibilité de les utiliser comme propagande.

³⁴⁸ L'idée d'un conquistador universel (*κοσμοκρατορ*) permet de le placer au même rang qu'Alexandre le Grand et de comparer Pompée à Hercule et à *Liber pater* (7.95). L'auteur se plaît à évoquer toute l'extension territoriale et maritime de ses hauts faits: «...Quand il eut reconquis la Sicile (7.95); ...*Africa uero tota subacta et in dicionem redacta... et statim ad solis occasum transgressus, excitatis in Pyrenaeo tropaeis, oppida DCCCLXXVI ab Alpibus ad fines Hispaniae ulterioris* «qu'il eut réduit et assujetti l'Afrique entière ... aussitôt il partit pour l'Occident, éleva dans les Pyrénées des trophées, où il inscrivit au compte de sa victoire 876 places fortes, assujetties depuis les Alpes jusqu'aux confins de l'Espagne ultérieure» (7.96); ...*Postea ad tota maria et deinde solis ortus missus...* «Plus tard il fut envoyé en mission vers toutes les mers et enfin en Orient» (7.97); *Asiam ultimam prouinciarum... mediam patriae reddidisse* «l'Asie, une province frontière... il l'a rendue à sa patrie comme une province intérieure» (7.99). L'extension de ces conquêtes, personnifiées dans les statues des Quatorze Nations (36.41) et l'importance de ses victoires sur les pirates et sur Mithridate (voir 7.98; 37.13: cf. 6.51 et 120) sont résumées dans une formule lapidaire dans 7.112: ...*is cui se oriens occidensque summiserat* «l'homme qui avait vu l'Orient et l'Occident s'incliner devant sa personne». Ses trois triomphes sur les trois continents signifient de même toute l'extension du monde connu (pour les références, voir 7.96, 98;

tribution scientifique est positivement appréciée bien que ses intentions se manifestent comme quelque peu douteuses.

Finalement, il faut mettre en relief le nombre de cas où il est resté, de ces actions, un document écrit par les intervenants eux-mêmes. Le recours à de telles sources et leur inclusion dans les index bibliographiques de l'*Histoire Naturelle* est une manière positive d'évaluer les différents auteurs. Les index mettent en évidence, dans le domaine de la géographie, parmi les auteurs latins, outre Varron, Agrippa et Mucianus, les noms d'Auguste, de Corbulon et de Suétonius Paulinus³⁴⁹, et les Actes des triomphes (*acta triumphorum*), qui évoquent le nom même de Pompée. D'une certaine façon, cette indication compenserait, au moins pour les livres VII et XXXVII, et peut-être aussi pour le livre VIII, l'absence du nom de Pompée de la liste des sources. Par ailleurs, les citations de Corbulon tendent à omettre toute référence à Néron. C'est comme si l'établissement de cette dissociation permettait d'éviter la tache inhérente au nom de cet empereur.

Une telle dissociation est d'autant plus importante qu'il est sûr qu'elle contrarie, quant aux mérites des faits militaires, les tendances de l'idéologie officielle, selon laquelle les hauts faits de Corbulon devaient être considérés comme une simple manifestation de la puissance divine (*numen*) de Néron, comme l'a remarqué J. R. Fears³⁵⁰.

Or, il y a un seul passage où Corbulon est mentionné à côté de Néron : il s'agit de 6.40. Mais là, Pline corrige aussi bien l'exactitude des informa-

8.4; 12.20 et 111; 33.151; 37.13, 15-16). La première comparaison initiale signale que, pour Pline et son souhait d'émulation avec les Grecs, Pompée était le grand guerrier et le grand conquérant romain. L'image de Pompée qui prévaut est celle du *propagator imperii*, que V. Ooteghem (1954) mit en relief et qui est exposée par P. Grenade comme suit : «...aux yeux des Romains, la renommée de Pompée, bâtisseur d'Empire, devait éclipser celle du politique, défenseur de la cause républicaine. Désormais son souvenir est associé à la conquête du monde, témoin de ses exploits — un thème familier aux écoles de rhétorique et que Lucain développe complaisamment dans la *Pharsale* (8.797-799)». Dès lors, pour Pline, cette image est plus convenable que celle du politique et du symbole républicain, comme on peut la trouver chez Tite-Live (voir J.-C. Richard (1974) 668-669). Rappelons Sen. *Con. 7.2: Cn. Pompeius terrarum marisque domitor*. V. L. Holliday (1969) 78, adhère à la thèse de P. Grenade et observe que «The portrayal of Pompey after the Augustan era was, on the whole, sympathetic and laudatory»: cf. Vell. 2.40.4.

³⁴⁹ Le classement met en relief l'importance des sources récentes.

³⁵⁰ J. F. Fears (1982) 895. Quant à Corbulon, partisan, semble-t-il, des manoeuvres d'intimidation et de la diplomatie, et non pas de l'affrontement militaire direct, voir A. Ciaceri (1918); A. Momigliano (1932); R. Syme (1970a) 27-39; C. Gilmartin (1973) 583-627; M. A. Levi (1973) spéc. p. 177-187; M. T. Griffin (1976) spéc. p. 119, 224-230, 462-466; B. Gallota (1978) 305-317; A. Mehl (1979) 220-239.

tions que la grandiosité de l'exploration, dans le dessein de dévaloriser l'imitation d'Alexandre (*imitatio Alexandri*) néronienne ³⁵¹.

Ce n'est pas uniquement dans le domaine de la géographie que l'on met en valeur l'action du gouvernant. Il suffit de remarquer que Jules César est fréquemment cité pour sa science astronomique dans le livre II, qui rappelle également un fait aussi important que la réforme julienne du calendrier, à laquelle Pline oppose seulement une prémonition politique ambiguë de l'assassinat du dictateur ³⁵². Cependant, César n'est cité que parmi les sources du livre XVIII. Par contre, l'empereur Titus est mentionné pour le livre II, Domitien pour le livre XXXIII et Claude pour les livres V, VI, XII et XIII. Je suppose, en admettant que César soit l'auteur des excursus géographiques du *De Bello Gallico*, que ces exemples expriment une certaine partialité de la part du Naturaliste, qui ne pouvait pas les ignorer, telle était leur notoriété. Ce fait est relaté dans 7.92, où les écrits du dictateur sont rappelés dans un contexte défavorable.

LE GOUVERNANT COMME JUGE DES ARTS (IVDEX INGENII)

A plusieurs reprises, le Naturaliste se rend compte que seul le jugement favorable des grands peut consacrer une oeuvre, un art ou un artiste ³⁵³.

Pline essaie même de trouver des raisons justificatives et il limite strictement la fonction de porter un véritable jugement sur le génie (*ingenii iudicium*) en avançant l'idée suivante (7.108):

...etenim insignibus iudiciis optime citraque inuidiam tam superba censura peragetur...

...seuls des juges illustres seront pleinement qualifiés pour arbitrer, en dehors de toute envie, un débat aussi élevé...

Cette affirmation surgit dans un contexte où l'excellence des plus grands génies grecs est consacrée par le jugement d'Alexandre le Grand par rapport

³⁵¹ Voir infra p. 223 et notes correspondantes.

³⁵² Cf. J. Carcopino (1943). *Histoire Romaine. II.2. César*, Paris, 3eme éd., p. 1030-1032.

³⁵³ Cf. 7.123; 29.1 et suiv., 7; 30.11; 35.85 et 37.8. Dans 29.5 Pline introduit les *praemia artis* 'profits de l'art', thème qui lui sert aussi à attaquer simultanément la médecine et la cour de Claude (27.7-9) et à critiquer Néron, en raison de son incapacité à conférer une autorité à la magie (30.14-15). D'après G. Gruening (1976) 59, «Plinius stellt ausdruecklich die Urteile dieser Maenner als das fuer ihn gueltige Auswalkriterium hin».

à Homère, à Pindare et à Aristote, et celui du tyran Denys de Syracuse par rapport à Platon (7.110).

Une fonction identique est attribuée aux dirigeants romains et l'exemple le plus ancien à être rappelé est celui de Marcus Claudius Marcellus, qui, pendant le siège de Syracuse, avait ordonné que seul Archimède fût épargné (7.125).

Dans 7.112, on voit Pompée honorer Posidonius d'Apamée avec une visite qui se trouve documentée dans Cic. *Tusc.* 2.61. D'après 7.114, Scipion l'Africain remarque le génie d'Ennius, et Auguste décide de préserver l'oeuvre de Virgile:

Diuus Augustus carmina Vergili cremari contra testamenti eius uerecundiam uetuit, maiusque ita uati testimonium contigit quam si ipse sua probauisset.

Le divin Auguste interdit de brûler les poèmes de Virgile, sans égard pour son testament: c'est là un témoignage plus important que si le poète avait lui-même approuvé son oeuvre.

Aussitôt dans 7.115, Asinius Pollion consacre la gloire de Varron, en plaçant la statue de l'érudit, encore vivant, dans la première bibliothèque publique romaine. Ci-dessous le commentaire de Pline:

...haud minore, ut equidem reor, gloria, principe oratore et ciue ex illa ingeniorum quae tunc fuit multitudine uni hunc coronam dante quam cum eidem Magnus Pompeius piratico ex bello naualem dedit.

...à mon avis, il fut aussi glorieux pour lui d'être le seul parmi la foule des hommes de génie de son temps à recevoir cette distinction des mains d'un personnage qui tenait le premier rang dans l'éloquence et dans la cité, que d'avoir reçu du Grand Pompée la couronne navale, à l'issue de la guerre contre les pirates.

Ce passage s'inscrit dans une ligne d'exaltation de la supériorité des valeurs intellectuelles et civiques sur les valeurs purement militaires, et s'appuie sur la proclamation que l'excellence du génie littéraire est un véhicule assuré pour la gloire, sinon pour l'éternité ³⁵⁴.

³⁵⁴ La littérature, la science et l'art apparaissent comme source de gloire dans *Praef.* 16 (historiographie), 19 (éloquence); 30 (littérature technique); 7.107-112 (le catalogue des

D'après 7.117, Pline, pour faire l'éloge de Cicéron, reprend les mots de César à propos de l'homme d'Arpinum.

La fonction de juge des arts implique, comme il est sous-entendu, une grande supériorité de la part du juge. C'est pourquoi il est intéressant de constater que, si elle est l'apanage des rois, comme dans 7.107-108, 111, 123-125 et 37.8, desquels le premier passage relate les preuves de considération des rois d'Égypte et de Macédoine à l'égard de Ménandre, une telle fonction conviendra davantage aux villes connues pour la splendeur de leur culture, comme Athènes et Rhodes (7.110-111 et 123) et surtout à la divinité, comme dans les cas de la distinction accordée à Archiloque et à Sophocle, rapportée dans 7.109, ou à Socrate, mentionnée dans 7.118.

Or, c'est à propos de la dédicace de son *Histoire Naturelle* à Titus que Pline développe ce thème. Louange ou non³⁵⁵, sont ici présents les différents éléments justificatifs de la capacité de s'élever à ce rang: la condition supérieure du gouvernant, la capacité militaire et l'excellence de Titus dans tous les arts, qui font que l'auteur s'interroge dans *Praef.* 6:

Sed haec quis possit intrepidus aestimare subiturus ingenii tui iudicium, praesertim lacessitum?... «Quid te iudicem facis?»

Mais qui pourrait mesurer cette supériorité sans trembler, au moment d'affronter le jugement de ton génie, surtout un jugement provoqué?... «Pourquoi t'en constituer juge?»

génies, ou *ingeniorum gloria*, comprend philosophes, auteurs d'épopées, poètes lyriques, poètes tragiques, orateurs, auteurs de comédie grecs); 7.113-117 (philosophes, érudits, auteurs d'épopées, historiens, orateurs romains); 7.123-127 (divination, médecine, géométrie, ingénierie; peinture et sculpture); 31.6-7 (Cicéron); 37.8 (gravure). L'idée de gloire est liée à celle de l'immortalité dans 13.68-70; 14.4; 15.49; 25.22; 35.9-11; et peut éventuellement être exprimée par l'idée de divinisation de l'inventeur en tant que bienfaiteur (cf. 25.1-2; 7.191). Dans l'anecdote de 35.104-105, qui a pour personnages centraux le roi Démétrius et le peintre Protogène, on énonce la supériorité des valeurs intellectuelles et culturelles sur les valeurs militaires, idée également présente dans 5.16; 7.115; 14.3-5, 44; 29.13-15 (Caton) et 25.5-7 (Pompée).

³⁵⁵ La question a été discutée supra n. 308. L'analyse de la préface met en relief sa structure rhétorique (cf. Th. Koeves-Zulauf (1973) 134-184). Il en émerge le début de la préface (§1-11), qui, d'après les schémas rhétoriques du *genus iudiciale*, est destiné à «*iudicem beneuolum parare con l'adozione del locus cosiddetto ab iudicis persona, cioè parlando dall'elogio del giudice*», pour reprendre les paroles de G. Pascucci (1980) 11.

Il s'agit assurément d'un jugement métaphorique qui utilise toute la terminologie du droit et qui suppose l'impartialité dont Caton-le-Censeur fait preuve (*Praef.* 9), la bienveillance d'un juge équitable et même l'excellence d'un jugement divin (*Praef.* 11 et 19).

Ainsi, la justification d'une telle censure, d'un tel jugement, se fonde aussi, même dans le domaine culturel, sur la supériorité du gouvernant. Ceci est confirmé par le fait que le thème du jugement des arts est précédé de l'exaltation des mérites intellectuels de l'empereur, principalement dans les deux passages qui précèdent.

LES QUALITÉS MILITAIRES

L'expression du mérite et du courage militaire se traduit, de préférence, chez Pline, par l'occurrence des termes *fortis* et *fortitudo*. *Fortis* a clairement le sens de courage militaire dans un passage où Pline cite Caton-le-Censeur (18.26):

«*Fortissimi uiri et milites strenuissimi ex agricolis gignuntur...*»

«*Les paysans fournissent les hommes les plus braves, les soldats les plus énergiques...*»³⁵⁶

Dans 7.140 et 18.9, *fortis* est lié à l'occurrence d'*imperator* 'général', et dans 7.101 (cf. 7.111); 29.81 et 34.26, ce même terme se rapporte très clairement à l'activité militaire.

De la même façon, *fortitudo* est un concept illustré par les exemples des guerriers L. Siccus Dentatus et Capitolinus, dans un passage (7.101-103) dont la séquence suggère un rapprochement entre ce concept et celui de *uirtus* en énumérant les hauts faits de M. Sergius (7.104-106).

A son tour, *uirtus* peut également désigner le courage militaire, mais parfois il est nécessaire d'élucider le concept avec les formules *uirtus bellica* ou *uirtus militum*³⁵⁷.

³⁵⁶ *Fortissimus* est confronté à *sapientissimus* (34.26), termes qui sont par la suite illustrés par l'occurrence de *sapientia* et de *uirtus* (cf. 11.221). Le terme ne suggère pas l'idée philosophique de ἀνδρεία, qu'il prend ailleurs. En effet, d'après Sen. *Ep.* 1.9.19, le *uir fortis ac sternuus* est le détenteur d'*iustitia*, de *uirtus*, de *prudencia* (ce passage signale une confluence du cynisme et du stoïcisme). Voir J. Hellegouarc'h (1972) 247-248.

³⁵⁷ Respectivement 33.9 et 16.7. *Virtus* 'courage' apparaît isolé: 7.104, 106; 22.8, 9; 33.142; 34.26. Peu important ici les sens fréquents de qualités, mérites (cf. 7.100), excellences

Pline est conscient que, historiquement, la composante militaire était un facteur important pour la définition du chef politique, et il prend même soin de le mentionner, à propos du célèbre effondrement de terrain dans le Forum que...

...*Curtius maximis bonis, hoc est uirtute ac pietate ac morte praeclara, expleuerat.*

...*Curtius combla avec les biens les plus précieux, c'est-à-dire la vertu, la piété, une mort glorieuse* ³⁵⁸.

D'une manière fréquente, le mérite militaire avait justifié l'honneur des plus hautes magistratures, comme on peut le déduire, pour la période républicaine, de l'histoire de L. Hostilius Mancinus narrée dans 35.23. Du temps d'Auguste, on rappelle l'exemple de L. Tarius Rufus qui, «malgré l'extrême bassesse de sa naissance, mérita le Consulat par ses talents militaires» (18.37).

C'est pourquoi l'auteur éprouve du plaisir à évoquer les grands faits des héros romains qui avaient mérité des récompenses militaires, en particulier la couronne de gazon que Pline considère comme le plus grand des honneurs (22.10). Parmi ces héros se trouvent L. Siccus Dentatus, P. Décimus Mus, Fabius Maximus Verrucosus, dit le «Temporisateur», Scipion Emilien et Auguste.

La véridicité de l'attribution de la couronne de gazon à Sylla est mise en doute ou dénigrée pour des raisons morales (voir infra p. 283-284). Seul le bon général devait mériter une telle récompense.

Voyons, maintenant, cas par cas, la façon dont sont évalués les mérites militaires des grands héros romains républicains et, ensuite, des empereurs.

(cf. 7.130: *uirtus* romaine), capacités (cf. 7.91 et 111), effets (des plantes et des médicaments). Voir W. Eisenhut (1973) spécialement p. 157-159 dédiées au Naturaliste; M. H. Rocha Pereira (1990) 399-409, et p. 430 pour la bibliographie.

³⁵⁸ Plin. *Nat.* 15.78 (cf. 22.9). Je comprends *uirtus* comme 'courage militaire', *pietas* exprimant ici la *pietas erga patriam*, c'est-à-dire, le dévouement à la cause publique accompagné du sacrifice de l'intérêt individuel (*deuotio*). L'interprétation repose sur Liv. 7.6.1-3: ...*quo plurimum populus Romanus posset ...illum magis Romanum bonum quam arma uirtusque* «ce qui faisait la principale force... quelque avantage acquis à Rome qui fût supérieur à celui des armes et à la vertu militaire». Sur la signification de cette *deuotio*, cf. P. Martin (1982) 142 et suiv.

Dans 7.114, nous assistons à l'éloge des faits de Scipion l'Africain qui, à la gloire des armes (cf. *Praef.* 30) aurait ajouté celle des lettres. Outre la présence du *topos* habituel *arma/toga*, on exalte chez lui son affection familiale (*pietas erga parentes*: 35.22), qui s'associe directement à l'amour de la patrie (*pietas erga patriam*) dans 16.14. Cette facette persistera dans 16.234, où sa figure est stylisée dans la tradition d'un Caton ou d'un Pompée. L'expression *fauor hominum* fait allusion, dans 14.49, à la faveur populaire dont il jouissait, même pendant l'époque de Pline³⁵⁹. D'ailleurs, cet Africain se distingue par ses traits d'extrême humanité.

Scipion Emilien est loué pour les bénéfices qu'il a apportés au Trésor Public lors de son triomphe sur Carthage et pour la vie frugale de ses soldats lors du triomphe sur Numance (33.141). Nous découvrons, dans cette figure, un mélange d'homme de guerre valeureux, qui brille par les plus grands exploits individuels (37.9), capable d'obtenir la couronne obsidionale (22.13), et de général excellent, aussi grand que Caton-le-Censeur (7.100) et peut-être plus illustre (*clarius*). Chez lui, comme chez son prédécesseur, l'intérêt pour la guerre ne lui faisait pas oublier la science (5.9). Pline, dans 10.123, donne du prix à ses faits en censurant l'ingratitude romaine envers ses plus grands citoyens, puisque...

...*Scipionis uero Aemiliani post Carthaginem Numantiamque deletas ab eo nemo uindicauerat mortem.*

...*personne n'avait vengé la mort de Scipion Emilien, destructeur de Carthage et de Numance.*

Caton-le-Censeur, de son côté, ayant appris l'office des armes avec l'Africain et, comme *imperator* 'général victorieux', ayant obtenu le triomphe (*Praef.* 30), mérite le titre d'*optimus imperator* 'général excellent' (7.100). Mais la gloire que le triomphe et la Censure lui procurent (14.44 et 91) n'est en rien supérieure à celle de sa valeur intellectuelle (29.13). Ainsi, les armes n'étaient, pour lui aussi, qu'un des garants de la gloire: son éloge véritable (*uera laus*) est surtout dû à ses écrits, soit le *De Militari Disciplina* (*Praef.* 30), soit les innombrables préceptes donnés à la race humaine, pour l'utilité publique.

³⁵⁹ Cf. Hellegouarc'h (1972) 197 et particulièrement n. 3. le fait d'être le premier à utiliser des sardoniques (37.85) ne lui a pas été favorable. Pour le rapport avec Ennius, voir supra n. 309.

Les références à Marius ont, en général, un ton qui n'est pas défavorable. Neutre dans 10.16, à propos de l'institution définitive de l'aigle comme enseigne militaire, Pline inclut dans un contexte favorable le souvenir du triomphe sur Jugurtha, dans 33.12, et pas totalement négatif dans 33.149-150. Il s'agit ici de la valeur attribuée aux qualités militaires de celui qui est dit «le paysan d'Arpinum, le troupière promu général» (*ille arator Arpinas et manipularis imperator*), qui justifie l'étrangeté de le voir, ensuite, s'adonner au luxe. La formule *manipularis imperator* apparaît, d'après R. Combès, comme l'une des sources du prestige personnel du général auprès de ses hommes, signifiant sa capacité de se mettre sur le même rang que ses soldats, de souffrir et de s'enthousiasmer avec eux, éléments constitutifs de la *uirtus*³⁶⁰. Le soupçon de sympathie se trouve confirmé dans 18.32, où il est clair que sa science militaire avait été utilisée pour améliorer ses exploitations agricoles, et dans 11.252, où Marius est présenté comme modèle d'endurance physique (*patientia corporis*; cf. 7.87 et 34.141). Mais à l'admiration pour le personnage correspond une certaine antipathie pour son parti, condamné pour ses rapines dans les provinces, dans 36.116. Dans ce passage, l'occurrence du terme péjoratif *sodalitium* 'parti' est indubitablement de valeur dépréciative. Le sens injurieux évoquerait en général la pratique de la brigade ou corruption électorale, mais on l'associera, chez Pline, au thème des désordres dans les provinces³⁶¹.

Tout est différent en ce qui concerne Sylla. Déjà dans 7.137, sa meurtrière activité militaire est ironiquement mise en contraste avec le fait qu'il se fait proclamer *Felix*. Avec plus de clarté encore, l'auteur exprime, dans 22.12, son avis sur la signification des vertus militaires du dirigeant. Pline les sous-estime lorsqu'elles ne sont pas mises au service du bien des citoyens. C'est pourquoi, à propos de la proclamation de Sylla qui affirme que la couronne de gazon lui a été décernée à Nola, le Naturaliste conclut, avec scepticisme:

Quod si uerum est, hoc execrabiliorum eum dixerim, quandoquidem eam capiti suo proscriptione sua ipse detraxit, tanto paucioribus

³⁶⁰ R. Combès (1966) 446; cf. Sall. *Jug*, 85.33, cité par E. Lefèvre (1979) 268 et suiv. Dans Cicéron (e.g. *Sest.* 37 et suiv.) apparaît un jugement favorable au général; d'après F. Kuehnen (1962) 57-59, Sénèque se fera l'écho de sentiments hostiles. Voir aussi A. N. Sherwin-White (1956) 2-5.

³⁶¹ Cf. Hellegouarc'h (1972) 109-110: «...le terme comporte toujours une nuance péjorative»; L. R. Taylor (1968) 69 et 210 n. 101.

ciuium seruatis quam postea occisis. Addat etiamnum huic gloriae superbum cognomen Felicem, ipse tamen obsessis in toto orbe proscriptis hac corona Sertorio cessit.

Si le fait est vrai, je dirais que Sylla n'en est que plus exécration, puisqu'il a par ses proscriptions ôté lui-même cette couronne de sa tête, tant furent moins nombreux les citoyens qu'il sauva que ceux qu'il fit tuer plus tard. Il peut bien encore ajouter à cette gloire le surnom superbe d'Heureux : lui-même, en assiégeant les proscrits dans l'univers entier, a cédé cette couronne à Sertorius.

L'invective ici présente peut avoir un double sens. D'une part, nier le mérite au titre est une façon de lutter contre le culte du gouvernant si l'on entend bonheur (*felicitas*) comme un don divin qui le rapprocherait de la divinité, et non comme une vertu personnelle. Sylla avait précisément le premier entendement ³⁶². Or le souvenir de son triomphe est mis en rapport avec l'expansion de l'or et du luxe, ce qui est une façon de suggérer qu'il ne mérite pas la faveur divine ³⁶³. D'autre part, un des aspects où la *felicitas* pourrait se manifester, serait la victoire militaire. Or, en établissant un rapport entre les victoires de Sylla et la tuerie des concitoyens, le Naturaliste annéantit une autre base sur laquelle pourrait s'appuyer le titre *Felix* ³⁶⁴.

César et Pompée sont néanmoins les grands généraux dont les faits sont comparés, dans une espèce de prolongement de l'esprit d'émulation qui avait régné entre eux, et qui, d'ailleurs, était une des caractéristiques de leur époque.

³⁶² Voir A. Keaveney (1983). «Sulla and the Gods», in: *Studies in Latin Literature and Roman History*, III, ed. C. Deroux, Bruxelles, p. 79, où l'on conclut que, pour Sylla, «the religious sanction reinforced the validity of the political action».

³⁶³ Je cite 33.16 et 37.8 : cf. 33.134, 144, 146. De plus, le premier passage suggère qu'il a célébré un triomphe sur ses concitoyens, bien qu'il l'ait officiellement justifié par la victoire sur Mithridate.

³⁶⁴ La *felicitas* peut se manifester sous la forme de victoire militaire : cf. M. Amit (1965) 65 ; J. R. Fears (1981) 877 et suiv.

³⁶⁵ La mention de Pharsale (7.94) sert à illustrer le thème de la *clementia* du dictateur, qui, dans le cas de Pompée, peut trouver un parallèle dans 7.96. Pharsale est néanmoins citée dans d'autres passages. Pour ce qui est de Dyrrachium, 19.144 ne présente que les difficultés d'approvisionnement ressenties par l'armée de César. A son tour, les victoires de Corfinium et de Marseille ne suscitent aucune louange de la clémence du dictateur envers L. Ahenobarbus (7.186).

C'est dans 7.91-99 que l'on brosse leur portrait approfondi, sans toutefois donner une emphase particulière au conflit entre les deux ³⁶⁵. En effet, Pline traite longuement les exploits de Pompée (7.95-98), mais il se refuse à faire l'énumération des victoires du dictateur (7.99):

Si quis e contrario simili modo uelit percensere Caesaris res, qui maior illo apparuit, totum profecto terrarum orbem enumeret, quod infinitum esse conueniet.

Mais, si l'on s'avisait de recenser de la même manière les exploits de César, qui s'est révélé supérieur à Pompée, il faudrait énumérer toutes les parties du globe — on voit que nous ne risquerons de n'en plus finir ³⁶⁶.

Dans la comparaison entre César et Pompée, Pline privilégie volontairement l'expansion territoriale de l'empire et la sécurité des communications assurées par Pompée au détriment de la simple suprématie militaire, finale, de César, due à des victoires et des tueries dans des guerres civiles au mérite douteux (7.92): «...ce n'est pas moi, qui lui ferais un titre de gloire d'un pareil crime contre l'humanité, à supposer même qu'il y fût contraint».

Au contraire, Pompée, «qui fut si souvent général avant d'être soldat» (*totiens imperator antequam miles*), d'après 7.96, est le général par excellence qui a parcouru, avec ses soldats victorieux (7.99), tout le globe (*totum profecto terrarum orbem*) ³⁶⁷. En réussissant à être le dominateur des mers et

³⁶⁶ Je partage entièrement l'opinion de G. Gruening (1976) 71-72, n. 72: «Dieser Satz scheint fuer Caesar den Rhum auf die Spitze zu treiben, kommt aber bezueglich seiner Wirkung auf den Leser fuer mein Empfinden dem Lobe fuer Pompeius nicht gleich»; cf. F. Della Corte (1978) 12.

³⁶⁷ Plin. *Nat.* 7.99. Il existe chez Pline une certaine ambiguïté dans la définition du concept de *terrarum orbis* ou simplement d'*orbis*. Soit le concept est unique, soit il suppose un second monde (6.2, 81, 89; 10.19). D'autre part, dans certains passages le terme a un sens superlatif et unitaire bien net, comme dans 5.73; 11.271; 14.87; 15.8; 33.66 et 36.76. Voir 7.130: *Gentium in toto orbe praestantissima una omnium uirtute haud dubie Romana extitit* «De tous les peuples au monde, le plus remarquable par sa valeur morale a été sans conteste le peuple romain». On peut trouver un sens plus restreint dans 34.17 et 31.6, mais l'intention est également d'exagérer, comme dans 36.101. Dans 5.9 le terme ne semble représenter que la région ou le continent, ce que montre bien l'occurrence de *noster orbis* 'notre partie du monde' (voir, par ex., 37.88). Il semblerait, en tout cas, indiquer que le monde n'est pas connu dans sa totalité et que l'empire romain n'y exerce pas partout sa domination directe. Je pense toutefois qu'il existe une tendance à considérer que *orbis*

des terres, il mérite l'attribution du titre de *Magnus* ³⁶⁸. Pline affirme même que tout cela a été fait dans l'intérêt de la patrie. Par conséquent, le souvenir de ses triomphes est évoqué avec minutie et emphase, spécialement dans 7.95 :

Verum ad decus imperii Romani, non solum ad uiri unius, pertinet uictoriarum Pompei Magni titulos omnes triumphosque hoc in loco nuncupari...

Enumérer ici tous les titres victorieux et tous les triomphes de Pompée le Grand intéresse la gloire non seulement d'un homme, mais de tout l'empire romain... 369

En revanche, les références aux faits de César ne sont pas si fréquentes, et dans le cas particulier des triomphes, elles apparaissent dans des contextes qui laissent planer un certain doute sur la capacité ou sur la moralité du général. Ainsi, dans 14.97, le triomphe de César sur l'Espagne est mentionné car on

Romanus s'identifie avec *terrarum orbis*, étant donné que le commerce et l'influence romains parviendraient en tous lieux, comme on peut le déduire de 36.118 et de 37.201 : *Ergo in toto orbe, quacumque caeli conuexitas uergit, pulcherrima omnium est iis rebus quae merito principatum naturae optinent, Italia, reatrix parensque mundi altera... accessu cunctarum gentium... inter ortus occasusque mediam...* «Eh bien! dans tout le monde, partout où s'étend la voûte céleste, la contrée qui est entre toutes la plus parée des avantages qui méritent la première place dans la nature, c'est l'Italie, reine et seconde mère de l'univers... par l'accès facile qu'elle offre à toutes les nations... intermédiaire entre l'orient et l'occident». C'est dans ce sens que la comparaison de Pompée aux grands héros prendra toute sa signification, puisque, par extension, ses triomphes sur l'Afrique, l'Espagne (Europe) et l'Asie, peuvent être considérés comme englobant toutes les régions des trois parties de l'univers énumérées dans 3.3. Pour la relation avec le concept grec de *οικουμένη*, voir M. Amit (1965) 58 n. 26; T. Hoelscher (1967) e.g. 43-44; J. C. Mann (1974) 508-533; J. R. Fears (1981) 908-909.

³⁶⁸ *Nat.* 7.96. Pline nous fournit une information assez vague sur l'origine du titre, à l'inverse de Plutarque, *Pompée* 13. De même, à l'inverse de *Pompée* 2 (la comparaison avec Alexandre remonterait à l'enfance et n'était pas refusée par Pompée), Pline ne parle jamais de l'attitude de Pompée par rapport à un tel titre. Dans 18.35 l'occurrence de *magnitudo* évoque l'alliance des mérites civils aux militaires à l'exemple de ce que Plu. *Pomp.* 13.10 mentionne à propos du titre de *Maximus*. Pour le problème du rapport avec le thème de l'*imitatio Alexandri*, voir J.-C. Richard (1974) 659-661; P. Greenhalgh (1980) spéc. p. 122-146. Sur la question en général, citons D. Michel (1967); O. Weippert (1972); G. Maronne (1978) 245-259.

³⁶⁹ Voir 3.18 et 7.96 (trophée des Pyrénées); 7.97-98 (inscription du sanctuaire de Minerve); 7.99 (*contio* auto-élogieuse); 36.41 (statue des Quatorze Nations); 37.12-13 (citation des *acta triumphorum*); 8.4 (comparaison avec *Liber pater*). Spécifiquement pour le triomphe sur Mithridate, le plus exalté, voir 12.20, 111 et 33.151.

y avait servi du vin de Chio et du Falerne, ce qui peut être compris comme censure morale, à l'exemple de 9.171, où le triomphe est associé à la gourmandise (*ganea*) et à la convoitise (*auaritia*). Dans 19.144, des quatre jours du triomphe de 46 av. J.-C., on rappelle seulement les railleries des soldats à propos du manque de vivres et de la maigreur des récompenses pendant le siège de Dyrrachium.

Il faut ajouter que la présence de l'idéologie de la victoire, visible dans l'occurrence de la terminologie *uictoria/uincere*, permet d'établir une autre perspective dans le jugement des mérites des deux chefs militaires. D'une part, il y a une plus grande récurrence de cette terminologie dans les références à Pompée, privilégiant en particulier sa victoire sur Mithridate dont l'importance et les circonstances difficiles sont bien accentuées³⁷⁰. D'autre part, les occurrences qui concernent César sont conditionnées par le jugement négatif dû à ses victoires dans les guerres civiles (*ciuiles uictorias*) exprimé dans 7.92.

Comme on peut le constater, le jugement de Pline est plus patriotique et moral que militaire. La capacité militaire est louée quand, associée à d'autres excellences, elle est exercée contre des ennemis extérieurs, contre les pirates et non contre les propres concitoyens, quand elle se destine à garantir exclusivement les intérêts de la collectivité. Cette insistance est une ligne de pensée prédominante chez Pline, comme on l'a observé et comme on l'exposera dans la IIIème Partie de l'étude.

Si l'ombre d'un doute subsistait quant à l'antipathie de Pline pour l'action militaire et politique de César, je crois qu'elle pourrait être contestée à travers la comparaison du traitement accordé à Sylla dans 22.12, cité ci-dessus (voir p. 214-215), et des références à César dans 7.92:

Nam praeter ciuiles uictorias undecies centum et nonaginta duo milia hominum occisa proeliis ab eo non equidem in gloria posuerim, tantam

³⁷⁰ J'enregistre, pour César, 6.10, en plus de 7.92, une référence ironique aux *ciuiles uictorias*. Pour Pompée, je rappelle 7.95, 96, 97 (cf. 8.4); 37.12, 18 et, particulièrement, 25.5-7: *Namque Mithridates, maximus sua aetate regum, quem debellauit Pompeius omnium ante se genitorum diligentissimus vitae fuisse argumentis... uitaeque ita profuit non minus quam reipublicae uictoria illa* «C'est un fait que Mithridate, le plus grand des rois de son temps, dont Pompée acheva la défaite, fut plus que tous ceux qu'il l'ont précédé, soucieux des problèmes de la vie... et (Pompée) ne fut ainsi moins utile au genre humain qu'il l'avait été à l'Etat par sa victoire». La confrontation de 7.97 avec 15.127, qui rappelle l'habitude de couronner les vainqueurs de Delphes (cf. 16.9-10) semble mettre plus clairement le culte de la victoire du côté de Pompée.

etiam coactam humani generis iniuriam, quod ita esse confessus est ipse bellorum ciuilium stragem non prodendo.

Sans compter ses victoires dans les guerres civiles, il sacrifia un million cent quatre-vingt-douze mille hommes dans les combats; ce n'est pas moi, qui lui ferais un titre de gloire d'un pareil crime contre l'humanité, à supposer même qu'il y fût contraint: il semble reconnaître lui-même le fait, puisqu'il passe sous silence le massacre des guerres civiles.

La répétition de la même vision négative des atrocités civiles, auxquelles il faut ajouter les crimes contre l'humanité en général, est renforcée par la récurrence du même vocabulaire ³⁷¹.

Il me semble possible de présenter une autre preuve qui illustre non seulement le déplaisir que Pline éprouvait pour l'action politique de César mais aussi son intérêt limité pour l'histoire militaire du dictateur. Il s'agit de la collation des références à la bataille de Pharsale, qui se limite à rappeler, dans 26.19, les difficultés de ravitaillement des hommes de César, au même moment où, d'après 8.55, en imposant le joug aux lions, Marc Antoine annonçait symboliquement l'approche de la servitude et de la tyrannie.

Iugo subdidit eos primusque Romae ad currum iunxit M. Antonius, et quidem ciuili bello, cum dimicatum esset in Pharsaliis campis, non sine ostento quodam temporum, generosos spiritus iugum subire illo prodigio significante ... Primus autem hominum leonem manu tractare ausus et ostendere mansuefactum Hanno e clarissimis Poenorum traditur; damnatusque illo argumento, quoniam nihil non persuasurus uir tam artificis ingenii uidebatur et male credi libertas ei, cui tantum cessisset etiam feritas.

Le premier qui les ait mis sous le joug et attelés à un char dans Rome est Marc-Antoine; et cela pendant la guerre civile, après la bataille livrée dans les plaines de Pharsale: sorte de signe des temps, prodige symbolique du joug que subissaient les esprits généreux. ...Le premier homme qui ait osé caresser un lion et le montrer apprivoisé fut, dit-on,

³⁷¹ Remarquons, dans cette comparaison, la répétition d'expressions comme *occisi/occisa; hoc execrabiliorum eum dixerim/non equidem in gloria posuerim; gloriae/gloria; tantam etiam coactam ... iniuriam/tanto paucioribus ciuibus seruatis.*

Hannon, un Carthaginois des plus illustres. On en fit un grief pour le condamner, à la pensée qu'un esprit aussi ingénieux saurait persuader tout ce qu'il voudrait, et qu'il était dangereux de confier la liberté à celui qui avait su faire céder aussi complètement même la férocité ³⁷².

L'opposition *libertas/seruitium* 'liberté/servitude' laisse entrevoir une accusation typique de *dominatio* 'despotisme, tyrannie' basée sur la suprématie de la force ou du pouvoir. Le texte explicite clairement le thème de la *libertas* dans le domaine de la politique intérieure, perçu comme le refus de la soumission des citoyens à un homme aux pouvoirs et aux capacités rares mais douteuses (cf. 7.91) ³⁷³.

En effet, du point de vue fondamental de la condition juridique de l'individu ne dépendant pas d'un *dominus* 'maître' (7.128), *libertas* acquiert deux autres significations: tout d'abord, le mot signifie le refus d'une autre puissance (16.3-4; 25.21); finalement *libertas* a le sens précis de rejet d'un pouvoir politique oppresseur, que ce soit la monarchie des Tarquins (15.134; cf. 6.74, 133) ou la domination tyrannique de Néron (20.160).

La collation avec d'autres passages où *liber* et *libertas* apparaissent, présente de nombreux registres qui conduisent à l'identification de César à un tyran et le rapprochent d'un triangle suggestif: Hannon, Marc Antoine et Néron ³⁷⁴.

La répulsion de Pline envers César est telle qu'il déclare que la nature elle-même n'avait, d'ailleurs, pas pu s'empêcher de se prononcer contre la victoire de César, à travers un autre prodige: d'après 5.58, le Nil a subi un des plus grands étiages...

...Pharsalico bello, ueluti necem Magni prodigio quodam flumine auersante.

...pendant la guerre de Pharsale, comme si le fleuve, par un prodige, témoignait son horreur de l'assassinat de Pompée ³⁷⁵.

³⁷² Dans un autre contexte, Sen. *Ben.* 2.19.1-2 se rapporte au lion: *Quo loco feram posui, tyrannum pone* «Où j'ai mis la bête sauvage, mets le tyran!».

³⁷³ Militairement, M. Antoine apparaît comme un poltron (19.22; 21.12) ou un promoteur de rapines (33.83; cf. Vell. 2.82.3 et 85.6).

³⁷⁴ Sur *Nat.* 20.160 (*Iulium Vindicem, adsertatorem illum a Nerone libertatis* «Julius Vindex, ce défenseur de la liberté contre Néron», voir E. Cizek (1972) 233. Pour le concept de *libertas*, l'étude de C. Wirszubski (1968) est excellente. Cic. *Rep.* 1.68 explicite bien l'opposition *libertas/seruitus* dans le domaine de la politique intérieure.

³⁷⁵ Par contre, la mort de César ne suscite ni sympathie ni émotion: *Caesar et idus*

Il me semble, donc, que Pline a adopté, sans aucune nostalgie politique, l'image d'un Pompée *propagator imperii* ou *bâtitteur d'empire*, oblitérant ainsi son image en tant que symbole des institutions républicaines³⁷⁶. Par ailleurs, en refusant un portrait favorable de César comme général et homme d'Etat, l'auteur a peut-être adopté l'idéologie impériale, qui, depuis Auguste, refusait formellement l'héritage politique césarien³⁷⁷.

Il existerait des vestiges ou des preuves de ce refus dans 11.143-144, où Jules César est omis de la liste des Césars, dans un excursus à propos de la couleur des yeux des empereurs. C'était, cependant, comme l'observe J. Geiger, le point de vue courant à l'époque, reproduit à un niveau officiel dans la *Lex de imperio Vespasiani*, qui exclut Caligula, Néron et Jules César de la liste des précédents juridiques³⁷⁸.

LES EMPEREURS ROMAINS

Quant au Principat, comme cela a déjà été dit, nous voyons que la capacité militaire des empereurs n'est pas mise en évidence et que les références à l'histoire militaire privilégient des aspects peu glorieux.

En ce qui concerne Auguste, Pline nous fait découvrir les facettes néga-

Mart. ferales sibi notavit... «César a noté aussi les ides de Mars, qui lui furent fatales» (18.237). La référence au Nil, personnifié en sa capacité de principe vital de l'humidité, devait être assez explicite pour le lecteur de Pline, que ce soit en raison de son pouvoir évocateur comme *topos* littéraire, ou par la réminiscence de son caractère divin (cf. *Nat.* 36.58; *Plu. Mor.* 363d-364d; *Paus.* 10.32.18), ou bien encore éventuellement en raison des représentations plastiques qui existaient à Rome (rappelons la statue vaticane du Nil, copie probable d'un original de l'époque de Vespasien). Le caractère divin du Nil trouve un parallèle dans la tradition romaine du dieu Tibérinus, dont il existait une statue dans le temple d'Isis à Rome, et dans le culte grec du Céphise, qui avait un sanctuaire à Argos. Du reste, le culte des fleuves était commun chez les Grecs et les Romains, de même que chez d'autres peuples. Cf. B. Postl (1970).

³⁷⁶ Voir P. Grenade (1950) spéc. 57-58; V. L. Holliday (1969); J.-C. Richard (1974) 668-669 (cf. supra n. 348).

³⁷⁷ Cf. J. Béranger (1975) 389-390, qui rappelle le verdict de Cicéron contre la tyrannie de César; P. Grenade (1950) 57 n. 1, qui cite R. Syme. En effet, écrit Syme (1971) 317: «Seeking to establish continuity with a legitimate government, Caesar's heir forwore the memory of Caesar...». Voir, aussi, L. R. Taylor (1968) 178 et suiv.; P. Martin (1980), II, 687-688, qui attire tout particulièrement l'attention sur *Cic. Att.* 9.1.4; S. Ramage (1985) 223-245.

³⁷⁸ J. Geiger (1975) 447-448. Quant à l'image de César, rappelons H. Strasburger (1968).

tives de ses opérations militaires: dans 7.147-150, on énumère sa participation peu honorable à la bataille de Philippes, les tribulations des campagnes de la Sicile contre Sextus Pompeius Magnus ³⁷⁹, les difficultés éprouvées pour dominer la sédition de L. Antoine, l'incertitude du dénouement de la bataille d'Actium, les inconvénients de la campagne de Pannonie, les innombrables séditions ³⁸⁰, le désastre de Quinctilius Varus et les difficultés de recrutement. Bien que ces références puissent être insérées dans un contexte de valorisation des soucis et des inquiétudes (*sollicitudines*) du gouvernement, elles n'en sont pas pour autant moins obscures ³⁸¹.

De la même façon, dans 15.136-137, le souvenir du triomphe d'Auguste est inclus dans une anecdote dont la crédibilité est présentée comme douteuse. A leur tour, ni la mention de la bataille d'Actium, dans 11.195 et 32.3, ni la référence à la campagne des Cantabres (25.85), à la prise d'Alexandrie (35.131) ou encore à l'usage de chars des triomphateurs tirés par six chevaux ou par des éléphants (34.19) ne suscitent de commentaire. Ce fait est d'autant plus significatif qu'il est vrai qu'Auguste a essayé de propager une image de vainqueur et de bâtisseur de l'empire. D'ailleurs, l'inclusion d'éléphants dans le cortège triomphal s'insère dans l'imitation d'Alexandre (*imitatio Alexandri*) ³⁸². Cela est surtout évident dans la transcription de l'inscription

³⁷⁹ Dans 9.55 la référence à la Guerre de Sicile est moins négative, peut-être pour ne pas offusquer le désagrément éprouvé par le Naturaliste à l'égard de la vanité de Sextus Pompée qui proclamait que Neptune était son père — *tanta erat naualis rei gloria*: «tant il était glorieux de ses victoires navales».

³⁸⁰ Pline rappelle une superstition de l'empereur Auguste, dans un passage qui critique les superstitions (2.23-24).

³⁸¹ Voir R. Till (1977) 127-137, en particulier 128-130. Le caractère négatif de certaines facettes de l'image d'Auguste chez Pline avait déjà été signalé par H. Traenkle (1969) 108-130, qui établit une similitude de traitement entre Tacite, Dion et Pline. Une telle similitude découlerait de l'utilisation d'une source commune inconnue qui, à l'inverse de Velleius Paterculus, reflète une condamnation de l'apothéose d'Auguste. H. Traenkle identifie cette source à Cremutius Cordus, contre l'hypothèse de Servilius Nonianus, soulevée par Muenzer. R. Till préfère ne pas se prononcer (cf. K. Sallmann (1975) 172). Sur le thème, voir aussi H. M. Jones (1970); E. Naducci (1979). *La provvidenza crudele*, Pisa; E. Noè (1979) 391-407, affirme la neutralité de Pline à l'égard d'Auguste (p. 402-403), ce qui aurait trait à la tentative flavienne d'établir un rapport avec la tradition augustienne; et J. Ober (1982) 306-328. Sénèque émettra des réserves quant à l'action politique d'Auguste (cf. M. T. Griffin (1976) spéc. p. 211 et suiv.).

³⁸² L'utilisation d'éléphants pour tirer le char triomphal commença avec Pompée (cf. 8.4). Mais leur simple défilé était déjà connu depuis L. Metellus, à l'occasion de la Ière Guerre Punique (cf. 7.139 et 18.17). Toujours d'après 36.196, Auguste avait dédié

du trophée des Alpes, dans 3.136-137, utilisée comme source de façon absolument impersonnelle, ce qui contraste singulièrement avec le ton laudatif de transcriptions identiques faisant allusion aux triomphes de Pompée, dans 7.97-98. En revanche, l'action d'Auguste en tant que distributeur de récompenses militaires se fait jour, dans 16.7, de manière plus favorable (cf. 22.13). En vérité, il s'agit de la pratique de la justice distributive.

Le nom de la Germanie (7.84 et 19.90), laissant entendre une relation entre Tibère et cette région, n'évoque aucun fait militaire de cet empereur, ce qui contraste nettement avec la biographie écrite par Velleius Paterculus, e.g. dans 2.111-113 et 122.

On n'exalte pas non plus les qualités militaires de Caligula : l'expression *faces humani generis* 'fléaux du genre humain' qui, dans 7.45, l'associe à Néron, se réfère à la politique intérieure. Dans le domaine de la politique extérieure, sa cruauté (*saeuitia*) s'exerce, d'après 5.2 et 11, en Mauritanie.

Du temps de Claude, nous gardons le souvenir d'une activité mémorable de fondation de colonies et de création de grands travaux publics, de prouesses techniques et de contacts commerciaux avec des régions d'une autre sphère, en l'occurrence la Taprobane (6.84). Cependant, de ses faits militaires, il n'existe que deux références : dans 33.53-54, son triomphe britannique est inséré dans un contexte de diatribe contre l'or, objet de luxe caractéristique des rois et des peuples étrangers, que Rome vient à adopter : « Nous aussi, nous avons fait des choses que la postérité trouvera fabuleuses » ; dans 3.119, la référence au même triomphe ne suscite aucun commentaire.

Plinie ne mentionne aucune motivation économique pour les projets expansionnistes de Néron, dont l'explication serait, d'après l'hypothèse de A. Aiardi, le rêve de gouverner en rénovant le destin oecuménique d'Alexandre (cf. 34.63) : cette hypothèse insiste sur les motivations idéologiques, à l'exemple de M. A. Levi³⁸³. Bien que reconnaissant le rôle de la devise glorieuse que, d'ailleurs, Plinie, dans 6.30-40, essaierait de contrarier en restreignant la localisation des Portes Caspiennes (*Portae Caspiae*) à un passage au Sud de la mer Caspienne, déjà frayé par Alexandre, J. Kolendo découvre, comme ultime mobile de tels projets, la tentative de résoudre des difficultés internes à travers une politique expansionniste spectaculaire³⁸⁴.

quatre éléphants d'obsidienne au Temple de la Concorde. Pour la discussion du thème d'Alexandre dans la propagande politique d'Auguste, voir D. Kienast (1969) 430-456; et H. Kloft (1984) 313-315.

³⁸³ A. Aiardi (1979-1980) 536-572; M. A. Levi (1982) 31-39.

³⁸⁴ J. Kolendo (1982) 23-30. M. T. Griffin (1976) 464-465 résume bien les argu-

Les aventures militaires de Néron le conduisent à s'intéresser et à provoquer l'élargissement de la connaissance de l'Éthiopie ³⁸⁵. Cependant, ses campagnes en Orient sont réduites à une espèce de négoce entre mages (30.17), où, d'ailleurs, Tiridate gagne un royaume sans donner en échange à Néron le pouvoir tant convoité des arts magiques ³⁸⁶, ou à une activité d'ostentation d'or et de richesse (33.54). De la même façon, l'effigie de Néron avec une cuirasse faite de jade, est connue à propos de l'importance de ce matériau dans les rites magiques (37.118).

Galba est évoqué dans 3.37 pour son action dans la Narbonnaise, sans donner prise à aucun jugement.

Dans 34.38, les déprédations des chevaliers de Vitellius, qui incendient le Capitole, semblent confirmer une incapacité de commandement de cet empereur, dont parlera Tacite ³⁸⁷.

Ainsi arrivons-nous à l'époque des Flaviens. Dans 2.18, Vespasien est aussitôt désigné comme ...*maximus omnis aevi rector ... fessis rebus subueniens*, c'est-à-dire, «...le plus grand gouvernant de tous les temps ... qui donne ses soins à l'Empire épuisé». Ici, le terme *subueniens* peut simplement appartenir au vocabulaire militaire. Toutefois, il a également un sens extensif à la médecine, qui est, d'ailleurs, une métaphore habituelle dans le langage politique ³⁸⁸. Si nous rappelons l'occurrence de *procella* 'tempête' dans 3.30,

ments favorables à des intentions offensives de certains mouvements de troupes. Une bibliographie sur les projets existe chez E. Cizek (1982) 344 n. 2; p. 347 n. 14; p. 347-348 n. 15.

³⁸⁵ Voir supra p. 206-207. Selon Sen. *Nat.* 6.8.3-4, l'expédition n'avait pas de visées militaires mais la mission scientifique avait pour but de localiser les sources du Nil. Vrai ou pas, elle permit à Pline d'obtenir de bons résultats scientifiques; le Naturaliste n'omet pas pour autant de signaler ses intentions belliqueuses. L'affirmation de Sénèque trouve néanmoins quelque soutien chez Pline, qui insère la description du Nil supérieur dans l'Éthiopie... objectif de l'expédition envoyée par Néron (cf. B. Postl (1970) 229-231; R. K. Sherk (1974) 540-541 et n. 23). M. A. Levi (1973) 208, invoque des raisons commerciales; A. Aiardi (1979-1980) 570 et suiv., rappelle que la conquête de l'Éthiopie aurait conféré à Néron un destin surhumain, puisque les textes eschatologiques destinaient le dernier empire du monde à une dynastie *ex semine Aethiopiae*.

³⁸⁶ Sur la signification et les dépenses exorbitantes du voyage, voir M. A. Levi (1973) 206-208.

³⁸⁷ Tac. *Hist.* 3.70.9: *Ipse neque iubendi neque uetandi potens non iam imperator sed tantum belli causa erat* «Il avait cessé d'être un empereur et n'était plus qu'un prétexte de guerre».

³⁸⁸ Voir infra n. 491. *Subuenire* est un terme dont l'usage militaire est fréquent, mais qui est aussi utilisé dans le langage médical, comme dans *Nat.* 22.129; 23.74; 24.154; 28.207; 30.59 et 32.112. Dans le sens ici présent, *subuenire* s'applique à

nous voyons également l'action militaire de Vespasien enveloppée dans un langage métaphorique évocateur de l'action politique du gouvernant ³⁸⁹.

La seule référence explicite à une campagne militaire, dans 5.38, ne soulève pas d'observations particulières. C'est une simple donnée chronologique. De même, les références aux triomphes de Vespasien ne suscitent aucune note particulière d'admiration pour les qualités militaires personnelles de l'empereur, encore que, à mon avis, Pline se serve partiellement de l'antonomie qualités civiles/qualités militaires, dans l'intention de justifier l'origine militaire du pouvoir des Flaviens (voir supra p. 92).

L'évocation initiale de la camaraderie militaire entre Pline et Titus ne conduit pas à une valorisation postérieure de ses faits militaires, bien que son triomphe occupe la première place dans l'énumération des raisons de sa supériorité dans *Praef.* 3. Par ailleurs, les nombreuses mentions de Jérusalem ou de la Judée ne sont pas associées au souvenir du triomphe de Titus bien qu'elles éveillent des observations relatives à la destinée de la grande ville juive. Ce triomphe est rappelé dans 12.112-113 car, à l'exemple de celui de Pompée, il a permis l'approfondissement des connaissances botaniques, à savoir, la nature du baume :

Seruit nunc haec ac tributa pendit cum sua gente, in totum alia natura quam nostri externique prodiderant.

Celui-là maintenant est esclave, il paie tribut avec sa nation. Il est d'une toute autre nature que ce qu'en avaient dit les auteurs, tant romains qu'étrangers.

Le rappel du thème de la camaraderie militaire avec Titus n'épuise pas non plus les possibilités d'exaltation des vertus militaires du corégent; en effet, le sens de cette camaraderie est aussitôt lié à l'usufruit commun des biens et des intérêts intellectuels, ce qui contribue au progrès spirituel, conformément à la camaraderie militaire grecque (*ἑταιρεία*). Ce thème sert aussi à introduire l'idée d'humanité et de clémence nécessaires à un jugement favorable.

une action d'aide ou de secours à la cité (Caes. *G.* 7.32.2), à la patrie (Cic. *Off.* 1.154), à la *res publica* (Sall. *Jug.* 85.48), ou simplement à un individu, comme c'est le cas de Plin. *Nat.* 7.173.

³⁸⁹ Le sens le plus courant est celui de tempête en mer. Il existe des preuves de l'utilisation métaphorique du terme dans Cic. *Clu.* 153; *Mil.* 5; Liv. 2.1.4 (*tribunicis procellis*); 28.27.11.

En résumé, après avoir analysé les différentes composantes, on peut donc conclure que la formation du gouvernant implique une érudition fondée sur une culture littéraire n'excluant pas la veine poétique, et sur des connaissances scientifiques, notamment dans les domaines pouvant contribuer au progrès de la civilisation, comme par exemple la géographie, la botanique et la médecine, des sciences dont l'aspect social est incontestable, et qui se sont déjà révélées comme des facteurs d'attraction dans l'image de la monarchie.

La capacité oratoire, qui se superpose clairement à l'intérêt pour la philosophie, porte un sceau plus politique.

Le dirigeant peut, sans aucun doute, cultiver un art ou un autre, mais sa véritable mission est de les encourager, de les stimuler, par l'intermédiaire du mécénat. Et il ne doit pas oublier que les biens culturels tels que la peinture et la sculpture, ne peuvent assurément remplir leur fonction sociale que s'ils sont accessibles à tout le monde.

Ce type de mécénat et, conjointement, la supériorité culturelle et scientifique du dirigeant devront lui conférer la capacité d'assurer un jugement des arts (*ingenii iudicium*) capable de récompenser par des prix et des distinctions l'excellence des artistes valables et des hommes de science, et de décider quelles oeuvres méritent une plus ample divulgation, quels arts doivent voir leur enseignement stimulé ou quels excès doivent être pénalisés.

Toutes ces capacités semblent, tout au moins pour l'époque impériale, se superposer aux qualités purement militaires, plus particulières à la République. Même celles-ci peuvent se révéler néfastes quand elles permettent l'ostentation et le luxe, la perte des valeurs traditionnelles de toute vie frugale, qu'elles s'exercent pendant les guerres civiles ou qu'elles sont mises au service d'intérêts personnels.

Les dirigeants qui utilisent la curiosité publique à des fins de propagande personnelle s'exposent également aux blâmes du Naturaliste.

CONCLUSION

L'invective politique, chez Pline, est centrée sur deux grandes devises : d'une part la *luxuria* et l'*avaritia*, d'autre part l'*intemperantia*. Elle se réalise, dans une grande mesure, à travers le recours aux thèmes de la diatribe cinico-stoïcienne, dans une ligne de confluence entre celle-ci et les idées romaines traditionnelles.

La présence de ces devises au service de la diffamation du caractère du dirigeant, plutôt que la critique à son comportement ou à son programme politique, met en évidence le fait que la morale est, pour Pline, le fondement de la vie politique.

Sans le signaler explicitement au niveau de la terminologie, Pline établit un rapport direct entre l'*intemperantia* 'intempérance, immodération' et le vice en général, et la pratique de l'injustice. Pour le constater, il suffit de comparer la censure de Pline à la cupidité (*habendi cupido*) dans des passages tels que 33.49-50, 134 et 145, au fragment 20 de Musonius Rufus ou même à Cicéron (*Rep.* 6.1 (Non. p. 424.31).

Il est important de remarquer que le critère moral est surtout un critère de morale privée. Dans cette perspective, on peut conclure que Pline envisage le gouvernant comme un simple particulier muni de pouvoir (*priatus cum imperio*) et comme un citoyen idéal ou un homme de bien (*uir bonus*). Le bon gouvernant est donc celui qui possède les vertus de l'âme (*animi bona*) mentionnées dans Tacite (*Hist.* 1.15.7); c'est celui qui, tel qu'il est exposé dans Cicéron (*Rep.* 2.45 et 6.29), domine les passions; celui qui ne se laisse pas dominer par les vices. Il s'oppose diamétralement au portrait moral du tyran brossé dans le livre IX de la *République* de Platon (voir en particulier *R.* 575c). On devine ici la conviction que les vices détruisent les empires et les villes (cf. Cic. *Leg.* 3.32; Muson. fr. 8; Tac. *Hist.* 1.30.2).

Ces idées exigent que l'idéal de vertu s'étende aux membres de la famille du gouvernant et à ses collaborateurs. Si ces derniers étaient déjà concernés pendant la République par des invectives et des harangues adéquates (voir Cic. *Catil.* 2.23; Phil. 2.67; cf. *Rep.* 2.45-46), il est évident que les premiers sont particulièrement pris en considération pendant le Principat (cf. Plin. *Pan.* 45.3-4; 83-84, à propos de la femme et de la soeur, et 85-88; Tac. *Hist.* 4.7.7 et 1.15.8).

Il s'agit, d'une certaine manière, de reprendre l'idée du premier entre égaux (*primus inter pares*), un trait caractéristique de la fiction républicaine.

Cet aspect idéologique est perceptible dans l'exaltation de la facilité d'accès au gouvernant, thème présent dans Cicéron (*Man.* 41); Sénèque (*Cl.* 1.13.4 versus *Ben.* 6.34.1); Pline-le-Jeune (*Pan.* 23-24 et 46-49: à propos des *admissiones* 'audiences'); dans l'éloge du partage des magistratures, peut-être suggéré à propos de la corégence de Titus et des multiples fonctions qu'il a exercées avec ou sous son père. Ce partage, très important dans le *Panégyrique de Trajan* (e.g. 56-63), a, chez le Naturaliste, une portée clairement dynastique, à l'inverse la fiction républicaine de Pline-le-Jeune (*Pan.* 91.3). Le traitement familier que le gouvernant concède ou permet aux sujets et aux gouvernés, sous la forme de camaraderie et de familiarité est caractéristique de cette ligne de pensée: que l'on confronte Pline l'Ancien (*Praef.* 1; 3: *contubernium*; 4: *familiarius*; 11: allusion aux *salutationes* 'salutations'), avec Pline-le-Jeune (*Pan.* 86.5: *contubernalis*; 85.5 et 87.3: *familiaritas*), et avec l'utilisation, proche d'une devise, du terme compagnon (*commilito*) dans *Pan.* 15.5 et surtout chez Tacite (*Hist.* 1.30.7; 35.3 et 37.1), passages qui évoquent Jules César (*Civ.* 3.71.4).

On défend encore, chez Pline, l'excellence morale du gouvernant. Cependant, l'*Histoire Naturelle* ne propose pas, de façon indubitable, la théorie selon laquelle il suffit au prince d'être un miroir des vertus pour, par la force de l'exempl, tout corriger. On retrouve fréquemment cette position chez des auteurs comme Cicéron (*Rep.* 2.69), Sénèque (*Cl.* 1.22.3) et Pline-le-Jeune (*Pan.* 45.5; 83.3 et 84.5). Contrairement à Cicéron (*Rep.* 1.52; 4.6 (Non. p. 499.13 et 5.10); à Sénèque (*Cl.* 1.20-21), et surtout à Pline-le-Jeune (*Pan.* 45.4: Trajan refuse la *praefectura morum* 'préfecture des mœurs'; 45.6: la vie du prince est une censure), le Naturaliste considère comme nécessaire et indispensable une législation coercitive et punitive, ce qui le rapproche de Musonius Rufus, fr. 8.

Pline se distingue aussi de Cicéron (surtout *Man.* 36-37 et 41-42; *Rep.* 1.2; 3.29), de Velleius Paterculus (2.126.2), de Sénèque, de Musonius Rufus ou de Pline-le-Jeune (e.g. *Pan.* 2.6-7; 4.6-7) et de Marc-Aurèle (voir 11.18-19) en ce sens que l'*Histoire Naturelle* ne contient aucun catalogue ou canon de vertus politiques. Des idées morales et politiques (*Wertbegriffe*) comme *clementia*, *concordia*, *fortitudo*, *humanitas*, *iustitia*, *liberalitas*, *libertas*, *magnitudo animi*, *moderatio*, sont soit extrêmement rares pour une oeuvre aussi vaste, soit éparées, et n'apparaissent jamais en catalogue ³⁹⁰. D'autres,

³⁹⁰ Les classements du livre VII n'ont pas un caractère de canon des vertus du gouvernant. Ils ont pour but une description anthropologique sous forme de *mirabilia*: qualités physiques (81-90): personnalités rares (91-129) en particulier en raison de leurs vertus ou

comme *auctoritas*, *dignitas*, sont principalement utilisées dans le domaine de la critique et de la valorisation des arts et des lettres.

Quant à la formation du gouvernant, l'emphase dans la capacité oratoire est assez proche de Cicéron (*Rep.* 5.11 (Gell. 12.2.6.7; Amm. Marc. 30.4.10) et de Musonius Rufus (fr. 8). Mais Pline se distingue de l'homme d'Arpinum car il n'exalte pas le besoin de l'apprentissage des lois, fréquent dans des passages comme *De Orat.* 1.158-159; *Rep.* 5.3-5. Le Naturaliste se différencie aussi de Sénèque et de Musonius en ce sens qu'il n'identifie pas le bon gouvernant (*βασιλικός/πολιτικός*) avec le *sapiens/σοφός*, idéal vers lequel penche aussi Pline-le-Jeune ³⁹¹.

Le Naturaliste préfère les qualités civiles aux qualités militaires, ce qui rejoint, d'une certaine façon, la pensée de Cicéron, de Tacite et, moins nettement, celle de Pline-le-Jeune (cf. *Pan.* 16). Mais en se distinguant de Musonius (fr. 8), il ne réinterprète pas la vertu de *ἀνδρεία/fortitudo* dans le sens stoïcien.

En somme, au lieu de théoriser sur le gouvernant idéal et sur ses vertus, le Naturaliste vilipende, de préférence, le comportement moral du gouvernant avec les armes de la diatribe et de la rhétorique. Il révèle ainsi un clair dessein satirique.

Les aspects négatifs dans l'image du gouvernant reproduisent les traits caractéristiques déjà détectés dans les critiques aux rois étrangers, aux tyrans et aux prétendants à la monarchie (*adfectatio regni*). Le désintéret personnel et le dévouement à la communauté sont les qualités les plus saillantes dans l'image du bon gouvernant. Elles sont visibles dans l'exaltation des composantes de formation nettement sociale, à l'exemple de ce qui a été mentionné dans les facteurs d'attraction dans l'image de la monarchie.

excellences (101-106), ingéniosité (107-117), *animi bona* en général (118-122), inventions (123-125), etc. Cependant, ils présentent un intérêt majeur pour mon sujet car ils sont fréquemment illustrés par des exemples de hauts dirigeants.

³⁹¹ Voir M. Griffin (1976) 207; G. Picone (1978) 183.

(Página deixada propositadamente em branco)

III PARTIE

L'ACTION DU GOUVERNANT

(Página deixada propositadamente em branco)

LE MODÈLE ÉTHIQUE DU GOUVERNEMENT

Il est bien connu que les traités hellénistiques *περὶ βασιλείας* 'sur la monarchie' édifient la base théorique de la monarchie: le but du gouvernement est de veiller au bien-être de ses sujets. Dès lors, comme le dit M. Charlesworth, la vertu première du gouvernant est la philanthropie (*φιλανθρωπία*)³⁹².

Ce postulat apparaît déjà chez Eschyle, dans la contestation de Prométhée contre Zeus³⁹³, et chez Aristophane qui, dans *Eq.* 12 et 458-459, signale l'aspiration des sujets à un bon gouvernant qui mette un terme à la tyrannie du Paphlagonien (voir occurrences de *σωτηρία/σωτήρ* 'salut/sauveur').

Chez Platon le bien public (*τὸ κοινόν*) est aussi tenu comme l'objectif ultime de l'homme d'Etat³⁹⁴. Le fondateur de l'Académie, à n'en pas douter, présupposait une subordination de l'individu à la collectivité et, par conséquent, un dévouement désintéressé du gouvernant, comme on le voit dans *La.* 179b-d et *R.* 342e et 347 et suiv.

Isocrate définit ce même précepte comme garantie d'un gouvernement juste: c'est sur ce point que repose la distinction entre le bon gouvernant et le tyran³⁹⁵.

Pour Aristote, de son côté, l'intérêt individuel est incompréhensible sans la prospérité de la *πόλις*. L'homme d'Etat devra se dévouer corps et

³⁹² M. P. Charlesworth (1937) 106-107. Cf. M. Rostovzeff (1972), I, 268-269; C. Wirszburski (1968) 133-134; T. Sinclair (1967) 291.

³⁹³ Dans *A. Pr.* 10, le Pouvoir définit comme *τυραννίς* le régime de Zeus. Le dieu suprême est caractérisé de façon péjorative, e.g. dans les v. 35, 224-225, 310, 357, 376, 672, 953-967.

³⁹⁴ Occurrences de *τὸ κοινόν* e.g. dans *Pr.* 319d; *R.* 519e-520a; *Lg.* 697; sous les désignations de *συμφέρον* et de *ὠφέλιμον*, l'idée d'utilité sociale se trouve aussi dans *R.* 342e et 346e.

³⁹⁵ *Isoc. Pax* 91, cité par G. Mathieu (1966) 187.

âme aux intérêts publics. Seule la défense de l'intérêt collectif distingue les constitutions correctes de leurs déviations, e.g. la βασιλεία 'royauté' de la μοναρχία 'monarchie' ³⁹⁶.

Le conflit entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif est inhérent à toute cette question. Deux issues permettent de résoudre cette opposition : l'intérêt collectif doit l'emporter sur l'intérêt individuel; il faut que le gouvernant assure en priorité, ou même exclusivement, l'intérêt ou le bien de la communauté, qu'il soit donc à son service.

Le sacrifice de l'intérêt individuel et la subordination de l'individu à la collectivité constituent, donc, comme l'affirme M. Rostovtzeff, une des idées-forces des doctrines politiques grecques. On les trouve également chez les penseurs latins. Citons, à titre d'exemple, un passage de Cicéron où, tout en tenant compte des intérêts individuels, il les subordonne, cependant, à ceux de la communauté :

Danda opera est omnino, si possit, utrisque, nec minus ut etiam singulis consulatur, sed ita ut ea res aut prosit aut certe ne obsit rei publicae.

D'une manière générale, il faut avoir soin, si possible, des deux et n'en pas moins garder le soin de s'occuper aussi des particuliers, mais de telle façon cependant que cela soit ou bien utile ou du moins pas nuisible à l'Etat ³⁹⁷.

Ce courant de pensée, certainement influencé par Panaetius, est diamétralement opposé à la défense de la primauté des intérêts de l'individu, faite par Carnéade dans le Livre III du *De Republica* de Cicéron, ou au refus épïcureen de subordonner l'individu à des plans transcendants ³⁹⁸.

Dans une perspective purement théorique, pour les stoïciens, le conflit entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif n'existe pas car, pour l'individu, simple particulier ou gouvernant, «son bien-être dépend de celui de la communauté» ³⁹⁹. C'est là l'idée répétée avec insistance par Marc Aurèle. Pour ce penseur, la nature de l'homme, né pour ses égaux, est d'être πολιτικόν/

³⁹⁶ Arist. *Pol.* 1279b; *EN* 1160b (distinction τυραννος/βασιλεύς; cf. P. Grenade (1940) 47-48); R. Bodéüs (1983) 88-89.

³⁹⁷ Cic. *Off.* 2.72; M. Rostovtzeff (1972), I, p. 269.

³⁹⁸ Voir B. Tatakis (1931); T. Sinclair (1967) 275-278; J. Rist (1972); et finalement, pour l'épicurisme, C. Gual (1981) 198 et suiv.

³⁹⁹ M. Pohlenz (1978) 116.

κοινωνόν (e.g. 4.3.4; 6.44.5; 8.7, 12, 26-27, 59; 10.2.2; 12.30.6). L'échange et l'entraide (κοινωνία) se transforment en critère de moralité (voir 4.33.3; 5.16.3-4, 34; 9.31; 11.37). Grâce à la sympathie universelle, tout acte en faveur de la communauté est profitable à l'individu (cf. 5.22.1-2; 10.6; 11.4) et inversement (6.45).

Pour ce qui est du dévouement du gouvernant à l'intérêt collectif, objet spécifique de mon étude, soulignons tout d'abord que les conceptions romaines les plus traditionnelles sur la conduite politique du gouvernant, privilégient la raison et l'intérêt de l'Etat. De la sorte, le gouvernant se trouve au service de la communauté, en sacrifiant s'il le faut ses intérêts particuliers, et a pour mission d'assurer le bien-être des gouvernés. Le gouvernant doit avant tout être absolument désintéressé, idée qui est en accord avec les doctrines platoniciennes résumées plus haut, mais pas avec les positions de Xénophon dans la *Cyropédie* ⁴⁰⁰.

Ces préceptes sont suffisamment vagues pour permettre une certaine élasticité au niveau de l'interprétation. Cela est perceptible e.g. chez Cicéron, *Cato* 11, dans un passage qui, en accord avec P. Wuilleumier *ad loc.*, serait une réminiscence homérique (*Il.* 12.243). D'après ce qui est narré, l'augure Q. Fabius Maximus, le célèbre Temporisateur, s'opposa au tribun G. Flaminius :

...dicere ausus est optumis auspiciis ea geri quae pro rei publicae salute gererentur, quae contra rempublicam ferrentur contra auspicia ferri.

Il osa dire que l'on agissait sous d'excellents auspices en agissant pour le salut de l'Etat, mais que toute mesure présentée contre l'Etat était présentée contre les auspices.

Avec de tels critères il était possible de justifier jusqu'à des actions de violence et d'illégalité, telles que la brutalité du pillage et de la destruction de Corinthe, menées sous une apparence d'utilité publique (*utilitatis specie*)

⁴⁰⁰ Voir P. Carlier (1978) 134-135 n. 4, et 156. Cicéron (*Amic.* 32) exprime clairement la même idée à propos du concept de *liberalitas* dans un passage cité par C. Manning (1985) 73-74: *Vt enim benefici liberalesque sumus, non ut exigamus gratiam (neque enim beneficium faeneramur, sed natura propensi ad liberalitatem sumus)*... «En effet quand nous rendons un service, quand nous nous montrons généreux, nous ne songeons pas à exiger de la reconnaissance; car le service rendu n'est pas un placement d'argent, c'est la nature qui nous inspire la générosité». C. Wirszubski (1968) 87 cite Cic. *Att.* 8.2.1 et *Off.* 2.85 (*gratia* et *gloria* considérées comme récompenses non matérielles).

(Cic. *Off.* 3.46), le mensonge, la dissimulation (Quint. *Inst.* 2.17.36), l'intervention d'un particulier en faveur de l'Etat et le tyrannicide ⁴⁰¹.

U. Knoche résume la répartition typiquement romaine des devoirs du citoyen, et naturellement du gouvernant, à trois règles: il place en premier lieu les devoirs envers la patrie, suivis des devoirs envers la famille et, en troisième et dernière position, ceux qui ont trait au domaine privé ⁴⁰². Cet idéal apparaît fréquemment comme étant congénital de la mentalité romaine. J. Béranger observe que les grandes figures de la République prétendaient agir en fonction d'une telle idéologie ⁴⁰³.

Lorsque la réflexion théorique cherche à s'imposer à Rome, avec Cicéron, le principe de l'utilité publique est réaffirmé avec insistance (voir *Rep.* 5.6). Mais cette réflexion est consciemment posée par l'homme d'Arpinum dans la dépendance de la pensée grecque (*Off.* 1.85):

Omnino qui rei publicae praefuturi sunt, duo Platonis praecepta teneant, unum, ut utilitatem civium sic tueantur ut, quaecumque agunt, ad eam referant obliti commodorum suorum; alterum, ut totum corpus rei publicae curent, ne, dum partem aliquam tuentur, reliquas deserant.

Au total, que ceux qui sont destinés à gouverner l'Etat, s'en tiennent à deux préceptes de Platon: le premier veut qu'ils veillent sur l'intérêt des citoyens de telle sorte que, quoi qu'ils fassent, ils le rapportent à cet intérêt, en oubliant leurs propres avantages; le second, qu'ils aient soin de tout le corps de l'Etat en se gardant, tandis qu'ils veillent sur une partie, d'abandonner les autres.

Ce passage est bien marqué par un registre que l'on ne trouvera pas avec une telle clarté de formulation chez Pline: celui de la nécessité de ne

⁴⁰¹ E.g. Cic. *Rep.* 2.46: L. Brutus «...simple particulier, il soutint la charge de l'Etat tout entier; il fut le premier, dans notre cité, à montrer que, lorsqu'il s'agit de sauvegarder la liberté civique, il n'y a plus de simple particulier» (...cum priuatus esset, totam rem publicam sustinuit primusque in hac ciuitate docuit in conseruanda civium libertate esse priuatum neminem). Cf. L. Krattinger (1944) 46 et suiv.; J. Béranger (1953) 172, qui rappelle Tac. *Ann.* 1.42; G. Jossa (1963) 393.

⁴⁰² U. Knoche (1962) 105. Cette position est présentée dans Cic. *Off.* 1.160 de la façon suivante: ...prima diis immortalibus, secunda patriae, tertia parentibus... «les premiers devoirs sont dus aux dieux immortels, les seconds à la patrie, les troisièmes aux parents...»

⁴⁰³ J. Béranger (1953) 174.

pas confondre l'intérêt collectif avec celui des *partes* 'factions, partis', thème prioritaire dans les luttes politiques de la fin de la République⁴⁰⁴.

Chez Cicéron, il existe la conscience que l'Etat est un corps composé de parties ou d'organes divers qui doivent être traités solidairement en garantie du bien-être général. La réflexion de Pline sur le pouvoir impérial contient une relation bipolaire: d'une part, avec primauté, le gouvernant suprême, d'autre part, la masse des sujets. Le bien commun ne dépendait pas essentiellement de ces derniers mais plutôt de la figure du dirigeant. Cela me paraît clair dans *Praef.* 2, sans pourtant que cela soit exposé avec la clarté de l'énoncé de Pline-le-Jeune (*Ep.* 3.20.12):

Sunt quidem cuncta sub unius arbitrio, qui pro utilitate communi solus omnium curas laboresque suscepit...

Il est vrai que toutes les affaires ne dépendent plus que d'un seul qui, pour le bien commun, a voulu avoir entre les mains tous les soucis et tous les labeurs.

La question en débat est profondément liée au problème de la genèse des formes d'organisation sociale, et est normalement envisagée sous une double perspective: celle de la faiblesse de la race humaine et celle de l'instinct social inné.

La célèbre affirmation d'Aristote (*Pol.* 1278b), selon laquelle l'homme est un animal social, est fréquemment utilisée pour expliquer l'existence des groupements politiques. Néanmoins, la faiblesse est déjà mentionnée par le Stagirite dans des passages comme *Pol.* 1252a-b et 1278b25-34 (cf. *EN* 1160a).

Avant lui, la doctrine de la faiblesse humaine s'était déjà affirmée dans certains cercles des sophistes, surtout par l'entremise de Protagoras⁴⁰⁵.

A son tour, Platon, dans un passage comme *R.* 369b, ignore toute tendance innée à la vie en communauté, dont l'origine serait l'incapacité individuelle d'autosuffisance.

⁴⁰⁴ Voir C. Wirszubski (1968) 80-81. Cf. *Pl. R.* 420b-c; 519e; Arist. *Pol.* 1276a.

⁴⁰⁵ *Pl. Prt.* 322b-d. F. Steinmetz (1969) 193 n. 54, adopte, avec G. Mueller et I. Lana, la thèse selon laquelle il s'agit véritablement de l'exposition de la doctrine du sophiste, avis qui est aussi exprimé par T. Sinclair (1967), spéc. p. 57-60. E. R. Dodds (1973) 9, émet quelques réserves à l'égard de cette opinion. De plus, à la p. 5, en se fondant sur *A. Pr.* 442-506, il suppose qu'existerent, à une époque pré-sophiste, des discussions sur la genèse de l'humanité et sur l'idée de progrès.

Panaetius et Posidonius insistent sur l'instinct grégaire de la race humaine. En tant que stoïciens, et en accord avec l'affirmation de Cicéron (*Off.* 1.22), ils proclamaient que:

...homines autem hominum causa esse generatos ut ipsi inter se aliis prodesse possent, in hoc naturam debemus ducem sequi, communes utilitates in medium adferre...

...les hommes ont été engendrés pour les hommes, afin qu'eux-mêmes puissent se rendre service les uns aux autres, en cela nous devons suivre la nature comme guide, mettre en commun les intérêts de tous...

Cicéron se fera l'écho de la polémique contre la théorie selon laquelle l'origine de la société reposait sur la faiblesse humaine, thèse défendue par Polybe⁴⁰⁶. C'est dans le passage du *De Republica* où, dans l'exposé de Scipion Émilien, il explicite la célèbre définition de *res publica* (Etat):

Eius autem prima causa coeundi est non tam inbecillitas quam naturalis quaedam hominum quasi congregatio.

*La cause première de leur réunion est moins leur faiblesse qu'une sorte d'instinct social, dont les hommes sont naturellement doués*⁴⁰⁷.

Dans *Off.* 1.157-158, Cicéron s'insurge clairement contre ceux qui voient uniquement dans la faiblesse l'origine des groupements humains.

Quelque controversées que puissent être ces explications, elles ne divergent toutefois pas quant à la fonction de l'organisation collective: l'autodéfense ou la préservation de l'intérêt collectif est son objectif, primaire ou secondaire. Or, dans divers passages dont la nature est clairement rhétorique et proche de la diatribe, Pline insiste lui-même sur l'*inbecillitas* 'faiblesse' (2.14; 7.4) et sur la *fragilitas* 'fragilité' humaines (7.5, 44).

L'attaque portée contre l'incapacité de l'homme à suivre des préceptes qui exigeraient de sa part la solidarité, est particulièrement significative.

⁴⁰⁶ Cf. N. Tatakis (1931) 195; T. Sinclair (1967) 273. D'autres passages reprennent la thèse génériquement adoptée par les stoïciens: *SVF* 3.340-348; M. Pohlenz (1978), I, p. 132. Voir aussi Polybe, 6.5.7; F. Steinmetz (1969); P. Weber-Schaefer (1976), II, p. 100-101.

⁴⁰⁷ *Cic. Rep.* 1.39. K. Buechner, p. 124 *ad loc.*, met l'accent sur la valeur stylistique de *autem*. Cf. M. Pohlenz (1978), I, p. 204; F. Steinmetz (1969).

Ces préceptes découlent de la nature elle-même, comme il est prouvé par l'exemple des animaux, que l'on voit, selon 7.5, «se liguer... et se dresser contre des animaux d'espèce différente». Toutefois, l'homme va contre sa propre nature (7.5): «Mais, par Hercule, c'est de l'homme que viennent à l'homme la plupart de ses maux».

Cette critique sociale rappelle la nécessité de suivre des préceptes imposés par des conceptions telles que les conceptions stoïciennes, qui affirment que l'homme est né pour l'homme. L'idée que l'instinct social inné se trouve perverti est ici sous-jacente. Par sa faute et par sa volonté, l'homme a renié son origine divine et est devenu, contre sa propre nature, pire que les fauves. Ostanès, l'un des promoteurs de ces sauvageries, est tenu pour *euersor iuris humani* «destructeur des lois de l'humanité»⁴⁰⁸.

Les descriptions et les excursus ethnographiques font aussi appel à un ensemble de lieux communs où la pensée de l'auteur vis-à-vis de la nature, de la forme et de la fonction de la vie en société, prend sa configuration. Dans de tels passages, le lecteur doit tenir compte du caractère fabuleux et rhétorique, que le Naturaliste lui-même met, avec insistance, en relief.

De la sorte, à propos des Hyperboréens, nation heureuse si l'on en croit les récits (*gens felix, si credimus*), on fait l'éloge de la piété publique et privée, de l'absence de *discordia* 'discorde'⁴⁰⁹. Mais ce peuple a aussi ses traits primitifs, tel que le fait d'habiter dans les bois (4.89). Il fait également preuve d'une difficulté accentuée en matière de relations extérieures, par incapacité à garantir le respect de la *fides* 'bonne foi, loyauté, fidélité à la parole donnée' dans les rapports avec ses voisins (4.91).

Le don de la parole fait défaut aux Atlantes. Les Troglodytes s'abritent dans des grottes et ne connaissent pas le langage. Les Garamantes s'opposent à un régime de monogamie. Les Gamphasantes, d'après 5.45, ne connaissent pas la guerre, mais ils n'ont de rapports avec aucun étranger (*nulli externo congregantur*). C'est-à-dire que, tous ces peuples sont particulièrement privés de ce qui fait la vie sociale et définit une entité politique: le siège

⁴⁰⁸ Cf. *Nat.* 28.4-6; il s'agit d'une perspective proche du stoïcisme (voir 2.27: *societas haec cum deo copuletur*; cf. 27.2), mais entachée d'un sens de décadence qui fait qu'il s'exclame, dans 26.20: *Haec est omni in re animorum condicio, ut a necessariis orsa primo cuncta peruenerint ad nimium* «Telle est, en tous points, la nature de l'âme humaine que tout ce qui est né d'abord de la nécessité aboutit à l'excès». Pour cette raison, on voit fréquemment l'homme se transformer en bête féroce (...*feram ex homine fieri*: 28.5).

⁴⁰⁹ La perspective politique des références des auteurs latins aux Hyperboréens est traitée par R. Dion (1977). *Aspects politiques de la géographie antique*, Paris, p. 260-270.

permanent, la cellule de base de la famille, la capacité de communication rationnelle, les relations commerciales et diplomatiques.

Quant aux Esséniens, une nation solitaire (*gens sola*), ils refusent toute forme d'association stable ainsi que l'institution du mariage. Ironiquement, le Naturaliste donne le nom de *socia palmarum* 'alliée des palmiers' (5.73) à cette secte au profil cynique.

Les Arimphéens, nation qui diffère peu des Hyperboréens, habitent les forêts et s'alimentent de baies (6.34). La région se trouvant au-delà de la mer Caspienne est une terre sur laquelle il ne saurait y avoir une plus grande divergence parmi les érudits (*auctorum inconstantia*: 6.51). On y trouve un grand nombre de nations qui mènent une vie errante. Ces gens ne possèdent aucun site pouvant être le siège de l'Etat, certains étant caractérisés par la férocité (*saevitia gentium*), dont les Scythes anthropophages, pas moins inhumains que les fauves qui les entourent, sont l'exemple (6.53).

A son tour, les Sères possèdent des biens et des vertus, un degré de civilisation, certes, mais leurs tissus transparents ne servent qu'à dénuder les matrones romaines (6.54; cf. 6.88), aussi sont-ils dénigrés (6.54):

Seres mites quidem, sed et ipsi feris persimiles coetum reliquorum mortalium fugiunt, commercia exspectant.

Les Sères sont policés, mais, semblables eux-mêmes aussi tout à fait aux animaux sauvages, ils fuient la société des autres hommes et attendent que le commerce vienne à eux.

La crainte de contacts avec ceux de leur espèce, leur peur des relations commerciales les rendent, en fin de compte, semblables à des fauves. Pline considère que, dans un souci d'universalité et de cosmopolitisme, l'ouverture d'une société à d'autres sociétés est la condition nécessaire à la véritable humanité. Dans le cas contraire, on tombe dans un état à demi-sauvage (*semiferus*: cf. 7.30 et 8.213), dans un stade de civilisation proche des animaux. A ce propos, il n'est pas étonnant que Pline utilise la même terminologie pour décrire les habitudes du loir, animal remarquable par la *pietas* (piété, affection familiale), mais à demi-sauvage, lui aussi (*semiferum et ipsum animal*) (8.224):

Qua in re notatum non congregari nisi populares eiusdem silvae et, si misceantur alienigenae amne uel monte discreti, interire dimicando.

A cette occasion on a remarqué qu'on ne peut y mettre ensemble que des loirs provenant d'une même forêt, et que si on y mêle des

*loirs de provenance étrangère, séparés des premiers par un fleuve
ou par une montagne, ils se battent et s'entretuent.*

Pour ce qui est de l'Inde civilisée, tout du moins en ce qui concerne la partie habitée par des peuples civilisés (*mitioribus populis*: 6.66, cf. 6.59), nous en avons déjà parlé à propos des monarchies primitives ou distantes. Il s'agit d'une société hiérarchisée, gouvernée par une monarchie non tyrannique, décrite avec quelque détail. Dans certaines de ses régions montagneuses vivent des habitants libres, sans roi (*incolae liberi et regum expertes*: 6.74), référence qui ne suscite aucun commentaire supplémentaire.

Quant aux Myzéens, de Mésopotamie, énumérés après les Oxiens *latrones* 'brigands', ce sont des peuples d'une indépendance sauvage (*liberae feritatis*: 6.133).

L'excursus sur Taprobane permet de rencontrer une monarchie qui pratique la clémence (*clementia*), admire la justice (*iustitia*) et cultive l'amitié (*amicitia*). Mais la description de son organisation politique contient une partie centrale au caractère diatribique dans laquelle sont blâmés ses vices, notamment le luxe (*luxuria*). De plus, on y remarque la crainte de la transformation de la monarchie en tyrannie (6.89-91); voir supra p. 21.

Dans la présentation des peuples de l'Arabie, Pline se plaît à signaler les aspects négatifs de certains de ses habitants: la richesse est obtenue par le commerce ou par le brigandage (*in commerciis aut latrocinis*), le commerce est unilatéral. Or, dans les sociétés classiques, le brigandage est considéré comme un élément destructeur de la société. Plus subtil encore: l'apparence de ses habitants n'a rien d'attrayant (6.161-162). Par conséquent, il ne faut pas s'étonner si le surnom *felix* 'heureuse' habituellement donné à l'Arabie est méprisé, en raison du fait que cette contrée fournit le luxe funéraire (12.82).

Dans certaines régions de l'Ethiopie, il existe des gens peu humains et qui ignorent la parole; d'autres ont des coutumes ou un aspect peu recommandable (cf. 6.192, 195). Près des Scythes, les Arimaspes, qui ne possèdent qu'un oeil, sont, en accord avec la tradition et des auteurs de renom, en guerre permanente avec les griffons, auxquels ils essaient de dérober l'or dont ils ont la garde (7.10). La nation de Judée, dit le Naturaliste, est bien connue pour son mépris des divinités (*gens contumelia insignis*: 13.46). Dans la région d'Abarimon, d'après 7.11, il existe des hommes qui vivent dans les bois et mènent une vie errante dans la compagnie des bêtes (*siluestres ... passim cum feris uagantes*).

Ce tableau est loin d'être l'éloge d'une humanité de l'âge d'or, que l'on situe d'habitude à un stade primitif de son histoire. Comparons-le au début du livre XVI (16.1), qui fait l'éloge des glandifères...

...quae primae uictum mortalium aluerunt nutrices inopis ac ferae sortis...

...qui ont fourni le premier aliment des mortels et ont nourri leur condition misérable et sauvage...

Comme on peut le constater, toute vision optimiste d'un état primitif de civilisation est écartée. Or, c'est cette même idée que l'on retrouve dans la description des peuplades germaniques voisines de la mer du Nord, les Chauques, que l'auteur aurait connues de près (16.2-4). Sans arbres pour s'alimenter, véritables naufragés dans des huttes fustigées par la marée montante, flagellées par le froid du Nord, ils dépendent pour vivre de maigres poissons qu'ils poursuivent pendant la marée. La seule boisson est l'eau de pluie, que cette nation misérable (*miser gens*) recueille dans des trous creusés près de leurs antres. Voici le commentaire de l'auteur (16.4):

*Et hae gentes, si uincantur hodie a populo Romano, seruire se dicunt!
Ita est profecto: multis fortuna parcit in poenam.*

Et ces nations, si elles sont aujourd'hui vaincues par le peuple romain, crient à l'esclavage! En vérité, souvent la fortune épargne ceux qu'elle veut punir.

Dans l'optique de Pline, la domination romaine devient liberté (*libertas*), et l'empire Romain est présenté comme un empire bienfaisant. Plus encore: le peuple Romain (*populus Romanus*) est l'opposé de cette nation misérable (*gens misera*). En effet, il s'agit d'une antithèse sous-jacente à toutes les descriptions géographiques antérieures. On y voit apparaître avec une fréquence accrue le terme *gens* pour illustrer les motifs de la subsistance frugale, du commerce inexistant ou exigu, de l'apparence peu humaine, du voisinage des fauves, de l'ignorance de la parole, de la crainte des contacts humains, du refus de la famille, de l'inexistence d'un siège des organisations et des institutions. En somme, *gens* est fréquemment un ensemble (*coetus*) d'êtres humains qui ignorent les formes évoluées de la civilisation et de l'organisation politique et la nature universelle de son espèce, avec sa tendance naturelle à l'association, à la fraternité et à l'entraide. Par contre, le terme

populus s'applique aux sociétés les plus évoluées de l'Inde, mais surtout au *populus Romanus*, symbole majeur de l'humanité et de la bonté, destiné à ouvrir de nouveaux horizons aux nations (*gentes*), à leur offrir ce qu'elles ne possèdent pas, à leur faire partager la véritable civilisation.

En effet, le texte de Pline est extraordinairement explicite dans l'éloge de Rome, la capitale du monde (*terrarum caput*) et centre de l'Italie, comme on peut le voir dans de nombreux passages:

3.5: *Primum ergo de Europa, altrice uictoris omnium gentium populi longaeque terrarum pulcherrima...*

Nous commencerons par l'Europe, nourrice du peuple vainqueur de tous les peuples, et, à beaucoup près, la plus belle portion de la terre...

3.39-40: (Italia) *...terra omnium terrarum alumna eadem et parens, numine deum electa quae caelum ipsum clarius faceret, sparsa congregaret imperia ritusque molliret et tot populorum discordes ferasque linguas sermonis commercio contraheret ad conloquia et humanitatem homini daret breuiterque una cunctorum gentium in toto orbe patria fieret... Vrbs Roma uel sola in ea, ... et digna iam tam festa ceruice facies, quo tandem narrari debet opere?*

(L'Italie) *...cette terre nourricière et en même temps la mère de toutes les terres, choisie par la providence des dieux pour rendre le ciel lui-même plus brillant, réunir les empires dispersés, adoucir les moeurs, rapprocher par la communauté du langage les idiomes discordants et sauvages de tant de peuples, donner aux hommes la faculté de s'entendre, les policer, en un mot, devenir la patrie unique de toutes les nations du globe... Et Rome à elle seule, Rome, ... cette tête digne d'être portée par d'aussi glorieuses épaules, en quel ouvrage faut-il la célébrer?*

3.41-42: (Italia) *... tot maria, portus, gremiumque terrarum commercio patens undique et tamquam iuuandos ad mortales ipsa auide in maria procurrens! Neque ingenia ritusque ac uiros et lingua manuque superatas commemoro gentes.*

(L'Italie) *... ses mers, ses ports, sa terre ouvrant partout son sein au commerce, et s'avançant elle-même au milieu des flots, empressée d'aider les mortels.*

Reprenons le fil conducteur de l'exposé. Nous nous trouvons face à un modèle éthique de comportement destiné à être suivi par celui qui a, ou prétend avoir, un rôle de commandement, qu'il s'agisse d'un dirigeant politique ou d'une puissance impériale: il doit *iuuare*, c'est-à-dire aider, sauver, être utile, réaliser le rassemblement des peuples sous un empire à la mesure de l'univers (*κόσμος*), répandre des mœurs pacifiques, encourager l'échange universel des produits de la nature, communiquer une langue rationnelle et universelle et la civilisation.

Nous retrouvons ces mêmes idées dans deux autres passages:

14.2: *Quis enim non communicato orbe terrarum maiestate Romani imperii profecisse uitam putet commercio rerum ac societate festae pacis, omniaque, etiam quae antea occulta fuerant, in promiscuo usu facta?*

Il n'est personne, en effet, qui ne pense qu'en unissant l'univers, la majesté de l'Empire romain a fait progresser la civilisation, grâce aux échanges commerciaux et à la communauté d'une heureuse paix, et que tous les produits, même ceux qui étaient auparavant cachés, ont vu leur usage se généraliser.

27.3: *...alias praeterea aliunde ultro citroque humanae saluti in toto orbe portari, immensa Romanae pacis maiestate non homines modo diuersis inter se terris gentibusque, uerum etiam montis et excedentia in nubis iuga partusque eorum et herbas quoque inuicem ostentante! Aeternum, quaeso, deorum sit munus istud! adeo Romanos uelut alteram lucem dedisse rebus humanis uidentur.*

...voir en outre cet échange continuel de plantes transportées de tous les points du globe pour sauver la vie humaine; cela, grâce à la majesté sans limites de la paix romaine, qui fait connaître mutuellement non seulement les hommes appartenant aux terres et aux nations les plus éloignées les unes des autres, mais aussi les montagnes et leurs cimes qui vont se perdre dans les nuages, et leur faune et leur flore. Puisse être éternel, telle est ma prière, ce présent des dieux! Ne semble-t-il pas en effet qu'ils aient donné les Romains à l'humanité comme une seconde lumière du jour?

Dans le premier passage, l'expression *commercio ac societate* (échanges commerciaux et communauté), que l'on mettra en rapport avec Cic. *Rep.* 2.48,

suggère clairement la présence du concept d'*humanitas*, dans le sens de «lien commun unissant tous les êtres» et leur apportant le progrès et la civilisation (*uita*)⁴¹⁰. Le second insiste sur le caractère pacifique et salutaire de ce lien, et donne à l'empire romain la mission divine de diriger tous les peuples⁴¹¹.

Il s'agit, comme il l'a été dit, d'un modèle d'empire providentiel: pour les régions destinées à vivre sous son autorité, Rome est le bienfaiteur, le philanthrope, le père ou la mère. Le gouvernant doit prodiguer à ses sujets ces mêmes bienfaits. L'impérialisme et la monocratie trouvent, de cette façon, une légitimité accrue.

⁴¹⁰ Voir M. H. Rocha Pereira (1990) 417-418. Dans *Nat.* 13.68, *humanitas* signifie, de façon prédominante, la culture. *Humanus* suggère la douceur des moeurs (31.88; cf. 5.45, 46; 28.4; 29.142); l'adjectif peut allier la culture artistique à l'aversion à la cruauté (34.89). Sur ce concept, voir aussi R. Rieks (1967), qui ne tient toutefois compte des occurrences chez le Naturaliste.

⁴¹¹ L'idée de mission divine est également présente dans 36.117-118: *En hic ille terrarum uictor et totius domitor orbis, qui gentes, regna diribet, iura exteris mittit, deorum quaedam immortalium generi humano portio...* «Et voyez ce glorieux vainqueur de la terre, ce dompteur du monde tout entier, celui qui distribue peuples et royaumes, donne des lois aux peuples étrangers et représente pour le genre humain comme une fraction des dieux immortels»; celle de justification de l'empire sous une perspective géo-anthropologique apparaît dans 3.5, 38-42; 37.201-203.

LE BON GOUVERNANT

LA PRIMAUTÉ DE L'INTÉRÊT COLLECTIF

Il n'est donc pas nécessaire d'insister sur l'idée que, pour Pline, les objectifs de l'action politique doivent coïncider avec la finalité qui conduit à l'apparition de toute organisation sociale, c'est-à-dire, l'utilité commune. Assurer cet objectif revient à garantir la paix et la concorde. L'inverse de l'utilité publique (*communis utilitas*) serait l'utilité ou l'intérêt individuel, ou celui d'un groupe. En effet, l'expression latine implique que l'on parle de tous sans exception, que l'on pense à une somme d'intérêts individuels, ou que l'on considère les concepts abstraits de *patria* 'patrie' ou de *res publica* 'Etat'.

Cette proposition de l'intérêt collectif comme moteur de l'action de l'homme politique apparaît dans l'expression *in rei publicae causa* 'dans la cause de l'Etat' qui signale, dans 7.96, la première intervention politique de Pompée. Ce passage, pour lequel je présente une traduction différente de celle de R. Schilling et plus proche de celle de Littré, peut être rapproché de Cic. *Att.* 8.3.3 et de deux passages de Velleius Paterculus, respectivement 2.48.4 et 2.49.2, dans lesquels l'historien a besoin d'expliquer le sens qu'il faut attribuer au terme *partes*:

...pro Pompeii partibus, id est, ut tunc habebatur, pro re publica.

...à la cause de Pompée, c'est-à-dire, comme on le pensait à l'époque, de la République.

Consules senatusque causae, non Pompeio summam imperii detulerunt.

*Les consuls et le Sénat remirent le pouvoir suprême à la cause de Pompée, non à Pompée lui-même*⁴¹².

⁴¹² Le sens noble de *causa*, terme dont la valeur est abstraite, apparaît d'une certaine façon dans 7.179, où Sextus Pompée interprète un prodige comme si les dieux favorisaient

A l'opposé, se trouve la terminologie qui définit les intérêts de l'individu dans son action politique: c'est le cas notamment de *seditio* 'sédition', *sodalitium* 'camaraderie, société secrète', et *partes* 'partis, factions' (voir l'occurrence de 36.116, qui se rapporte à Jules César). Le sens péjoratif de *partes* est dû, maintes fois, à l'insertion du pronom personnel ou du possessif.

Une première idée à retenir est celle que le dévouement à la cause publique doit être totalement désintéressé, à savoir, il ne faut pas attendre de récompense matérielle comme contrepartie personnelle de son action politique. On est néanmoins en droit d'attendre la reconnaissance publique pour les actes pratiqués pour le bien de la patrie. Cette reconnaissance peut se traduire par l'attribution de magistratures, d'honneurs, et de décorations (*honores*)⁴¹³, ou même par le fait d'acquérir la renommée et la gloire (*fama et gloria*), manières de perpétuer ses réalisations ou de propager sa mémoire⁴¹⁴.

«la politique et le parti de Pompée, qui étaient légitimes» (...*Pompei causas et partes pias*): cf. Cic. *Inv.* 2.17; *Flac.* 106. Sur les concepts de *causa* et de *partes*, voir A. Weische (1966) 5; L. R. Taylor (1968) 10-11; J. Hellegouarc'h (1972) 110-115 et 415-420, en particulier 418-419 et n. 16 et 17; U. Paananen (1972) 48-59.

⁴¹³ Chez Pline, *honor/honores* se rapporte aux magistratures dans *Praef.* 9, 2.27, 174; 7.117, 140, 142, 145; 14.144; 15.19; 18.20. Le concept signifie la reconnaissance publique sous forme de distinction, de décoration, de privilège ou d'avantage concédés, par ex. sous forme de dédicace d'une colonne ou d'une statue (7.97, 140; 29.29; 34.27, 28, 72; 35.12). Dans d'autres cas *honor* se rapproche de *fama* et de *laus*, ou signifie vogue, mode, appréciation ou valeur, e.g. dans 6.89; 10.48; 15.19, 135; 16.185; 17.6; 21.46; 35.4; il peut se rapporter en particulier soit à *dignatio* ou goût pour la peinture (35.77, 86; 36.46, des cas où il y a une liaison avec *auctoritas*), soit à l'intérêt pour la culture (35.200). Le désir de vénérer ou d'honorer quelqu'un s'exprime par une espèce de formule où le destinataire de l'hommage est mentionné (12.83; 13.3, 46; 14.4-5; 16.9; 31.8; 34.29). *Honor*, apparaît évidemment aussi comme abstraction personnifiée (e.g. 2.14 et 35.120). Dans 7.53 et 37.14 le terme sert à exalter l'aspect physiologique de Pompée. Finalement, je souligne l'occurrence de 34.17, où la dédicace de statues publiques avec l'inscription des titres de gloire apparaît comme une façon de propager la mémoire des hommes.

⁴¹⁴ Proche de *fama* ou même de *laus*, le concept de *gloria* 'applaudissement, admiration en raison de hauts faits intellectuels ou de capacités personnelles', éventuellement sous la forme d'auto-éloge, porte une valeur neutre ou même positive dans 2.164; 3.42; 5.67; 7.88, 107, 114, 115; 8.156, 159; 9.174; 10.43, 108; 14.47; 19.2; 30.8; 34.67; 35.112, 118; 37.111. Le sens de 'réputation/renommée' est aussi confirmé (15.8; 32.62). Dans le domaine de la politique, il arrive que ce concept ait un sens positif (2.18; 7.99; 18.14 et 22.6). Cependant, le sens négatif est plus fréquent. C'est le cas notamment de 2.25 (cf. 7.92, 138; 9.122; 11.76: rapport avec *luxuria*; 14.146-147; 18.37; 21.145; 22.12; 28.39; 33.5; 36.93; 37.8). Pour la notion du relativisme de la gloire, comme cela est exprimé dans le *Somnium Scipionis*, voir 2.174; 7.146; 34.5-6. A l'exemple de *honor, gloria* peut

C'est ce que nous pouvons voir dans 16.14, passage qui se rapporte au refus de Scipion Emilien de recevoir la couronne civique pour avoir sauvé un citoyen, au demeurant, son père, lors de la bataille de Trébia. Le geste précède l'exaltation des coutumes anciennes, qui accordaient à la couronne civique moins de valeur matérielle qu'aux autres :

O mores aeternos, qui tanta opera honore solo donauerint et, cum reliquas coronas auro commendarent, salutem ciuis in pretio esse noluerint, clare professi ne seruari quidem hominem fas esse lucri causa!

O moeurs dignes de mémoire, qui n'accordèrent que l'honneur pour de si grands exploits et, alors qu'elles donnaient aux autres couronnes la recommandation de l'or, ne voulurent pas évaluer la vie d'un citoyen, déclarant clairement que, même pour sauver un homme, il n'est pas permis de songer au profit!

De la sorte, l'attribution de cette distinction vaut pour son poids symbolique, ce qui est bien illustré avec l'exemple de la plus haute décoration romaine (22.6):

Corona quidem nulla fuit graminea nobilior in maiestate populi terrarum principis praemiisque gloriae.

Aucune couronne en vérité n'eut plus d'éclat que la couronne de gazon aux temps de la majesté du peuple roi du monde, où elles récompensaient la gloire.

Cette couronne était fabriquée avec une herbe que l'on trouvait partout, mais cela ne diminuait en rien sa valeur (22.14):

Nullae ergo herbae fuere certae in hoc honore, sed quaecumque fuerant in periculi sede, quamuis ignobiles ignotaeque, honorem nobilem faciebant...

Aucune plante spéciale n'était employée dans cette couronne, mais on prenait celles qui se trouvaient sur le lieu du danger et, quoique sans renom et inconnues, elles donnaient un renom glorieux...

être perçue, d'après 15.49, comme véhicule de propagation de la mémoire. Dans ce passage, cependant, le concept se limite au domaine de la science.

Pline prend soin d'insérer dans la tradition romaine cette proposition de simplicité. Pour ce faire, il rappelle les honneurs publiquement attribués aux généraux invaincus dans des temps très anciens (36.112):

...summusque illarum honos erat, sicut in P. Valerio Publicola, primo consule cum L. Bruto, post tot merita et fratre eius, qui bis in eodem magistratu Sabinos devicerat, adici decreto, ut domus eorum fores extra aperirentur et ianua in publicum reiceretur.

Et leur plus haut signe d'honneur — et ce fut le cas pour celle de P. Valérius Publicola, le premier consul aux côtés de L. Brutus, en récompense de tant de services rendus, et pour celle de son frère, qui par deux fois au cours de la même magistrature avait vaincu les Sabins — fut que, selon une clause additionnelle du décret public, leurs entrées puissent s'ouvrir vers l'extérieur, les battants de leurs portes pivoter du côté de la rue.

Face à l'invasion du luxe, qui était particulièrement ostentatoire à l'occasion des cortèges triomphaux avec tout leur étalage de richesses, le Naturaliste rappelle, dans 18.14, l'étymologie qui rapprochait *gloria* 'gloire' d'*adoria* 'blé'. On y devine probablement la tradition de récompenser de hauts faits par le don d'une terre arable. Un tel rapprochement a certainement pour but de prôner la primauté de l'intérêt collectif par rapport à l'intérêt individuel.

A cet égard, la comparaison entre César et Pompée est une fois de plus bien claire lorsqu'elle signale une opposition nette entre les intérêts individuels de César et les motivations patriotiques de Pompée. En effet, ce dernier, à l'issue de son triomphe asiatique, outre les nombreux dons en espèce, verse des sommes d'argent considérables dans les coffres de l'Etat. L'attitude de César est contraire à cette dernière. Dès son entrée dans la ville de Rome, il fait main basse sur le trésor public. Ce geste est présenté, dans 33.56, en opposition à celui de Paul Emile:

C. Caesar primo introitu urbis civili bello suo ex aerario protulit laterum aureorum \overline{XV} , argenteorum \overline{XXX} , et in nummo \overline{CCC} . Nec fuit aliis temporibus res p. locupletior. Intulit et Aemilius Paulus Perseo rege uicto e Macedonica praeda \overline{MMM} , a quo tempore populus Romanus tributum pendere desiit.

Lors de sa première entrée dans la Ville, pendant la guerre civile qui porte son nom, C. César tira du trésor public 15.000 lingots d'or,

30.000 lingots d'argent, et 30.000.000 de sesterces en monnaies. A aucune autre époque l'Etat ne fut plus riche. Quant à Paul Emile, après sa victoire sur le roi Persée, il versa au trésor 300.000.000 de sesterces sur le produit du butin fait en Macédoine, et depuis lors le peuple romain a cessé de payer l'impôt ⁴¹⁵.

Comme le remarque C. Nicolet, par ce geste politiquement inhabile, arbitraire et impie, au début même de son gouvernement, César scandalisa profondément ses contemporains ⁴¹⁶.

LE POUVOIR COMME CHARGE, SOUCI, INQUIÉTUDE (CURA SOLLICITUDO)

Plus encore que d'agir en faveur du bien commun sans attendre de contrepartie personnelle, le gouvernant est destiné à être la victime de son dévouement. A savoir, à l'apogée de la fortune, au sein du bien-être général qu'il assure, lui seul continuera à être tourmenté par des sollicitations diverses, des querelles, des soucis, des brouilles, des conspirations, des jalousies qui assaillent son gouvernement.

Il n'est donc pas surprenant que l'exercice du pouvoir l'empêche même d'atteindre le bonheur personnel. C'est ce que Pline affirme dans un passage au caractère diatribique (7.132):

Quam multos accepta adflixere imperia!

Combien ont été victimes des commandements qu'ils avaient reçus!

Auguste, le fondateur du régime, est exactement le prototype du gouvernant pour qui la direction des affaires de l'Etat n'est source ni de loisir ni de plaisir. En fin de compte, celui qui parvient à garantir une paix salubre pour tous ⁴¹⁷, ne peut, d'après Pline, être tenu pour heureux, tant sont grands

⁴¹⁵ L'épisode est commenté par M. Gelzer (1969) 209-210, qui rappelle l'impopularité, et même l'illégalité d'une telle mesure déjà ressentie par les auteurs anciens. Les omissions de César lui-même mettent en évidence l'impopularité de l'affaire.

⁴¹⁶ Voir C. Nicolet (1976) 239. Cf. Cic. *Off.* 1.43; 3.82-84; Luc. 3.100 et suiv.; Plu. *Caes.* 35.6-11.

⁴¹⁷ *Nat.* 2.93-94, où est rappelée l'apparition du *Sidus Iulium*, dont Pline feint d'adopter l'*interpretatio* en faveur d'Auguste. En vérité, le Naturaliste ne croyait ni en une quelconque notion ésotérique de naissance astrale ni aux croyances astrologiques du commun

les soucis que lui causent les innombrables *curae ac sollicitudines*. De tels soucis découlent des fonctions de gouvernement et de bienfaisance que Pline refuse d'attribuer à la divinité (2.20):

Agere curam rerum humanarum illud, quicquid est, summum ac tam tristi atque multiplici ministerio non pollui credamus dubitemusue? Vix prope est iudicare...

Doit-on croire que cet être suprême, quel qu'il soit, s'intéresse aux choses humaines et ne soit pas souillé par une tâche aussi sinistre et multiple? Ou faut-il en douter?

La description de ces tâches et soucis va des simples faits de la vie intime, d'ailleurs peu nombreux, tels que la résolution de mourir (*destinatio expirandi*), jusqu'à toute une série de maux publics qui ne sauraient que le tourmenter ⁴¹⁸.

L'une des préoccupations majeures est celle d'assurer l'arrivée des denrées alimentaires, c'est-à-dire de l'*annona* 'approvisionnement', pour toute l'Italie et pour la ville de Rome et sa plèbe urbaine en particulier ⁴¹⁹.

Le caractère providentiel de cette obligation nous rappelle l'action de Pompée, relatée dans Pline-le-Jeune (*Pan.* 29) comme modèle d'intervention du bon gouvernant en la matière. En assumant la tâche sous forme de magistrature, Pompée le Grand assura le ravitaillement et l'autosuffisance de l'Italie et créa même des excédents exportables. En effet, d'après Plutarque (*Pomp.* 25-26 et 27.2), l'autorité de son nom fut suffisante, lors de l'approbation de la *Lex Gabinia* de 67 av. J.-C., qui lui attribuait des pouvoirs extraordinaires dans la guerre contre les pirates, pour faire baisser le prix du blé et remplir les marchés de vivres. Plutarque dit encore (*Pomp.* 49.6-7)

des mortels (cf. 2.97). Je pense que Pline voulut, d'une part, sans faire ostensiblement montre d'un quelconque sentiment anti-césariste, se servir du témoignage d'Auguste contre l'idée de l'apothéose (astrale) des gouvernants; d'autre part, il désira reconnaître, dans le régime qui commençait, un caractère salutaire effectif. Voir K. Scott (1941) 255-272, qui met en relief l'importance propagandiste de l'événement; le commentaire érudit de J. Beaujeu *ad loc.*; R. Syme (1971) 219 et 318; F. Boemer (1952) 27-40; I. Hahn (1983) 57-66.

⁴¹⁸ *Nat.* 7.147-150. Pour l'interprétation du passage, voir p. 150 et 221-222.

⁴¹⁹ L'expression *cura annonae* n'est pas prise dans le sens juridique de magistrature, mais dans celui du souci de l'approvisionnement. Le thème apparaît aussi sous forme de louange des anciens Romains (18.39), associé fréquemment aux termes *uita* (cf. 2.25) et *diligentia*. Sur le concept, voir J. Béranger (1953) 186 et suiv.

que la juridiction sur mer et sur terre, sur le commerce et l'agriculture, lui fut attribuée. En 57, par le biais de deux initiatives législatives, la *Rogatio de cura annonae Cn. Pompeio mandanda* et la *Lex Cornelia Caecilia de cura annonae Cn. Pompeio mandanda*, Pompée reçoit, pour cinq ans, un *imperium* proconsulaire destiné à garantir l'approvisionnement⁴²⁰, grâce auquel il obtint le plus grand succès dans la lutte contre les spéculateurs. Cette mission est rappelée au moyen de symboles d'abondance, sur un denier frappé par F. Sylla en 56 av. J.-C.⁴²¹, et annonce indéniablement la dépendance envers un homme, durant le Principat, quand l'énorme richesse de l'empereur en fait un bienfaiteur suprême⁴²².

Or, en 52 av.J.-C., année à laquelle se rapporte, dans 15.3, la nouvelle de l'exportation de l'huile d'olive, Pompée, outre le pouvoir proconsulaire, avait été nommé consul unique. L'huile d'olive n'étant pas une production que l'on développe à brève échéance, on peut admettre une intervention sur le marché comme préfet (*praefectus annonae*), à moins que ce développement n'ait débuté bien auparavant. En effet, la campagne menée contre les pirates avait créé un climat général de sécurité, salulaire pour le commerce et l'agriculture. Après sa victoire, Pompée avait pris garde de les établir dans des zones inhabitées, même en Italie, à des fins de colonisation. Le fait, rappelé dans Plu. *Pomp.* 28, est censuré par César, d'après Luc. 1.311 et suiv.

Il semble toutefois intéressant de remarquer qu'après les campagnes d'Espagne la stratégie de Pompée reposait fréquemment sur la garantie des approvisionnements (les garantir pour lui et les couper à l'ennemi), d'où la conjugaison de blocus naval avec l'occupation ou l'invasion territoriale limitée à des zones-clefs⁴²³.

Ces raisons me conduisent à penser que l'abondance de denrées reposait surtout sur la réouverture générale du commerce dont parle Plu. *Pomp.* 25. Cette réouverture, capable d'assurer les voies régulières d'approvisionnement, garantissait aussi, pour les grands intérêts commerciaux, la sécurité et la continuité des revenus, fait qui est mis en relief par M. Clavel-Lévêque⁴²⁴.

⁴²⁰ Cf. J. Béranger (1977) 344 et n. 2. Sur la guerre contre les pirates, thème favori des déclamations (Quint. *Inst.* 3.8.44), voir M. Gelzer (1949) 77 et suiv.

⁴²¹ Référence prise dans D. Michel (1967) 51-55.

⁴²² Voir C. Nicolet (1976) 277. Pour les implications économiques, cf. M. Rostovtzeff (1971), I, 158-159.

⁴²³ Sur l'importance des approvisionnements dans la stratégie antique, cf. A. Momigliano (1975) 43 et suiv.

⁴²⁴ M. Clavel-Lévêque (1978) 22-24.

Le rétablissement d'un climat de confiance et de sécurité est essentiel à une ouverture des circuits commerciaux et à l'investissement qui entraîne, à lui seul, des effets positifs, comme cela a déjà été souligné à propos de la *Lex Gabinia* ⁴²⁵.

Mais revenons à la tâche du ravitaillement en tant que souci majeur de tout gouvernant. Dans l'empire romain, même les provinces (cf. Plin. *Pan.* 30-31) savent que, à cet égard, elles peuvent compter sur le soutien de l'empereur, même si cet appui revêt parfois une forme peu orthodoxe: l'envoi, par exemple, de troupes pour combattre le fléau des lapins responsable de la famine (8.217-218):

Certum est Baliaricos aduersus prouentum eorum auxilium militare a Diuo Augusto petisse.

Il est sûr que les habitants des Baléares réclamèrent au dieu Auguste le secours d'une garnison pour lutter contre leur pullulement.

Durant le Principat, les provinces étaient une source d'approvisionnement qui, pour pouvoir produire, exigeaient la paix, assurée, cela va sans dire, par l'empereur ou ses légats. Il ne faut pas s'étonner, par conséquent, que divers *procuratores* 'procurateurs' de la province d'Afrique, à l'époque d'Auguste et de Néron (18.94-95), rendent compte au pouvoir central de l'excellence de ses productions. Mais il n'y avait pas que les *procuratores* et les habitants des provinces qui estimaient qu'il s'agissait là d'une tâche incombant aux gouvernants. Vespasien lui-même, vénérait, tout autant que le culte de la paix, le Nil, le fleuve-dieu de la fertilité, évocateur de l'Égypte. Or, selon Pline-le-Jeune (*Pan.* 31.2), cette province était considérée par beaucoup comme l'irremplaçable cellier de l'empire ⁴²⁶.

On voit même que l'économie de la Campanie conduisait aussi Auguste à utiliser le *fiscus*, la caisse de l'empereur, pour garantir les caractéristiques de la semoule de la Campanie, à laquelle il fallait incorporer de la craie, que

⁴²⁵ Cf. Cic. *Man.* 44; H. A. Ormerod (1967). *Piracy in the Ancient World*, Chicago, p. 235.

⁴²⁶ En tant que *topos* de la littérature latine, l'un des aspects les plus riches de la description du Nil est exactement celui de la fécondité, qui peut être exprimée par des termes tels que *altor, beniuolus, diues, fecundus, fertilis, fetifer, frugifer, pater, pinguis*. Cette terminologie trouve de grands parallèles dans la description plinienne de la mère-nature, accueillante et considérée comme première et dernière demeure de l'homme. Voir B. Postl (1970) en part. p. 91-92; 173-183 et 205-215.

l'on trouvait dans une colline entre Pouzolles et Naples (18.114), et qui était préférée à celle d'Alexandrie:

...extatque diui Augusti decretum, quo annua ducena milia Neapolitanis pro eo numerari iussit e fisco suo...

...nous avons encore un décret du divin Auguste, aux termes duquel il ordonne de payer aux Napolitains, pour cette colline, 200.000 sesterces par an, sur son trésor particulier...

L'expression *e fisco suo* 'de sa caisse' suggère la formule *sua impensa* 'à ses frais'. A dire vrai, ce n'est que par anachronisme que Pline peut parler de *fiscus*. Pensons plutôt au patrimoine ou aux biens particuliers de l'empereur (*patrimonium*), par opposition aux richesses du Trésor Public (*aerarium*). Le terme *fiscus* est, en effet, une désignation postérieure à Claude (cf. Plin. *Nat.* 6.84 et 12.113). Il s'agit ici, quoi qu'il en soit, d'une forme particulière de *liberalitas* 'libéralité' accomplie par Auguste⁴²⁷. Toutefois, d'après 7.33 et 149, l'approvisionnement causa de sérieuses difficultés à cet empereur.

Une politique de sols et de culture était liée à ce problème. Dans la ligne des traditions romaines, évoquées dans 18.35 et 39, et déjà représentées par le fondateur Romulus (18.6-7), Pline exalte l'exemple de Caton-le-Censeur, soucieux du rendement du travail et des divers types d'exploitations agricoles⁴²⁸, et celui de Pompée, qui, d'après 18.35, se refusant à acheter la terre de ses voisins symbolisait l'opposition à une économie agricole fondée sur les grands domaines ou *latifundia*:

Verumque confitentibus latifundia perdidere Italiam, iam uero et prouincias — sex domini semissem Africae possidebant, cum interfecit eos Nero princeps — non fraudando magnitudine hac quoque sua Cn. Pompeio, qui numquam agrum mercatum est conterminum.

Avouons-le: les grandes propriétés ont perdu l'Italie, et maintenant c'est le tour des provinces — six propriétaires possédaient la moitié de l'Afrique, quand l'empereur Néron les mit à mort —, mais il ne

⁴²⁷ Voir Plin. *Pan.* 25 et suiv.; H. Kloft (1970) 130-131 et 179-179; C. Manning (1985) 73-83.

⁴²⁸ Du reste, Caton est sa source principale, particulièrement dans ce livre XVIII, où il est fréquemment cité *ipsis uerbis* (cf. 18.26, 29, 34, 36, 39, 44, etc.).

faut pas priver Cn. Pompée de ce trait qui révèle à sa manière le «Grand» Pompée: il n'acheta jamais le champ d'un voisin ⁴²⁹.

La succession était un autre souci de la plus haute importance. Auguste est l'exemple du gouvernant qui se trouve partagé entre ses deuils particuliers, ses sentiments personnels et la raison d'Etat. A cet égard, la brève note présentée dans 7.147-150, laisse deviner un drame personnel évident:

...hinc uxoris et Tiberii cogitationes, suprema eius cura. In summa deus ille caelumque nescio adeptus magis an meritis herede hostis sui filio excessit.

...enfin les intrigues de sa femme et de Tibère, qui furent ses derniers soucis. En fin de compte, ce dieu qui doit peut-être l'apothéose plus au sort qu'au mérite, mourut en laissant, pour héritier, le fils d'un homme qui avait été son ennemi public.

On peut aisément imaginer que l'empereur Auguste aurait utilisé l'exclamation présente dans Vell. 2.104.1 à propos du caractère politique des adoptions:

...sed in Neronis adoptione illud adiectum his ipsis Caesaris uerbis: «Hoc, inquit, rei publicae causa facio».

...mais, lors de l'adoption de Néron, fut ajoutée une formule qui comportait ces propres mots de César: «Je fais ceci dans l'intérêt de l'Etat».

⁴²⁹ Le passage s'inscrit dans une louange de la juste mesure proposée par les anciens (cf. 18.6-7 et 35), les *latifundia* étant pour Pline une propriété au prix non inférieur à 1.300.000 sesterces (13.92) ou supérieure à 125 hectares (18.117). Comme synonyme de richesse et d'*avaritia*, les *latifundia* étaient aussi condamnés pour des raisons morales (cf. 2.174-175). Le problème, lié aux cultures et au type d'exploitation agricole, peut aussi être compris en tenant compte du destinataire de l'*Histoire Naturelle*, le petit ou moyen cultivateur. L'auteur semble condamner la monoculture et la culture intensive (cf. 18.38 et 17.192), et refuser clairement le travail d'esclaves enchaînés, certainement du fait que leur rendement était faible (18.35-36). Pline loue la vigilance et l'amour constants du propriétaire (e.g. 18.35 et 39-41 et la prosopopée de la nature dans 18.251). Je crois que Pline proposait un type d'exploitation reposant sur trois principes: *a*) l'expérience romaine traditionnelle, héritée de Caton (cf. A. Cossarini (1980) 143-163); *b*) l'application correcte de principes scientifiques (oubliés) simples, qu'il se proposait de transmettre (cf. 18.206; M. Rostovtzeff (1971), I, 191); *c*) la réduction d'investissements onéreux au profit de petites applica-

Claude fut lui aussi malheureux dans ce domaine. En effet, son successeur, d'après 36.124, ne lui voua que de la haine. On trouve l'inverse de ces situations calamiteuses dans le cadre de l'exaltation de l'esprit d'harmonie familiale et de collaboration politique qui règne entre Vespasien et Titus, qui participe déjà aux tâches du gouvernement, se préparant de la sorte à les assumer pleinement en temps voulu (*Praef.* 3):

Trumphalis et censorius tu sexiesque consul ac tribuniciae potestatis particeps et, quod his nobilius fecisti, dum illud patri pariter et equestri ordini praestas, praefectus praetorii eius omniaque haec rei publicae es...

Triomphateur, censeur, six fois consul, associé à la puissance tribunicienne et, service encore plus signalé, puisque tu le rends à la fois à ton père et à l'ordre équestre, préfet de son prétoire, voilà tout ce que tu es pour l'Etat...

Souignons ici, de façon bien claire, — du reste c'est Pline lui-même qui la met en relief — l'importance de la Préfecture du Prétoire, qui avait pris énormément de poids depuis Auguste. Je transcris P. Greenhalgh, dont les paroles servent de preuve à ce qui a été dit plus haut: «Vespasien conclut, avec raison, que le secret qui permettait de contrôler les prétoriens était celui de bien choisir ses préfets, qui devaient être aussi compétents que loyaux»⁴³⁰.

L'interprétation rationnelle de l'apparition de la comète rapportée dans 2.89, comme manifestation de refus des spéculations sur une imminente succession dans la dynastie flavienne, est aussi, au dire de Th. Koeves-Zulauf, une démonstration de loyauté de Titus envers Vespasien⁴³¹. Si le tableau flavien que je viens de brosser ici est correct, nous nous trouvons alors devant l'éloge de la *Providentia* 'Providence' impériale incarnée par Vespasien, de l'exaltation de la *concordia* 'concorde' régnant entre les membres de la famille

tions à rentabilité assurée. Sur ce sujet, voir l'excellente étude de R. Martin (1971), qui met en relief l'opposition de Pline aux théories de Columelle. Pour une mise au point du problème, cf. G. Bianco (1976). «Riflessi della crisi agricola italiana», in: *Atti del cong. int di st. varroniani*, II, Rieti, p. 299-316; A. Cossarini (1979-1980) 355-372; M. Frederiksen (1980) 81-97. Ce dernier article mérite d'être souligné, à côté de l'introduction de H. le Bonniec (1948) 81-88.

⁴³⁰ P. Greenhalgh (1975) 247.

⁴³¹ Th. Koeves-Zulauf (1973) 172 n. 94.

impériale et de la *pietas* 'piété, affection filiale' de Titus envers son père, garantie d'une paix future, en l'absence de brouilles successorales ⁴³².

INICIATIVES DE GRANDS TRAVAUX

Dans le domaine des grands progrès technologiques et des grands ouvrages, la position de l'auteur dépend, pour beaucoup, de jugements moraux qui le conduisent fréquemment à hésiter entre la condamnation et l'admiration.

Il ne s'agit pas ici d'analyser l'opinion de Pline sur la fonction édilitaire, entendue comme forme d'évergétisme, mais simplement de comprendre les mobiles qui le conduisent à condamner certaines réalisations et à en louer d'autres. A ce sujet, le Livre XXXVI est exemplaire: la description de la nature des pierres est suivie d'une énumération des réalisations de l'architecture. La première partie est introduite par une préface au caractère diatribique dont le thème est la condamnation du luxe privé, découlant fréquemment de l'ostentation publique. L'auteur prend soin, dès le départ, d'interpeller le lecteur sur le rapport entre le luxe et le bonheur, et d'établir comme base d'appréciation le principe de l'utilité sociale (36.3):

Secum quisque cogitet, et quae pretia horum audiat, quas uehi trahique moles uideat, et quam sine iis multorum sit beatior uita. Ista facere, immo uerius pati mortales quos ob usus quasue ad uoluptates alias nisi ut inter maculas lapidum iaceant, ceu uero non tenebris noctium, dimidia parte uitae cuiusque, gaudia haec auferentibus?

Que chacun songe en soi-même au prix de ces travaux, à l'énormité des masses qu'il voit emporter et traîner, et combien sans cela la vie de bien des mortels serait plus heureuse. Et cette oeuvre ou, pour dire plus vrai, ces souffrances humaines, quels en sont les résultats utiles, quels autres plaisirs engendrent-elles, sinon celui de reposer au milieu de pierres aux taches colorées, comme si, en vérité, les ténèbres nocturnes, qui pour chacun occupent la moitié de la vie, ne dérobaient pas ce plaisir?

⁴³² Le rapport *prouidentia*/succession est traitée par J. Béranger (1960) 488. Sur l'idéal de *concordia*, voir supra p. 161.

Comme on peut le constater, le critère de l'utilité sociale ne dissimule pas l'intention moralisatrice, exprimée sous la forme de critique diatribique, recourant à des images adéquates. Dans la suite du passage, Pline blâme l'antiquité, pour n'avoir pas légiféré en la matière ⁴³³.

Ce début donne le ton de la deuxième partie qui, comme critère pour le jugement des grandes réalisations promues par les hauts dirigeants, mentionne le montant des dépenses et, surtout, la finalité des ouvrages. Ainsi, par opposition à une série de constructions, en général inutiles, telles que les obélisques, les pyramides et les labyrinthes, le Naturaliste énumère les merveilles du monde romain dans 36.102. Après en avoir exclu le Cirque Maxime de César, il les décrit comme suit:

...non inter magna basilicam Pauli columnis e Phrygiis mirabilem forumque divi Augusti et templum Pacis Vespasiani Imp. Aug., pulcherrima operum quae umquam uidit orbis? Non et tectum diribitori ab Agrippa facti, cum theatrum ante texerit Romae Valerius Ostiensis architectus ludis Libonis?

...ne reconnâtrons-nous pas la magnificence de la basilique de Paulus avec ses merveilleuses colonnes phrygiennes, du Forum du divin Auguste, et du temple de la Paix élevé par l'empereur Auguste Vespasien, les plus beaux ouvrages qu'aît jamais vus le monde? Et la toiture aussi construite par Agrippa pour le décompte des votes? L'architecte Valérius d'Ostie avait déjà auparavant recouvert le théâtre pour les jeux de Libon.

Au § 104 du même livre sont mentionnés aussi les fondations du Capitole et le drainage du forum, ouvrages dus aux Tarquins et à Agrippa. Or, toutes ces réalisations, classées comme étant magnifiques, ont en commun leur caractère d'utilisation sociale, commerciale, politique ou religieuse par opposition à la finalité ludique du Cirque Maxime, initiative de César que Pline hésite à classer parmi les grands ouvrages (*magna opera*). L'explication de cette hésitation peut être due, en partie, au caractère ambivalent de la construction: elle pouvait tout autant être utilisée pour faire connaître de nouvelles

⁴³³ Voir supra p. 166-167; cf. *Nat.* 17.50-51; *Sen. Ep.* 97.1, à propos de la *luxuria: nulla aetas uacabit a culpa* «aucune époque n'a été une époque d'innocence». J. Bompaire (1958) 46, affirme que le culte des aïeux est rarement aveugle, et qu'il est préférable de parler de l'autorité des anciens.

contrées et de nouveaux animaux que pour offrir des spectacles de cruauté (8.20-22) et permettre l'exhibition du luxe (33.53).

Dans 36. § 121-125, Pline énumère les ouvrages tenus pour des merveilles incomparables par un jugement équitable: les aqueducs construits par le préteur Q. Marcius Rex et par Agrippa, en sa qualité d'édile; celui dont les travaux furent commencés par Caligula et achevés par Claude et dont le coût s'éleva à 350.000.000 de sesterces; la percée destinée à écouler les eaux du lac Fucin, oeuvre également de Claude, laquelle exigea des frais importants et une nombreuse main-d'oeuvre. Pline se plaît à les décrire, parmi tant d'autres, comme, par exemple, la reconstruction du port d'Ostie⁴³⁴.

Tous ces ouvrages, comme on peut le constater, étaient des travaux d'utilité publique, que ce soit pour des raisons d'assainissement ou pour garantir l'approvisionnement et développer le commerce. Nous pouvons sans doute affirmer qu'un tel classement révèle, de la part de Pline, la défense d'une utilisation sociale de la richesse, idée qui me semble évidente dans 36.91-93, où, dans la suite de Varron, Pline condamne la construction de la pyramide tumulaire de Porsenna, aux proportions gigantesques (36.93):

...uesana dementia quaesisse gloriam inpendio nulli profuturo, praeterea fatigasse regni vires, ut tamen laus maior artificis esset.

...folle démesure que d'avoir recherché la renommée par des dépenses inutiles à tous, et que d'avoir en outre affaibli les forces d'un royaume pour une gloire dont la plus grande partie devait pourtant revenir à l'architecte de l'ouvrage.

De la sorte, l'activité du gouvernant en ce domaine n'est digne d'éloge que lorsqu'elle peut être classée comme évergétisme ou philanthropie (*prodesse*), et seuls les ouvrages utiles peuvent être source de gloire. L'utilité sociale est donc tenue pour critère premier de tout jugement, comme, d'ailleurs, chez Cicéron⁴³⁵.

⁴³⁴ Quint. *Inst.* 3.8.16, énumère les oeuvres qui peuvent être matière à l'éloquence délibérative: ouvrir des isthmes, assécher des marais, construire des ports.

⁴³⁵ Cic. *Off.* 2.52-60, cité par P. A. Brunt (1980) 97. Comme Panaetius et Démétrius de Phalère, Pline blâme les coûts excessifs et les dépenses pour les travaux publics, excepté les murailles, les ports, les aqueducs ou autres au bénéfice de l'Etat. Seule la mémoire de Pompée le conduisit à atténuer la condamnation des théâtres, des colonnades et des temples. Promouvoir de grands ouvrages était traditionnellement l'apanage des politiques populaires et des tyrans. Cf. J. Endt (1902) 43 et 55; E. Schmaehling (1938) 136 et suiv.

OCCUPATIONS, AFFAIRES MULTIPLES (OCCVPATIONES)

La vie du gouvernant suprême est également remplie, plus particulièrement sous l'Empire, d'innombrables autres fonctions, charges ou magistratures ⁴³⁶.

Pline est bien conscient que le fait de gouverner est une tâche absorbante. C'est pourquoi, d'après sa lettre de préface, au § 33, il prend soin de joindre, à l'usage de Titus, une pièce importante à son ouvrage, les index :

Quia occupationibus tuis publico bono parcendum erat, quid singulis contineretur libris, huic epistulae subiunxi summaque cura, ne legendos eos haberes, operam dedi. Tu per hoc et aliis praestabis ne perlegant, sed, ut quisque desiderabit aliquid, id tantum quaerat et sciat quo loco inueniat.

Comme il me fallait, pour le bien public, avoir égard à tes occupations, j'ai joint à cette épître la table de chacun des livres et j'ai apporté le plus grand soin à t'épargner de devoir les lire. Par là tu rendras service aussi aux autres lecteurs: au lieu de parcourir tout l'ouvrage, chacun ne cherchera que ce qu'il désire et saura où le trouver.

De tels index permettent à l'auteur, d'une part, de mieux servir le lecteur, et d'autre part, de ne pas porter atteinte à l'économie du temps du gouvernant partagé entre tant d'occupations visant le bien public ⁴³⁷.

Le dénombrement de telles tâches se trouve dans *Praef.* 3. Après y avoir rappelé la capacité militaire de Titus, traduite par son succès de triomphateur, et son autorité morale, sous-entendue dans l'exercice de la censure, Pline fait défiler le Consulat, le partage de la Puissance Tribunitienne et la Préfecture du Prétoire. L'ordre de ces fonctions, qui semble être croissant, s'achève par une formule révélatrice :

...omniaque haec rei publicae es: nobis quidem qualis in castrensi contubernio, nec quicquam in te mutavit fortunae amplitudo, nisi ut prodesse tantumdem posses et uelles.

...mais pour nous, tu es resté le même que dans la camaraderie des camps, et la grandeur de la fortune n'a apporté aucun changement en toi, sinon le pouvoir de faire autant de bien que tu veux.

⁴³⁶ Des termes comme *labores, onus, moles, curae* ont trait à de telles fonctions (cf. J. Béranger (1953) 175 et suiv.).

⁴³⁷ Voir G. Pascucci (1980) 38.

La terminologie utilisée dans les deux passages cités est bien révélatrice de la prédominance de la perspective du bien commun dans la pensée de l'auteur. Elle signale le rapport entre la capacité personnelle, morale, physique et juridique de Titus, et la volonté ou l'intention de faire le bien, mouvement intérieur qui a naturellement trait à la qualité morale du gouvernant. Pour utiliser une expression de H. Drexler, le concept de *honesta potentia* 'puissance honnête' se dessine ici, comme expression objective d'un des pouvoirs du gouvernant, que nous pouvons, avec Tacite, exprimer sous la forme du binôme *iuuandi nocendique potentia* «la puissance d'aider et de nuire»⁴³⁸.

Il convient de souligner que l'acte de bienfaisance n'est revêtu d'un caractère humain, politique et providentiel, que dans la mesure où il est consciemment voulu. Cette idée est bien explicite chez Sénèque (*Ben.* 5.19.6):

Non quaeritur nunc, an profueris mihi, sed an beneficium dederis; prodest enim et animal et lapis et herba, nec tamen beneficium dant, quod numquam datur nisi a uolente.

La question, maintenant, n'est pas de savoir si tu m'as été utile, mais si tu es mon bienfaiteur. Car être utile est le fait et de l'animal et de la pierre et de l'herbe, et ils ne sont pas pour cela nos bienfaiteurs, ce qui suppose toujours intention.

Sans aucune explicitation théorique, Titus est clairement présenté, même si l'on s'en tient à une perspective stoïcienne, comme gouvernant idéal, doté de quelque chose que l'on peut considérer comme *magnitudo animi* ou grandeur d'esprit⁴³⁹.

UTILITÉ PUBLIQUE: LE BÉNÉFICIAIRE

Les expressions *omniaque haec rei publicae es* 'tout ce que tu es pour l'Etat' et *prodesse* 'faire le bien, être utile', citées précédemment à propos de *Praef.* 2, offrent à notre étude deux points d'analyse importants.

⁴³⁸ Tac. *Ann.* 6.8, cité par H. Drexler (1959b) 91-92. Voir Quint. *Inst.* 12.11.10. A. Wallace-Hadrill (1981) 299-323, en particulier 315 et suiv., met l'accent sur un certain charisme de la croyance en les pouvoirs du gouvernant, qui conduit le sujet à lui attribuer des capacités surnaturelles. Je rappelle la *salutaris potentia* de Sen. *Cl.* 1.3.3.

⁴³⁹ Cf. U. Knoche (1935) 83-84, n. 378. dans un commentaire à Plin. *Pan.* 61.4. On perçoit aussi l'image du gouvernant *bono rei publicae natus* (voir A. Alföldi (1980) 212-213 n. 4).

Dans le premier cas, notre attention est concentrée sur le bénéficiaire de l'action du gouvernant. Ce bénéficiaire est abstraitement conçu comme Etat (*res publica*), comme collectivité organisée (*populus Romanus* ou même *imperium*), comme patrie au sens large du terme (*patria* 'patrie', *urbs* 'ville')⁴⁴⁰. On peut trouver cette terminologie dans quelques passages:

7.96: à propos des campagnes de Pompée: *Igitur Sicilia recuperata, unde primum Sullanus in rei publicae causa exoriens auspicatus est...*

*Quand il eut reconquis la Sicile, où il inaugura ses débuts dans la vie politique comme partisan de Sylla...*⁴⁴¹.

⁴⁴⁰ Voir L. Krattinger (1944) 27 (équivalence *patria/res publica*) et p. 82-83 (Rome se transforme en patrie commune). Le sens de Heimat ou de Vaterstadt est courant chez Pline.

⁴⁴¹ La traduction de H. Rackham dans la collection Loeb («Well then, after the recovery of Sicily, which inaugurated his emergence as a champion of the commonwealth in the party of Sulla») me semble plus appropriée que celles de R. Schilling («Quand il eut reconquis la Sicile, où il inaugura ses débuts dans la vie politique comme partisan de Sulla»); de R. Koenig-G. Winkler («Also, nach der Wiedereroberung Siziliens, wobei er als Anhaenger Sullas seine Laufbahn im politischen Leben mit Glueck begann...»); ou de G. Ranucci: «Dopo avere dunque riconquistato la Sicilia — da dove, come saguace di Silla, inaugurò il suo sorgere sulla scena politica romana». Dans la note à sa traduction, R. Schilling remarque que *exoriens auspicatus est* suggère la prise des auspices et le lever d'un astre. Dans un contexte d'opposition Pompée/Sylla, Plu. *Pomp.* 14.4 présente la même image. Rappelons l'occurrence d'*auspicatissimum exordium* dans Quint. *Inst.* 10.1.85 et Tac. *G.* 11.1. Pline prend clairement position dans la polémique sur le bien fondé de la concession du triomphe à Pompée, en acceptant, donc, le fait qu'il s'agissait d'*auspicio publica* (cf. 7.140: *auspicio suo*), ce qui garantissait la légalité du triomphe (Vell. 2.115, en faisant l'éloge des hauts faits de Lépide comme *praefectus* de Tibère en Dalmatie, dit qu'il mériterait un triomphe *...si propriis gessisset auspiciis* «...s'il les avaient réalisés sous ses propres auspices»; cf. *Nat.* 3.136). Bien qu'en acceptant que Pline, au dire de R. Schilling *ad loc.*, «glisse sur cette phase italique, qui n'était pas sans importance de l'aveu même de Sylla», je pense que le Naturaliste a voulu souligner non seulement les hauts faits de Pompée mais aussi, et surtout, le distinguer de Sylla. La reconnaissance de la légitimité de la revendication de Pompée au triomphe s'explique par le fait que la collectivité a bénéficié de ses actions alors que, en ce qui concerne Sylla, seul un parti en a été bénéficiaire (*Sullanus* évoque l'occurrence de *Caesarianis partibus*). Comparons à Cic. *Off.* 2.27: *Ergo in illo secuta est honestam causam non honesta uictoria* «Ainsi donc, avec cet homme, une cause qui était belle moralement, fut suivie d'une victoire qui ne l'était point».

7.97: *Postea ad tota maria et deinde solis ortus missus hos retulit patriae titulos more sacris certaminibus uincentium — neque enim ipsi coronantur, sed patrias suas coronant —, hos ergo honores urbi tribuit in delubro Mineruae, quod ex manubiis dicabat...*

Plus tard, il fut envoyé en mission vers toutes les mers et enfin en Orient: voici les titres qu'il rapporta à sa patrie, selon la coutume des vainqueurs aux Jeux sacrés — car ce n'est pas à eux que va la couronne mais à leur patrie — voici donc les titres glorieux qu'il fit décerner à Rome, dans le sanctuaire de Minerve, qu'il put dédier grâce au produit du butin...

7.99: *Summa summarum in illa gloria fuit (ut ipse in contione dixit, cum de rebus suis dissereret) Asiam ultimam prouinciarum accepisse eandemque mediam patriae reddidisse.*

Son titre de gloire suprême a été (comme il l'a dit lui-même dans le discours qu'il prononça sur ses faits d'armes) de recevoir l'Asie comme une province frontière pour la rendre à sa patrie comme une province intérieure.

33.48: *...exarsit rabie quadam non iam auaritia, sed fames auri, utpote cum Septumuleius, C. Gracchi familiaris, auro rependendum caput eius abscisum ad Opimium tulerit plumboque in os addito parricidio suo rem p. etiam circumscripserit...*

...ce fut comme une flambée, un besoin furieux qui n'était plus de la cupidité mais la faim de l'or; ainsi, quand Septumuleius, un ami de C. Gracchus, porta la tête coupée de celui-ci à Opimius pour s'en faire payer le pesant d'or, il introduisit du plomb dans la bouche et escroqua même la république dans son parricide.

Dans la nouvelle de la victoire de Pompée sur Mithridate, nous retrouvons le même thème (25.7):

...uitaeque ita profuit non minus quam reipublicae uictoria illa.

...et ne fut ainsi pas moins utile au genre humain qu'il l'avait été à l'état par sa victoire.

Ces passages, comme le remarque G. Grueninger, mettent en relief le fait que les victoires de Pompée ne se destinent pas à sa gloire personnelle mais à celle de Rome ⁴⁴².

Il ne faut pas oublier que des propos comme ceux-ci, que l'on peut retrouver dans des louanges, des panégyriques et des auto-éloges, faisaient aussi partie de l'idéologie officielle de la victoire. Il est intéressant de remarquer que Pline semble reprendre à son compte la phraséologie du préambule (*praefatio*) du triomphe asiatique de Pompée (7.98):

CVM ORAM MARITIMAM PRAEDONIBVS LIBERASSET ET IMPERIVM MARIS POPULO ROMANO RESTITUISSET ...

AYANT LIBÉRÉ LES CÔTES MARITIMES DES PIRATES ET RENDU LA SOUVERAINETÉ DE LA MER AU PEUPLE ROMAIN ...

La différence est visible par rapport à la transcription du trophée alpin d'Auguste, qui passe sans aucun commentaire, mais qui ressemble, par le ton, aux propos de Pompée (3.136):

QVOD EIVS DVCTV AVSPICIISQVE GENTES ALPINAE OMNES QVAE A MARI SVPERO AD INFVRVM PERTINEBANT SVB IMPERIVM P. R. SVNT REDACTAE.

CE QUE, SOUS SES ORDRES ET SOUS SES AUSPICES, TOUS LES PEUPLES ALPINS, DEPUIS LA MER SUPÉRIEURE JUSQU'À L'INFÉRIEURE, ONT ÉTÉ SOUMIS À L'EMPIRE ROMAIN.

Ainsi, la proclamation du désintéressement personnel et du dévouement à la cause publique était un trait caractéristique dans la propagande politique. Il apparaît, d'ailleurs, dans une épitaphe contemporaine de Pline:

*Hic situs est Rufus, pulso qui Vindice quondam
adseruit imperium non sibi sed patriae* ⁴⁴³.

*Ci-gît Rufus: après avoir vaincu Vindex,
il s'empara du pouvoir, non pour soi-même, mais pour la patrie.*

L'idéologie officielle de la primauté de l'intérêt collectif est particulièrement explicite dans l'exaltation de la *maiestas* 'majesté' du peuple romain

⁴⁴² G. Grueninger (1976) 73.

⁴⁴³ M. McCrum-A. G. Woodhead (1966) 153 numéro 531.

en tant que destinataire de toute action des citoyens et en tant que critère d'évaluation de tout acte civique.

Voyons, tout d'abord, le concept de *maiestas*. Appliquée à des individus, à des institutions ou à la nature, *maiestas* signifie la présence de capacités au caractère presque surnaturel, virtuellement bienfaisant. D'après 25.4, à propos de la préface respectueuse (*praefatione religiosa*) de G. Valgius, le terme *maiestas* suppose, de la part d'Auguste, l'exercice du pouvoir miraculeux de la cure ⁴⁴⁴. Le passage évoque le ton même de la lettre de préface de Pline à Titus, où, au § 11, se trouve aussi le terme *religiose* 'avec un respect religieux' ⁴⁴⁵. Cicéron est lui aussi rappelé pour la *maiestas* de son génie littéraire, source salutaire, comme celle de la nature (18.5), de fertilité et de création. Dans le cas de Cicéron, cette *maiestas* déborde et rejaillit sur ses proches, leur transmettant ainsi l'inspiration. En effet, l'affranchi Laurea Tullius, qui fait l'éloge de son maître (31.7), en est l'exemple.

Quant aux institutions, dans 15.121 *maiestas* concerne un Sénat qui, en raison de la Guerre Sociale, déclinait et tombait dans la stérilité. La nature, qui a, chez Pline, le profil d'une divinité, possède, quant à elle, une *maiestas* qui est caractérisée par une capacité (*uis*, d'après 7.7) dont découlent une fertilité salutaire (18.5), la richesse et la variété (37.1). Le caractère surnaturel (*numen*), clair ou obscur, de cette force est longuement rapporté par la présence de termes comme *salutaris* 'favorable', *prosperus* 'heureux', *dirus* 'funeste', *minax* 'menaçant', *praesagium* 'présage', *incerta ratio* 'explication incertaine' (2.101).

Mais, comme l'observe J. Hellegouarc'h, l'application du concept aux magistrats n'est possible que dans la mesure où ils représentent leur véritable détenteur, le peuple romain ⁴⁴⁶. En effet, on peut trouver cette même idée chez Pline, dans 15.19, où l'expression *Romana maiestas* 'majesté Romaine' transforme ce concept en une caractéristique nationale. Bien que lui étant réservée comme propre et spécifique, le peuple romain peut néanmoins la céder, en concédant ses signes extérieurs ou ses manifestations à des couches

⁴⁴⁴ Bien qu'il mentionne l'occurrence de *numen* en liaison avec *maiestas* (2.101), je crois que Pline rationalise ce concept en refusant le sens primitif que la présence magique d'un *mana* attribue aux êtres dotés de *maiestas* (cf. G. Dumézil (1969) 125-152). Quand je parle de caractère surnaturel, je me rapporte à un sentiment de mysticisme envers la nature.

⁴⁴⁵ Il ne s'agirait, dès lors, que d'un simple *topos* littéraire. H. Gundel (1969) 299, souligne le charisme du concept. Pour ce qui est d'Auguste, dans 7.150 il s'agit du crime de lèse-majesté. *Maiestas* ne s'applique, chez Pline, qu'aux plus hauts magistrats (cf. 24.162).

⁴⁴⁶ J. Hellegouarc'h (1972) 314-320, en particulier p. 319.

sociales privilégiées (cf. 9.127) ou en reconnaissance de hauts faits militaires (22.6).

Dans ce dernier passage (22.6), on est en présence d'une formule visant à signaler la supériorité du peuple romain, *in maiestate populi terrarum principis*, qui est une périphrase de la formule plus simple et plus habituelle, *maiestas populi Romani* ou simplement *Romana maiestas*. On trouve également dans ce passage l'idée qu'une telle suprématie dépend des armes (16.132), instrument de la domination du pouvoir romain sur les autres peuples. Mais l'expression signale tout autant le concept d'empire que la notion qu'il s'agit d'une supériorité bienveillante, presque divine, en tout cas bienfaisante, civilisatrice et juste. C'est ce qu'il est donné de constater dans deux passages revêtant le plus haut intérêt et déjà cités supra, p. 244. Il s'agit de 14.2 et de 27.3. Dans ces deux passages, bien que l'idée d'une affirmation par les armes lui soit sous-jacente, l'exaltation de la *maiestas* romaine est liée à la glorification de la Paix (*Pax*), ce qui ressort également de l'insistance sur le développement du commerce (*commercium* 'commerce', *portari* 'être transporté', etc.).

Mais reprenons la suite de l'exposé pour réaffirmer que la notion de *maiestas*, en définissant le peuple romain comme en étant son premier détenteur, en faisant en sorte que les magistrats n'en soient que les simples légataires, implique forcément que les grands généraux et les grands hommes politiques, simples mandataires donc, rendent à ce même peuple, comme il se doit, leurs titres de victoire, à l'exemple de Pompée.

L'expression *populus Romanus*, qui apparaît isolée dans d'autres passages, signale elle aussi la supériorité de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel. Elle jalonne ainsi le jugement porté sur l'action des citoyens et des hommes politiques.

En bref, je ne rapporte que deux cas qui illustrent bien ce qui vient d'être exposé. Il faut pourtant commencer par signaler qu'ils ont trait à la globalité des citoyens, indépendamment de toute distinction d'ordres ou de classes et ils se rapportent donc au peuple romain tout entier (*populus Romanus uniuersus*), pour reprendre la formule de 36.119⁴⁴⁷.

⁴⁴⁷ Cette idée apparaît sous la forme *uniuerso nomine Romano*, comme équivalent de *res publica* (33.48). Dans *Praef.* 16 il s'agit de glorification nationale; dans 15.76 *nomen Romanum* rappelle la tristesse des désastres de Trébia, Trasimène et Cannes; une opposition aux Grecs peut être sous-jacente dans 17.2; 36.108 exalte, contre les travaux extrêmement pénibles imposés par Tarquin-le-Superbe, la réaction des Romains: *pudor romani nominis proprius, qui saepe res perditas seruauit in proeliis...* «Dans ces conditions, le sentiment

Dans 33.55, et à l'opposé du § 34, l'expression *in aerario populi Romani* «dans le trésor du peuple Romain» prétend de toute évidence établir la propriété collective de ce trésor national, qui sera usurpé par César lors de sa première entrée dans la ville, pendant «sa» guerre civile (*primo introitu urbis ciuili bello suo*: 33.56). Que l'opposition entre la notion d'intérêt collectif et d'intérêt individuel, soulignée par la présence du possessif, veuille être défavorable au dictateur, me semble, indépendamment du contexte, découler de la connotation sémantique négative de la référence à la guerre civile. De plus, signalons que la suite du passage est bien claire, lorsqu'on affirme le caractère national et au-dessus des partis du trésor, en mettant sur un même pied d'égalité *populus Romanus* 'peuple romain' et *res publica* 'Etat' (33.56):

Nec fuit aliis temporibus res p. locupletior. Intulit et Aemilius Paulus Perseo rege uicto e Macedonica praeda [MMM], a quo tempore populus Romanus tributum pendere desiit.

A aucune autre époque l'Etat ne fut plus riche. Quant à Paul Emile, après sa victoire sur le roi Persée, il versa au trésor 300.000.000 de sesterces sur le produit du butin fait en Macédoine, et depuis lors le peuple romain a cessé de payer l'impôt.

L'opposition entre l'intérêt collectif et l'intérêt individuel est établie de la même façon dans *Praef.* 16. Le jugement de valeur qu'on y trouve consigné est suffisamment clair. Il dispense de tout commentaire, dans sa censure à Tite-Live, du fait que ce dernier ignore l'intérêt collectif et national de son oeuvre:

Profecto enim populi gentium uictoris et Romani nominis gloriae, non suae, composuisse illa decuit; maius meritum esset operis amore, non animi causa, perseuerasse et hoc populo Romano praestitisse, non sibi.

Car il eût certainement mieux fait d'écrire ces livres pour la gloire du nom romain et du peuple vainqueur des peuples, que pour la sienne propre; il eût été plus méritoire d'avoir persévéré par amour pour l'oeuvre, non par satisfaction personnelle, et d'avoir fait ce travail pour le peuple romain et non pour lui-même.

d'honneur qui s'attache en propre au nom de Romain, sentiment qui souvent dans les combats redressa des situations désespérées...»; 7.130 constitue un éloge de la *gens Romana*.

L'histoire de Rome illustre encore la primauté de l'intérêt collectif par des exemples de dévouement total, allant jusqu'à la mort, de l'individu à la patrie. C'est le cas du préteur Aelius Tubéron, dans 10.41, lorsqu'un oiseau vint se poser sur sa tête alors qu'il rendait la justice:

Respondere uates exitium imperio portendi, si dimitteretur, at si exanimaretur, praetori; et ille auem protinus concepsit nec multo post impleuit prodigium.

Les devins répondirent qu'il annonçait la perte de la puissance romaine, si on le lâchait, et, si on le tuait, celle du préteur: alors celui-ci, sans tarder, le mit en pièces, et peu après l'oracle s'accomplit.

Cet exemple de *pietas erga patriam* 'piété envers la patrie, amour de la patrie' rappelle la figure des Décius, dont le dévouement aux dieux infernaux pour sauver la patrie (*deuotio*) est mentionné dans 22.9, 28.12 et 15.78.

Pline nous fait connaître un exemple semblable dans l'histoire de Tiberius Sempronius Gracchus, père des célèbres tribuns, figure politique connue pour son intelligence et son intégrité, et qui trouve, malgré son grand âge, un moyen de servir la cause publique. Le rapport, émouvant, en est fait dans 7.122 entre les exemples de *pietas*:

Gracchorum pater anguibus prehensis in domo, cum responderetur ipsum uicturum alterius sexus interempto: «Immo uero, inquit, meum necate, Cornelia enim iuuenis est et parere adhuc potest». Hoc erat uxori parcere et rei publicae consulere...

Comme on avait capturé des serpents dans sa maison, le père des Gracques reçut la réponse qu'il vivrait, lui, si l'on tuait le serpent femelle: «Non, non, dit-il, tuez le mâle; Cornélie est jeune et peut encore être mère». C'était sauver sa femme et servir les intérêts de l'Etat...

Dans un autre passage, où Pline tient compte de la réalité sociale et politique romaine, une nouvelle expression signale la primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel. Le Naturaliste y met élogieusement en parallèle Caton-le-Censeur, Pompée et le carthaginois Magon, tous zélateurs

de l'utilité publique, c'est-à-dire, de l'*utilitas publica* ou *utilitas publici status* (18.35).

Agro empto domum uendendam inclementer atque non ex utilitate publici status Mago censuit, hoc exordio praecepta pandere ingressus, ut tamen appareat aasiduitatem desideratam ab eo.

Magon veut qu'en achetant une terre, on vende sa maison de ville: précepte rigoureux et qui n'est pas conforme à l'intérêt public; cet exorde qu'il a mis en tête de son traité montre qu'il exigeait la présence continue du propriétaire ⁴⁴⁸.

L'occurrence de l'adjectif *publicus* 'public' (et sans tenir compte maintenant de l'expression *res publica*) signale aussi l'empreinte de l'intérêt collectif dans des passages tels que *Praef.* 33, où Titus est exalté pour ses nombreuses tâches en faveur du bien commun:

Quia occupationibus tuis publico bono parcendum erat...

Comme il me fallait, pour le bien public, avoir égard à tes occupations...

On peut retrouver la même idée dans 31.42, à propos des aqueducs construits par Q. Marcius Rex et par M. Agrippa à l'usage de la collectivité, mais dont les eaux ont été par la suite, détournées par des particuliers:

...quamquam utriusque iam pridem urbi perit uoluptas, ambitione auaritiaque in uillas ac suburbana detorquentibus publicam salutem.

...mais de l'une comme de l'autre Rome a perdu depuis longtemps le plaisir, car la prétention et la cupidité détournent dans les domaines et les résidences suburbaines ce qui est la santé de tous.

Du reste, *publicus* est fréquemment opposé au qualificatif *priuatus* 'simple particulier': ce dernier appartient au domaine de l'intérêt individuel alors que le premier concerne l'intérêt collectif ou l'Etat ⁴⁴⁹.

⁴⁴⁸ Des expressions dans lesquelles l'occurrence d'*utilitas* se rapporte aux citoyens, à l'Etat ou à la collectivité, apparaissent dans Cic. *Rep.* 5.8 (Aug. epist. 104.7 ext. = *CSEL* 34.587.24); *Off.* 1.85; 2.85; *Tusc.* 5.72; *Div.* 2.70; *Quint. Inst.* 2.17.36; 3.7.25; *Plin. Pan.* 67.4; 94.5; *Tac. Ann.* 1.10; *Hist.* 2.5.

⁴⁴⁹ L'opposition *publicus/priuatus* est particulièrement curieuse en ce qui concerne les augures relatés dans 2.139 et 11.55. L'idée de quelque chose qui englobe ou intéresse

Enfin, il convient de présenter un passage où la métaphore très connue du navire de l'Etat nous permet de souligner le dévouement du gouvernant, et plus précisément de Vespasien, à la cause publique (3.30):

*Vniuersae Hispaniae Vespasianus Imperator Augustus iactatum
procellis rei publicae Latium tribuit.*

*L'empereur Vespasien, dans les orages qui assaillirent la république,
accorda à l'Espagne entière le droit du Latium*⁴⁵⁰.

L'ACTION DU GOUVERNANT ET SES RESULTATS

Le second point de repère est celui qui caractérise l'action du gouvernant et son résultat, exprimés par une terminologie spécifique: *iuuare* 'aider', *prodesse* 'être utile', *seruare* 'sauver, préserver, assurer le salut', *salus* 'salut'.

1. *Iuuare* 'aider'

Le terme *iuuare* est ici pris dans le sens politique d' 'aider' et non pas de 'faire plaisir à'. Cependant, il n'assume pas l'acception républicaine d'«attachement de l'ami ou du client à l'égard de celui qu'il a choisi de soutenir». Il signifie plutôt l'action bienveillante du gouvernant au profit du gouverné⁴⁵¹. Malgré sa rareté chez Pline, le concept a une grande importance et, quant à moi, peut être rattaché à la notion de *providentia* 'providence, prévoyance'.

toute la communauté apparaît dans 22.5 et 36.119. L'opposition est spécialement claire à propos du luxe officiel et de son influence sur le luxe privé. Voir 29.15; 32.20; 36.5-6. *Nat.* 16.8 signale le début de la montée du pouvoir personnel, au détriment du dévouement à l'intérêt collectif; 15.134 se réfère à la liberté que L. Brutus avait conquise pour le peuple romain (*libertatem publicam*).

⁴⁵⁰ Cette métaphore se trouve dans Pl. *R.* 488 et suiv. et 389d. Avant lui, sa première occurrence a peut-être lieu chez Archiloque, fr. 105 et 106 West (= 56 et 56A Diehl: cf. M. H. Rocha Pereira (1988). *Estudos de História da Cultura Clássica*, I, Lisboa, p. 200). Parmi de nombreux exemples dans la littérature antique, il faut tenir compte d'Aristophane, *Eq.* 541 et suiv. A Rome nous la trouvons dans la *Rhétorique à Hérennius*, 4.57, et dans Cic. *Fin.* 5.16; Plin. *Ep.* 10.1; en plus, bien sûr, de l'expression *gubernator*, e.g. *Rep.* 1.62. Sur cette métaphore politique cf. M.-H. Quet (1978) 65 et 71.

⁴⁵¹ J. Hellegouarc'h (1972) 170.

Sans trop insister sur la question, commençons par rappeler l'interprétation de l'épithète *iucundissimus* 'très gracieux', qui s'applique à Titus dans *Praef.* 1, et à laquelle je donne également, de même que G. Pascucci, un sens politique ⁴⁵².

Le passage le plus significatif de l'occurrence de ce terme, dont l'étymologie est incertaine, est sans aucun doute 2.18, de par le fait qu'il prétende même proposer un comportement normatif pour toute l'humanité:

Deus est mortali iuuare mortalem, et haec ad aeternam gloriam uia. Hac proceres iere Romani, hac nunc caelesti passu cum liberis suis uadit maximus omnis aevi rector Vespasianus Augustus fessis rebus subueniens.

Dieu, c'est, pour un mortel, aider les mortels, et voilà le chemin de la gloire éternelle! Chemin qu'ont suivi les plus grands des Romains et par où s'avance aujourd'hui d'un pas céleste, avec ses enfants, le plus grand souverain de tous les temps, l'empereur Vespasien, qui donne ses soins à l'Empire épuisé.

Dans ce passage, la figure de l'empereur Vespasien, tout autant que celle de ses descendants directs, apparaît, dans son action politique (*rector* 'conducteur, gouverneur, pilote'), comme une espèce de *providentia* qui remplit la mission qui incombait à Zeus dans les croyances traditionnelles: veiller sur l'humanité. *Deus* signifie 'propre d'un dieu', c'est-à-dire, 'de nature surhumaine'. Il s'agit, comme l'affirme G. Grueninger, de traduire, de façon superlative, l'action philanthropique du gouvernant, sémantiquement soutenue par les occurrences des expressions *aeterna gloria* 'gloire éternelle', *caelesti passu* 'd'un pas céleste', *maximus omnis aevi rector* 'le plus grand souverain de tous les temps' ⁴⁵³. D'ailleurs, le Naturaliste lui-même explicite cette interprétation (2.19):

quippe et aliorum nomina deorum et quae supra retuli siderum ex hominum nata sunt meritis.

De fait, les noms d'autres dieux, comme ceux des astres dont j'ai parlé plus haut, sont ceux d'hommes qui ont accompli des bienfaits.

⁴⁵² G. Pascucci (1980) 15.

⁴⁵³ G. Grueninger (1976) 55-56. Le passage n'évoque pas la conception du gouvernant comme *lex animata*, qui lui est parfois annexée; cf. G. J. D. Aalders (1969) 315-329; H. Gundert (1969) 89-107; F. Della Corte (1981) 350-351 (présence de l'idée de *συνηρία*

Cette interprétation nous rappelle la divinisation des grands inventeurs et des grands savants, qui sont considérés comme *Viri ingentes supraque mortalia* 'Géants surhumains' (2.53-55) ⁴⁵⁴.

Effectivement, la suite de 2.20 situe dès le départ la discussion dans le domaine de la *φιλανθρωπία* 'philanthropie'. L'énoncé *Agere curam rerum humanarum...* «s'intéresser aux choses humaines» suppose que le gouvernant remplisse une fonction providentielle en lui attribuant la mission d'accomplir «une tâche aussi sinistre et multiple» (...*tam tristi atque multiplici ministerio*). Selon Pline, on pourrait même douter qu'un dieu pût s'y intéresser.

La croyance traditionnelle en la providence divine a néanmoins son utilité, comme on peut le lire dans *Nat.* 2.26:

Verum in his deos agere curam rerum humanarum credi ex usu uitae est, poenasque maleficiis aliquando seras, occupato deo in tanta mole, numquam autem inritas esse, nec ideo proximum illi genitum hominem, ut uilitate iuxta beluas esse.

Toutefois il est utile à la société qu'on croie que les dieux s'intéressent aux choses humaines; que le châtement des fautes, parfois différé, tant Dieu est occupé dans ce vaste univers, n'est jamais perdu et que l'homme n'a pas été créé si semblable à lui pour être ravalé au niveau des bêtes ⁴⁵⁵.

Notons que dans ces passages, qui sont peut-être ceux qui se rapprochent le plus, dans toute l'oeuvre, de la discussion théorique des problèmes qui se posent au gouvernant, on trouve toute la terminologie que j'ai signalée comme

et de *φιλανθρωπία*, soit la capacité de conférer des bénéfices); A. Alfoeldi (1980) 201 n. 4 (terminologie du *κοσμοκρατώρ* et idée d'une nouvelle ère); K. Scott (1932) 165 (langage du culte du gouvernant).

⁴⁵⁴ Cf. *Praef.* 29 (...*Theophrastum, hominem in eloquentia tantum, ut nomen diuinum inde inuenerit*: ...Théophraste, homme d'une si grande éloquence qu'elle lui valut son nom «divin...») et 29.2-3. Rappeler l'immortalité astrale du *Songe de Scipion* (*Cic. Rep.* 6).

⁴⁵⁵ Pline introduit simultanément l'idée de la limitation de la *potentia* divine et celle de l'humaine *societas cum deo*, dans la discussion du concept de *deus*, qu'il identifie à la *natura*. Sur la position de l'auteur face aux croyances traditionnelles de la société romaine, voir J. W. Caspar (1934), qui met le Naturaliste au diapason de la pensée stoïcienne. Des restrictions à cette perspective sont posées par O. Gigon (1982) 49, qui souligne la position sceptique de Pline, «car ce scepticisme à peine voilé, qui finalement recommande l'hypothèse de la providence divine pour des raisons d'Etat, pourrait à la rigueur s'accorder avec Aristote et même Platon, mais certainement pas avec le stoïcisme...»

définissant le caractère pénible de la tâche qui lui incombe: *cura* 'charge, souci', *occupatio* 'occupation', et finalement *ministerium*, dont le sens étymologique est 'aide' ⁴⁵⁶.

Cette action, pénible mais providentielle, est celle qui place le bon gouvernant au niveau de la divinité, comme, d'ailleurs, l'entendait déjà la sagesse traditionnelle (2.19):

Hic est uetustissimus referendi bene merentibus gratiam mos, ut tales numinibus adscribant.

Il n'y a pas de plus ancienne coutume pour récompenser les bienfaiteurs, que de les élever au rang des puissances divines ⁴⁵⁷.

Il s'agissait aussi, comme l'a signalé H. Bardon, d'une habitude littéraire courante à l'époque à Rome ⁴⁵⁸.

Comme on l'a déjà remarqué supra (p. 271) à propos de 2.18, Vespasien est l'exemple choisi pour illustrer le cas du bon gouvernant qui, par ses bienfaits, mérite l'épithète de *deus*. En effet, ce même Vespasien, par le biais de l'institution de prix, cherche à ajouter à la prospérité générale de nouveaux progrès scientifiques, dans l'espoir de prêter son concours aux générations futures en développant la science (2.117-118):

...nunc uero pace tam festa, tam gaudente prouentu rerum artiumque principe, omnino nihil addisci noua inquisitione, immo ne ueterum quidem inuenta perdisci. Non erant maiora praemia, in multos dispersa fortunae magnitudine, et ista plures sine praemio alio quam posteros iuuandi eruerunt.

...et de nos jours, où règne une paix si heureuse, sous un prince qui se réjouit tant de la prospérité générale et du progrès des arts, bien loin d'entreprendre aucune recherche originale, on ne se pénètre même pas des découvertes des anciens. Les récompenses n'étaient pas plus grandes, car les grandeurs de la fortune étaient dispersées sur

⁴⁵⁶ *Ministerium* n'implique aucune idée de délégation de pouvoirs; le terme désigne simplement un service public.

⁴⁵⁷ A mon avis, *gratia* a ici le sens de 'reconnaissance' ou de 'témoignage de reconnaissance' et, en accord avec J. Hellegouarc'h (1972) 203-204, qui cite comme parallèle, entre autres, Cic. *Off.* 1.47-48, se rapporte à l'idée de *beneficium*.

⁴⁵⁸ K. Scott (1932) 158-159; H. Bardon (1940) 294.

*de nombreuses têtes et beaucoup ont fouillé ces mystères sans autre récompense que d'être utiles à la postérité*⁴⁵⁹.

Soulignons, avant tout, la proclamation que l'avènement de Vespasien représenta une ère de bien-être matériel, puisque le terme *proventus* 'prosperité' signifie la multiplication des biens, leur prolifération (8.217-218)⁴⁶⁰.

Examinons aussi le fait que le caractère bénéfique de cet avènement ne se réfère pas seulement au présent. Cela est bien démontré par l'éloge simultané de la science en tant que moyen d'évergétisme et de prévoyance tourné vers l'avenir. Ce type d'aide est aussi présenté comme l'apanage des rois d'antan (25.22), ce qui n'est pas surprenant, puisqu'il a déjà été affirmé à plusieurs reprises que le but de la science est de venir en aide aux mortels, contemporains ou des générations futures.

La thèse selon laquelle la science et l'action politique doivent cheminer de concert en déployant des activités ayant le même mérite est sous-jacente⁴⁶¹.

Le fait que l'objectif de la science est *iuuare* peut être tenu pour un lieu-commun de l'*Histoire Naturelle*. Je rappelle, par exemple, 28.118 et 25.1-2. Ce désidérata est affirmé d'emblée au début de l'oeuvre (*Praef.* 16):

Equidem ita sentio, peculiarem in studiis causam eorum esse, qui difficultatibus uictis utilitatem iuuandi praetulerint gratiae placendi...

Pour ma part, je suis d'avis que dans les lettres une place particulière revient à ceux qui ont préféré le mérite de faire oeuvre utile, en triomphant des difficultés, à l'avantage de plaire.

Bien que le terme *providentia* ne soit pas mentionné dans 2.117-118, on ne peut manquer de penser que le concept est implicite dans ce passage. *Providentia* est un terme auquel Walde-Hofmann attribue le sens de «Vorsicht,

⁴⁵⁹ L'analyse de la terminologie utilisée pour désigner l'empereur régnant ou le corégent (voir supra p. 92) semble exclure toute hypothèse d'identification de *princeps* avec Titus (G. Vitucci (1979) 64) ou encore la présence d'un singulier collectif pour «designare il regime diarchico istaurato dalla dinastia flavia», dans l'hypothèse, du reste stylistiquement plausible, de F. Della Corte (1981) 341-342.

⁴⁶⁰ Voir d'autres passages chez F. Della Corte (1981) 343 (ajoutons 11.46), qui, toutefois, trouve des différences entre la politique de Vespasien et celle de Titus.

⁴⁶¹ Le thème est traité avec profondeur par G. Grueninger (1976) cap. II: «Das Verhaeltnis von Wissenschaft und Staatsdienst».

Fuersorge, Vorsehung», le rapprochant de *prouideo* «sehe voraus». Ernout-Meillet rappelle le sens étymologique de «voir d'avance, prévoir, pourvoir à», dans la suite de Cicéron (*Inv.* 2. 160):

Providentia est, per quam futurum aliquid uidetur ante quam factum sit.

La prévoyance, par laquelle on connaît l'avenir avant qu'il ne se produise ⁴⁶².

Sur le plan politique, comme le défend M. Charlesworth, la *providentia* serait l'assurance de l'éternité (*aeternitas*) du peuple romain. Le bon gouvernant peut accomplir ce désidérata par son activité législative, par la garantie de l'ordre établi, par la préparation de la succession, par des travaux et des tâches tels que les aqueducs et la *cura annonae* ⁴⁶³. A cet égard, *providentia* peut se confondre avec le concept grec de *εὐεργεσία* 'bienfaisance', dont les constructions publiques étaient une des manifestations ⁴⁶⁴.

Chez Pline, les termes *providere/providentia* 'prévoir/prévoyance, providence' englobent deux aspects qui méritent notre attention. En premier lieu, le concept s'applique aux ancêtres et en particulier à Caton-le-Censeur (18.39; 29.17, 24; 29.6) ou à la nature (9.20; 22.16, 86; 34.141). Il est principalement lié à des aspects scientifiques, parfois à des préceptes portant sur l'économie rurale, parfois sur la médecine. En second lieu, on retrouve, dans la plupart des passages, l'idée que son but est de préserver physiquement, non seulement en garantissant la subsistance, mais aussi en épargnant de la mort. Cela est surtout visible dans 29.26, où l'action de prévoyance a pour objectif la sauvegarde physique de l'individu, et surtout la sauvegarde morale de la société:

Verum haec ad singulorum salutem pertinent; illa autem, quae timuit Cato atque prouidit, innocentiora multo et parua opinatu, quae proceres artis eius de semet ipsi fateantur, illa perdidere imperii mores...

Ces erreurs, à la vérité, ne nuisent qu'à la santé de quelques particuliers; mais les pratiques que redoutait et prévoyait Caton, pratiques regardées comme beaucoup plus innocentes et de peu d'importance,

⁴⁶² Cf. J. Ferguson (1979) 192-193; J. Béranger (1960) 479; J. Hellegouarc'h (1972) 256-257.

⁴⁶³ M. P. Charlesworth (1933b) 113; J. Béranger (1960) 483 et 486.

⁴⁶⁴ L. Berlinger (1935) 85-86.

et les plus grands médecins n'hésitent pas à avouer qu'elles leur sont coutumières: voilà ce qui a perverti les mœurs de l'empire.

Dans tout le préambule du Livre XXIX, Caton est proposé comme un modèle de législateur providentiel, et son action, tout comme dans 2.117-118 à propos de Vespasien, a trait à la science médicale et se rapporte à la moralité publique. Si cette analogie entre ces deux hommes d'Etat ne suffisait pas à consolider l'idée de *providentia* comme vertu du gouvernant, il resterait de toute évidence que, lorsqu'il fait l'éloge des ancêtres comme modèles de vertu et de la nature comme conseillère, le Naturaliste indique clairement deux critères normatifs destinés à guider l'action des gouvernants ⁴⁶⁵.

Du reste, si l'on désirait aller plus loin, l'image de l'Italie, telle qu'elle est représentée dans 3.41, pourrait être donnée au gouvernant comme autre modèle de conduite bienfaisante:

...gremiunque terrarum commercio patens undique et tamquam iuandos ad mortales ipsa auide in maria procurrens!

...cette terre ouvrant partout son sein au commerce, et s'avancant elle-même au milieu des flots, empressée d'aider les mortels.

Baignée de toutes parts par la mer, L'Italie est apte à apporter son soutien à tous les peuples, à les faire communiquer; elle est, en vérité, irrévocablement destinée à exercer sur eux une action providentielle.

2. Prodesse 'être utile'

L'idée de bienfaisance, de souci du bien public, est reprise dans 25.1-2, où apparaît, comme alternative à *iuanda uita* 'amélioration des conditions de vie', l'expression *prodesse posteris* 'être utile à la postérité'. Le thème se limite ici au domaine de la médecine. Mais en général, *prodesse* présente toutes les nuances du terme *iuuare*. Sa première occurrence dans l'*Histoire Naturelle* se trouve dans *Praef.* 3, où Titus est présenté comme désirant et étant capable de *prodesse*.

Cette idée de faire le bien, de pratiquer ce qui est utile, en somme, de philanthropie ⁴⁶⁶, est consacrée par l'équivalence entre *prodesse* et *utilis/*

⁴⁶⁵ Cf. I. Lana (1980) 33-34.

⁴⁶⁶ Voir Th. Koeves-Zulauf (1973) 167-168, pour l'image de Titus comme bienfaiteur, présente aussi dans *Praef.* 19 et 21.

utilitas 'utile/utilité' (28.1-2) et par l'opposition à *nocere* 'causer la mort, nuire', dans 23.31, passage où cette antithèse trouve un parallèle dans la dichotomie *auxilium/uenenum* 'secours/poison'. On réintroduit, de la sorte, la métaphore de la médecine dans la terminologie politique ⁴⁶⁷.

Pompée est spécialement loué, dans 25.7, pour son action, non seulement en faveur de l'Etat, mais encore pour le bien être physique (*uita*) de tous les citoyens ⁴⁶⁸. Sa victoire sur Mithridate lui avait fait prendre possession d'un butin scientifique qui, traduit en latin, est une grande contribution. Ce passage vient à la suite de la métaphore développée dans 25.4 à propos de la médecine extraite des plantes, introduite en latin par Caton-le-Censeur, poursuivie par Lénaeus Pompée, affranchi de Pompée le Grand, et représentée aussi à Rome par Caius Valgius, du temps d'Auguste:

Minus hoc quam par erat nostri celebrare, omnium utilitatum et uirtutum rapacissimi, primusque et diu solus idem ille M. Cato, omnium bonarum artium magister, paucis dumtaxat attigit, boum etiam medicina non omissa. Post eum unus inlustrium temptauit Gaius Valgius eruditione spectatus imperfecto uolumine ad diuum Augustum, inchoata etiam praefatione religiosa, ut omnibus malis humanis illius potissimum principis semper mederetur maeistas.

Ce sujet n'a pas été traité autant qu'il le méritait par les Latins, pourtant prompts à s'emparer de tout ce qui est utile et efficace, et M. Caton, notre maître dans toutes les sciences, fut le premier et longtemps le seul à toucher cette matière, brièvement toutefois, mais sans omettre même la médecine des boeufs. Après lui, un seul illustre personnage, Gaius Valgius, estimé pour son érudition, a abordé ce sujet dans un livre inachevé dédié au divin Auguste, dont le pieux préambule débute même par le voeu que la majesté de ce prince soit, avant tout autre et toujours, le remède à tous les maux de l'humanité.

Nous nous trouvons visiblement en présence d'une piste importante pour la caractérisation de l'idéologie impériale que Pline représente. En

⁴⁶⁷ Cf. 18.272; 20.197; 22.131, 141; 28.3-5, 28; 29.28; 32.112; 34.151, et l'occurrence de termes comme *auxilium*, *mederi*, *remedium*, *salus*, *saluare*, *salutaris*, *seruare*, *conseruare*, *uita*.

⁴⁶⁸ Dans certains passages de Pline, *uita* se rapproche de *salus*. C'est le cas de 25.22, où sont exaltés les rois qui se consacrèrent à la botanique médicinale.

effet, cette image du gouvernant-médecin universel, et qui dit médecin dit sauveur, a donc trait à la garantie du bien-être physique de la ville et des citoyens. La comparaison entre le médecin et le gouvernant, si fréquente chez Platon, apparaît souvent dans la littérature latine⁴⁶⁹. Elle sert à mettre en relief l'importance de la sécurité personnelle, c'est-à-dire, des questions de la vie et de la mort, points-clefs d'écrits tels que le *Panegyrique de Trajan*, de Pline-le-Jeune, et les *Vitae* de Suétone⁴⁷⁰.

3. *Seruare, conseruare* 'sauver, conserver'

Comme l'écrit Ernout-Meillet, *seruare* a pour première acception celle de «préserver, garder, sauver, assurer le salut ou la conservation» et s'oppose à *perdere* «détruire» et à *occidere* «tuer». L'action de sauver se rapporte tout autant aux citoyens isolément qu'à leur ensemble ou à l'Etat, et Pline la limite souvent au domaine militaire, dans des expressions qui évoquent la légende OB CIVES SERVATOS «pour avoir sauvé des citoyens» (voir par exemple 22.8 et 12).

Pour cette raison, les passages qui s'y rapportent apparaissent surtout dans les Livres XVI, sur les arbres à glands, et XXII, sur la médecine tirée des plantes coronaires (*ex coronamentis*). Il s'agit de deux types de plantes revêtant une grande importance pour la confection des couronnes (*coronamina*), distinction qui, dans l'antiquité, n'était concédée qu'aux dieux⁴⁷¹.

Pline souligne, lorsqu'il parle des couronnes de lierre qu'exhibaient les vainqueurs des jeux sacrés, qu'elles n'étaient pas concédées à titre individuel, mais pour récompenser les patries d'origine des athlètes (16.10):

Nouissime et in sacris certaminibus usurpatae, in quibus hodieque non uictori datur, sed patriam ab eo coronari pronuntiat. Inde natum ut et triumphaturis conferrentur in templis dicandae...

En dernier lieu on les employa aussi dans les jeux sacrés, où aujourd'hui encore on ne décerne pas la couronne au vainqueur, mais on proclame

⁴⁶⁹ Voir Cic. *Fin.* 5.16; *Rep.* 1.62. L'idée du *princeps-medicus* est prise chez T. Adam (1978) 22 et suiv. L'optique platonicienne est étudiée par R. Joly (1961) 435-451; J. Jouanna (1978) 77-91. Le thème est également présent chez Plutarque (cf. M.-H. Quet (1978) 64-65).

⁴⁷⁰ Cf. A. Wallace-Hadrill (1981) 318.

⁴⁷¹ *Nat.* 16.9. Sur les couronnes, cf. G. Schmitthenner (1891). *De coronarum apud Athenienses honores. Quaestiones epigraphicae*, Berolini.

qu'il l'obtient pour sa patrie. De là vint l'usage de les conférer aussi aux triomphateurs pour être consacrées dans les temples...

La première place accordée à l'intérêt collectif trouve son écho dans 7.97 où Pompée, dans un contexte d'opposition à César, suit cet exemple, après sa victoire sur l'Orient :

Postea ad tota maria et deinde solis ortus missus hos retulit patriae titulos more sacris certaminibus uincientium — neque enim ipsi coronantur, sed patrias suas coronant —, hos ergo honores urbi tribuit in delubro Mineruae, quod ex manubiis dicabat.

Plus tard, il fut envoyé en mission vers toutes les mers et enfin en Orient: voici les titres qu'il rapporta à sa patrie, selon la coutume des vainqueurs aux Jeux sacrés — car ce n'est pas à eux que va la couronne mais à leur patrie — voici donc les titres glorieux qu'il fit décerner à Rome, dans le sanctuaire de Minerve, qu'il put dédier grâce au produit du butin...

Dans ce passage, la terminologie utilisée me semble, une fois de plus, suffisamment claire quant au sentiment de l'auteur, assez favorable à Pompée, qui dédiera ses triomphes à la collectivité (*patria, urbs*)⁴⁷².

Mais, outre qu'on ne fait pas grand cas de la gloire de l'individu par rapport à celle de la patrie, il convient aussi de souligner l'idée que l'effort individuel doit être mis au service de la communauté et contribuer à sa gloire.

On ne saurait, en tout cas, conclure au refus du besoin d'assurer la survie personnelle de tout individu, surtout du citoyen romain. En effet, la couronne civique peut être concédée comme décoration pour le salut d'un seul citoyen (16.12-14): cela démontre, d'une part, la haute estime qui était portée au fait d'appartenir à une certaine entité politique et, d'autre part, dans la ligne d'une tradition dont nous retrouvons des échos chez Ennius⁴⁷³, l'import-

⁴⁷² *Patria* assume chez Pline trois sens: celui de 'terre natale ou d'origine' est présent, e.g., dans 2.248; 7.109, 152; 10.48; 15.50, 55; 29.9; 35.99, 132; celui plus ample de 'patrie, nation, pays' apparaît dans des passages où le concept de *patria* se rapproche de la notion d'Etat (voir 7.97, 99, 120, 137, 151; 16.10); un tel sens est évident dans le titre *parens patriae* (7.117; 37.20); finalement, dans 3.39 apparaît l'idée de 'cosmopolitisme'. Sur le concept, voir L. Krattinger (1944); M. Bonjour (1971).

⁴⁷³ Cf. Cic. *Rep.* 5.1, qui cite un vers d'Ennius pour prouver l'importance du facteur

tance du facteur humain dans la vie de l'Etat est mise en relief. De la sorte, une haute qualité morale et juridique est concédée *ipso facto*, dans cette conception, à la jouissance des droits de citoyenneté⁴⁷⁴. De ce point de vue, tous les citoyens ont la même valeur (16.13): il est tout aussi louable de sauver un simple citoyen qu'un général. Nous pouvons dire, en quelque sorte, que le salut d'un citoyen signifie le salut de l'Etat, actions méritant la même désignation et les mêmes honneurs (16.13):

Auxilia quamuis rege seruato decus non dant, nec crescit honos idem imperatore conseruato, quoniam conditores in quocumque ciue summum esse uoluer.

Sauver un auxiliaire, fût-il roi, ne donne pas droit à la distinction, et l'honneur n'est pas plus grand si l'on sauve un général, car les créateurs de cet ordre ont voulu qu'il fût le plus haut quel que fût le rang du citoyen.

L'idée du salut connaît une expression très concrète: plus que d'éviter la défaite militaire, il s'agit de sauver un citoyen d'une mort certaine aux mains de l'ennemi, tel que cela est exprimé dans les termes d'une morale assez archaïque dans 16.12, par la formule *ciuem seruare, hostem occidere* 'sauver un citoyen, tuer un ennemi'⁴⁷⁵. Elle peut aussi consister à sauver toute l'armée (16.11), ce qui donne droit à une couronne de feuillage (*frondea*).

Ces distinctions pouvaient aussi être décrétées en même temps que le triomphe.

Dans tous ces cas, la pratique de l'action méritoire est désignée par *seruare/conseruare* 'sauver/conservé'⁴⁷⁶. Or, le terme *conseruare* peut

humain pour la cité: *Moribus antiquis res stat Romana uirisque* «C'est grâce aux moeurs et aux hommes d'autrefois que Rome est debout» (Enn. *Ann.* 156 Skutsch = 500 V2).

⁴⁷⁴ Cf. J. Gagé (1975) 42, 52 et suiv. A son tour, J. Ellul (1972) 471, observe que la philosophie stoïcienne du Ier siècle ap. J.-C. affirme l'importance de l'individu. L'empereur devient autoritaire dans la gestion du gouvernement et des finances, mais il reste libéral en matière de droit privé.

⁴⁷⁵ Prenons, bien que dans un autre contexte, le parallèle avec *Octauia* 443-444: NE.: *Extinguere hostem maxima est uirtus ducis*. SEN.: *Seruare ciues maior est patriae patri* «NÉRON: Anéantir son ennemi, c'est la plus grande vertu du chef. SÈNÈQUE: Sauver des citoyens en est une plus grande encore pour le Père de la Patrie».

⁴⁷⁶ Dans Cic. *Phil.* 13.46, nous retrouvons l'idéal de *pietas erga patriam* ainsi exprimé: *...maximam pietatem conseruatione patriae contineri* «...la suprême piété filiale consiste à assurer la conservation de la patrie». L'épigraphie contient elle aussi diverses occurrences de *conseruator* (voir L. Berlinger (1935) 93-94).

également s'appliquer à un acte dont l'importance est comparée par Cicéron (*Rep.* 1.12) à une fondation (*κτίσις*):

Neque enim est ulla res in qua propius ad deorum numen uirtus accedat humana quam ciuitatis aut condere nouas aut conseruare iam conditas.

Il n'est en effet aucune activité où l'énergie humaine soit plus proche de la puissance divine que celle qui consiste à fonder de nouvelles cités et à conserver celles qui ont déjà été fondées.

Nous retrouvons ce même terme pour justifier le mérite de l'attribution de la décoration la plus haute, la couronne de gazon, unique, souligne Pline, qui ne peut être concédée à n'importe quel soldat, mais seulement lorsque le sauveur est le général (*imperator*), d'après 22.7:

Ceteras omnes singuli, et duces ipsi imperatoresque militibus aut aliquando collegis dedere, decreuit in triumphis senatus cura belli solutus et populus otiosus, graminea numquam nisi in desperatione suprema contigit, nulli nisi ab uniuerso exercitu seruato decreta. Ceteras imperatores dedere, hanc solam miles imperatori. Eadem uocatur obsidionalis liberatis obsidione abominandoque exitu totis castris.

Toutes les autres ont été données par des individus, particulièrement par des généraux et des commandants en chef à des soldats ou parfois à des collègues; le sénat délivré des soins de la guerre et le peuple en congé les ont décernées dans les triomphes; mais la couronne de gazon n'a jamais été obtenue que dans une situation désespérée, votée par une armée entière à celui seul qui l'avait sauvée. Toutes les autres étaient données par les généraux en chef; celle-là seule était donnée par le soldat au général en chef. On l'appelle aussi obsidionale quand un camp tout entier a été délivré d'un siège et préservé d'un affreux désastre.

La couronne de gazon était donc réservée, en tant que distinction la plus élevée, au chef qui garantissait le salut de toute l'armée, c'est-à-dire, le salut universel.

Dans le cas des couronnes attribuées au général en même temps que le triomphe, par décret du Sénat ou décision de l'Assemblée Populaire, ces

instances nationales représentaient la totalité des citoyens sauvés de la guerre, en somme, l'Etat.

S'il s'agissait de la couronne de gazon, seul le général pouvait bénéficier de son attribution et, la deuxième clause, importante pour le point de vue, stipule que, d'après 22.7, il fallait qu'elle fût «... votée par une armée entière à celui seul qui l'avait sauvée...» (...*nulli nisi ab uniuerso exercitu seruato decreta...*).

Comme on peut le constater, dans ces circonstances, en réservant l'attribution de ces couronnes au général, on rendait officielle l'idéologie du chef militaire, considéré ici comme sauveur universel, au sens physique même du terme⁴⁷⁷. Cette idéologie est, l'auteur la met en relief dans 22.6, celle qui s'exprime dans les règles suivies «au temps de la majesté du peuple roi du monde, où elles récompensaient la gloire» (*in maiestate populi terrarum principis praemiisque gloriae*). Mais c'est une idéologie que Pline admire, en accord avec 22.8:

Quod si ciuicae honos uno aliquo ac uel humillimo ciue seruato praeclarus sacerque habetur, quid tandem existimari debet unius uirtute seruatus uniuersus exercitus?

S'il faut regarder comme un honneur éclatant et sacré la couronne civique donnée pour avoir sauvé un seul citoyen, même le plus obscur, que penser enfin de la conservation d'une armée entière due à un seul homme?

Il exprime son adhésion plus clairement encore, dans un autre passage (22:10):

Data est et a senatu populoque Romano, qua claritate nihil equidem in rebus humanis sublimius duco, Fabio illi qui rem omnem Romanam restituit non pugnando...

Cette couronne fut donnée aussi par le sénat et le peuple romain (honneur au-dessus duquel je ne vois rien, pour ma part, dans les choses humaines) à ce Fabius qui rétablit Rome dans toute sa puissance en refusant le combat...

⁴⁷⁷ Voir C. Nicolet (1976) 470-471.

Pline rappelle ici, naturellement, le célèbre Q. Fabius Maximus Cunctator, le «Temporisateur», dont la couronne, attribuée par consensus, signifie le salut de toute l'Italie:

...quae corona adhuc sola ipsius imperii manu inposita est et, quod peculiare ei est, sola a tota Italia data.

...c'est la seule couronne jusqu'ici qui ait été posée par la main de l'empire lui-même, et elle offre la particularité d'être la seule qui ait été donnée par l'Italie entière.

Dans ces exemples, ne fût-ce qu'en raison de la terminologie utilisée, on est en mesure d'établir un rapport avec la légende OB CIVES SERVATOS, si importante dans l'idéologie impériale, telle qu'on peut la trouver chez Sénèque:

Felicitas illa multis salutem dare et ad uitam ab ipsa morte reuocare et mereri clementia ciuicam. Nullum ornamentum principis fastigio dignius pulchriusque est quam illa corona ob ciues seruatos ... Haec diuina potentia est gregatim ac publice seruare: multos quidem occidere et indiscretos incendi ac ruinae potentia est.

La Félicité si vantée consiste à sauver en masse, à rappeler des hommes à la vie du sein même de la mort, à gagner par sa clémence la couronne civique. Aucun honneur n'est plus digne du rang souverain ni plus beau que cette couronne: «POUR AVOIR SAUVÉ DES CITOYENS» ...S'il y a un pouvoir divin, il consiste à sauver des multitudes d'hommes et tout un peuple. Tuer en masse et sans distinction, c'est un pouvoir qui appartient à l'incendie, aux édifices qui s'écroulent!⁴⁷⁸

D'après ce texte, il est évident que l'image du sauveur universel ne saurait être appliquée qu'au bon gouvernant. En accord avec de tels propos, Pline refuse à Sylla le mérite d'une telle décoration, laquelle lui aurait été attribuée par l'armée près de Nola, à l'occasion de la Guerre des Marses. Il

⁴⁷⁸ Sen. *Cl.* 1.26.5, passage cité d'après J. Béranger (1953) 257. Le philosophe de Cordoue écrit encore: *Seruare proprium est excellentis fortunae* «Sauver est le propre de la grandeur souveraine...» (1.5.7). Voir T. Adam (1978) 124 et suiv.; A. Alföldi (1980) 128-129; M. T. Griffin (1976) surtout p. 146.

est même suggéré que le mérite doit correspondre à une disposition constante, raison pour laquelle il est refusé à Sylla (22.12), qui devint encore plus exécrationnel...

...quandoquidem eam capiti suo proscriptione sua ipse detraxit, tanto paucioribus civium servatis quam postea occisis.

...tant furent moins nombreux les citoyens qu'il sauva que ceux qu'il fit tuer plus tard.

En effet, une telle décoration semble moins se rapporter à un acte isolé qu'à une disposition permanente et durable, propre à justifier une épithète comme celle de *Pater*. C'est le cas du Temporisateur (22.10):

...tunc satius fuit nomine nouo coronari appellatum patrem ab his quos seruauerat...

...on préféra le couronner alors d'un nom nouveau, le nom de père décerné par ceux qu'il avait sauvés...

Quoi qu'il en soit, le titre *pater patriae* évoque l'idée de «don de la vie», avec toutes ses connotations psychologiques et émotives. Le titre, pour lequel Plinius recherche des antécédents républicains, apparaît officiellement pour la première fois avec Auguste (cf. *Anc.* 35.1). L'extension de cette dénomination (*appellatio*) à Cicéron, le premier à en bénéficier pour ses mérites civils (cf. 7.116-117), est due, d'après l'avis de J. L. Ferrary, auquel d'ailleurs je me range, à une tendance visant à projeter sur le consulat de 63 av. J.-C. des réalités de l'époque impériale⁴⁷⁹.

A cet égard, dans la *Cyropédie* de Xénophon, Cyrus veut aussi être aimé comme un père, comme un bienfaiteur ou modèle de vertus⁴⁸⁰. Or, P. Grenade remarque la coïncidence existant entre la conception d'un pouvoir paternel comme attribut du gouvernant idéal chez Cicéron⁴⁸¹ et les théories hellénistiques sur l'évergétisme et la philanthropie du «bon roi», qui reposent sur Platon, Isocrate, Xénophon, Aristote et Théophraste⁴⁸². Sans nier

⁴⁷⁹ J. L. Ferrary (1980) 335.

⁴⁸⁰ Voir P. Carlier (1978) 155.

⁴⁸¹ *Cic. Rep.* 2.47; P. Grenade (1940) 49-50.

⁴⁸² Cf. W. Schubart (1936) 14.

la coïncidence ou même l'influence de ces penseurs sur des auteurs tels que Cicéron — ou confluence, comme préfère l'appeler J. Béranger⁴⁸³ — rappelons les conditions sociologiques romaines, où la *patria potestas* 'autorité paternelle' du *pater familias* était un précédent et un legs important⁴⁸⁴. Gardons aussi en mémoire les conceptions religieuses qui voyaient en Jupiter le dieu-père, image et modèle du gouvernant-père. Or, l'épithète de *seruator* 'sauveur' désignait l'un des attributs du dieu. De la même façon, le gouvernant pouvait gagner le titre de père par l'action de sauver.

Revenons-en aux décorations pour examiner un autre exemple de personnage auquel la couronne civique a été décernée: celui de L. Siccus Dentatus qui, ayant reçu quatorze couronnes civiques, ne mérita qu'une seule couronne de gazon (22.9), «tant il est plus rare de voir les sauvés récompenser un unique sauveur» (*tanto rarius est seruatorem unum seruatis donari*).

Parmi les *imperatores* honorés de la couronne de gazon, citons l'exemple de P. Décimus Mus qui, plus tard, «se dévoua pour obtenir la victoire» (*se... pro uictoria deuouit*) et, finalement, celui de Scipion Emilien, à propos de sa couronne obsidionale, un autre type de couronne (cf. 22.7), gagnée en Afrique «pour avoir sauvé trois cohortes en en conduisant autant à leur secours» (22.13). Cet exploit fut gravé sur une statue du héros érigée sur le forum romain (22.13), et mérita également la distinction, «tant la couronne civique paraissait insuffisante!»⁴⁸⁵

Par ce geste, Auguste a peut-être voulu perpétuer comme souvenir une qualité du chef républicain. Mais ce même Auguste mit fin à la tradition de ces distinctions, puisque, après lui, aucun général ne fut décoré de la couronne de gazon. L'image de sauveur universel était ainsi réservée au seul empereur.

Cette qualité de général-sauveur se perpétue, en effet, dans l'idéologie

⁴⁸³ J. Béranger (1953) 276-278.

⁴⁸⁴ Cf. L. Berlinger (1953) 77-80. Le concept en débat est étudié à fond dans deux titres: E. Skard (1933); A. Alfoeldi (1978).

⁴⁸⁵ La comparaison avec *Nat.* 16.7 (*hinc ciuicae coronae, militum uirtutis insigne clarissimum, iam pridem uero et clementiae imperatorum, postquam ciuilium bellorum profano meritum coepit uideri ciuem non occidere* «Ils fournissent les couronnes civiques, insigne le plus éclatant du courage militaire, et depuis longtemps aussi de la clémence impériale, depuis que, dans l'impiété des guerres civiles, on s'est mis à considérer comme une belle action de ne pas tuer un concitoyen») peut suggérer l'existence d'une polémique tendant au déniement d'une récompense évocatrice des guerres civiles.

impériale, perdant, d'une certaine façon, ses traits spécifiquement militaires et gagnant en extension. Ce fait apparaît déjà dans 16.8 :

Dedit hanc Augustus coronam Agrippae, sed ciuicam a genere humano accepit ipse.

*Auguste décerna cette couronne à Agrippa, mais lui-même reçut du genre humain la couronne civique*⁴⁸⁶.

Par rapport à 22.10, le passage présente un élargissement probable du nombre de bénéficiaires, c'est-à-dire l'humanité toute entière⁴⁸⁷, et rappelle, par opposition, «le crime contre l'humanité» (*humani generis iniuriam*) imputé à César dans 7.92.

Le maintien de cette idéologie est clair chez Pline, dans d'autres commentaires à propos d'Auguste et de Vespasien, et dans des contextes qui introduisent également, en amont de l'idée de conservation, l'idée de régénération ou de rétablissement.

4. *Salus, salutaris* 'salut, salutaire'

Le terme *salus* n'apparaît pas, chez Pline, dans l'acception républicaine de «capacité d'exercice des droits civiques» ou même de «participation à la gestion des affaires politiques»⁴⁸⁸. Il devra plutôt être mis en rapport avec la métaphore de la médecine appliquée à la politique.

⁴⁸⁶ Comme le dit T. Adam (1978) 124-125 et spécialement 127: «Dieser Satz waere zu Augustus' Zeit wohl unmoeglich gewesen. Die *corona ob ciues seruatos* zeigte bei Augustus u.a. die aeussere Wiederherstellung der Republik an. Hier bei Plinius setzt die Beziehung auf das *genus humanum* voraus, dass die republikanische Fiktion keinerlei echte Lebenskraft mehr besitzt, auch wenn sie theoretisch immer wieder bemueht wird. Waehrend bei Augustus der Senat die Verleihung der Krone fuer die Rettung roemischer Buerger beschliesst, empfaengt der Princeps hier in der Theorie diese Krone ohne irgendwelche staatlichen Akte vom *genus humanum*».

⁴⁸⁷ A mon avis, l'identification stoïcienne, dont parle P. Grenade (1950) 50 et n. 1, entre *orbis Romanus* et *genus humanum* n'existe pas dans ce passage (voir supra n. 367). Chez Pline, l'expression signifie en général 'espèce humaine' (7.80; 26.13 et 15; 30.2; 37.124), par opposition aux fauves (10.172), ou aux dieux (2.20-21 et 36.118). Dans ce dernier passage, néanmoins, tout comme dans *Praef.* 11; 7.45 et 92, une telle identification est admissible.

⁴⁸⁸ Voir J. Hellegouarc'h (1972) 157, 412 et 565. L'idée de salut, guérison à l'aide de remèdes ou de la médecine, apparaît e.g. dans 18.1; 22.118; 23.32; 25.3, 22; 26.15; 27.8,

L'exemple se trouve dans 22.5, lequel développe l'idée de la préoccupation des fondateurs de Rome qui trouvaient dans des herbes sans valeur des remèdes ou adjuvants rituels pour garantir le bien-être public:

...siquidem auctores imperii Romani conditoresque immensum quiddam et hinc sumpsere, quoniam non aliunde sagmina in remediis publicis fuere et in sacris legationibusque uerbenaе.

En effet les créateurs et les fondateurs de l'empire romain en ont tiré d'immenses résultats, puisque ces herbes donnèrent les sagmina pour la préservation de l'Etat et les uerbennae des sacrifices et des ambassades.

Ce passage se limite en particulier au domaine de la politique extérieure et à l'idée d'action préventive.

En ce qui concerne la santé publique sont mentionnés des travaux tels que les aqueducs, dont le rappel donne lieu à une invective de Pline contre ceux qui utilisent l'eau à des fins égoïstes, en en déviant les cours (31.42):

...ambitione auaritiaque in uillas ac suburbana detorquentibus publicam salutem.

...car la prétention et la cupidité détournent dans les domaines et les résidences suburbaines ce qui est la santé de tous.

Le terme *salus* se rapporte à la préservation de la vie, au sens physique, comme le montrent 16.14 et 26.15, où il équivaut à *seruare*. Le terme est à rapprocher de *iuuare* (25.22), et de *prodesse* (23.31-32), davantage dans une perspective de garantie du bien-être physique et matériel. En général, le concept évoque l'idée d'utilité, ce qui est notoire lorsque *salus* est opposé à *deliciae* 'séduction, délices' (voir 22.118; 25.22 et 29.19).

Il convient de souligner que la science se voit attribuer le rôle de garant du salut (*salus*: cf. 27.8 et 29.19), ce qui est mis en relief dans la diatribe contre

146; 29.17. Liée aux termes *salus/salutaris*, apparaît parfois l'expression *humanum genus*, qui signifie simplement 'espèce humaine' (26.15; 30.2; 27.3 et 23.32: *salus humana*) par opposition aux animaux (cf. 25.4: *bouum medicina*); voir les passages signalés dans la note précédente.

les ambitions curatives de la magie, dans 30.1-2. Dans ce passage, celle-ci est simultanément visée en raison du fait qu'elle intervienne dans la politique. Du reste, l'attaque contre les pratiques magiques est alliée à la critique contre la médecine grecque, qui se laisse avant tout attirer par l'appât du gain (cf. 26.15), contrairement à la science romaine (23.32):

Nos ista Romana grauitate artiumque liberalium adpetentia non ut medici, sed ut indices salutis humanae diligenter distinguemus.

*Pour nous, fidèles à la gravité romaine et soucieux des arts libéraux, nous examinerons avec soin ces catégories, non en médecin, mais en homme qui veut enseigner à sauver la vie humaine*⁴⁸⁹.

Comme on peut le constater, même dans cette dernière prise de position, une perspective sociale et politique qui se révèle surtout par l'occurrence du terme *salutaris*, en particulier pour l'époque du Principat se fait jour.

C'est le cas de 2.93-94 relatant l'apparition du *Sidus Iulium* qui survint peu après la mort de César. Auguste interpréta ce phénomène comme étant de bon augure pour lui et feignit, toutefois, de pactiser avec l'interprétation du peuple, qui croyait voir, dans la comète, le signe de l'apothéose de César. Voici le commentaire de Pline:

Haec ille in publicum; interiore gaudio sibi illum natum seque in eo nasci interpretatus est. Et, si uerum fatemur, salutare id terris fuit.

*Ainsi s'exprima-t-il à l'usage du public; en secret il se réjouissait d'une autre interprétation: la comète était née pour lui et c'est lui qui naissait en elle; et, à parler vrai, ce fut un bonheur pour la terre*⁴⁹⁰.

L'éloge de Vespasien est encore plus caractéristique (33.41). Sans se rapporter à un quelconque signe de faveur ou de don divin, l'occurrence du terme *salutaris* suggère l'idée de régénération dans le domaine de la politique

⁴⁸⁹ Il est évident que *grauitas* est ici opposé à la *leuitas* grecque. De la sorte, la capacité de sauver devient une caractéristique romaine.

⁴⁹⁰ Voir supra n. 417.

intérieure, contre la tendance à la décadence morale des institutions politiques. En effet, l'ascension de Vespasien signifia l'abolition de privilèges qui constituaient une véritable source de crimes :

...magna criminum occasione, quae omnia salutaris exortus Vespasiani imperatoris aboleuit aequaliter publicando principem.

C'était l'occasion d'accusations fréquentes, qu'à son avènement salutaire l'empereur Vespasien a toutes supprimées, en décrétant que l'image du prince appartenait de façon égale à tous.

Bien que la terminologie en question n'y apparaisse pas, il me semble opportun d'introduire ici quelques références dont la teneur s'inscrit sans équivoque dans notre sujet.

De la sorte, Vespasien est présenté comme le gouvernant idéal, dont l'évergétisme, fidèle à la tradition romaine et dénué de toute idée de divinisation, est décrit comme une action de conservation, empêchant l'épuisement des forces de l'Etat (2.18) :

...maximus omnis aevi rector Vespasianus Augustus fessis rebus subueniens.

...le plus grand souverain de tous les temps, l'empereur Vespasien, qui donne ses soins à l'Empire épuisé⁴⁹¹.

A son tour, dans 22.10, l'idée du salut de la collectivité, ou même de l'Etat (*res Romana*), d'un anéantissement physique et politique a pour symbole l'image du Temporisateur, qui, en évitant la lutte, «rétablit Rome

⁴⁹¹ *Subuenire* 'venir en aide, secourir', comme terme militaire ou médical, a déjà été discuté supra n. 388. Sa liaison avec *fessus* 'épuisé' apparaît dans Tac. *Ann.* 11.24.4: *additis prouincialium ualidissimis fesso imperio subuentum est* «nous y incorporâmes les plus vigoureux des provinciaux, remédiant ainsi à l'affaiblissement de l'empire», où le terme se rapporte de préférence au domaine militaire. Par contre, dans 15.50.1 (*Ergo dum scelera principis et finem adesse imperio diligendumque qui fessis rebus succurreret* «En conséquence, par les propos qu'ils tenaient entre eux ou avec leurs amis sur les crimes du prince, sur la ruine de l'empire»), il s'agit du choix d'un gouvernant idéal qui mettrait fin à la décadence des mœurs et des institutions provoquée par Néron (cf. V. Poeschl (1956) 311-320; K. Buechner (1960) 43-48).

dans toute sa puissance en refusant le combat» (*rem omnem Romanam restituit*)⁴⁹².

On ne saurait omettre, enfin, l'activité de Caton dans le domaine de la médecine, et spécialement de la médecine vétérinaire (25.4). Comme nous l'avons signalé plus haut, la science était un des véhicules garantissant le salut (*salus*). De plus, l'élevage, comme forme d'exploitation et de valorisation des champs, était l'un des moyens d'assurer la subsistance (cf. 18.5), l'autosuffisance, ce qui revient à dire, l'indépendance de l'Etat.

Les deux derniers exemples présentés, le Temporisateur et Caton-le-Censeur, sont donc les paradigmes ou les antécédents républicains auxquels Pline fait appel pour illustrer l'idéologie du Principat, en les présentant comme des modèles parmi les anciens.

Mais, dans ce cas aussi, il faut garder présent à l'esprit que, dans le souci ou *cura* du bien-être et de la sauvegarde de l'intégrité physique de l'être humain, la nature, «à la fois mère de toutes choses et notre éducatrice» (*parens rerum omnium et magistra*), selon 27.8, se révèle également, chez Pline, comme critère à suivre. Voir 27.8 et 146.

En conclusion: le but principal de l'action du gouvernant idéal est donc l'utilité publique ou le bien public (*utilitas publici status* ou *publicum bonum*), ce qui ressort aussi de l'analyse de la terminologie qui définit le bénéficiaire de l'action du gouvernement: *res publica* 'Etat', *patria* 'patrie', *urbs* 'ville' et *imperium* 'empire'.

La capacité de l'action bienfaisante est signalée par des formes verbales comme *iuvare*, *prodesse*, *seruare*, aspects concrets, et plus génériquement l'action providentielle est désignée par *providentia* ou par l'expression *agere curam rerum humanarum* 's'intéresser aux choses humaines'.

C'est exactement cette idée du pouvoir comme *cura* ou *sollicitudo* qui définit le mieux la fonction du gouvernant, lequel, consacrant sa vie au bien des gouvernés, se trouve dans une situation pénible, en raison de la multitude de fonctions, de magistratures, de travaux, d'obligations. En effet, muni de l'*imperium*, de la *cura morum* 'la préfecture des moeurs' ou de la *censura* 'censure', du pouvoir tribunicien et de la *cura annonae*, le gouvernant a pour fonction politique première de garantir l'approvisionnement de l'Italie et

⁴⁹² Rappelons Enn. *Ann.* 363-365 Skutsch (= 370-373 V²) cité dans Cic. *Off.* 1.84. Voir R. Rebuffat (1982) 153-165. La liaison entre *restituere* et *salus* apparaît dans Cic. *Mil.* 39. Sur les pièces de Galba, le thème *LIBERTAS RESTITVTA* est fréquent (cf. R. Fears (1981a) 897-898).

des provinces, l'ouverture des voies de communication, l'initiative de travaux utiles à la communauté, le développement technique et scientifique.

Ce n'est que de cette façon que l'exercice du pouvoir deviendra source de salut (*salus*) pour l'Etat, à plus forte raison si celui-ci se trouve dans une situation d'épuisement ou de maladie: c'est de la sorte que s'impose l'image du gouvernant sauveur universel.

Salus signifie aussi le don ou maintien de la vie. Le terme a donc trait aux conditions matérielles de subsistance et de développement individuel, et au bien-être collectif, matériel et moral. C'est à cet égard que peut se révéler la capacité politique du bon gouvernant, que son dévouement paternel et ses facultés extraordinaires transforment en un être surhumain.

L'auteur propose, comme modèles de l'action du gouvernant et de la mission impériale de Rome, les exemples de hauts personnages et le caractère bienveillant de la nature, dont la position géostratégique de l'Italie, favorable à sa mission providentielle, est la preuve.

Finalement, l'étude de la terminologie a révélé une importante similitude avec les usages hérités de la période républicaine, mais aussi des différences considérables.

LE MAUVAIS GOUVERNANT

LA PRIMAUTÉ DE L'INTÉRÊT INDIVIDUEL

Dans le livre 33.56, dont le thème est l'esquisse, dans une vision rétrospective, de l'enrichissement du trésor public, apparaît l'information que César a dépouillé le trésor public de ses richesses, ce qui avait déjà été mentionné précédemment (19.40). Le caractère diatribique du passage et l'opposition marquante entre César et Paul Emile ne peuvent que vouloir désapprouver l'acte discrétionnaire de celui qui cherche à servir l'intérêt personnel et non celui de la cause publique⁴⁹³.

Du reste, d'autres passages peignent les exploits du dictateur comme ceux d'un politicien ou d'un homme de guerre mû par des intérêts personnels ou par ceux de son parti, et qu'il place avant les intérêts publics. C'est le cas, déjà cité, de 7.91-99, où l'inventaire panégyrique des victoires et la transcription des inscriptions triomphales de Pompée, dédiées à la patrie, contrastent avec les références critiques à l'égard de César⁴⁹⁴. C'est pourquoi il me semble que le §95, un paragraphe central dans cette digression, est d'une grande valeur:

Verum ad decus imperii Romani, non solum ad uiri unius, pertinet uictoriarum Pompei Magni titulos omnes triumphosque hoc in loco nuncupari...

Enumérer ici tous les titres victorieux et tous les triomphes de Pompée le Grand intéresse la gloire non seulement d'un homme, mais de tout l'empire romain: il égala l'éclat des exploits non seulement d'Alexandre le Grand, mais presque encore d'Hercule et de Liber pater.

A mon avis, l'expression *uiri unius* 'd'un seul homme', qui consolide l'opposition entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, ne peut que vouloir

⁴⁹³ Cf. supra p. 249-250 et n. 415.

⁴⁹⁴ Voir supra p. 215 et suiv. et notes correspondantes.

se rapporter de façon critique au personnage de César, présenté ici, par conséquent, comme exemple à éviter. D'autant plus que, lors de son triomphe asiatique, Pompée avait rempli les coffres de l'Etat (37.16):

Cetera triumphii eius quam uirilia! HS [MM] r.p. data, legatis et quaestoribus, qui oras maris defendissent, HS [M], militibus singulis HS sena milia.

Quant aux autres libéralités de ce triomphe, combien elles furent dignes d'un héros! don de 200.000.000 sesterces à la république; de 100.000.000 aux légats et aux questeurs qui avaient défendu les côtes de la mer; de 6.000 à chaque soldat.

Capitolinus est un autre exemple, héros, comme César, au courage extraordinaire, mais dont le dévouement à la patrie s'est avéré être faux à la fin de ses jours (7.103):

Super omnia Capitolium summamque rem in eo solus a Gallis seruauerat, si non regno suo seruasset.

Il serait au-dessus de tout éloge pour avoir, seul contre les Gaulois, sauvé le Capitole et du même coup toute la situation, s'il ne l'avait fait pour établir son propre règne ⁴⁹⁵.

Nous pouvons peut-être voir la même critique, voilée certes, dans une référence à L. Scipion l'Asiatique qui, d'après 33.138, offre des jeux en partie payés par les deniers publics. Par opposition à *honor* 'honneur', son acte est qualifié de *largitio* 'largesse, prodigalité', terme dont le sens péjoratif est déjà habituel à l'époque de la République ⁴⁹⁶.

⁴⁹⁵ D'après Liv. 6.19.2, il devint *publicus hostis*. Les occurrences du terme *unus* et du pronom personnel ou de l'adjectif possessif *suus* se rapportent fréquemment à des formes de gouvernement autocratique: cf. Vell. 2.32.1; Plin. *Ep.* 3.20.12; Tac. *Hist.* 1.1; 1.16. Citons encore Sen. *Ben.* 4.32.2, qui loue comme méritant de gouverner, ceux qui *...non rem p. sibi, sed se rei p. dicauerunt* «au lieu de subordonner l'Etat à leur personne, ils se consacrent tout entiers au bien de l'Etat».

⁴⁹⁶ Voir J. Hellegouarc'h (1972) 219-221. Cic. *Off.* 2.54, observe que le vol est le résultat des largesses (*sequuntur largitionem rapinae*: cf. 1.43). Du reste, le ton critique émerge de la comparaison avec d'autres passages où ce personnage est mentionné (7.88; 33.148; 35.22 et 37.12: exception faite de 7.88, ils me semblent tous défavorables à Scipion l'Asiatique). Il fallut aussi réglementer, durant la période impériale, pour les provinces, les dépenses pour les jeux, qui étaient fréquemment à l'origine d'abus.

Mais, plus que la primauté des intérêts particuliers, l'auteur condamne les actions qui portent clairement préjudice à l'intérêt de la patrie. Ainsi, dans une réflexion pleine d'une ironie amère, où on joue sur le sens étymologique, le Naturaliste assure que Sylla utilisa le surnom de *Felix* sans doute parce qu'il était fécond en proscriptions et massacres, en crimes contre la patrie (7.137):

Vnus hominum ad hoc aevi Felicis sibi cognomen adseruit L. Sulla, ciuili nempe sanguine ac patriae oppugnatione adoptatum.

Le seul homme qui, jusqu'à présent, se soit attribué le surnom d'Heureux, est L. Sylla; il l'adopta sans doute pour avoir versé le sang de ses concitoyens et opprimé sa patrie.

Et, à propos de l'édilité de son beau-fils M. Scaurus, Pline l'attaque encore en raison des proscriptions et du fait qu'il accorde à un membre de sa famille une *potentia* 'puissance' excessive (36.113):

...maiusque sit Sullae mahum tanta priuigni potentia quam proscriptio tot milium.

...et Sylla fit plus de mal encore en donnant une telle puissance à son beau-fils qu'en proscrivant tant de milliers de citoyens.

De même, des propos identiques illustrent les faits de Marc Antoine, présenté comme exemple des conséquences néfastes de l'ébriété (14.148):

Is enim ante eum audissime apprehenderat hanc palmam, edito etiam uolumine de sua ebrietate, quo patrocinari sibi ausus approbavit plane, ut equidem arbitror, quanta mala per temulentiam terrarum orbi intulisset.

*C'est que Marc-Antoine avait, avant lui, jalousement tenu la palme et même publié un livre sur son ivrognerie, où, en osant se justifier, il a, selon moi, mis en claire évidence la grandeur des maux que dut l'univers à son ivresse*⁴⁹⁷.

⁴⁹⁷ Pour l'insertion de l'image de Marc Antoine dans le cadre de l'aversion à l'influence orientalisante, voir K. Scott (1928) 224-225; H. Bengtson (1977) spéc. p. 286-298; G. Marrone (1978) spéc. p. 248-249; D. Sidari (1979/1980). «Studi su Gaio e Lucio Cesare», *AIV* 139 288-289; P. Martin (1980), II, 691-692.

Un tel opprobre était d'autant plus sérieux qu'il ne faisait que définir une caractéristique pathologique de Marc Antoine, sinon permanente, pour le moins ancienne et manifeste même dans les moments les plus graves. C'est ce qu'il ressort du fait que, peu de temps avant la bataille d'Actium, «ivre du sang de ses concitoyens, il en était d'autant plus altéré» (*ebrius iam sanguine civium et tanto magis eum sitiens*).

Comme on peut le voir, le dénigrement se traduit par la formule «l'habitude de boire en accroît l'envie», dont la tonalité diatribique est évidente, et comporte aussi un caractère rhétorique, puisqu'il propose Marc Antoine comme *exemplum* de l'ivrognerie et de la cruauté. La tonalité diatribique a tout autant pour origine la condamnation de l'excès de boisson (thème 31e: *il faut s'abstenir de vin*) que l'idée que le désir est insatiable (thème 78a: *les désirs sont insatiables*). Pour la présence du traitement rhétorique de la *cruelitas* 'cruauté', rappelons ce que Sénèque écrit à propos de Sylla (*Cl.* 1.12.2)

...quis tamen unquam tyrannus tam avidè humanum sanguinem bibit quam ille...?

*...quel tyran but jamais le sang humain avec autant d'avidité que celui...?*⁴⁹⁸

Comparons ce passage à celui de Sénèque où Caligula est attaqué (*Ben.* 4.31.2):

«Quare C. Caesarem orbi terrarum praefecit, hominem sanguinis humani avidissimum, quem non aliter fluere in conspectu suo iubebat, quam si ore excepturus esset?»

«Pourquoi a-t-elle mis C. César à la tête du monde, homme entre tous avide du sang des hommes, qu'il faisait ruisseler en sa présence tout comme s'il allait le recevoir dans sa bouche?»

Comme on peut l'observer, le mauvais gouvernant, au lieu de rechercher le bien des citoyens, verse leur sang, leur veut du mal.

Cet acharnement à la malfaisance est parfois exprimé par le thème du feu. Néron, présenté comme le responsable des incendies de Rome, en

⁴⁹⁸ Le paradigme est Phalaris (cf. *Sen. Ben.* 7.19.7-8), mais la soif de sang entache aussi Néron, d'après *Octavie* 143-144. Marc Aurèle (3.16.1) prend Phalaris et Néron comme symboles de la tyrannie.

est l'exemple classique (17.5-6). Le thème de l'incendie est également lié aux figures de Clodius (34.21 et 36.116) et de Vitellius (34.38):

Aetas nostra uidit in Capitolio, priusquam id nouissime conflagraret a Vitellianis incensum...

Notre génération a vu au Capitole avant le tout récent incendie allumé par les Vitelliens... 499

A mon avis, l'idée de destruction universelle est sous-jacente, tout du moins dans les exemples cités ici, au *topos* de l'incendie⁵⁰⁰. En effet, l'action de Sylla, définie comme *patriae oppugnatio* 'oppression de la patrie' et celle de Néron, dont le monde entier aurait été victime (*terrarum orbis*), révèlent une extension des conséquences du maléfice qui, si elle n'est pas universelle, tend à être pour le moins générale. L'image du destructeur universel est ainsi, et une fois de plus, tracée par le biais d'une suggestive métaphore de la délinquance.

VIE DE LUXE ET DE LOISIR (OTIVM)

À propos de Tibère, il convient de rappeler ici l'existence d'une position explicite de Pline à l'égard de sa retraite de Rome et de son refuge à Capri, c'est-à-dire, de son *otium* bien connu, mais controversé.

Observons avant tout, que, dans l'*Histoire Naturelle*, l'image de Tibère apparaît sous une double lumière, sans que l'on puisse en dire autant, du moins aussi clairement, du portrait brossé par Tacite dans *Ann.* 6.51. En effet, chez cet historien, la présence d'une perfidie qui, après l'arrivée au pouvoir, s'avère être de plus en plus grave, s'oppose aux vertus particulières antérieures. Chez Pline, par contre, Tibère présente déjà une jeunesse vicieuse, portée sur le vin⁵⁰¹, et son accession au pouvoir est précédée d'outrage et

⁴⁹⁹ *Nat.* 17.5-6. Comparer à Tac. *Ann.* 15.67, pour Néron; et à Suet. *Vit.* 17.2, pour Vitellius. L'incendie du Capitole évoquerait les amertumes de la Guerre Sociale (cf. Tac. *Ann.* 6.12). Le feu comme thème de l'invective politique est déjà présent dans Ar. *Pax* 605-611.

⁵⁰⁰ Sur le symbolisme du feu, voir G. Bachelard (1965). *La psychanalyse du feu*, Paris. Métaphoriquement, le feu représente chez Pline la passion néfaste (cf. 18.5) et en particulier le *furor bellicus*. L'idée stoïcienne d'une *ἐκπύρωσις* ne semble pas être adoptée (cf. 2.236-239).

⁵⁰¹ Voir 14.16, 64, 145 et 146, et confronter à Suet. *Tib.* 42.

de connivence avec les conspirations maternelles. On n'assiste donc pas à un changement radical, mais à une dégénérescence progressive du caractère de l'empereur, qui se manifeste dans la vieillesse par des actes de *saevitia* et un retour partiel à la vertu, sous la forme de *seueritas* 'sévérité, austérité' 502.

Que *seueritas* soit conçu par Pline comme une vertu découle de toute évidence de l'emploi qu'il fait du terme. Ainsi, *seueritas* se rapporte directement à *auctoritas* 'autorité' (11.274) et à *grauitas* 'dignité' (35.120), se référant à des moeurs qui n'ont pas dégénéré ou qui se sont peut-être même régénérées (28.106). Ces moeurs se bornent au domaine de la tempérance, et sont opposées à des vices censurés dans le cadre des thèmes de la diatribe. C'est le cas de 13.21, contre les parfums; 14.144, contre le vin; 28.106, contre la dépravation; 35.161, qui prône l'usage de vases d'argile (*fictilia*) au lieu de richissimes vases myrrhins; 36.51 et 37.14, contre les perles. A l'inverse, *seueritas* apparaît, dans une citation de Trogue Pompée, comme vice opposé, probablement dans le domaine de la justice, à la vertu de la *clementia* 'clémence' (11.138).

En somme: en tant que vertu, *seueritas* se limite plutôt à la morale privée et constitue, donc, un éloge à la tempérance de Tibère. Toutefois, cette tempérance, spécifique du début de son gouvernement, fait place, d'après 34.62, à un acte d'injustice, corrigé cependant par l'influence de l'opinion publique.

Mais Pline brosse un portrait plus complet de Tibère. Enclin à la superstition, Tibère ne s'oppose pas moins au druidisme et à la magie⁵⁰³. Son attitude vis-à-vis de l'art est ambivalente: soit il fait preuve de *comitas* 'affabilité, bienveillance', en exposant des oeuvres d'art (35.28 et 131) et en les rendant à leurs propriétaires légitimes (36.197), soit il les détourne ou en réserve d'autres à son usage privé⁵⁰⁴. Il ne manque ni d'humour ni de culture (*Praef.* 25; 19.145), aspects qui pourraient se situer dans le cadre de l'*otium*, et il s'intéresse aux choses de l'esprit (13.89). En somme, il partage un peu l'idéal de culture (*humanitas*) de Cicéron⁵⁰⁵.

Pour ce qui est de l'action politique de Tibère, dont on peut déjà se

⁵⁰² *Nat.* 14.144: cf. Suet. *Tib.* 61-62 (*saevitia*). Dans le sens de vertu, du moins chez Sénèque, *seueritas* se rapproche de *clementia* dans une perspective stoïcienne: cf. M. T. Griffin (1976) 157-158; J. Hellegouarc'h (1972) 281-282 (idée de sobriété).

⁵⁰³ Respectivement 15.135; 16.194; 28.23 et 30.13.

⁵⁰⁴ Voir 34.62 et 35.70; cf. *supra* p. 182-183.

⁵⁰⁵ Cf. T. N. Mitchell (1984) 37-38.

rendre compte dans diverses notes antérieures, elle apparaît sous un jour généralement favorable: l'empereur donne l'unité à l'ordre équestre (33.32), il veille à l'intégrité dans l'administration des provinces⁵⁰⁶, il empêche la chute imprévue du prix des métaux, comme on le déduit de la référence controversée de 36.195, et il prévient des troubles tels que ceux qui sont rappelés dans 13.89.

Notons, finalement, que la référence à Capri (3.82), île célèbre pour avoir été la citadelle et le refuge de l'empereur Tibère (*Tiberi principis arce nobiles Capreae*), ne suscite aucun commentaire négatif. L'auteur désirait-il, comme Velleius Paterculus⁵⁰⁷, défendre, par le silence, la figure de l'empereur? Si cette hypothèse est vraie, le parallèle est néanmoins amoindri par la différence de ton. En effet, Velleius est un vrai panégyriste de Tibère, tandis que Pline garde une attitude réservée. Le Naturaliste ne craignait-il point de se lancer dans une querelle au caractère essentiellement théorique, philosophique et polémique, et, dès lors, subjectif?

La comparaison avec le portrait de Tibère chez Tacite démontre bien combien le terrain était glissant et peu sûr. De fait, dans la première référence au refuge, dans *Ann.* 4.57-58, le terme *otium* n'est pas présent, et l'idée de Tibère de dissimuler sa propre débauche et sa cruauté (*libido* et *saeuitia*) révèle une certaine prudence de sa part et une stratégie politique indubitable. En vérité, on peut se demander, comme le fait R. Syme, si Tacite lui-même considérait la dissimulation comme un défaut. Les références à des alternatives diverses et le parallèle établi avec son refuge à Rhodes montrent bien que le cas fut, et reste, peu clair et sujet à controverse. Ce n'est cependant que dans *Ann.* 4.67 que le refuge est classé comme *otium*:

Sed tum Tiberius duodecim uillarum nominibus et molibus insederat, quanto intentus olim publicas ad curas tanto occultiores in luxus et malum otium resolutus.

Mais alors Tibère venait d'occuper l'île avec douze énormes maisons de plaisance portant chacune un nom, et ce prince, jadis si attentif aux affaires publiques, se laissait aller maintenant à des débauches secrètes et à une oisiveté malfaisante.

⁵⁰⁶ *Nat.* 19.110, à confronter avec l'omission de toute critique personnelle dans 9.62 et 15.83. Cf. W. Otto (1970); R. Seager (1972). *Tiberius*, London, p. 170-174.

⁵⁰⁷ Voir J.-M. André (1965). «L'*otium* chez Valère-Maxime et Velleius Paterculus, ou la réaction morale au début du principat», *REL* 43 314; C. Kuntze (1985). *Zur Darstellung des Kaisers Tiberius*, Fankfurt a. M., p. 199-205.

Le sens péjoratif est évident, non seulement en raison du qualificatif «malfaisant» mais aussi à cause de la proximité du terme *luxus* et de l'opposition à *publicae curae*.

Dans les références ultérieures, Tibère apparaît soit comme un *tyrannus* en proie au remords (*Ann.* 6.6) dont la débauche (*libido*) est censurée⁵⁰⁸, soit comme exerçant une domination (*dominatio*: 5.3) qui frise la monarchie (*regio more*: 6.1); ou, ailleurs, il est l'image d'un bon gouvernant à qui l'importance des affaires (*magnitudo negotiorum*) n'aurait même pas laissé le temps d'assister aux funérailles de sa mère (5.2). Il se montre également soucieux de la moralité de son entourage (5.3), attentif aux problèmes de l'approvisionnement (*annona*: 6.13), prudent dans les affaires extérieures (6.32), plein de *munificentia* 'munificence' (6.45), indécis quant au problème de la succession (6.46), contraire à l'apothéose⁵⁰⁹, enfin, exerçant sa charge de gouvernant, bien que le faisant par courrier.

Or, à l'opposé de ce tableau, du reste parcellaire et partial, Pline ne se rapporte qu'au thème de la cruauté (*saeuitia*) et ignore la question de l'*otium* dans les termes utilisés par Tacite. D'ailleurs, comment aurait-il pu le faire, l'image de l'homme politique n'étant pas dénuée d'une certaine perfection même dans la période postérieure à la mort de Livie, en 29 ap. J.-C.? Cette année-là Tacite signale (*Ann.* 5.3), au demeurant avec un éloge à la *pietas* 'piété, affection filiale' de Tibère, la transformation de son gouvernement en un pouvoir absolu (*dominatio*).

On peut, par conséquent, déduire que Pline n'avait pas intérêt à accentuer le dénigrement de l'image politique de Tibère.

La question peut encore être posée à un autre niveau, celui de la conception qu'un membre de l'ordre équestre comme Pline, et à son époque, pouvait avoir de l'*otium*.

Dans l'*Histoire Naturelle*, ce concept a divers sens. Dans un passage au caractère polémique, il est proclamé, parfois de façon controversée, que la divinité a une position d'*otium* par rapport au sort des hommes (2.23).

⁵⁰⁸ E.g. chez Tac. *Ann.* 6.1, 12 et 46. Pour l'image de Tibère chez Tacite, voir F. Klingner (1953). *Tacitus ueber Augustus und Tiberius*, Muenchen; U. Knoche (1963) 211-226; R. Syme (1974). «History or biography. The case of Tiberius Caesar», *Historia* 23 481-496, spéc. p. 495; R. Seager (1972) 255-262; E. Schmidt (1982) e.g. p. 281 («...die Tyrannenfurcht in den Tiberiusbuechern keine Rolle spielt und... Tiberius nicht durchgehend als typischer Tyrann dargestellt ist»).

⁵⁰⁹ Tac. *Ann.* 5.2: cf. L. R. Taylor (1929) 87-101.

Bien que l'utilité sociale de la croyance en la providence y soit reconnue (§26), la gestion des choses humaines est laissée à la responsabilité exclusive des gouvernants.

Une perspective éthique et politique du concept apparaît déjà dans ces citations. Elle est clairement signalée dans 19.50, où Epicure, 'le maître des loisirs' (*otii magister*), est considéré comme l'inventeur des demeures possédant un jardin en pleine ville, de vrais refuges du loisir et du plaisir (*deliciae*), contraires aux coutumes héritées des ancêtres.

Mais le *negotium* 'activité, affaire', à son tour, lorsqu'il est exercé avec trop d'ardeur ou fondé sur l'appât du gain et du luxe, fait l'objet d'une critique parfois diatribique (cf. 26.9 et 43). De fait, l'activité pour l'activité n'a pas de sens. Un critère et une fin utiles s'imposent. Autrement la construction de pyramides ne serait considérée, dans 36.75, que comme «étalage inutile et sot de la richesse des rois» (*regum pecuniae otiosa ac stulta ostentatio*)⁵¹⁰.

Il en va de même pour le travail intellectuel, qui est, à cet égard, d'une importance considérable, et ne doit être vanté que s'il n'est pas inutile et qu'il n'entrave pas l'accomplissement des obligations civiques. De la sorte, le fait de vouloir mesurer la distance de la terre aux astres est considéré, dans une perspective diatribique, comme l'oeuvre de loisir insensé (*dementia otii*: 2.85). Lorsqu'il est guidé par l'utilité sociale, le travail littéraire est, lui, considéré comme *sapientia* 'sagesse', et même *negotium* (18.23 et 274). C'est cette utilité sociale, peut-être simplement présumée ou virtuelle, qui peut justifier le calme, la tranquillité, le fait de ne pas intervenir activement, l'abstention politique, la vie contemplative, l'activité intellectuelle, comme cela est observé dans *Praef.* 6 et dans 18.273. Ce dernier passage relate une anecdote sur Démocrite dans laquelle il est démontré que le loisir de ses études (*quietem doctrinarum*: 18.273) ne contredisait point l'utilité même de la science.

Mais le Naturaliste va plus loin. Il juge même utile que l'individu puisse disposer de moments de détente (*laborum requies* selon 31.88), comme condition nécessaire à l'éclosion des activités artistiques. Cette idée est

⁵¹⁰ Dans la suite du passage, on remarque que l'une des intentions de la construction était d'«empêcher le peuple de demeurer oisif»: on constate ici la présence de l'antinomie *otium/labor*. Dans 22.7, par opposition à *militia*, *otium* évoque l'idée de tranquillité, de paix. Voir l'excellente discussion du concept chez M. H. Rocha Pereira (1990) 381-390 (et p. 429 pour la bibliographie).

expliquée dans une tirade contre le tourbillonnement de la vie quotidienne à Rome (36.27):

Romae quidem multitudo operum et iam oblitteratio ac magis officiorum negotiorumque acerui omnes a contemplatione tamen abducunt, quoniam otiosorum et in magno loci silentio talis admiratio est.

Mais à Rome la multiplicité des oeuvres d'art, l'oubli également et plus encore toute la masse des obligations et des affaires empêchent la foule pourtant de la contempler, puisque l'admiration d'un tel chef-d'oeuvre requiert l'oisiveté et le silence parfait du lieu.

Néanmoins, aucune de ces considérations n'infirmes le fait que l'*otium*, comme loisir pur, est une source de vices ou une entrave aux obligations civiques (*negotia, officia*) ou aux tâches du gouvernant (*occupationes, curae*), et, en tant que tel, digne de condamnation. A ce propos, une vie dans l'oisiveté, c'est-à-dire, contraire à l'accomplissement des devoirs civiques, mériterait la censure de Vespasien et de Titus, qui apparaissent ainsi comme gardiens des bonnes moeurs, dans *Praef.* 18:

Homines enim sumus et occupati officiis subsiciisque temporibus ista curamus, id est nocturnis, ne quis uestrum putet his cessatum horis.

Je suis un homme, et accaparé par mes fonctions: je m'occupe de ces choses-là à mes moments de loisir, c'est-à-dire la nuit, cela afin qu'aucun de vous, mes princes, ne croie que je passe les heures de nuit à ne rien faire.

Or, le fait que Titus lui-même donnait l'exemple de l'alliance entre l'action de gouverner et l'*otium litteratum* ou loisir consacré aux lettres, est déjà présent dans *Praef.* 5 et 33 et y est dès lors mis en relief.

Plinie ne pouvait donc pas condamner purement et simplement l'*otium* de Tibère. D'une part, son interprétation était loin d'être univoque. D'autre part, il est vrai que faisaient partie de sa suite peu nombreuse un sénateur, un jurisconsulte consacré, un chevalier illustre et des hommes de lettres, presque tous grecs (*Tac. Ann.* 4.58). Tibère était effectivement entouré de collaborateurs dont le mérite était certain. Dans son refuge, il se souciait de la justice et du consensus, en gardant à ses côtés des représentants du Sénat et de l'ordre équestre. Ce portrait est tout à fait différent de celui que fournit l'invective politique.

Or, l'*otium*, comme temps consacré à la science et à la littérature, était un idéal des chevaliers, milieu dont le Naturaliste était issu et, vu sous cet angle, il était utile, même d'un point de vue social⁵¹¹. C'est pourquoi l'auteur insiste avec fréquence sur l'éloge des gouvernants qui s'étaient consacrés à la science ou avaient protégé les arts.

En effet, le gouvernant qui, au lieu d'accepter les soucis, les charges, les fardeaux du pouvoir (*curae* et *sollicitudines*), se consacre à une vie de plaisir et d'oisiveté, oubliant la sauvegarde de ses sujets et l'intérêt de l'Etat, est celui qui encourt le blâme du Naturaliste. Tels étaient les exemples de Marc Antoine, de Caligula et de Néron.

Il s'agit de thèmes que nous avons déjà traités à propos de l'intempérance du gouvernant, dans le classement des thèses de la diatribe cynico-stoïcienne, dans la Ière Partie de l'étude.

En outre, il convient d'ajouter que le thème de l'intempérance et de l'oisiveté, expressions de la primauté des intérêts individuels, apparaît étroitement associé à l'idée de richesse⁵¹². Illustrons cette réalité par le seul exemple de César. D'après 7.93-94, sa magnanimité (*magnanimitas*) se traduit, finalement, en *magnificentia* 'magnificence', c'est-à-dire, en splendeur, luxe et somptuosité:

Idem magnanimitatis perhibuit exemplum cui comparari non possit aliud; spectacula enim edita effusasque opes aut operum magnificentiam in hac parte enumerare luxuriae fauentis est.

Sa magnanimité s'est illustrée par un exemple unique dans son genre; quant aux jeux qu'il a offerts, aux largesses qu'il a prodiguées, à la splendeur de ses monuments, je laisserai aux gens qui ont le goût du faste le soin de les énumérer.

Magnificentia se rapporte ici aux éléments extérieurs et matériels par lesquels se manifeste le désir d'affirmation politique de César. D'une part,

⁵¹¹ C. Nicolet (1966), I, chap. VII (intitulé «Les chevaliers et les activités *liberales*»); voir les tableaux synoptiques respectifs aux p. 451-456), signale l'amplitude d'un pareil mouvement, en soulignant que, du temps de Cicéron, et même d'Auguste, «des exemples se multiplient de chevaliers romains refusant de se lier par les honneurs politiques et préférant les activités intellectuelles, tout en travaillant volontiers dans l'ombre d'un 'prince'» (p. 449). Soulignons la façon dont V. Paterculus (1.13.3) fait l'éloge de Scipion l'Africain.

⁵¹² Cf. A. Passerini (1952) 35-36, 48-50 et 56.

Plinie lui subordonne les concepts d'*opes* 'richesses' et de *luxuria* 'luxe', le rendant ainsi péjoratif. Du reste, ce même sens est présent chez Cicéron, e.g. dans *Off.* 1.140:

Cauendum autem est, praesertim si ipse aedifices, ne extra modum sumptu et magnificentia prodeas...

Il faut se garder, surtout si l'on bâtit soi-même, de s'engager sans mesure dans la dépense et le faste...

On retrouve cette même pensée au caractère stoïcien, dans le discours de Pison, chez Tacite (*Hist.* 1.30):

Falluntur quibus luxuria specie liberalitatis imponit.

Ils s'égarèrent ceux pour qui la prodigalité a un faux air de libéralité...

Cette idée apparaît aussi dans *Nat.* 36.120, dans un passage qui attaque le luxe des constructions de Curion. De même, dans 9.119, la *magnificentia* de Cléopâtre et de Marc Antoine a pour synonymes des expressions telles que *luxuria* 'luxe', *fastus* 'hauteur, faste' et *apparatus* 'somptuosité, pompe'⁵¹³.

Pour ce qui est de César et de Curion, il est intéressant d'observer la façon dont se profile, sans être mentionné, le concept de *liberalitas* 'libéralité'. L'auteur l'évite en raison de son ambivalence. Mais, en associant *liberalitas* à l'occurrence de *luxuria* et du qualificatif *prodigus* 'prodigue' (36.116, à propos de Curion), Plinie censure des attitudes politiques qui, par opposition, font penser à la rigoureuse politique économique de Vespasien⁵¹⁴.

⁵¹³ Voir Vell. 1.11.5: *...uel magnificentiae uel luxuriae* «de la magnificence ou du luxe», et 2.1.2, différent de 2.89.1. Dans *Nat.* 36.95, ce terme désigne une caractéristique typiquement grecque. A son tour, l'adjectif *magnificus* peut être laudatif et se rapprocher de *pulcher*, comme dans *Praef.* 15 et 35.26; en général, il a trait à des ouvrages grandioses, comme le Temple de la Paix de Vespasien (36.102). Mais dans ce passage, comme dans 36.46, la controverse morale à propos de tels travaux se fait déjà jour. En effet, l'adjectif *magnificus* évoque lui aussi le luxe (17.2; cf. 9.120).

⁵¹⁴ F. Grelle (1980) 354, parle même d'une idéologie de l'austérité. Quant à l'occurrence de *prodigus* comme péjoratif, cf. *Nat.* 9.117; pour l'opposition à *liberalis*, voir C. Manning (1985) 75. *Liberalitas*, rare chez le Naturaliste, apparaît à propos de la libéralité d'Auguste envers Tarius Rufus, aux conséquences du reste peu louables (18.37).

D'autre part, Pline prend position, de façon très explicite, contre le luxe, et il le fait par le biais de la prétérition nette, et non pas par le simple silence ou l'omission. C'est le cas du refus explicite d'énumérer les jeux triomphaux de César et ses largesses, dont il laisse la description aux admirateurs de la *luxuria* (7.94), ainsi que de l'hésitation, déjà mentionnée supra (p. 258-259), quant à l'inclusion du Grand Cirque de César parmi les ouvrages dignes d'admiration (36.102; cf. 7.94). On peut cependant se faire une idée d'après 19.23. En effet, à l'occasion de ses jeux de gladiateurs, César couvrit le forum de toiles, ce qui est l'objet de censure, si l'on tient compte du contexte (19.23-24). Il en va de même dans l'allusion aux jeux funéraires en l'honneur de son père, pleins de richesse et d'apparat (33.53):

Et nos fecimus quae posteris fabulosa arbitrentur. Caesar, qui postea dictator fuit, primus in aedilitate munere patris funebri omni apparatu harenae argenteo usus est, ferasque etiam argenteis uasis incessiuere tum primum noxii...

Nous aussi, nous avons fait des choses que la postérité trouvera fabuleuses. César, le futur dictateur, fut le premier, pendant son édilité, à n'employer que de l'argent pour l'équipement de l'arène aux jeux funèbres en l'honneur de son père; et pour la première fois alors les condamnés livrèrent combat aux bêtes féroces avec des armes en argent...

Pour bien montrer le caractère négatif de ce passage, qui s'inscrit dans ce que C. Nicolet désigne comme une sémantique du langage politique⁵¹⁵, on ne saurait manquer de reprendre 36.116, dans lequel l'auteur lui-même établit un lien entre César et Curion, à propos de l'extravagance des constructions plus haut citées, que le Naturaliste classe comme *insania* et qui suscitent un *excursus*:

C. Curio, qui bello civili in Caesarianis partibus obiit, funebri patris munere cum opibus apparatuque non posset superare Scaurum...

C. Curion, qui mourut au cours de la guerre civile dans les rangs du parti césarien, ne pouvait à l'occasion des jeux funèbres en l'honneur de son père surpasser Scaurus en somptuosité et en pompe...

⁵¹⁵ C. Nicolet (1976) 463.

Il semble clair que le choix de la terminologie suggère la condamnation de ces trois personnages qui représentent le luxe. Quant à César, comme nous l'avons signalé, le caractère de l'invective politique des références à ses triomphes repose sur l'attaque portée contre les mérites du général. L'insistance sur la dépravation de ses protégés renforce l'idée de réprobation ⁵¹⁶.

DESINTÉRÊT POUR L'APPROVISIONNEMENT (ANNONA)

Bien que se trouvant dans une référence aux railleries qui faisaient partie du rituel du triomphe, César est tenu comme étant incapable d'assurer l'une des obligations que l'armée attend de son chef. Il s'agit du manque, bien connu, de vivres, ressenti durant les campagnes de Dyrrachium et de Pharsale, qui est rappelé dans 19.144 et repris dans 26.19:

Curue Romani duces primam semper in bellis commerciorum habuere curam? Cur Caesaris miles ad Pharsaliam famem sensit, si abundantia omnis contingere unius herbae felicitate poterat?

Pourquoi donc les généraux romains se sont-ils toujours, au cours des guerres, préoccupés, d'abord du ravitaillement? Pourquoi les soldats de César souffrirent-ils de la famine à Pharsale, si l'abondance en tout dépendait de la bienfaisante vertu d'une seule herbe?

Il est évident que le caractère rhétorique de l'interrogation initiale conditionne le jugement sur les compétences de César dans ce domaine.

L'importance, même économique, de la garantie du ravitaillement de l'armée ou de la population en général est déjà signalée par Xénophon et devient le thème constant de la numismatique impériale, à partir de Néron ⁵¹⁷. L'*annona* impériale, écrit M. Rostovtzeff, «était le moteur principal du commerce entre les provinces» ⁵¹⁸.

⁵¹⁶ J'ai déjà souligné l'importance du fait à la p. 153 supra. Sur le sujet, voir J. Malitz (1975) 78. Pour les références à ses triomphes, cf. supra p. 217-218; J. Carcopino (1968) 473-476; M. Vegetti (1981) 123.

⁵¹⁷ Voir Xen. Cyr. 1.6.7-10, cité par P. Carlier (1978) 145. Pour la numismatique, R. Fears (1981a) 895 signale le caractère innovateur de *Annona Augusti* et, à la p. 897, ne laisse oublier, pour Claude, Néron et Vespasien, l'équivalence avec Cérès (cf. 893-895 pour *Ceres Augusta*).

⁵¹⁸ M. Rostovtzeff (1971), I, 159; cf. C. Nicolet (1976) 200-278.

Mais Sylla, Caligula et Néron sont encore plus directement visés en matière de garantie de l'approvisionnement en denrées alimentaires (*annona*). Il s'agit de questions ayant trait à la politique de l'appropriation et de l'exploitation des sols.

En effet, dans une critique à la richesse excessive, c'est avec une grande emphase que Pline, avant de se rapporter aux affranchis impériaux qui égalaient les richesses de Crésus, attaque les personnages de Crassus et de Sylla (33.133 et suiv.):

Ex eadem gente M. Crassus negabat locupletem esse nisi qui redditu annuo legionem tueri posset. In agris SH [MM] possedit Quiritium post Sullam diuitissimus, nec fuit satis nisi totum Parthorum usurpasset aurum... (33.134).

Un membre de la même famille, M. Crassus, disait qu'on n'avait pas de fortune, si on ne pouvait entretenir une légion avec un an de revenu. Il était le plus riche des Quirites, après Sylla, et possédait 200.000.000 de sesterces en terres; mais ce n'était pas assez à son gré, s'il ne mettait la main sur tout l'or des Parthes.

S'il est vrai que le passage prend une tournure clairement diatribique⁵¹⁹, il faut aussi remarquer qu'une nuance franchement politique vient se greffer à cette perspective éthique. En effet, dès le §136, la richesse excessive apparaît comme étant typique des rois. Pline y rappelle que, durant les campagnes de Pompée en Judée, le roi Ptolémée lui avait envoyé huit mille cavaliers armés à ses frais (*sua pecunia*).

Claude est lui aussi, bien qu'indirectement, blâmé à ce sujet. Ce ne sont pas ses propres actions qui agacent le Naturaliste, mais le fait qu'il soit entouré d'affranchis insatiables, redoutables par leur *potentia* 'puissance', dont la richesse foncière était un élément important.

⁵¹⁹ Voir le commentaire moralisateur du Naturaliste: *...iuuat enim insectari inexplicabilem istam habendi cupidinem* «car on a plaisir à stigmatiser cette soif inextinguible de posséder» (33.134). La cupidité de Crassus est traitée d'une façon semblable dans Cic. *Fin.* 3.75: *...Sulla... rectius diues quam Crassus qui nisi eguisset, numquam Euphraten nulla belli causa transire uoluisset* «...Sylla ...sans doute plus riche que Crassus, qui, s'il ne s'était pas trouvé trop pauvre, n'aurait jamais eu l'idée d'aller passer l'Euphrate, alors qu'il n'y avait aucune raison de guerre». Quoi qu'il en soit, l'exemple de Crassus est un thème de la rhétorique, comme l'observe E. Rolland (1906) 47-48. Sur sa personnalité et son action, cf. T. J. Cadoux (1956) 153-161; A. M. Ward (1977).

Quoi qu'il en soit, comme du reste on peut le constater dans ce qui se rapporte aux qualités personnelles, je suis d'accord avec les conclusions de E. Ciaceri et de A. Momigliano, qui mettent en relief la position favorable de Pline à l'égard de l'oeuvre politique de Claude, néanmoins considéré comme un faible, soumis à la volonté des femmes et des affranchis ⁵²⁰.

A son tour, Néron se montre avide de terres, prêt à assassiner pour pouvoir agrandir ses domaines (18.35):

Modum agri in primis seruandum antiqui putauere, quippe ita censebant satius esse minus serere et melius arare; qua in sententia et Vergilium fuisse uideo. Verumque confitentibus latifundia perdidere Italiam, iam uero et prouincias — sex domini semissem Africae possidebant, cum interfecit eos Nero princeps...

Les anciens ont pensé qu'avant tout il fallait garder une juste mesure dans l'étendue d'une terre: ils estimaient en effet que mieux vaut semer moins et labourer mieux; je vois que c'était aussi l'opinion de Virgile. Avouons-le: les grandes propriétés ont perdu l'Italie, et maintenant c'est le tour des provinces — six propriétaires possédaient la moitié de l'Afrique, quand l'empereur Néron les mit à mort... ⁵²¹

Ses affranchis l'imitaient, refusant l'héritage de la tradition romaine, qui imposait des limites très strictes aux propriétaires (18.7):

Bina tunc iugera p. R. satis erant, nullique maiorem modum adtribuit, quo seruorum paulo ante principis Neronis contento huius spatii uiridiariis?

Deux jugères par citoyen suffisaient alors au peuple romain et Romulus n'attribua à personne une part plus grande: est-il aujourd'hui un frais affranchi de l'empereur Néron qui se contenterait d'un parc de cette étendue ⁵²².

⁵²⁰ Respectivement E. Ciaceri (1918) 387-434, et A. Momigliano (1932) 293-336, spéc. 320 et suiv. Cf. S. Mazzarino (1966) II.2, p. 81; Segurado e Campos, I, p. 284-286 et 219-220; E. Manni (1975) 131-148, notamment 133-134. Pour la question de l'entourage et des affranchis, voir supra, en particulier p. 154-155.

⁵²¹ Cf. M. Rostovtzeff (1971) 99 et 198.

⁵²² J'ai déjà souligné (supra p. 254-255 et n. 429) que cette perspective a trait aux conditions économiques de l'agriculture du temps de Pline. Ce dernier affirme la raison de sa lutte contre les grandes propriétés avec des arguments historiques, quand il loue les

La question du ravitaillement permet encore au Naturaliste d'aborder une nouvelle perspective, à savoir, la politique fiscale, dans un contexte où la couleur diatribique s'allie aux préoccupations sociales et à la mémoire des sécessions de la plèbe. En effet, l'auteur s'insurge contre l'injustice et les inégalités créées par les excès du luxe gastronomique, et contre l'imposition d'une taxe sur les produits maraîchers (19.56):

Itaque, Hercules, nullum macelli uestigal maius fuit Romae clamore plebis incusantis apud omnes principes, donec remissum est portorium mercis huius, conpertumque non aliter quaestuosius censum haberi aut tutius ac minore fortunae iure, cum credatur pensio ea pauperum.

Aussi, sur ma foi, aucune taxe sur les approvisionnements ne fut, à Rome, de plus grand rendement (sc. que celle sur les légumes) excitant les cris du peuple et ses réclamations auprès de tous les empereurs, jusqu'à la suppression des droits sur cette marchandise; et on a reconnu que c'était la seule façon d'établir un cens plus productif ou plus sûr et moins soumis au hasard, puisqu'on considère que ce mode de paiement est celui des pauvres.

Ce passage, rarement commenté ou rapporté à propos du système fiscal romain, est très difficile à interpréter, en ceci que les auteurs des mesures prises ne sont pas explicitement mentionnés. Il semble toutefois admissible que nous nous trouvions en présence d'une attaque contre Caligula, qui avait institué de nouvelles taxes (*portoria*) sur les denrées alimentaires⁵²³. Le fait aurait soulevé des clameurs de mécontentement de la plèbe⁵²⁴.

La tentative de Tibère visant à réglementer les prix, certainement pour lutter contre l'inflation et les spéculateurs, montre combien l'affaire était délicate, puisque les couches sociales les moins favorisées étaient touchées⁵²⁵.

Romains d'antan, lesquels vivaient en régime d'autosuffisance, sans besoin d'importer du blé des provinces (18.15).

⁵²³ Voir Suet. *Cal.* 40.2, cité par J. André *ad loc.* La création de *portoria* par Jules César n'avait pour but que d'onérer les marchandises étrangères, d'après Suet. *Jul.* 43.2. Cf. J. Le Gall (1979). «Les habitants de Rome et la fiscalité antique», in: *Points de vue sur la fiscalité antique*, ed. H. van Effenterre, Paris, p. 113-126.

⁵²⁴ Cf. Suet. *Cal.* 41.1; *Cl.* 18.3.

⁵²⁵ Suet. *Tib.* 32.5. Dans Tacite, *Ann.* 2.42; 4.6 et 13.49, Thræsea Paetus accentue l'importance du rôle du Sénat dans l'élaboration de la politique fiscale, du reste tel que l'avait fait Tibère (cf. Suet. *Tib.* 30.2 et 34.2).

Il est peu probable que la levée de tels impôts puisse être attribuée à l'un des successeurs de Néron. En effet, les quelques exemptions concédées par Galba auraient été le résultat du compéage (Suétone, *Gal.* 15.3); Vitellius aurait vendu l'institution de nouveaux péages (*Vit.* 14.2); et Vespasien aurait créé de nouvelles taxes ou alourdi celles qui existaient déjà (*Ves.* 16.2).

Il en découle donc que l'abolition a pu être décrétée soit par Claude, soit par Néron. La première hypothèse est rendue difficile par l'occurrence de l'expression *apud omnes principes* «auprès de tous les empereurs», si elle se rapporte, comme c'est probable, spécifiquement aux empereurs et non aux gouvernants en général, et en raison du fait qu'on ne connaisse aucune mesure de ce genre qui fût sienne, qu'on ne voit pas clairement apparaître dans les références à l'approvisionnement, dans Suétone (*Cl.* 18-19).

L'abolition dont parle Pline doit donc être attribuée à Néron. Il s'agirait d'une des mesures mineures qui remplacèrent la proposition d'abolition de tous les impôts indirects, et qui pourrait être incluse parmi celles que mentionne Suétone (*Nero* 10.1): *Graviores vectigalia aut abolevit aut mimuit*: «Il abolit ou diminua les redevances les plus lourdes».

Le témoignage de Tacite (*Ann.* 13.50-51), va lui aussi dans le sens de cette hypothèse, une telle mesure pouvant appartenir aux abolitions ou immunités «très équitables, qui furent observées pendant un temps, puis devinrent vaines» (*aliaque admodum aequa quae servata dein frustra habita sunt*)⁵²⁶.

La sympathie que Pline porte à cette mesure est, dans un certain sens, contradictoire et se trouve obscurcie par la liaison à l'exkursus diatribique contre le luxe gastronomique qui la précède. Je pense qu'elle tient essentiellement compte de l'importance des revenus que les classes les plus basses tiraient de la production de légumes frais. Ne pas les écraser de taxes était une façon de pratiquer une certaine justice sociale et de libéraliser le commerce⁵²⁷. D'autre part, le fait de faciliter la consommation de végétaux, de par leur exonération fiscale, représentait une mesure favorisant une gastronomie à tendance végétarienne, et de plus conforme aux traditions romaines (19.49-50 et 52).

⁵²⁶ Tac. *Ann.* 13.51; cf. 15.18, où Néron applique une politique fiscale de rigueur, avec des critiques à ses prédécesseurs, à la suite du maintien d'un prix du blé artificiellement bas.

⁵²⁷ De toute façon, la question de la réforme fiscale de Néron est controversée: voir M. Rostovtzeff (1971), II, p. 706 n. 43; A. Momigliano (1971) 712-713; M. A. Levi (1973) 141-146; A. Garzetti (1974) 151 et suiv.; M. Thornton (1975) 149-175; M. T. Griffin (1976) 115, 123, 247; P. Grimal (1979) 167 et suiv.; M. A. Levi (1982) 38; E. Cizek (1982), avec bibliographie aux p. 316-317 n. 30.

Cette hypothèse expliquerait, par partialité, l'omission du nom de l'auteur du dégrèvement, qu'il s'agisse de Néron ou de ses conseillers Sénèque et Burrus. Un tel oubli entraînerait, à son tour, l'oblitération de la paternité d'un impôt impopulaire et socialement injuste.

De la même façon, la mesure de la poursuite des accapareurs qui aurait pu éventuellement permettre l'éloge de Néron (33.164), est obscurcie puisqu'on rappelle l'existence de l'inflation d'alors.

INITIATIVE D'OUVRAGES SOMPTUEUX

Comme nous l'avons déjà vu, c'est au Livre XXXVI qu'apparaît le plus grand nombre de références aux grandes constructions promues par de hauts dirigeants.

Dans 36.103-104 Pline établit une comparaison entre les dépenses des rois avec leurs pyramides et celles de César, de Clodius et de Milon avec des édifices extraordinaires dont ils furent les promoteurs:

Pyramidas regum miramur, cum solum tantum foro exstruendo HS \overline{M} Caesar dictator emerit et, si quem impensa moueat captis auaritia animis, HS $\overline{CXLVIII}$ domo empta Clodius, quem Milo occidit, habitauerit. Quod equidem non secus ac regum insaniam miror; itaque et ipsum Milonem HS \overline{DCC} aeris alieni debuisse inter prodigia animi humani duco.

Nous sommes pleins d'admiration pour les pyramides royales, alors que, le simple terrain nécessaire à la construction de son Forum, César, au cours de sa dictature, l'a payé cent millions de sesterces. Et si quelqu'un, cédant à l'esprit d'avarice qui règne, s'émouvait de la dépense, qu'il songe que la demeure de Clodius, le meurtrier de Milon, lui coûta quatorze millions huit cent mille sesterces, ce qui n'excite pas moins mon étonnement que les folles prodigalités royales. C'est pourquoi je mets aussi au rang des extravagances humaines que Milon lui-même ait pu avoir soixante dix millions de dettes.

Pline s'en prend aussi à la grandeur outrageante des résidences des empereurs Caligula et Néron (36.111-112), en particulier à la Maison Dorée, en les comparant aux demeures très simples des généraux vaincus de la Rome d'autrefois, comme Valerius Publicola. Mais il ne s'agit pas, à proprement parler, dans les cas que je viens de citer, de bâtiments voués à l'uti-

lisation publique, et il n'existe pas de références aux travaux et aux coûts de leur édification.

Pline attaque encore les initiatives de M. Scaurus du temps où il était édile. Outre le fait d'avoir détourné pour l'atrium de sa résidence les plus grandes des colonnes destinées à la scène d'un théâtre provisoire (cf. 35.5-6), son propre théâtre, la plus vaste construction née de l'esprit humain, destinée à l'éternité, pouvait recevoir quatre-vingt mille personnes, le double de la capacité du Théâtre de Pompée, amplement suffisant (36.115-116). De là, l'auteur en vient à la construction en bois, par deux fois qualifiée d'*insania*, fruit de l'imagination prodigue (*prodigae mentis*) de l'édile G. Curion. A l'occasion des jeux funèbres en l'honneur de son père, celui-ci fit construire en bois deux énormes théâtres suspendus, juxtaposés et amovibles, qui, une fois les scènes retirées, se transformaient en amphithéâtre pour des combats de gladiateurs. Si ingénieux que fût cet ouvrage, il est vivement condamné car il exhibait une *magnificentia* 'magnificence' plus propre de rois (36.120):

Nec fuit rex Curio aut gentium imperator, non opibus insignis, ut qui nihil in censu habuerit praeter discordiam principum.

Et Curion n'était pas roi ni empereur des nations, sa richesse n'était pas remarquable, c'était un homme qui n'avait pour toute fortune que la discorde des premiers citoyens.

De même, les jeux funèbres de M. Scaurus sont dénigrés par la suspicion que Pline lance sur la nature et l'origine des fonds utilisés: une fortune privée provenant d'héritages qui étaient le fruit des proscriptions et du pillage des provinces (36.116).

LES INVENTIONS DU LUXE

Les jugements de Pline sur les nouvelles inventions, tout autant que sur la protection accordée aux inventeurs et sur l'intérêt porté au progrès scientifique, semblent parfois liés à des préjugés moraux qui s'expriment par le biais des thèmes de la diatribe cynico-stoïcienne.

De la sorte, dans 31.40, il est plausible que l'on se trouve face à une critique contre Néron, étant donné qu'il a inventé un nouveau procédé pour faire de la glace sans les inconvénients de la neige⁵²⁸.

⁵²⁸ *Nat.* 31.40. Sur le thème, voir aussi 19.55; 36.2; *Sen. Ep.* 119.3; *Nat.* 4.13.5; *Mart.* 5.64.2; 9.22.8; 12.17.6; *Juv.* 5.50. *Voluptas* porte déjà en soi un sens fréquemment péjoratif chez Pline: le concept s'oppose à *salus* (18.1), à *utilitas* (22.1); et se rapproche de

Caligula est, d'une façon plus incisive, admonesté pour avoir tenté la transformation de l'orpiment en or (33.79). Bien que techniquement réussie, cette expérience a trouvé dans l'échec financier un contrepoids à l'*avaritia* 'cupidité, avidité' qui l'avait encouragée.

Pour ce qui est de l'accusation bien connue portée contre Tibère d'avoir fait supprimer, pour des raisons économiques, l'officine d'inventeurs de la technique de transmission de ductilité au verre, Pline pense que cette anecdote est mal fondée (36.195). Serait-ce l'incrédulité ou le désir de disculper Tibère, qui aurait ainsi empêché l'utilisation d'un nouveau matériau, destiné, comme celui découvert à l'époque de Néron, à la somptuosité? L'anecdote est quelque peu semblable à celle que Suétone raconte à propos de Vespasien (*Ves.* 18). L'empereur flavien aurait généreusement récompensé un ingénieur pour son invention, mais avait refusé d'en appliquer le mécanisme pour ne pas supprimer des postes de travail dans la plèbe. Quoi qu'il en soit, le Naturaliste ne partage pas l'avis que Tibère aurait décapité l'inventeur (cf. Pétrone 51).

Italo Lana inscrit ce type d'agissement dans le cadre de la méfiance officielle de l'époque augustienne à l'égard de l'innovation technique, tenue pour responsable de la révolution ou, pour le moins, capable de rompre l'équilibre social⁵²⁹.

Or, chez Pline, cette mentalité est en grande partie répudiée. Dans une perspective posidonienne, l'intérêt porté aux innovations techniques est réaffirmé. Cela est manifeste e.g. dans le catalogue du livre VII, qui s'étend du §191 au §210, sans qu'on puisse y trouver un quelconque mépris pouvant correspondre aux références aux inventions du luxe que l'on trouve à plusieurs reprises dans l'*Histoire Naturelle*⁵³⁰. Plus encore: l'auteur s'oppose clairement à une science scolaire et défend la recherche scientifique, à laquelle il attribue un vaste domaine de progrès, e.g. au niveau de la médecine, à condition que celle-ci ne se confine pas aux murs de l'école en s'étioyant en théorie et en rhétorique (26.11):

Sedere namque in scholis auditioni operatos gratius erat quam ire per solitudines et quaerere herbas alias aliis diebus anni.

gula (19.55; cf. 22.97). Le sens péjoratif que l'on trouve dans 13.20; 14.6; 22.15; 36.3 et 6, est absent dans des passages comme 16.1; 18.1; 19.52; 23.2. L'ambiguïté du concept est bien marquée dans Cic. *Fin.* 1.43.

⁵²⁹ I. Lana (1980) 25 et suiv. La question du progrès technologique de l'époque est traitée par G. Miglio (1980) 9-20.

⁵³⁰ Voir G. Grueninger (1976) 91 n. 90.

*N'était-il pas plus agréable d'être assis dans les écoles à écouter les leçons des maîtres que d'aller dans les déserts chercher certaines plantes à certaines époques de l'année?*⁵³¹

La possibilité et l'utilité de l'application pratique des connaissances théoriques sont aussi dûment mises en relief (2.118). La connexion entre théorie et pratique est bien illustrée dans 18.272-274, où l'exemple de Démocrite et de l'école sextienne signale les chemins que l'auteur lui-même se propose de suivre (§274):

Hoc postea Sextius e Romanis sapientiae adsectoribus Athenis fecit eadem ratione. Tanta litterarum occasio est, quas equidem miscebo agrestibus negotiis quam potero dilucide atque perspicue.

Par la suite, Sextius, un Romain qui faisait à Athènes des études de philosophie, y renouvela ce trait, grâce à la même méthode. Telle est l'utilité de la science, à laquelle je ferai sa place dans mon exposé sur les travaux agricoles, avec toute la clarté et la netteté dont je serai capable.

Italo Lana pense que Pline représente, à cet égard, les nouvelles tendances du principat vespasien, et même les opinions officielles courantes de son temps, qui établissaient un lien étroit entre la moralité et la recherche scientifique. Il incombait au prince de veiller aux bonnes mœurs, enseignées à l'école, cette dernière se trouvant, à son tour, protégée par le pouvoir. Ainsi, la recherche pouvait, de façon indirecte, progresser⁵³².

Sans nier la possibilité d'identifier Pline à la politique officielle en ce domaine, je tiens cependant à faire deux remarques. Tout d'abord, l'éloge de 2.116-118 se rapporte à des récompenses proposées en faveur du développement de la science, et non pas, tout simplement, à la création d'immunités fiscales ou de chaires de rhétorique payées par l'Etat. En second lieu, j'insiste sur le fait que, indépendamment de tout engagement politique, la position de l'auteur oscille entre les exigences de la morale et celles de la réalité sociale.

Sa prise de position en ce qui concerne la navigation en est l'exemple. La perspective de la morale diatribique, dans sa thèse 83b, postule la con-

⁵³¹ Cf. *Nat.* 25.3; G. Lloyd (1983) 135-149.

⁵³² I. Lana (1980) 32 et suiv. et 42; S. C. Marchetti (1982) 138.

damnation des voyages maritimes dangereux, thème que Pline exploite e.g. dans 19.5-7 et 26.43. Mais le Naturaliste ne se limite pas à condamner la navigation fondée sur l'*avaritia* 'cupidité, avidité' ou sur la *luxuria* 'luxe'. Il reformule la thèse cynique, en prétendant, par le biais de la navigation scientifique, échapper à une telle censure (2.118):

Namque mores hominum senuere, non fructus, et immensa multitudo aperto, quodcumque est, mari hospitalique litorum omnium adpulsu nauigat, sed lucri, non scientiae, gratia; nec reputat caeca mens et tantum auaritiae intenta id ipsum scientia posse tutius fieri. Quapropter scrupulosius, quam instituto fortassis conueniat operi, tractabo uentos, tot milia nauigantium cernens.

En effet, ce sont les moeurs qui ont déchu, non les profits; la mer est ouverte sur toute sa surface et l'abord de tous les rivages est hospitalier: mais la foule immense qui navigue le fait pour l'amour du gain et non de la science, sans songer, tant son esprit est aveugle et tendu exclusivement vers la cupidité, que ce gain lui-même pourrait être rendu plus sûr par la science. C'est pourquoi je m'attacherai à traiter des vents avec plus de détails que ne le comporterait peut-être le dessein de mon ouvrage, en considération de tant de milliers de navigateurs.

Ce passage sous-entend la possibilité de régénération des moeurs et l'indéniable importance du transport maritime et du pouvoir naval pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et l'échange des produits offerts par la nature. On comprendra, dès lors, que, dans le domaine nautique, les découvertes et les innovations soient considérées comme des oeuvres du génie (*ingenium*) et donc exaltées (7.206-209).

Une telle position pourra justifier l'admiration de l'auteur pour les progrès de la construction navale, notamment de transports spéciaux, par exemple d'obélisques, sous les règnes d'Auguste (36.70) et de Caligula (16.201 et 36.70). Du reste, ces obélisques pouvaient être dignes de son respect, puisqu'ils contenaient la philosophie de la nature des Egyptiens (36.71), ou parce qu'ils pouvaient tenir lieu, à l'exemple de ce que fit Auguste, d'horloges solaires (36.72), sauvegardant ainsi le principe de l'utilité⁵³³.

⁵³³ I. Lana (1980) 40 écrit: «L'electio basata sull'*utilitas uitae* rinuia, a sua volta, ad un criterio morale...», opinion que je partage dans l'ensemble. Nous retrouvons ici, à mon avis, l'empreinte d'une autocensure morale. Obstacle épistémologique, comme

Nous nous trouvons ainsi renvoyés à la condamnation des gouvernants qui encouragèrent les découvertes inutiles ou même pernicieuses. Et, simultanément, avec l'éloge des initiatives de Vespasien, l'auteur incite le public à participer aux investissements en faveur de la science et de la technique.

LE GOUVERNANT CONTRE LE GOUVERNÉ

L'action malfaisante du mauvais gouvernant se traduit par une fureur incontrôlable de massacrer, de détruire et de commettre des crimes, dans un souci pernicieux de régner par la force, par la haine et par la terreur, par des actes qui ne font que nuire, transcrits en métaphore de la médecine par les mots *mors* et *uenenum* 'mort, poison'.

d'autres, le désir d'être utile contredit aussi le projet de faire état d'encyclopédisme (voir, e.g., *Praef.* 12-14; 2.1-4; 3.2; 7.1, 6; 18.214; 21.52). En tout cas, l'auteur est conscient de la limitation, même matérielle, de tout traiter (cf. 7.1, 6-8; 31.3; 34.36-37). Il définit lui-même sa méthode qui s'oppose à celle des savants d'Alexandrie, dans 35.1-2, d'une façon qui établit aussi, comme critère de sélection, l'utile, ou dans 17.9, où il refuse le *superuacuum* 'inutile' (cf. *Praef.* 16). Comme on peut le constater, Pline opère une sélection de son matériau, et il le fait sans ambages, que ce soit par brièveté, lorsqu'il s'en tient à l'essentiel, ou pour des raisons pragmatiques, en se limitant à ce qui est nécessaire, utile ou naturel. Ces interdits éthiques accompagnent fréquemment l'occurrence du verbe *omittere* (9.104, 22.4 et 28.8). Il est intéressant d'observer comment le Naturaliste se débat dans la toile qu'il a lui-même tissée, lorsque la curiosité ou le poids du déjà dit ou déjà publié, s'opposent à la condamnation que la morale imposerait. La critique, que la peinture suscite fréquemment chez lui, n'empêche pas qu'il la traite dans le détail: c'est qu'elle est considérée comme un art libéral (cf. 35.5 et 77, à l'inverse de Sen. *Ep.* 88.18). Par contre, la science de teindre les vêtements, autre source de luxe, est tout simplement bannie... du fait qu'elle n'appartient pas aux arts libéraux (22.4). Quant à la médecine, consacrée dans le curriculum de l'*ἐργασίῳ παιδείᾳ*, l'auteur en traite, e.g., à propos de la botanique médicinale (cf. 14.4-6)...ce qui lui permet certainement une incursion détaillée dans les arts du vin. La condamnation véhémente de la médecine grecque ne contredit pas l'acceptation de cette science dans le curriculum: l'auteur prend soin d'établir une distinction entre *medici* et *medicina* (29.11: cf. 20.78; 23.32; 29.16 et suiv.). Pour l'ensemble des problèmes traités ici, voir G. Bachelard (1975). *La formation de l'esprit scientifique*, Paris; H.-I. Marrou (1958); J. Beaujeu (1949) 21-88; et (1957); G. Steiner (1955) 137-143; F. Kuehnert (1961). *Allgemeinbildung und Fachbildung in der Antike*, Berlin; R. Lenoble (1952) 87-106; P. Grimal (1965) 459-482; G. Gruening (1976); K. Sallmann (1978) 129-206; R. Schilling (1978) 272-283; C. Huene-moerder (1981) 339-365; O. Gigon (1982); G. Lloyd (1983) 135-149; finalement, l'article excellent de O. Seeck (1985) 419-434.

1. **Trucidare 'massacrer', occidere 'uer, faire périr', proscribere 'proscrire'**

Les critiques les plus fortes contre les mauvais gouvernants se font jour dans le domaine du respect des droits humains et de la vie⁵³⁴. Au lieu de venir à leur secours, le mauvais dirigeant tue, trucidé, massacre les citoyens. En effet, d'après 7.137, passage qui allie l'idée de guerre à celle de proscription, quel fut le motif qui conduisit Sylla à adopter le surnom de *Felix*?

Sed quibus felicitatis inductus argumentis? Quod proscribere tot milia ciuium ac trucidare potuisset. O praua interpretatio et futuro tempore infelix!

Du reste, sur quels titres de bonheur se fondait-il? Est-ce, peut-être, parce qu'il avait pu proscrire et égorger tant de milliers de citoyens? Détestable interprétation, à laquelle l'avenir n'a pas porté bonheur!

Cette *distinctio* de forme négative se propose clairement de démasquer, en destituant de sens, le membre de la phrase évalué positivement⁵³⁵. Elle invalide de la sorte les virtualités d'utilisation du thème de la *felicitas* dans la propagande politique. L'intention métalinguistique du texte est, en effet, évidente et repose sur les conceptions que, depuis le §130, l'auteur présente pour le concept de bonheur (*felicitas*)⁵³⁶. Il commencera par dire, sous

⁵³⁴ Je me rapporte au concept de *uita* par opposition à *mors* (cf. 24.4 et 26.1) et par rapprochement à *salus* (voir 25.22).

⁵³⁵ H. Lausberg (1982). *Elemente der literarischen Rhetorik*, Muenchen, 1967 (trad. port. de R. M. Rosado Fernandes, *Elementos de retórica literária*, Lisboa, p. 184-185).

⁵³⁶ La tentative de reformulation de concepts est habituelle chez Pline, comme si lui aussi sentait le soulagement de Salluste, *Cat.* 6.52: *iam pridem equidem nos uera uocabula rerum amisimus*: «Il y a longtemps en vérité que nous avons perdu le véritable sens des mots». La raison de ce ton désenchanté s'explique certainement par l'évolution de la société et des institutions, qui ne servaient plus les principes moraux et politiques antérieurs. Le refus de la *felicitas* de Sylla, dans ses aspects politico-militaires, ne peut que se trouver en rapport avec la coloration philosophique et cynico-stoïcienne, qui rejette l'exercice du pouvoir et ses fondements militaires comme source de bonheur (voir 7.132 et 37.3). C'est dans ce cadre philosophique que s'exprime le pessimisme, si souvent signalé, de l'auteur. Voir la présence de *sententiae* du type de celles qui apparaissent dans 7.130, 138, 141, 142 (où l'auteur lui-même détruit la véracité absolue des rares exemples de félicité humaine qu'il énumère), 146 (*Nulla est profecto solida felicitas* «Non, il n'y a pas de félicité complète») et 180; notons la négation de la valeur des biens matériels, à travers le combat livré à la richesse et au luxe et la proposition d'un idéal de simplicité et de frugalité, e.g. dans 33.3, et 36.3. Mais le Naturaliste lui-même dépasse cette perspective négative, en tenant pour *felix* celui auquel personne n'ose demander quelque chose d'indigne, dont

l'influence de la morale populaire, que «nul mortel n'est heureux» (*nemo mortalis est felix*) pour en arriver à concéder que heureux = pas malheureux (*felix = non infelix*). Il termine finalement par établir l'équivalence ironique entre *infelix* et le surnom de *Felix* que Sylla avait pour ambition de porter.

En outre, le surnom est encore classé comme *superbum* (22.12), et la nouvelle d'un prodige qui aurait été bénéfique à Sylla est aussi donnée avec distanciation (*accepimus* 'dit-on': 2.144)⁵³⁷. En effet, le souvenir de la tyrannie de Sylla, comme dans Cicéron (*Man.* 47-48), conduisait à mépriser la *felicitas* comme *uirtus imperatoria* 'vertu du gouvernant'.

Dans 7.137, le contexte renforce encore ce ton négatif. En effet, l'exemple de la *felicitas* de Sylla est présenté après les exemples de vicissitudes de la fortune (*fortunae uariantis*). Il s'agit là d'un catalogue plein de proscriptions, dénigrement des mérites des triomphateurs, en rappelant son origine modeste ou étrangère. On parvient enfin au souvenir de L. Fulvius, lequel, avant de mériter le Consulat, avait été ennemi (*hostis*) du peuple romain. Le

M. Porcius est l'exemple (*Praef.* 9); celui qui meurt pour la patrie ou qu'ennuie la richesse, le pouvoir et les voyages lointains (7.151); celui qui a une mort soudaine (7.180); mais surtout celui qui voit être conservée la mémoire éternelle de son génie (35.10). Ce tableau est bref mais important, tant par le refus de l'idéologie républicaine, qui ne se lassait pas d'exalter l'ardeur de la participation politique active débouchant sur l'affirmation tyrannique de seigneurs incontestés et absolus, que de la croyance au plaisir et à la richesse comme sources de félicité. Mais, simultanément, ce tableau se démarque d'un idéal philosophique théorique, pour lequel eussent été indifférents des maux tels que la déconsidération publique (7.120 et 7.142-146), la douleur (7.180), l'exil (7.120), ou la cécité (7.141: *Quo fit ut infelix quidem dici non debeat, felix tamen non possit* «C'est pourquoi, si on ne doit certes pas le ranger parmi les malheureux, on ne saurait non plus le proclamer heureux»). L. Zieske (1972) 284-288, met en rapport ces conceptions pliniennes avec celles de la philosophie populaire.

⁵³⁷ Un parallèle est établi avec la traditionnelle attribution à l'Arabie du surnom de *felix* (12.82): *...falsi et ingrati cognominis, quae hoc acceptum superis ferat, cum plus ex eo inferis debeat. Beatam illam fecit hominum etiam in morte luxuria quae dis intellexerant genita inurentium defunctis* «...surnom aussi faux que plein d'ingratitude, portant au compte des puissances célestes une félicité qu'elle doit davantage aux dieux infernaux. Son bonheur lui vient du luxe que déploient les hommes jusque dans la mort, et qui leur fait brûler pour les défunts un produit qu'ils avaient d'abord jugé créé par les dieux». De même, l'auteur accorde peu de crédit (*si credimus*) à l'existence d'un peuple *felix* 'heureux', les Hyperboréens (4.89). En ce qui concerne ce concept, et spécifiquement pour l'attribution du surnom à Sylla, voir J. Carcopino (1931); L. Berlinger (1935) 1-19; J. P. V. D. Balsdon (1951). «Sulla Felix», *JRS* 41 1-10; H. Erckell (1952) spéc. p. 71-107; L. Zieske (1972), surtout p. 41-47.

caractère d'invective politique de telles références a déjà été mis en relief à plusieurs reprises ⁵³⁸.

Il me semble important de souligner que le fil conducteur de ces passages est principalement celui de la politique intérieure. Or, dans le domaine de la propagande numismatique, FELICITAS est une légende qui n'apparaît pas durant la période impériale avant Galba, absence qui visait à éviter toute méprise entre le Principat et la dictature de Sylla.

Il est intéressant de rappeler que Cicéron avait déjà remis en cause ce concept mais aux dépens de César. Les premiers empereurs tentèrent également de s'éloigner de son héritage politique :

Felicitas est fortuna adiutrix consiliorum bonorum, quibus, qui non utitur, felix esse nullo pacto potest. Ergo in perditis impiisque consiliis, quibus Caesar usus est, nulla potuit esse felicitas ⁵³⁹.

...le bonheur c'est la fortune favorisant des vues honnêtes. Avec des vues mauvaises, on n'est pas heureux. Je n'appelle pas bonheur, chez César, la réussite d'idées impies et subversives.

Il s'avère que Pline se rapporte aux actions de politique intérieure, comme dans 22.12, sous prétexte de la Guerre des Marses. Pour lui, Sylla est bien l'exemple de la cruauté, trait négatif permanent de l'image perpétuée par Salluste, Tite-Live, Velleius Paterculus, Valerius Maximus, Lucain, Sénèque et Martial. Cicéron (*Fin.* 3.75) rappelle le portrait du dictateur d'une forme assez claire :

...Sulla, qui trium pestiferorum uitiorum, luxuriae, auaritiae, crudelitatis, magister fuit...

...Sylla, qui fut le maître des trois vices désastreux, la débauche, la cupidité, la cruauté...

La cruauté devient même une caractéristique spécifique de Sylla, certainement par influence rhétorique, ce qui est visible chez Sénèque le Père : «...la

⁵³⁸ Voir supra p. 23-25, 81-84, et infra n. 564.

⁵³⁹ Lettre de Cicéron à Cornélius Népos, d'après Amm. Marc. 21.16.13, cité par L. Berlinger (1935) 4.

cruauté de Sylla, le luxe de Lucullus» (...in Sulla crudelitatem, in Lucullo luxuriam)⁵⁴⁰.

L'image du dictateur prend donc les teintes et le profil dégradé de l'aspirant à la royauté et du tyran caractérisé par la *crudelitas*⁵⁴¹.

César n'échappe pas non plus à la défiance de Pline. Aucune référence positive à sa *clementia* exercée à l'égard d'êtres humains n'est citée, même lorsque la double défaite de Domitius Ahenobardus devant César est évoquée (7.186).

Le refus de violer la correspondance de Pompée et de Scipion, saisie à Pharsale et à Thapsus, respectivement (7.93-94), est cependant classé comme «incomparable grandeur d'un esprit invincible» (*incomparabilis inuicti animi sublimitas*). Mais cet éloge perd de son importance, dès 7.96, où l'omission du nom de Sertorius durant le triomphe de Pompée justifie l'affirmation selon laquelle il s'agirait d'une preuve de générosité, exprimée par le latin *maior animus*. C'est-à-dire, on juxtapose la *magnitudo animi* de Pompée à la *sublimitas* de César⁵⁴². D'ailleurs, à en juger d'après 7.91, la *sublimitas* 'grandeur' est une capacité intellectuelle plutôt que politique.

Il convient maintenant d'analyser le concept de *clementia* 'clémence'. Quant à moi, l'étude des occurrences du terme chez Pline révèle que, du point de vue politique, ce slogan n'attire aucunement sa sympathie.

Clemens 'clément' se rapproche de *misericos* 'miséricordieux' dans 35.69, et, dans 6.34-35, définit comme humanitaires ou civilisées les moeurs de peuplades plus ou moins douteuses comme les Arimphéens. De son côté, *clementia* apparaît comme un sentiment, une expression de l'*animus* 'esprit, âme' qui se révèle dans la physionomie par opposition à la *seueritas* 'sévérité' et proche de la *moderatio* 'modération' et de la *misericordia* 'pitié' (11.145). Il s'agit de qualités mentionnées au niveau personnel, à l'exception probable de 11.138.

Du point de vue politique, *clementia* semble constituer une vertu propre aux rois. C'est ainsi qu'elle se révèle en Taprobane: A. Plocamus se voit

⁵⁴⁰ Sen. *Con.* 9.2.19, citation, comme celle de Cicéron, puisée chez P. Jal (1961b) 475; cf. R. T. Ridley (1975) 83-108; Vell. 2.28.2.

⁵⁴¹ Cf. Wirszubski (1968) 62 et n. 6.

⁵⁴² La vertu de la *magnitudo animi* englobe déjà chez Salluste, en plus d'attitudes dictées par la vigueur morale, des actes d'humanité, de clémence, et même d'opportunisme politique, d'après J. Hellegouarc'h (1972) 292. Sur ce concept, voir U. Knoche (1935) en particulier, pour ce qui est du rapprochement avec *clementia*, p. 63 et 83; V. Poeschl (1940) 66.

accorder l'hospitalité grâce à la clémence du roi (*hospitali regis clementia*); plus nettement encore, d'après 6.89, la constitution de l'île exige que le roi soit élu en raison de son âge et de sa clémence (*eligi regem a populo senecta clementiaque*).

Cependant, déjà dans ce passage, l'activité du roi de Taprobane est constitutionnellement contrôlée dans le domaine de la justice afin d'éviter tout abus. D'autre part, *clementia* apparaît comme une vertu emblématique du lion, le roi des animaux (8.48), un animal féroce (*saevum animal*), caractérisé aussi par l'irascibilité (*iracundia*: 8.49), par la colère (*ira*), par la terreur qu'il inspire (*terror*: 8.50) et par la férocité (*feritas*: 8.54).

Or, d'après 7.93, la caractéristique distinctive de César est également la *clementia*:

Caesari proprium et peculiare sit praeter supra dicta clementiae insigne, qua usque ad paenitentiam omnes superavit.

*...mais la vertu distinctive de César restera, en dehors des qualités citées plus haut, la clémence, qu'il a pratiquée magnifiquement, plus que quiconque et jusqu'au point de s'en repentir*⁵⁴³.

Ce n'est sans doute pas par hasard qu'à la fin de la description réservée au roi des animaux (8.55), une référence est faite à une tentative d'apprivoisement de ce fauve par Marc Antoine et par le carthaginois Hannon, un vrai présage de la perte de liberté (*libertas*) subséquente à la bataille de Pharsale⁵⁴⁴.

La rareté du nombre de références à la vertu de la *clementia* est significative. Elle peut s'inscrire dans l'opposition de Pline au culte de l'empereur, sous-jacente dans 2.14, passage où, en tant qu'abstraction personnifiée et divinité, Pline la condamne. L'aversion à cette devise comme vertu du

⁵⁴³ Rappelons la statue et le temple dédiés à la *Clementia Caesaris*, d'après Plu. *Caes.* 57. La vertu, qui apparaît sur le *clipeus uirtutum*, est bientôt tenue comme vertu despotique, en raison de sa liaison à Jules César. Sur la question, voir, en plus de la bibliographie dans la note précédente, M. P. Charlesworth (1937) 112-113; C. Wirszubski (1968) 150-153; H. Dahlmann, *Roemertum*, p. 188-202; S. Weinstock (1971) 241-243 et 308-310; M. Lossau (1975) 496-502; T. Adam (1978); P. Martin (1980), II, en particulier p. 669; et M. H. Rocha Pereira (1990) 360-365.

⁵⁴⁴ Voir supra p. 219-220.

gouvernant (*uirtus imperatoria*) peut aussi reposer sur son étroit rapport avec la guerre civile (16.7):

Hinc ciuicae coronae, militum uirtutis insigne clarissimum, iam pridem uero et clementiae imperatorum, postquam ciuilium bellorum profano meritum coepit uideri ciuem non occidere.

Ils fournissent les couronnes civiques, insigne le plus éclatant du courage militaire, et depuis longtemps aussi de la clémence impériale, depuis que, dans l'impiété des guerres civiles, on s'est mis à considérer comme une belle action de ne pas tuer un concitoyen.

Or, nous retrouvons cette idée à propos du dénombrement de victimes des guerres de Jules César, lesquelles, d'après 7.92, furent au nombre d'un million quatre-vingt douze mille, abstraction faite des guerres civiles. Pline ne manque pas de censurer fortement cette injure commise contre la race humaine, un vrai massacre (*strages*), sans taire, à l'inverse de César, l'auteur d'un tel crime, le sang versé par ses concitoyens (7.92):

...non equidem in gloria posuerim, tantam etiam coactam humani generis iniuriam, quod ita esse confessus est ipse bellorum ciuilium stragem non prodendo.

...ce n'est pas moi, qui lui ferais un titre de gloire d'un pareil crime contre l'humanité, à supposer même qu'il y fût contraint; il semble reconnaître lui-même le fait, puisqu'il passe sous silence le massacre des guerres civiles⁵⁴⁵.

Marc Antoine, le coeur de proscripateur (*proscriptor animus*: 7.56), persécute arbitrairement: c'est le cas du Sénateur M. Fidustus qui, ayant survécu à une proscription antérieure de Sylla, devient, d'après 7.134, une victime du triumvir pour la simple raison d'avoir été précédemment un proscrip.

⁵⁴⁵ P. Jal (1961b) 493-494, insère le passage dans la catégorie de ceux qui, pour donner de l'emphase aux massacres propres aux guerres civiles, utilisent les termes *caedes* et *strages*. Pour ma part, je remarque que l'occurrence du terme *coactus* évoque la polémique existant autour de la *clementia* d'Auguste, telle qu'elle est exprimée dans Vell. 2.66.3 et Sen. *Dial.* 4.5.1-2: cf. M. T. Griffin (1976) 212; P. Jal (1957). «Images d'Auguste chez Sénèque», *REL* 35 242-264, cité par E. Noë (1979) 392.

Proscrire par convoitise était une autre de ses armes, qu'Antoine appliqua contre Verrès, d'après 34.6:

...quippe cum tradatur non alia de causa Verrem, quem M. Cicero damnauerat, proscriptum cum eo ab Antonio, quam quoniam Corinthiis cessurum se ei negauisset.

...en effet, le seul motif, dit-on, qui fit proscrire Verrès par Antoine, avec Cicéron, qui l'avait fait condamner, a été son refus de céder au triumvir ses bronzes de Corinthe.

C'est lui également qui proscriit le sénateur Nonnius à cause d'une opale (37.81), lui qui s'adonnait à la cruauté et au luxe, d'après 37.82:

...sed mira Antoni feritas atque luxuria propter gemmam proscibentis...

*...étonnante cruauté et extravagance d'Antoine, qui proscrivait à cause d'une pierrerie*⁵⁴⁶.

Quant à Cicéron, non content de l'avoir proscriit de même que Verrès, Marc Antoine devint son assassin (*interfector*: 14.147).

Marc Antoine incarne donc l'image du tyran oppresseur de la patrie dont Cicéron a brossé la caricature⁵⁴⁷. Il éveillait chez le Naturaliste une véritable répulsion, à tel point que Pline le considérait digne d'être proscriit, mais par Spartacus, telle était son avidité de l'or. Cette répulsion aveugle empêcha notre auteur de condamner l'attitude de Cicéron, qui avait lui aussi fait proscrire le triumvir (7.117), éveillant ainsi une inévitable escalade de violence, dont l'orateur fut victime⁵⁴⁸.

⁵⁴⁶ Sen. *Suas.* 6.8; 7.1. Un autre exemple de proscriiteur agissant par cupidité aurait été celui de Crassus, selon Plu. *Crass.* 6.8 (cf. supra n. 519), et Marius et Cinna d'après Vell. 2.22.5. H. Bengtson (1977) essaye une réévaluation, simplement dans le domaine militaire, de la figure du triumvir. Quoi qu'il en soit, l'attaque contre Marc Antoine était un exercice habituel dans les écoles de rhétorique, tout autant qu'était commun l'éloge de Cicéron: cf. J. Fairweather (1981) 84-85.

⁵⁴⁷ L'image de l'opresseur se trouve aussi chez Sen. *Ben.* 5.16.6; Sen. *Suas.* 6.3; 7.5. Cf. J. R. Dunkle (1967) 164; P. Martin (1980), II, 691-692.

⁵⁴⁸ Pline connaissait certainement le thème de l'amnistie, fréquent dans les déclamations (cf. Quint. *Inst.* 9.2.67). On pourra peut-être l'affirmer à propos des revendications des enfants des proscriits par Sylla (voir V. V. Iasbez (1981) 163-213), que Cicéron fit taire pour des raisons certainement politiques, du fait qu'elles lui soient apparues comme sources

Auguste lui-même n'échappe pas à cette vexation déshonorante, à demi camouflée par l'image alors prédominante de Marc Antoine (7.147):

...proscriptionis inuidia, collegium in triumviratu pessimorum ciuium, nec aequa saltem portione, sed prae graui Antonio.

*...il fut détesté à cause des proscriptions, il siégea au triumvirat à côté de citoyens abominables, sans même avoir une part égale de pouvoir, le rôle prépondérant revenant à Antoine*⁵⁴⁹.

Le jeune Octave, outre sa participation à des désordres, est présenté comme subordonné politique, dans une situation d'infériorité qui prend ici une connotation négative. Le souvenir des crimes du début de sa carrière, lorsqu'il faisait partie du *triumviralis regni* 'règne des triumvirs' mentionné par Sénèque le Père (*Suas.* 6.7), ne pouvait facilement être oublié⁵⁵⁰.

A son tour, Tibère, qui parvint au pouvoir dans des circonstances peu claires (7.150), transforma son propre règne en des moments de deuil public (7.129) et tendit à la cruauté vers la fin de ses jours (14.144).

Caligula, plus condamné pour sa luxure, et Néron, fils des deux Agrippines «qui donnèrent respectivement naissance aux empereurs Caligula et Domitius Néron, tous deux fléaux du genre humain» (*totidem faces generis humani*: 7.45), sont deux empereurs que Pline ne peut supporter, comme cela est notoire dans une exclamation (36.113) qui utilise le sens péjoratif associé au pronom démonstratif: *Non patiar istos duos...* «Je ne souffrirai pas que ces deux...»⁵⁵¹.

de perturbation et de vengeance (cf. P. Jal (1961b) 483). Comme le rappelle Quint. *Inst.* 11.1.85, pour Cicéron *...ita legibus Sullae cohaerere statum ciuitatis adfirmat ut iis solutis stare ipsa non possit* «...la stabilité de l'Etat est si étroitement liée aux lois de Sylla, qu'elle ne saurait se maintenir, si l'on s'en affranchit» — passage cité par R. T. Ridley (1975) 96-97, qui résume l'état de la question à la p. 97 n. 21. Cf. Vell. 2.28.4.

⁵⁴⁹ R. Till (1977) 128 et n. 7 et 8, observe que Pline ne remarque que ce qui est négatif dans l'image d'Auguste, et rappelle la connotation péjorative de l'occurrence d'*inuidia*, donnant crédit aux diverses preuves de haine que les triumvirs inspiraient. Sur la prédominance de Marc Antoine à une certaine époque, voir R. Syme (1971) 214-226. Dans Vell. 2.61.1 on évoque «la ville opprimée sous la domination d'Antoine»: *oppressa dominatione Antonii ciuitas*; 2.66.3 tente de disculper Octave en le reléguant à une position secondaire.

⁵⁵⁰ Cf. Sen. *Cl.* 1.9.1, cité par C. Wirszubski (1968) 101 n. 5. L'image négative du triumvirat, même le premier, apparaît déjà chez Cicéron et Lucain: voir L. Taylor (1968) 145-146. V. Holliday (1969) 31-32; J. Béranger (1975) 271.

⁵⁵¹ Pline reprend le terme péjoratif de 36.111, où, par opposition à Néron et Caligula, il fait l'éloge de la frugalité des habitations des aïeux *...quorum agri quoque minorem modum*

Claude n'est pas directement visé, à moins que nous ne tenions compte ici des attaques portées contre son entourage, notamment des crimes permis par la *potentia* consentie aux affranchis (33.41).

Comme on peut le déduire, on peut rassembler les critiques que je viens d'exposer dans un ensemble doctrinaire qui a trait aux idées de cruauté et d'inhumanité.

2. Venenum, 'poison', mors 'mort'.

Mais Néron est, sans aucun doute, le gouvernant le plus visé par Pline. Dès le livre II, aux §92 et, spécialement, 199 et 232, l'auteur présente les présages de calamités qui se manifestèrent durant son règne⁵⁵².

Le fait qu'il le considère comme un fléau de l'espèce humaine (*generis humani*), peut tout autant vouloir se rapporter à sa politique intérieure ou inclure aussi la politique extérieure, animée d'un esprit belliqueux désireux de mener la guerre jusqu'en Ethiopie (6.181) et de jouir de victoires aussi douteuses que celle obtenue sur Tiridate⁵⁵³.

La nature est elle-même victime de sa colère. L'auteur nous parle en effet de six micocouliers qui, à l'apogée de leur vitalité et motif d'admiration jusqu'à l'incendie provoqué par Néron (17.5), auraient prolongé leur extraordinaire longévité, «si cet empereur n'avait hâté la mort des arbres mêmes» (*ni princeps ille adcelerasset etiam arborum mortem*).

Nous retrouvons la haine malfaisante et mortelle, cet acharnement destructeur et nocif, dans 22.92, où Pline accuse Agrippine d'avoir administré un poison à Claude, «donnant du même coup, en la personne de Néron, un autre poison (*uenenum*) au monde et d'abord à elle-même».

L'antithèse de la vision de l'idée du gouvernant comme médecin et sauveur universel se profile ici. C'est donc avec une ironie amère que le Naturaliste accuse Néron de pratiquer, du reste sans résultat, la magie, et de, pour ce faire, se délecter de sacrifices humains (30.16).

optinuere quam sellaria istorum! «...dont les champs mêmes occupaient une moindre étendue que le boudoir de ces mauvais empereurs!»

⁵⁵² Il s'agit aussi d'autocitation dans 16.200 et 17.5. Voir A. Momigliano (1932) 328, qui affirme l'importance de Pline comme source historiographique pour Dion Cassius, Suétone et Tacite. Le problème est débattu par R. Syme (1963), I, p. 288 et suiv.; G. B. Townend (1964) 337-377; S. Mazzarino (1966). II.2; L. Bessone (1972). *La rivolta batavica e la crisi del 69 d.C.*, Torino; J. Wilkes (1972) 177-192 et 197-203; F. Klingner (1979) 483-503.

⁵⁵³ *Nat.* 30.16-17. La signification de cette visite à Rome est examinée par M. T. Griffin (1976) 229; E. Cizek (1982) 209-210, 330-333, 345 n. 7 (avec bibliographie).

L'image de Néron comme symbole de la destruction affleure également dans d'autres références, dont certaines ont déjà été citées. A titre d'exemple, rappelons maintenant l'accusation d'assassin de ses amis (*amicorum interfectore*) évoquée certes, de façon indirecte, dans 29.93: dans l'intention de soigner son ami Cossinus, l'empereur fit venir un médecin d'Egypte; le remède administré, une potion de cantharides, finit par tuer le patient. Or, Pline prend soin de souligner que, bien que susceptibles d'être utilisées à des fins médicales, l'ingestion de cantharides les transformait en poison. Et, pour clore son exposé sur la matière, il rappelle que l'une des accusations des détracteurs de Caton d'Utique était la suivante: il aurait vendu, lors d'enchères royales, du poison, c'est-à-dire, de la cantharide⁵⁵⁴.

La preuve que l'empereur n'hésitait pas à commettre un assassinat politique est fournie par Pline dans 7.58, lorsqu'il rend Néron responsable de l'empoisonnement de M. J. Silanus:

...M. Silanum qui, cum Asiam obtineret post consulatum, Neronis principis successione, ueneno eius interemptus est.

*...M. Silanus, lequel devint gouverneur de l'Asie après son consulat et fut empoisonné par Néron, à l'avènement de cet empereur*⁵⁵⁵.

Un autre passage résume et illustre les attaques sarcastiques que Pline porte contre Néron: il s'agit de 30.14-15, dans lequel il l'accuse d'inhumanité, de cruauté et de sauvagerie, ou, pour reprendre les termes latins, de *saeuitia* et *feritas*:

Inmensum, indubitatum exemplum est falsae artis quam dereliquit Nero: utinamque inferos potius et quoscumque de suspicionibus suis deos consulisset quam lupanaribus atque prostitutis mandasset inquisitiones eas! Nulla profecto sacra, barbari licet ferique ritus, non

⁵⁵⁴ *Nat.* 29.96. La vente est rappelée dans *Sen. Con.* 6.4, cité par A. Ernout *ad loc.* L'utilisation de poison permettait les crimes politiques, ce qui émerge de l'histoire de M. Drusus (28.148); elle aurait fait l'objet de législation punitive de la part de Sylla (cf. 28.148) et était matière de déclamations, comme le démontre S. Bonner (1949) 111-112.

⁵⁵⁵ La version de Tac. *Ann.* 13.1 disculpe Néron et accuse Agrippine. L'utilisation de *uenenum* pour décrire le penchant destructeur du gouvernant, est une métaphore suggestive, appliquée de préférence à des choses, non à des personnes, et plus particulièrement dans la polémique littéraire: voir I. Opelt (1965) 218-219 et 252-253.

mitiora quam cogitationes eius fuissent. Saeuius sic nos repleuit umbris.

Quelle preuve immense, indubitable de la fausseté de la magie, que Néron y ait renoncé; et que n'a-t-il consulté sur ses soupçons les Enfers et n'importe quels dieux plutôt que d'avoir confié ses enquêtes aux lupanars et aux prostituées! Il n'est assurément pas de sacrifices, de rite aussi barbare et sauvage qu'on l'imagine, qui n'eussent été plus doux que les pensées qui l'agitaient. C'est ainsi qu'avec plus de cruauté il a rempli Rome des ombres < de ses victimes >.

Le désir de dépeindre Néron comme un tyran est évident dans tous ces tableaux. Cela est encore visible dans un exemple où la pratique de l'injustice est aggravée par le recours à la violence (*uiolentia*), qu'il aurait utilisée, selon 34.84, pour s'approprier les oeuvres d'art que Vespasien s'empressera de restituer⁵⁵⁶. Or, le terme *uiolentus* 'violent', qui nie la vertu de la justice et est employé pour dénigrer l'accusé dans le langage des déclamations, apparaît aussi comme une des épithètes du tyran⁵⁵⁷.

3. *Odium* 'haine'

Enfin, le mauvais gouvernant est connu pour la haine (*odium*) qui le tourmente ou qu'il inspire, que ce soit en raison de son intransigeance ou de ses crimes⁵⁵⁸. D'ailleurs, le rapport entre *odium* et crime est un lieu-commun des écoles de rhétorique, comme cela découle de Quint. Inst. 3.5.10:

Quid in coniecturis? Non illa generalia «An causa sceleris odium cupiditas»...?

Que dirais-je de cette conjecture? N'est-ce pas une question générale, «Si c'est la haine ou la cupidité qui a fait commettre le crime»?

⁵⁵⁶ *Violentia* représente la pratique de crimes *per uim*, que ce soit sous la forme de violence ou d'intimidation: voir S. Bonner (1949) 114-115; pour le rapport entre l'utilisation de *uis* et la tyrannie, cf. J. R. Dunkle (1967) 168; F. Devine (1970) 330. Cicéron (*Rep.* 3.41), dans une perspective tant de politique intérieure que de politique extérieure, affirme que régner par la force et par la terreur conduira à la décadence politique des institutions et des moeurs.

⁵⁵⁷ I. Opelt (1965) 166-167. Cf. p. 199 et 204.

⁵⁵⁸ La signification de l'aversion se trouverait plus proche de la racine *od-, dans l'explication proposée par F. Skutsch (1910) 230-246 et (1912) 285-287. J. Hellegouarc'h (1972) 192, observe que *odium* et *odi* eurent un sens original assez large, s'opposant à *amare*, *diligere*, *cupere*, *studere* et à *amicitia*, *amor*, *caritas*, *studium*. Dans le domaine politique, ils prennent le sens d'hostilité politique violente.

L'exemple de la haine inspirée conduit Pline à considérer Caton-le-Censeur comme politiquement inférieur à Scipion Emilien. Bien que tous deux fussent dotés des trois mêmes qualités les plus hautement considérées, Pline estime, selon 7.100, que :

...attamen clarius fulsisse in Scipione Aemiliano uidentur, dempto praeterea plurimorum odio, quo Cato laborauit.

...ces qualités ont brillé, sinon avant lui, du moins avec plus d'éclat, à mon avis, chez Scipion Emilien, qui eut l'avantage de ne pas connaître les innombrables haines dont Caton eut à souffrir.

Cet exemple s'oppose à celui qui est rapporté dans 17.2-4, où nous voyons les censeurs L. Crassus et Domitius Ahenobarbus, ce dernier étant caractérisé comme *uehemens natura, praeterea accensus odio* «emporté de nature, et de plus enflammé par la haine», en de permanentes disputes personnelles ... alors que le luxe ne faisait que croître.

Avec Sylla, nous avons l'exemple du gouvernant qui, en raison des atrocités commises, provoque une haine perpétuelle (7.137) :

Non melioris sortis tunc fuere pereuntes, quorum miseremur hodie, cum Sullam nemo non oderit?

*N'ont-ils pas eu alors un sort meilleur, ces morts, que nous plaignons aujourd'hui, alors que Sylla n'inspire à tous que de la haine?*⁵⁵⁹

Mais Sylla lui-même était conscient du fait qu'un gouvernement de terreur ne représentait le salut ni pour les citoyens ni pour le gouvernant. C'est pourquoi il prit ses précautions, et c'est avec lui que, pour la première fois, un membre de la *gens Cornelia* adopta le rite de la crémation (7.187). En vérité, il craignait la peine du talion, pour avoir fait exhumer le cadavre de Marius. Comme l'observe R. Schilling *ad loc.*, le rapport du Naturaliste est en accord avec celui de Cicéron (*Leg.* 2.56-57), qui considère la haine comme moteur de l'action de Sylla contre Marius. Le résultat de cette haine, dont Pline ne doute pas, aurait été la crainte de la vengeance. A son

⁵⁵⁹ Cicéron, à son tour, rappelle les sentiments de haine contre l'ordre équestre que nourrissait le dictateur et qui se traduisaient par des proscriptions (Cic. *Clu.* 151), meurtres (Cic. *Lig.* 12, où il apporte témoignage de sa *crudelitas*); cf. Cic. *Off.* 2.26 et suiv.; Liv. 1.54.7, où *odium* apparaît avec *ira* et *superbia*; Vell. 2.28.3.

tour, le thème de la vengeance peut constituer une réminiscence des oeuvres des historiens qui s'étaient penchés sur les événements de 84-82 av. J.-C.⁵⁶⁰. Pline le choisit pour attaquer la mémoire de Sylla, en instillant la conscience des crimes dans l'esprit même du dictateur.

Or, dans la typologie du tyran, qui remonte à Platon, la méfiance, les précautions excessives et la cruauté sont, selon J. Béranger, des traits proéminents⁵⁶¹. C'est comme si le mauvais gouvernant avait conscience que son destin était celui d'être despote et objet de vengeance. Toutefois il ne pouvait rien changer et il se limitait à l'atténuer ou à en retarder l'échéance. Cela est visible dans l'histoire de Sylla.

Par conséquent, le thème de la terreur illustre, on ne peut mieux, les caractéristiques pathologiques de la psychologie du tyran. Au niveau de la théorie politique, ces caractéristiques laissent supposer la précarité temporelle de la tyrannie, destinée à une fin tragique. Ce thème est bien illustré par Cicéron (*Off.* 2.23) à propos de Jules César :

Nec uero huius tyranni solum, quem armis oppressa pertulit ciuitas — [apparet cuius] maxime [mortui] — interitus declarat quantum odium hominum ualet ad pestem, sed reliquorum similes exitus tyrannorum quorum haud fere quisquam talem interitum effugit.

Et en vérité ce n'est pas seulement notre tyran, que subit la cité écrasée par les armes, dont le meurtre montre — on voit du meurtre de quel homme tout à fait perdu il s'agit — tout ce que la haine des hommes peut pour leur ruine, mais ce sont les fins semblables de tous les autres tyrans dont presque aucun n'a échappé à un pareil meurtre⁵⁶².

Comme on peut le constater, ces propos montrent clairement que la terreur utilisée comme arme pour gouverner se retourne, en fin de compte, contre son utilisateur.

C'est cette même terreur que l'on devine dans le portrait efféminé de Marc Antoine brossé par le Naturaliste. En effet, celui qui avait passé sa vie

⁵⁶⁰ Voir P. Jal (1961) 486.

⁵⁶¹ J. Béranger (1935) 93; cf. J. R. Dunkle (1967) 151-171. Pour la typologie du tyran, cf. *Pl. R.* 573 et suiv.; le thème de la terreur est absent dans *Hdt.* 3.80-83, comme le signale E. A. Schmidt (1982) 275 (voir aussi p. 280-281 pour la psychologie du tyran).

⁵⁶² *Cic. Off.* 2.23. Pour l'instabilité de la tyrannie, voir J. Endt (1902) 56-57.

à proscrire, se voit maintenant en présence de Cléopâtre, rempli de crainte d'embûches, de peur d'être assassiné, ne touchant à aucune boisson ou à aucune nourriture avant qu'un pré-gustateur n'y ait goûté. Voyons avec quelle ironie Pline rapporte l'épisode, en laissant transparaître chez l'Égyptienne une grandeur d'âme bien supérieure à celle du triumvir effrayé (21.12):

Namque in apparatu belli Actiaci gratificationem ipsius reginae Antonio timente nec nisi praegustatos cibos sumente fertur pauore eius luisse extremis coronae floribus ueneno inlitis ipsaque capiti inposita; mox procedente hilaritate inuitauit Antonium ut coronas biberent. Quis ita timeret insidias? Ergo concerpta in scyphum incipienti haurire opposita manu: «En ego sum, inquit illa, Marce Antoni, quam tu noua praegustantium diligentia caues; adeo mihi, si possim sine te uiuere, occasio aut ratio deest!» Inductam custodiam bibere iussit ilico expirantem.

Lors des préparatifs de la guerre d'Actium, comme Antoine redoutait les attentions de la reine elle-même et ne prenait aucune nourriture qui n'eût été goûtée auparavant, voulant, dit-on, se jouer de ses craintes, elle enduisit de poison l'extrémité des fleurs d'une couronne qu'elle plaça sur la tête d'Antoine; puis, la gaieté grandissant, elle lui proposa qu'on bût les couronnes. Qui eût dans ces conditions redouté un piège? Il en avait mis les fragments dans une coupe et allait boire, quand, l'arrêtant de la main: «C'est donc moi que tu crains, Marc Antoine, dit-elle, avec ta précaution nouvelle des pré-gustateurs. Je manque tellement, si je pouvais vivre sans toi, d'occasions ou de moyens!» Elle fit amener un prisonnier qui reçut l'ordre de boire et mourut sur le champ.

Auguste, comme nous l'avons vu, est pareillement l'objet de la haine provoquée par ses proscriptions, comme on peut le déduire de l'expression *inuidia proscriptiois*, où le génitif objectif ne circonscrit la critique qu'à cette mesure maladroite ⁵⁶³.

⁵⁶³ Voir supra p. 523 et n. 549. Un autre exemple de régence d'un génitif objectif a lieu dans 28.148, où *inuidia* est en rapport avec *inimicitia*. Sur ce concept, cf. J. Helle-gouarc'h (1972) 195-198; A. Weische (1966) 74-86 et 92-102; V. Poeschl (1980) 14.

Néron, quant à lui, mérite l'épithète *hostis* réservée aux ennemis extérieurs et aux pirates (7.46):

Neronem quoque, paulo ante principem et toto principatu suo hostem generis humani...

Néron lui aussi, qui a régné naguère et s'est conduit pendant tout son règne en ennemi de l'humanité...⁵⁶⁴

Il me semble que le Naturaliste utilise, dans cette citation, deux thèmes de l'invective politique: l'accusation de pratique d'actions illégales et criminelles, c'est-à-dire, le thème de la délinquance, et le thème de la tyrannie, tels qu'ils étaient apparus dans l'équivalence établie entre *hostis* 'ennemi' et *tyrannus* 'tyran' dans Sénèque (*Con.* 2.5.12). En effet, *hostis* est le terme employé par Cicéron contre Catilina, Clodius et Marc Antoine. Durant la période impériale, il sera réservé à Vitellius et à Néron⁵⁶⁵.

Ce dernier, dans sa mesquinerie de tyran-bouffon, ne comprend même pas ce qui a causé sa ruine et, dans un geste théâtral, préfère se venger sur deux coupes de cristal (37.29):

Nero amissarum rerum nuntio accepto duos calices crystallinos in suprema ira fregit inlisos. Haec fuit ultio saeculum suum punientis, ne quis alius iis biberet.

Néron, à la nouvelle que tout était perdu, brisa, dans un suprême accès de colère, deux coupes de cristal en les jetant à terre. Ainsi se vengea-t-il en infligeant à ses contemporains cette punition: personne ne boirait plus dans ces coupes.

L'intempérance et, par ironie, la cruauté, sont les deux vices typiques du tyran, que l'approche du dernier et fatal coup du sort mettait au niveau

⁵⁶⁴ Le terme *hostis* prend chez Pline soit une signification militaire (cf. 15.133), soit une acception politique. Dans le premier cas, il se rapporte surtout à des ennemis extérieurs, ce qui est donné sous forme de pensée traditionnelle dans 26.12 (*ciuem seruare, hostem occidere* «il faut sauver un citoyen, tuer un ennemi»: cf. 7.104, 105, 136, 145; 15-75, 125; 19.87; 28.18; 33.10; 35.7, 105); dans 2.117 le terme désigne des pirates, «ennemis de tout le genre humain». Il englobe ensuite les adversaires politiques durant les guerres civiles (7.148 et 150). Dans le domaine strictement politique, le terme exprime l'idée d'une opposition à un personnage ou à une façon d'agir (cf. *Praef.* 9: Caton adversaire de l'*ambitus*; 7.117: César contre Cicéron).

⁵⁶⁵ Cf. J. Hellegouarc'h (1972) 188-189; I. Opelt (1965) 130-132 et 166-169.

de certains de ses sujets (37.20). Ainsi se refermait, de façon symbolique, le cycle de la terreur :

T. Petronius consularis moriturus invidia Neronis, ut mensam eius exheredaret, trullam myrrhinam HS CCC emptam fregit.

T. Pétronius, ancien consul, près de mourir, voulant, dans son animosité contre Néron, déshériter sa table, brisa une louche murrhine qu'il avait achetée 300.000 sesterces.

Remarquons comment la métaphore qui signale le feu de la passion politique (17.3), la fureur (*furor*) typique de Marc Antoine⁵⁶⁶, se matérialise comme élément destructeur, établissant la liaison entre Sylla, Vitellius et Néron, accusé d'avoir incendié Rome (17.5).

De même, le qualificatif de *hostis* prétend suggérer que Néron se comportait comme un ennemi, avide, à l'image de Sylla et de César, de faire périr les citoyens (*ciues occidere*). Chez un gouvernant, cela était la négation même de tout mérite au titre de *pater patriae* et représentait l'antithèse de la philanthropie et de l'amour (*seruare*)⁵⁶⁷. Néron apparaît donc, au même titre que Sylla dans 7.137, comme l'opresseur de la patrie (*patriae oppugnator*) ou comme l'ennemi de l'Etat (*hostis rei publicae*). C'est dire que nous nous trouvons face à l'image du destructeur universel et de l'Etat en particulier.

Il faut insister sur le fait que ces déductions ne ressortent d'aucun exposé théorique. Les idées du Naturaliste sont dévoilées par la critique portée à l'action concrète du gouvernant. Elles sont encore révélées par un éventail de termes choisis à bon escient.

Rappelons encore une fois, à titre d'exemple, l'utilisation du terme *invidia* 'haine', qui ne se limite pas à décrire un vague sentiment d'impopularité, mais qui, par le rattachement à un génitif subjectif, signale plutôt chez l'agent une nature néfaste qui se traduit, dans les passages susmentionnés, par le meurtre ou le besoin de destruction. Cependant, cette action illégale et inhumaine porte en elle le germe de la chute même de cette personnalité malfaisante, puisque, comme le mentionne V. Poeschl, dans le langage poli-

⁵⁶⁶ Voir 7.56; 34.6. La liaison de *furor* à des crimes politiques comme les proscriptions et les abus du pouvoir, par exemple la dictature, est bien exprimée par Cicéron dans une référence aux sectateurs de Catilina (*Catil.* 2.20). Cf. Vell. 2.6.1-2, à propos des Gracques.

⁵⁶⁷ Cf. L. Krattinger (1944) 55-56; I. Opelt (1965) 130.

tique romain, *invidia* est aussi «la juste révolte de la collectivité qui se dresse contre le puissant qui ne fait pas son devoir»⁵⁶⁸. A mon avis, on aurait tort de penser qu'un tel choix de terminologie ne pouvait pas dévoiler les sentiments de l'auteur.

En somme, le mauvais gouvernant est tout d'abord caractérisé par la primauté qu'il donne aux intérêts personnels au détriment du dévouement au bien commun, au point de faire couler le sang des citoyens et d'apparaître ainsi comme *patriae oppugnator*. Au lieu de supporter les charges, soucis, inquiétudes (*curae ac sollicitudines*) propres du gouvernant providentiel, il préfère la débauche, la magnificence, le luxe et la magie. Il refuse la tradition agraire républicaine, qui prônait la petite propriété et la frugalité, au profit d'une agriculture basée sur les grands domaines et du développement du luxe, sources d'injustices, d'asymétries et de convulsions sociales. Ses grands ouvrages sacrifient l'utilité générale à l'ostentation et à la propagande et sont parfois entretenus par des fonds d'origine douteuse. Au lieu de mettre en place, de développer et de protéger les inventions techniques utiles, il favorise les inventions du luxe.

Le mauvais gouvernant est, qui pis est, caractérisé par son inhumanité et sa cruauté, qui le transforment en bourreau et en proscripteur, l'entraînent dans une politique extérieure agressive, en font un ennemi de la race humaine, et qui, sur le plan de la politique intérieure, favorisent un climat de népotisme et de crime. En conséquence, ne sachant pas susciter l'adhésion de ses sujets, le mauvais gouvernant provoque la haine, le désir de vengeance dont il pourra être victime.

Observons finalement que les catégories utilisées pour juger l'action du bon gouvernant appartiennent à ce que nous avons défini comme facteurs d'attraction de la monarchie. De même, les thèmes de la critique contre la tyrannie sont appliqués au mauvais gouvernant.

⁵⁶⁸ V. Poeschl (1980) 14. La manifestation objective de l'*invidia* se révèle, e.g., par des plaintes devant les tribunaux (18.41) et par des *insidiae* (29.20). Dans le cas spécifique de la *Fortuna*, l'*invidia* peut se manifester comme *gloriae carnifex* 'bourreau de la gloire' (28.39; cf. 7.138, contre Sylla) ou comme ennemie du tyran (37.3; cf. 37.19 et 35.11).

CONCLUSION

Le tableau antithétique de l'action du bon et du mauvais gouvernant permet de conclure que Pline oppose fondamentalement l'image du tyran à l'évocation émotive de l'image d'un père.

On retrouve déjà cette idée chez Cicéron (e.g. *Dom.* 35.94), qui oppose la cruauté d'un tyran à la douceur d'un père (*crudelem tyrannum/mitissimum parentem*), et chez Sénèque (*Cl.* 1.15.3), qui compare le bon prince au bon père (*quem compares bono patri, bonum principem*). Pline-le-Jeune, lui aussi, s'exclamera à propos de Trajan (*Pan.* 2.3):

...non enim de tyranno sed de ciue, non de domino sed de parente loquimur.

Nous ne parlons pas d'un tyran, mais d'un concitoyen; nous ne parlons pas d'un maître, mais d'un père.

Le bon gouvernant, père de la patrie (*parens/pater patriae*), est celui qui veille au bien-être des gouvernés, qui leur garantit le don physique de la vie, le salut (*salus*: cf. *Sén. Suas.* 6.14), qui assure les conditions matérielles meilleures, la sécurité et la paix (*securitas, pax*), c'est aussi celui dont la gestion des affaires de l'Etat apportera la prospérité générale.

En tant que père, le gouvernant ne s'imposera ni par la haine ni par la terreur (cf. Musonius Rufus, fr. 33). Il sera un philanthrope. Cette devise de la philanthropie ou évergétisme, présente chez Cicéron et Sénèque, reprise avec insistance par Musonius Rufus et par les inscriptions contemporaines, correspond pleinement à l'accomplissement de l'instinct naturel de l'être humain, qui est, dans le cas du gouvernant, celui de servir avec désintéressement l'Etat et les sujets ou concitoyens, en se consacrant à la tâche de garantir la sécurité des personnes et des biens (cf. *Suét. Tib.* 29). C'est ainsi, en garantissant le bien-être de chacun, qu'est suivi le précepte de la pri-

mauté de l'intérêt public ou commun, puisque, même dans les conceptions romaines traditionnelles, le plus simple des citoyens revêtait la plus haute importance pour l'Etat. Pour suivre ce précepte de la primauté de l'utilité publique, le gouvernant devra cependant sacrifier son intérêt personnel.

Cette conception de l'utilité est complètement contraire à la perspective de la morale utilitaire épicurienne. De même, l'insistance sur la faiblesse de la race humaine ne suggère pas qu'à l'origine de la société se trouve un pacte qui prenne fin lorsque l'individu n'y trouvera plus d'utilité personnelle. Elle est plutôt la preuve évidente que le sens occulte de cette contingence naturelle est le fait que l'homme soit né pour son prochain, pour l'aider ou se placer sous la protection d'un bienfaiteur et père.

Quoi qu'il en soit, l'insistance sur le thème de l'intérêt public est essentiellement politique. L'auteur prétend conjurer, à travers elle, les tendances des gouvernants à la *superbia*, le penchant pour des comportements tyranniques.

Comme père et bienfaiteur, le bon gouvernant sera aimé de ses sujets. La communauté vivra dans la concorde, préfigurée par les relations entre Vespasien et Titus, et par l'admiration et le respect quasi religieux mêlés de bonhomie familiale visibles dans les rapports entre Titus et le Naturaliste (*Praef.* 1, 4), et entre Titus et ceux qui vont le saluer (cf. *Praef.* 11). Ce thème de la concorde est également important chez Cicéron, Musonius Rufus, Pline-le-Jeune et Tacite.

Cette image du gouvernant comme père est l'une de celles qui sont normalement présentées pour justifier ou illustrer l'excellence du gouvernement d'un seul homme (cf. Cic. *Rep.* 1.54). Il en manque d'autres non moins connues. On ne trouve chez Pline ni l'analogie biologique entre la tête et les membres (*Sén. Cl.* 1.2.1; 1.3.4-6), ni l'analogie psychologique entre l'âme et le corps (Cic. *Rep.* 1.60: existence d'un pouvoir royal dans l'âme humaine (*in animis hominum regale imperium*; cf. grec *ἡγεμονικόν*), ni la comparaison avec le domaine de l'économie domestique (Cic. *Rep.* 1.61), ni le souci d'établir un parallèle avec des magistratures romaines extraordinaires, comme la dictature (Cic. *Rep.* 1.63), ni l'insistance sur l'aversion pour l'égalité démocratique (Cic. *Rep.* 1.44, 65, 68; 3.45 et 47), ni l'éloge explicite du gouvernement d'un seul homme.

La métaphore politique de la médecine est présente, ce qui est parfaitement compatible avec l'exaltation des valeurs de la vie (*salus*) inhérente à l'image du père. On trouve également celle du navire de l'Etat, qui implique la solidarité entre gouvernant et gouvernés (cf. Cic. *Rep.* 1.62-63). L'image, au caractère cynique, du gouvernant comme berger des hommes est absente.

D'ailleurs, elle le placerait sur un plan de transcendance qui mettrait fin au principe de la coopération et aux liens d'affection mutuelle si bien illustrés dans les descriptions de la société des abeilles.

Il est important de souligner que la justification théologique du gouvernement d'un seul et la proclamation de la nature divine du gouvernant (cf. Ecphant. 214.12 et suiv. Hense) sont totalement écartées. L'analogie cosmologique et religieuse que l'on trouve chez Cicéron (*Rep.* 1.56, avec l'argument du consensus des peuples), ou l'idée que le gouvernant remplit une mission directement confiée par Zeus est, elle aussi, absente. Cette idée est cependant présente chez Sénèque (*Cl.* 1.1.2) qui suppose que le gouvernant joue sur la terre le rôle des dieux (*in terris deorum uice*); chez Pline-le-Jeune (*Pan.* 56.3 et, surtout, 80.4, où le rôle du gouvernant est vu comme un vicariat de Zeus: *uice sua*); et chez Tacite qui, dans *Hist.* 1.15, nous montre Galba concevant le pouvoir comme reposant sur le consentement des dieux et des hommes (*nunc me deorum hominumque consensu ad imperium uocatum*). Chez Musonius Rufus (fr. 8; cf. Sthenid. 270.12-271.18 Hense; Sén. *Cl.* 1.7.2), on retrouve l'idée d'un gouvernement exercé par imitation de Zeus. Pline savait peut-être que la théorie de l'origine divine du pouvoir était virtuellement dangereuse, comme on peut le constater dans l'*Octavie* (v. 472-532). En effet, la conception théocratique du pouvoir et le despotisme se ressemblent.

C'est en connaissance de cause que le Naturaliste accepte l'*interpertatio* stoïcienne de la divinisation traditionnelle du gouvernant comme récompense du mérite. De la sorte, en exaltant comme dons personnels la capacité et la philanthropie du gouvernant, Pline suit l'exemple de Cicéron et de Sénèque qui ne voyaient pas en lui un dieu. Ils s'opposent d'une certaine façon à Pline-le-Jeune, qui voit dans le bon gouvernant un présent des dieux ou *munus deorum* (*Pan.* 1.3). En effet, la *potentia* ou puissance du gouvernant, quand elle est salutaire (*Cl.* 1.3.3: *salutaris*) ou divine (*Cl.* 1.26.5: *diuina*), et qu'elle s'oppose à la capacité de destruction du tyran (*Cl.* 1.3.3: *pestifera uis*), doit être entendue comme expression de capacités humaines supérieures, dans l'esprit de Cicéron, *Man.* 36, où le pouvoir bienfaisant est qualifié comme *diuinus* 'divin' et *incredibilis* 'inimaginable', et *Rep.* 1.45, où le bon gouvernant est dit *magnus* 'grand' et *paene diuinus* 'presque divin'.

Le refus du culte du souverain de son vivant en découle, ce qui rejoint la pensée de Sénèque (*Cl.* 1.7.1-2; 1.10.3) et de Pline-le-Jeune (*Pan.* 2.3-7 et 52.1-2).

Penchons-nous à présent sur l'apothéose posthume, que Pline-le-Jeune accepte (*Pan.* 35.4) et que Sénèque raille dans l'*Apocolocyntosis* mais qu'il daigne accepter dans d'autres occasions (cf. *Cons. Polyb.* 5.3; *Cl.* 1.10.3).

Comme l'interprétation susmentionnée le laisse sous-entendre, le Naturaliste est condescendant, puisqu'il ne se permet aucun commentaire désobligeant lorsqu'apparaît l'épithète *diuus* 'divin' à propos d'Auguste et de Claude. Cette condescendance est, à n'en pas douter, une façon de ne pas s'opposer inutilement aux coutumes et aux lois, comme le recommandait le stoïcisme.

A l'inverse de Cicéron, qui promet l'immortalité astrale au bon gouvernant (*Rep.* 6.29), Pline préfère parler de *gloria aeterna* 'gloire éternelle' (*Nat.* 2.18), de même que Sénèque fait l'éloge de la bonne réputation (*Cl.* 1.7.3; 1.10.2) et que Pline-le-Jeune exalte l'immortalité auprès des générations futures que lui garantissait la philanthropie de Trajan (*Pan.* 26.4: *immortalitas*; cf. 88.10).

On peut toutefois affirmer que, bien que la notion de la nature divine du gouvernant et la théorie de la délégation de pouvoirs ne figurent pas chez Pline, l'action du dirigeant doit suivre un modèle transcendant, le modèle universel de la nature, qui lui impose d'agir mais avec bienveillance.

La présence de l'idéologie typique du Principat, qui conçoit le pouvoir comme *cura/sollicitudo* 'charge, souci', est la preuve de cet aspect dynamique. Il manque aussi à cette idéologie le refus du pouvoir. En effet, le bon gouvernant, doté d'excellence morale, ne se dérobe pas à son devoir. Guidé par la tempérance et par la justice, il répand des bienfaits.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

(Página deixada propositadamente em branco)

L'analyse de l'*Histoire Naturelle* nous permet de conclure, en premier lieu, qu'il n'existe, dans cette oeuvre, aucune présentation systématique ni considération sur les différentes formes de constitution, de même que n'y sont pas mentionnés des vecteurs idéologiques aussi caractéristiques que le refus du pouvoir ou l'identification entre le sage et le roi (*σοφός/ βασιλικός* et *sapiens / rex*). Il n'existe non plus aucune trace d'un canon des vertus du gouvernant (*uirtutes imperatoriae*) et les devises de la propagande officielle n'y sont pas exaltées.

Pline préfère plutôt aborder les comportements et les actes politico-militaires des figures des chefs historiques romains, au détriment, par exemple, de tirades sur des philosophes ou des divinités.

L'étude de ces figures est soumise à deux influences: la première, d'ordre éthique, appartient au courant de la philosophie cynico-stoïcienne bien qu'elle comporte un désaveu, dans la mesure où ils portent atteinte à la tradition romaine, des thèmes les plus caractéristiques du cynisme; cette influence a l'avantage d'être connue d'une grande partie du peuple et d'être au-dessus des compromis de secte. De fait, même l'épicurisme est perméable à la thématique diatribique.

La deuxième, entachée de rhétorique, répond aux goûts d'une large majorité de la population urbaine et des couches les plus cultivées des municipes de l'Italie et des provinces, avec prédominance de l'ordre équestre (*equites*).

Cette double facette est visible, par exemple, dans la caractérisation de la figure d'Alexandre le Grand: soumise à un dénigrement de type cynico-stoïcien, elle est simultanément exaltée, sous l'influence des déclamations, comme paradigme du gouvernant idéal. L'étude de la figure du tyran, quant à elle, est de type essentiellement rhétorique. En vérité, de la longue liste de tyrans grecs, peu d'entre eux seront cités et toujours en raison de leur valeur paradigmatique.

La présence de tirades de la diatribe cynico-stoïcienne, d'une grande importance pour la caractérisation des préférences de l'auteur, peut même avoir été véhiculée en grande partie par sa scolarité: en effet, la thématique

diatribique était courante dans les exercices déclamatoires, comme nous pouvons le constater dans Sen. *Contr.* 2.1 et 5.5.

Par ailleurs, l'absence de questionnement ou d'engagement et d'intérêt pour la philosophie est remarquable. C'est le cas du portrait de César: il n'est pas opposé à celui de Caton d'Utique, en tant que personnalités traditionnelles de la vertu et du vice, mais plutôt, selon une optique politique, à celui de Pompée, comme s'il représentait le contraste entre le mauvais et le bon gouvernant.

A plus forte raison, nous pourrions affirmer que la coloration philosophique de nombreux passages ne signifie pas une quelconque adhésion à une école spécifique.

Le vaste auditoire, que l'oeuvre se proposait de toucher, est, sans aucun doute, mieux éclairé par une pensée diffuse à tendance stoïcienne qui se dégage de manière ténue d'un conglomérat d'influences diverses. Nous avons signalé une parité d'idées avec Cicéron sur des points spécifiques, une certaine confluence mais également une opposition à Sénèque, une grande proximité par rapport à Musonius Rufus, notamment dans la thématique diatribique; il convient de remarquer une certaine anticipation par rapport à Plinius le Jeune ou Tacite mais également un manque d'intérêt pour les lignes de pensée que préfèrent ces derniers.

Le Naturaliste se démarque clairement de l'épicurisme en ce sens que la loi peut éduquer ou corriger, conviction qui fait partie de la pensée grecque traditionnelle, et qu'il insiste sur la primauté de l'intérêt public.

Nombreux sont les aspects où Plinius partage des points de vue généralement courants à son époque et traditionnels, présents par conséquent dans les différents courants philosophiques. Le premier et le plus important, la conception de la politique en termes éthiques, est visible dans l'importance accordée au facteur humain, dans l'exaltation des virtualités d'un pouvoir politique personnalisé par des individualités d'une grande envergure morale, jetant ainsi le discrédit sur le facteur constitutionnel.

L'emphase appliquée au comportement moral des dirigeants et non à la controverse sur la meilleure forme de constitution le rapproche peut-être du stoïcisme ancien, de la même façon que l'oubli du thème de la constitution mixte l'éloigne du stoïcisme moyen. Sa tendance à l'acceptation, non remise en question, d'un régime de monarchie le situe dans la ligne du stoïcisme impérial qui, contrairement au cynisme, n'offensait pas la monarchie.

Il est remarquable de constater le désintérêt pour la justification théorique du régime de monarchie, le Principat, qu'il approuve incontestablement. L'auteur s'éloigne de la thématique de la propagande officielle dont il ne

mentionne que quelques thèmes. Des vertus impériales comme la *iustitia* 'justice' ne sont pas mentionnées en tant que telles, encore qu'elles soient sous-entendues, par exemple, dans l'identification entre utile et juste. Les lecteurs, auxquels s'adresse l'oeuvre, se préoccuperaient peu de questions théoriques: ils veulent de l'action, un régime volontariste comme celui de Vespasien, du pain, la paix, l'absence de discussion du régime et la sécurité individuelle. Du gouvernant, ils attendent une action de mérite (*prodesse, iuuare*), qu'il soit un sauveur paternel (*pater patriae, seruare, σώζειν*).

Pline se fait donc l'écho des aspirations de vastes couches de la population et même, dans une certaine mesure, du sentiment général de l'empire: la garantie de la sécurité des personnes et des biens (*salus*) ainsi que la paix. Cette garantie est une présence constante, comme nous l'avons démontré à travers l'étude de la terminologie. Avec les références au Temple de la Paix de Vespasien, celle-ci fait partie des quelques devises de la propagande officielle que transmet Pline. En effet, de telles aspirations ne se traduisaient pas nécessairement par des thèmes de propagande du régime. Bien que préoccupé par le gouvernant, le sentiment de Pline reste celui du gouverné.

Peut-être l'auteur estimait-il, qu'en rappelant de telles aspirations, il réveillerait les blessures des luttes idéologiques que le pouvoir tentait d'affronter ou de conjurer. Le silence était déjà, en soi, une sorte de soulagement et une manière de considérer que la nécessité d'affirmation initiale du régime flavien ou même d'opposition à l'abus de la propagande durant les régimes adverses était désormais inutile.

A la légitimation du pouvoir, est liée la question de la succession que l'auteur n'aborde pas à propos du régime impérial. Mais l'éloge de Titus et le dénigrement de toute une série de prédécesseurs n'ont de sens que dans une optique de succession prévue. Pline accepte le fait dynastique mais semble s'en excuser en louant l'excellence de Titus. Dans ce sens, l'*Histoire Naturelle* aurait, en même temps que des éléments de panégyrique, des traits de *Fuerstenspiegel*. Je ne crois pas qu'il faille affirmer pour autant que l'exaltation des qualités de Titus ait pour but de cacher le caractère dynastique du gouvernement des Flaviens, en faisant coïncider le principe de l'adoption interne avec celui de la rémunération du mérite.

L'opinion émise sur la question du régime s'appuie, *e contrario sensu*, sur l'absence de toute tendance au républicanisme. De fait, la République Romaine s'est effondrée inexorablement et, contrairement à Cicéron, l'auteur, qui connaît si bien la technique de la restauration, ne propose aucune oeuvre qui lui rende les tonalités perdues. Pompée est exalté mais en tant que *propagator imperii* (bâtitteur d'empire). César, lui, est dénigré. Cependant

une telle exaltation et un tel dénigrement sont absolument caractéristiques du régime impérial, depuis Auguste. Le fait que Caton d'Utique, symbole traditionnel de l'opposition philosophico-politique, soit pratiquement oublié est tout de même symptomatique.

D'ailleurs, en exaltant Caton le Censeur, Cicéron, Pompée et d'autres qui fournissent des traits de caractère pour l'image du gouvernant idéal, Pline assume la fiction du lien de continuité entre l'idéologie républicaine et celle du Principat, ce qui est également constaté par le fait qu'il utilise à nouveau une terminologie politique comme *princeps*, *imperator*, *uir bonus*, des idéaux comme celui de *ciuilitas*, des notions comme celle de la conception du gouvernant en tant que simple particulier muni de pouvoir (*priuatus cum imperio*) et antécédents pour le titre de *parens / pater patriae*. La phase monarchique, elle-même, de l'histoire de Rome est assumée sans aucun complexe, indépendamment du régime politique, caractéristique considérée comme typiquement post-livienne.

Mais il arrive également que soient répudiées des institutions typiques, tels le Tribunat de la Plèbe et le système électoral républicain, ainsi que les diverses formes de discorde ou de violence: les séditions, les guerres civiles, l'ambition politique, la promotion personnelle à tout prix, la haine (*ambitio*, *gratia*, *inuidia*, *odium*).

Tandis que les exemples républicains sont temporellement et socialement plus variés, ceux de la période impériale se circonscrivent autour de l'empereur. Tout gravite, par conséquent, autour de la famille impériale. Il s'agit d'un fait important qui n'est ni contesté ni refusé par Pline.

Une autre preuve que Pline pensait politiquement en termes de régime monocratique: ses jugements utilisaient de préférence les catégories et la terminologie des régimes de monarchie ou de tyrannie. Il est vrai que j'ai signalé dans son oeuvre une tendance subconsciente à l'identification entre monarchie et tyrannie, sous l'influence de la haine ancestrale à la simple évocation du nom de monarchie (*nominis odium*) dont parle Tite Live (4.15.4). Mais j'ai également produit les preuves que la monarchie et, ce qui est encore plus significatif, la tyrannie elle-même, comportent des facteurs positifs.

A mon avis, Pline pense en termes d'opposition entre le bon gouvernant et le tyran. Le bon gouvernant est celui qui préserve l'utilité ou l'intérêt collectif (*utilitas communis*), principe politique et juridique fondamental qui présuppose la pratique de la justice. Le bon gouvernant est une instance providentielle, comme un père ou un sauveur, perspective théoriquement moins marquée que l'utilisation de métaphores consacrées, certaines seulement sous-entendues, d'autres, comme celle du berger des hommes, écartées.

Le mauvais gouvernant ne vit que pour lui-même et pour son plaisir, hait ou persécute et tue les gouvernés, fomenté la guerre civile et les conflits extérieurs.

Dans cette dichotomie, il est évident que le Naturaliste donne la primauté absolue à la politique intérieure, ce qui peut être constaté dans la discussion sur le bonheur (*felicitas*) de Sylla, sur les massacres et la clémence (*clementia*) de César, sur les proscriptions et les atrocités de Marc Antoine ou de Néron et sur les charges et soucis (*curae*) de Auguste. Cette tendance est confortée par l'idéologie selon laquelle l'empire romain occupait entièrement le monde civilisé, soit par domination directe, soit par des échanges commerciaux et diplomatiques. Celui-ci ne vivait plus dans l'obsession de s'étendre. Bien que la conquête de la Judée et la paix apportée par Vespasien soient louées, il semble qu'il n'y ait plus lieu de faire l'éloge d'une politique expansionniste. Le peu d'intérêt pour les qualités militaires dans l'image du gouvernant, la non utilisation de l'équivalence *dux / princeps* 'prince' vont dans ce sens. De même, l'importance assumée par l'art oratoire met également en relief l'acte civil, le caractère civilisé de la relation politique, reléguant au second plan la nécessité de s'affirmer par la force, caractéristique d'un tyran. Il existe donc une claire aversion pour l'usage politique de la violence. En revanche, Pline exalte les valeurs civiles dans la formation du gouvernant: l'art oratoire déjà mentionné, la recherche de la connaissance, les loisirs consacrés à la culture (*otium litteratum*), le mécénat artistique, en somme, les valeurs de la paix et de la civilisation.

L'analyse de l'oeuvre nous permet donc de conclure que Pline est surtout un esprit satirique qui préfère l'invective à l'élaboration théorique d'un modèle de gouvernement idéal. Cette invective se manifeste par le recours à la thématique de la diatribe cynico-stoïcienne, confluant en grande partie avec les valeurs les plus traditionnelles de la société romaine et par l'utilisation des stéréotypes de la déclamation rhétorique.

Par ces procédés mis au service de l'affirmation par la négative, l'auteur se révèle être le représentant des idéaux et des aspirations d'une large couche de la population de l'empire: celle-ci partageait les points de l'idéologie officielle du Principat qui avaient trait à la sécurité des personnes et des biens.

Ceci expliquerait peut-être l'importance qu'assument, dans Pline, des questions de nature économique comme la fonction éditiltaire, le fisc, la *cura annonae* 'approvisionnement', l'encouragement de l'économie, la connaissance des fraudes économiques et de la valeur des produits, la colonisation et l'économie des provinces, dans la perspective d'un Empire solidaire de type universel.

(Página deixada propositadamente em branco)

BIBLIOGRAPHIE

(Página deixada propositadamente em branco)

ÉDITIONS, TRADUCTIONS ET COMMENTAIRES

ARISTOPHANE

Comédies, I, ed. V. COULON, trad. H. VAN DAELE, Paris, Les Belles Lettres, 1923 réimp. 1980.

ARISTOTE

Ethica Nicomachea, ed. L. BYWATER, Oxonii, 1894, repr. 1964.

Éthique à Nicomaque, trad., com. J. TRICOT, Paris, Vrin, 1972.

Politica, ed. W. D. ROSS, Oxonii, 1957, repr. 1964.

Politique, 3 vols., ed., trad. J. AUBONNET, Paris, Les Belles Lettres, 1971-1973.

AUGUSTE Voir *Res Gestae*.

CATULLE

Carmina, ed. R. MYNORS, Oxonii, 1958, repr. 1960.

CÉSAR

Bellum Gallicum, 2 vols., ed. O. SEEL, Lipsiae, Teubner, 1961.

CICERÓN

Orationes, Oxonii. Ed. A. C. CLARK: I, 1905 repr. 1965; II, 21918 repr. 1963; IV, 1909 repr. 1962; VI, 1911 repr. 1964. Ed. G. PETERSON: III, 21917 repr. 1965; V, 1911 repr. 1962.

Caton l'Ancien (De la vieillesse), ed., trad. P. WUILLEUMIER, Paris, Les Belles Lettres, 21969.

De diuinatione, ed. R. GIOMINI, Lipsiae, Teubner, 1975.

Les termes extrêmes des biens et des maux, vols., ed., trad. J. MARTHA, Paris, Les Belles Lettres, 41967.

Traité des lois, ed., trad. G. DE PLINUAL, Paris, Les Belles Lettres, 21968.

De Officiis, ed. C. ATZERT, Lipsiae, Teubner, 1963.

Les Devoirs, 2 vols., ed., trad. M. TESTARD, Paris, Les Belles Lettres, I, 21974; II-III, 1970.

De Re Publica, com. K. BUECHNER, Heidelberg, 1984.

La République, 2 vols., ed., trad. E. BRÉGUET, Paris, Les Belles Lettres, 1980.

Tusculanes, 2 vols., ed. G. FOHLEN, trad. J. HUMBERT, Paris, Les Belles Lettres, 21960.

Rhetorica, I, ed. G. FRIEDRICH, Lipsiae, Teubner, 1908.

Rhetorica, 2 vols., ed. A. S. WILKINS, Oxonii, 1902-1903 repr. 1963-1964.

Orator, ed. P. REIS, Stutgardiae, Teubner, 1932 Nachd. 1971.

L'Orateur. Du meilleur genre d'orateurs, ed., trad. A. YON, Paris, Les Belles Lettres, 1964.

De oratore, ed. K. KUMANIECK, Lipsiae, Teubner, 1969.

Ad C. Her. Voir *Rhétorique à Hérénnius*.

CLÉMENT D'ALEXANDRIE

Clement of Alexandria, ed. G. W. BUTTERWORTH, London-Cambridge Mass., Loeb., 1919 repr. 1979.

COLUMELLE

De re rustica, 3 vols., London-Cambridge Mass., Loeb: books I-IV, ed., trad. H. B. ASH, 1941 repr. 1948; books V-IX, trad. E. S. FORSTER-E. H. HEFFNER, 1954; books X-XII, ed., trad. E. S. FORSTER-E. H. HEFFNER, 1955.

DENYS D'HALICARNASSE

Roman Antiquities, 7 vols., ed., trad. E. CARY, London-Cambridge Mass., Loeb, 1937-1950 repr. 1962-1978.

ENNIUS

The Annals of Q. Ennius, ed., com. O. SKUTSCH, Oxford, 1985.

ÉPICURE

The Extant Remains, ed., trad., com C. BAILEY, Oxford, 1926 repr. Hildesheim, 1975.

ESCHYLE

Tragoediae, ed. P. PAGE, Oxonii, 1972.

HÉRODOTE

Historiae, 2 vols., ed. C. HUDE, Oxonii, 1927 repr. 1962-1963.

HORACE

Opera, ed. F. KLINGNER, Lipsiae, Teubner, 1959.

JUVÉNAL

Saturae, ed. W. C. CLAUSEN, Oxonii, 1959 repr. 1966.

LUCAIN

La Pharsale, Paris, Les Belles Lettres: livres I-IV, ed., trad. A. BOURGERY, 1947; livres V-X, ed., trad. A. BOURGERY-H. PONCHONT, 1948.

LUCRÈCE

De rerum natura libri sex, ed., trad., com C. BAILEY, 3 vols., Oxford, 21950.

De rerum natura, ed. J. MARTIN, Lipsiae, Teubner, 1959.

MARC-AURÈLE

Pensées, ed., trad. A. I. TRANNOY, introd. A. PUECH, Paris, Les Belles Lettres, 1953.

Ad se ipsum libri XII, ed. J. DALFEN, Lipsiae, Teubner, 1979.

MARTIAL

Epigrammata, ed., trad. W. M. LINDSAY, Oxonii, 21929 repr. 1965.

MUSONIUS RUFUS

Reliquae, ed. O. HENSE, Lipsiae, Teubner, 1905.

CORNÉLIUS NÉPOS

Cornelius Nepos, ed. P. K. MARSHALL, Lipsiae. Teubner, 1977.

OVIDE

Fasti, ed., trad. J. G. FRAZER, London-Cambridge Mass., 1976.

PAUSANIAS

Graeciae descriptio, 3 vols., ed. M. H. ROCHA PEREIRA, Lipsiae, Teubner, 21989-1990.

PÉTRONE

Le Satiricon, ed., trad. A. ERNOUT, Paris, Les Belles Lettres, 81974.

PINDARE

Carmina cum fragmentis, 2 vols., edd. B. SNELL-H. MAEHLER, Lipsiae, Teubner, 51971-41975

PLATON

Opera, 5 vols., ed. I. BURNET, Oxonii, 1907 repr. 1961-1965.

PLINE L'ANCIEN

Histoire naturelle, 2 vols., ed., trad. M. LITTRÉ, Paris, F. Didot, 1848-1860.

Naturalis Historiae libri XXXVII, 4 Baende, edd. L. IAN-C. MAYHOFF, Stutgardiae, Teubner, 1892-1909 Nachd. 1967.

The Natural History, London-Cambridge Mass., Loeb: books I-II, ed., trad. H. RACKHAM, 21949 repr. 1979; books III-VII, ed., trad. H. RACKHAM, 1942 repr. 1969; books VIII-XI, ed., trad. H. RACKHAM, 1940, repr. 1967; books XII-XVI, ed., trad. H. RACKHAM, 21968; books XVII-XIX, 1950 repr. 1971; books XX-XXIII, ed., trad. H. H. S. JONES, 21969; books XXIV-XXVII, ed., trad., H. H. S. JONES, 21980; books XXVIII-XXXII, ed., trad., H. H. S. JONES, 21975; books XXXIII-XXXV, ed., trad., H. RACKHAM, 1952 repr. 1968; books XXXVI-XXXVII, ed., trad., D. E. EICHOLZ, 1962 repr. 1971.

Histoire Naturelle, Paris, Les Belles Lettres, 1950 —:

Livre I, ed., trad., com J. BEAUJEU, introd. A. ERNOUT, 1950.

Livre II, ed., trad., com J. BEAUJEU, 1950.

Livre V, 1-46, 1re partie, ed., trad., com. J. DESANGES, 1980.

Livre VI, 2e partie, edd., tradd., com. J. ANDRÉ-J. FILLIOZAT, 1980.

Livre VII, ed., trad., com. R. SCHILLING, 1977.

Livre VIII, ed., trad., com. A. ERNOUT, 1952.

Livre IX, ed., trad., com. E. DE SAINT-DENIS, 1955.

Livre X, ed., trad., com. E. DE SAINT-DENIS, 1961.

Livre XI, edd., tradd., com. A. ERNOUT-R. PÉPIN, 1947.

Livre XII, ed., trad., com. A. ERNOUT, 1949.

Livre XIII, ed., trad., com. A. ERNOUT, 1956.

Livre XIV, ed., trad., com. J. ANDRÉ, 1958.

Livre XV, ed., trad., com. J. ANDRÉ, 1960.

Livre XVI, ed., trad., com. J. ANDRÉ, 1962.

Livre XVII, ed., trad., com. J. ANDRÉ, 1964.

Livre XVIII, edd., tradd., com. H. LE BONNIEC-A. LE BOEUFFLE, 1972.

Livre XIX, ed., trad., com. J. ANDRÉ, 1964.

Livre XX, ed., trad., com. J. ANDRÉ, 1965.

- Livre XXI*, ed., trad., com. J. ANDRÉ, 1969.
Livre XXII, ed., trad., com. J. ANDRÉ, 1970.
Livre XXIII, ed., trad., com. J. ANDRÉ, 1971.
Livre XXIV, ed., trad., com. J. ANDRÉ, 1972.
Livre XXV, ed., trad., com. J. ANDRÉ, 1972.
Livre XXVI, ed., trad., com. A. ERNOUT-R. PÉPIN, 1957.
Livre XXVII, ed., trad., com. A. ERNOUT, 1959.
Livre XXVIII, ed., trad., com. A. ERNOUT, 1962.
Livre XXIX, ed., trad., com. A. ERNOUT, 1962.
Livre XXX, ed., trad., com. A. ERNOUT, 1963.
Livre XXXI, ed., trad., com. G. SERBAT, 1972.
Livre XXXII, ed., trad., com. E. DE SAINT-DENIS, 1966.
Livre XXXIII, ed., trad., com. H. ZEHNACKER, 1983.
Livre XXXIV, ed., trad., H. LE BONNIEC. GALLET DE SANTERRE, com. H. LE BONNIEC, 1953.
Livre XXXV, ed., trad., com. J.-M. CROISILLE, 1985.
Livre XXXVI, ed., trad. R. BLOCH, com. A. ROUVERET, 1981.
Livre XXXVII, ed., trad., com. E. DE SAINT-DENIS, 1972.
- Naturkunde*, edd. tradd. R. KOENIG-G. WINKLER, Muenchen, Tusculum Buecherei: Band 1, 1973; Band 2, 1974; Band 3-4, 1988; Band 7, 1975; Band 8, 1975; Band 9, 1979; Band 10, 1986; Band 12/13, 1977; Band 14/15, 1981; Band 20, 1979; Band 21-22, 1985; Band 28, 1988; Band 35, 1978; Band 36/37, 1983; ed., trad., com. R. KOENIG-K. BAYER, Band 33, 1984; ed., tradd., com. R. KOENIG-K. BAYER: Band 34, 1989.
- Storia naturale*, dir. G. D. CONTE, Torino, Einaudi: I, *Cosmologia e geografia*, tradd., com. A. BARCHIESI et alii, 1982; II, *Antropologia e zoologia*, tradd., com. A. BORGHINI et alii, 1983; III.1 e 2, *Botanica*, trad. com. A. ARAGOSTI et alii, 1984-1985; IV: *Medicina e farmacologia*, trad., com. U. CAPITANI-I. GAROFALO, 1986; V: *Mineralogia e storia dell'arte*, trad. com. A. CORSO-R. MUGELLESI-G. ROSATI, 1988.
- The Elder Pliny's Chapters on the History of Art*, trad. K. JEX-BLAKE, com. E. SELLERS-STRONG-H. L. URLICHS, Chicago, 1896-1967 repr. 1976.
- PLUTARQUE
- Vies*, edd., tradd., com. R. FLACELIÈRE-E. CHAMBRY, Paris, Les Belles Lettres, tome VIII, 1973; tome IX, 1975.
- POLYBE
- Histoires*, Livre VI, edd., tradd. R. WEIL.-C. NICOLET, Paris, Les Belles Lettres, 1977.
- QUINTILIEN
- Institutionis oratoriae libri duodecim*, 2 vols., ed. M. WINTERBOTTOM, Oxonii, 1970.
Institutionis oratoriae libri XII, 2 vols., edd. L. RADERMACHER-V. BUCHEIT, Lipsiae, Teubner, 1959.
- Institution oratoire*, 7 vols., ed., trad., com. J. COUSIN, Paris, Les Belles Lettres, 1975-1978.
- RES GESTAE
- Res gestae Divi Augusti ex Monumentis Ancyrano et Antiocheo Latinis Anchyranis et Apolloniensi Graecis*, ed., com. J. GAGÉ, Paris, Les Belles Lettres, 1977.

Meine Taten. Res Gestae Divi Augusti (Nach dem Monumentum Anchyranum, Apolloniense und Antiocheum), ed., trad. E. WEBER, Muenchen, Heimeran, 1970.

RHÉTORIQUE À HÉRENNIUS

Ad C. Herennium de ratione dicendi, edd. F. MARX-W. TRILLITZSCH, Lipsiae, Teubner, 1964.

SALLUSTE

C. Sallustius Crispus, ed. A. KURFESS, Lipsiae, Teubner, 1957 repr. 1976.

SÉNÈQUE

Moral Essays, 3 vols., ed., trad. J. W. BASORE, London-Cambridge Mass: I, 1928 repr. 1970; II, 1932 repr. 1979; III, 1935 repr. 1975.

Dialogorum libri duodecim, ed. L. D. REYNOLDS, Oxonii, 1977.

Ad Lucilium epistulae morales, 2 vols., ed. L. D. REYNOLDS, Oxonii, 1965.

Naturales Quaestiones, 2 vols., ed., trad. T. H. CORCORAN, London-Cambridge Mass., 1971-1972.

Tragedies, 2 vols., ed., trad. F. J. MILLER, London-Cambridge Mass., Loeb: I, 1917 repr. 1979; II, 1929 repr. 1968.

[SÉNÈQUE] OCTAVIE

A tragédia Octaúia. A obra e a época, 2 vols., ed., trad. com. J. A. SEGURADO E CAMPOS, Lisboa, 1972.

SÉNÈQUE LE PÈRE

Controversiae. Suasoriae, 2 vols., ed., trad. M. WINTERBOTTOM, London-Cambridge Mass., Loeb, 1974.

STOÏCIENS

Stoicorum veterum fragmenta, 4 vols., ed. I. von ARNIM, Stuttgart 1903-1924 Nachd. 1978-1979.

SUÉTONE

Vies des douze Césars, 3 vols., ed., trad. H. AILLOUD, Paris, Les Belles Lettres, 1931-1932.

Suetonius, 2 vols., ed., trad. J. C. ROLFE, London-Cambridge Mass.: I, 1951 repr. 1979; II, 1914 repr. 1979.

TACITE

Annalium ab excessu Divi Augusti libri, ed. C. D. FISHER, Oxonii, 1906 repr. 1963.

Historiarum libri, ed. C. D. FISHER, Oxonii, 1911 repr. 1962.

Tacitus, 2 vols., ed. R. SYME, Oxford, 1963.

TITE-LIVE

Livy, London-Cambridge Mass. Ed., trad. B. O. FORSTER: books I-II, 1919 repr. 1976; books III-IV, 1922 repr. 1967; books V-VII, 1953 repr. 1967; books VIII-X, 1926 repr. 1982; books XXI-XXII, 1929 repr. 1957. Ed., trad. F. G. MOORE: books XXIII-XXV, 1940 repr. 1951; books XXVIII-XXX, 1949 repr. 1971. Ed., trad. A. SCHLESINGER: books XLIII-XLV, 1951 repr. 1968.

VALÈRE MAXIME

De dictis factisque memorabilibus, 3 vols., ed. B. HASE, Parisiis, F. Didot, 1822-1823.

VELEIUS PATERCULUS

Histoire romaine, 2 vols., ed., trad. G. HELLEGOUARC'H, Paris, Les Belles Lettres, 1982.

VIRGILE

Opera, ed. R. MYNORS, Oxonii, 1969.

Énéide, 3 vols., trad. J. PERRET, Paris, Les Belles Lettres: I-IV, 21981; V-VIII, 1978; IX-XII, 1980.

XÉNOPHON

Opera Omnia, 5 vols., ed. E. C. MARCHANT, Oxonii, 1900-1920 repr. 1960-1963.

BIBLIOGRAPHIE SUR PLINE

a) Index

- C. PLINI SECVNDI *Naturalis historiae indices*, edd. L. Ian-C. Mayhoff, Stutgardiae, Teubner, 1892-1909 Nachd. 1970.
- In C. PLINI SECVNDI *Naturalis historiae libros indices*, comp. O. Schneider, Hildesheim, G. Olms, 1857-1858 Nachd. 1967.
- PLINIUS MAIOR, *Naturalis historiae indices, additamenta*, comp. F. Semi, Stutgardiae, Teubner, 1980.

b) Bibliographies

- H. LE BONNIEC (1946). *Bibliographie de l'Histoire naturelle de Pline l'Ancien*, Paris.
- H. FUCHS (1952). «Plinius der Aeltere», in: *Die roemische Literatur*, ed. E. Norden, Leipzig, p. 188-189.
- R. HANSLIK (1955). «Plinius der Aeltere. I. Bericht», *AAHG* 8 193-218.
- R. HANSLIK (1964). «Plinius der Aeltere. II. Bericht», *AAHG* 17 65-80.
- F. ROEMER (1978). «Plinius der Aeltere. III. Bericht», *AAHG* 31 129-206.
- K. G. SALLMANN (1975). «Plinius der Aeltere 1938-1970», *Lustrum* 18 5-299 e 345-352.
- G. SERBAT (1986). «Pline l'Ancien. État présent des études sur sa vie, son oeuvre et son influence», in: *ANRW* II.32.4 2069-2200.

c) Études

- P. AHLGRIMM (1907). *De Juba Plinii auctore in naturalis historiae de animalibus libris*, Lipsiae.
- L. ALFONSI (1982). «Plinio e la poesia», in: *Plinio il Vecchio sotto il profilo storico e letterario*, Como, p. 133-151.
- R. ALMAGIA (1949). «La conoscenza del fenomeno delle maree nell'antichità», *AIHS* 2 887-899.
- L. ALFONSI (1981). «Vespasiano: un trittico», in: *Atti del congresso internazionale di studi vespasiani*, II, Rieti, p. 309-314.
- J. ANDRÉ (1955). «Pline l'Ancien botaniste», *REL* 33 297-318.
- J. ANDRÉ (1956). *Lexique des termes de botanique en latin*, Paris.
- J.-M. ANDRÉ (1978). *Nature et culture chez Pline l'Ancien: Recherches sur les artes*, Paris.
- G. AUJAC (1966). *Strabon et la science de son temps*, Paris.
- H. L. AXTELL (1926). «Some Human Traits of the Scholar Pliny», *CJ* 22 104-113.

- A. BAEUMER (1984). «Die Macht des Wortes in Religion und Magie (Plinius, *Naturalis Historia* 28.4-29)», *Hermes* 112 84-99.
- CH. BAGUETTE (1970). «Une période stoïcienne dans l'évolution de la pensée de Saint Augustin», *REA* 16 47-77.
- P. BALDACCI (1969). «Patrimonium e ager publicus al tempo dei Flavi. Ricerche sul monopolio del balsamo giudaico e sull'uso del termine *fiscus* in Seneca e Plinio il Vecchio», *PP* 24 349-364.
- M. BEAGON (1986). *Some Aspects of the Thought of Pliny the Elder*, Diss. Univ. Oxford (summary in *DA* 49 1989 2645A).
- J. BEAUJEU (1948). «La cosmologie de Pline l'Ancien dans ses rapports avec l'histoire des idées», *REL* 26 40-41.
- J. BEAUJEU (1949). «La littérature technique des Grecs et des Latins», in: *Actes du Congrès de Grenoble*, Paris, p. 21-77.
- J. BEAUJEU (1957). *La vie scientifique à Rome au premier siècle de l'empire*, Alençon.
- J. BEAUJEU (1982). «La langue de l'astronomie dans l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien», in: *Plinio il Vecchio sotto il profilo storico e letterario*, Como, p. 83-95.
- G. BECATTI (1956). «Lectures Pliniane: Le opere d'arte nei monumenta Asini Pollionis e negli Horti Serviliani», in: *Studi A. Calderini e R. Paribeni*, III, Milano, p. 199-210.
- L. BESSONE (1969). «Sulla morte di Plinio il Vecchio», *RSC* 17 166-179.
- M. BIEBER (1959). «Cessavit ars: Turning-Points in Hellenistic Sculpture», in: *Mélanges Ch. Picard*, II, Paris p. 581-585.
- L. BODSON (1986). «La zoologie romaine d'après la *NH* de Pline», *Helmantica* 37 107-116.
- F. BOEMER (1938). «Literarisches zur Brand — und Erdbestattung im alten Italien», *Philologus* 93 325-337.
- F. BOEMER (1952). «Ueber die Himmelserscheinung nach dem Tode Caesars», *BJ* 152 27-40.
- A. LE BOEUFFLE (1986). «Pline et l'astrologie», *Helmantica* 37 173-184.
- I. BONA (1991). *Natura terrestrium (Plin. nat. hist. VIII)*, Genova.
- D. BONNEAU (1961). «Nouvelles données sur la crue du Nil et la date de la mort de Pompée», *REL* 39 105-111.
- H. LE BONNIEC (1949). «L'apport personnel de Pline dans le livre XVIII de l'*Histoire Naturelle*», in: *Actes du Congrès de Grenoble*, Paris, p. 81-88.
- L. BRACCESI (1982). «Plinio storico», in: *Plinio il Vecchio sotto il profilo storico e letterario*, Como, p. 53-82.
- G. BRIZZI (1982). «Il nomen segreto di Roma e l'*arcanum imperii*», in: *Plinio il Vecchio sotto il profilo storico e letterario*, Como, p. 237-251.
- R. T. BRUÈRE (1956). «Pliny the Elder and Virgil», *CPh* 51 228-245.
- P. A. BRUNTI (1975). «Two Great Roman Landowners», *Latomus* 34 619-635.
- M. A. BURNS (1960). *An Historical Commentary on the Reign of Augustus Based on the Evidence of Pliny the Elder n.h.*, Pennsylvania.
- M. A. T. BURNS (1963-1964). «Pliny's Ideal Roman», *CJ* 59 253-258.
- U. CAPITANI (1972). «Celso, Scribonio Largo, Plinio il Vecchio e il loro atteggiamento nei confronti della medicina popolare», *Maia* 24 120-140.
- F. CAPPONI (1985a). *Le fonti del X libro della Naturalis Historia*, Genova.
- F. CAPPONI (1986). «Cultura scientifico-naturalistica di Plinio», *Helmantica* 37 131-146.
- F. CAPPONI (1990). *Natura aquatilium (Plin. nat. hist. IX)*, Genova.

- A. DELLA CASA (1982). «Plinio grammatico», in: *Plinio il Vecchio sotto il profilo storico e letterario*, Como, p. 109-115.
- J. W. CASPAR (1934). *Roman Religion as Seen in Pliny's Natural History*, Chicago.
- M. CHARLESWORTH (1951). «Roman Trade with India: A Resurvey», in: *Studies A. Chester Johnson*, Princeton, p. 131-143.
- R. CHEVALIER (1974). «Prémices d'une géographie littéraire de l'Italie antique. L'Italie dans le livre III de l'Histoire Naturelle», in: *Mélanges P. Boyancé*, Rome, p. 181-204.
- E. CIACERI (1918). «Claudio e Nerone nelle storie di Plinio», in: *Processi politici e relazioni internazionali*, II, Roma, p. 387-434.
- R. COPONY (1987). «Fortes fortuna iuuat. Fiktion und Realitaet im 1. Vesuvbrief des juengeren Plinius VI, 16», *GB* 14 215-228.
- F. DELLA CORTE (1946). *Enciclopedisti latini*, Genova.
- F. DELLA CORTE (1978). «Plinio il Vecchio, repubblicano postumo», *StudRom* 26 1-13.
- F. DELLA CORTE (1981). «Gaudens proventu rerum artiumque princeps», in: *Atti del congresso internazionale di studi vespasiani*, II, Rieti, p. 341-351.
- F. DELLA CORTE (1982). «Tecnica espositiva e struttura della *Naturalis Historia*», in: *Plinio il Vecchio sotto il profilo storico e letterario*, Como, p. 19-39.
- F. DELLA CORTE (1983a). «Cultura greca e tradizione romana di fronte alla crisi del regime repubblicano», in: *Opuscula VI*, Genova, p. 19-26.
- F. DELLA CORTE (1983b). «Il debito di Plinio verso Varrone», in: *Opuscula VI*, Genova, p. 187-195.
- A. COSSARINI (1980). «Plinio il Vecchio e l'ideologia della terra», in: *In verbis verum amare*, ed. P. S. ZANETTI, Firenze, p. 143-163.
- A. COSSARINI (1982). «Latifundia perdidere Italiam (Plin. N.H. 18, 35)», in: *Plinio il Vecchio sotto il profilo storico e letterario*, Como, p. 253-258.
- W. D. E. COULSON (1968). *Studies in Chapters 34 and 36 of Pliny the Elder's Natural History*, Princeton.
- W. D. E. COULSON (1976). «The Reliability of Pliny's Chapters on Greek and Roman Sculpture», *CW* 69 361-372.
- P. C. COVA (1980). «Tecnica e progresso nel pensiero di Plinio il Vecchio», *Astrofisma* 18 9-11.
- P. V. COVA (1981). «Plinio il Vecchio o l'etica del funzionario», in: *Atti del Congr. int. di studi vespasiani*, II, Rieti, p. 325-334.
- P. V. COVA — R. GAZICH — G. E. MANZONI — G. MELZANI (1986). *Studi sulla lingua di Plinio il Vecchio*, Brescia.
- L. W. DALY (1963). «A Common Source in Early Roman History», *AJPh* 84 68-71.
- F. DANNEMANN (1921). *Plinius und seine Naturgeschichte in ihrer Bedeutung fuer die Gegenwart*, Jena.
- S. D. F. DETLEFSEN (1899). *Untersuchungen ueber die Zusammensetzung der Naturgeschichte des Plinius*, Berlin.
- S. D. F. DETLEFSEN (1900). «Die Werthangaben in der *Naturalis Historia* des Plinius», *Hermes* 35 585-601.
- S. D. F. DETLEFSEN (1901). *Die Beschreibung Italiens in der Naturalis Historia der Plinius*, Leipzig.
- S. D. F. DETLEFSEN (1909). *Die Anordnung der geographischen Buecher des Plinius und ihre Quellen*, Berlin.

- A. DIHLE (1964). «The Conception of India in Hellenistic and Roman Literature», *PCPhS* 10 15-23.
- A. DIHLE (1980). «Plinius und die geographische Wissenschaft in der roemischen Kaiserzeit», in: *Tecnologia, economia e società nel mondo romano*, Como, p. 121-137.
- H. DRERUP (1957). «Zum Ausstattungsluxus in der roemischen Architektur», *Orbis Antiquus* 12 1-37.
- G. VAN DRIESSCHE (1946/47). *Werkmethode en politieke opvattingen van Plinius de Oudere*, (référence puisée dans *RBPh* 25 365).
- M. DUCOS (1986). «Existe-t-il une philosophie du droit chez Pline?», *Helmantica* 37 201-218.
- J. C. DUMONT (1986). «Quelques aspects de l'esclavage et de l'économie agraire chez Pline», *Helmantica* 37 293-306.
- J. ECTOR (1985). «L'influence des astres sur les êtres humains selon Pline l'Ancien», *EC* 53 407-414.
- A. ERNOUT (1964). «La magie chez Pline l'Ancien», in: *Hommages J. Bayet*, Bruxelles, p. 190-195.
- M. EUZENAT (1989). «Remarques sur la description de la Maurétanie tingitane dans Pline, H.N.V, 2-18», *AntAfr* 25 95-109.
- V. FERRARO (1975-1976). «Il numero delle fonti, dei volumi e dei fatti della *Naturalis Historia* di Plinio», *ASNP* 5 519-533.
- J.-L. FERRARY (1980). «Pline, N.H. XXXIII, 34 et les chevaliers romains sous la république», *REL* 58 313-337.
- J. FILLIOZAT (1974). «Pline et le Malaya», *Journal Asiatique* 262 119-130.
- J. FORMIGÉ (1943-1944). «Sur l'inscription du trophée de la Turbie», *Bulletin des Antiquaires de France* 360-367.
- M. FREDERIKSEN (1980). «Plinio il Vecchio e l'agricoltura in età imperiale romana. Gli aspetti tecnici ed economici», in: *Tecnologia, economia e società nel mondo romano*, Como, p. 81-97.
- R. FRENCH — F. GREENAWAY (1986). *Science in the Early Roman Empire. Pliny the Elder, his Sources and Influence*, London.
- H. FUCHS (1961). «Cicero ueber Caesar, Nepos und Plinius ueber Cicero», *MH* 18 232.
- D. GAGLIARDI (1981-1982). «La 'critica letteraria' di Plinio il Vecchio», *AFLN* 24 149-153.
- F. R. GAILLARD (1905). *De breuiloquentia Plinia quaestiones selectae*, Marburg.
- A. GERCKE (1971). *Seneca-Studien*, Leipzig, 1896 Nachd. Hildesheim.
- A. GERVAIS (1969). «Un adversaire des médecins dans la Rome impériale: Pline l'Ancien», *EANimes* 4 11-35.
- O. GIGON (1966). «Plinius und der Zerfall der antiken Naturwissenschaft», *Arctos* 4 23-45.
- O. GIGON (1982). «Pline», in: *Plinio il Vecchio sotto il profilo storico e letterario*, Como, p. 41-52.
- L. GIL (1972). «Arcágato, Plinio y los médicos», *Habis* 3 87-101.
- M. GREENHALGH (1974). «Pliny, Vitruvius and the Interpretation of Ancient Architecture», *GBA* 297-304.
- T. E. GREGORY (1974-1975). «Again the Death of the Elder Pliny», *CW* 68 259.
- P. GRIMAL (1986). «Pline et les philosophes», *Helmantica* 37 239-249.
- M. D. GRMEK (1986). «Les circonstances de la mort de Pline: commentaire médical d'une lettre destinée aux historiens», *Helmantica* 37 25-43.

- Y. GRISÉ (1980). «L'illustre mort de Pline le Naturaliste», *REL* 58 338-343.
- P. GROS (1978). «Vie et mort de l'art hellénistique selon Vitruve et Pline», *REI* 56 289-313.
- G. GRUENINGER (1976). *Untersuchungen zur Persoenlichkeit des aelteren Plinius. Die Bedeutung wissenschaftlicher Arbeit in seinem Denken*, Freiburg.
- G. GUALANDI (1982). «Plinio e il collezionismo d'arte», in: *Plinio il Vecchio sotto il profilo storico e letterario*, Como, p. 259-278 + XX.
- J. HALLAURE (1936). «Pline et les médecins», *Hippocrate* 4 267-272.
- I. HAUG (1947). «Der roemischen Bundesgenossenkrieg 91-88 v. Chr.», *WJA* 2 100-140.
- A. HAURY (1981). «Vita vigilia est», in: *Atti del congr. int. di studi vespasiani*, II, Rieti, p. 431-438.
- R. H. HAYWOOD (1952). «The Strange Death of the Elder Pliny», *CW* 46 1-3.
- R. H. HAYWOOD (1974-1975). «Again the Death of the Elder Pliny», *CW* 68 259.
- F. J. HEALEY (1987). «The language and style of Pliny the Elder», in: *Filologia e forme letterarie. Studi offerti a Francesco della Corte*, IV, Urbino, p. 3-24.
- H. HELMS (1982). «Zur Wandlung des Germanenbildes im 1. Jh. u. Z.», in: *Fest. Hartke*, Berlin, p. 29-32.
- CH. HERKERT (1956). *Historical Commentary Drawn from the N.H. of Pliny the Elder for the Years 54-76 A.D.*, Pennsylvania.
- L. HERRMAN (1936). «Sénèque et Pline l'Ancien», *REA* 38 177-181.
- L. HERRMAN (1963). «Pline l'Ancien a-t-il inventé les Esséniens célibataires?», *RBPh* 41 80-91.
- L. HERRMAN (1967). «Pline l'Ancien et les halieutiques», *Latomus* 26 708-711.
- H. HEUBNER (1963). «Sors Varia», *RhM* 106 352-355.
- A. J. L. VAN HOOFF (1982). «Some More Latifundia», *Historia* 31 126-128.
- N. P. HOWE (1985). «In defense of the encyclopedic mode. On Pliny's preface to the Natural History», *Latomus* 44 561-576.
- J. HUBAUX (1958). «Pline et les Esséniens», *BAB* 44 475-495.
- J. HUBAUX (1959). «Les Esséniens de Pline», *Cahiers du Cercle E. Renan* 6 1-16.
- J. ISAGER (1971). «The Composition of Pliny's Chapters on the History of Art», *ARID* 6 49-62.
- J. ISAGER (1986). «Plinio il Vecchio e le meraviglie di Roma. Mirabilia in terris e Romae Miracula nel XXXVI libro della Naturalis Historia», *ARID* 15 37-50.
- H. H. S. JONES (1950). «The *magi* in Pliny», *PCPhS* 181 7-8.
- H. H. S. JONES (1953). «Ancient Documents and Contemporary Life with Special Reference to the Hippocratic Corpus, Celsus and Pliny», in: *Science, Medicine and History*, I, London, p. 100-110.
- P. JAL (1987). «Pline et l'historiographie latine», *Helmantica* 38 171-186.
- Z. KÁDÁR-M. BERÉNYI-RÉVÉSZ (1986). «Die Anthropologie des Plinius Maior» in: *ANRW* II.32.4 2201-2224.
- M. C. KASZUBA (1976). *Pliny's Mainland Greece*, New York.
- D. B. KAUFMAN (1934). «An Introduction to a First Century Polymath», *CW* 24 33-38.
- A. KING (1981). «Die Popularisierung Naturkundlichen Wissens», *ZWG* 65 339-365.
- F. KLINGNER (1958). «Tacitus und die Geschichtsschreiber des I. Jahrhunderts n. Chr.», *MH* 15 194-206.
- R. KOENIG-G. WINKLER (1979). *Plinius der Aeltere. Leben und Werk eines antiken Naturforschers*, Muenchen.

- TH. KOEVES-ZULAUF (1972). *Reden und Schweigen. Roemische Religion bei Plinius Maior*, Muenchen.
- TH. KOEVES-ZULAUF (1978). «Plinius d. Aeltere und die roemische Religion», in: *ANRW* II.16.1 187-288.
- TH. KOEVES-ZULAUF (1973). «Die Vorrede der plinianischen Naturgeschichte», *WS* 7 134-184.
- W. KREBS (1967). «Das Gewicht der Obelisk in Rom», *Das Altertum* 13 205-213.
- W. KROLL (1930). *Die Kosmologie des Plinius*, Breslau.
- W. KROLL (1951). «C. Plinius Secundus der Aeltere», in: *RE*, col. 271-439.
- W. KROLL-K. ZIEGLER-H. GUNDEL-W. ALY-R. HANSLIK (1951). «C. Plinius Secundus der Aeltere», in: *RE* 21, col. 271-439.
- A. LABHARDT (1940). «Quelques témoignages d'auteurs latins sur la personnalité et l'oeuvre de Pline l'Ancien», in: *Mélanges Niedermann*, Neuchâtel, p. 105-114.
- A. D. LATTANZI (1982). «A proposito dei libri sulle arti», in: *Plinio il Vecchio sotto il profilo storico e letterario*, Como, p. 97-107.
- L. LEHANNUR (1890). «Étude sur Pline l'Ancien», *Annales de la Fac. des Lettres de Caen* 6 1-41 e 164-205.
- H. LEITNER (1972). *Zoologische Terminologie beim Aelteren Plinius*, Hildesheim.
- L. LENOBLE (1952). «Les obstacles épistémologiques dans l'Histoire Naturelle de Pline» *Thalès* 8 87-106.
- H. C. LIPSCOMB-R. H. HAYWOOD (1954). «The Strange Death of the Elder Pliny», *CW* 47 74.
- G. E. R. LLOYD (1983). *Science, Folklore and Ideology. Studies in the Life Sciences in Ancient Greece*, Cambridge, p. 135-149.
- A. I. LOEWENTHAL-D. B. HARDEN (1949). «Vasa Murrina with a Note by C.E.N. Bromehead» *JRS* 39 31-37.
- T. LORENZ (1965). *Galerien von griechischen Philosophen und Dichterbildnissen bei den Römern*, Mainz.
- M. MALAISE (1968). «Pline l'Ancien a-t-il séjourné en Égypte?», *Latomus* 27 852-863.
- S. C. MARCHETTI (1982). «Iuvare mortalem. L'ideale programmatico della *Naturalis Historia* di Plinio nei rapporti con il moralismo stoico-diatribico», *A&R* 22 124-148.
- S. C. MARCHETTI (1991). *Plinio il Vecchio e la tradizione del moralismo romano*, Pisa.
- P. M. MARTIN (1982). «Pline l'Ancien ou une mort ordinaire», *VL* 86 12-22.
- R. MARTIN (1979). «La mort étrange de Pline l'Ancien ou l'art de la déformation historique chez Pline le Jeune», *VL* 73 13-22.
- S. F. MASON (1956). *A History of the Sciences. Main Currents of Scientific Thought*, London, 1952 (trad. par M. VERGNA, *Histoire des Sciences*, Paris, cap. 6, p. 44-51).
- R. MAUNY (1949). «Autour d'un texte bien controversé: le périple de Polybe (146 av. J.-C.)». *Hesperia* 36 47-67.
- A. MAZZARINO (1948-1949). «Una nuova pagina di Plinio il Vecchio», *Maia* 1 200-222; 2 43-52.
- A. MEHL (1979). «Kaiser Claudius und der Feldherr Corbulo bei Tacitus und Cassius, Mit einem Anhang: Ist der aeltere Plinius die Quelle beider Autoren?», *Hermes* 107 220-239.
- D. MEREDITH (1953). «Annius Plocamus: Two Inscriptions from the Berenice Road» *JRS* 43 38-40.

- A. MICHEL (1987). «L'esthétique de Pline l'Ancien», *Helmantica* 38 55-67.
- A. C. MOORHOUSE (1940). «A Roman's View of Art», *G&R* 10 29-35.
- J. MUELLER (1883). *Der Stil des Aelteren Plinius*, Innsbruck.
- J. MUELLER (1890). *Ueber die Pflege der Wissenschaft bei den Roemern*, Innsbruck.
- F. MUENZER (1897). *Beitraege zur Quellenkritik der Naturgeschichte des Plinius*, Berlin.
- CH. MUGLER (1973). «Sur quelques points de contact entre la magie et les sciences appliquées des anciens», *RPh litt. hist. anciennes* 47 31-37.
- C. NAILIS (1938-1939a). «De Cosmologie van C. Plinius Secundus», *PhS* 10 119-127.
- C. NAILIS (1938-1939b). «Plinius hymne aan het heelal», *PhS* 10 189-204.
- C. NAILIS (1942-1943). «Studie over de Cronologie van het leven en de Werken van Plinius den Naturalist» *PhS* 13-14 1-23; 65-78.
- C. NAILIS (1943). *Studie over filosofische gedachten van Plinius den Naturalist*, Louvain (tese de licenciatura referenciada em *RBPh* 22 533).
- C. G. NAUERT (1979). «Humanists, Scientists and Pliny: Changing Approaches to a Classical Author», *AHR* 84 72-85.
- C. NICOLET (1984). «Pline, Paul et la théorie de la monnaie», *Athenaeum* 72 105-135.
- E. NOÈ (1979). «Echi di polemica antiaugustea in Plinio», *Nat. Hist.* 7 147-150», *RIL* 113 391-407.
- E. NOWOSAD (1980). «De locis communibus in Aegypti descriptione apud Plinium obviis», *Meander* 35 211-222.
- G. OEHMICHEN (1972). *Plinianischen Studien zur geographischen und kunsthistorischen Literatur*, Hildesheim.
- A. OENNERFORS (1956). *Pliniana. In Plinii maioris naturalem historiam studia grammatica semantica critica*, Uppsala.
- P. PARIS (1951). «Note sur deux passages de Strabon et de Pline dont l'intérêt n'est pas seulement nautique», *Journal Asiatique* 1 13-29.
- G. PASCUCCI (1980). «La lettera prefatoria di Plinio alla Naturalis Historica», *InvLuc* 2 5-39.
- E. PEIRIS (1960-1961). «Greek and Roman Contacts with Ceylon», *The Ceylon Historical Journal* 10 8-30.
- Y. PERRIN (1987). «Un témoignage de Pline sur l'évolution socio-culturelle de son temps (NH 35, 52)», *Helmantica* 38 69-96.
- R. PIRET (1935). *Pline l'Ancien et la philosophie. Contribution à l'étude de la philosophie populaire romaine*, Bruxelles (référence dans *RBPh* 15 (1936) 296).
- O. PROBST (1905). *Celsus und Plinius in ihrem Verhaeltnis zum achten Buch der Encyclopaedie Varros*, Muenchen.
- M. RABENHORST (1905). *Quellenstudien zur naturalis historia des Plinius*, Berlin.
- M. RABENHORST (1907). *Der aeltere Plinius als Epitomator des Verrius Flaccus. Eine Quellenanalyse des siebenten Buches der Naturgeschichte*, Berlin.
- J. RAMIN (1977). «Les connaissances de Pline en matière de métallurgie», *Latomus* 36 144-154.
- A. REHM (1938). «Zur Rolle der Technik in der griechisch-roemischen Antike», *AKG* 28 135-162.
- J. E. RHEN (1967). *A Historical Commentary on the Reign of Tiberius Based on the Evidence of the Historia Naturalis of Pliny the Elder*, Philadelphia.

- S. RICCOBONO (1987). «I libri III-VI della *Naturalis historia* di Plinio il Vecchio. Riflessioni sui problemi amministrativo-finanziari dell'Impero romano», *ASGP* 39 157-183.
- E. RIESS (1896). «Pliny and Magic», *AJPh* 17 77-83.
- F. ROEMER (1983). «Die plinianische Anthropologie und der Aufbau der *Naturalis historia*», *WS* 17 104-108.
- A. RONCORONI (1982). «Plinio tardoantico», in: *Plinio il Vecchio sotto il profilo storico e letterario*, Como, p. 151-168.
- A. ROUVERET (1987). «*Toute la mémoire du monde*. La notion de collection dans la *NH* de Pline», *Helmantica* 38 115-133.
- L. RUMMLER (1862). *C. Plinii Secundi Philosophumena*, Sedan.
- L. W. RUTLAND (1980). «Fortuna sola invocatur. Pliny's Statement», *CB* 56, p. 28-30.
- E. DE SAINT-DENIS (1941). «Les romains et le phénomène des marées», *RPh* 67 134-142.
- E. DE SAINT-DENIS (1971). «Nuances et jeux de lumière dans l'Histoire Naturelle de Pline l'Ancien», *RPh* 45 218-239.
- K. SALLMANN (1971). *Die Geographie des aelteren Plinius in ihrem Verhaeltnis zu Varro. Versuch einer Quellenanalyse*, Berlin-New York.
- K. SALLMANN (1984). «Misera gens (Plin. *nat.* 16, 2-6)», in: *Acta Treverica* 1981, edd. R. SCHNUR-K. SALLMANN, Leichlinger Brune, p. 73-80.
- K. SALLMANN (1986a). «La responsabilité de l'homme face à la nature», *Helmantica* 37 251-266.
- K. SALLMANN (1986b). «*Iam flumina inficimus*. Quid Plinius in naturali historia de terra tuenda docuerit», *VL* 22 12-20.
- K. SALLMANN (1987). «Reserved for eternal punishment. The Elder Pliny's view of free Germany (HN 16.1-6)», *AJPh* 108 108-128.
- R. SCHLLING (1978). «La place de Pline l'Ancien dans la littérature technique», *RPh* 52 272-283.
- J.-FR. SCHULZE (1971). «Die Entwicklung der Medizin in Rom und das Verhaeltnis der Roemer gegeneuber der aertzlichen Taetigkeit von den Anfaengen bis zum Beginn der Kaiserzeit», *ZAnt* 21, 485-505.
- M. SCHUSTER (1934). «Das Wesen und die Verehrungsformen der Gottheit. Eine Betrachtung des aelteren Plinius (*nat.* 2.14-27)», in: *Antike, alte Sprachen und deutsche Bildung*, Frankfurt, p. 45-48.
- F. F. SCHWARZ (1974). «Pliny the Elder on Ceylon», *Journal of Asian Studies* 8 21-48.
- S. SCONOCCHIA (1987). «La structure de la *NH* dans la tradition scientifique et encyclopédique romaine», *Helmantica* 38, p. 307-316.
- K. SCOTT (1932). «The Elder and Younger Pliny on Emperor Worship», *TAPhA* 63 156-165.
- G. A. SEECK (1985). «Plinius und Aristoteles als Naturwissenschaftler», *Gymnasium* 92 419-434.
- S. SEPP (1893). «Skeptisches bei Plinius», in: *Pyrrhoneische Studien*, Erlangen.
- G. SERBAT (1973). «La référence comme indice de distance dans l'énoncé de Pline l'Ancien» *RPh* 47 38-49.
- G. SERBAT (1986). «L'humour de Pline l'Ancien», *VL* 104 9-15.
- G. SERBAT (1987). «Il y a Grecs et Grecs! Quel sens donner au prétendu antihellénisme de Pline?», *Helmantica* 38 273-282.

- B. D. SHAW (1981). «The Elder Pliny's African Geography», *Historia* 30 424-471.
- A. SPALLICI (1936). *I medici e la medicina in Plinio il naturalista*, Milano.
- B. J. STANNARD (1965). «Pliny and Roman Botany», *Isis* 56 420-425.
- CH. G. STARR (1956). «The Roman Emperor and the King of Ceylon», *CPh* 51 27-30.
- G. STEINER (1955). «The Scepticism of the Elder Pliny», *CW* 48 137-143.
- E. M. STERN (1988). «Arikamedu und der fruehroemische Indienhandel», *AW* 19.1 30-38.
- G. H. STEVENSON (1971). «The Imperial Administration», in: *The Cambridge Ancient History*, Cambridge, 1934 repr., p. 182-217.
- R. SYME (1956). «Deux proconsulats d'Afrique», *REA* 58 236-240.
- R. SYME (1969). «Pliny the Procurator», *HSPH* 73 201-236.
- J. J. M. TAEYMANS (1962). *De Naturalis Historia van C. Plinius Secundus Maior als bron voor de economische geschiedenis van de Romeinse Koningstijg en de Republick*, Leiden.
- W. W. TARN (1951). *The Greeks in Bactria and India*, Cambridge.
- J. THÉRASE (1980). «Croyances et crédulités des Romains, d'après Pline l'Ancien et les écrivains latins», in: *Mélanges Lebel*, Québec, p. 283-319.
- R. THOUVENOT (1956). «Le témoignage de Pline sur le périple africain de Polybe» (5.8-11), *REL* 34 88-92.
- R. TILL (1977). «Plinius ueber Augustus (nat. hist. 7.147-150)», *WJA* 3 127-137.
- J. M. C. TOYNBEE (1951). *Some Notes on Artists in the Roman World*, Bruxelles.
- G. B. TOWNEND (1964). «Cluvius Rufus in the *Histories* of Tacitus», *AJPh* 85 337-377.
- H. TRÄNKLE (1969). «Augustus bei Tacitus, Cassius Dio und dem aelteren Plinius», *WS* 82 108-130.
- J. TRESCH (1965). *Die Nerobuecher in den Annalen des Tacitus. Tradition und Leistung*, Heidelberg.
- M. VEGETTI (1981). «Lo spettacolo della natura. Circo, teatro e potere in Plinio», *Autaut* 184-185 111-125.
- M. VEGETTI (1982). «Zoologia e antropologia in Plinio», in: *Plinio il Vecchio sotto il profilo storico e letterario*, Como, p. 117-131.
- R. VENINI (1979). «Cultura letteraria greca e latina nella naturalis historia di Plinio il Vecchio», *RIL* 113 127-151.
- O. VORHAUSER (1860). «Die religioes-sittliche Weltanschauung des aelteren Plinius», in: *11 Programm d. K. u. K. Staatsgymnasiums zu Innsbruck*, Innsbruck, p. 1-32.
- A. WALLACE-HADRILL (1990). «Pliny the Elder and Man's Unnatural History», *GR* 80-96.
- H. WALTER (1969). *Die 'Collectanea rerum memorabilium' des C. Iulius Solinus. Ihre Entstehung und die Echtheit ihrer Zweitfassung*, Wiesbaden.
- R. E. M. WHEELER (1951). *Roman Contacts with India, Pakistan and Afghanistan*, London.
- R. E. M. WHEELER (1955). *Rome beyond the Imperial Frontiers*, London (trad. par M. THOMAS, *Les influences romaines au delà des frontières impériales*, Paris, 1960).
- K. D. WHITE (1967). «Latifundia: A Critical Review of the Evidence on Large Estates in Italy and Sicily up to the First Century A.D.», *BICS* 14 62-79.
- B. G. WHITFIELD (1956). «Virgil and the Bees. A Study in Ancient Agriculture Lore», *G&R* 3 99-117.
- J. WILKES (1972). «Julio-Claudian Historians», *CW* 65 177-201.
- R. WINCKES (1979). «Pliny's Chapter on Roman Funeral Customs in the light of *Clipeatae Imagines*», *AJA* 83 481-484.

- H. VON WISSMANN (1958). «Die Suedgrenze der *Terra Cognita* von Juba und Plinius bis Ptolomaeus», in: *Festschrift H. Kinzl*, Innsbruck, p. 311-323.
- R. E. WOLVERTON (1964). «The Encomium of Cicero in Pliny the Elder», in: *Classical Medieval and Renaissance Studies in Honor of B. L. Ullman*, I, Roma, p. 159-164.
- H. ZEHNACKER (1983). «Pline l'Ancien, lecteur d'Ovide et de Sénèque (NH XXXIII, 1-3)», in: *Hommages R. Schilling*, Paris, p. 437-446.
- H. ZEHNACKER (1986). «La description de Rome dans le livre 3 de la N.H.», *Helmantica* 37 307-320.
- J. ZINGERLE (1936-1937). «Vermeintliche und verkannte Geographica», *JhÖAI* 30 130-167.
- C. ZIRKLE (1957). «The Death of Gaius Plinius Secundus (23-79 A.D.)», *Isis* 58 553-559.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- G. J. AALDERS (1969). «*NOMOΣ EMΨΥΧOΣ*», in: *Politeia und res publica*, hrsg. R. STEINMETZ, Wiesbaden, p. 315-329.
- G. J. AALDERS (1975). *Political Thought in Hellenistic Times*, Amsterdam.
- G. J. AALDERS (1982). *Plutarch's Political Thought*, Amsterdam.
- T. ADAM (1978). *Clementia Principis. Der Einfluss hellenistischer Fuerstenspiegel auf den Versuch einer rechtlichen Fundierung des Principats durch Seneca*, Stuttgart.
- F. E. ADCOCK (1971). «The Achievment of Augustus», in: *The Cambridge Ancient History*, Cambridge, 1934 repr., p. 583-606.
- A. W. H. ADKINS (1960). *Merit and Responsibility*, Oxford.
- A. AIARDI (1979-1980). «Interessi neroniani in Oriente e in Africa. L'idea di Alessandro Magno», *AIV* 138 536-572.
- A. ALFOELDI (1953). «Die Geburt der kaiserlichen Bildsymbolik. Kleine Beitrage zu ihrer Entstehungsgeschichte. 3. Parens patriae», *MH* 10 107-124.
- A. ALFOELDI (1978). *Der Vater des Vaterlands im roemischen Denken*, Darmstadt, 1970 Nachd.
- A. ALFOELDI (31980). *Die monarchische Repraesentation im roemischen Kaiserreiche*, Darmstadt.
- G. ALFOELDY (21979). *Roemische Sozialgeschichte*, Wiesbaden.
- M. AMIT (1965). «Propagande de succès et d'euphorie dans l'empire romain», *Iura* 16 52-75.
- G. C. ANDERSON (1928). «Alexander at the Caspian Gates», *TAPHA* 59 142-163.
- G. C. ANDERSON (1971). «The Eastern Frontier from Tiberius to Nero», in: *The Cambridge Ancient History*, Cambridge, 1934 repr., p. 743-780.
- W. S. ANDERSON (1963). *Pompey, his Friends and the Literature of the First Century B.C.*, Berkeley.
- J. ANDRÉ (1961). *L'alimentation et la cuisine à Rome*, Paris.
- J.-M. ANDRÉ (1966). *L'otium dans la vie morale et intellectuelle romaine des origines à l'époque augustéenne*, Paris.
- J.-M. ANDRÉ (1982). «La conception de l'État et de l'empire dans la pensée greco-romaine des deux premiers siècles de notre ère», in: *ANRW* II.30.1 3-73.
- G. H. ANDRES (1983). «Juicio de los historiadores imperiales sobre los Gracos», *Helmantica* 34 293-308.
- A. ANDREWS (1971). *The Greek Tyrants*, London, 1956 repr.
- H. VON ARNIM (1898). *Leben und Werke des Dio von Prusa*, Berlin.
- P. A. ARNOTT (1970). *An Introduction to the Roman World*, London.

- A. E. ASTIN (1967). *Scipio Aemilianus*, Oxford.
- A. E. ASTIN (1978). *Cato The Censor*, Oxford.
- J. AYMARD (1960). «L'animal et les vertus 'romaines'», in: *Hommages L. Herrmann*, Bruxelles, p. 118-123.
- E. BADIAN (1958). «Alexander the Great and the Unity of Mankind», *Historia* 7 425-444.
- E. BADIAN (1972). «Tiberius Gracchus and the Roman Revolution», in: *ANRW* I. 1 668-731.
- J. P. V. D. BALSDON (1951). «Sulla Felix», *JRS* 41 1-10.
- J. P. V. D. BALSDON (1968). *Roman Women. Their History and Habits*, London.
- J. P. V. D. BALSDON (1975). «The Principates of Tiberius and Gaius», in: *ANRW* II.2 86-94.
- J. P. V. D. BALSDON (1979). *Romans and Aliens*, London.
- H. BARDON (1940). *Les empereurs et les lettres latines d'Auguste à Hadrien*, Paris.
- H. BARDON (1956). *La littérature latine inconnue. II. L'époque impériale*, Paris.
- H. BARDON (1979). «Les Flaviens et la littérature: essai d'autocritique», in: *Atti del congresso internazionale di studi vespasiani*, I, Rieti, p. 175-194.
- E. BARKER (1956). *From Alexander to Constantine*, Oxford.
- E. BARKER (1959). *The Political Thought of Plato and Aristotle*, New York.
- E. BARKER (1967). *Greek Political Theory. Plato and his Predecessors*, London.
- E. BARKER (1962). *The Legacy of Rome*, Oxford.
- J. BARNES (1979). *The Presocratic Philosophers. I. Thales to Zeno*, London.
- T. D. BARNES (1982). «The Date of the Octavia», *MH* 39 215-217.
- J. BEAUJEU (1955). *La religion romaine à l'apogée de l'Empire. I. La politique religieuse des Antonins (96-192)*, Paris.
- J. BEAUJEU (1966). *Politique religieuse et propagande numismatique sous le haut-empire*, Paris.
- J. BEAUJEU (1972). «Les apologistes et le culte du souverain», *Entretiens Hardt* 19 103-141.
- C. BECKER (1907). *Wertbegriffe im antiken Rom. Ihre Geltung und ihr Absinken zum Schlagwort*, Muenchen.
- F. BELLANDI (1980). *Etica diatribica e protesta sociale nelle satire de Giovenale*, Bologna.
- H. BELLEN (1974). «Die 'Verstaatlichung' des Privatvermoegens der roemischen Kaiser im I. Jahrhundert n. Chr.», in *ANRW* II.1 91-112.
- G. G. BELLONI (1974). «Significati storico-politici delle figurazioni e delle scritte delle monete da Augusto a Traiano (Zecche di Roma e 'imperiali')», in: *ANRW* II.1 997-1144.
- H. W. BENARIO (1968). «Tacitus and the Fall of the Roman Empire», *Historia* 17 37-50.
- H. W. BENARIO (1975). «Augustus Princeps», in: *ANRW* II.2 75-85.
- H. BENGTON (1977). *Marcus Antonius. Triumvir und Herrscher des Orients*, Muenchen.
- H. BENGTON (1979). *Die Flavii. Vespasian, Titus, Domitian*, Muenchen.
- E. BENVENISTE (1935). *Les origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris.
- E. BENVENISTE (1969). *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, 2 vols., Paris.
- J. BÉRANGER (1935). «Tyranus. Notes sur la notion de tyrannie chez les romains particulièrement à l'époque de César et de Cicéron», *REL* 13 85-94.
- J. BÉRANGER (1953). *Recherches sur l'aspect idéologique du Principat*, Bâle.
- J. BÉRANGER (1960). «La prévoyance (*providentia*) impériale et Tacite», *Ann.* I, 8, 1», *Hermetismes* 88 475-492.

- J. BÉRANGER (1975). *Principatus. Études de notions et d'histoire politiques dans l'Antiquité gréco-romaine*, Genève.
- J. BÉRANGER (1977). «Imperium, expression et conception du pouvoir impérial», *REL* 55 325-344.
- W. BERINGER (1954). «Princeps», in: *RE* XXII.2, col. 1998-2311.
- L. BERLINGER (1935). *Beitraege zur inoffiziellen Titulatur der roem. Kaiser*, Breslau.
- A. H. BERNSTEIN (1978). *Tiberius Sempronius Gracchus. Tradition and Apostasy*, Ithaca.
- G. BERSA (1895). *Le idee morali di Plinio il Giovane*, Zara.
- E. BIANCO (1968). «Indirizzi programmatici e propagandistici nella monetazione di Vespasiano», *RIN* 70 145-230.
- G. BIANCO (1976). «Riflessi della crisi agricola italica nel *de re rustica* di Varrone», in: *Atti del congresso internazionale di studi varroniani*, II, Rieti, pp. 299-316.
- J. BIDEZ-F. CUMONT (1938). *Les mages hellénisés*, 2 vols., Paris.
- M. BIEBER (1945). «Honos and Virtus», *AJA* 49 25-34.
- L. BIELER (1967). *ΘΕΙΟΣ ΑΝΕΠ Das Bild des 'goetlichen Menschen' in Spaetantike und Fruechristentum*, 2 vols., Darmstadt.
- A. BILL (1928). *La morale et la loi dans la philosophie antique*, Paris.
- H. BILLERBECK (1979). *Der Kyniker Demetrius: ein Beitrag zur Geschichte der fruehkaiserzeitlichen Populaerphilosophie*, Leiden.
- J. BLEICKEN (1978). *Prinzipat und Dominat. Gedanken zur Periodisierung der roemischen Kaiserzeit*, Wiesbaden.
- J. BLEICKEN (1979). «Zur Entstehung der Verfassungstypologie im 5. Jahrhundert v. Chr. (Monarchie, Aristocratie, Demokratie)», *Historia* 28 148-172.
- J. BLEICKEN (31982). *Verfassungs und Sozialgeschichte des roemischen Kaiserreiches*, Muenchen.
- R. BODÉÛS (1982). *Le philosophe et la cité. Recherche sur les rapports entre morale et politique dans la pensée d'Aristote*, Liège.
- A. BODSON (1967). *La morale sociale des derniers stoïciens. Sénèque, Epictète et Marc Aurèle*, Paris.
- G. BOISSIER (21885). *L'opposition sous les Césars*, Paris.
- J. BOMPAIRE (1958). *Lucien écrivain. Imitation et création*, Paris.
- G. BONAMENTE (1975). «Il *metus punicus* e la decadenza di Roma in Sallustio, Agostino ed Orozio», *GIF* 27 136-169.
- M. BONJOUR (1975). *Terre natale. Études sur une composante affective du patriotisme romain*, Paris.
- S. F. BONNER (1969). *Roman Declamation in the Late Republic and Early Principate*, Liverpool, 1949 repr.
- S. F. BONNER (1977). *Education in Ancient Rome. From the Elder Cato to the Younger Pliny*, London.
- H. BORNECQUE (1967). *Les déclamations et les déclamateurs d'après Sénèque le Père*, Lille 1902 repr. Hildesheim.
- G. BOULVERT (1970). *Esclaves et affranchis impériaux sous la Haut-Empire romain. Rôle politique et administratif*, Napoli.
- G. BOULVERT (1974). *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain: la condition de l'affranchi et de l'esclave du prince*, Paris.
- S. DES BOUVRIE (1984). «Augustus' Legislation on Morals. Which Morals and what Aims?», *SO* 59 93-113.
- E. BRÉHIER (1971). *Chrysippe et l'ancien stoïcisme*, Paris.

- A. BRIESSMANN (1955). *Tacitus und das flavische Geschichtsbild*, Wiesbaden.
- K. BRINGMANN (1965). «Studien zu den politischen Ideen des Isokrates», Goettingen.
- K. BRINGMANN (1976). «Die Verfassungsdebatte bei Herodot 3.80-82 und Dareios' Aufstieg zur Koenigsherrschaft», *Hermes* 104 266-279.
- J. BRISSET (1964). *Les idées politiques de Lucain*, Paris.
- P. A. BRUNT (1980). «Free Labour and Public Works at Rome», *JRS* 70 81-99.
- P. A. BRUNT (1983). «Princeps and Equites», *JRS* 73 42-75.
- K. BUECHNER (1960). «Hat Tacitus geglaubt, der Untergang des roemischen Reiches stehe unmittelbar bevor?», in: *Festschrift W.-H. Schuchart*, Baden-Baden, p. 43-48.
- K. BUECHNER. «Die roemische Republik im roemischen Staatsdenken», in: *Roemertum*, p. 66-86.
- K. BUECHNER (1983). «*Vera uocabula rerum amissimus*: Thukydidés und Sallust ueber den Verfall der Wertbegriffe», in: *Hommages R. Schilling*, Paris, p. 253-261.
- H.-P. BUETLER (1970). *Die geistige Welt des juengeren Plinius. Studien zur Thematik seiner Briefe*, Heidelberg.
- E. BURCK (1965). «Das Menschenbild bei Vergil», in: *Das Menschenbild in der Dichtung*, hrsg. A. SCHAEFER, Muenchen, p. 48-83.
- E. BURCK. «Vom Sinn des Otium im alten Rom», in: *RW*, p. 503-515.
- E. BURCK. «Drei Grundwerte der roemischen Lebensordnung (*labor-moderatio-pietas*)» in: *Roemertum*, p. 35-65.
- E. BURCK (1971). «Die Vorbereitung des taciteischen Menschen und Herrscherbildes in der Dichtung der fruehen roemischen Kaiserzeit», in: *Politik und literarische Kunst im Werk des Tacitus*, hrsg. G. RADKE, Stuttgart, p. 37-60.
- E. BURCK (1984). «Die roemische Expansion im Urteil des Livius», in: *ANRW* II. 32.2 1148-1189.
- F. BURDEAU - N. CARBONNEL-M. HUMBERT (1964). *Aspects de l'Empire Romain*. Préf. de J. GAUDEMET, Paris.
- W. BURKERT (1972). *Lore and Science in Ancient Pythagoreanism*, Cambridge Mass.
- T. V. BUTTREY (1980). *Documentary Evidence for the Chronology of the Flavian Titulature*, Stuttgart.
- T. O. BUTTREY (1976). «Vespasian's *Consecratio* and the Numismatic Evidence», *Historia* 25 449-457.
- T. J. CADOUX (1956). «Marcus Crassus: A Revaluation», *G&R* 3 153-161.
- J. A. SEGURADO E CAMPOS (1982). «Sur la typologie des personnages dans les tragédies de Sénèque», in: *Neroniana 1977*, Clermont-Ferrand, p. 223-231.
- W. CAPELLE (1948). *Epiktet, Teles und Musonius. Wege zu glueckseligen Leben*, Zuerich.
- J. CARCOPINO (1931). *Sylla ou la monarchie manquée*, Paris.
- J. CARCOPINO (1968). *Jules César*, Paris.
- P. CARLIER (1978). «L'idée de monarchie impériale dans la *Cyropédie* de Xénophon», *Ktéma* 3 133-163.
- F. CHAMOUX (1981). *La civilisation hellénistique*, Paris.
- H. CHANTRAINE (1967). *Freigelassene und Sklaven im Dienst der roemischen Kaiser. Studien zu ihrer Nomenklatur*, Wiesbaden.
- M. P. CHARLESWORTH (1936a). *Five Men Character. Studies from the Roman Empire*, Cambridge Mass.
- M. P. CHARLESWORTH (1936b). «Providentia and Aeternitas», *HTThR* 29 107-132.

- M. P. CHARLESWORTH (1936c). «Some Observations on Ruler-Cult especially in Rome», *HThR* 29 5-44.
- M. P. CHARLESWORTH (1937). «The Virtues of a Roman Emperor. Propaganda and the Creation of Belief», *PBA* 23 105-133.
- M. P. CHARLESWORTH (1951). «Roman Trade with India: a Resurvey», in: *Studies A. Chester Johnson*, Princeton, p. 131-143.
- M. P. CHARLESWORTH (21970). *Trade-Routes and Commerce of the Roman Empire*, New York.
- K. CHRIST (1978). «Tacitus und der Principat», *Historia* 27 449-487.
- K. CHRIST (1979). *Krise und Untergang der roemischen Republik*, Darmstadt.
- K. CHRIST (1980). *Roemische Geschichte. Einfuehrung, Quellenkunde, Bibliographie*, Darmstadt.
- J. CHRISTES (1983). «Beobachtungen zur Verfassungsdiskussion in Ciceros Werk de re publica», *Hermes* 32 461-483.
- E. CIZEK (1972). *L'époque de Néron et ses controverses idéologiques*, Leiden.
- E. CIZEK (1977). *Structures et idéologie dans Les Vies des Douze Césars de Suétone*, Bucuresti.
- E. CIZEK (1982). *Néron*, Paris.
- M. L. CLARKE (1968). *Die Rhetorik bei den Roemern. Ein historischer Abriss*, Goettingen.
- M. CLAVEL-LÉVÊQUE (1978). «Brigandage et piraterie: représentations idéologiques et pratiques impérialistes au dernier siècle de la République», *DHA* 4 17-31.
- I. CH. COLOMBO (1981). «Funzioni politiche ed implicazioni culturali nell'ideologia religiosa di Ceres nell'impero romano», in: *ANRW* II.17.1 403-428.
- R. COMBÈS (1966). *Imperator. Recherches sur l'emploi et la signification du titre d'Imperator dans la Rome républicaine*, Paris.
- C. D. CONTOGIORGIS (1978). *La théorie des révolutions chez Aristote*, Paris.
- A. COSSARINI (1979-1980). «Il prestigio dell'agricoltura in Sallustio e Cicerone», *AIV* 138 355-364.
- J. COUSIN (1969). «Quintilien et la notion d'*aequum*», in: *Hommages Renard*, I, Bruxelles, p. 260-267.
- F. H. CRAMER (1954). *Astrology in Roman Law and Politics*, Philadelphia.
- L. CREDARO (1932). «Le dottrine filosofiche della scuola di Megara», *RAL* 8 463-499.
- J.-M. CROISILLE (1982). «Caton et Sénèque face au pouvoir: Lucain, *Pharsale*, II, 234-235; IX, 186-217», in: *Neroniana 1977*, Clermont-Ferrand, p. 83-91.
- J. CROOK (1951). «Titus and Berenice», *AJPh* 72 162-175.
- J. CROOK (1955). *Consilium Principis. Imperial Councils and Councillors from Augustus to Diocletian*, Cambridge.
- M. Mc CRUM-A. G. WOODHEAD (1966). *Select Documents of the Principates of the Flavian Emperors including the Year of Revolution A. D. 68-96*, Cambridge, 1961 repr.
- F. CUMONT (1933). «L'iniziazione di Nerone da parte di Tiridate d'Armenia», *RFIC* 11 145-154.
- L. CURTIUS. «Virtus und constantia» in: *RW*, p. 370-375.
- E. VAN'T DACK (1974). «La papyrologie et l'histoire du Haut-Empire: Les formulae des empereurs», in: *ANRW* II.1, p. 857-888.
- H. DAHLMANN (1955). *Der Bienenstaat in Vergils Georgica*, Wiesbaden.
- H. DAHLMANN. «Clementia Caesaris», in: *Roemertum*, p. 188-202.
- Y. A. DAUGE (1981). *Le barbare. Recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*, Bruxelles.

- J. DEININGER (1972). «Von der Republik zur Monarchie: Die Urspruenge der Herrschertitulatur des Prinzipats», in: *ANRW* I. 1 982-997.
- J. DEININGER (1979). «Brot und Spiele. Tacitus und die Entpolitisierung der plebs urbana», *Gymnasium* 86 278-303.
- L. DELATTE (1942). *Les traités de la royauté d'Ephante, Diotogène et Sthénidas*, Liège-Paris
- W. C. MC DERMOTT (1983). «Mamurra, Eques Formianus», *RhM* 126 292-307.
- L. DELATTE (1979). *Essai sur la politique pythagoricienne*, Liège-Paris, 1922 réimpr. Genève.
- L. DESCHAMPS (1981). «L'influence de la diatribe dans l'oeuvre de Martial», in: *Atti del congr. int. di st. vespasiani*, II, Rieti, p. 353-368.
- H. DESSAU (1903). «Die Vorrede des Livius», in: *Festschrift O. Hirschfelds*, Berlin, p. 461-466.
- F. E. DEVINE (1970). «Stoicism on the Best Regime», *JHI* 31 323-337.
- U. DIERAUER (1977). *Tier und Mensch im Denken der Antike. Studien zur Tierpsychologie, Anthropologie und Ethik*, Amsterdam.
- E. R. DODDS (1973). *The Ancient Concept of Progress and other Essays on Greek Literature and Belief*, Oxford.
- G. DOWNEY (1975). «Tiberiana», in: *ANRW* II.2 95-130.
- H. DREXLER (1959a). «Iustum bellum», *RhM* 102 97-141.
- H. DREXLER (1959b). «Potentia», *RhM* 102 50-95.
- H. DREXLER (1966). *Die Entdeckung des Individuums*, Salzburg.
- H. DREXLER. «Honos», in *RW*, p. 446-467.
- H. DREXLER. «Res publica», in: *RW*, p. 111-119.
- B. R. DUDLEY (1967). *A History of Cynicism. From Diogenes to the 6th Century A. D.*, London, 1937 repr. Hildesheim.
- G. DUMÉZIL (1969). *Idées romaines*, Paris.
- J. R. DUNKLE (1967). «The Greek Tyrant and Roman Political Invective of the Late Republic», *TAPhA* 98 151-171.
- A. DYROFF (1897). *Die Ethik der alten Stoa*, Berlin.
- D. EARL (1967). *The Moral and Political Tradition of Rome*, London.
- L. EDELSTEIN (1966). *The Meaning of Stoicism*, Cambridge Mass.
- L. EDELSTEIN (1967). *The Idea of Progress in Classical Antiquity*, Baltimore.
- K. F. EISEN (1966). *Polybios. Interpretationen*, Heidelberg.
- W. EISENHUT (1973). *Virtus Romana. Ihre Stellung im roemischen Wertsystem*, Muenchen.
- J. ELLUL (1972). *Histoire des Institutions. I-II. L'Antiquité*, Paris.
- E. ELORDUY (1936). *Die Sozialphilosophie der Stoa*, Goettingen.
- E. ELORDUY (1972). *El estoicismo*, 2 vols., Madrid.
- J. ENDT (1902). «Die Quellen des Aristoteles in der Beschreibung des Tyrannen», *WS* 24 1-69.
- H. ERKELL (1952). *Augustus, Felicitas, Fortuna. Lateinische Wortstudien*, Goeteborg.
- M. ERREN (1983). *Einfuehrung in die roemische Kunstprosa*, Darmstadt.
- H. P. D'ESCURAC (1976). *La préfecture de l'annone service administratif impérial d'Auguste à Constantin*, Rome.
- A. ESSER (1958). *Caesar und die Julisch-Claudischen Kaiser im biologisch-aerztlichen Blickfeld*, Leiden.
- J. FAIRWEATHER (1981). *Seneca the Elder*, Cambridge.
- D. MC FAYDEN (1920). *The History of the Title Emperor under the Roman Empire*, Chicago.

- C. FAVEZ (1960). «Le roi et le tyran chez Sénèque», in: *Hommages L. Herrmann*, Bruxelles, p. 346-349.
- J. R. FEARS (1981). «The Cult of Virtues and Roman Imperial Ideology», in: *ANRW* II.17.2 827-948.
- J. R. FEARS (1975) «Nero as Vice-Regent of the Gods in Seneca's *De Clementia*», *Hermes* 103 486-496.
- J. R. FEARS (1977). *Princeps a diis electus: The Divine Election of the Emperor as a Political Concept at Rome*, Rome.
- J. R. FEARS (1981b). «The Theology of Victory at Rome: Approaches and Problems», in: *ANRW* II.17.2, p. 736-826.
- J. FERGUSON (1979). *Moral Values in the Ancient World*, London, 1958 repr. New York.
- J.-L. FERRARY (1984). «L'archéologie du *de re publica* (2.2.4-37.63): Cicéron entre Polybe et Platon», *JRS* 74 87-98.
- J. R. FERREIRA (1983). *Hélade e Helenos. I. Génese e evolução de um conceito*, Coimbra.
- A. FERRIL (1978). «Herodotus on Tyranny», *Historia* 27 385-398.
- M. I. FINLEY (1983). *Politics in the Ancient World*, Cambridge.
- S. FISCHER (1983). «Avaritia, luxuria und ambitio in der Satire II 3 des Horaz», *Philologus* 72-79.
- K. FITZLER-O. SEECK (1962). «C. Iulius C. f. Caesar», in: *RE* X.1, col. 275-381.
- R. FLACELIÈRE (1963). «Rome et ses empereurs vus par Plutarque», *AC* 32 28-47.
- D. FLACH (1973). «Der Regierungsanfang des Tiberius», *Historia* 22 552-569.
- T. FRANK (1972). *Roman Imperialism*, New York.
- T. FRANK (1973). *An Economic History of Rome*, New York.
- J. FREUND (1981). *L'essence du politique*, Paris.
- K. VON FRITZ (1954). *The Theory of the Mixed Constitution in Antiquity. A Critical Analysis of Polybius' Political Ideas*, New York.
- K. VON FRITZ (1976). *Schriften zur griechischen und roemischen Verfassungsgeschichte und Verfassungstheorie*, Berlin.
- H. FUCHS. «Begriffe roemischer Praegung», in: *RW*, p. 23-41.
- F. FUERST (1934). *Die Bedeutung der Auctoritas im privaten und oeffentlichen Leben der roemischen Republik*, Marburg.
- M. FUHRMANN (1969). «Die Alleinherrschaft und das Problem der Gerechtigkeit (Seneca: *De clementia*)», in: *Prinzipat und Freiheit*, hrsg. R. KLEIN, Darmstadt, p. 321-368.
- J. F. C. FULLER (1965). *Julius Caesar: Man, Soldier and Tyrant*, London.
- D. FURLEY (1978). «Lucretius the Epicurean. On the History of Man», *Entretiens Hardt* 24 1-37.
- E. GABBA (1984). «The *collegia* of Numa: Problems of Method and Political Ideas», *JRS* 74 81-86.
- J. GAGÉ (1975). *Les classes sociales dans l'empire romain*, Paris.
- D. GALLOTA (1975). «L'Africa e i rifornimenti di cereali all'Italia durante il principato di Nerone», *RIL* 109 28-46.
- D. GALLOTA (1978). «Cn. Domizio Corbulone», *RIL* 112 305-317.
- K. S. GAPP (1935). «The Universal Famine under Claudius», *HTHR* 28 258-265.
- J. F. GARDNER (1974). *Leadership and the Cult of the Personality*, London.
- A. GARZETTI (1976). «Varrone nel suo tempo», in: *Atti del congresso internazionale di studi varroniani*, I, Rieti, p. 91-110.

- A. GARZETTI (1974). *L'imperio da Tiberio agli Antonini*, Roma, 1960 (transl. by J. R. FOSTER, *From Tiberius to the Antonines. A History of the Roman Empire, A. D. 14-192*, London).
- C. GATTI (1975). «Nerone e il progetto di riforma tributaria del 58 D.C.», *PP* 30 41-47.
- J. GAUDEMET (1967). *Institutions de l'antiquité*, Paris.
- J. GAUDEMET (1978). «À propos d'un 'héritage' romain des monarchies hellénistiques», *Ktema* 3 165-175.
- J. GEIGER (1975). «Zum Bild Julius Caesars in der roemischen Kaiserzeit», *Historia* 24 444-453.
- A. GEIKIE (1912). *The Love of Nature among the Romans during the Later Decades of the Republic and the First Century of the Empire*, London.
- M. GELZER (1941). *Caesar. Der Politiker und Staatsmann*, Wiesbaden (transl. by P. NEEDHEM, *Caesar, Politician and Statesman*, Oxford, 1969).
- M. GELZER (1949). *Pompeius*, Muenchen.
- J. GÉRARD (1976). *Juvénal et la réalité contemporaine*, Paris.
- G. A. GERHARD (1909). *Phoenix von Kolophon*, Leipzig.
- W. GERNENTZ (1918). *Laudes Romae*, Rostock.
- H. GESCHE (1976). *Caesar*, Darmstadt.
- H. GESCHE (1981). *Rom. Welteroberer und Weltorganisator*, Muenchen.
- T. GESZTELYI (1981). «Tellus-Terra Mater in der Zeit des Prinzipats», in: *ANRW* II.17.1 429-456.
- A. C. VAN GEYTENBEEK (1948). *Musonius Rufus en de Griekse Diatribe*, Amsterdam.
- C. GILMARTIN (1973). «Corbulo's Campaigns in the East. An Analysis of Tacitus' Account», *Historia* 22 583-627.
- K. M. GIRARDET (1977). «Ciceros Urteil ueber die Entstehung des Tribunates als Institution der roemischen Verfassung», in: *Festgabe J. Straub*, p. 179-200.
- M. GIRAudeau (1984). *Les notions juridiques et sociales chez Hérodote. Étude sur le vocabulaire*, Paris.
- R. GIROT (1974). «Vision et représentation géographiques chez les anciens», in: *Mélanges R. Dion*, Paris, p. 481-498.
- M. A. GIVA (1985). «Storiografia e regimi in Tacito, *Annales* 4.32-33», *Athenaeum* 73 5-27.
- E. R. GOODENOUGH (1928). «The Political Philosophy of the Hellenistic Kingship», *YCS* 1 55-102.
- P. GORDMAN (1979). *Pythagoras. A Life*, London.
- P. GOUKOWSKY (1978). *Essai sur les origines du mythe d'Alexandre (336-270 av. J.C.). I. Les origines politiques*, Nancy.
- M. R. GRAF (1937). *Suetons Bild des Kaisers Vespasian*, Stuttgart.
- M. GRANT (1969). *From Imperium to Auctoritas. A Historical Study of Aes Coinage in the Roman Empire 49 B. C.-A. D. 14*, Cambridge, 1946 repr.
- P. GREEN (1970). *Alexander the Great*, London.
- P. GREENHALGH (1975). *The Year of the Four Emperors*, London.
- P. GREENHALGH (1980). *Pompey. The Roman Alexander*, London.
- F. GRELE (1980). «La correctio morum», in: *ANRW* II.13 340-365.
- P. GRENADE (1940). «Remarques sur la théorie cicéronienne dite du *Principat*», *MEFR* 57 32-63.
- P. GRENADE (1950). «Le mythe de Pompée et les Pompéiens sous les Césars», *REA* 52 28-63.

- J. GRIFFIN (1976). «Augustan Poetry and the Life of Luxury», *JRS* 66 89-105.
- M. T. GRIFFIN (1976). *Seneca. A Philosopher in Politics*, Oxford.
- A. GRILLI (1971). *I proemi del 'De re publica' di Cicerone*, Brescia.
- P. GRIMAL (1945-1946). «Auguste et Athénodore», *REA* 47 261-273; 48 62-79.
- P. GRIMAL (1966). «Le bon roi de Philodème et la royauté de César», *REL* 44 254-285.
- P. GRIMAL (1978). «Le poème de Lucrèce en son temps», *Entretiens Hardt* 24 233-270.
- P. GRIMAL (1979). *Sénèque ou la conscience de l'Empire*, Paris.
- C. G. GUAL (1981). *Epicuro*, Madrid.
- J. GUILLÉN (1977). *Urbs Roma. Vida y costumbres de los romanos. I. La vida privada*, Salamanca.
- H. G. GUNDEL (1969). «Der Begriff *maiestas* im Denken der augusteischen Zeit», in: *Politeia und Res Publica*, hrsg. R. STEINMETZ, Wiesbaden, p. 279-300.
- H. GUNDELT (1969). « $\Theta\text{EIO}\Sigma$ im politischen Denken Platons», in: *Politeia und Res Publica*, hrsg. R. STEINMETZ, Wiesbaden, p. 89-107.
- A. GWOSDZ (1933). *Der Begriff des roemischen princeps*, Breslau.
- CH. HABICHT (1972). «Die augusteische Zeit und das Erste Jahrhundert nach Christi Geburt», *Entretiens Hardt* 19 41-101.
- I. HADOT (1969). *Seneca und die griechisch-roemische Tradition der Seelenleitung*, Berlin.
- H. HAFETER (1940-1946). «Politisches Denken im alten Rom», *SIFC* 17 97-121.
- H. HAFETER. «Die roemische Humanitas», in: *RW*, p. 468-482.
- H. HAFETER (1967). *Roemische Politik und roemische Politiker*, Heidelberg.
- H. HAFETER (1956). «Superbia Innenpolitisch», *SIFC* 27-28 135-141.
- I. HAHN (1983). «Die augusteischen Interpretationen des Sidus Iulium», *AMD* 19 57-66.
- N. G. L. HAMMOND (1981). *Alexander the Great: King, Commander and Statesman*, London.
- A. HAURY (1974). «Cicéron et la gloire: une pédagogie de la vertu», in: *Mélanges Boyancé*, Paris, p. 401-417.
- M. HAUSER (1954). *Der roemische Begriff cura*, Basel.
- K. HEINZ (1948). *Das Bild Kaiser Neros bei Seneca, Tacitus, Sueton und Cassius Dio*, Bern.
- W. R. HEINZ (1975). *Die Furcht als politisches Phaenomen bei Tacitus*, Amsterdam.
- R. HEINZE (1972). *Vom Geist der Roemertums*, Stuttgart.
- J. HELLEGOUARC'H (1969). «La Fortune du Prince», in: *Hommages Renard*, I, Bruxelles p. 421-430.
- J. HELLEGOUARC'H (21972). *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris.
- D. L. HENNIG (1975). *L. Aelius Seianus. Untersuchungen zur Regierung des Tiberius*, Muenchen.
- P. HERRMANN (1968). *Der roemische Kaisereid. Untersuchungen zu seiner Herkunft und Entwicklung*, Goettingen.
- H. HERTER (1969). «Urathen der Idealstaat», in: *Politeia und Res Publica*, hrsg. R. STEINMETZ, Wiesbaden, p. 108-134.
- H. HEUBNER (1963). «Sors Varia», *RhM* 106 352-355.
- O. HILTBRUNNER. «Vir gravis», in: *RW*, p. 402-419.
- J. G. F. HIND (1971). «The Middle Years of Nero's Reign», *Historia* 20 488-505.
- G. HINOJO (1983). «El léxico de grupos políticos en latin: Problemas y métodos», *Faventia* 5 47-58.
- R. HOEISTAD (1948). *Cynic Hero and Cynic King: Studies in the Cynic Conception of Man*, Uppsala.

- T. HOELSCHER (1967). *Victoria Romana. Archaeologische Untersuchungen zur Geschichte und Wesenart der roemischen Siegesgoettin von den Anfaengen bis zum Ende des 3. Jhdts n. Chr.*, Mainz.
- W. HOHEN (1978). «Caesar — Nachfolge und Caesar-Abkehr in den *Res gestae Divi Augusti*», *Gymnasium* 85 1-19.
- V. L. HOLLYDAY (1969). *Pompey in Cicero's Correspondence and Lucan's Civil War*, Paris.
- H. HOMEYER (1956). «Zur Bedeutungsgeschichte von *sapientia*», *AC* 25 301-318.
- VON C. HUENEMOERDER (1981). «Antike und mittelalterliche Enzyklopaedien und die Popularisierung naturkundlichen Wissens», *ZWG* 65 339-365.
- V. V. IASBEZ (1981). «I figli dei proscritti sillani», *Labeo* 27 163-213.
- H. U. INSTINSKY. «Consensus universorum», in: *RW*, p. 209-228.
- J. ISAGER (1976). «Vespasiano e Augusto», in: *Studia P. Krarup*, Odense, p. 64-71.
- S. JACKSON (1984). «Apollonius and the Emperors», *Hermathena* 137 25-32.
- P. JAL (1961a). «La propagande religieuse à Rome au cours des guerres civiles de la fin de la République», *AC* 30 395-414.
- P. JAL (1961b). «Remarques sur la cruauté à Rome pendant les guerres civiles (de Sylla à Vespasien)», *BAGB* 20 475-501.
- P. JAL (1963). *La guerre civile à Rome*, Paris.
- P. JAL (1982). «La place de Lucain dans la littérature antique des guerres civiles», in: *Nero-riana 1977*, Clermont-Ferrand, p. 83-91.
- S. JAMESON (1975). «Augustus and Agrippa Postumus», *Historia* 24 287-314.
- P.-A. JANET (1971). *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*, I, Genève.
- T. JANSON (1964). *Latin Prose Prefaces. Studies in Literary Conventions*, Stockholm-Göteborg.
- H. JOLY (1869). *De Cynica institutione sub imperatoribus Romanis*, Paris.
- R. JOLY (1961). «Platon et la médecine», *BAGB* 20 435-451.
- A. H. M. JONES (1970). *Augustus*, London.
- A. H. M. JONES (1974). *The Roman Economy: Studies in Ancient Economic and Administrative History*, Oxford.
- C. P. JONES (1971). *Plutarch and Rome*, Oxford.
- H. S. JONES (1971). «The Princeps», in: *The Cambridge Ancient History*, Cambridge, 1934 repr., p. 127-158.
- G. JOSSA (1963). «L'*utilitas rei publicae* nel pensiero imperiale dell'epoca classica», *StudRom* p. 387-405.
- J. JOUANNA (1978). «Le médecin modèle du législateur dans les *Lois* de Platon», *Ktema* 3 77-91.
- U. KAHRSTEDT (21958). *Kulturgeschichte der roemischen Kaiserzeit*, Bern.
- I. KAJANTO (1981). «Fortuna», in: *ANRW* II.17.1 502-558.
- E. KEITHEL (1984). «Principate and Civil War in the Annals of Tacitus», *AJPh* 105 306-325.
- D. KIENAST (1961). «Imperator», *ZRG* 78 403-421.
- D. KIENAST (1969). «Augustus und Alexander», *Gymnasium* 76 430-456.
- D. KIENAST (1979). *Cato der Zensor. Seine Persoenlichkeit und seine Zeit*, Darmstadt.
- G. S. KIRK-J. E. RAVEN-M. SCHOFIELD (1983). *The Presocratic Philosophers*, Cambridge.
- U. KLIMA (1971). *Untersuchungen zu dem Begriff sapientia. Von der republikanischen Zeit bis Tacitus*, Bonn.

- F. KLINGNER (1979). *Roemische Geisteswelt. Essays zur lateinischen Literatur*, Muenchen, 1965 repr. Stuttgart.
- H. KLOESEL (1935). *Libertas*, Breslau.
- H. KLOFT (1970). *Liberalitas Principis. Herkunft und Bedeutung. Studien zur Prinzipatsideologie*, Koeln-Wien.
- H. KLOFT (1972). *Libertas und Liberalitas. Untersuchungen zur innenpolitischen Propaganda der Roemer*, Muenchen.
- H. KLOFT (1984). «Aspekte der Prinzipatsideologie im fruehen Prinzipat», *Gymnasium* 91 306-326.
- P. KNEISSL (1969). *Die Siegestitulatur der roemischen Kaiser*, Goettingen.
- U. KNOCHE (1935). *Magnitudo animi. Untersuchungen zur Entstehung und Entwicklung eines roemischen Wertgedankes*, Leipzig.
- U. KNOCHE (1962). *Vom Selbstverstaendnis der Roemer*, Heidelberg.
- U. KNOCHE (1963). «Zur Beurteilung des Kaisers Tiberius durch Tacitus», *Gymnasium* 70 211-216.
- C. KOCH (1969). «*Roma aeterna*», in: *Prinzipat und Freiheit*, hrsg. R. KLEIN, Darmstadt, p. 23-67.
- H. P. KOHNS (1976). «Prima causa coeundi. Zu Cic. rep. I.39», *Gymnasium* 83 209-275.
- J. KOLENDO (1981). *À la recherche de l'ambre baltique. L'expédition d'un chevalier romain sous Néron*, Warszawa.
- J. KOLENDO (1982). «Le project d'expédition de Néron dans le Caucase», in: *Neroniana 1977*, Clermont-Ferrand, p. 23-30.
- H. KORNHARDT (1936). *Exemplum. Eine bedeutungsgeschichtliche Studie*, Goettingen.
- J. KORPANTY (1983). «Sallust, Livius und ambitio», *Philologus* 127 61-71.
- S. KOSTER (1980). *Die Invektive in der griechischen und roemischen Literatur*, Meisenheim am Glan.
- P. KRARUP (1956). *Rector Reipublicae. A Contribution towards the Interpretation of Cicero's De re publica*. Kjøbenhavn.
- L. KRATTINGER (1944). *Der Begriff des Vaterlands im republikanischen Rom*, Zuerich.
- M. KRETSCHMER (1926-1927). «Atrox Fortuna», *CJ* 22 267-275.
- F. J. KUEHNEN (1962). *Seneca und die roemische Geschichte*, Muenchen.
- B. KYTZLER (1972). *Roma aeterna. Lateinische und griechische Romdichtung von der Antike bis in die Gegenwart*, Zuerich-Muenchen.
- M. LAFRANQUE (1964). *Poseidonios d'Apamée. Essai de mise au point*, Paris.
- I. LANA (1952). *Velleio Patercolo o della propaganda*, Torino.
- I. LANA (1980). «Scienza e politica in età imperiale romana», in: *Tecnologia, economia e società nel mondo romano*, Como, p. 21-43.
- I. LANA (1981). «La politica culturale dei Flavi», in: *Atti del congresso internazionale di studi vespasiani*, I, Rieti, p. 85-104.
- D. LANZA (1977). *Il tirano e il suo pubblico*, Torino.
- H. LAST (1949). «Rome and the Druids. A Note», *JRS* 39 1-5.
- R. LATTIMORE (1933-1934). «Portents and Prophecies in Connection with the Emperor Vespasian», *CJ* 29 441-449.
- D. LAU (1975). *Der lateinische Begriff Labor*, Muenchen.
- J. LEACH (1978). *Pompey the Great*, London.

- A. D. LEEMAN (1983). «L'hyperbole et l'ironie chez les Romains en tant que mécanismes de défense et d'assimilation à l'égard de la culture grecque», in: *Hommages R. Schilling*, Paris, p. 347-355.
- E. LEFÈVRE (1979). «Argumentation und Struktur der moralischen Geschichtsschreibung der Römer am Beispiel von Sallusts *Bellum Iugurthinum*», *Gymnasium* 86 249-277.
- R. LENOBLE (1969). *Esquisse d'une histoire de l'idée de nature*, Paris.
- E. LEPORE (1954). *Il princeps ciceroniano e gli ideali politici della tarda repubblica*, Napoli.
- L. LESUISSE (1961). «La nomination de l'empereur et le titre d'*imperator*», *AC* 30 415-428.
- L. LESUISSE (1962). «L'aspect héréditaire de la succession impériale sous les Julio-Claudiens», *EC* 30 32-50.
- M. A. LEVI (1966). «Gli esempi storici dell'*ad Herennium*», in: *Studies Caplan*, Ithaca p. 360-364.
- M. A. LEVI (1973). *Nerone e i suoi tempi*, Milano.
- M. A. LEVI (1975). «I Flavi», in: *ANRW* II.2 177-207.
- M. A. LEVI (1982). «L'idea monarchica fra Alessandro e Nerone», in: *Neroniana 1977*, Clermont-Ferrand, p. 31-39.
- B. LEVICK (1976). *Tiberius the Politician*, London.
- B. LEVICK (1982). «Propaganda and the Imperial Coinage», *Antichthon* 16 104-116.
- E. LEVY (1961). «Libertas und Civitas», *ZRG* 78 142-172.
- E. LEVY (1978). «La monarchie macédonienne et le mythe d'une royauté démocratique», *Ktéma* 3 201-225.
- J. LIEGLE (1932). «Pietas», *NZ* 42 59-100.
- A. W. LINTOTT (1968). *Violence in Republican Rome*, Oxford.
- A. W. LINTOTT (1971). «Lucan and the History of Civil War», *CQ* 21 488-505.
- A. W. LINTOTT (1972). «Imperial Expansion and Moral Decline in the Roman Republic», *Historia* 21 626-638.
- A. A. LONG (1974). *Hellenistic Philosophy. Stoics, Epicureans, Sceptics*, London.
- S. LORENZ (1914). *De progressu notionis philanthropias*, Leipzig.
- M. LOSSAU (1975). «Suetons *Clementia Caesaris*», *Hermes* 103 496-502.
- J. LUCCIONI (1947). *Les idées politiques et sociales de Xénophon*, Paris.
- C. E. LUTZ (1947). *Musonius Rufus. The Roman Socrates*, New Haven.
- J. MALITZ (1975). *Ambitio mala: Studien zur politischen Biographie des Sallust*, Bonn.
- J. MALITZ (1985). «Helvidius Priscus und Vespasian. Zur Geschichte der 'stoischen' Senatsopposition», *Hermes* 113 231-246.
- J. MANDEL (1983-1984). «State Religion and Superstition as Reflected in Cicero's Philosophical Works», *Euphrosyne* 12 79-110.
- J. C. MANN (1974). «The Frontiers of the Principate», in: *ANRW* II.1 508-533.
- E. MANNI (1975). «Dall'avvento di Claudio all'acclamazione di Vespasiano», in: *ANRW* II.2 131-148.
- G. E. MANNING (1985). «Liberalitas. The Decline and Rehabilitation of a Virtue», *G&R* 32 73-83.
- R. E. MARINO (1974). *Aspetti della politica interna di Silla*, Palermo.
- H. MARKOWSKI (1936). «De quattuor virtutibus Augusti in clipeo aureo ei dato inscriptis», *Eos* 37 109-128.
- G. MARRONE (1978). «Alessandro fra ideologia e propaganda in età augustea», *GIF* 30 245-259.

- H.-I. MARROU (41958). *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, Paris.
- H.-I. MARROU (61965). *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, Paris.
- B. A. MARSHALL (1976). *Crassus. A Political Biography*, Amsterdam.
- B. A. MARSHALL (1973). «Crassus and the Cognomen Dives», *Historia* 22 459-467.
- P. MARTIN (1980). *Les Romains et l'idée de royauté des origines à Auguste*, 3 vols., Paris (policopié).
- P. MARTIN (1982). «Mutation idéologique dans les figures de héros républicains, entre 362 et 279 avant J.C.», *REL* 60 139-152.
- R. MARTIN (1971). *Recherches sur les agronomes latins et leurs conceptions économiques et sociales*, Paris.
- C. MARTINDALE (1984). «The Political Lucan», *G&R* 31 64-79.
- G. MATHIEU (1966). *Les idées politiques d'Isocrate*, Paris.
- H. MATTINGLY (1930). *Coins of the Roman Empire in the British Museum. II. Vespasian to Domitian*, London.
- G. MAURACH hrsg. (1975). *Seneca als Philosoph*, Darmstadt.
- S. MAZZARINO (1973). *Il pensiero storico classico*, II, 2, Bari.
- E. MEISE (1969). *Untersuchungen zur Geschichte der Julisch-Claudischen Dynastie*, Muenchen.
- K. MEISTER. «Die Tugenden der Römer», in: *RW*, p. 1-22.
- E. MEYER (41975). *Roemische Staat und Staatsgedanke*, Zuerich.
- E. MEYER (41980). *Einfuehrung in die antike Staatskunde*, Darmstadt.
- A. MICHEL (1966). *Tacite et le destin de l'Empire*, Paris.
- A. MICHEL (1969). *La philosophie politique à Rome d'Auguste à Marc-Aurèle*, Paris.
- D. MICHEL (1967). *Alexander als Vorbild fuer Pompeius, Caesar und Marcus Antonius*, Bruxelles.
- F. MILLAR (1973). «Triumvirate and Principate», *JRS* 63 50-67.
- F. MILLAR (1977). *The Emperor in the Roman World (31 b.c.-a.d. 337)*, London.
- T. N. MITCHELL (1984). «Cicero on the Moral Crisis of the Late Republic», *Hermathena* 136 21-41.
- J. MOLES (1983). «Honestius quam ambitiosus? An Exploration of the Cynic's Attitude to Moral Corruption in his Fellow Men», *JHS* 103 103-123.
- A. MOMIGLIANO (1931-1932). «Vittelio», *SIFC* 9 117-160; 163-187.
- A. MOMIGLIANO (1932). «Osservazioni sulle fonti per la storia di Caligola, Claudio e Nerone», *RAL* 8 293-336.
- A. MOMIGLIANO (1971). «Nero», in: *The Cambridge Ancient History*, X, Cambridge, 1934 repr., p. 702-742.
- A. MOMIGLIANO (1975). *Alien Wisdom. The Limits of Hellenization*, Cambridge.
- J. MOMMSEN (1970). «Philhellenism», in: *Imperialism in the Roman Republic*, ed. E. S. GUREN, Berkeley, p. 34-39.
- R. MORLINO (1984). «Cicerone e l'edilizia publica: De Officiis II.60», *Athenaeum* 29 620-634.
- C. MOSSÉ (1969). *La tyrannie dans la Grèce antique*, Paris.
- C. MOSSÉ (1979). *Histoire des doctrines politiques en Grèce*, Paris.
- C. MOUSSY (1964). «Gratus et iucundus», *REL* 42 389-400.
- O. MURRAY (1965). «Philodemus on the Good King according to Homer», *JRS* 55 161-182.
- D. A. MUSCA (1979). *Le denominazioni del principe nei documenti epigrafici romani: contributo alla storia politico-sociale dell'impero*, Bari.

- Y. NADEAU (1984). «The Lover and the Statesman. A Study in Apiculture (Virgil, *Georgics* 4.281-558)», in: *Poetry and Politics in the Age of Augustus*, edd. F. WOODMAN-D. WEST, Cambridge, p. 59-82.
- J. N. NICHOLS JR. (1976). *Epicurean Political Philosophy. The De Rerum Natura of Lucretius*, Ithaca, 1976.
- C. NICOLET (1964). *Les idées politiques à Rome sous la République*, Paris.
- C. NICOLET (1973). «Polybe et les institutions romaines», *Entretiens Hardt* 20 209-265
- C. NICOLET (1966-1974). *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J.C.)*. I. Définitions juridiques et structures sociales, Paris. II. Prosopographie des chevaliers Romains, Paris.
- C. NICOLET (1976). *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris.
- A. D. NOCK (1925). «Studies in the Graeco-Roman Beliefs of the Empire», *JHS* 45 84-101.
- A. D. NOCK (1928). «Notes on Ruler-Cult. I-IV», *JHS* 48 21-44.
- D. NOERR (21969). *Imperium und Polis in der hohen Principatszeit*, Muenchen.
- E. NORDEN (21909). *Die antike Kunstprosa. Vom VI. Jahrhundert v. Chr. bis in die Zeit der Renaissance*, I, Leipzig-Berlin.
- H. NORTH (1966a). «Canons and Hierarchies of the Cardinal Virtues in Greek and Latin Literature», in: *Studies H. Caplan*, Ithaca, p. 165-183.
- H. NORTH (1966b). *Sophrosyne. Self-Knowledge and Self-Restraint in Greek Literature*, Ithaca.
- A. NOVARA (1983). *Les idées romaines sur le progrès d'après les écrivains de la République. Essai sur le sens latin du progrès*, 2 vols., Paris.
- J. OBER (1982). «Tiberius and the Political Testament of Augustus», *Historia* 31 306-328.
- I. ODELSTIERNA (1949). *Invidia, invidiosus, and invidiam facere. A Semantic Investigation*, Uppsala.
- A. OLTRAMARE (1926). *Les origines de la diatribe romaine*, Genève.
- E. N. O'NEIL (1977). *Theles. The Cynic Teacher*, Missoula.
- J. VAN OOTEGHEM, S. J. (1954). *Pompée le Grand bâtisseur d'empire*, Namur.
- I. OPELT (1965). *Die lateinischen Schimpfwoerter und verwandte sprachliche Erscheinungen. Eine Typologie*, Heidelberg.
- W. OTTO (1970). *Die Provinzialpolitik des Tiberius*, Muenchen.
- U. PAANANEN (1972). *Sallust's Politico-Social Terminology. Its Use and Biographical Significance*, Helsinki.
- M. PANI (1979). *Tendenze politiche della successione al principato di Augusto*, Bari.
- A. E. PAPPANO (1941). «Agrippa Postumus», *CPh* 36 30-45.
- L. PAQUET (1975). *Les Cyniques grecs. Fragments et témoignages*, Ottawa.
- M. I. PARENTE (1980). «La politica della Stoa Antica», *Sandalion* 3 67-98.
- J. PARRAIN (1978). *Octave Auguste. La naissance d'un pouvoir personnel*, Paris.
- B. PARSİ (1963). *Désignation et investiture de l'empereur romain (Ier et IIe siècles après J.C.)*, Paris.
- A. PASSERINI (1952). «La *τροπή* nella storiografia ellenistica», *SIFC* 26 35-56.
- A. PELLICER (1966). *Natura. Étude sémantique et historique du mot latin*, Paris.
- A. LA PENNA (1976a). «Alcuni concetti base di Varrone sulla storia Romana», in: *Atti del congresso internazionale di studi varroniani*, II, Rieti, p. 397-408.
- A. LA PENNA (1976b). «Il ritratto 'paradossale' da Silla a Petronio», *RFIC* 104 270-293.

- M. H. DA ROCHA PEREIRA (1981). «O mais antigo texto europeu de teoria política», *Nova Renascença* 1 364-370.
- M. H. DA ROCHA PEREIRA (21990). *Estudos de História da Cultura Clássica. II. Cultura Romana*, Lisboa.
- J. PERRET (1940). «L'amour de l'argent, l'ambition et la crainte de la mort (Lucrece, III, 59, 86)», in: *Mélanges Ernout*, Paris, p. 383-388.
- P. PETIT (21978). *Histoire générale de l'Empire Romain. I. Le Haut-Empire (27 a.C.-161 apr. J.C.)*, Paris.
- N. PETROCHILOS (1974). *Roman Attitudes to the Greeks*, Athens.
- F. PFISTER (1964). «Alexander der Grosse. Die Geschichte seines Ruhmes im Licht seiner Beinamen», *Historia* 13 37-79.
- H. G. PFLAUM (1950). *Essai sur les procureurs équestres sous le haut-empire Romain*, 2 vols., Paris.
- H. G. PFLAUM (1960). *Les carrières procuratoriennes équestres sous le haut-empire romain, I*, Paris.
- C. PHARR (1932). «Interdiction of Magic in Roman Law», *TAPhA* 63 269-295.
- G. PICONE (1978). *L'eloquenza di Plinio*, Palermo.
- V. POESCHL (1936). *Roemischer Staat und griechischen Staatsdenken bei Cicero*, Berlin.
- V. POESCHL (1940). *Grundwerte roemischer Staatsgesinnung in den Geschichtswerken des Sallust*, Berlin.
- V. POESCHL (1956). «Tacitus und der Untergang des roemischen Reiches», *WS* 69 311-320.
- V. POESCHL (1980). «Politische Wertbegriffe in Rom», *A&A* 26 1-17.
- M. POHLLENZ (1980). *Die Stoa. Geschichte einer geistigen Bewegung*, Goettingen, I, 1978. II. *Erlaeuterungen*.
- B. POSTL (1970). *Die Bedeutung des Nil in der roemischen Literatur*, Wien.
- A. VON PREMERSTEIN (1937). *Von Werden und Wesen des Prinzipats*, Muenchen.
- M.-H. QUET (1978). «Rhétorique, culture et politique», *DHA* 4 51-117.
- E. S. RAMAGE (1983). «Denigration of Predecessor under Claudius, Galba and Vespasian», *Historia* 32 200-215.
- E. S. RAMAGE (1985). «Augustus' Treatment of Julius Caesar», *Historia* 35 223-245.
- A. COSTA RAMALHO (1974). *Introdução a Cicero*, I, Lisboa.
- E. RAWSON (1975). «Caesar's Heritage: Hellenistic Kings and their Roman Equals», *JRS* 65 148-159.
- E. RAWSON (1978). *The Politics of Friendship: Pompey and Cicero*, Sydney.
- R. REBUFFAT (1982). «Vnus homo nobis cunctando restituit rem», *REL* 60 153-165.
- H. RECH (1936). *Mos maiorum. Wesen und Wirkung der Tradition in Rom*, Marburg.
- M. E. REESOR (1951). *The Political Theory of the Old and Middle Stoa*, New York.
- J.-C. RICHARD (1974). «Alexandre et Pompée: à propos de Tite-Live IX, 16, 19-19, 17», in: *Mélanges Boyancé*, Paris, p. 653-669.
- W. RICHTER (1968). «Das Cicerobild der roemischen Kaiserzeit», in: *Cicero. Ein Mensch seiner Zeit*, ed. G. RADKE, Berlin, p. 161-197.
- G. RICKMAN (1980). *The Corn Supply of Ancient Rome*, Oxford.
- R. T. RIDLEY (1975). «Cicero and Sulla», *WS* 9 83-108.
- R. RIEKS (1967). *Homo, Humanus, Humanitas. Zur Humanitaet in der lateinischen Literatur des 1. nach-christlichen Jahrhunderts*, Tuebingen.

- B. RIPOSATI (1981). «Vespasiano nel suo tempo», in: *Atti del congresso internazionale di studi vespasiani*, I, Rieti, p. 47-58.
- J. M. RIST (1972). *Epicurus*, Cambridge.
- J. M. RIST, ed. (1978). *The Stoics*, London.
- C. A. ROBINSON (1949). «Alexander the Great and the Oecumene», *Hesperia* 8 299-304.
- F. RODRIGUEZ ADRADOS (1966). *Ilustración y política en la Grecia clásica*, Madrid.
- G. ROESCH (1978). *Onoma Basileias: Studien zum offiziellen Gebrauch der Kaisertitel im spätantiken und fruehbyzantinischer Zeit*, Wien.
- P. M. ROGERS (1980). «Titus, Berenice and Mucianus», *Historia* 29 86-95.
- P. M. ROGERS (1984). «Domitian and the Finances of the State», *Historia* 33 60-78.
- A. E. ROLLAND (1906). *De l'influence de Sénèque le Père et des rhéteurs sur Sénèque le Philosophe*, Gand.
- H. ROLOFF. «Maires bei Cicero», in: *RW*, p. 274-322.
- J. DE ROMILLY (1959). «Le classement des constitutions d'Hérodote à Aristote», *REG* 72 81-99.
- J. DE ROMILLY (1975). *Problèmes de la démocratie grecque*, Paris.
- J. DE ROMILLY (1977). *The Rise and Fall of States according to Greek Authors*, Ann Arbor.
- J. DE ROMILLY (1979). *La douceur dans la pensée grecque*, Paris.
- T. K. ROPER (1979). «Nero, Seneca and Tigellinus», *Historia* 28 346-357.
- ROSENBERG (1916). «Imperium», in: *RE* IX.2, col. 1201-1211.
- ROSENBERG (1965). «Imperator», in *RE* IX.1, col. 1139-1154.
- M. ROSTOVITZEFF (1971). *The Social and Economic History of the Roman Empire*, 2 vols., Oxford, 2nd 1957 repr.
- CH. ROTHE (1978). *Humanitas, Fides und Verwandtes in der roemischen Provinzialpolitik. Untersuchungen zur politischen Funktion roemischer Verhaltensnormen bei Cicero*, Berlin.
- G. ROTONDI (1966). *Leges publicae populi romani*, Hildesheim.
- S. I. ROTROFF (1982). «Silver, Glass and Clay: Evidence for the Dating of Hellenistic Luxury Tableware», *Hesperia* 51 329-337.
- M. ROYO (1983). «L'Octavie entre Néron et les premiers Antonins», *REL* 61 189-200.
- I. S. RYBERG (1966). «Clupeus Virtutis», in: *Studies Caplan*, Ithaca, p. 232-238.
- H. RYFFEL (1973). *Μεταβολή πολιτεών. Der Wandel der Staatsverfassungen*, New York.
- K. SALLMANN (1985). «Lukrez' Herausforderung an seine Zeitgenossen», *Gymnasium* 92 435-464.
- M. SALVADORE (1978). «Varro de vita populi Romani Fr. 4 Rip.», *RFIC* 106 287-290.
- J. SANCERY (1983). *Galba ou l'armée face au pouvoir*, Paris.
- J. SARSILA (1982). *Some Aspects of the Concept of Virtus in Roman Literature until Livy*, Jyväskylä.
- I. SAUERWEIN (1970). *Die leges sumptuariae als roemische Massname gegen den Sittenverfall*, Hamburg.
- R. VON SCALA (1890). *Die Studien des Polybios*, Stuttgart.
- J. SCARBOROUGH (1969). *Roman Medicine*, London.
- M. SCARSI (1982). «Fortuna in Sallustio», in: *Studi Noniani VII*, Genova, p. 239-246.
- L. SCHAAF (1975). «Das Prooemium zu Lucans Bellum Civile und das Verstaendnis des Gesamtwerkes», in: *Dialogos*, hrsg. J. COBET et alii, Wiesbaden, p. 209-229.
- W. SCHADEWALDT (1973). «Humanitas Romana», in: *ANRW* I.4 43-62.

- E. SCHMAEHLING (1938). *Die Sittenaufsicht der Censoren. Ein Beitrag zur Sittengeschichte der roemischen Republik*, Stuttgart.
- C. SCHMICH (1902). *De arte rhetorica in Musonii diatribis conspicua*, Freiburg.
- E. A. SCHMIDT (1982). «Die Angst der Maechtigen in den *Annalen* des Tacitus», *WS* 16 274-287.
- W. SCHMITTHENNER (1979). «Rome and India: Aspects of Universal History during the Principate», *JRS* 69 90-106.
- G. SCHOENER (1881). «Ueber die Titulaturen der roemischen Kaiser», in: *Acta Seminarii Philologici Erlangensis*, Erlangen, p. 449-499.
- W. SCHUBART (1936). «Das hellenistische Koenigsideal», *APF* 12 1-26.
- E. SCHUETRUMPH (1976). «Probleme der aristotelischen Verfassungstheorie in Politik», *Hermes* 104 266-279.
- K. SCOTT (1928). «The Deification of Demetrius Poliorcetes», *AJPh* 49 137-166; 217-239.
- K. SCOTT (1929). «Plutarch and the Ruler Cult», *TAPhS* 60 117-135.
- K. SCOTT (1930). «Emperor Worship in Ovid», *TAPhA* 61 43-69.
- K. SCOTT (1931). «The Significance of Statues in Precious Metals in Emperor Worship», *TAPhS* 62 101-123.
- K. SCOTT (1936). *The Imperial Cult under the Flavians*, Stuttgart.
- K. SCOTT (1941). «The Sidus Iulium and the Apotheosis of Caesar», *CPh* 36 255-272.
- K. SCOTT (1982). «Providentia Augusti», *Historia* 31 436-459.
- I. SCOTT — KILVERT-F. W. WALBANK (1979). *Polybios. The Rise of the Roman Empire*, Harmondsworth.
- H. H. SCULLARD (1970). *From the Gracchi to Nero. A History of Rome from 133 b.c. to a.d. 68*, London.
- H. H. SCULLARD (1973). *Roman Politics 220-150 B.C.*, Oxford.
- R. SEAGER (1972). «Factio: Some Observations», *JRS* 62 53-58.
- R. SEAGER (1977). «Populares in Livy and the Livian Tradition», *CQ* 27 377-390.
- R. K. SHERK (1974). «Roman Geographical Exploration and Military Maps», in: *ANRW* II.1 534-562.
- A. N. SHERWIN-WHITE (1956). «Violence in Roman Politics», *JRS* 41 1-9.
- A. N. SHERWIN-WHITE (1973). *The Roman Citizenship*, Oxford.
- D. SHOTTER (1979). «Gods, Emperors and Coins», *G&R* 26 48-57.
- J. A. SINCLAIR (1967). *A History of Greek Political Thought*, London.
- E. SKARD (1933). *Pater Patriae. Zum Ursprung einer religioes-politischen Idee*, Oslo.
- E. SKARD. «Concordia», in: *RW*, p. 173-208.
- F. SKUTSH (1910-1912). «Odium und Verwandtes», *Glotta* 2 230-246; 3 285-297.
- E. M. SMALLWOOD (1967). *Documents Illustrating the Principates of Gaius, Claudius and Nero*, Cambridge.
- F. SOLMSEN (1933). «Die Theorie der Staatsformen bei Cicero de re publ. I. (Kompositionelle Beobachtungen)», *Philologus* 42 326-341.
- V. SØRENSEN (1984). *Seneca. Humanisten ved Neros hof*, Kóbenhavn, 1976 (uebers. von M. WESEMANN. *Seneca. Ein Humanist an Neros Hof*, Muenchen).
- W. H. STAHL (1962). *Roman Science. Origins, Development and Influence to the Middle Ages*, Madison.
- W. H. STAHL (1983). «Tyrannis und das Problem der Macht. Die Geschichten Herodots ueber Kypselos und Periander von Korinth», *Hermes* 111 202-220.
- R. STARK. «Res Publica», in: *RW*, p. 42-100.

- R. STEINMETZ (1969). «Staatengruendung — aus Schwache oder natuerlichen Geselligkeitsdrang? Zur Geschichte einer Theorie», in: *Politeia und Res Publica*, hrsg. R. STEINMETZ, Wiesbaden, p. 181-199.
- G. H. STEVENSON (1971). «The Year of the Four Emperors», in: *The Cambridge Ancient History*, Cambridge, 1934 repr., p. 808-839.
- H. E. STIER (1975). «Augustusfriede und roemische Klassik», in: *ANRW* II.2 3-54.
- D. L. STOCKTON (1975). «Quis iustus induit arma?», *Historia* 24 232-259.
- H. STRASBURGER (1965). «Poseidonius on Problems of the Roman Empire», *JRS* 55 40-53.
- H. STRASBURGER (21968). *Caesar im Urteil seiner Zeitgenossen*, Darmstadt.
- J. STRAUB (1966). *Vom Herrscherideal in der Spaetantike*, Stuttgart, 1939 repr.
- J. STRAUB (1977). «Imperium. Pax. Libertas», *Gymnasium* 84 136-148.
- L. STRAUSS-J. CROUSEY, edd. (1972). *History of Political Philosophy*, Chicago.
- A. U. STYLOW (1972). *Libertas und Liberalitas. Untersuchungen zur innenpolitischen Propaganda der Roemer*, Augsburg.
- W. SUERBAUM (1968). *Untersuchungen zur Selbstdarstellung aelterer roemischer Dichter. Livius Andronicus. Naevius. Ennius*, Hildesheim.
- W. SUERBAUM (31977). *Vom antiken zum fruehmittelalterlichen Staatsbegriff. Ueber Verwendung und Bedeutung von Res Publica, Regnum, Imperium und Status von Cicero bis Jordanis*, Muenster.
- P. B. SULLIVAN (1953). «A Note on the Flavian Accession», *CJ* 49 67-70.
- L. A. SUSSMAN (1978). *The Elder Seneca*, Leiden.
- R. SYME (1958). «Imperator Caesar. A Study in Nomenclature», *Historia* 7 172-188.
- R. SYME (21963). *Tacitus, I*, Oxford.
- R. SYME (1970). «Domitius Corbulo», *JRS* 60 27-39.
- R. SYME (1970b). *Ten Studies in Tacitus*, Oxford.
- R. SYME (1971). *The Roman Revolution*, Oxford, 21958 repr. 1971.
- R. SYME (1982). «Partisans of Galba», *Historia* 31 460-483.
- W. W. TARN (1928). «The Hellenistic Ruler-Cult and the Daemon», *JHS* 48 206-219.
- B. N. TATAKIS (1931). *Panétius de Rhodes. Le fondateur du moyen stoïcisme. Sa vie et son oeuvre*, Paris.
- L. R. TAYLOR (1929). «Tiberius' Refusals of Divine Honors», *TAPhA* 60 87-101.
- L. R. TAYLOR (21964). *Ancient Ideals, I*, New York.
- L. R. TAYLOR (51968). *Party Politics in the Age of Caesar*, Berkeley.
- W. THEILER (1946). «Tacitus und die antike Schicksalslehre», in: *Phyllobolia*, Basel, p. 35-90.
- B. THEROND (1981). «Les Flaviens dans *La Guerre des Juifs* de Flavius Josèphe», *DHA* 7 235-245.
- D. THOMPSON, ed. (1971). *The Idea of Rome from the Antiquity to the Renaissance*, Albuquerque.
- M. K. THORNTON (1973). «The Enigma of Nero's *Quinquennium*. Reputation of Emperor Nero», *Historia* 22 570-582.
- M. K. THORNTON (1975). «The Augustan Tradition and Neronian Economics», in: *ANRW* II.2 149-175.
- K. THRAEDE (1972). «Die Poesie und der Kaiserkult», *Entretiens Hardt* 19 271-307.
- E. TIFFOU (1974). *Essai sur la pensée morale de Salluste à la lumière de ses prologues*, Paris.
- H. B. TIMOTHY (1973). *The Tenets of Stoicism. Assembled and Systematized from the Works of L. Annaeus Seneca*, Amsterdam.

- G. TOWNEND (1961). «Some Flavian Connections», *JRS* 51 54-61.
- J. M. C. TOYNBEE (1973). *Animals in Roman Life and Art*, London.
- H. TRAENKLE (1977). *Livius und Polybios*, Basel-Stuttgart.
- F. TRISOGLIO (1972). *La personalità di Plinio il Giovane nei suoi rapporti con la politica, la società e la letteratura*, Torino.
- TH. ULRICH (1930). *Pietas (pius) als politischer Begriff im roemischen Staate bis zum Tode des Kaisers Commodus*, Breslau.
- J. VON UNGERN-STERNBERG (1982). «Weltreich und Krise: Auessere Bedingungen fuer den Niedergang der roemischen Republik», *MH* 39 254-271.
- R. URBAN (1971). *Historische Untersuchung zum Domitianbild des Tacitus*, Muenchen.
- P. N. URE (1962). *The Origin of Tyranny*, Cambridge, 1922, repr. New York.
- V. USSANI (1981). «Otium e pax in Plinio il Giovane», *Romanitas* 17-22 37-58.
- P. MILTON VALENTE (1956). *L'éthique stoïcienne chez Cicéron*, Paris.
- P. VENINI (1976). «Storia greca e attualità romana in Cicerone», *RIL* 110 272-280.
- G. VERBEKE (1973). «Le stoïcisme, une philosophie sans frontières», in: *ANRW* I.4 3-42.
- R. VERDIÈRE (1975). «À verser au dossier sexuel de Néron», *PP* 30 5-22.
- J. VEYNE (1976). *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris.
- P. VOGT (1933). «Vorlaeufer des *Optimus Princeps*», *Hermes* 68 84-92.
- J. VOGT (1935). *Ciceros Glaube an Rom*, Stuttgart.
- H. VOLKMANN (1975). «Mos maiorum als Grundzug des augusteischen Prinzipats», in: *Endoxos Duleia*, Berlin, p. 173-190.
- F. W. WALBANK (1957-1967). *A Historical Commentary of Polybius*, 2 vols., Oxford.
- F. W. WALBANK (1966). «The Scipionic Legend», *PCPhS* 13 54-69.
- F. W. WALBANK-B. WALKER (1957). «The Octavia: Review Article», *CPh* 52 163-173.
- A. WALLACE-HADRILL (1981). «The Emperor and his Virtues», *Historia* 30 298-323.
- A. WALLACE-HADRILL (1982). «Civilis Princeps: Between Citizen and King», *JRS* 72 32-48.
- G. WALSER (1951). *Rom, das Reich und die fremden Voelker in der Geschichtsschreibung der fruehen Kaiserzeit. Studien zur Glaubwürdigkeit des Tacitus*, Basel.
- A. M. WARD (1977). *Marcus Crassus and the Late Roman Republic*, Columbia-London.
- B. H. WARMINGTON (1969). *Nero. Reality and Legend*, London.
- K. H. WATERS (1971). *Herodotus on Tyrants and Despots*, Wiesbaden.
- A. WATSON (1973). «Vespasian: adsertator libertatis publicae», *CR* 23 127-128.
- W. WEATHERS (1953). «Xenophon's Political Idealism», *CJ* 49 317-321 e 330.
- P. R. C. WEAVER (1972). *Familia Caesaris. A Social Study of the Emperor's Freedmen and Slaves*, Cambridge.
- P. WEBER-SCHAEFFER (1976). *Einfuehrung in die antike politische Theorie. II. Von Platon bis Augustinus*, Darmstadt.
- W. WEGNER (1969). *Untersuchungen zu den lateinischen Begriffen socius und societas*, Goettingen.
- R. WEIL (1966). *Politique d'Aristote*, Paris.
- WEINAND (1958). «T. Flavius Vespasianus» et «Imperator T. Flavius Vespasianus Augustus», in: *RE* VI.2, col. 2653-2695 e 2695-2729.
- S. WEINSTOCK (1958). «Victoria», in: *RE* VIII A, 2, col. 2517-2542.
- S. WEINSTOCK (1960). «Pax and the Ara Pacis», *JRS* 50 44-58.
- S. WEINSTOCK (1971). *Divus Julius*, Oxford.
- O. WEIPPERT (1972). *Alexander-Imitatio und roemische Politik in republikanischer Zeit*, Augsburg.

- A. WEISCHE (1966). *Studien zur politischen Sprache der roemischen Republik*, Muenster.
- K. W. WELWEI (1963). *Koenige und Koenigtum im Urteil des Polybios*, Koeln.
- P. WENDLAND (1886). *Quaestiones Musonianae*, Berolini.
- M. WHEELER (1951). «Aristotle's Analysis of the Nature of the Political Struggle», *AJPh* 72 145-161.
- L. WICKERT (1954). «Princeps», in: *RE* XXII.2, col. 1998-2296.
- L. WICKERT (1969). «Der Prinzipat und die Freiheit, in: *Prinzipat und Freiheit*, hrsg. R. KLEIN, Darmstadt, p. 94-135.
- L. P. WILKINSON (1975). *The Roman Experience*, London.
- G. WILLIAMS (1978). *Change and Decline. Roman Literature in the Eearly Empire*, Berkeley.
- M. WINTERBOTTOM (1964). «Quintilian and the vir bonus», *JRS* 54 90-97.
- CH. WIRSZUBSKI (1961). «Audaces: A Study in Political Phraseology», *JRS* 51 12-22.
- CH. WIRSZUBSKI (1968). *Libertas as a Political Idea at Rome during the Late Republic and Early Principate*, Cambridge, 1950 repr.
- E. WISTRAND (1979). «The Stoic Oposition to the Principate», *StudClas* 18 93-101.
- A. J. WOODMAN (1977). *Velleius Paterculus: The Tiberian Narrative (2.94-131)*, Cambridge.
- P. WUILLEUMIER (1940). «L'influence du *Cato Maior*», in: *Mélanges A. Ernout*, Paris, p. 383-388.
- Z. YAVETZ (1969). *Plebs and Princeps*, Oxford.
- P. ZANKER (1979). «Prinzipat und Herrscherbild. Mit Tafeln I-XII», *Gymnasium* 86 353-368.
- L. ZIESKE (1972). *Felicitas. Eine Wortuntersuchung*, Hamburg.

INDEX

(Página deixada propositadamente em branco)

AUTEURS ANCIENS

- AMMIEN MARCELLIN**
 21.16.13: n 539
- ARCHILOQUE: 50 209**
 Fr. West 105: n 450
 106: n 450
- ARISTOPHANE: 107 108**
Ach.: 108
 595-625: n 164
 611: n 165
Eq. 107
 12: 233
 188 suiv.: n 161
 458-459: 233
 541: n 450
 1333: 108
Nu. 964: n 161
 1353: n 161
Pax 605-611: n 499
- ARISTOTE: 14 34 49 109 132 151 207 233**
 284 n 4 8 14 15 20 58 207 226
 265 343 455
EN 1149a21: n 46
 1160a: 237
 1160b: n 396
Pol. 109
 Livro VII: n 162
 1252a-b: 237
 1275a-1278b: n 167
 1276a: n 404
 1278b: 237
 1278b25-34: 237
 1279b: n 396
 1283b-1284b34: n 169
 1286b10 n 1
- 1284b: n 20
 1312a6: n 237
 1329b: n 21
- AUGUSTE** voir *Res Gestae*
 voir *Index nominum et rerum*
- AULU GELLE**
 6.3.14: n 50
- CALPURNIUS FLACCUS**
Decl. 1: n 83
 13: n 83
 22: n 83
- CATON-LE-CENSEUR** voir *Index nominum et rerum*
Mil. 213
 Fr. 98M: n 311
- CATULLE: 51.13-16: n 98**
- CÉSAR** voir *Index nominum et rerum*
Civ. 3.71.4: 228
Gal. 207
 7.32.2: n 388
- CICÉRON: 4 15 16 52 61 63 65 66 73 81 91**
 102 111 120 136 139 144 145 152
 154 158 164 172 173 175 182 187
 188 189 190 191 192 209 229 234
 237 238 259 265 284 285 297 318
 322 330 336 340 341 342 n 4 24
 98 156 301 302 304 312 322 332
 334 354 377 435 511 539 540 546
 548 550 564 566
Agr. 2.64: n 46
Amic. 31: n 400
Arch. 22: n 309
Att. 4.18.2: n 3
 7.7.6: n 270

- 8.2.1: n 400
 8.3.3: 246
 16.16b. 17: 157
Catil. 1.19: n 127
 2.20: n 566
 2.23: 227
Cato 11: 235
Clu. 151: n 559
 153: n 389
De Orat. 1.158-159: 229
Deiot. 33: 140
Div. 2.70: n 448
Dom. 21: n 46
 35.94: 333
 108: 140
Fin. 1.43: n 528
 2.14: 157
 2.60: n 46
 2.101: n 184
 3.63: n 9
 3.75: 318 n 519
 5.16: n 450 469
Flac. 106: n 412
Inv. 2.17: n 412
 2.160: 275
Leg. 2.54-57: n 262
 2.56-57: 327
 3.8: n 203
 3.31: n 110
 3.32: n 227
 3.46-47: 168
Lig. 12: n 559
Luc. 3: n 34
Man. 36: 335
 36-37: 228
 41: 159 228
 41-42: 228
 44: n 425
 47-48: 317
Mil. 5: n 389
 39: n 492
Mur. 76: n 110
Off.: 73
 1.22: 338
 1.43: n 416 496
 1.47-48: n 457
 1.64: n 282
 1.84: n 492
 1.85: 236 n 2 448
 1.88-89: 159
 1.89: 160
 1.123: n 46
 1.140: 303
 1.154: n 388
 1.157: n 9
 1.157-158: 338
 1.160: n 402
 2.23: 328 n 562
 2.26: n 559
 2.27: n 441
 2.27-28: n 257
 2.52-60: n 435
 2.54: n 496
 2.72: n 397
 2.75-76: n 257
 2.85: n 400 448
 3.46: 42 236
 3.82-84: n 416
Orat. 70: n 34
Parad. 27.28: n 3
Part. 11: n 37
Phil. 2.67: 227
 13.46: n 476
Q. fr. 1.1.8.23: n 172
Rab. Perd. 13: n 50
Rep. Livre II: 63 n 25
 Livre III: 185 234
Somnium: n 414 454
 1.2: 228
 1.12: 281
 1.33: n 2
 1.39: n 407
 1.42: n 3
 1.44: 334 n 84
 1.45: 335 n 3
 1.49: n 2
 1.50: n 4
 1.51: n 2
 1.52: 228
 1.54: 334
 1.56: 101 335
 1.60: 334
 1.61: 334
 1.62: n 50 450 469

1.62-63: 334
1.63: 334
1.65: 334
1.68: 334 n 374
1.69: n 34
2.2: n 21
2.4: n 25
2.5: n 25 204
2.7: n 99
2.13-14: n 25
2.14: n 21
2.14-15: n 25
2.16: n 25
2.23: 328
2.25: 15
2.26: n 25
2.28: n 25
2.31: 15 n 25
2.33: 15 n 25
2.37-38: n 43
2.41: n 3
2.43: n 2
2.45: 227
2.45-46: 227
2.46: n 401
2.47: n 481
2.48: 244
2.51: 104 n 2
2.57-58: n 2
2.60: 59
2.65: n 2
2.69: 228
3.29: 228
3.32: n 325
3.41: n 556
3.45: 334
3.47: 334
4.6: 168 228
5.1: n 473
5.3-5: 229
5.6: 236
5.8: n 448
5.11: 228
6.1: 227
6.16: n 220
6.29: 227 336
S. *Rosc.* 25-26: n 257

Sest. 37: n 360
Tusc. 2.61: 208
3.10: n 54
3.16: 125
4.22: n 46
5.72: n 448
Verr. 1.105: n 127
4.1: 182
4.126: 182
7.29: n 127
CIL: 2.6278.42: n 37
CLÉMENT D'ALEXANDRIE: n 29
COLUMELLE: 7 n 343 429
9.2.1 suiv.: 6
9.10.1: n 10
DENYS D'HALICARNASSE
2.7.1-3: n 21
12.1.1 suiv.: n 88
DIODORE SICULUS
1.8: n 189
12.37.1: n 88
DIOGÈNE LAËRCE
10.18: n 184
10.20: n 187
10.28: 112
10.121b25: n 187
DION CASSIUS: n 381 552
57.8: 91
ECPHANTIDE
Fr. 214.12 suiv. Hense: 335
ENNIUS: 176 208 n 301 304 309 359
Ann. Fr. Skutsch 156: n 473
248: 188
268: 188
363-365: n 492
ESCHINE: 190
ESCHYLE: 50 233
Pr. 10: n 393
35: n 393
65-72: 51
224-225: n 393
310: n 393
357: n 393
376: n 393
442-506: n 405
672: n 393
720-726: 51

- 743-751: 51
953-967: n 393
- EUSÈBE
PE 14.5.3: n 183
- HÉRODOTE: 3 n 4
3.39 suiv.: n 49
3.80-83: n 561
5.92.6: n 41
- HOMÈRE: 14 49 81 93 173 208 n 304
Il. 12.243: 235
- HORACE: 66
Carm. 1.31.6: n 28
3.24: n 295
3.24.2: n 28
Ep. 1.16.40-41: n 219
- INSCRIPTIONS
CIL 1.2.12: n 254
1.2.15: n 254
2.6278.42: n 36
- ISOCRATE: 110 190 233 284 n 177 304
Pax 91: n 395
150: 110
Phil. 150: 110
- JUVÉNAL: 76
3.220-222: n 114
5.50: n 528
12.125-126: n 50
14.303-310: n 114
14.305-310: n 56
- LIVE voir TITE LIVE
- LONGINUS: n 337
- LUCAIN: 74 318 n 111 550
1.160-165: 66
1.311: 252
3.100: n 416
8.797-799: n 348
8.813-815: 145
9.194: n 36
9.194-195: 145
- LUCILIUS: 138
- LUCRÈCE: 111-114
1.62-79: n 184
3.1-13: n 184
3.1027: n 278
5.1-54: n 184
5.9: n 184
5.925: 112
- 5.958: 112
5.961: 112
5.964: 112
5.1018: 112
5.1019: 112
5.1023: 112
5.1024: 112
5.1025: 112
5.1105: 112
5.1137: n 190
5.1143-1144: 113
5.1146: 113
5.1148: 113
5.1152: 113
5.1222: n 190
- MARTIAL: 317
5.64.2: n 528
9.22.8: n 528
12.17.6: n 528
- MARC-AURÈLE: 234
3.16.1: n 498
4.3.4: 235
4.33.3: 235
5.1.2: n 9
5.16.3-4: 235
5.22.1-2: 235
5.34: 235
6.44.5: 235
6.45: 235
6.54: n 9
8.7: 235
8.12: 235
8.26-27: 235
8.59: 235
9.3.1: 235
9.9.6: n 9
10.2.2: 235
10.6: 235
11.4: 235
11.18.17: n 9
11.18-19: 228
11.37: 235
12.30.6: 235
- MÉNANDRE: 209
- MUSONIUS RUFUS: 333 334 340
Fr. Hense 8: 77 101 104 227 228
229 333 335 n 178
12: 147

- 13a: 147
 13b: 147
 14: 147
 15: 147
 20: 77 227
 33: 333
- CORNÉLIUS NÉPOS: n 40 270 539
- OVIDE
Fast. 2.703 suiv.: n 41
 3.556: 6
- PÉTRONE: 137 n 337
 51: 312
 56: n 8
- PANAETIUS: 111 234 238 n 435
- PAUSANIAS
 10.32.18: n 375
- PINDARE: 49 207
O. 1.15: n 161
P. 1.95 suiv.: n 84
 2.86 suiv.: n 1
- PLATON: 50 58 102 109 111 126 189 233
 235 236 237 284 328 n 4 303
 304 332 455 469
Grg. 491d: 126
La. 179b-d: 233
Lg. 697: n 394
 812e: n 161
Plt.: 109
 259-261: n 267
 292e: n 179
 301: n 9
 259-261: n 267
 308: 151
Prt. 312b: n 161
 319d: n 394
 322b-d: n 405
- R.: 109
 Livre II: n 162
 Livre III: n 162
 Livre VI: n 162
 Livre VII: n 162
 Livre IX: 227
 342e: 233 n 394
 346e: n 394
 347: 233
 369b: 237
 376e: n 161
- 389d: n 450
 401d: n 161
 420b-c: n 404
 428e-429a: n 166
 473d: 101
 488: n 450
 519e: n 404
 519e-520a: n 394
 520b: n 9
 573 suiv.: n 561
 575c: 227
- PLAUTE: 43
Aul. 481: n 2
Mer. 841: n 2
- PLINE L'ANCIEN: *passim*
 Livre I: 92 n 150
Praef.: 170 n 355
 1: 93 99 228 271 334
 1-11: n 355
 2: 158 237 261
 2-3: 86
 3: 64 151 225 228 256 260 276
 3-4: 152
 4: 175 192 193 228 334
 5: 123 151 175 193 301
 6: 92 99 175 209 300
 7: 173
 9: 187 188 210 n 413 536 564
 9-10: n 287
 11: 176 192 193 210 228 265
 334 n 487
 12-14: n 533
 14: n 298
 15: n 513
 16: 173 174 267 274 283 n 354
 447 533
 18: 301
 19: 210 n 354 466
 21: n 466
 22: n 332
 25: 297 n 150
 29: n 454
 30: 213 n 287 354
 31: 154
 33: 260 269 301
 Livre II: 92 176 207 n 308 344
 1-4: n 533
 3-4: n 343

12-13: n 36
 13: 93 173
 14: 238 320 n 413
 14-17: n 208
 18: 99 224 271 273 289 336
 n 18 36 414
 19: 80 271 273
 20: 251 272
 20-21: n 487
 23: 299
 23-24: n 380
 25: n 54 414 419
 26: 272
 27: n 408 413
 53-55: 272
 54: 90
 57: 92 151 n 127
 84: n 343
 85: 300
 89: 92 98 175 256
 91: 47
 92: 86-87 175 324 n 112 150
 93-94: 123 175 288 n 417
 95: n 319
 97: n 417
 98: 99 n 150
 99: n 147
 101: 265 n 444
 116-118: 182 313
 117: 92 95 96 97 n 146 564
 117-118: 273 274 276 n 18
 118: 64 313 314 n 231 337
 125: n 18
 139: 71 n 449
 144: 317 n 333
 157: n 321
 164: n 414
 165: n 343
 167: 200
 169: n 275
 174: n 413 414
 174-175: n 112 429
 180: 200
 190: 86
 199: 197 324 n 112 147
 200: n 150
 214: n 343
 222: 155
 232: 324 n 147
 236-239: n 500
 241: 24
 247: n 343
 248: n 472
 Livre III: 200 n 344
 2: n 533
 3: n 367
 5: 243 n 411
 17: 200
 18: 201 n 369
 30: 92 99 224 270 n 139
 37: 91 224
 38-42: n 411
 39: n 472
 39-40: 243
 41: 276
 41-42: 243 n 204
 42: n 414
 46: 200
 49: 200
 62: 200
 66: 92 n 139
 82: 298
 101: 50
 119: 223
 127-129: n 343
 136: 264 n 441
 136-137: 201 223
 138: n 117 118
 152: n 343
 Livre IV: 200
 10: 51 n 147
 39: 64 86 n 129
 75: 50
 83: n 343
 89: 239 n 537
 91: 239
 97: 201
 98-99: 201
 102: 201
 Livre V: 200 207 n 150 344
 2: 223 n 150
 3-4: n 343
 4: n 343
 9: 177 201 213 n 367

8-9: n 343
11: 223 n 147 150
12: 194 n 336 343
14: 201
16: 46 n 5 16 354
20: 92 n 139
36-37: 202
38: 92 202 225 n 134 139
45: 239 n 410
46: n 410
51: n 71
58: 220 n 147
59: n 343
67: n 414
69: 92 n 139
73: 240 n 367
75: n 150
76: 64
83: 202
86: 50
88: 85 86
116-117: 51
117: 50
129: 64 n 6
Livre VI: 200 207
2: n 367
3: n 343
6: 5
8: n 150
10: n 370
17: n 147
23-24: 202
30-40: 223
31: 51
34: 240
34-35: 319
40: 202 206 n 147
49: n 71
51: 203 240 n 343 348
52: 203
53: 240
54: 240
58: 44 n 71
59: 241
60: 17
61: 44 n 29
66: 19 64 241

68: n 275
72: n 343
74: 220 241
76: n 7 16
79: 19
79-80: n 343
81: n 367
84: 21 223 254 n 32
85: n 333
88: 240 n 28
89: 5 320 n 367 413
89-90: 20
89-91: 241
90: n 289 290
91: 21
96: 45
100: n 30
101: 86 n 28
104: n 28
105: n 5 30
112: n 6
116: 36
120: 203 n 348
124: n 343
133: 220 241
139-140: n 30
141: 203 n 71
160: 98
160-161: 204
161-162: 241
165-166: 51
167: 44
173: n 31
181: 94 204 324 n 147
182: 11 n 5 275
183: 44
183-184: 204
192: 241
195: 241
Livre VII: 206 n 390
1: n 533
1-5: n 208
3: n 54
4: 238
5: 36 42 43 238 239
6: n 110 340 533
6-8: n 533

7: 265
 8: n 343
 10: 241
 11: 241
 14: 36
 19: n 119
 30: 240
 33: 254
 34: 196
 35: n 150
 39: n 147
 43-44: 53 n 208
 44: 53 238
 45: 149 223 323 n 147 487
 46: 88 89 97 98 150 330 n 147
 53: n 413
 56: 321 n 566
 58: 325 n 147
 74: n 147 340
 74-75: 196
 79-80: n 329
 80: n 487
 81-90: n 390
 84: 123 223
 87: 55 214
 88: 146 157 n 414 496
 91: 220 319 n 357
 91-99: 216 292
 91-129: n 390
 92: 207 216 218 286 321 n 112
 370 414 487
 93: 320
 93-94: 143 205 302 319
 93-99: 205
 94: 304 n 365
 95-98: 216
 95: 86 217 292 n 348 370
 96: 97 140 146 216 246 262 319
 n 97 136 348 365 368 369 370
 97: 263 279 n 348 370 413 472
 97-98: 204 223 n 369
 98: 264 n 348
 99: 216 263 n 348 367 369 414
 472
 100: 190 213 327 n 136 357
 101: 79 211
 101-103: 211
 101-106: n 390
 102: n 136
 103: 58 293 n 7 86
 104: n 254 357 564
 104-106: 211
 105: n 564
 106: n 357
 107: n 414
 107-108: 39 209
 107-112: n 354
 107-117: n 390
 108: 32 38 49 152 161 207
 109: 49 50 93 209 n 321 472
 110: 50 54 58 208 n 329
 110-111: 190 209
 111: 90 209 211 n 357
 112: 185 188 208 n 287 348
 113: 129 186
 113-117: n 354
 114: 176 208 213 n 414
 115: 93 180 208 n 314 333 354
 414
 116-117: 172 191 192 284
 117: 85 209 322 n 413 472 564
 118: 189 209 n 329
 118-122: n 390
 120: 120 n 117 119 218 286
 472 536
 122: 123 268 n 97
 123: 209 n 353
 123-125: 47 209 n 390
 123-127: n 354
 125: 208
 126: n 222 314
 128: 220 n 333
 129: 155 323
 130: 316 326 n 49 357 367 447
 536
 132: 250 n 536
 133: 190 n 117 333
 134: 321
 136: n 564
 137: 214 294 316 317 327 331
 n 472
 138: n 414 536 568
 139: n 382
 139-140: 190

140: 211 n 117 136 413 441
 141: n 117 536
 142: n 413 536
 142-146: 161 n 536
 143: 81 161 n 117
 145: n 413 564
 146: n 229 414 536
 147: 124 323 n 289
 147-150: 150 222 255 n 265 418
 148: n 564
 148-149: n 112
 149: 123 147 254
 150: 152 323 n 445 564
 151: 29 n 472 536
 152: n 472
 154-156: 16
 158: 196 n 147
 159: n 150
 162: 92 98 151 n 139
 165: 29 33
 171: n 255 287
 173: n 388
 179: n 412
 180: n 329 343 536
 186: 319 n 365
 187: 327
 191: 312 n 354
 191-210: 312
 200: 3 5 53
 203: 47
 205: n 343
 206-209: 50 314
 209: 93 n 333
 210: 312
 213: 93 n 333
 Livre VIII: 196 206
 1: 12
 3: 12 n 36
 4: 98 196 n 348 369 370 382
 15: 42 n 36
 20: 124
 20-21: 196
 20-22: 257
 21: n 136 147
 22: 95 n 147
 31: n 337
 36: n 136
 37: n 147
 44: 26 n 343
 47: 153 177
 48: 11 52 320
 49: 320
 50: 320
 53: 196
 54: 43 320
 55: 219 320 n 112
 59: n 329
 64: 81 196 n 117 118
 69: 196
 70: 196
 71: 196
 79: 26
 82: n 343
 108: 10
 130-131: n 343
 135: n 117 118
 153: n 6
 155: 98 n 222
 156: n 414
 159: n 414
 160: n 150
 170: 132
 182: 193
 194: 24 138
 195: 138
 196: 37 n 147
 197: 24 n 337
 209: 164
 209-210: 129 n 231
 210: 167 n 287
 210-211: 132
 213: 240
 217-218: 253 274
 221: n 136
 223: 129 164
 224: 240
 Livre IX
 9: n 147
 10: n 147
 14: n 147
 16-19: n 343
 20: 275
 25: n 146
 39: n 127 337

55: n 150 379
62: 155 n 147 506
62-63: n 337
67: 132 n 147
68: n 133
87: n 343
104: n 231 533
112: n 321
116: 204 n 153 222
117: n 147 514
117-118: 29 148 150
118: 86 127 128 152
118-119: n 291
119: 28 37 132 138 303 n 54
120: n 513
122: n 54 414
123: n 343
124-127: 138
127: 266
136: 15 n 27
137: 88
139-140: n 337
167: n 150
168: n 337
168-170: 132
170: 134
171: 218
171-172: 132
173: n 112
174: n 414
183: 189

Livre X

5: n 147
16: 214
19: n 367
41: 12 85 268
43: n 414
47: 11 n 7 54
47-48: 10
48: n 413 472
49: 85
52: 131
54: n 321
60: 88
84: 150 n 147
100: n 46
108: n 414

120: 98 n 150
121: n 147
123: 213 n 333
154: n 150
171-172: 150
172: n 150 487

Livre XI

6: n 343
11: 64 n 133
46: 8 n 460
48: n 343
50: 6 n 13
51: 6 n 13
52: 7 8 n 13
52-53: 7
53: n 13
54: 7 n 13
55: n 449
55-56: 6
56: 8
64: 7
76: n 414
78: n 231 326
108: n 14 15
108-109: n 14
109: 64
111: 197
138: 297 319 n 54
143: n 150
143-144: 221 n 153
144: n 147
145: 319
158: n 229
165: n 343
186: 124
189: 124 n 147
190: 87 124
195: 124 222
221: n 356
232: n 343
238: 150
245: n 147 150
252: 214
262: 95 197 n 340
270: n 7
271: n 367
274: 297

Livre XII: 207 n 150

2: n 229
8: n 343
10: n 147
11: n 343
12: 147 155 n 147
13: 152
17: 32
19: 85 204 n 147
20: 197 n 343 348 369
21: 47
55-57: 45
56-57: 47
56: 204 n 71
62: 25
78: n 150
82: 241 n 537
82-83: 139
83: 150 n 147 413
84: n 321
85: 93
94: 92 99 n 139 223
98: 85
111: 92 151 196 n 139 151 348
369
111-112: 64
112-113: 225
113: 254

Livre XIII: 207 n 150

3: 38 39 n 413
17: n 321
18: 38
20: 38 139 n 528
21: 297
22: 136 139 n 147
24: 38 66 n 102 103
24-25: 139
25: 139
46: 241 n 413
59: n 343
68: 47 n 298 410
68-70: n 354
70: 50
74: n 133
79: n 150
84: 15 n 5 27 343
85: n 27

87: n 22

88: n 343
89: 297 298 n 147
91-92: 136
91-93: 36
92: n 429
94: 136 n 147
100: n 321
126: 87 89 139 n 134 150
140: 47

Livre XIV: 193 n 341

2: 244 266 n 204
2-4: n 205
2-6: n 316
3-5: n 354
3-6: n 337
4: 13 n 18 336 354
4-5: n 413
4-6: n 533
5: 65
5-6: n 275
6: 195 n 528
7: n 343
16: 132 n 150 501
24: 85
44: 171 187 213 n 287 354
44-46: n 343
47: n 414
49: 213
51: 93 n 275
55: 81
56: 88 98 n 150
58: 25 43 126 133 144 189
61: 95 133 n 146
64: n 150 501
66: 133 n 153
87: n 367
88: n 22 27
91: 133 146 213 n 136
95: 165
96-97: 133
97: 217
138: n 337
139: 136
144: 297 323 n 147 413 502
144-145: 133 144
145: 95 98 n 147 501

146: n 501
146-147: n 414
147: 322
148: 133 144 294
Livre XV: n 341
3: 252
8: n 133 343 367 414
19: 265 n 413
44-46: n 343
45: n 343
49: n 354 414
50: n 472
54: 132 n 147
55: n 472
74: 171 n 300
74-75: 171
75: n 564
76: 171 n 204 447
77: 15 85
78: 85 268 n 153 358
83: n 150 506
120-121: 78
121: 78 265 n 112
125: n 564
127: n 150 370
133: n 564
134: 220 n 449
135: n 147 413 503
136: n 150
136-137: 150 222
137: 90 n 150
Livre XVI: 278
1: 242 n 321 528
2-4: 242
3-4: 220
4: 242 n 204
7: 223 321 n 112 136 150 357
485
8: 81 286 n 449
9: n 413 471
9-10: n 370
10: 278 n 472
11: 280 n 27
12: 280
12-14: 279
13: 280
14: 123 213 248 287 n 86

56: n 337
81-82: n 343
132: 266
135: 45 n 321
148-149: n 343
156: n 133
185: 128 n 413
190: n 150
192: n 136
194: n 503
200: 196 n 147 150 552
201: 196 314 n 147
202: n 147
233: n 337
234: 146 213
236: n 147
Livre XVII
1: n 321
2: n 447 513
2-4: 327
3: 331 n 290
4: 162
5: 95 324 331 n 147 552
5-6: 296 n 499
6: 162 n 110 413
7-8: n 229
9: n 533
19: n 343
37: 173
38: 139 173
50: 12 14 45
50-51: n 433
81: n 136
188-190: n 343
192: n 429
243: n 289
243-244: n 112
244: 163 n 104 289
245: 197 n 147
Livre XVIII: 44 130 207 n 428
1: n 488 528
5: 265 290 n 500
6: 15
6-7: 254 n 429
7: 62 94 155 307 n 22 147
9: 211 n 136
11: 62 164

12: 24 n 289
14: 62 249 n 414
15: 59 n 522
17: n 382
18: 62 85 86 128 n 96 97 237
19: n 136
19-21: n 18
20: 127 145 n 117 413
20-21: 77
21: 140 n 117 136
22: 12 45 77 n 117 119
22-23: n 319
23: 189 300
26: 120 211 n 428
29: n 428
32: 134 165 214
34: n 428
35: 254 269 307 n 147 368 429
35-36: n 429
35-37: n 229
36: 140 n 428
37: 153 212 n 414 514
38: n 429
39: 77 136 146 254 275 n 94
97 117 229 419 428
39-41: n 429
41: n 568
44: n 428
63: n 133
65: n 5 275
70: n 343
82: n 343
94: 153
94-95: 253
114: 254
117: n 429
182: n 112
206: n 429
210-213: n 343
213: 343
214: n 533
237: n 375
251: n 429
272: n 467
272-274: 313
273: 300
274: 300 313 n 329

275-277: n 343
284: n 18 27
284-285: n 22
285: n 5
301: n 343
321: n 343

Livre XIX

2: n 414
5-7: 314
20: n 321
22: 37 138 n 373
23: 304
23-24: 138 304 n 326
24: 94 130 n 147 231
39: n 147
40: 143 292 n 112
49: n 229
49-50: 309
50: 23 43 300 n 27 54 321
52: 309 n 528
53: n 337
54-56: n 337
55: n 528
56: 95 308
59: 131
64: 132 n 147
86: n 343
87: 128 129 n 136 147 564
90: 132 223 n 147 236
108: 94 n 147
110: 153 n 147 506
136: n 133
137: 98 147 n 236
144: 218 305 n 153 365
145: 297 n 150
169: 23 43

Livre XX

17: n 343
78: n 533
160: 220 n 374
186: n 321
197: n 467
215: 93

Livres XX-XXVII: n 341

Livre XXI

3-11: n 110
6: 143

- 8: n 117 118
9: 147
10: 79
12: 329 n 112 373
18: n 150
26: n 337
46: n 133 413
52: n 533
115-116: n 343
145: n 414
151-153: n 343
Livre XXII: 278
1: n 528
3: n 136 150
4: n 533
5: 85 287 n 449
6: 248 266 282 n 414
7: 281 282 285 n 117 119 136
510
8: 278 282 n 357
9: 268 285 n 357 358
10: 85 212 282 284 286 289
n 117 119
12: 214 218 278 284 317 318
n 54 112 414
13: 213 223 285
14: 75 248 n 229 321
15: n 528
16: 275 n 321
86: 275
92: 324 n 147 261
96: 154
97: n 528
99: n 321
111: n 343
118: 287 n 321 488
129: n 388
131: n 467
141: n 467
Livre XXIII
2: n 321 528
31: 277
31-32: 287
32: 174 288 n 343 488 533
33: n 231
41: n 146
58: 147 n 289
74: n 388
112: 193 n 229
149: 47
Livre XXIV
4: n 534
5: 65 90
17-19: n 343
27: 130
33: n 343
142-150: n 343
154: n 388
162: 41 155 n 445
165: 41
167: n 74
177: n 343
Livre XXV: 48 193
1: 194 n 229 336
1-2: 274 276 n 354
2: n 231 468
3: n 488 531
4: 161 197 265 277 290 n 146
488
5: 46 197
5-7: 189 n 354 370
6: 152
6-7: n 5 7
7: 30 46 154 263 277 n 94 341
11: 173
13: n 329
14: 48
16: n 336
21: 220
22: 12 47 274 287 n 18 321 354
468 488 534
23: n 289
23-25: n 208
33: 48
52: 82
62-63: 48
64: 48
65: 48
69: n 343
70: 48
71: 48
72: 48
85: 222

Livre XXVI

1: n 534
3: 88 n 150
9: 89 91 93 300 n 150
11: 312
12: n 127 564
13: n 487
15: 287 288 n 343 487 488
16: 136 n 232
18-19: 41
19: 219 305
20: n 232 408
43: 300 314 n 231
99-100: n 343
123: n 343

Livre XXVII: 193

1: n 229
2: n 408
3: 244 266 n 204 488
4: n 229
8: 290 287 n 488
9: n 353
31: n 343
67: n 343
107: n 343
141: n 343
146: 290 n 488

Livre XXVIII

1-2: 277
3-5: n 467
4: n 410
4-6: n 408
5: n 408
8: n 533
12: 268
14: 15 n 22 27
18: n 564
21: n 343
23: n 150 503
28: n 467
39: n 136 414 568
56: 126
93: 11
106: 297
112: n 343
118: 274 n 343
148: 82 n 554 563

183: 135 150 n 147

207: n 388
238: 142 152

Livre XXIX: 276

1: n 353
2-3: n 454
5: 47 n 353
6: 197 275
7: 96 n 353
7-8: n 275
7-9: n 353
8: 150 n 150
9: n 472
10: 136
11: 90 n 533
12: 129 n 229
12-17: 130
13: 53 213 n 287
13-15: n 354
14: n 299
15: n 449
16: 130 n 533
17: 130 275 n 343 488
18: 167
19: 287 n 321
20: 78 96 99 134 n 117 568
22: n 147
23: 136
24: 130 275 n 229 300
25: n 343
26: 86 130 136 275 n 229 300
27: n 231 326
27-28: n 120
28: n 467
29: n 413
53: n 127
54: 141 142 159 n 147
76: n 343
80-81: n 343
81: 211
93: 152 325 n 147 343
96: 30 n 554
142: n 410

Livre XXX: 40

1-2: 288
2: 40 n 487 488
8: 41 n 414

- 11: 41 n 353
 12: 141 n 117 118
 13: 141 153 n 150 503
 14: 95 141 n 147
 14-15: 124 134 325 n 353
 15: 52
 16: 41 142 324 n 289
 16-17: n 553
 17: 224
 59: n 388
 96: n 343
 103: n 289 290
Livre XXXI
 3: n 533
 5: 156 n 150
 6: 172 n 367
 6-7: 189 n 354
 6-8: 154
 7: 265
 8: n 413
 23: n 150
 32-34: n 343
 40: 133 311 n 147 337 528
 41: n 23
 42: 269 287
 59-61: n 343
 78: 47
 88: 300 n 410
 89: n 23 27
Livre XXXII
 3: 222 n 112
 4: 91 93 n 147
 10: 45
 16: n 150
 20: n 22 449
 62: 161 n 414
 112: n. 388 467
 152-153: n 343
Livre XXXIII: 98 206
 1: n 112 321
 3: n 536
 5: n 414
 6: n 536
 9: 24 n 27 357
 10: n 564
 11: n 117
 12: 153 214
 13: 142
 16: n 363
 17-18: 83
 20: 76
 21: 153
 24: 24
 26: 140 n 18 229
 26-27: n 18
 27: n 82
 29: n 18
 32: 88 89 298 n 147
 33: n 147 150
 34: 64 81 267 n 97 117
 35: 15 n 27
 39: 139
 40: 136
 41: 89 91 92 93 95 96 97 144
 158 160 288 324 n 139
 43: 24
 44: n 97
 45: n 97
 47: 96 n 147 248
 48: 32 142 144 263 n 64 97 447
 48-49: n 337
 49: n 321
 49-50 227
 50: 33 37 134 137 143
 51: 30 33
 52: 28 30 33 n 5 7
 53: 143 233 257 304 n 147
 53-54: 223
 54: 33 134 144 224 n 248
 55: 267
 56: 143 249 267 292 n 112
 57: 70 72 73 179 n 102
 58-59: n 343
 63: 37 150 n 147
 66: n 367
 78: 129 165 n 117 118
 79: 143 312 n 147
 83: n 373
 90: 138 n 147 248
 116: n 343
 121-125: 257
 132: 83
 133: 306 n 247

134: 142 143 144 227 306
n 247 363 519
134-135: 140 155 156 n 275
135: 140 n 112
136: 33 306
136-137: 31
137: 26 140
138: 293 n 122
139-140: n 337
140: 151 n 147
141: 70 73 82 213 n 136
142: 128 165 n 357
142-143: 71
144: n 112 363
144-145: 75
144-146: 71
145: 129 140 156 227 n 112
146: 88 n 150 363
148: 67 71 73 n 102 103 231 496
148-149: 71
148-150: 73
149: 31 68 73 179 n 102 231
341
149-150: 214
150: 71 72 73 137 n 102
151: 39 n 7 348 369
152-153: 136
153: 128 n 136
164: 310

Livre XXXIV

1: 15 n 27
5: n 18
5-6: n 414
6: 137 144 179 322 n 343 566
12: 69 179 n 229
13: 69 135 n 102 110
14: 67 136 n 102 103
15: 58 n 7 110
16-17: 55 56
17: n 27 110 367 413
18: 140 144
19: 141 222 n 55
21: 296
22: n 27
23: 15
24: n 97 119
25: 80

26: 211 n 119 329 356 357
27: 40 83 n 413
28: n 27 413
29: 40 43 n 27 42 413
30: 59 60 n 7 119
31: n 320
32: 83
33: n 22
34: 67 71 n 102 566
36: 67 69 179 n 102
36-37: n 533
38: 224 296 n 314
40: 124 n 150
41: 33
45: 95 124 181 n 147
45-47: 141
46: 182
48: 36 181 183 n 147
55: 92
58: 125 126 182 n 232
62: 88 89 95 126 183 297 n 147
314 504
63: 141 181 223 n 147 248 306
67: n 414
70: 55
72: 55 n 413
82: 181 n 147
84: 92 96 97 141 183 326 n 146
223 314
86: 55
89: 56 n 410
92: 187
138: n 112
139: n 27
141: 214 275
150: 50
151: n 467
166: 95 n 147

Livre XXXV

1: n 321
1-2: n 533
2: 12 14 n 18
3: 76 184 n 321 337
4: 183 n 320 413
5: 181 187 n 320 533
5-6: 311
6: 184 n 229

6-8: 183
7: 183 n 564
9-11: n 354
10: 64 n 314 319 536
11: 152 n 568
12: n 413
13: n 343
14: n 229 343
16: 24 57
17-18: 183
18: 144 146 n 147
21: 93 179
22: 123 213 n 314 333 496
22-24: 180
23: 180 212
24: 31 69 179 n 102 103 312
314
24-26: n 314
24-28: 178
26: 178 183 n 222 314 321 513
27: 178 n 314
28: 146 178 297 n 150 314
36: n 258
50: 183 n 18 337
51: 141 181 182 n 147 306
52: 156 n 314
69: 319
70: 124 183 n 147 504
71: 93
74: n 223
77: n 413 533
83: n 150
85: n 353
86: n 413
86-87: 126
91: 123
93-94: 183
99: 57 n 472
102: n 223
104-105: n 354
105: n 564
107: 57
108: n 136
109: 57 n 223
112: n 414
118: 77 177 n 229 319 414
120: 92 99 124 297 n 139 289 413

131: 99 123 183 222 297 n 150
132: n 472
135: 190 n 255
136: n 222
148: n 320
152: 24
156: n 222
157: n 106
159: 15 n 27
161: 297
163: 88
163-165: 137 n 337
164: 161
167-168: 156
168: n 147
197-198: 165
200: n 413
200-201: 155 n 274
201: 150 187 n 150
Livre XXXVI: 34 257 310
1: n 231
2: n 18 528
3: 257 n 528 536
4: 166
5: 135 n 110
5-6: n 449
6: 166 n 232 528
6-8: n 231
7: 135
8: 167 n 232
9: n 5 7
27: 92 301 n 139 223 314 317
27-28: n 314
28: 93 124
33: n 314
36: 123
37: 92
38: n 150
41: 204 n 348 369
45: 125
46: 14 n 413 513
48: 135 153 n 337
49: 136
50: 135
51: 297 n 337
57: 153 n 150
58: 92 99 n 139 223 375

60: 99 155 156 n 150
64: 34 35
66: 35
70: 196 197 314 n 150
71: 34 314
71-73: n 343
72: 34 314
74: n 147
75: 35 300
76: n 367
78: 35
79: 35-36
82: 36
83: 50
84: 34
84-91: 36
91: 34
91-93: 257
93: 257 n 414
95: n 513
101: n 367
102: 92 99 258 304 n 139 223
513
103: 134 143
103-104: 310
104: 258
106-107: 24
108: n 447
109-110: 135
110: 32 76 n 229
111: 85 95 134 n 147 551
111-112: 310
112: 129 249 n 136
113: 148 155 294 323 n 231
326 343
113-116: 148
114: n 322
115: 37 135 n 321
115-116: 311
116: 123 148 153 214 247 296
303 304 311 n 112 270
117: n 232
117-118: n 411
118: n 6 367 487
119: 266 n 449
120: 79 90 303 311 n 333
121-125: 257

122: n 150
124: 123 256
163: 24 n 147
183: 99 152 n 150
189: 135 136 n 322
195: 298 312 n 147 322
196: 124 n 382
197: 297 n 150 271
204: 24 88 n 5 43
Livre XXXVII: 206
1: 265 n 321
3: 54 n 49 536 568
5: 38
8: 38 49 95 209 n 353 354
363 414
9: 213
11: 38 68 124 138 148 n 103
222
12: 36 37 66 68 69 73 137 138
179 n 102 103 231 326 370
496
12-13: n 369
12-17: 205
13: n 348
14: 136 138 297 n 322 413
14-16: 199
14-17: 140
15-16: n 348
16: 293 n 78 289
17: 136 138 139 n 147
18: 68 73 75 137 n 102 103
370
19: n 49 568
19-20: 137 144
20: 91 93 133 137 331 n 147
472
25: n 343
27: 150
29: 137 330
30-46: n 343
31: n 343
40-41: n 343
45: 154 205 n 147
50: 139 154 174 n 306 340
52-53: n 343
59: n 343
61: n 343

- 64: 138 n 147
 81: 322
 82: 139 144 182 322
 85: 139 n 133 150 359
 88: n 367
 92: n 343
 107-108: 39
 108-109: 38
 111: n 414
 118: 141 224
 124: 159 n 487
 147: 41
 169: 38 42 142 159
 178: 38
 192: 38
 193: 38
 201: n 36 133 204 367
 201-203: n 411
 203: n 321
PLINE-LE-JEUNE: 89 334 340 n 277 337
Ep. 3.20.12: 237 n 495
 10.1: n 450
 22.2: n 50
Pan.: 103 104 278
 1.3: 335
 2.3: 333
 2.3-7: 335
 2.6-7: 228
 4.6-7: 228
 15.5: 238
 16: 229
 22.2: n 50
 22.3: 91
 23-24: 228
 25: n 427
 26.4: 336
 29: 251
 30-31: 253
 31.2: 253
 35.4: 335
 45.3: 103
 45.3-4: 227
 45.4: 228
 45.5: 228
 45.6: 228
 46-49: 228
 52.1-2: 335
 56.3: 335
 56-63: 228
 61.4: n 439
 64.4: 145
 67.4: n 448
 80.4: 335
 83.3: 228
 83-84: 227
 84.5: 228
 84.6: 104
 85.5: 228
 85-88: 238
 86.5: 227
 87.3: 228
 88.10: 336
 91.3: 228
 94.5: n 448
PLUTARQUE: n 469
Agis 3.1: n 57
Caes. 35.6-11: n 416
 57: n 543
Cat. Ma. 23: n 325
Crass. 6.8: n 546
Demetr. 41.6-8: n 60
Pomp. 2: n 368
 13: n 368
 14.4: n 441
 25: 252
 25-26: 251
 27.2: 251
 28: 252
 49.6-7: 251
Mor. 363d-364d: n 375
 778: n 84
 821: n 84
POLYBE: 3-4 61 102 111 116 153 177 238
 n 98 310 330
 6.5.7: n 406
 6.7.5-7: n 60
 6.7.6: 4
 6.7.7: 3
 6.8.4-6: 4
 6.9.10: 4
 6.11.11-13: n 203
POSIDONIUS: 72 188-189 208 238 311
Histoires: n 330

QUINTE-CURCE

4.7.1: n 16

QUINTILIEN: 121

Decl. 253: n 83

267: n 83

269: n 83

282: n 83

288: n 83

293: n 83

329: n 83

345: n 83

352: n 83

374: n 83

382: n 83

Inst. 2.17.36: 236 n 448

2.21.12: n 219

3.5.10: 325

3.6.5-7: n 50

3.7.25: n 217 448

3.8.16: n 434

3.8.44: n 420

3.8.70: n 219

7.4.18: n 37

9.2.67: n 548

10.1.46: n 304

10.1.85: n 304 441

10.1.108: n 304

10.1.123: n 304 332

11.1.85: n 548

12.11.10: n 438

Rhet. Her.: n 235

4.57: n 450

RES GESTAE: 122

31.1: n 28

35.1: 284

SALLUSTE: 72 318 n 107 109 542

Cat. 6.3: 61

6.7: n 55

6.52: n 536

Hist. 1.55.9: n 16

Jug. 64.5: n 50

85.33: n 360

85.43: n 388

SÉNÈQUE: 7 8 10 17 93 127 134 136 144

228 229 283 310 318 333 340 n 19

126 204 233 234 316 337 360

381 502

Apoc.: 103 154 335

Ben. 1.9.5: n 257

2.12.1-2: n 243

2.18.6: n 80

2.19.1-2: n 372

2.34.4: n 47

4.31.2: 295

4.32.2: n 495

5.4.2-3: 151

5.15.3-5: n 112

5.16.6: n 547

5.19.6: 261

6.30-32: 151

6.34.1: 159 228

7.19.7-8: n 498

7.23.2: n 326

Cl.: 6 21

1.1.2: 335

1.2.1: 335

1.3.3: 9 335 n 438

1.3.4-6: 334

1.4.3: 103

1.5.2: 9

1.5.5: n 259

1.5.7: n 478

1.7.1-2: 335

1.7.2: 335

1.7.3: 336

1.8.7: 9

1.9.1: n 550

1.10.2: 336

1.10.3: 335

1.12.1: 101 n 80

1.12.2: 295

1.13.4: 228

1.14.2: 99 104

1.15.3: 333

1.19.1: 9-10

1.19.2: n 15

1.19.3: n 10 13

1.19.9: 104

1.20-21: 228

1.22.3: 228

1.26.5: 283 335 n 478

2.3.1: n 37

2.4.2: n 80

2.4.3: n 84

- Cons. Polyb.* 5.3: 335
Dial. 4.5.1-2: n 545
Ep. 6.5: 118
 9.19: n 356
 68.10: n 50
 71.15: n 98
 88.18: n 533
 90: n 15
 90.11: n 127
 97.1: n 433
 119.3: n 528
 124: n 15
Nat. 4.13.5: n 528
 6.8.3-4: n 385
 [SÉNÈQUE] *Oct.*: 77 n 306
 143-144: n 498
 431-435: 77
 443-444: n 475
 472-532: 335
 SÉNÈQUE LE PÈRE: 318 n 337
 Con.: n 90
 1.7.12: n 83
 1.8.7: n 83
 2.1: 340
 2.5: n 83
 2.5.12: 330
 3.6: n 83
 4.7: n 83
 5.5: 340
 6.4: n 554
 7.2: n 348
 7.6: n 83
 9.2.19: n 540
 9.4: n 83
 Suas. 6.3: n 547
 6.7: 323
 6.8: n 546
 6.14: 333
 7.1: n 546
 7.5: n 547
 SOLON
 Fr. 34 West: n 165
 SOPHOCLE: 49 93 209 n 75 343
 STHÉNIDAS
 Fr. 270.12-271.18 Hense: 335
 STOÏCIENS
 SVF 3.332: n 178
 3.340-348: n 406
 3.379: n 46
 3.621: n 178
 3.622: n 178
 STRABON: n 204
 14.1.16: n 49
 15.1.2-5: n 30
 SUÉTONE: 151 n 552
 Vitae: 278
 Aug. 89: n 36
 Cal. 40.2: n 523
 41.1: n 524
 Cl. 18.3: n 524
 18-19: 309
 Dom. 20: n 132
 Gal. 15.3: 309
 Jul. 43.2: n 523
 72: n 278
 Nero 10.1: 309
 Tib. 12.2: n 36
 29: 333
 30.2: n 525
 32.2: n 252
 32.5: n 525
 34.2: n 525
 42: n 501
 61-62: n 502
 Tit. 7.4: n 269
 Ves. 16.2: 309
 18: 312
 Vit. 14.2: 309
 17.2: n 499
 TACITE: 102 151 224 229 261 334 340
 n 329 337 381 508 552
 Ag. 3: 103
 Ann. 1.10: n 448
 1.42: n 401
 1.75: n 35
 2.36: n 50
 2.42: n 525
 2.73: n 46
 4.6: n 525
 4.33: 102 103
 4.57-58: 298
 4.58: 301
 4.67: 298
 5.2: 299 n 509

- 5.3: 299
 6.1: 299 n 508
 6.6: 299
 6.8: n 438
 6.12: n 499 508
 6.13: 299
 6.32: 299
 6.45: 299
 6.46: 299 n 508
 6.51: 296
 11.3: n 37
 11.24.4: n 491
 12.53: n 47
 12.54: n 16 36
 13.1: n 555
 13.49: n 525
 13.50-51: 309
 13.51: n 526
 15.18: n 526
 15.50.1: n 491
 15.67: n 499
G.: n 19
 11.1: n 441
Hist. 1.1: n 495
 1.14: 104
 1.15: 335
 1.15.7: 227
 1.15.8: 227
 1.16: 103 n 495
 1.30: 303
 1.30.2: 227
 1.30.7: 228
 1.35.3: 228
 1.37.1: 228
 2.5: n 448
 3.70.9: n 387
 4.7: n 269
 4.7.7: 227
 THUCYDIDE: 90 190
 TITE-LIVE: 71 158 173 267 318 342 n 125
 204 312 348
Praef.: 79
 1.31.5-8: 16
 1.53: n 50
 1.54: n 41
 1.54.1: n 50
 1.54.7: n 559
 1.59: n 50
 1.60.3: n 5
 2.1.4: n 389
 2.44.8: n 98
 3.19.5: 82
 4.5.5: n 16
 4.15.4: 342
 5.22.8: n 106
 6.19.2: n 86 495
 7.6.1-3: n 358
 9.18.4: 137
 9.18.4-8: n 237
 9.46.8: n 55
 21.1.3: n 16
 25.36.16: n 46
 25.40: n 105
 28.27.11: n 389
 30.14.5: n 46
 44.30.5: n 237
 VALÈRE MAXIME: 318 n 339
 6.9. ext. 5: n 49
 7.4.2: n 41
 8.1.4.1: n 309
 VARRON: 206 189 208 n 40 70 98 257
 301 339 343
 L. 6.71: n 282
 R. 3.16.18: 6
 VELEIUS PATERCULUS: 298 318 n 337 381
 1.11.5: n 513
 1.13.3: n 511
 1.14.6: n 5
 2.1.2: n 110 513
 2.6.1-2: n 566
 2.18: n 73
 2.22.5: n 546
 2.28.2: n 540
 2.28.3: n 559
 2.28.4: n 548
 2.31.3: 116
 2.32.1: n 495
 2.40.4: n 348
 2.48.4: 246
 2.49.2: 246
 2.61.1: n 549
 2.66.3: n 545 549
 2.82.3: n 373
 2.85.6: n 373

2.89.1: n 513
2.104.1: 255
2.111-113: 223
2.115: n 441
2.122: 223
2.122.1: n 252
2.126.2: 222
2.142.2: 145
VIRGILE: 8 9 10 208 n 13 301 304 343
A: n 220
1.531: n 204
3.45: n 21
3.80-84: n 21
3.164: n 204
3.369 suiv.: n 21
5.268: n 50
6.847-853: n 204
8.102-103: n 21
8.359: n 21

G. IV: 6 8
4.4: n 13
4.4-5: n 13
4.5: n 13
4.108: n 13
4.149-278: 8
4.153-155: n 13
4.176: n 13
4.215: n 13
4.220: n 8
VITRUVÉ n 204
XÉNOPHON: 110 305 n 225
Cyr.: 235 284 n 172 285
1.6.7-10: n 517
5.1.24: 6
8.7.3: n 50
8.8.5: n 110
Smp. 4.6: n 303

AUTEURS MODERNES

- G. AALDERS 113 n 183 186 187 188 191
207 453
- T. ADAM n 158 323 328 469 478 486
543
- A. AIARDI 223 n 382 385
- A. ALFOELDI n 155 307 439 453 478 484
- M. AMIT n 364 367
- J. ANDRÉ n 38 41 94 236 271 523
- J.-M. ANDRÉ 16 22 n 19 26 39 157 204
324 507
- G. H. ANDRES n 124
- A. ANDREWES n 82 84 85
- A. E. ASTIN n 279 299
- J. AYMARD 42 n 65
- G. BACHELARD n 500 533
- E. BADIAN n 323
- C. BAILEY 113 n 189 191
- J. P. V. D. BALS DON 151 n 260 264 537
- H. BARDON 193 273 n 10 308 334 458
- E. BARKER n 193
- J. BARNES 114 n 194
- J. BEAUJEU 87 n 417 533
- F. BELLANDI n 114
- H. BENG TSON n 308 334 497 546
- J. BÉRANGER 52 85 87 89 91 236 285
328 n 4 8 10 79 80 81 97 128 130
131 132 135 137 138 140 141 159
205 250 334 377 401 403 419 420
432 436 462 463 478 483 550 561
- L. BERLINGER n 215 464 476 484 537
539
- A. H. BERNSTEIN n 124
- L. BESSONE n 552
- G. BIANCO n 429
- L. BIELER n 60
- R. BODEÛS n 168 207 396
- S. Le BOEHEC n 268
- F. BOEMER n 417
- A. Le BOEUFFLE n 429
- G. BOISSIER n 158
- J. BOMPAIRE n 19 81 173 195 210 233
339 433
- M. BONJOUR n 472
- H. Le BONNIEC 45 n 429
- S. F. BONNER n 83 226 235 334 554 556
- H. BORNECQUE n 83 226
- G. BOULVERT n 259 273
- S. Des BOUVRIE n 100
- E. BRÉGUET n 3
- E. BRÉHIER n 9
- K. BRINGMANN n 170 175
- J. BRISSET n 101 111
- L. BRUNO n 50
- P. A. BRUNT n 77 158 435
- K. BUECHNER n 84 407 491
- H. P. BUETLER 63 n 92 241 277 337
- E. BURCK 8 n 12
- W. BURKERT 115 n 165 193 195 197
198
- M. A. BURNS 183 n 258 322
- T. J. CADOUX n 519
- Segurado e CAMPOS 103 154 n 159 201
206 261 263 273 274 306 520
- J. CARCOPINO n 352 516 537
- P. CARLIER n 4 173 285 400 480 517
- J. CASPAR n 455

- M. CHARLESWORTH 122 233 275 n 28
220 225 392 463 543
- J. CHRISTES n 341
- E. CIACERI 307 n 350 520
- E. CIZEK n 157 261 263 374 384 527
553
- M. CLAVEL-LÉVÊQUE 263 n 424
- R. COMBÈS 214 n 138 360
- A. B. COOK n 8
- F. Della CORTE 41 n 63 299 339 366 453
459 460
- A. COSSARINI n 429
- J. COUSIN n 282
- J. M. CROISILLE n 85 105 255 258
- J. CROOK 153 n 251 268 269 271 283
- A. McCRUM - A. G. WOODHEAD n 443
- E. Van't DACK n 153
- H. DAHLMANN 8 n 11 543
- R. DANIEL n 258
- J. DEININGER n 138
- A. DELATTE 115 n 197 198 199
- W. C. McDERMOTT n 270
- D. DETLEFSEN 138 n 242
- F. E. DEVINE n 180 556
- A. DIHLE n 28 29 30
- R. DION n 409
- E. R. DODDS n 189 405
- H. DREXLER 157 261 n 95 204 275 278
438
- G. DUMÉZIL 16 n 25 289 444
- J. R. DUNKLE 27 n 52 66 89 238 547
556 561
- D. EARL n 105 207 220
- L. EDELSTEIN n 189
- W. EISENHUT n 357
- J. ELLUL n 474
- J. ENDT n 58 237 265 435 562
- H. ERKELL n 537
- A. ERNOUT n 218 554
ERNOUT-MEILLET 58 157 275 278
- M. ERREN n 211
- C. EUCKEN n 176
- J. FAIRWEATHER n 83 226 546
- B. FARRINGTON n 183
- J. R. FEARS 99 206 n 154 204 220 225
266 350 364 367 492 517
- J. FERGUSON n 462
- R. Rosado FERNANDES n 535
- J. L. FERRARY 81 284 n 125 156 479
- J. RIBEIRO FERREIRA n 170 174 175
- J. FILLIOZAT n 33 38
- J. C. FRAISSE n 297
- M. FREDERIKSEN n 340 429
- D. FURLEY n 182
- E. GABBA n 24
- J. GAGÉ n 474
- J. Le GALL n 523
- B. GALLOTA n 350
- J. F. GARDNER n 177
- A. GARZETTI n 334 527
- S. C. GASTALDI n 226
- J. GEIGER 231 n 378
- M. GELZER n 331 415 420
- W. GERNENTZ n 204
- O. GIGON n 339 455 533
- O. GILMARTIN n 350
- M. GIRAUDEAU n 41
- P. GORDMAN 114 n 196
- M. GRANT 91 n 143 144
- P. GREENHALGH 256 n 368 430
- F. GRELLE n 296 514
- P. GRENADE 284 n 216 217 348 376 377
396 481 487
- J. GRIFFIN 167 n 105 294
- M. T. GRIFFIN 144 n 98 212 214 227
249 350 381 384 391 478 502 527
545 553
- P. GRIMAL 111 n 185 186 187 204 206
323 527 533
- G. GRUENINGER 44 172 264 271 n 69
75 300 302 305 322 344 353 366
442 453 461 530 533
- G. GUAL n 398
- G. GUALANDI 179 n 311 312 316 320
- J. GUILLÉN n 312
- H. GUNDEL n 445
- H. GUNDERT n 453
- H. HAFFTER 27 n 50 51 55 299
- I. HAHN n 417
- E. A. HAVELOCK n 303
- J. HELLEGOUARC'H 80 158 265 n 122
123 125 281 290 325 356 359 361
412 446 451 457 462 488 496 502
542 558 563 565

- G. HERRMANN n 259
T. HOELSCHER n 367
V. L. HOLLIDAY n 348 376 550
H. HOMEYER n 216 329
C. HUENEMOERDER n 533
L. IAN — C. MAYHOFF 187
V. V. IASBEZ n 548
J. ISAGER n 316
P. JAL n 540 545 548 560
P. A. JANET n 207
P. JOLY n 469
H. M. JONES n 381
G. JOSSA n 401
J. JOUANNA n 469
J. KASER n 312
A. KEAVENEY n 362
D. KIENAST n 136 137 299 382
KIRK — RAVEN — SCHOFIELD 115
U. KLIMA n 216 329
F. KLINGNER n 508 552
H. KLOFT n 251 273 299 382 427
U. KNOCHE 236 n 105 109 212 216 226
254 401 439 508 542
C. KOCH n 204
R. KOENIG — G. WINKLER n 441
Th. KOEVES — ZULAUF 256 n 280 307 355
431 466
J. KOLENDO 223 n 272 346 384
H. KORNHARDT 63 119 n 92 210 211
212 213 228 291
P. KRARUP n 217
L. KRATTINGER n 204 282 284 401 440
472 567
F. J. KUEHNEN n 98 124 126 212 227
360
F. KUEHNERT n 533
C. KUNTZE n 507
M. LAFFRANQUE n 330
I. LANA 312 313 n 337 405 465 529 532
533
H. LAUSBERG n 535
J. LEACH n 331
A. D. LEEMAN n 326
E. LEFÈVRE n 360
R. LENOBLE n 19 31 337 339 533
L. LESUISSE n 139 152
G. LETTA n 311
M.-A. LEVI 223 n 115 235 261 263 273
274 350 383 385 386 527
A. W. LINTOTT 68 n 100
M. LITTRÉ 87 246
G. E. R. LLOYD 63 n 8 10 15 30 93 531
533
A. LONG n 181 330
T. LORENZ n 327
M. LOSSAU n 543
J. LUCCIONI n 174
J. MALITZ n 516
J. MANN n 367
E. MANNI n 520
C. MANNING n 122 400 427 514
S. C. MARCHETTI n 305 532
G. MARRONE n 368 497
H.-I. MARROU n 334 340 533
P. MARTIN 12 22 27 n 4 17 21 44 53
204 206 238 358 377 497 543 547
R. MARTIN n 429
J. MARTINEZ-PINNA n 43
G. MATHIEU 110 n 170 171 176 395
C. MAYHOFF voir L. IAN
S. MAZZARINO n 520 552
A. MEHL n 350
E. MEISE n 256 259 261
K. MEISTER n 220
J. MELMOUX n 158
D. MEREDITH n 32
E. MEYER n 206
A. MICHEL 115 n 141 200 206 253
D. MICHEL n 368 421
C. MIGLIO n 529
T. MITCHELL 115 n 105 109 201 505
A. MOMIGLIANO 185 307 n 323 350 423
520 527 552
T. MOMMSEN 83 n 283 323
C. MOSSÉ n 81 84
C. MOUSSY n 123
F. MUENZER n 42 72 104 127 218 381
G. MUELLER n 405
H. MACMULLEN n 259
O. MURRAY n 100 188
Y. NADEAU 8 n 12
C. NAILIS n 145
E. NARDUCCI n 381

- C. NICOLET 181 250 304 n 124 315 338
416 422 477 511 515 518
- A. NOCK n 330
- E. NOÈ n 265 381 545
- E. NORDEN n 234
- H. NORTH n 115 224
- A. NOVARA n 104 109
- J. OBER n 381
- A. OLTRAMARE 33 130 n 226 233
- V. OOTEGHEM n 348
- I. OPELT n 45 125 237 238 239 240 257
555 557 565 567
- H. A. ORMEROD n 425
- W. OTTO n 506
- U. PAANANEN n 412
- E. PAIS n 293
- M. PANI 142 n 129 245 256 261
- E. PARATORE n 190 192
- B. PARSİ n 145 152
- P. PARIS n 30 33
- G. PASCUCCI 271 n 305 355 437 452
- A. PASSERINI n 115 238 512
- M. H. Rocha PEREIRA n 1 165 172 189
220 299 309 330 357 410 450 510
543
- N. PETROCHILOS 179 n 107 299 312 318
324 337
- G. PICONE n 334 391
- PINTIANUS 187
- V. PIZZANI n 190 192
- V. POESCHL 61 159 331 n 90 98 220 224
230 284 491 542 563 568
- M. POHLENZ n 206 216 259 323 328 330
399 406 407
- B. POSTL n 375 385 426
- M.-H. QUET n 8 450 469
- H. RACKHAM n 441
- S. RAMAGE n 159 377
- G. RANUCCI n 441
- RAVEN voir KIRK
- E. RAWSON 43 118 n 67 137 203 209
- R. REBUFFAT n 492
- J.-C. RICHARD 71 n 105 348 368 376
- W. RICHTER 301
- R. T. RIDLEY n 257 540 548
- R. RIEKS n 410
- J. M. RIST n 330 398
- P. ROGERS n 266
- E. ROLLAND n 226 519
- H. ROLOFF n 254
- J. ROMILLY n 1 115 160 165 167 169
- M. ROSTOVITZEFF 234 305 n 392 397 422
429 518 521 527
- G. ROTONDI n 292
- K. SALLMANN 22 n 30 39 186 191 258
381 533
- F. H. SANDBACH n 330
- R. SCHILLING 246 327 n 75 218 286 339
441 533
- E. SCHMAEHLING n 104 286 288 292 295
435
- E. A. SCHMIDT n 508 561
- G. SCHMITTHENNER n 471
- W. SCHMITTHENNER n 28
- W. SCHOENER n 89
- SCHOFIELD voir KIRK
- M. SCHRIJVERS 111
- W. SCHUBART n 482
- A. SCHULTEN n 108
- F. F. SCHWARZ n 30 32 33 36
- K. SCOTT 39 140 175 n 60 61 62 241
244 307 417 453 458 497
- R. SEAGER n 506 508
- D. SEECK n 533
- R. K. SHERK n 344 345 347 385
- A. N. SHERWIN-WHITE n 360
- D. SIDARI n 497
- T. SINCLAIR n 81 392 398 405 406
- Th. SINKO 121 n 216 219
- E. SKARD n 484
- F. SKUTSCH n 558
- M. STAHL n 285
- R. STARK n 95
- C. G. STARR 22 n 33 38
- G. STEINER n 533
- F. STEINMETZ n 405 406 407
- H. STRASBURGER n 378
- W. SUERBAUM 60 n 89 95 128 309
- L. A. SUSSMAN 61 n 90 101 109 158 301
- C. SUTHERLAND n 108
- R. SYME 90 99 124 298 n 136 138 142
144 148 149 155 206 221 350 377
417 508 549 552
- N. TATAKIS n 398 406

R. TAYLOR n 88 126 202 328 361 377
 412 509 550
 D. THOMPSON n 204
 M. THORNTON n 527
 R. TILL n 265 381 549
 G. B. TOWNEND n 552
 H. TRAENKLE n 265 381
 T. ULRICH n 220
 J. VON UNGERN-STERBERG n 101 109
 P. N. URE n 81 82 84 85 89 127
 M. VEGETTI 198-199 n 342 516
 P. VEYNE n 338
 G. VITUCCI n 459
 J. VOGT 63 n 91 204 216 218
 F. W. WALBANK n 1 310
 WALDE-HOFMANN 157 274 n 289
 A. WALLACE-HADRILL 145 n 251 284
 338 438 470
 A. M. WARD n 519
 W. WEATHERS 110 n 174
 P. R. C. WEAVER n 269 273 276
 P. WEBER-SCHAEFER n 406
 S. WEINSTOCK n 543
 O. WEIPPERT n 368
 A. WEISCHE n 123 412 563
 K. W. WELWEI 126 n 173 179 225
 R. E. M. WHEELER n 28 30
 M. WHEELER n 50
 B. G. WHITFIELD n 14
 J. WILKES n 552
 G. WILLIAMS n 316 337
 G. WIRSZUBSKI n 88 89 154 158 201
 202 203 206 251 374 392 400 404
 541 543 550
 E. WISTRAND 79 n 121 335
 R. WOLVERTON 172 n 301
 A. G. WOODHEAD voir A. McCRUM
 P. WUILLEUMIER 235
 Z. YAVETZ n 338
 H. ZEHNACKER 72 n 247 283
 L. ZIESKE n 49 536 537
 B. ZUCHELLI n 334

(Página deixada propositadamente em branco)

INDEX NOMINVM ET RERVM *

- Abarimon 241
abeilles 6 8 12 63 100 335 n 8 10 14 15
133
abstraction personnifiée 124 125 320
n 413 voir aussi *Clementia, Concordia, Honor, Pax, Virtus*
Académie 172
accès au gouvernant 157-160 voir *aditus, admissiones, gouvernant*
Achaïe 68
acta triumphorum 205 206 n 369
Actes des Triomphes voir *acta triumphorum*
Actium, bataille 37 222 295 329
activité voir *negotium*
adfectatio regni 58-60 100 229
aditus 141 144
admiranda n 339
admissiones 144 158 228
adoption 98 104 255 341
adulatio 39 140 155
adulation voir *adulatio*
adultère 78 134 150
Aelius Catus 128
Aelius, G. 83
aequitas, aequum 158 159 160 n 282
- aerarium* 154 213 249 254 267 292
n 273
aeternitas 208 275
affabilité voir *comitas, facilitas*
affection familiale voir *pietas erga parentes*
affranchis 140 143 150 152 154-156 306
307 324 n 276 520
Afrique 16 44 81 132 153 194 201 253
254 285 307 n 367
âge d'or 79 242
Agésilas 110
agriculture 14 15 45-46 101 214 252 254
275 290 306 332 n 21 133 293 429
522
Agrippa, M. V. 144 149 151 178 179 182
183 184 196 200 201 206 258 259
269 286 n 258 322
Agrippa, Postumus 123 147 151
Agrippine, J. 150 155 157 324 n 555
Agrippines 149 323
aider voir *iuuare*
αἰσυνητεία n 20
Ajax 183
Alcibiade 93 133
Alexandre le Grand 17 32 36 37 38 39
41 43 44 47 49 50 51 126 132 133

* Le critère de classement tient compte des propositions des dictionnaires Oxford Latin Dictionary et Oxford Classical Dictionary.

En général, les idées politiques et morales sont mentionnées sous le nom latin correspondant (par exemple pour *clémence* apparaît *clementia*).

- 143 144 152 161 181 183 203 207
223 292 339 n 19 20 29 348 368 382
voir aussi *imitatio A.*
- Alexandrie 50 182 222 254 n 533
- alimentation 25 127 130-131 154 168 308
309 n 46 236
- Alpes 140 201 223
- amare, amor* 7 174 184 267 n 558
- ambitio* 107 113 342 n 54
- ambition voir *ambitio*
- ambitus (de ambitu)* 161 187 214 n 564
- ambre 154 205 n 343
- âme 25 109 142 144 319 329 334 voir
animi bona
- amentia* 27 n 54
- ami, amitié voir *amicitia, amicus*
- amicitia, amicus* 112 158 241 n 277 297
558
amici Principis 146 152 153 n 268 269
271 313
amicorum interfectores 25 43 133 325
- amnistie n 548
- ἀνακύκλωσις* 3
- anarchie 112 113 n 191
- Anaxarque 55
- Ancus Martius 15 n 25 27
- ἀνδρεία* 229 n 356
- ἀνὴρ ἄριστος* n 218
— *βασιλικός* n 217
— *πολιτικός* n 217
- animal 6 10 26 42 43 196 239 240 n 14
15 54 488
- animi bona* 120 227 n 390
- Annales 71 77 83 128 129 164 n 40
- Annius Fecialis 23
- annona* 251 252 253 305-310 314
cura annonae 275 290 343 n 419
- Annona Augusti* n 517
- Antigone 47
- Antiochus 66 71 n 71 279
- antiquité 77 258 n 172 232 343 voir
aussi passé
- ἀντίχθων* n 19
- Antoine, L. 222
- Antoine, Marc 28 37 125 132 133 134
137 138 139 142 143 144 172 182 191
220 294 295 302 303 320 321 322
323 328 329 330 331 343 n 187 373
497 546 549
- Apelle 126 177
- Apicius 132 147
- Apollon 50 120 125 182
- apostrophe n 322
- apothéose 53 99 140-141 175 299 335
n 184 381 417 voir *divinisation*
- approvisionnement 219 252 254 259 290
n 94 365 419 423 voir aussi *annona*
- aqueducs 259 275 287
- Aquilius, M. 32 142 144
- Ara Pacis Augustae* n 220
- Arabie 45 203 204 241 n 19 537
- arbitraire 22 42 155
- arbitre voir *iudex*
- Arcadie 16
- Archagatus 53
- Archélaüs 45 n 72
- Archimède 208
- architecture 200 257
- Archytas n 198
- Argos n 375
- Arikamedu n 28
- Arimaspes 241
- Arimphéens 240 319
- Aristarque 57
- Aristide 31 57
- aristocratie 3 5 12 114 115 n 126 164
- Aristogiton 55 56
- Aristrate 57
- armatoga* 171 175 177 188-189 208 213
225 229 n 354 369 voir aussi *huma-
nitas*, littérature
- Arménie 41 44 200 202
- Arsinoé 38
- art oratoire voir *rhétorique*
- art(s) 13 14 57 96 170 177-184 195 207-
210 297 300 301 302 n 306 312 314
317 325 354 533
— libéraux 140 288 n 132
collections d' — 178 182 183 n 320
- Asie 30 37 45 66 67 71 123 137 179 205
263 325 n 367
- aspiration à la monarchie voir *adfectatio
regni*

- assassinat 51 147 207 220 325 328 331
 n 66 voir *amicorum interfecto*
 astrologie n 417
 astronomie 47 n 319
 Atalante 183
 Athènes 40 107 125 185 189 190 209
 313 n 255 299
 Atlantes 239
 Atlas 194 201
 Atrée n 4
 Attale 37 67 73 n 72
 Atticus, T. P. 152
avaritia 13 142-144 168 195 218 227 263
 287 310 312 314 318 n 44 64 337 429
auctor, *auctoritas* 229 297 n 289 290 340
 343 413 433
 audace voir *audacia*
audacia 152
 audiences n 285 voir accès au gouvernant,
 aditus, *admissiones*
 Aufidius, Gn. 81
 augures n 449
 Auguste 40 87 88 90 91 93 95 98 99 122
 123 124 133 140 141 144 147 149
 150 151 152 153 178 179 180 182
 183 196 197 200 201 203 204 205
 206 208 212 221 222 223 250 253
 254 255 256 265 277 284 285 286
 288 314 323 329 336 343 n 30 146
 150 258 265 271 329 380 381 382
 417 445 486 511 514 545 549
Augustus (titre) 85 99 n 149 153 154
Augustus Caesar n 144 149
audivitas 142-144 n 343
 auspices voir *auspicium*
auspicium 235 264 n 441
 austérité n 514
 autocensure n 533
 autocratie n 495
 autorité voir *auctor*, *auctoritas*
auxilium 277 n 467
 avidité voir *avaritia*, *audivitas*
 bains 136 139
 Balbus, Cornelius 202
 Baléares, îles 253
 Barbares 110
βασιλεία 142 234
 περὶ βασιλείας 112 233
βασιλεύς n 396
 βασιλικός 110 111 229 339 voir aussi
 ἀνήρ, *ἐπιστήμη*
beneficium 80 260 n 457 voir aussi
 gratia
 Béotie n 133
 Bérénice 151
 berger des hommes 334 342
 bibliothèques 50 208 n 314 319
 bien-être 235 237 250 274 287 291 333
 bijoux 37-38 138-139 n 133 243 359
 blé 153 251 n 133 526
 Bocchus 42
 boisson(s) 25 132-133 168 295 voir aussi
 ebrietas, *temulentia*, vin
 bonheur voir bien-être, *felicitas*
 bonne foi voir *fides*
 botanique 47 48 101 196 225 226 n 468
 533
 brigandage 241 voir *latrocinium*
 Britanniques, îles (Grande-Bretagne) 201
 bronze n 110 337
 — de Corinthe voir Corinthe
 Brutus, L. 249 n 401 449
 Brutus, M. J. (tyrannicide) 135 139
 Burrus, S. A. 308
caedes n 545 voir *strages*
 Caelobothras n 30
Caesar (titre) 85 92 97-99 103 n 150 151
Caesar Augustus (titre) 99 n 144 149
 caisse de l'Empereur voir *fiscus*, *patrimonium*
 Calédonienne, forêt 201
 calendrier 207
 Caligula, Gaius 51 88 91 94 95 98 124
 134 136 138 139 142 143 144 148
 149 156 181 183 221 223 259 295
 302 306 308 310 312 314 n 16 147
 150 244 551
 Calliste 155 156
 camaraderie militaire 158 170 225 228
 voir *contubernalis*, *commilito*, *ἐταρεία*
 Campanie 155 253
 Cannes, bataille n 447
 Cantabres 222

- Capitole 58 68 70 124 224 258 293 296
 n 499
 Capitolinus 58 60 211 293 n 86 499
 Cappadoce 202 n 350
 Capri 296
 Carnéade 185 234 n 325
 Carondas n 110
 Carthage, Carthaginois 64 70 71 72
 171 180 213 n 108 293 300 319
 Caspienne 44 223 240
 Caspiennes, portes 202 233
 Cassius, Sp. 58 59 60
 Catilina 172 191 330 n 254 566
 Caton d'Utique 30 186-188 325 340 342
 n 536
 Caton-le-Censeur 65 78 120 129 130
 131 133 138 146 147 161 164 167
 170 171 175 178 185 186 190 191
 197 210 211 213 268 275 276 277
 290 327 342 n 120 299 311 322 343
 354 428 429 564
 Caucase 206
causa 262 n 412 441
 cécité n 536
consere 130 n 313 325
consura (magistrature) 165 167 168 169
 228 290 n 116 286 288 290
 — *nota censoria* 162
 censure voir *consura, lex*
 — artistique 182 n 282
 Céphise n 375
 Cérés 58 59 n 517
 — *Augusta* n 517
 César voir *Caesar*
 César, Gaius 98 149 152 203 204
 César, G. Jules (dictateur) 51 111 112
 123 124 131 132 133 135 138 139
 140 142 143 144 153 156 178 180
 183 184 196 199 204 207 209 215-
 -221 247 249 250 252 255 258 267
 279 286 288 292 293 302 303 304
 305 310 318 319 320 321 331 341
 344 n 111 112 187 202 270 301 302
 333 365 366 370 375 377 378 415
 523 543 564
 César, L. J. 66 165
 Ceylan n 32 333 voir aussi Taprobane
 charge voir *cura, sollicitudo*
 Charondas n 110
 Chauques 242 n 19
 Chéops 35
 chevaliers voir *equites*
 Chypre 64 186 187
 Cimbres 137 201
 Cincinnatus 63 101 127 145
 Cinna, L. C. n 546
 Cirque, Grand 258 304
 citoyen, citoyenneté voir *ciuilis, ciuis,*
 uir bonus
ciuilis, ciuilitas 146 342
ciuis 24 108 109 145 158 160 169 214 215
 236 248 266 280 282 294 295 321
 327 331 332 333 334 n 167 219 363
 448
 — *bonus* n 218 219
 — *malus* 323
 — *perniciosus* n 96
 Ob Ciues Seruatos 278 283 n 486
ciuitas 4 n 2 3
 — *popularis* 4
 — *regia* 4
 civilisation 19 226 240 241 242 243 244
 245 266 343 n 21
 classes sociales voir société
 Claude 87 88 90 91 92 94 95 96 98 99
 123 124 139 140 141 142 144 150
 153 154 155 156 158 183 197 207
 223 254 256 259 306 307 309 327
 336 n 32 147 150 353 517
 Claudius Caecus, Appius 83
 Clélie 23
 clémence voir *clementia*
Clementia (déesse) n 543
clementia 5 7 9 11 21 52 100 125 158
 225 228 241 283 297 319 320 321 343
 n 37 46 297 365 485 502 542 545
 Cléopâtre 28 33 37 132 138 303 329
 clientèle 83
 Cloaca Maxima 24
 Clodius, P. 134 140 296 310 330
 Clymène 48
coactus 321 n 545
coetus 242

cognomen 69 71 99 215 294 n 54 148 537
 colère 25 57 100 125 n 46 voir aussi
 ira, iracundia
 collaborateurs 151-157 168
 collection d'art voir art, *pinacotheca*
 collectivité voir intérêt collectif
 colonisation 223 252
 comète 87 175 176 256 288 n 308
comitas 146 163 178 180 297
 commerce 17 19 196 223 240 241 242
 243 244 252 253 258 259 266 276
 309 343 n 28 30 31 32 108 343 367 532
commilito 228 n 280
 compassion voir *misericordia*
 concorde voir *concordia*
 Temple de — 124 n 382
concordia 81 112 151 193 228 246 256
 334 n 432
Concordia Augusta (déesse) 151
 Conseil du Prince voir *consilium Principis*
consensus 6 81 100 101 283 301 335
 n 343
conseruare voir *seruare*
consilium (Principis) 20 152 179 n 313
 voir aussi *amicitia*
 constitution(s) 3 60 61 64 100 101 102
 104 107 109 110 111 118 119 234
 n 4 202 339-343 voir aussi *ciuitas*
 — mixte 4 5 19 100 102 11 116
 Consulat 116 123 151 180 187 212 260
 317 n 116 202
contemptor deum 124
continentia 125 n 46
contio 80 263 369
 controverse voir polémique
contubernalis, contubernium 157 228 260
 Corbulon, Domitius 200 202 206 n 350
 corégence 92 98 225 228 n 308 459
 Corfinium n 365
 Corinthe 51 57 66 71 235
 bronzes de — 69 137 179 181 183
 322
coronamenta, coronamina 40 248 278
 285 n 110 413 471 485 voir couronne
 corruption électorale voir *ambitus*, élec-
 tions
 cosmopolitisme 240 n 472
 Cossinus 152 325
 courage voir *fortis, fortitudo, uirtus*
 couronne voir *coronamenta*
 — civique 123 248 279 283 285 286
 n 485 486
 — de gazon 212 214 248 281 282
 285
 — de feuillage 280
 — obsidionale 213 281 285
 coutumes voir *mos*
 Crassi, Licinii n 247
 Crassus, L. L. (orateur) 135 162-163 327
 Crassus, P. L. 67 141 165 n 110
 M. Crassus (triumvir) 142 143 144 306
 n 519 546
 Cremutius Cordus n 381
 Crésus 30 33 306 n 84
 crime 97 144 178 181 288 289 315 323
 326 n 44 46 112 554 566
 Crotone 114
 cruauté voir *crudelitas, saeuitia*
crudelis, crudelitas 9 23 24 42-43 52 55
 56 57 58 66 100 259 295 318 319
 322 323 324 328 330 332 n 50 66
 80 84 343 410 559
 culte du fondateur 115
 — du gouvernant 137 335 n 28 453
 voir apothéose, divinisation
 — de la personnalité 34 111 187
 culture voir *humanitas*
 cupidité voir *auaritia, cupido*
cupido 26 227 326 n 519 546
cura 50 150 194 250-257 272 273 290
 298 299 301 302 332 336 343 n 229
 343 436
 — *annonae* voir *annona*
 — *ingenii* 171
 — *morum* 160-169 290 n 229 286 343
 Curion, G. 80 90 123 148 153 303 304
 310 n 232
 curiosité 22 196 199 200 226 n 533
 Curius, M. 62 128
 Cybèle 124 183
 cynisme 76 240 314 334 339 340 n 56 114
 356 voir diatribe
 Cypsélos 57 n 85
 Cyrus 6 30 33 36 110 145 284 n 50

- Daénon 51
Dalmatie n 441
Damaratus 57 n 85
Darius 31 32 39 51
débauche voir *libido*
décadence 4 13 61 64-84, 101 102 127
148 167 195 289 n 57 84 100 316
337 408
— des moeurs 77 147 167 314 n 104
107 231 491 556
— des institutions 73 77-84 101 289
n 491 556
Décius 268
— Mus, P. 212 285
déclamations voir rhétorique
décoration 135-136 n 110 190
— pariétale 76 177
décorations militaires voir *coronamenta*,
coronamina
dégénérescence voir décadence
deliciae 75 184 287 300 n 321
Delphes n 370
démagogie 60 79 n 81 161 163
démence voir *dementia*
dementia 27 259 300 n 54
Démétrios de Phalère 40 n 435
Démétrios Poliorcète 50-51 n 354
démocratie 3 5 107 108 110 115 n 164
191
Démocrite 313 n 343
Démosthène 190 n 304
dénigrement (des prédécesseurs) 99 103
227 295 299 317 341 342 n 485 526
Dentatus, L. Siccus 79 211 212 285
Denys de Syracuse 50 54 58 155 280
n 81
dépenses 134 143 148 178 258 310 n 386
435
déraison voir *insania*
désir 295
destin n 98 111 voir aussi *fortuna*
deuotio 268 285 n 358
devenir cyclique 61 97 n 90
δημοκρατία n 3
δημος 107 108
diatribe 24 33 34 39 60 77 127 129 130-
-144 147 151 156 164 177 179 193
223 227 229 238 241 250 257 258
287 292 295 297 300 302 306 308
309 311 313 339 340 343 n 49 76
117 233 234 306 321
dictateur, dictature voir *dictator*
dictator, *dictatura* 116 334 n 153 202 566
dieux voir religion
dignatio n 413
dignitas 229
dignité voir *dignitas*, *grauitas*
digression voir excursus
diligentia 194 n 229 343 419
diplomatie 19 240 343 n 32 350
disciplina n 13
discorde voir *discordia*
discordia 82 84 102 201 205 239 311 342
dissimulation 298
diuus, *diuinus* (titre) 85 99 335 336 n 153
divergence voir *inconstantia*
divinisation 37 40 111 115 175 271-272
289 335 n 60 184 354 voir apothéose
docere, *doctrina* 173 300 n 324 343
domaines (grands) voir *latifundium*
dominatio 28 155 156 220 299 n 55 204
278 348 549
unius — 3 21 292 n 495
domination voir *dominatio*
dominus 104 220 333
Domitien 98 207
Domitius Ahenobarbus, Cn. 161-162 327
Domitius Ahenobarbus, L. 319 n 365
Domus Aurea 181 183 310 n 248
dot n 312
douleur n 536
druidisme 141 297
Drusilianus 156
Drusus, J. C. 133
Drusus, M. Livius (tribun) 81 82 123
147 n 554
dux, *duces* 8 100 200 343 n 13
Dyrachium 218 305 n 365
ebrietas 133 144 294 295 296 n 237
ἐγκύκλιος παιδεία n 298 533
économie 35 62 101 135 138 139 161 223
298 312 343 n 28 47 94 293 316 429
474 522

- édilité 148 257 294 304 343 n 110 116
 éducation 107 108 146 147 173 180 n 161
 162 255 295
 égalité 107 108 158 334 n 165
 égarement voir *amentia*
 Égyptiens, Égypte 11 38 152 209 253
 329 n 30 271
ἐκπόρωσις n 500
 élections 107 108 120 123 157 161 180
 342 n 286 voir aussi *ambitus*
 éléphant 12 42 43 141 196 n 36 382
 éloge funèbre voir *laudatio*
 Émilien, voir Scipions
 empire voir *imperium*
 Empire Romain (époque, régime) 63 64
 85-99 119 127 145 146 152 153 159 160
 226 260 284 318 330 341 342 n 29 129
 275 320 337 496 520 voir aussi
imperium, Principat
 encyclopédisme 198 n 298 343 533
 endurance voir *patientia*
 ennemi voir aussi *hostis*, *inimicitia*
 entourage voir gouvernant
 Éole 47
 Éphèse 182
 Épicure, épicurisme 111-112 234 300 334
 339 340 n 4 184 187 398
ἐπιθυμία 3
ἐπιστήμη, βασιλική 109 110
 équité voir *aequitas*, *aequum*
equites 86 160 256 298 299 302 339 n 125
 511
 erreur voir *error*
error n 343
eruditio 176 189 193 277 n 354
 érudition voir *eruditio*
 Érythras 50
 esclaves 29 140 152 154 n 33 276 429
 Espagne 201 217 252 270 n 367
 Esséniens 240 n 19
ἐταιρεία 115 170 225 n 297
 État voir *res publica*
 navire de l' — 334 n 450
 raison d' — 255
 éternité voir *aeternitas*
 Éthiopie 11 32 44 94 196 204 224 241
 324 n 385
- Étrurie, Étrusques 23 34 n 98 106
ἐδεργεσία, *ἐδεργέτης* 40 275
 Eumène 50
 Eupator 48
 Euphrate 202 n 350
 Europe 243 n 367
εὐσέβεια n 220
 Évandre n 21
 évergétisme 15 157 252 257 259 274 284
 289 333 n 110 354
 évhémérisme 111
 excursus 21 239 292 304 309 n 19
 exemple voir *exemplum*
exemplum 55 63 118 119 127 131 144
 146 162 163 228 295 302 n 211 212
 226 235 291 390
 exil n 536
 expansion 62 65 66 73 100 101 185 223
 n 348
 expédition 200-207 n 344 345 347 385
 voir aussi exploration
 expiation 74 75 n 111
 exploration 205 207 n 347 voir aussi
 expédition
ἡγεμονικόν 334
 Fabius Maximus Allobrogicus, Q. 165
 Fabius Maximus Cunctator, Q. 212 235
 282 283 284 289 290
 Fabricius 127 128
fabulosum n 340 343
facilitas 159
 faction voir *partes*
 faiblesse voir *inbecillitas*
falsum n 343
fama 247 n 413 414
familia, *familiares* 146-151 160 168 227
 242 n 254
 — *Caesaris* 154 155 n 260 269 276
familiaris, *familiaritas* 152 157 228
 familiarité voir *familiaritas*
 famille voir *familia*
 fardeau voir *cura*, *labor*
 faste voir *fastus*
fastus 303 n 54 312
fauor hominum 213
 favoritisme 144 155 332

- felicitas, felix* 26 54 149 215 250 257
283 315-318 343 n 364 536 537
voir aussi bien-être
- félicité voir bien-être, *felicitas*
- Felix* (surnom) 99 214 215 241 315 316
n 536 537
- femme 112 149-151 n 259 260
- feritas* 42 43 219 241 320 325 n 80
- féroacité voir *feritas, saevitia*
- fessus* 271 n 491
- fides* 239 n 307
- Fidustius, M. 321
- finances voir économie
- fiscalité 308-310 313 n 525 526 527 voir
aussi *fiscus, portoria*
- fiscus* 253 254 n 273
- Flaminius G. (tribun) 235
- flatterie voir *adulatio*
- Flaviens 91 98 151 193 224 225 256
341 n 34 334 381 459 voir aussi
Domitien, Titus, Vespasien
- Flavius, Gn. (tribun) 83
- folie voir *insania*
- force 7 12 60 113 315 343 n 275 voir aussi
uiolentia, uis
- fortis, fortitudo* 79 128 190 211-226 228
229 n 356 voir *uir fortis*
- Fortuna* (déesse) n 49
— *gloriae carnifex* n 568
- fortuna* 26 40 54 242 250 260 273 274
317 318 n 478 568
- fortune voir *fortuna*
- forum 81 129 143 212 258 285 n 110
- fourmi 64 74 158 n 14 15
- frugalitas* 63 101 125 127 130 131 132
213 226 332 n 536 557
- frugalité voir *frugalitas, temperantia*
- Fufétia 80
- Fulvius, L. 317
- funérailles 139 150 241 299 n 262
- fureur voir *furor, rabies*
- furor* 26 57 64 331 n 343 500 566
- Galba 91 103 104 224 309 335 n 492
- Galeria Copiola 196
- Gamphasantes 239
- ganea* 218
- Garamantes 202 239
- gastronomie 28 132 164-165 166 n 46
133 236 voir alimentation, *ganea, gula*
- Gaule, Gaulois 58 135 153 196 293
- général voir *dux, imperator*
- génie voir *ingenium*
- gens* 242 243
— *Romana* n 447
- Gentius 48
- géographie n 204 411
- géographie 44-45 46 47 101 196 198 200
205 206 207 226 242 n 19 344 347
- Germanicus 98 n 308
- Allemagne 123 132 223
- Giri 202
- gloire voir *fama, fauor hominum, gloria, honor, laus*
- gloria* 29 40 101 108 147 170 171 195
208 213 219 247 248 249 259 263
264 267 271 279 282 321 336 n 54
254 354 371 379 400 414 568
- gouvernant 42 44 47 53 54 80 92 93 95
96 97 98 99 100 104 107-336 339 340
341 342 343 passim n 46 75 162 177
306 438 439 453 491 555 voir *dux, gubernator, imperator, rector*
accès au — 144 157-160 228
action du — 170 231-336
entourage du — 145-169 227 299 324
formation du — 121 170-210 226 229
343 n 334
- gouverné 6 12 23 46 47 48 100 145 146
152 157 160 228 233 235 237 245
290 302 315-325 331 332 333 334
341 343 n 110 438
- Gracques 81 82 123 n 124 566
- Gaius — 81 263
- Sempronius, T. (père des) 123 268
- Tiberius — 81
- grandeur d'esprit voir *magnitudo animi, sublimitas*
- gratia, gratus* 59 79 80 83 342 n 123 400
457 voir aussi *beneficium*
- grauis, grauitas* 130 162-163 288 297
n 289 290 343 489
- gravité voir *grauitas*

- Grèce, Grecs 14 40 41 66 68 69 127 190
n 4 28 107 228 299 345 348
375 447
- gubernator* n 450
- guerre(s) 42 213 316 324 n 112 350
— civile 74 119 153 216 219 226
249 267 304 321 342 343 n 112
485 545 564
— de Jugurtha 153 214
— du Péloponnèse n 75
— Puniqes 127 177 n 382
— des Samnites 133
— de la Sicile 222 n 379
— Sociale (— des Marse) 76 78 79
82 265 283 318 n 112 499
- gula* 147 n 528 voir aussi gastronomie
- Gygès 29
- habitation 32 34 127 134-135 162 165
310 311 n 114 551
- Hagnon de Téos 143
- haine voir *invidia, odium*
- Hannon 220 320
- Harmodius 55 56
- hauteur voir *fastus*
- Héliopolis 153
- Hellen 47
- hellénisation 72 170 184-186 236 n 299
323 324 345
- Hellespont 50 51
- Hercule n 348
- héros 101 212 213-221 n 110
- Heureux voir *Felix*
- hiérarchie 10 15 93 115 241
- Hiéron 45 n 72
- Hippalus n 30
- Hippocrate n 343
- homme 109 112-113 150 216 219 234 239
242 272 286 299 321 323 324 330
332 334 n 15 19 54 94 189 208 405
408 473
condition humaine 26 53 118 181
n 19 98 208 258
humanum genus 323 n 486 487 488
- honneur voir *honor*
- Honor* 124 n 413
- honor, honores* 114 247 260 263 293
n 203 413 514
- hostis* 97 218 252 255 280 317 330 331
n 86 495 564
- humanitas, humanus* 49-50 56 101 146
157 170 180 209 213 225 228 240
243 245 n 189 298 319 334 410 413 540
542 voir aussi *arma/toga*, littérature,
otium
- humanité voir *humanitas*
- Hyacinthe 182
- Hymette 135 162 n 110
- hyperbole 193 n 326
- Hyperboréens 239 240 n 409 537
- Hyppodamos n 198
- idéologie voir Principat, République
- Illyrie 16
- imagines maiorum* 183
- imitatio Alexandri* 207 222 n 344 368 382
- immoralité 77-78 147 305 voir décadence,
morale, *mos*
- immortalité voir *immortalitas*
- immortalitas* 14 50 336 n 354 414 454
536
- imperator* 7 8 89 90-93 96 98 99 100 101
103 128 130 133 134 190 211 213
214 280 281 285 311 321 342 n 136
137 138 144 151 387
- imperatoria mens* 53
- manipulais* 214
- impérialisme 242 244-245 266 291 n 204
411 voir aussi expansion, *imperium*
- imperitare* 10 11 n 16 20
- imperium* 12 13 47 62 64 65 85-88 89 90
110 116 126 145 158 172 203 216
217 222 242 243 244 245 246 250
252 253 262 264 266 268 275 283
290 292 334 335 343 n 82 128 129
132 134 136 202 203 204 205 253
269 367 385 411 491
conditor imperii 25 85 287 342
propagator imperii 205 221 332
n 348
- impudicité voir *impudicitia*
- impudicitia* 147
- inbecillitas* 237-239 334
- incendie 32 74 76 77 177 283 295 296
324 n 114 499 500
- inconstantia* 240 n 343

- Inde 17 19 37 44 86 241 243 n 16 19
28 29 30 32 33
- individu voir intérêt individuel
- infelicitas* voir *felicitas*
- inflation 308 310
- influence extérieure 64 n 99
- ingenium* 42 172 175 193 314
iudex ingenii 158 207-210 226 n 297
- inimicitia* 76 113 162 n 563 voir *amicitia*
- inimitié voir *inimicitia*
- iniuria* 113 219
- injustice voir *iniustitia*, *iniuria*
- iniustitia* 144 168 182 227 308 326 332
n 239 voir *iustitia*
- innocentia* 187 n 229
- inpena sua* 254
- insania* 36 37 148 153 182 310 311 n 231
- insidiae* n 44 568
- insolence voir *superbia*
- instabilité 3 102 n 562
- instinct social 237-238 voir société
- institutions voir décadence
- intempérance voir *intemperantia*
- intemperantia* 25-26 100 126 130 131-134
227 302 330 n 46
- intérêt collectif 8 64 81 101 102 116 121
173 174 213 218 233-239 246-250
261-270 279 302 332 334 340 342
n 441 448 449 voir *patria*, *publicus*,
res publica, *urbs*
- intérêt individuel 63 80 81 100 116 168
226 233-239 266 267 292-296 302 332
334 n 94 358
- interfector* 322 voir *amicitia*
- invidia* 113 323 329 331 332 342 n 549
563 568 voir *odium*
- inutile voir *superuacuum*
- invective 25 43 82 101 131 134 135 148
167 215 227 301 305 318 343 n 239
243 270 499
- inventions 3 14 37 50 132 133 143 195
311-315 332 n 167 184 337 354 390
- investissement 62 253 n 47
- ira*, *iracundia* 113 159 320 324 n 78 80 559
- ironie 9 36 75 93 95 103 120 150 294
324 329 330 n 164 370
- Isis n 375
- Italie 14 117 155 186 200 243 251 252
257 276 283 290 291 307 339 n 36
129 133 204 367
- iucundus* (titre) 157 270
- iustitia*, *iustus* 20 42 43 113 223 228 241
297 301 336 342 n 46 125 220 282
356 n 510
- iurare* 48 157 174 244 270-276 287 290
n 305 343
- ivrognerie voir *ebrietas*, *temulentia*
- Janus 124
- jeux voir *ludi*
- Juba II 36 44 45 46 47 48 203 204
n 16 20
- Judée, Juifs 64 86 197 225 241 306 343
n 16 151
- Julianus 154 n 272
- Julie (fille d'Auguste) 147 151
- Julie (petite-fille d'Auguste) 147
- Julio-Claudiens 93 151 175
- Jupiter 68 124 125
- justice voir *iustitia*
- Jutland 201
- καλοκάγαθία* n 218
- κοινόν* 233 n 394
κοινωνία 235
κοινωνόν 235
- κοσμοκράτωρ* n 348 453
- κόσμος* 244
- κτίσις* 271
κτίστης 40
- Labéon, G. Atinius 81 161
- labor* 10 254 300 n 13 14 164 429 436
447 510
- labyrinthe 34 258
- Laelius, G. n 25
- langage 12 112 239 241 242 243
- Lanuvium 183
- largesse voir *largitio*
- largitio* 80 293 n 122 496
- latifundium* 62 254 307 332 n 429 522
- Latinus n 21
- latrocinium* 241
- laudatio* 130
- Laurea Tullius 154 265
- laus* 213 259 n 413 414
laudes maiorum n 228

Leana 55
 Lentulus, Cornelius 141
 Lepidus, M. A. (père du triumvir) 123
 135 136
 Lepidus, M. A. (triumvir) 124
leititas n 343 489
lex, leges 147 167 228 229 275 336 340
 n 110 190 554
 — *animata* n 453
 — *censoriales et somptuaires* 71 77
 129 163 164 166 n 292
 — *Cornelia Caecilia* 252
 — *Gabinia* 116 251
 — *de imperio Vespasiani* 221
 — *Manilia* 116
 — *Metilia* 165
 — *Valeria* n 202
liber, libertas 28 220 228 241 242 303
 n 55 374 401
 Libertas Restituta n 492
 publica — n 449
Liber pater 49 292 n 348 369
liberalis, liberalitas 80 193 228 254 303
 320 n 400 514
 libéralité voir *liberalis, liberalitas*
 liberté voir *liber, libertas*
libido 25 32 126 131-134 139 144 168
 298 299 318 n 44 46 461
 lion 11 43 52 196 320 n 372
 littérature 50 101 170-177 226 302 n 75
 290 306 354 voir aussi *otium*
 Livie 150 299 n 260
 loi(s) 21 109 112 113 167 168 voir *lex, leges*
 loisir voir *otium*
 Lollia Paulina 29 127 148 150
 Lollius, M. 30 149 152
 Lucullus, L. L. 67 71 132 133 134 182 319
ludi 129 138 143 154 156 196 198 258
 263 278 279 293 302 304 311 n 279
 338 496
 luxe voir *luxuria, luxus*
luxuria, luxus 28 29 32 33-39 65 66-77
 79 100 123 130 134-140 147 148 150
 154 156 162 166 168 173 181 182
 195 205 214 215 223 226 243 241
 257 298 299 300 302 303 304 305
 311-315 318 319 322 327 332 n 110
 113 231 262 270 291 321 322 337
 414 433 449 513 533 536
 Lysandre 49 n 75
 Lysas n 32
 Lysimaque 48
 Lysippe 126
 Macédoine 64 86 209 267 n 129
 Maelius, Sp. 60
 magie 38 39 40-42 48 95 100 124 141-
 -142 224 288 297 324 326 332 n 343
 353 voir aussi druidisme, *mathe-*
 matici
 magistratures voir *honor*
magnanimitas 302
 magnanimité voir *magnanimitas*
 magnificence voir *magnificentia*
magnificentia 143 302 303 311 n 110
 232 513
magnitudo (animi) 228 260 319 n 368 542
Magnus, Maximus (titre) 99 217 335 n 368
 Magon 45 268 n 319
maiestas 7 248 264 265-266 277 282
 n 444 445
 — *Romana* 265 266
 majesté voir *maiestas*
 Malaysia n 33
 malheur voir *felicitas*
 Mamurra 135 153 n 270
 Mancinus, L. Hostilius 180 212
 marbre 14 32 135 153 166 167
 colonnes de — 135 162 166 n 110
 Marc Antoine voir Antoine
 Marcellus, M. C. (consul en 204 a. C.) 124
 208
 Marcellus, M. C. (édile en 23 a. C.) 130
 138 151
 Marcus Rex, Q. 259 269
 mariage 151 239-240
 Marius, G. 124 137 148 153 214 327
 n 546
 Marius Gratidianus, M. 83
 Marseille n 365
 Marses voir guerre
 massacres 215 216 219 294 315 343 n 112
 voir *caedes, strages, trucidare*
mathematici 142
 Matius, G. 152

- Mauritanie 223 n 16
 mécénat 57 170-190 207-210 226 302 343
 n 75 voir *ingenium*
 Mécène 132
 médecine 47 65 78 101 130 136 167 170
 173 174 194 197 198 224 226 275
 276 277 278 286 288 290 311 315
 324 325 334 n 44 120 204 341 343
 353 354 388 467 488 491 533
 Mégasthène 44 n 29
 Méla 153
 Memmius 111
mendacia n 343
 mérite
 — civique et morale 114 121 145 160
 161 168 170 172 174 191 207 208
 218 225 228 255 283 284 301 331
 335 336 341 343 n 21 25 254 286
 357 368
 — militaire 175 206 209 211-225 305
 317 343 n 275 368 491 546
 Mésopotamie 241
 Messala Corvinus, V. M. 33 180 191
 n 313 333
 Messaline 150
 métaphore 26 43 53 57 64 158 161 210
 224 225 270 277 286 296 315 331
 334 342 n 15 239 282 389 450 500 555
 Metellus, Q. C. 190
 Metellus Macedonicus, Q. C. 161
 Metellus, L. C. 190 n 382
 méthode n 343
metus hostilis 109
metus Punicus 72
 meurtre voir assassinat
 Mézence 125
 Midas 30 33
 militarisme n 384 385 voir guerre, expansion
 sion
 Milon, T. A. 310
 Minerve, sanctuaire 204 263 279 n 369
 Minicius Augurinus, L. 59
ministerium 251 272 273 n 456
 Minos 50
mirabilia 196 198 n 339 390
miraculum 196 n 340
misericordia 112 319
 misogynie 150 n 259 voir femme
 Mithridate 30 38 39 46 47 48 68 71 152
 188 197 203 218 263 277 n 73 348
 363 369 370
 Mnason (tyran) 57
 mobilier 36 75 136
 mode voir vêtements
moderatio 25 125 127 228 319 n 46
moderator iuuentutis n 34
 modération voir *moderatio*, *temperantia*
modestia 125 n 46
moles n 436
 monarchie 3 4 5-51 100 101 103 107-115
 116 134 135 140 141 142 155 194
 209 220 223 226 229 233 241 274
 293 299 300 306 310 311 319 320
 332 340 342 n 4 16 19 20 21 33 40 50 60
 84 96 117 177 278 323 468 voir aussi
μοναρχία, monocratie, *rex*, *regnum*,
regnare
μοναρχία 234
 monocratie 5 8 115 117 245 340 341 342
 morale 13 22 29 57 61 62 71 78 79 104
 114 117 119 120 121 129 147 153
 160 161 163 168 170 173 174 179
 183 195 217 218 227 229 235 257
 258 275 280 297 299 313 339 340
 n 19 110 207 212 232 282 286 306 316
 325 429 513 519 533 536 voir *mos*
mors 24 275 278 283 315-325 326
 n 534 536 voir aussi *caedes*, massa-
 cres, *strages*
 mort voir *mors*
mos, *mores* 31 66-77 97 129 150 163 164
 168 193 194 241 244 248 275 301
 307 313 n 13 19 104 107 110 120
 229 231 232 295 410 473 556 voir
 aussi décadence
 — *maiorum* 72 129-130 163 183 254
 307 309 n 117
custodia morum 168
mutatio, *commutatio morum* 129 186
 n 110 231 326
praefectura morum 228 voir aussi
cura morum
similitudo morum n 277
μουςική n 161

- mousson n 30
 Mucianus, G. L. 161 168 206 n 343
 Mummius Achaicus, L. 66 69 70 178 179
 184 n 312
 munificence voir *munificentia*
munificentia 299
 mythologie 16
 Myzéens 241
 Naples 134 254
 Narcisse 156
 nature 6-12 34 51 198 220 239 244 265
 275 290 291 314 336 n 15 112 166
 426 429 444 455
 navigation 17 50 313 314 n 30
negotium 300 301 313 314
 Neptune n 379
 Néron 33 41 51 52 53 62 87 88 91 94
 95 97 123 124 125 129 133 134 137
 138 139 140 141 142 144 149 150
 152 154 155 156 174 181 182 197
 202 204 205 206 207 220 221 223
 224 253 254 255 295 302 305 306
 307 309 310 312 323 324 325 326
 330 331 n 147 150 244 306 316 353
 374 385 491 498 499 517 526 527
 551 555
 Nerva 98
 Nicias 90
 Nicoclès 110
 Nicomaque (peintre) 57
 Nil 51 141 156 220 253 n 71 375 385
 426
 Nola 214 283
nomen Romanum n 447 voir Gens Ro-
 mana
νόμος n 20
 nomothète 109
 Norique 201
 Numa Pompilius 15 16 62 115 n 21 24
 25 27
 Numance 70 71 72 213 n 108
numen 206 265 n 444
 obéissance voir *oboedientia*
 obélisques 34-35 196 258 314
oboedientia 12 100 n 13 16
 Occident 73 185 188
 occupations voir *cura*, *ministerium*, *nego-*
 tium, *occupationes*
occupationes 260-261 273 301
 ochlocratie 3 113
odium 162 256 315 326-332 342 n 300
 559 voir *inuidia*
officium 301 n 13
οἰκονομῆν n 367
 oligarchie 5 111 n 198
 omission intentionnelle 190 206-207 298
 304 310 319 n 415 533 voir partia-
 lité
onus n 436
opes 303 311
ὀφέλμων n 394
 oppression n 230 547
optimates 81 82
 optimisme 75 118
optimus (titre) 104
 opulence voir *opulentia*
opulentia 29 68 134-140 n 106 110
 or 32 95 100 113 140 142-144 151 215
 223 224 241 263 306 322 n 57 64
 293
orbis 133 294 295 296 n 19 367
 — *Romanus* n 367 487
 orgueil voir *superbia*
 Orient 30 36 37 40 44 149 178 188 189
 224 263 279 n 20 323 330 367 497
 Ostanès 41 239
 Ostie 155 259
 Othon 139
otium 73 250 296-305 n 98 510 voir
 τροφή
 — *litteratum* 281 301 343 voir aussi
 littérature
 Oxiens 241
 pacte social 114
 paix voir *otium*, *pax*
 Pallas 156
 Pandion n 30
 panégyrique 103 264 292 298 341
 Pannonie 222
 Papirius, L. 131 133
παράδειγμα 163
 parfums 38-39 139

- parsimonia* 25 71 153 n 47
partes 102 237 246-247 n 412 441
 Parthes, Parthie 143 203 306
 parti(s) voir *factio*, *partes*, *sodalitium*
 partialité 162 207 299 310 voir omission
 passé 8 12-13 15 63 78 79 119 145 146
 193-194 249 276 290 310 n 18 229
 232 419 429 433 522 551
 passion(s) 26 75 160 227 n 337 500 voir
cupido, *ἐπιθυμία*, *furor*
pater, *parens* 245 284 285 286 291 333-
 -336 342 n 426
 — *familias* 117 146 285 n 312
 — *patriae* 93 104 133 192 284 331
 333 341 342 n 472 475
patientia 55 214 246
patria 86 168 173 217 236 247 262 263
 264 268 278 279 292 293 294 296
 331 n 388 402 440 472 536
patriae oppugnatio 332
 patrie voir *patria*, *pietas erga patriam*
patrimonium 77 86 162 178 182 254
 n 94 319
 Paul Émile 128 180 249 250 267 292
 n 255
 Pax (déesse et temple) 92 124 141 183
 258 341 n 513
pax 93 96 97 244 246 250 253 257 266
 333 341 343 n 100 510
pecunia (sua) 306
 peinture 68 178 179 180 182 183 200 226
 n 289 306 319 321 354 533 voir
 décoration
 père voir *pater*
 Pergame 71 n 71
 Périllos 56
 Perse, Perses 32 38 41 141 142 155
 Persée 69 128 180 250 267 n 255
 Pertalis 19
 pessimisme 118 n 208 258 536
 peuple voir *populus*
 Phalaris 3 54 56 n 84 498
 Pharnace 39 48
 Pharos, île de 50
 Pharsale 219 305 319 320 n 365
φιλανθρωπία 233 272 n 453
 philanthropie 157 245 259 271 272 276
 284 331 333 335 336 n 354 466
 voir aussi évergétisme, *prodesse*, *pro-
 uidentia*
 Philète, roi de Pergame 48
 Philippe II de Macédoine 33 37 47 143
 Philippes, bataille 222
 Philodème de Gadara 112
 philosophie 34 42 115 118 131 177 184-
 -190 226 313 314 340 342 n 4 228
 255 323 324 325 327 329 354 536
 voir aussi *sapiens*, *sapientia*
pietas 122-125 150 154 168 239 240 268
 — *erga deos* 122 124-125 150 239
 — *parentes* 122 123-127 154-168 213
 257 299 n 220
 — *patriam* 122 168 213 268 n 220
 358 476 voir *patria*
 piété voir *pietas erga deos*
pinacotheca n 320
 pirates 208 218 251 252 264 330 n 348
 420 564
 Pison 103 104 133 303 n 104
 pitié voir *miseriordia*, *pietas*
 plaisir 125 168 195 250 443 n 57 536 voir
deliciae, *uoluptas*
 plèbe 12 35 59 80 87 102 118 251 308
 312 n 13 190 voir tribun, *tribunicia*
 Assemblées de la — 16 59 79 81
 188 281
 Plocamus, A. 319 n 32
 ploutocratie 5
 Pô n 293
 poison voir *uenenum*
 polémique 103 238 298 299 n 343 441
 485 513 545 555
πόλις 109 114 223 n 2
πολιτικός 229 234
 voir aussi *ἀνῆρ*
 politique 29 100 109 111 113 114 118 119
 150 181 186 188 193 224 227 237 247
 258 274 286 288 300 313 318 328
 n 55 81 207 260 267 414 536 548
 558 564
 — extérieure 117 144 287 324 332
 n 51 323 556

- intérieure 117 144 191 223 289
318 324 332 343 n 51 374 556
- Pollion, Asinius 93 153 154 180 191 208
n 314 319 333
- Polycrate de Samos 54 n 49 82
- Pompée (Le Grand) 30 33 36 39 47 66
68 71 75 97 116 124 131 136 137
138 140 146 154 183 188 189 196
197 199 201 203 204 205 206 208
213 215-221 223 225 246 249 251
252 255 262 263 264 266 268 277
279 292 293 306 319 340 341 342
n 111202 322 330 333 348 354 365
366 367 368 370 382 413 435 441
- Pompée Lénaeus 154 189 197 277 n 341
- Pompée, S. 222 n 379 412
- Popilius, M. 59
- Poppée 136 139 150 174 n 263
- populares* 51 82 n 435
- populus* 20 121 241 243 n 13 156
— *Romanus* 242-243 262 264 266-
-277 282
— *princeps* 117
- Porsenna 34 259
- portentum* 156 197 n 340 343
- portoria* 308 n 523
- potentia* 29 64 140 147 148 154 155 157
283 294 306 324 335 n 50 275 278
438 455
- potiri rerum* 155 156 n 278
- pouvoir(s) 21 24 26 61 64 65 81 87 99 103
108 109 111 121 145 160 198 205
220 237 290 291 313 335 336 n 43
49 50 54 278 308 536 566 voir *impe-*
rium voir aussi *imperium*
délégation du — n 456
légitimation du — 92 109 111 341
origine divine du — 335
partage du — 228 voir aussi coré-
gence
refus du — 145 339
— extraordinaires 116 251 n 202
— personnel 115 n 449
- praecepta* 147
- praenomen* 91 94 96 99 n 139 144 148
151
- préceptes voir *praecepta*
- prénom voir *praenomen*
- Prétoire 86 256 260 n 271
- prévoyance voir *providentia*, *prudencia*
- primus inter pares* 145 227
- prince voir *princeps*
- princeps*, *principatus* 9 85 88-89 90 91
92 93-97 99 103 144 277 283 307
308 309 311 333 342 343 n 19 133
141 172 174 333 334 459 486 511
— *ciuitatis* 93 n 133 333
— *medicus* 278 n 469
— *senatus* 93 190 n 333
- Principat (époque et régime) 8 22 79
103 144 145 153 190 221 227 252
253 288 290 318 336 340 n 19 144
206 334 voir aussi Empire, *princeps*
idéologie du — 79 145 206 342
opposition au — 22 79 342
- priuatus (cum imperio)* 145 227 269 342
n 202 449
- probité voir *innocentia*
- procella* 224 n 389
- Proculcius, G. 152
- prodesse* 194 259 260 261 270 271 276-
-278 341 n 343
- prodige voir *prodigium*, *admiranda*, *fabu-*
losum, *mirabilia*, *miraculum*, *portentum*
- prodigium* 196 197 n 339 340 343
- prodigus* 303 311 n 515
- progrès 226 245 273 311 314 n 189 405
529
- Prométhée 233
- propagande 34 39 40 50 66 91 100 103
108 140 141 158 175 181 183 196
226 264 316 318 332 339 340 341
n 338 347 372 417
- proscription 139 144 148 155 182 191
284 294 311 316-324 329 332 343 n 429
546 549 559 566
- Protagoras 237 n 405
- Protogène n 354
- prouentus* 97 274

- providentia* 10 130 171 245 251 270 271
272 274-276 290 291 300 n 120 300 342
343 432 455
- providence voir *providentia*
- provinces 30 148 214 253 291 298 305 311
339 343 n 36 257 496 522
- prudens, prudentia* n 217 229 343 356
- Psylle 36
- Ptolémée, roi de Mauritanie 36 47
- Ptolémées 45
- I Soter 50
- II Philadelphe 38 44 50 n 71
- IV Philopator 50
- XIII Philopator Philadelphe 306
- publicus* 260 269-270 290 n 449
- puissance voir *imperium, potentia*
- punition 21 29 74 75 76 167 168 242
n 56 114
- pyramides 35-36 258 259 300 310 n 56
114
- Pyrénées 201 n 369
- Pyrrhus 38 50
- Pythagore, pythagorisme 15 114-115 n 25
165
- Quatorze Nations, statue 204 n 348 369
- Quirinus 78
- rabies* 42 n 64
- Ramsès 35
- ravitaillement voir approvisionnement
- recherche scientifique 182 311-315 voir
inventions, science
- rector, rectrix* 20 21 104 117 224 271
n 36 133
- régime impérial voir Empire Romain
- régime républicain voir République Ro-
maine
- regnare, regnum, rex* 4 5 6 8 12-51 53
60 85 88 90 100 101 103 311 339
n 4 5 7 21 27 88 89 132 voir aussi
monarchie
- Regulus 127
- religion 27 53 56 74 95 122 124-125 142
151 166 243 244 255 268 271-272
278 281 285 326 n 110 375 393 402
411 412 455 487 537 voir aussi abs-
tractions, apothéose, divinisation,
numen, pietas erga deos
- remède voir *auxilium, remedium*
- remedium* 25 n 467
- renommée voir *fama*
- République Romaine (époque et régime)
- 5 61-84 99 100 101 102 115 116 117
119 127 131 154 157 188 192 212
213-221 226 227 236 237 284 290
291 293 n 278 333 n 89 96 278 333
voir aussi *res publica*
- idéologie de la — 190 236 282 342
n 536
- républicanisme 79 102 227 228
341 n 348 486
- res publica* 62 63-64 83 86 101 102 112
113 119 145 150 160 234 235 236
237 238 240 246 249 250 255 256
260-270 277 278 280 282 287 289
290 291 293 302 313 331 333 334
n 2 3 94 97 110 370 388 401 435
440 447 448 455 472 495 548
- rei publicae causa* n 358 412
- res Romana* 289
- restituere* n 492
- révolution 142 312
- Rhétie 201
- rhétorique 52 54 55 56 63 77 100 114
118 127 131 144 163 172 190-193
226 229 238 239 295 305 312 313
318 326 339 340 343 n 34 80 83
126 211 219 234 334 348 354 355
420 434 519 546 548 554
- Rhodes 33 189 209
- Rhodopis 36
- richesse 14 26 29-33 54 58 59 61 65 72
73 101 113 127 135 140 142-144
148 155 156 165-169 224 241 249
252 259 265 302 303 304 306 313
n 49 50 82 96 114 275 429 536
- roi, royaume, royauté voir monarchie
- regnum, regnare, rex*
- Rome, Romains 16 17 31 38 51 52 65
67 68 69 71 72 73 85 86 90 97 100
113 115 127 132 134 141 147 148
167 171 179 180 184 185 190 192 197
202 223 236 243 244 245 249 251
263 264 268 269 273 279 282 287

- 295 296 301 326 331 342 n 4 25 28 32
40 43 89 99 110 111 204 207 228
300 310 317 324 339 348 375 419
440 447 450 522 553
- Romulus 15 16 62 85 94 116 254 n 21
25 99
- saeuitia* 11 24 42-43 52 53 223 297 298
299 325 n 37 78 80 502
- sagacitas, sagax* 83 84 n 127
- salus, salutaris* 48 97 265 270 286-291
333 334 335 341 n 467 468 488 492
528 534 voir aussi *seruare*
- salut voir *salus, salutaris*
- salutationes* 228
- sanction 168 n 118 190
- sang 23 24 58 133 294 295 332 n 498
- sapiens, sapientia* 110 111 188 300 313
339 n 46 187 217 356
- Saulacès de Colchide 28 31 33
- sauver voir *seruare, conseruare*
- Scaurus, M. Aemilius 68 71 129 135
138 148 164 294 304 311 n 110
- science 46-48 63 101 170 193-207 213
226 273 274 275 287 288 290 291
300 311 312 313 314 315 n 19 33
166 324 336 343 345 347 354 414
533 voir *ἐπιστήμη*
— royale 151
- Scipions 120 177 190
- L. C. Scipion Asiatique 70 138 146
157 180 293 n 254 279 496
- P. C. Scipion l'Africain 123 139 176
208 213 n 202 309 511
- P. C. Scipion Émilien 73 101 145 152
153 177 191 201 212 213 248
327 n 4 172 202 310 333
- P. C. Scipion Nasica 120 160 n 110
218
- P. C. Scipion Nasica Corculum 59
n 254
- P. C. Scipion Nasica Metellus 131
319 n 4 84
- P. C. Scipion Sérapion 79
Épithés des — 120 n 254
Siècle des — 184 n 323
- sculpture 39 226 n 354 voir statues
- Scythes 240 241
- secours voir *auxilium*
- secret, politique du n 31 336
- securitas* 54 216 252 278 314 333 341
343 n 300
- sécurité voir *securitas*
- seeditio* 81 82 113 142 222 342 n 98 125 190
- sédition voir *seeditio*
- Séius Strabon, L. 153 n 271
- Séjan n 271
- Séleucus Nicator 45 50 51 n 71
- Sémiramis 30 50
- Sénat 59 77-79 81 82 91 93 101 102 121
122 129 160 166 171 185 246 265
281 301 n 36 117 125 156 319 325
486 525
- sépulcre 36
- Sères 240
- Sergius, M. 211 n 254
- Serranus 63 101 127
- Sertorius 215 319
- seruare, conseruare* 57 215 248 270 278-
-286 287 290 293 307 309 331 341
n 371 401 447 467 475 476 478
- seruitium* 11 219 220 278 286 n 16
- Servilius Nonianus, M. n 381
- servitude voir *seruitium*
- Servius Tullius 24 25
- Sésostris 28 51
- seueritas, seuerus* 57 167 297 319 n 289
502
- sévérité voir *seueritas*
- sexe voir *libido*
- Sextiens 313
- Sicile 262 voir guerre
- Sidus Iulium* 123 175 288 n 417
- Silanus, M. J. 325
- simplicitas* 125 128 131 249 n 332 536
voir *frugalitas*
- simplicité voir *simplicitas*
- société(s) 19 131 147 237 239 240 241
246 275 311 313 334 n 25 162 536
— animales 6-12 n 14 15
— primitives 239-245
— romaine 131 150 154 185 343 n 13
276 293 455
- Socrate 120 209
- sodalitium* 214 247

- Soleil 35 181
sollicitudo 150 222 250-257 290 302 332 336
 Sophistes 107 237
 souci voir *cura*, *sollicitudo*
 sources 44 92 98 114 200 206 207 223
 n 29 30 33 41 70 72 150 190 308
 341 343 349 381 428 533 552
 σοφός 110 229 339
 σώζειν 341
 σωτήρ, σωτηρία 40 233 n 453
 σωφροσύνη, σώφρων 125 126 n 46
 spado 156
 Spartacus 143 322
 Sparte n 57
 spéculation 252 308 310
 statues, statuaire 36 39-40 59 80 100 140-
 -141 153 178 181 183 184 n 106 110
 244 306 413
 stoïcisme 6 22 79 101 102 110 111 194
 222 234 238-239 261 335 336 339
 340 n 9 98 323 356 406 408 455
 474 487 500 502 536
 strages 321 n 545 voir *caedes*
 sublimitas 319
 subtilitas n 343
 subuenire 224 271 n 388 491
 succession 21 86 87 98 146 256 257 275
 299 341 n 187 253 432
 Suetonius Paulinus 201
 Sumatra n 33
 superbe voir *superbia*
superbia, *superbus* 11 26-29 43 54 100
 112 159 317 334 n 50 54 55 190 559
 voir orgueil, insolence, ὕβρις
 — *principum* n 50
superuacuum n 343 533
 συμπερόν n 394
supplex, *supplectiles* voir mobilier
 surnom voir *cognomen*
 Sylla, F. C. 252
 Sylla, L. C. (dictateur) 68 71 75 125 136
 142 144 148 155 212 214 215 218
 262 283 284 294 295 306 316-319
 321 327 328 331 334 343 n 54 112
 125 202 257 362 441 519 536 537
 548 554 559 568
 sympathie universelle 235 n 112
 Syracuse 50 208 n 105
 Tanaïs 44
 Tanaquil n 43
 Taprobane 5 17-22 100 223 241 319 320
 n 19 20 32 33 36 voir Ceylan
 Taracia, G. 80
 Tarius Rufus, L. 153 212 n 514
 Tarquins 23 24 51 57 258 n 20 44
 — l'Ancien 24 n 43
 — le Superbe 12 23 43 n 54 447
 Tartessos 16
 Tattius, Titus 19 n 4 25
 taxonomie n 34
 Tellus 59
 tempérance voir *temperantia*, *moderatio*
temperantia 63 101 125-130 168 297 336
 n 37 46
temperare 20 n 34
temulantia n 237
 terreur 315 320 326-332 n 508 556 561
 Thapsus 319
 θεῖος n 8
 théocratie 335
 Théophanes de Mitylène 189
 Théophraste 284 n 343
 Thésée 3
 Thessalie 196
 Thræsea Paetus n 525
 Thurioi 83
 Thyeste n 4
 Tibère 87 88 89 90 91 94 95 98 123 124
 132 133 136 141 144 146 147 151
 153 178 183 196 223 255 296 302
 308 312 323 n 147 150 252 271 441
 508 525
 Tiberinus n 375
 Timaris 38
 Timosténès 44
 Tiridate 33 41 142 155 224
 tissage 151
titulus 202
 Titus 86 91 92 98 99 123 144 151 152
 157 158 168 170 175 176 192 193
 207 209 225 228 256 257 260 261
 262 269 271 276 301 334 341 n 151
 307 308 459 460 466
 toilette, raffinements 139

- topos* 65 189 n 200 208 375 426 445
 Torquatus 138
 tradition voir *mos maiorum*
 Trajan 98 102 228 336
 Trasimène n 447
 travail voir *labor*
 travaux publics 34 50-51 101 223 257-
 -259 275 291 332 n 58 82 434 435
 — somptueux 34 50-51 310-311
 n 513
 Trébia 248 447
 trésor public voir *aerarium*
 tribun, Tribunat 79-84 102 161 192 235
 268 342 n 126 389
tribunicia potestas 86 121 124 191 256
 260 290
tributum 250 267 n 293
 triomphe 68 90 92 128 138 180 196 198
 200 213 217 218 222 249 256 260
 278 292 293 305 317 n 322 348
 363 367 441
 triunvirat 323 n 546 549 550
 Troglodytes, Troglodytique 44 239 n 19
trucidare 315-324
τυραννίη 73
 Tubéron, voir Aelius 268
 Tullus Hostilius 15 16 n 25 27
τυραννίς, τύραννος n 396
 Typhon 47
 Tyr 64
 tyran, tyrannie voir *tyrannus*
 tyrannicide 55 236 n 83
tyrannus 3 4 5 12 23 24 27 28 49 51 52-
 -60 83 100 101 113 114 125 134 140
 142 145 155 219 220 227 229 233
 241 299 317 319 322 326 328 330
 332 333 334 335 342 343 n 4 16 20
 41 44 46 50 54 58 80 81 82 84 85
 88 96 190 372 377 435 498 508 536
 556 561 562 568
uanitas n 343
ὕβρις 27 51 53 n 49 50 54
uenenum 25 277 315 324-326 n 44 554
 555
uictoria 11 28 29 86 126 215 216 218
 220 263 264 266 285 n 50 54 151
 363 364 370
uiolentia, uis 42-43 97 112 113 160 235
 265 322 326 342 343 n 556
uir bonus 119-120 121 227 342 n 216 218
 219
 — *fortis* 120 n 218 356
 — *optimus* 145 160 n 253 286
 — *praestans* 120
Virtus (déesse) 124
uirtus 61 63 72 93 117 118 119 122-130
 146 156 158 161 162 169 183 188
 191 211-226 228 229 240 281 282
 284 293 296 297 317 320 321 340
 n 47 73 220 228 254 286 356 357
 358 367 390 475 485
 — *bellica*, — *militum* 211
clupeus uirtutis 122 n 543
uirtutes imperatoriae 9 122 125-126
 160-161 191 233 276 317 319
 321 339 341 n 390 543
uita 48 63 195 245 263 278 283 316 333
 334 n 94 419 467 468 534
uitium 25 70 73 75 100 129 130-144 174
 195 227 241 297 301 330 340 n 110
 337
uoluptas 133 195 257 269 n 528
urbs 102 177 202 262 263 267 279 290
 n 13 voir Rome
utilitas 101 104 112 174 235 257 258
 259 270 274 276-278 287 290 300
 314 n 217 299 305 343 394 448 528
 533 voir aussi intérêt public
 utilité 46 voir *utilitas*, *prodesse*, intérêt
 utopie 13 22
 vaisselle 30 31 37 68 108 127 128 137 165
 Valerius Asiaticus n 37
 Valerius Publicola 23 101 249 310
 Valgius, G. 197 265 277
 Varus, désastre de 222
 vengeance 81 161 327 328 n 548
 Vénus 123 183
 — *Genitrix* 124 178 204
 — *Victrix* 124
 verre 133 312 n 322 337
 Verrès 137 181 182 322
 vertu voir *uirtus*
 Vespasien 86 88 91 92 93 95 96 97 98
 99 103 124 141 144 151 158 168

- 182 183 193 197 224 225 253 256
 257 270 271 273 274 276 286 289
 301 303 309 312 341 343 n 36 146
 151 244 307 375 460 517
- Vesta, temple de n110
- vêtements (parure) 24 29 37 38 137-138
 148 165 n 60 321 533
- Vettius Valens 150
- Vibenna n 43
- vice voir *uitium*
- victoire voir *uictoria*
- vie voir *uita*
- vin 132 133 146 165 295 296 297 n 46
 533
 — Mamertin 133
 — de Phalerne 218
- de Quio 218
 — de Sétia 133
- Vindex, J. 264 n 374
- violence voir *uiolentia, uis*
- Virtus 124
- Vitellius 88 90 137 161 224 296 308 330
 331 n 499
- Volsinii 71 n 106
- voyages n 536
- Vulso, Gn. Manlius 66 67 71 136 138
- Xerxès 41 50 51
- Wadi Menih n 32
- Zénodoros 181
- Zénon 187
- Zeus 233 271 335 n 393
- zoologie 196 198 200

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	1
I PARTIE — LES FORMES DE CONSTITUTION POLITIQUE	2
Les formes traditionnelles de constitution politique	3
Monarchie (regnum)	5
L'exemple des sociétés animales	6
Monarchie primitive	12
L'image du roi (rex) étranger	22
Facteurs de répulsion	23
1 — <i>Origine douteuse</i>	23
2 — <i>Intempérance, excès (intemperantia)</i>	25
3 — <i>Orgueil, insolence (superbia)</i>	26
4 — <i>La richesse: facteurs matériels de la puissance (potentia)</i>	29
5 — <i>Le luxe (luxuria, luxus)</i>	33
6 — <i>Autoglorification: statues</i>	39
7 — <i>Penchant pour la magie</i>	40
8 — <i>Violence, cruauté (saeuitia, crudelitas)</i>	42
Facteurs d'attraction	43
1 — <i>Élargissement des connaissances géographiques</i>	44
2 — <i>Appui à l'agriculture</i>	45
3 — <i>Développement des sciences</i>	46
4 — <i>Intérêt pour la culture</i>	49
5 — <i>Initiative de grands travaux</i>	50
Tyrannie	52
Aspiration à la monarchie (adfectatio regni)	58
PLINE ET LA RÉPUBLIQUE ROMAINE	61
La République florissante	62
La décadence de la République	64

Le luxe (<i>luxuria</i>) et la décadence des moeurs	66
La décadence des institutions républicaines	77
1 — <i>Le Sénat</i>	77
2 — <i>Le Tribunat de la Plèbe</i>	79
PLINE ET LE RÉGIME IMPÉRIAL	85
Imperium 'empire, commandement, pouvoir souverain'	85
Principatus 'premier rang, primauté, principat'	88
Imperator 'général, triomphateur, empereur'	90
Princeps 'premier, prince'	93
Caesar 'César'	97
Augustus 'Auguste', Divus 'Divin'	99
CONCLUSION	100
II PARTIE — L'IMAGE DU GOUVERNANT	105
LE PROBLÈME DE LA CONDUITE POLITIQUE	107
LE CARACTÈRE DU GOUVERNANT	122
Qualités personnelles	122
Pietas: affection familiale et piété religieuse	122
1 — <i>Affection familiale (pietas erga parentes)</i>	123
2 — <i>Piété religieuse (pietas erga deos)</i>	124
Temperantia (tempérance, vie frugale)	125
1 — <i>Les vertus des anciens romains</i>	127
2 — <i>Défense des coutumes des ancêtres (mos maiorum)</i>	129
Vices du gouvernant	130
Thèmes de la diatribe	130
1 — <i>Intempérance (intemperantia, libido)</i>	131
2 — <i>Luxe, opulence (luxuria, opulentia)</i>	134
3 — <i>Contre l'apothéose des gouvernants</i>	140
4 — <i>Contre les oracles et les devins</i>	141
5 — <i>Avidité d'or et de richesse (avaritia)</i>	142
Le gouvernant et son entourage	145
La maison du gouvernant (<i>familia, familiares</i>)	146
Les collaborateurs	151
Accès au gouvernant	157
Le gouvernant et la <i>cura morum</i>	160
LA FORMATION DU GOUVERNANT	170
Composante littéraire	170
Composante artistique	177

Composante philosophique	184
Composante oratoire	190
Composante scientifique	193
Le gouvernant comme juge des arts (iudex ingenii)	207
LES QUALITÉS MILITAIRES	211
Les grands héros républicains	213
Les empereurs romains	221
CONCLUSION	227
III PARTIE — L'ACTION DU GOUVERNANT	231
LE MODÈLE ÉTHIQUE DU GOUVERNEMENT	233
LE BON GOUVERNANT	246
La primauté de l'intérêt collectif	246
Le pouvoir comme charge, souci, inquiétude (cura, sollicitudo)	250
Initiatives de grands travaux	257
Occupations, affaires multiples (occupationes)	260
Utilité publique: le bénéficiaire	261
L'action du gouvernant et ses résultats	270
1 — <i>Iuuare</i> 'aider'	270
2 — <i>Prodesse</i> 'être utile'	276
3 — <i>Seruare, conseruare</i> 'sauver, conserver'	278
4 — <i>Salus, salutaris</i> 'salut, salulaire'	286
LE MAUVAIS GOUVERNANT	292
La primauté de l'intérêt individuel	292
Vie de luxe et de loisir (otium)	296
Desintérêt pour l'approvisionnement (annona)	305
Initiative d'ouvrages somptueux	310
Les inventions du luxe	311
Le gouvernant contre le gouverné	315
1 — <i>Trucidare</i> 'massacrer' <i>occidere</i> 'tuer, faire périr', <i>proscribere</i> ' <i>proscrire</i> '	316
2 — <i>Venenum</i> 'poison', <i>mors</i> 'mort'	324
3 — <i>Odium</i> 'haine'	326
CONCLUSION	333

CONCLUSIONS GÉNÉRALES	337
BIBLIOGRAPHIE	345
Editions, traductions et commentaires	347
Bibliographie sur Pline	353
Bibliographie générale	363
INDEX	383
Auteurs anciens	385
Auteurs modernes	409
Index nominum et rerum	415
TABLE DES MATIÈRES	435

CENTRO DE ESTUDOS CLÁSSICOS E HUMANÍSTICOS

FACULDADE DE LETRAS DE COIMBRA

Textos clássicos

1. PLAUTO, *Anfitrião*. Introdução, versão do latim e notas de CARLOS ALBERTO LOURO FONSECA. 1978. 3.^a edição, 1988.
2. PLAUTO, *O Gorgulho*. Introdução, versão do latim e notas de WALTER DE MEDEIROS. 1978. 3.^a edição, 1991.
3. ARISTÓFANES, *As mulheres que celebram as Tesmofórias*. Introdução, versão do grego e notas de MARIA DE FÁTIMA DE SOUSA E SILVA. 1978. 2.^a edição, 1988.
4. SÓFOCLES, *Filócetes*. Introdução, versão do grego e notas de JOSÉ RIBEIRO FERREIRA. 1979. 2.^a edição, 1988.
5. SÓFOCLES, *Rei Édipo*. Introdução, versão do grego e notas de MARIA DO CÉU ZAMBUJO FIALHO. 1979. 2.^a edição, 1986.
6. EURÍPIDES, *Hipólito*. Introdução, versão do grego e notas de BERNARDINA DE SOUSA OLIVEIRA. 1979.
7. PLATÃO, *Lísis*. Introdução, versão do grego e notas de FRANCISCO DE OLIVEIRA. 1980.
8. PLAUTO, *O soldado fanfarrão*. Introdução, versão do latim e notas de CARLOS ALBERTO LOURO FONSECA. 1980. 2.^a edição, 1987.
9. ARISTÓFANES, *Os Acarnenses*. Introdução, versão do grego e notas de MARIA DE FÁTIMA DE SOUSA E SILVA. 1980. 2.^a edição, 1988.
10. PLAUTO, *Eplídico*. Introdução, versão do latim e notas de WALTER DE MEDEIROS. 1980. 2.^a edição, 1988.
11. ARISTÓFANES, *Pluto*. Introdução, versão do grego e notas de AMÉRICO DA COSTA RAMALHO. 1982. 2.^a edição, 1989.
12. PLATÃO, *Cármides*. Introdução, versão do grego e notas de FRANCISCO DE OLIVEIRA. 1981. 2.^a edição, 1988.
13. EURÍPIDES, *Orestes*. Introdução, versão do grego e notas de AUGUSTA FERNANDA DE OLIVEIRA E SILVA. 1982.
14. TERÊNCIO, *Os dois irmãos*. Introdução, versão do latim e notas de WALTER DE MEDEIROS. 1983. 2.^a edição, 1988.
15. PLATÃO, *Fédon*. Introdução, versão do grego e notas de MARIA TERESA SCHIAPPA DE AZEVEDO. 1983.
16. PLAUTO, *Os dois Menecmos*. Introdução, versão do latim e notas de CARLOS ALBERTO LOURO FONSECA. 1983. 2.^a edição, 1989.
17. ARISTÓFANES, *A Paz*. Introdução, versão do grego e notas de MARIA DE FÁTIMA DE SOUSA E SILVA. 1984. 2.^a edição, 1989.
18. SÓFOCLES, *As Traquínicas*. Introdução, versão do grego e notas de MARIA DO CÉU ZAMBUJO FIALHO. 1984. 2.^a edição, 1989.

19. SÓFOCLES, *Antígona*. Introdução, versão do grego e notas de MARIA HELENA DA ROCHA PEREIRA. 1984. 2.^a edição, 1987. 3.^a edição, 1992.
20. PLATÃO, *Apologia de Sócrates. Críton*. Introdução, versão do grego e notas de MANUEL DE OLIVEIRA PULQUÉRIO. 1984. 2.^a edição, 1990.
21. PLATÃO, *Hípias Maior*. Introdução, versão do grego e notas de MARIA TERESA SCHIAPPA DE AZEVEDO. 1985. 2.^a edição, 1989.
22. PLAUTO, *A comédia da marmita*. Introdução, versão do latim e notas de WALTER DE MEDEIROS. 1985. 2.^a edição, 1989.
23. AVIENO, *Orla marítima*. Introdução, versão do latim e notas de JOSÉ RIBEIRO FERREIRA. 1985. 2.^a edição, 1992.
24. ARISTÓFANES, *Os Cavaleiros*. Introdução, versão do grego e notas de MARIA DE FÁTIMA DE SOUSA E SILVA. 1985. 2.^a edição, 1991.
25. ÊSQUILO, *Agamémnon*. Introdução, versão do grego e notas de MANUEL DE OLIVEIRA PULQUÉRIO. 1985.
26. TERÊNCIO, *A sogra*. Introdução, versão do latim e notas de WALTER DE MEDEIROS. 1987.
27. PLATÃO, *Laques*. Introdução, versão do grego e notas de FRANCISCO DE OLIVEIRA. 1987.
28. ARISTÓFANES, *As mulheres no Parlamento*. Introdução, versão do grego e notas de MARIA DE FÁTIMA DE SOUSA E SILVA. 1988.
29. TERÊNCIO, *A moça que veio de Andros*. Introdução, versão do latim e notas de WALTER DE MEDEIROS. 1988.
30. MENANDRO, *O díscolo*. Introdução, versão do grego e notas de MARIA DE FÁTIMA DE SOUSA E SILVA. 1989.
31. LUCIANO, *Díálogo dos mortos*. Introdução, versão do grego e notas de AMÉRICO DA COSTA RAMALHO. 1989.
32. PLATÃO, *Hípias Menor*. Introdução, versão do grego e notas de MARIA TERESA SCHIAPPA DE AZEVEDO. 1990.
33. EURÍPIDES, *Medeia*. Introdução, versão do grego e notas de MARIA HELENA DA ROCHA PEREIRA. 1991.

Textos do Humanismo Renascentista em Portugal

1. CARLOS ASCENSO ANDRÉ, *Diogo Pires — Antologia poética*. Introdução, tradução, comentário e notas. 1983.
2. AMÉRICO DA COSTA RAMALHO, *Latim renascentista em Portugal*. Introdução, selecção, versão do latim, comentário e notas. 1985.
3. ISALTINA DAS DORES FIGUEIREDO MARTINS, *Bibliografia do Humanismo em Portugal no século XVI*. 1986.
4. SEBASTIÃO TAVARES DE PINHO, *Lopo Serrão e o seu poema «Da velhice»*. Estudo introdutório, texto latino e aparato crítico, tradução e notas. 1987.
5. VIRGÍNIA SOARES PEREIRA, *André de Resende — Carta a Bartolomeu de Quevedo*. Introdução, texto latino, versão e notas. 1988.
6. AMÉRICO DA COSTA RAMALHO, *Para a história do Humanismo em Portugal - I*. 1988.
7. ALBINO DE ALMEIDA MATOS, *A Oração de Sapiência de Hilário Moreira*. 1990.
8. MARIO SANTORO, *Amato Lusitano ed Ancona*. 1990.
9. BELMIRO FERNANDES PEREIRA, *As Orações de Obediência de Aquiles Estaço*. 1991.

Estudos de Cultura Clássica

1. MANUEL DE OLIVEIRA PULQUÉRIO, *Problemática da tragédia sofocliana*. 1987.
2. MARIA DE FÁTIMA SOUSA E SILVA, *Crítica do teatro na comédia antiga*. 1987.
3. JOSÉ RIBEIRO FERREIRA, *O drama de Filoctetes*. 1989.
4. CARLOS MORAIS, *Expectativa e movimento no “Filoctetes”*. 1991.
5. FRANCISCO DE OLIVEIRA, *Les Idées Politiques et Morales de Pline l’Ancien*. 1992.

INSTITUTO DE ESTUDOS CLÁSSICOS

FACULDADE DE LETRAS DE COIMBRA

- A. COSTA RAMALHO e J. CASTRO NUNES — *Catálogo dos manuscritos da Biblioteca-Geral da Universidade de Coimbra, relativos à Antiguidade Clássica*. 1945.
- JORGE ALVES OSÓRIO — *M.º João Fernandes — A Oração sobre a Fama da Universidade (1548)*. Prefácio, introdução, tradução e notas. 1967.
- ANA PAULA QUINTELA F. SOTTOMAYOR — *Ésquilo: As Suplicantes*. Introdução, tradução do grego e notas. 1968.
- Catálogo Parísio Século — Martinho Verdadeiro Salomão*. Prólogo, tradução e notas de DULCE DA C. VIEIRA. Introdução e revisão de AMÉRICO DA COSTA RAMALHO. 1974.
- M. HELENA DA ROCHA PEREIRA — *Poesia grega arcaica*. 1980.
- M. HELENA DA ROCHA PEREIRA — *Hélade. Antologia da cultura grega*. 4.ª edição, 1982.
- M. HELENA DA ROCHA PEREIRA — *Romana. Antologia da cultura romana*. 21986.
- FRANCISCO DE OLIVEIRA — *Ideias morais e políticas em Plínio o Antigo*. 1986.
- CARLOS ALBERTO LOURO FONSECA — *Sic itur in Urbem. Iniciação ao latim*. 51991.
- CARLOS ALBERTO LOURO FONSECA — *Iniciação ao grego*. 21987.

CENTRO DE ESTUDOS CLÁSSICOS E HUMANÍSTICOS

FACULDADE DE LETRAS DE COIMBRA

- J. GERALDES FREIRE — *A versão latina por Pascásio de Dume dos «Apophtegmata Patrum»*. 2 vols. 1971.
- J. RIBEIRO FERREIRA — *Eurípides: Andrómaca*. Introdução, tradução do grego e notas. 1971.
- J. GERALDES FREIRE — *Commonitiones Sanctorum Patrum. Uma nova colecção de apotegmas*. Estudo filológico. Texto crítico. 1974.
- Catálogo Parísio Século — Duas orações*. Prólogo, tradução e notas de MARIA MARGARIDA BRANDÃO GOMES DA SILVA. Introdução e revisão de AMÉRICO DA COSTA RAMALHO. 1974.
- C. A. PAIS DE ALMEIDA — *Eurípides: Ifigénia em Áulide*. Introdução e tradução do grego. 1974.
- M. SANTOS ALVES — *Eurípides: As Fenícias*. Introdução, tradução do grego e notas. 1975.
- M. DE FÁTIMA DE SOUSA E SILVA — *Menandro: O discolo*. Introdução, tradução do grego e notas. 1976.
- NAIR DE NAZARÉ CASTRO SOARES — *Diogo de Teive — Tragédia do Príncipe João*, 1977.
- AMÉRICO DA COSTA RAMALHO — *Estudos camonianos*. 21980.

(Página deixada propositadamente em branco)

PREÇO 2.000\$00

Instituto Nacional de Investigação Científica